



CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON I[er]

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR, RUE GARANCIÈRE, 8.

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON Ier

PUBLIÉE

PAR ORDRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III.

TOME QUINZIÈME.



PARIS

HENRI PLON,
ÉDITEUR DES ŒUVRES DE L'EMPEREUR,
RUE GARANCIÈRE, 8.

J. DUMAINE,
LIBRAIRE-ÉDITEUR DE L'EMPEREUR,
RUE DAUPHINE, 30.

MDCCCLXIV.

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON PREMIER.

12249. — A L'IMPÉRATRICE.

Osterode, 1er avril 1807.

Je reçois ta lettre du 20, mon amie; je vois avec peine que tu sois malade. Je t'ai écrit de rester à Paris tout le mois d'avril, et d'aller à Saint-Cloud le 1er mai. A la Malmaison, tu peux aller passer les dimanches et un jour ou deux. A Saint-Cloud, tu peux avoir tes cercles à l'ordinaire.

Ma santé est bonne. Il fait encore assez froid ici. Tout est tranquille.

J'ai nommé la petite princesse, *Joséphine*. Eugène doit être bien content.

Tout à toi. NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12250. — A M. CAMBACÉRÈS.

Osterode, 1er avril 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 21 mars. Je vous remercie de ce que vous me dites relativement à l'accouchement de la vice-reine d'Italie. Il faut que vous demandiez l'acte de naissance de l'enfant, pour le faire inscrire sur les registres de ma famille; s'il est nécessaire pour cela d'une lettre close, vous m'écrirez.

Je désire que vous réunissiez un conseil qui sera composé des ministres des finances, du trésor public et de l'administration de la guerre, et de MM. Defermon, Lacuée, Bérenger et Cretet, si ce dernier est à Paris. Vous leur communiquerez la note ci-jointe, et vous me ferez connaître le résultat des opinions de ce conseil.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12251. — NOTE.

Osterode, 1er avril 1807.

Le désir de ne pas avoir à escompter quatre-vingts millions d'obligations a été souvent exprimé. Le moment d'opérer ce grand bien paraît être arrivé. Ne serait-il pas possible de donner à l'exercice 1809 toutes les obligations de 1808 dont le payement échoit en 1809? Cela formerait pour 1808 une diminution de ressources de quatre-vingts millions, et cela ne produirait pour l'année 1809 aucune augmentation, puisque les obligations de 1809 qui échoient en 1810 seraient affectées à l'année 1810. Par ce moyen, les obligations écherraient toutes dans les douze mois; le trésor gagnerait cinq à six millions de frais de négociation; nos manufactures et notre commerce feraient un gain immense, puisqu'il y aurait quatre-vingts millions de capitaux vacants qui, ne pouvant trouver d'emploi au trésor, seraient placés dans le commerce. Ce pas paraît être le premier de tous. Comment y arriver? Voilà la question.

Il y a deux manières d'y arriver. La première, en diminuant les dépenses de 1808 de quatre-vingts millions. Il sera possible de payer la solde de la Grande Armée avec les revenus des pays conquis, mais ce ne peut être qu'une économie de quarante millions. C'est au ministre de la guerre à voir à combien se monteront les dépenses de la guerre cette année. En supposant que la Grande Armée reste en Allemagne toute l'année, et que la France n'ait à payer que la solde, si le ministre, avec cette donnée, procure des économies, on pourra diminuer le budget. Si, au contraire, la création de cinq nouvelles légions, les dépenses de toute espèce qu'il faut faire, soit pour la levée des conscrits, soit pour l'achat des chevaux, etc., ne lui font pas espérer d'économie, alors il sera convenable de voir s'il ne conviendrait pas de faire un emprunt à cinq pour cent. La réussite de cet emprunt ne peut être douteuse, car il serait couvert par la caisse d'amortissement, qui a déjà une cinquantaine de millions appartenant à la Grande Armée. Cinquante autres seront le résultat de cette guerre, surtout si l'on ne fait aucune diminution dans le budget. On subviendrait au service par soixante ou quatre-vingts millions d'emprunt, et on laisserait soixante ou quatre-vingts millions de l'exercice 1808 à l'exercice 1809.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12252. — A M. MOLLIEN.

Osterode, 1er avril 1807.

Monsieur Mollien, j'ai fait payer la solde à l'armée, pour les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier, sur les fonds provenant des pays conquis. Je ferai également payer les mois de février, mars, avril, mai et juin. Mais beaucoup d'officiers se font payer en bons sur le caissier général; d'où il résulte qu'une partie de la solde se trouve payée par le trésor public. Cela n'est propre qu'à faire beaucoup d'embarras. Mon intention est que la solde soit tout entière payée sur les revenus des pays conquis; que vous soldiez cependant, comme de raison, les mandats du payeur général, et que vous lui envoyiez beaucoup de ces billets, mais que vous ayez avec lui une correspondance suivie pour qu'il vous rembourse en bonnes lettres de change les bons du caissier général, de sorte que la solde ne paraisse en rien sur les comptes du trésor public, du moins jusqu'à ce que j'aie pris une mesure définitive.

Présentez-moi donc un projet de décret par lequel j'ordonnerai :

1° Que, jusqu'à ce que j'y aie statué définitivement, la solde d'octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai et juin sera payée sur les fonds provenant des pays conquis;

2° Que tous les fonds que j'ai mis à la disposition du ministre de la guerre pour le service de la Grande Armée, par mes décrets des..... qui ne sont pas faits par le trésor public, seront payés également sur les fonds provenant des pays conquis;

3° Que les mandats du caissier général qui ont été envoyés au payeur général pour son service, montant à la somme de .... seront remboursés par le payeur général à la trésorerie;

4° Que le million de lettres de change créées par mon décret du..... de Varsovie, sera également remboursé par le payeur général à la trésorerie;

5° Enfin que tous les mandats qui seront envoyés au payeur général, du moment qu'il les aura donnés en payement, seront remboursés par lui à la trésorerie, qui devra être sa caisse de service.

Vous ajouterez que je me réserve, au premier conseil d'administration que je tiendrai à Paris, de statuer définitivement, et que j'entends que la solde de l'armée continue à être faite par le trésor public et à être mise en réserve dans ses caisses en France, comme si rien n'avait été payé.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12253. — A M. PORTALIS.

Osterode, 1er avril 1807.

Je reçois votre lettre du 20. Je vois avec une vive peine la mort de l'évêque de Vannes.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12254. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Osterode, 1er avril 1807.

Le roi de Hollande désirerait que, dans les circonstances actuelles, vous ne missiez aucun vaisseau d'Anvers à l'eau. Si cela peut offrir un point vulnérable de plus aux attaques des Anglais, il est certain qu'il ne faut pas s'y exposer. Cependant, si le trajet d'Anvers à Flessingue, où je les considère comme en sûreté, devait être court, je ne vois pas ce qu'il y aurait d'exposé.

Mon arsenal de Venise va mal. Je vous prie de m'envoyer : 1° un projet de décret pour organiser la marine de mon royaume d'Italie d'une manière économique et telle qu'il serait à désirer que cela fût en France; 2° de me proposer un honnête homme que je puisse faire préfet et chef de l'administration de terre, de mer et civile; tout cela comme roi d'Italie. Il me paraît que Berlin va très-mal et gaspille.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12255. — AU GÉNÉRAL MARESCOT.

QUESTIONS SUR LES MOYENS DE DÉFENSE D'ALEXANDRIE.

Osterode, 1er avril 1807 [1].

1° En supposant que cette place dût être attaquée au mois de juin, quels sont les moyens à employer pour la mettre en état de défense, pour armer les couronnes qui entourent la place et les rendre susceptibles de se défendre, et pour mettre aussi la vieille enceinte dans le meilleur état possible et l'armer également?

2° Peut-on, dès à présent, remplir d'eau les fossés? Combien de temps cette opération exigerait-elle, et combien en faudrait-il pour les mettre à sec?

3° Résulterait-il quelques inconvénients pour la salubrité de la ville en laissant quelque temps les eaux dans les fossés de la place?

4° Enfin à quelle époque pourra-t-on se servir du pont éclusé, et

[1] Date présumée.

quand sera-t-il terminé? Quand les bois nécessaires à l'éclusement seront-ils prêts?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12256. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Osterode, 1er avril 1807.

Mettez toute l'île de Nogat sous les ordres du général Vedel.

Donnez ordre qu'à dater du 5 avril Marienburg et l'île de Nogat ne fourniront rien individuellement aux corps d'armée, ni même au 10e corps. Vous ferez comprendre au maréchal Lefebvre que, l'armée étant réunie là, il faut qu'il se nourrisse par la gauche. Vous ordonnerez que toutes les réquisitions soient faites par le général Vedel. Tout ce qu'en tirait le 4e corps, il le tirera d'Elbing.

Vous ordonnerez au général Lasalle de mettre un escadron à la disposition du général Vedel pour la police de l'île de Nogat. Le général Vedel aura soin de mettre de l'ordre et de correspondre avec vous.

Vous ferez mettre à l'ordre : « Sa Majesté l'Empereur a déjà ordonné que le payeur général versât dans la caisse des payeurs des corps d'armée, pour être remis par ceux-ci aux quartiers-maîtres des régiments, les fonds nécessaires pour payer la solde des mois d'octobre, novembre, décembre et janvier. Elle réitère ledit ordre.

« Sa Majesté ordonne que le payeur général fasse sur-le-champ les fonds aux payeurs généraux des corps d'armée, et ceux-ci aux quartiers-maîtres, pour payer la solde de février, ainsi que l'indemnité accordée aux officiers en Pologne. »

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12257. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, A PRAUST.

Osterode, 1er avril 1807.

Le jeune Polonais Chlapowski a été fait prisonnier dans la dernière sortie de la garnison de Danzig. Comme je m'intéresse particulièrement à ce jeune homme, je désire que vous le réclamiez et que vous demandiez à M. Kalkreuth son échange. Vous lui direz que c'est un intérêt particulier que je porte à ce jeune homme que je connais; il est capitaine dans un des régiments de lanciers de la division Dombrowski.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12258. — AU GÉNÉRAL BERTRAND.

Osterode, 1er avril 1807.

Quand vous aurez parcouru tout le bas de la Vistule pour connaître de quelle manière la Nogat coule dans le Frische-Haff, et qu'enfin vous croirez avoir une idée précise de tout le pays, vous pourrez me venir joindre.

Ne pourrait-on pas placer sur nos bateaux une pièce de 12, afin d'être à peu près de même force que les chaloupes anglaises?

Napoléon.

Archives de l'Empire.

12259. — AU GÉNÉRAL CLARKE, A BERLIN.

Osterode, 1er avril 1807.

Voici les renseignements que j'ai reçus sur le partisan Schill.

Le 27 mars, le général Henry[1], à la tête des Polonais, s'est mis à la poursuite de ce partisan, l'a chassé de Lauenburg, de Stolpe et de Schlawe. Schill, avec la moitié de son monde, est rentré dans Kolberg par des chemins détournés. L'autre moitié s'est portée sur la gauche de la place et a été coupée par le général Loison. Soixante et dix hommes sont poursuivis du côté de Rügenwalde par le général Henry.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

12260. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Osterode, 1er avril 1807.

Il ne faut pas laisser le contingent de Saxe-Weimar à Stettin; je ne m'y fie pas assez pour cela; il doit être sous les ordres du général Belair, pour protéger les communications entre l'Oder et la Vistule.

J'ai vu avec plaisir que vous avez dirigé le 24e de chasseurs sur Thorn. Je désire que vous dirigiez le 3e sur Thorn; une fois à Kolberg, je ne pourrais plus les retirer. Il doit avoir déjà 400 chevaux. Envoyez donc ordre au détachement que vous aviez dirigé sur Kolberg de revenir sur Thorn.

Le général Loison doit avoir de la cavalerie hollandaise que lui a envoyée le maréchal Mortier.

J'ai ordonné que le général Tauenzien, Prussien, ne sortît point de France.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

[1] Wolodkowicz, général de brigade polonais.

12261. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT, GRAND ÉCUYER.

Osterode, 1er avril 1807.

M. Labiffe, officier d'ordonnance, partira ce soir à six heures, pour m'apporter à Finkenstein les dépêches qui seraient arrivées pour moi ou pour le major général; il m'apportera aussi l'état des convois arrivés dans la journée, la situation des subsistances et de la fabrication d'Osterode, ainsi que l'état des effets d'habillement, souliers et fusils arrivés. Si, à six heures, aucune dépêche n'était arrivée ni pour moi, ni pour le major général, il pourra attendre jusqu'à neuf heures. Il s'arrangera de manière à avoir un cheval en relais et à arriver promptement.

M. Bongars partira demain à six heures du matin, pour m'apporter les dépêches et les états indiqués ci-dessus pour M. Labiffe; il verra avant de partir si les fours cuisent. Si, à six heures, il n'y avait pas de dépêches, il attendrait jusqu'à neuf heures du matin.

M. Tascher partira demain à trois heures après midi, et, s'il n'y avait pas de dépêches, il pourrait attendre jusqu'à sept heures du soir. Il m'apportera les états indiqués ci-dessus pour M. Labiffe.

M. Maulnoir se rendra de suite à Mohrüngen, où il fera connaître au général Legrand que je suis à Finkenstein, afin qu'il dirige en conséquence les courriers du maréchal Soult. Il se rendra de là chez le maréchal Soult pour la même chose. Il ira ensuite aux avant-postes, et demain, à neuf heures du matin, quand les reconnaissances du matin seront rentrées, il prendra les ordres du maréchal Soult, et me rejoindra à Finkenstein, où il tâchera d'arriver de bonne heure. Il s'informera aussi de quelle manière vivent les troupes et de la situation des magasins de Liebstadt et de Mohrüngen.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12262. — AU GÉNÉRAL SONGIS.

Finkenstein, 1er avril 1807.

Envoyez de l'argent au commandant de l'artillerie devant Danzig. Les pièces venues de Graudenz ne sont approvisionnées qu'à 150 coups; vous savez que c'est comme s'il n'y avait rien.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12263. — A L'IMPÉRATRICE.

Finkenstein, 2 avril 1807.

Mon amie, je t'écris un mot. Je viens de porter mon quartier

général dans un très-beau château, dans le genre de celui de Bessières, où j'ai beaucoup de cheminées, ce qui m'est fort agréable; me levant souvent la nuit, j'aime à voir le feu.

Ma santé est parfaite. Le temps est beau, mais encore froid. Le thermomètre est de quatre à cinq degrés.

Adieu, mon amie; tout à toi.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12264. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 2 avril 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 22 mars. Il n'y a rien ici de nouveau. Je suis venu porter mon quartier général à Fakenstein, qui est une très-belle maison de campagne appartenant à M. le comte de Dohna, grand maître de la Maison du roi de Prusse. Vous pouvez faire mettre dans *le Moniteur* la note suivante.

« D'Elbing. — On nous annonce l'Empereur. Nous l'attendons d'un moment à l'autre ici. Il y a beaucoup de cavalerie cantonnée dans les environs de notre ville, et tous nos ateliers sont occupés à travailler pour cette cavalerie. On estime à 4,000 le nombre des chevaux que les Français ont tirés de l'île de Nogat, qui est sans contredit un des plus beaux pays de la Prusse. Des trains considérables d'artillerie sont arrivés de Varsovie par la Vistule devant Danzig. »

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12265. — DÉCISION.

Finkenstein, 2 avril 1807[1].

Le ministre de l'intérieur propose à l'Empereur d'établir au Collége de France quatre nouvelles chaires, d'*Histoire de France*, d'*Éloquence française*, de *Poésie française*, d'*Histoire littéraire et critique*.

Histoire militaire de France;
Histoire de la législation en France;
Chaire d'éloquence, poésie;
Histoire littéraire critique.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

[1] Date présumée.

12266. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 2 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, je reçois votre lettre du 30 à neuf heures du soir, où je vois que les affaires avec la cour de Vienne traînassent toujours.

J'ai porté mon quartier général ici; c'est un pays où le fourrage est abondant et où ma cavalerie peut vivre. Je suis dans un très-beau château, plus beau que celui de Grignon, qui a des cheminées dans toutes les chambres, ce qui est une chose fort agréable. Vous y aurez un fort bel appartement, si vous venez m'y joindre.

Voyez M. Aldini. S'il a un travail à me présenter, il peut venir; sinon, il n'y a pas d'inconvénient qu'il reste à Varsovie, où il est mieux.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12267. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 2 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, écrivez à Florence pour témoigner mon mécontentement du mauvais esprit que le ministre de la police donne aux affaires. Écrivez à Paris dans le même sens à M. de Masserano. Demandez l'arrestation des nommés Decimi, Benino et Cavini, qui ont donné de grands repas pour célébrer les prétendus avantages des Russes; ils sont de Sienne.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12268. — A M. DARU.

Finkenstein, 2 avril 1807.

Monsieur Daru, j'ai déjà fait la distribution des 30,000 paires de souliers que vous avez dirigées sur Marienwerder, ainsi que des 20,000 que vous avez dirigées sur Osterode. Sur ces 20,000, il n'en est arrivé que 11,000. Il faut d'abord compléter l'expédition des 20,000 paires sur Osterode, et, outre l'expédition de ces 50,000 paires, il faut en faire une autre aussi de 50,000 paires, savoir : 35,000 paires par eau sur Marienwerder et 15,000 sur Osterode. Faites de tous côtés venir des souliers; les chemins sont mauvais et boueux, et la consommation des souliers sera énorme.

Ce qu'il faut surtout envoyer à Osterode, c'est de la farine. Il n'est encore rien arrivé à Marienwerder de ce que j'ai demandé. Ordonnez aux commissaires des guerres de Culm et de Neuenburg, Mewe et Marienwerder de correspondre avec l'ordonnateur du quartier général qui est à Riesenburg. Il faut établir à Marienwerder un grand hôpital. Il faut en établir un à Mewe et à Neuenburg. Comme je vous ai déjà fait connaître mes intentions là-dessus, je suppose que vous aurez envoyé des médecins et des employés d'hôpitaux dans ces trois places.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12269. — A M. DARU.

Finkenstein, 2 avril 1807.

J'ai donné l'ordre au major général de faire établir 9 fours à Riesenburg, 3 à Finkenstein, 9 à Marienwerder, et, comme cela a déjà été annoncé, 6 à Mewe et 6 à Neuenburg.

J'avais ordonné que tous les convois de biscuit qui arriveraient à Osterode, lorsque ce qui est en magasin passerait 150,000 rations, fussent envoyés ici. Il y en a dans ce moment 180,000 rations; mais, comme il me faut faire mon mouvement, envoyez l'ordre que tout ce qui y arrivera désormais en biscuit et en eau-de-vie soit dirigé ici. Je veux avoir à Finkenstein 150,000 rations de biscuit, 100,000 de pain biscuité, 200,000 rations d'eau-de-vie, et de la farine pour faire aller les trois fours pendant dix jours;

A Riesenburg 200,000 rations de biscuit, 200,000 de pain biscuité, 400,000 d'eau-de-vie, et de la farine pour faire aller les neuf fours pendant dix jours;

Marienwerder, Marienburg, Mewe et Neuenburg, approvisionnés conformément aux dispositions déjà ordonnées.

Toutes les administrations resteront à Riesenburg; un commissaire des guerres de la Garde restera à Finkenstein avec des boulangers de la Garde pour servir les trois fours. En outre, les boulangers de la Garde serviront trois fours à Riesenburg. L'administration n'en aura plus que six à servir dans cette place, et elle en servira neuf à Osterode, quatre ayant été remis au 3e corps.

Il y aura un commissaire des guerres du quartier général à Osterode, Culm, Marienwerder, Mewe, Neuenburg, qui rendront compte au commissaire ordonnateur du quartier général, de manière que tous les soirs il puisse envoyer la situation de ses magasins au maréchal Duroc.

Tous les convois de farine venant de Varsovie et de Thorn continueront à être dirigés sur Osterode.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.

12270. — DÉCISION.

Finkenstein, 2 avril 1807.

Le major général soumet à l'Empereur une lettre adressée à l'intendant général par la princesse Pauline, demandant un congé pour M. Michelot, inspecteur principal des fourrages, chargé par elle de suivre à Paris quelques affaires.

Refusé. Chacun doit rester à son poste. Employez M. Michelot aux avants-postes; il est actif.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.

12271. — AU GÉNÉRAL LEMAROIS, A VARSOVIE.

Finkenstein, 2 avril 1807.

Ayez soin de ne pas trop appauvrir les magasins de Varsovie. Il faut que vous mainteniez toujours l'approvisionnement de Pultusk, Sierock, Willenberg pour dix jours, et en farines, à Varsovie, de quoi alimenter la manutention pendant dix jours et les moulins pendant vingt. Il faut faire successivement venir de Blonie, Rawa, Lenczyca, de manière qu'on ne se trouve pas embarrassé.

Je vois, par l'état de situation du 15 mars, qu'il n'y avait que 3,000 quintaux de blé. On fait trop de pain; il y en avait 24,000 rations; ce pain se gâte. Je vois qu'il n'y a que 1,000 quintaux de farine à Praga et 1,000 à Modlin; c'est trop peu. Comme il y a 8,000 quintaux à Blonie, 5,000 à Lenczyca, qu'il y en a 3,000 à Lowicz, faites-en venir de ce côté, avec 4,000 quintaux de farine ou de seigle.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12272. — AU GÉNÉRAL RAPP, A THORN.

Finkenstein, 2 avril 1807.

Je rencontre toujours des hommes isolés, sans fusils, qui ont passé par Thorn et qui ont des feuilles de route du commissaire des guerres de Thorn, et qui sont même maladifs. Il vaut mieux les envoyer à leurs dépôts respectifs; cela me fait des malades à l'armée, et voilà tout. Prenez donc des mesures pour qu'il ne sorte personne

de Thorn sans avoir capote, souliers et fusil. Combien y a-t-il de pièces de canon en batterie à Thorn? Quelle est la situation des ouvrages avancés? Combien y a-t-il d'ouvriers qui travaillent tous les jours? Enfin la place est-elle à l'abri d'un coup de main ou en état de se défendre? Y a-t-il de l'eau dans les fossés? A-t-on fait les batardeaux pour cela? Il est très-pressant que j'aie des idées précises là-dessus. D'un moment à l'autre vous pouvez en avoir besoin.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12273. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 3 avril 1807.

Mon Cousin, vous recevrez demain un grand article de Constantinople, que vous ferez imprimer dans *le Moniteur*. Il suffit, quant à présent, de vous dire que les affaires vont au mieux de ce côté-là, que les Anglais ont échoué et ont été obligés de repasser le Bosphore. Vous pouvez faire mettre dans *le Moniteur* cette courte note : « Nous recevons des nouvelles officielles de Constantinople. Les affaires vont au mieux de ce côté. Les Anglais ont complétement échoué et ont été obligés de repasser le détroit des Dardanelles, et la Porte montre une énergie qui a confondu les Anglais et les Russes. A demain les détails. »

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12274. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 3 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, vous me dites que vous avez besoin d'argent : il est parti hier 1,500,000 francs de Breslau pour Varsovie. Ainsi cet argent ne tardera pas à vous arriver.

En lisant avec attention les états que l'intendant général m'a envoyés, je vois que Varsovie a fourni tout ce qu'elle devait fournir. Autorisez donc M. Pradel à passer des marchés pour l'approvisionnement en grains, foin, avoine et viande. On payera sur les 1,500,000 francs qui viennent de Breslau, et M. Pradel enverra un courrier à l'intendant général pour lui faire connaître tout ce qu'il a fait avec votre approbation.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12275. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 3 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, il est très-convenable que vous disiez à M. de Vincent, en forme de conversation, et que vous écriviez à M. Andréossy, que 30,000 Espagnols sont déjà entrés sur mon territoire et sont en marche pour se rendre en Hanovre. Il n'y aurait pas de mal même d'en faire mettre un article dans les journaux de Varsovie, sous la rubrique de Madrid, en disant, sans parler de la division d'Étrurie, que 6,000 hommes de cavalerie espagnole, et 24,000 hommes d'infanterie, sont déjà rendus sur les Pyrénées et arrivent le 1er du mois de mai sur l'Elbe.

Napoléon.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12276. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 3 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, je vous enverrai demain le récit de toute l'affaire de Constantinople, avec les pièces officielles. Vous pourrez les faire imprimer dans la *Gazette de Varsovie*.

Expédiez sur-le-champ un courrier à Constantinople. Dites à Sebastiani que j'ai donné des ordres pour que tout ce qu'il demandera en Dalmatie parte sur-le-champ; que l'entretien, la solde de mes troupes à Constantinople seront à mes frais, et qu'il suffira que la Porte leur donne des vivres; que j'ai donné ordre au vice-roi d'Italie de lui envoyer 200,000 francs pour subvenir aux premières dépenses de mes troupes à Constantinople; que je suis très-fâché que, par un motif d'économie, il ne m'ait pas expédié l'officier persan; qu'il ait à me l'envoyer sur-le-champ. Ce n'est pas le moment de regarder à l'argent.

Écrivez à l'officier que j'ai à Widdin, M. Mériage, qu'il assure l'aga de ma protection, et lui offre armes, poudre et tout ce dont je puis disposer; que je ne lui demande que d'être fidèle à la Porte et de marcher franchement contre l'ennemi commun.

Témoignez à Sebastiani ma satisfaction de sa conduite. Il remettra la lettre ci-jointe au Grand Seigneur.

Dans la traduction de la lettre de l'empereur de Perse, on a oublié la date; il m'est très-intéressant de la connaître. Je vous envoie une réponse. Le général Sebastiani la fera porter en Perse par un de ses officiers; et, comme il va lui arriver un grand nombre d'officiers

d'artillerie et du génie, je désire qu'il en charge un officier qui puisse apprécier les forces de cet empire; ce que n'a pu faire M. Jaubert, qui n'est pas militaire.

NAPOLÉON.

Vous ne recevrez que par le courrier de demain mes lettres au Grand Seigneur et à l'empereur de Perse.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12277. — AU SULTAN SELIM.

Finkenstein, 3 avril 1807.

Mon ambassadeur m'apprend la bonne conduite et la bravoure des Musulmans de Constantinople contre nos ennemis communs. Tu t'es montré le digne descendant de Selim et de Soliman. Tu m'as demandé quelques officiers, je te les envoie. J'ai regretté que tu ne m'eusses pas demandé quelques milliers d'hommes; tu ne m'en as demandé que 500; j'ai ordonné aussitôt qu'ils partissent. J'entends qu'ils soient soldés et habillés à mes frais, et que tu sois remboursé des dépenses qu'ils pourront t'occasionner. Je donne ordre au commandant de mes troupes en Dalmatie de t'envoyer les armes, les munitions et tout ce que tu demanderas. Je donne le même ordre à Naples, et déjà des canons et des canonniers ont été mis à la disposition du pacha de Janina. Généraux, officiers, armes de toute espèce, argent même, je mets tout à ta disposition; tu n'as qu'à demander. Demande d'une manière claire, et tout ce que tu demanderas, je te l'enverrai sur l'heure.

Arrange-toi avec le schah de Perse, qui est aussi l'ennemi des Russes; engage-le à tenir ferme et à attaquer vivement l'ennemi commun.

J'ai battu les Russes dans une grande bataille; je leur ai pris 75 canons, 16 drapeaux et un grand nombre de prisonniers. Je suis à quatre-vingts lieues en avant de Varsovie, et je vais profiter de quinze jours de repos que je donne à mon armée pour me rendre à Varsovie et y recevoir ton ambassadeur.

Je sens le besoin que tu as de canonniers et de troupes. Je les avais offerts à ton ambassadeur; il n'en a pas voulu, dans la crainte d'alarmer la délicatesse des Musulmans.

Confie-moi tous tes besoins. Je suis assez puissant et assez inté

ressé à tes succès, tant par amitié que par politique, pour n'avoir rien à te refuser.

Ici, on m'a proposé la paix; on m'accordait tous les avantages que je pouvais désirer; mais on voulait que je ratifiasse l'état de choses établi entre la Porte et la Russie par le traité de Sistova, et je m'y suis refusé. J'ai répondu qu'il fallait qu'une indépendance absolue fût assurée à la Porte, et que tous les traités qui lui avaient été arrachés pendant que la France sommeillait fussent révoqués.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12278. — AU SCHAH DE PERSE.

Finkenstein, 3 avril 1807.

Je reçois ta lettre qu'a apportée à Constantinople ton serviteur Iusuf-Aga. J'ai ordonné à mon ambassadeur de t'envoyer celle-ci par un de ses officiers.

Beaucoup de troupes du Don, qui étaient opposées à toi, sont venues en Pologne. J'en ai fait prisonnières un grand nombre.

Le sultan Selim désire vivre en paix avec toi, resserrez vos liens; les petites mésintelligences doivent disparaître devant les véritables ennemis. J'ai écrit à Constantinople qu'on fasse venir ici l'officier que tu as envoyé, afin que je puisse causer avec lui en détail sur toi et sur ton armée.

Arrête toutes les communications des Anglais avec les Indes : intercepte leurs courriers; ils sont amis des Russes et nos ennemis. Apprends-moi bientôt que tu as obtenu dans cette campagne de nouveaux succès et que tu as fait du mal à l'ennemi commun.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le général Ferrier.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12279. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 3 avril 1807.

Mon Frère, je vous instruis des bonnes nouvelles que je reçois de Constantinople. L'amiral Duckworth, avec huit vaisseaux de guerre anglais, a forcé le détroit des Dardanelles le 19 février, après avoir essuyé quelques coups de canon. Il a rencontré, près de Gallipoli, un vaisseau de 74 et cinq frégates turcs, dont les équipages étaient à la mosquée pour la fête du Baïran, et les a brûlés. Il s'est présenté devant Constantinople; on a couru aux armes. Douze officiers d'artil-

lerie et du génie, que j'ai envoyés de Dalmatie, sont arrivés dans la même nuit. On a mis 500 pièces de canon en batterie en cinq jours; on en a envoyé aux Dardanelles. Le Grand Seigneur a déclaré dans la mosquée qu'il ne séparerait pas sa cause de celle des Français. L'escadre anglaise a été forcée de repasser les Dardanelles, et dix vaisseaux turcs l'ont suivie. Les régences barbaresques ont reçu l'ordre de courir sur les bâtiments anglais. Les marchandises anglaises sont saisies. Les Anglais qui se trouvent en Turquie sont arrêtés. L'armée turque paraît passer le Danube et cerner Bucharest, où les Russes n'ont que peu de forces. Faites mettre ces détails dans la *Gazette de Breslau*. Vous pouvez faire dater ces nouvelles de Constantinople, du 3 mars.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12280. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 3 avril 1807.

Mon Frère, je vous avais mandé que je vous avais envoyé 1,400 hommes de cavalerie non montés. J'ai craint que vous ne puissiez les monter, surtout à cause des selles. Je ne vous en ai, en conséquence, envoyé que 1,100. Mais, sur la lettre que vous m'avez écrite que vous avez pris des mesures pour en monter 1,500, et qu'ils le seraient au 15 avril, je vous en enverrai davantage. Allez de l'avant, et si vous pouvez en monter un plus grand nombre, je vous les enverrai. Les hommes appartenant au 5e corps doivent être dirigés sur Varsovie. Je préfère qu'ils se reposent deux jours de plus. Faites-leur distribuer capotes, habits, souliers, chapeaux et armes. La considération sur le double emploi de l'habillement est sensée; mais c'est un objet sur lequel on ne doit pas s'arrêter à la guerre. Il y a plusieurs manières de les envoyer : si vous les envoyez isolés, ils resteront perdus dans l'armée. Il faut les organiser en bataillons provisoires de 400 hommes, avec des officiers et sous-officiers pour les commander, en réunissant les hommes appartenant à un même corps d'armée; et quand vous aurez ainsi un bataillon des 1er, 3e, 4e et 6e corps, vous les dirigerez sur Thorn. Formez en compagnie ceux du 5e corps, au complet provisoire de 100 à 120 hommes, et dirigez-les sur Varsovie, également bien équipés et armés, et sous les ordres d'officiers et sous-officiers. Désignez-leur des lieux de repos sur toute la route, afin qu'ils ne fassent pas de trop fortes marches. Ainsi donc n'envoyez jamais moins de 400 hommes sur Thorn, moins

de 100 à 120 sur Varsovie, toujours avec des officiers et sous-officiers. Si vous manquez d'officiers, donnez-leur des officiers d'état-major. J'attendrai le retour de ce courrier pour vous envoyer un plus grand nombre d'hommes de cavalerie à pied. Ainsi je vous envoie 1,100 hommes, dont 120 cuirassiers, 500 dragons et 480 hommes de cavalerie légère. Puis-je vous en envoyer 1,000 autres, et faut-il vous envoyer des détachements de cuirassiers ou de cavalerie légère? Si vous pouvez passer la revue de toutes les compagnies ou bataillons provisoires que vous expédierez à l'armée, si vous pouvez leur donner une chemise par homme, ce ne sera que mieux. Envoyez-moi l'itinéraire que suivent le trésor, les régiments wurtembergeois, infanterie et cavalerie; car il faut que je sache toujours où se trouvent toutes les parties de mon armée.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12281. — AU PRINCE EUGÈNE.

Finkenstein, 3 avril 1807.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 8 mars, relative aux tracasseries de la cour de Rome. J'imagine que les évêques que j'ai nommés touchent leurs revenus. Il faut leur écrire qu'ils se rendent dans leurs diocèses, et qu'ils en prennent au moins l'administration, si leur conscience ne leur permet pas d'y exercer leurs fonctions épiscopales.

Je vous envoie une lettre au Saint-Père que vous ferez passer à Rome. Après cela, s'il ne revient pas, il n'en faut plus parler. En temps et lieu je ferai repentir la cour de Rome de sa mauvaise conduite; mais ce n'est pas le moment.

NAPOLÉON.

Toutes réflexions faites, je n'écrirai pas au Pape. Je ne veux pas me jeter dans les tracasseries avec ces nigauds. Le plus court est de s'en passer.

Comm. par S. A. I. Mᵐᵉ la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12282. — AU ROI DE NAPLES.

Finkenstein, 3 avril 1807.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 15 mars. Je vois avec plaisir que vos troupes se portent bien et que tout va bien chez vous. Portez

attention à la bonne discipline de vos troupes; un mois de relâchement cause un mal qui ne peut être réparé que par six mois de soins. Si vous formez un camp, placez-le entre Naples et la Calabre. Il serait ridicule de rien faire qui pût faire penser que la capitale pût être évacuée. Il est probable que les 6,000 Anglais qui sont partis de la Sicile sont retournés dans l'Océan. J'attends d'ailleurs des renseignements là-dessus. Nous sommes encore ici au milieu des neiges, et probablement le soleil commence chez vous à devenir trop chaud.

NAPOLÉON.

Au moment même je reçois des lettres du 3 mars, de Constantinople. Les Anglais ont échoué complétement, et cet empire montre une énergie qui m'est très-importante et confond les ennemis communs. Les Anglais ont essuyé un échec qui leur sera sensible.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12283. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 4 avril 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 24 mars. Portez, je vous prie, une grande attention au double approvisionnement du blé que j'ai ordonné avant de partir. L'expérience n'apprendra-t-elle donc rien, et faudra-t-il attendre que l'on soit dans le besoin? C'est l'objet auquel M. Champagny doit porter toute son attention. Les *mais* et les *si* ne sont pas de saison, et il faut avant tout qu'il réussisse. Vous aviez déjà le manifeste de la Porte, mais je suis surpris de ne pas voir dans *le Moniteur* les pièces relatives à la déclaration de guerre de l'Angleterre à la Porte, que je vous ai envoyées. Si elles n'y avaient pas été mises quand vous recevrez cette lettre, prenez des mesures pour les y faire mettre.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12284. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 4 avril 1807.

Mon Cousin, vous verrez dans *le Moniteur* différentes lettres envoyées par mes agents sur le Danube, ainsi que les nouvelles de Constantinople. Les choses marchent bien de ce côté-là, et les Russes y paraissent singulièrement embarrassés. Il est probable qu'ils seront

battus et obligés d'évacuer la Valachie. La Porte se comporte mieux qu'on n'aurait osé l'espérer.

NAPOLÉON.

Je pars cette nuit à franc étrier pour Varsovie, où je serai demain. J'y resterai deux jours pour donner audience aux ambassadeurs de Perse et de Turquie, et prendre quelques arrangements d'administration intérieure de Pologne.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12285. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 4 avril 1807.

Les journaux sont en général mal dirigés. Il est peut-être difficile d'y porter remède. Cependant je désirerais que vous veillassiez à ce qu'ils ne parlassent jamais de l'intérêt de la dynastie nouvelle, qu'ils ont l'air d'appuyer sur un parti. Que cet obscur *Courrier Français* dise tant qu'il voudra des injures au *Journal de l'Empire*, mais qu'ils ne m'y entremêlent pour rien. *Le Courrier Français* et le *Journal de l'Empire* suivent le même système; l'un attribue tout le malheur de la révolution à la philosophie, comme si, dans tous les temps, les hommes ne s'étaient pas divisés, déchirés et persécutés; tout cela est absurde sans doute, mais il est tout aussi absurde que le journal *le Courrier Français* se constitue mon défenseur et veuille voir ma cause dans l'intérêt des encyclopédistes ou de Champfort, de Diderot, etc. Il me semble que ce n'est pas trop exiger que de les laisser déraisonner et se battre, pourvu qu'il ne soit pas question des affaires actuelles. Tout le monde lit le *Journal de l'Empire*, et, s'il tend à faire du mal à l'État, nous n'avons pas besoin que *le Courrier* nous en prévienne. Je ne veux pas rétablir le crime de lèse-majesté; je n'attache aucune importance aux débats des folliculaires; cependant je ne veux pas qu'on laisse un journal parler des Bourbons, de la dynastie, comme le fait *le Courrier Français*. Ne peut-il donc pas défendre sa cause sans y entremêler le Gouvernement? Qu'on soit athée comme Lalande, religieux comme Portalis, philosophe comme Regnaud, on n'en est pas moins fidèle au Gouvernement, bon citoyen. De quel droit donc souffrir ouvertement qu'on vienne dire à ces individus qu'ils sont mauvais citoyens? C'est du style des *Frères et Amis*; et, s'il osait dire sa pensée tout entière, vous verriez qu'il n'y a que sa clique qui me soit attachée. Les ecclésiastiques, vingt millions

d'hommes attachés au culte, sont tous de l'ancien régime. La première fois que ce journal parlera des Bourbons ou de mes intérêts, supprimez-le. Quant au *Journal des Débats*, il est certain qu'il pousse l'esprit de parti jusqu'à la persécution. Un temps viendra où je prendrai des mesures pour confier ce journal, qui est le seul qu'on lit en France, entre des mains plus raisonnables et plus froides. L'esprit de parti étant mort, je ne puis voir que comme une calamité dix polissons, sans talent et sans génie, clabauder sans cesse contre les hommes les plus respectables, à tort et à travers. Mais je n'y prends d'autre intérêt que l'intérêt littéraire. Contenez-les dans les bornes; défendez-leur également de faire parler des Bourbons et de la dynastie.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12286. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 4 avril 1807.

Le major général donnera l'ordre aux maréchaux et gouverneurs de communiquer ces bonnes nouvelles aux chefs de corps :

Des lettres de Constantinople, du 3 mars, nous apprennent que les Russes et les Anglais ont échoué dans leur expédition. Une escadre de huit vaisseaux anglais avait forcé le passage des Dardanelles; le 19 février, elle avait mouillé à deux portées de canon du Sérail, et avait exigé de la Porte :

1° Le renvoi de l'ambassadeur français;

2° La déclaration de guerre à la France;

3° La cession à la Russie de la Valachie et Moldavie avec la place d'Ismaïl;

4° Quinze vaisseaux de guerre chargés de vivres et de munitions;

5° La remise aux Anglais des châteaux des Dardanelles.

Le peuple de Constantinople a couru aux armes; dix officiers français du génie et d'artillerie sont arrivés dans la nuit du 19 au 20. On a construit quarante batteries dans l'espace de cinq jours, et mis cinq cents canons et mortiers en batterie. On en a placé trois cents sur les Dardanelles. Ce que les Anglais ayant vu, ils ont jugé à propos de repasser le détroit avant qu'ils fissent feu.

Le Grand Seigneur a déclaré dans la mosquée qu'il périrait plutôt que d'abandonner la France.

Le général Sebastiani a été toujours à son côté. Des canonniers et ingénieurs français viennent de partir de Dalmatie pour Constantinople.

Le capitan pacha, avec dix vaisseaux de guerre, est entré dans la mer Noire, où les Russes n'ont que trois vaisseaux.

L'adjudant commandant Mériage, qui est à Widdin, mande, le 15 mars, que Moustafa-Pacha a passé le Danube, a battu l'avant-garde du général Michelson, lui a pris six pièces de canon et douze caissons, fait 800 prisonniers; Michelson, qui n'avait pas plus de 15,000 hommes, avait pris position du côté de Bucharest.

Une armée turque est entrée en Crimée.

Une armée persane est entrée en Géorgie.

Les armées russes sont faibles sur tous ces points.

Tout porte à penser qu'à l'heure qu'il est les Russes sont chassés de la Valachie, toutes les marchandises anglaises et les Anglais arrêtés dans l'empire ottoman. Tous leurs comptoirs de l'Arabie, de l'Euphrate et de toute l'Asie ont été saisis.

Les puissances barbaresques ont déclaré la guerre et courent sur le pavillon anglais.

Tous ces beaux résultats sont une suite de l'occupation de Varsovie et de la position de l'armée. Sans l'arrivée de l'armée française sur la Vistule, qui a obligé les Russes à rappeler leurs troupes, c'en était fait de l'empire ottoman, et, par suite, de notre commerce du Levant. Les ennemis auraient triplé leurs forces, et nous eussions laissé à nos enfants, pour héritage, trente années de guerre.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12287. — AU MARÉCHAL DAVOUT, A DETTERSWALDE.

Finkenstein, 4 avril 1807.

Mon Cousin, le major général vous aura fait part des bonnes nouvelles que j'ai reçues de Constantinople. Je pars demain pour me rendre à Soldau, où je serai rendu à deux heures de l'après-midi. A la pointe du jour, expédiez-moi un de vos officiers qui vienne lestement m'y apporter de vos nouvelles. Je me rends, pour deux jours, à Varsovie. Je laisse Duroc au quartier général; vous continuerez à y adresser vos rapports, il me les fera parvenir. Je désire que mon voyage à Varsovie soit tenu secret, et ce que je vous en dis est pour vous seul.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12288. — AU MARÉCHAL NEY, A GUTTSTADT.

Finkenstein, 4 avril 1807.

Je vous prie de me faire connaître les régiments qui doivent former votre 3e division à Thorn, et quel est le général de division que vous désirez. Le général Vandamme vous conviendrait-il, ou y en a-t-il qui ait davantage votre confiance?

Renvoyez-moi, par l'aide de camp Lebrun, la situation réelle de votre corps d'armée. Comment vivez-vous? Votre corps a-t-il augmenté ou diminué depuis le 1er mars? Avez-vous reçu les fusils que je vous ai envoyés? De combien en avez-vous encore besoin? Avez-vous reçu des souliers? Quelle est la situation de votre corps en souliers?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12289. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, A PIETZKENDORF.

Finkenstein, 4 avril 1807

Je reçois votre lettre du 2 avril. Activez l'arrivée du 19e de ligne, et gardez-le. Il restera avec vous au siége. Je vois par votre lettre que vous avez fait 15 prisonniers russes. Vous ne me dites pas de quel régiment ils sont; ce serait pourtant bien important à savoir. Faites-moi passer l'interrogatoire de cinq ou six des plus intelligents, pour connaître leurs mouvements depuis deux mois, s'ils étaient à la bataille d'Eylau, etc., et d'où ils viennent. Si les prisonniers russes que vous avez faits sont partis, envoyez à leur suite pour les interroger, car il m'importe beaucoup d'avoir des détails.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12290. — AU GÉNÉRAL CHASSELOUP.

Finkenstein, 4 avril 1807.

Envoyez donc des outils à Danzig; il y en a 900 à Graudenz. Envoyez-y aussi la compagnie de sapeurs qui s'y trouve; envoyez également de l'argent pour les travaux du génie. Il faut que l'on ne manque pas d'argent pour les travaux, car les Saxons et les Polonais ne travailleront pas si on ne les paye pas bien.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12291. — AU GÉNÉRAL CHASSELOUP.

Finkenstein, 4 avril 1807.

Je vous envoie un mémoire sur Thorn. Je désire que vous fassiez une course jusqu'à cette ville, et que vous donniez vous-même des ordres pour qu'elle soit mise dans un meilleur état de défense. Faites donner de l'argent aux ouvriers, et vous en aurez tant que vous voudrez. J'ai fort à cœur que cette place soit en état.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12292. — A M. DARU.

Finkenstein, 4 avril 1807.

Monsieur l'Intendant Général, il faut donner des ordres pour qu'aux quatre dépôts des corps d'armée on établisse quatre hôpitaux pour les galeux. Cela est très-important; on me rend compte que le nombre de ces malades est très-considérable.

Vous me faites un tas d'annonces de convois qui doivent partir de Thorn, et jamais ces annonces ne sont conformes aux lettres de voiture. Cela est très-mauvais, parce que cela me donne une fausse indication. Désormais ne m'instruisez des départs que lorsque les convois seront sortis de Thorn; par ce moyen, vous m'instruirez exactement de ce qui sera parti.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12293. — AU PRINCE EUGÈNE.

Finkenstein, 4 avril 1807.

Mon Fils, envoyez au général Lauriston vingt-cinq montres, du prix de dix louis à celui de deux louis; c'est-à-dire les unes d'or, à répétition, et les autres d'argent. Ces montres sont destinées à faire des présents aux Turcs. Envoyez-en également vingt-cinq au général Marmont.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12294. — AU ROI DE HOLLANDE.

Finkenstein, 4 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 24 mars. Vous dites que vous avez 20,000 hommes à la Grande Armée. Vous ne le croyez pas vous-

même; il n'y en a pas 10,000, et quels hommes! Ce ne sont pas des maréchaux, des chevaliers et des comtes qu'il faut faire, ce sont des soldats. Si vous continuez ainsi, vous me rendrez ridicule en Hollande.

Vous gouvernez trop cette nation en capucin. La bonté d'un roi doit toujours être majestueuse et ne doit pas être celle d'un moine. Rien n'est plus mauvais que ce grand nombre de voyages faits à la Haye, si ce n'est cette quête faite par votre ordre dans votre royaume. Un roi ordonne et ne demande rien à personne; il est censé être la source de toute puissance et avoir des moyens pour ne pas recourir à la bourse des autres. Toutes ces nuances, vous ne les sentez pas.

Il me revient des notions sur le rétablissement de la noblesse, dont il me tarde bien d'être éclairci. Auriez-vous perdu la tête à ce point, et oublieriez-vous jusque-là ce que vous me devez? Vous parlez toujours dans vos lettres de respect et d'obéissance : ce ne sont pas des mots, mais des faits qu'il me faut. Le respect et l'obéissance consistent à ne pas marcher si vite, sans mon conseil, dans des matières si importantes; car l'Europe ne peut s'imaginer que vous ayez pu manquer assez aux égards pour faire certaines choses sans mon conseil. Je serai obligé de vous désavouer. J'ai demandé la pièce du rétablissement de la noblesse. Attendez-vous à une marque publique de mon excessif mécontentement.

Ne faites aucune expédition maritime, la saison est passée. Levez des gardes nationales pour défendre votre pays. Soldez mes troupes. Levez beaucoup de conscrits nationaux. Un prince qui, la première année de son règne, passe pour être si bon, est un prince dont on se moque à la seconde. L'amour qu'inspirent les rois doit être un amour mâle, mêlé d'une respectueuse crainte et d'une grande opinion d'estime. Quand on dit d'un roi que c'est un bon homme, c'est un règne manqué. Comment un bon homme, ou un bon père si vous voulez, peut-il soutenir les charges du trône, comprimer les malveillants, et faire que les passions se taisent ou marchent dans sa direction? La première chose que vous deviez faire et que je vous avais conseillée, c'était d'établir la conscription. Que faire sans armée? Car peut-on appeler armée un ramassis de déserteurs? Comment n'avez-vous pas senti que, dans la situation où est votre armée, la création des maréchaux était une chose inconvenante et ridicule? Le roi de Naples n'en a point. Je n'en ai pas nommé dans mon royaume d'Italie. Croyez-vous que, quand quarante vaisseaux français seront réunis à cinq ou six barques hollandaises, l'amiral Ver Huell, par exemple, en sa

qualité de maréchal, puisse les commander? Il n'y a pas de maréchaux chez les petites puissances; il n'y en a pas en Bavière, en Suède. Vous comblez des hommes qui ne l'ont pas mérité. Vous marchez trop vite et sans conseils; je vous ai offert les miens; vous me répondez par de beaux compliments et vous continuez à faire des sottises.

Vos querelles avec la Reine percent aussi dans le public. Ayez dans votre intérieur ce caractère paternel et efféminé que vous montrez dans le gouvernement, et ayez dans les affaires ce rigorisme que vous montrez dans votre ménage. Vous traitez une jeune femme comme on mènerait un régiment. Méfiez-vous des personnes qui vous entourent; vous n'êtes entouré que de nobles. L'opinion de ces gens-là est toujours en raison inverse de celle du public. Prenez-y garde : vous commencez à ne plus devenir populaire à Rotterdam ni à Amsterdam. Les catholiques commencent à vous craindre. Comment n'en mettez-vous aucun dans les emplois? Ne devez-vous pas protéger votre religion? Tout cela montre peu de force et de caractère. Vous faites trop votre cour à une partie de votre nation; vous indisposez le reste. Qu'ont fait les chevaliers auxquels vous avez donné des décorations? Où sont les blessures qu'ils ont reçues pour la patrie, les talents distingués qui les rendent recommandables, je ne dis pas pour tous, mais pour les trois quarts? Beaucoup ont été recommandables dans le parti anglais et sont la cause des malheurs de leur patrie; fallait-il les maltraiter? non; mais tout concilier. Moi aussi j'ai des émigrés près de moi; mais je ne les laisse point prendre le haut du pavé, et, lorsqu'ils se croient près d'emporter un point, ils en sont plus loin que lorsqu'ils étaient en pays étranger, parce que je gouverne par un système et non par faiblesse.

Vous avez la meilleure femme et la plus vertueuse, et vous la rendez malheureuse. Laissez-la danser tant qu'elle veut, c'est de son âge. J'ai une femme qui a quarante ans : du champ de bataille je lui écris d'aller au bal, et vous voulez qu'une femme de vingt ans, qui voit passer sa vie, qui en a toutes les illusions, vive dans un cloître, soit comme une nourrice, toujours à laver son enfant? Vous êtes trop vous dans votre intérieur, et pas assez dans votre administration. Je ne vous dirais pas tout cela sans l'intérêt que je vous porte. Rendez heureuse la mère de vos enfants. Vous n'avez qu'un moyen, c'est de lui témoigner beaucoup d'estime et de confiance. Malheureusement vous avez une femme trop vertueuse : si vous aviez une coquette, elle vous mènerait par le bout du nez. Mais vous avez une femme fière, que la seule idée que vous puissiez avoir mauvaise

opinion d'elle révolte et afflige. Il vous aurait fallu une femme comme j'en connais à Paris. Elle vous aurait joué sous jambe et vous aurait tenu à ses genoux. Ce n'est pas ma faute, je l'ai souvent dit à votre femme.

Quant au reste, vous pouvez faire des sottises dans votre royaume, c'est fort bien; mais je n'entends pas que vous en fassiez chez moi. Vous offrez à tout le monde vos décorations; beaucoup de personnes m'en ont écrit qui n'ont aucun titre. Je suis fâché que vous ne sentiez pas que vous manquez aux égards que vous me devez. Mon intention est que personne ne porte ces décorations chez moi, étant résolu de ne les pas porter moi-même. Si vous m'en demandez la raison, je vous répondrai que vous n'avez encore rien fait pour mériter que les hommes portent votre portrait; que, d'ailleurs vous l'avez institué sans ma permission, et qu'enfin vous le prodiguez trop. Et qu'ont fait toutes les personnes qui vous entourent, auxquelles vous le donnez?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12295. — 69e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Finkenstein, 4 avril 1807.

Les gendarmes d'ordonnance sont arrivés à Marienwerder. Le maréchal Bessières est parti pour aller en passer la revue. Ils se sont très-bien comportés, et ont montré beaucoup de bravoure dans les différentes affaires qu'ils ont eues.

Le général Teulié, qui jusqu'à présent avait conduit le blocus de Kolberg, a fait preuve de beaucoup d'activité et de talent. Le général de division Loison vient de prendre le commandement du siége de cette place. Le 19 mars, les redoutes de Sellnow ont été attaquées et emportées par le 1er régiment d'infanterie légère italienne. La garnison a fait une sortie; la compagnie de carabiniers du 1er régiment léger et une compagnie de dragons l'ont repoussée. Les voltigeurs du 19e régiment de ligne se sont distingués à l'attaque du village d'Altstadt. L'ennemi a perdu dans ces affaires trois pièces de canon et 200 hommes faits prisonniers.

Le maréchal Lefebvre commande le siége de Danzig. Le général la Riboisière a le commandement de l'artillerie. Le corps de l'artillerie justifie, dans toutes les circonstances, la réputation de supériorité qu'il a si bien acquise. Les canonniers français méritent, à juste raison, le titre d'hommes d'élite. On est satisfait de la manière de servir des bataillons du train.

L'empereur a reçu, à Finkenstein, une députation de la Chambre de Marienwerder, composée de MM. le comte de Grœben, le conseiller baron de Schleinitz et le comte de Dohna, directeur de la Chambre. Cette députation a fait à Sa Majesté le tableau des maux que la guerre a attirés sur les habitants. L'Empereur lui a fait connaître qu'il en était touché, et qu'il les exemptait, ainsi que la ville d'Elbing, des contributions extraordinaires. Il a dit qu'il y avait des malheurs inévitables pour le théâtre de la guerre, qu'il y prenait part, et qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour les alléger.

On croit que Sa Majesté partira aujourd'hui pour faire une tournée à Marienwerder et à Elbing.

La seconde division bavaroise est arrivée à Varsovie.

Le prince royal de Bavière est allé prendre à Pultusk le commandement de la 1re division.

Le prince héréditaire de Bade est allé se mettre à la tête de son corps de troupes, à Danzig. Le contingent de Saxe-Weimar est arrivé sur la Warta.

Il n'a pas été tiré aux avant-postes de l'armée un coup de fusil depuis quinze jours.

La chaleur du soleil commence à se faire sentir; mais elle ne parvient point à amollir la terre; tout est encore gelé. Le printemps est tardif dans ces climats.

Des courriers de Constantinople et de Perse arrivent fréquemment au quartier général.

La santé de l'Empereur ne cesse pas d'être excellente. On remarque même qu'elle est meilleure qu'elle n'a jamais été. Il y a des jours où Sa Majesté fait quarante lieues à cheval.

On avait cru, la semaine dernière, à Varsovie, que l'Empereur y était arrivé à dix heures du soir; la ville entière fut aussitôt et spontanément illuminée.

Les places de Praga, Sierock, Modlin, Thorn et Marienburg commencent à être en état de défense; celle de Marienwerder est tracée. Toutes ces places forment des têtes de pont sur la Vistule.

L'Empereur se loue de l'activité du maréchal Kellermann à former des régiments provisoires, dont plusieurs sont arrivés à l'armée dans une très-bonne tenue, et ont été incorporés.

Sa Majesté se loue également du général Clarke, gouverneur de Berlin, qui montre autant d'activité et de zèle que de talent dans le poste important qui lui est confié.

Le prince Jérôme, commandant des troupes en Silésie, fait preuve

d'une grande activité, et montre les talents et la prudence qui ne sont d'ordinaire que les fruits d'une longue expérience.

Moniteur du 15 avril 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12296. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 5 avril 1807.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 25 mars. J'ai pris, il y a quinze jours, un décret pour prêter aux fabricants sur nantissement. Toutes ces prétendues délicatesses que l'on met en avant sont des bêtises et des sophismes. Un manufacturier a ou n'a pas besoin. A quel cri d'alarme cela donnerait-il lieu, qu'un fabricant dise : « Je » suis riche, j'ai pour un million de marchandises, je ne puis point » les vendre, et je n'ai pas un sou. Le Gouvernement me prête » 100,000 écus : je lui donne pour sûreté 100,000 écus de mar- » chandises. » Au lieu d'être un objet de discrédit, cela est au contraire un moyen de crédit.

Je ne vois pas non plus que l'objection, que l'obligation pour les neutres de réexporter des marchandises françaises anéantirait les entrepôts réels, soit bien grave. Les affaires de finances se jugent par des considérations de finances, les délits politiques par le code politique, les affaires de commerce par des considérations de commerce. Or c'est ici la considération de commerce, dont l'influence est immense sur les manufactures de France, qui doit décider la question si les neutres doivent être contraints à réexporter des marchandises de notre cru, lorsqu'ils importent leurs marchandises en France. Le Conseil juge cette question par des considérations de finances. J'aimerais autant que le tribunal criminel de Paris appliquât à un délit criminel un article du Code civil. Je me plains qu'on n'approfondit rien au Conseil. Les discussions sont trop lestes.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12297. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 5 avril 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 26 mars. Je vois avec peine l'esprit financier qui domine au Conseil. Les ministres du trésor public et des finances devraient cependant se souvenir qu'il m'en a

coûté vingt-cinq millions en l'an X pour me procurer quelques milliers de quintaux de blés. L'objection que ces blés ne peuvent venir à Paris est un sophisme. Tenez un conseil auquel vous appellerez MM. Réal, Defermon, Lacuée et les hommes qui savent dans quel embarras je me suis trouvé en l'an X, et faites-moi connaître le résultat de ce conseil.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12298. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 5 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 26 mars. Il n'y a ici rien de nouveau. Faites faire des articles en faveur des catholiques irlandais.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12299. — A MADAME DE LAURISTON.

Finkenstein, 5 avril 1807.

Madame, je reçois votre lettre du 24 mars. Les services de votre mari me sont plus utiles à Raguse qu'ils ne pourraient me l'être ailleurs. C'est une marque de confiance que je lui ai donnée, en le plaçant dans un poste si important. Les événements se succèdent et ne me laissent pas le maître de faire ce que je désirerais. J'ai cependant voulu vous écrire la présente lettre pour vous faire connaître l'estime et la confiance que j'ai en votre mari.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le marquis de Lauriston.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12300. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 5 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, je reçois votre lettre du 3 avril. Le gouverneur de Varsovie a eu la bêtise d'aller chez M. de Vincent demander des explications sur la neutralité du territoire autrichien. Il est difficile de faire quelque chose de plus bête.

J'ai lu avec plaisir la lettre du 21 mars sur la Suède. Écrivez à mon agent qu'il doit écrire tous les jours, passer les journées hors de chez lui, parcourir les ports, les endroits publics, et rendre compte de tout ce qu'il aura vu et appris.

Quant à la nouvelle qu'Essen passerait le Bug, c'est fort bête; il pourrait le passer, mais ne le repasserait pas.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12301. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 5 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, il n'y a pas d'inconvénient à passer le marché avec le gouvernement polonais. Il faut qu'il fournisse, en grande quantité, blés, avoines, eaux-de-vie, en fixant les prix et en suivant le principe que tout cela sera payé exactement, mais que le pays n'en doit pas moins achever le payement de sa contribution en nature, non-seulement telle qu'elle a été réglée pour Varsovie, Kalisz, Bromberg, etc., mais encore pour Plock. Allez de l'avant, et qu'on ne manque de rien à Varsovie.

La légion polonaise du Nord devait être payée et habillée par le gouvernement polonais; elle ne l'est pas, et tous les régiments sont incomplets. Je vous ai déjà écrit pour que vous vous fassiez faire par le gouvernement une levée qui remplace tous les malades de la légion Poniatowski. Ce prince a pris pour composer ses bataillons des prisonniers russes qui ont porté la peste dans les nouveaux corps, et, d'ailleurs, beaucoup ont été tués, faits prisonniers ou ont déserté. Je crois donc une levée nécessaire pour les compléter. Après cet objet important, je désire réunir à Breslau le régiment des lanciers polonais et la légion polonaise à pied, qui viennent d'Italie. Les lanciers n'ont que 400 hommes à cheval, et je désire les porter à 1,200 hommes. La légion polonaise n'a pas 2,000 hommes; mon intention est d'en porter les compagnies à 150 hommes, d'en former 6 bataillons et de porter le complet du corps à plus de 7,000 hommes. Il faut réunir promptement tous les moyens pour arriver à ce résultat. Que le gouvernement polonais fournisse les hommes, moi je fournirai les fonds et tout ce qui pourra être nécessaire.

Vous trouverez ci-joint le décret que j'ai pris à ce sujet, et vous le communiquerez au gouvernement. Vous ne manquerez pas d'insinuer en petit comité qu'avant tout il faut lever des troupes, s'armer et battre l'ennemi; qu'après, tout s'arrangera; mais que toute déclaration qui démasquerait de trop bonne heure les projets ne saurait être d'aucun avantage.

Faites-moi répondre à ces questions : Depuis quand la légion du Nord est-elle à la solde du gouvernement polonais? Jusqu'à quel jour

est-elle soldée? Où sont les différents régiments polonais? Depuis quel jour le 1ᵉʳ, le 2ᵉ, le 3ᵉ, sont-ils à la solde du gouvernement polonais, et jusqu'à quel jour chacun est-il payé? Quels sont les régiments de cavalerie? Où sont-ils? Depuis quand sont-ils à la solde du gouvernement polonais, et jusqu'à quel jour sont-ils soldés? Quel est le complet de ces différents régiments, quel en est l'effectif, quel en est le présent sous les armes, au 1ᵉʳ avril ou au 15 mars? La réponse à ces questions et les états à l'appui me feront bien connaître où nous en sommes.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12302. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 5 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, il faut écrire à M. Sebastiani, en lui envoyant les derniers bulletins, que je ne puis m'empêcher de considérer comme un malheur que l'escadre turque se soit laissé engager après l'escadre anglaise et coure de grandes chances, quand elle pouvait n'en courir aucune. Mais une fois que 3 ou 400 pièces de canon seront dressées aux Dardanelles et qu'il n'y aura plus à craindre qu'une escadre anglaise rentre dans le canal, il sera nécessaire alors qu'une escadre turque rentre dans la mer Noire. Il faut encore l'augmenter de deux vaisseaux, de bricks et de chaloupes canonnières; il faut qu'elle cherche à ravager les côtes de la mer Noire et à empêcher entièrement le commerce russe. Ce sera là un véritable bien pour la Porte, et cela ne l'exposera à aucun danger, car l'escadre russe dans la mer Noire n'est pas dangereuse. La sottise qu'ont faite les Russes de retirer leurs forces de la mer Noire, pour les porter dans la Méditerranée, sera mise alors dans toute son évidence. La flotte turque secondera d'ailleurs les opérations de Moustafa-Pacha. Dans la Méditerranée, la flotte turque n'a que des dangers à courir sans utilité.

Ensuite, il demandera que l'armée turque passe le Pruth; il fera entendre que je pourrai me porter du côté de Kaminietz. L'armée de Michelson est très-faible; tous les efforts de l'ennemi sont de ce côté; les Turcs doivent profiter de la circonstance.

Le général Sebastiani dira aussi qu'ils doivent envoyer à leur ministre près de moi des pleins pouvoirs pour assister à un congrès et des instructions, afin que, lorsqu'il s'agira de traiter de la paix, elle n'éprouve pas de délais. Il exprimera de nouveau à cette occasion

l'intention où je suis de ne pas faire la paix sans y comprendre la Porte et sans y ménager tous ses intérêts.

Écrivez à mon consul à Rustchuk qu'il ait à prévenir Moustafa-Pacha que, selon son désir, je lui envoie un officier du génie et un colonel dont il pourra se servir; que j'attends son arrivée à Jassy et au delà du Pruth, pour me porter à sa rencontre.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12303. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 5 avril 1807.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 28 mars à quatre heures après midi. Puisque vous jugez nécessaire de garder toutes les troupes qui vous restent en Silésie, arrangez-vous pour prendre Neisse et contenir la garnison de Kosel, qui pousse des partis jusqu'en Pologne. Je vous laisse le maître de commencer le siége de Neisse quand vous le jugerez convenable. La saison est bonne; si vous pouvez prendre cette place en un mois, vous ferez une bonne et belle opération.

Payez les salaires pour les selles, et montez promptement la cavalerie. Envoyez-moi 30,000 autres pintes d'eau-de-vie, en les faisant prendre sur la contribution.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12304. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 5 avril 1807

Mon Frère, ayez bien soin que tout ce que vous envoyez pour Danzig soit de bonne artillerie. Témoignez tout mon mécontentement au général Pernety de ce qu'il n'a envoyé jusqu'à présent que ce qu'il avait de plus mauvais. Vous pouvez compter toujours sur 1,500 hommes que vous aurez à monter. Je ne vous en ai envoyé que 1,100; mais je me propose de vous en envoyer 400 autres. Je vous recommande mes malades. Que rien ne parte que bien armé, bien équipé et qu'après avoir passé votre revue.

La mesure qu'a prise le général Verrières, de mettre les malades hors de Glogau, est ridicule. A quoi servent les places fortes, si ce n'est pour contenir les dépôts d'une armée?

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12305. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 5 avril 1807.

Mon Frère, vous trouverez ci-joint un décret qui vous parviendra par le ministre de la guerre, mais que je vous envoie d'avance. Vous y verrez qu'avant un mois vous pouvez avoir un renfort de 9,000 hommes. Le régiment des lanciers polonais et la légion à pied polonaise sont déjà à Augsbourg. Vous pourrez profiter pour leur habillement des habits prussiens que vous avez trouvés à Breslau, Glogau, etc. Vous devez avoir aussi des gibernes.

L'intendant général ordonne à l'intendant de mettre des fonds à votre disposition.

Les cadres existent, vous y trouverez un grand nombre de bons officiers; ainsi je ne doute pas qu'avant le 15 mai ce ne soit pour vous un bon renfort de 8,000 hommes. Je m'en rapporte à votre activité et à votre zèle pour lever les obstacles.

Écrivez à Dresde et à Baireuth pour savoir quand ces troupes y passeront, et être informé avec exactitude du jour de leur arrivée.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12306. — AU GÉNÉRAL SAVARY, A SANCT-ALBRECHT.

Finkenstein, 5 avril 1807.

Monsieur le Général Savary, je reçois votre lettre du 3 avril. J'approuve fort que vous restiez devant Danzig. J'y vois deux avantages : celui du bien du service et l'expérience que vous y acquerrez. Le maréchal Lefebvre écrit peu et rend peu compte de ce qui arrive; je désire que vous m'écriviez tous les jours et en grand détail. Faites-moi savoir de quels régiments sont les Russes qu'on a pris devant Danzig, de combien de bataillons se composent ces régiments, et d'où ils sont partis. Il faut faire subir à ce sujet un interrogatoire officiel aux principaux prisonniers, et me l'envoyer. Ces renseignements me sont nécessaires pour former mes idées.

J'ai ordonné que le 19e restât au corps d'armée qui est devant Danzig.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc René de Rovigo.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12307. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 6 avril 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 27 mars. J'approuve fort le parti qu'a pris le ministre de la marine. Il ne faut faire aucun pas rétrograde, en rien. Je vois avec peine que votre santé soit dérangée. Heureusement j'espère que ce n'est qu'un des dérangements que vous avez tous les jours. Si vous vouliez ne pas vous droguer, vous vous porteriez beaucoup mieux; mais c'est une vieille habitude de vieux garçon. Toutefois tâchez de vous bien porter; je le désire par l'amitié que je vous porte.

Je vous donne aujourd'hui l'ordre de faire partir le 2e régiment des fusiliers de la Garde.

Est-il vrai qu'un particulier ait déposé au mont-de-piété un diamant sur lequel on lui a prêté 300,000 francs? Rendez-moi compte si cela est vrai. Le mont-de-piété n'aurait point dû le faire sans savoir si cela me convient, car il ne paraît pas probable qu'un particulier possède un diamant d'une si grande valeur.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12308. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Finkenstein, 6 avril 1807.

Monsieur Dejean, je reçois votre lettre du 26 mars, relative aux travaux d'Alexandrie. J'y porte toujours le même intérêt. Il me tarde de voir cette place en état de défense. Elle ne le sera que quand toutes les escarpes des couronnes seront terminées, et les escarpes et contrescarpes des demi-lunes parfaitement achevées.

Quant à la convention à faire avec l'Espagne pour les déserteurs, ce n'est pas la même chose que pour les conscrits. Je consens à renvoyer tous les conscrits ou hommes qui ne seraient pas encore engagés et qui tireraient à la milice. D'ailleurs, l'Espagne ne refuse pas de nous rendre nos conscrits; et je répugne à faire une convention avec l'Espagne pour les déserteurs, parce que cela répugne à nos principes généraux.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12309. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Finkenstein, 6 avril 1807.

Monsieur Dejean, je vois avec peine que vous autorisez des prisonniers anglais et russes à se rendre à Genève. Je ne veux point qu'il y ait aucun Anglais ni Russe dans aucune ville qui ne serait pas de l'ancienne France.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12310. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Finkenstein, 6 avril 1807.

Monsieur Decrès, je reçois votre lettre du 26 mars. J'approuve le parti que vous avez pris de faire mettre à l'eau *le Charlemagne*.

Voici ma réponse à la demande que vous me faites : tant qu'un vaisseau sera en rade d'Anvers, je ne crains rien; je ne crains point non plus quand il sera dans le port de Flessingue; mais je crains qu'il ne reste en chemin. Je pense donc qu'avant de mettre un autre vaisseau à l'eau, il faut savoir si *le Charlemagne* arrivera à Flessingue; s'il y arrive, je ne vois pas de difficulté d'en mettre deux autres à l'eau; car vous devez être sûr, ou qu'ils resteront devant Anvers, ou que dans quinze jours ils seront dans les fortifications de Flessingue. Il n'y a pas de doute qu'un ou deux vaisseaux dans le port de Flessingue aideraient beaucoup à la défense de la place.

Le Charlemagne étant à l'eau, faites mettre un autre vaisseau en construction.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la duchesse Decrès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12311. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 6 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, j'ai signé le décret pour la formation des chevau-légers polonais de ma Garde. J'ai fait les fonds nécessaires; j'ai nommé les majors et adjudants-majors parmi les officiers français de ma Garde; j'ai nommé le colonel et les chefs d'escadron. Le major part ce soir pour Varsovie; il se présentera chez vous; vous le présenterez au gouvernement polonais et au prince Poniatowski, et vous appuierez de tous vos moyens la formation de ce corps. Je désire avoir avant quinze jours un escadron. J'ai envoyé

à Posen, avec de l'argent, un officier de ma Garde qui ramènera promptement à Varsovie des sabres, des carabines et des pistolets. Ainsi j'espère que ce régiment doit être promptement levé. En les payant comme ma Garde, vous sentez que mon intention a été de n'avoir que des hommes qui eussent de l'éducation, qui fussent habitués à l'exercice du cheval, et non des paysans à dégrossir, ce qui serait extrêmement long.

Voyez le major tous les jours, afin qu'il vous rende compte si cette formation avance.

Le 1er et le 3e régiment polonais, c'est-à-dire la 1re légion, sont réduits chacun à 800 hommes, et, si l'on n'envoie pas de recrues, ils seront bientôt réduits à rien.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12312. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 6 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, écrivez à mon ministre à Dresde, pour qu'il fasse connaître que, le contingent de Saxe ayant éprouvé une grande diminution par les désertions, les pertes et les événements ordinaires de la guerre, je désire qu'il soit complété sans délai par des recrues tant d'infanterie que de cavalerie. Le contingent de Saxe-Weimar a aussi éprouvé une diminution par la désertion. Saxe-Gotha n'a fourni que 400 hommes. Écrivez-en à mes différents ministres près de ces cours. Écrivez auprès du grand-duc de Hesse-Darmstadt, du prince Primat et du duc de Nassau, pour que des recrues soient envoyées pour compléter leurs corps.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12313. — A M. DARU.

Finkenstein, 6 avril 1807.

Monsieur Daru, je reçois votre lettre du 3 avril, de Thorn. Gardez toujours à Thorn au moins 4,000 paires de souliers, afin de pouvoir en donner aux passants. Je vois que, les 105,000 paires de souliers distribuées, il ne vous reste pas grand'chose; nos besoins sont cependant plus forts que cela. Quand pourrez-vous en distribuer encore autant? Il faut beaucoup de souliers pour l'armée.

L'armée va avoir besoin de chemises, il n'en arrive point; occupés

comme ils le sont, les corps ne peuvent en faire faire. Il me semble que j'avais prescrit des mesures pour en faire confectionner 100,000 en Silésie. Il est d'autant plus nécessaire que la Silésie fournisse ces 100,000 chemises, qu'elle ne pourra pas payer la contribution en argent. Faites-moi connaître ce qu'il en est, et quand ces 100,000 chemises seront rendues à Thorn.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12314. — A M. DARU.

Finkenstein, 6 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 4 avril. Les 105 voitures arriveront sans doute de Breslau. Ayez soin qu'on les renvoie, sans quoi le prince Jérôme ne pourra plus rien envoyer; et faites que pour le voyage d'Osterode à Thorn les voituriers soient très-contents et largement payés.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12315. — A M. DARU.

Finkenstein, 6 avril 1807.

Monsieur Daru, le major général vous aura envoyé mon décret pour la formation de la légion polacco-italienne à six bataillons, et le régiment de lanciers à 1,200 chevaux. Il est probable que la légion arrivera d'Italie forte de 2,000 hommes. Le régiment de cavalerie a 400 hommes; il faut donc à ce régiment 800 chevaux, comme il faut 6,000 hommes à la légion. Les chevaux doivent être achetés en Silésie, les selles, l'habillement pour les hommes, confectionnés en Silésie. Pour tout cela il faut de l'argent. Le conseil d'administration du régiment à cheval a envoyé des officiers, qui sont à Kalisz; j'ai ordonné qu'ils se rendissent à Breslau pour commencer l'achat des chevaux et faire confectionner les selles. Mettez des fonds à la disposition de l'ordonnateur Boerio pour cet objet. Les chevaux de lanciers sont de petits chevaux; ils peuvent bien être achetés dans le département de Kalisz. Quant à l'habillement, la légion n'a pas encore envoyé d'argent; il faut ordonner à l'ordonnateur Boerio de faire faire 2,000 habillements. L'uniforme de la légion polonaise est connu de tout le monde; elle portera la cocarde polonaise et italienne. Ayez une correspondance en Silésie, pour savoir si l'on a assez de gibernes

et de baudriers pour armer ces 6,000 hommes; s'il n'y en a pas, faites-en passer; mais il me semble que tout ce qui est provenu du désarmement et des places doit en fournir assez. Écrivez-en au prince Jérôme, auquel mon intention est de donner la haute main pour la prompte organisation de ce corps.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12316. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES.

Finkenstein, 6 avril 1807.

Mon Cousin, les vélites de la Garde porteront chacun demain cinq cartouches sans balle pour faire l'exercice à feu, et trois cartouches à balle pour tirer au blanc. Vous ferez demain matin placer un blanc dans mon jardin. Ce blanc sera une planche de 6 pieds de haut et de 3 pieds de large, qu'on fixera en terre, et on mesurera la distance sur 100 toises.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc d'Istrie.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12317. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, A SANCT-ALBRECHT.

Finkenstein, 6 avril 1807.

Des outils sont partis d'Elbing, de Thorn et de devant Graudenz.

Ne laissez pas l'ennemi rétablir l'ouvrage à cornes qu'il avait jadis au bas de la Vistule. Il est encore temps de l'enlever, de reprendre la redoute et de s'y maintenir.

Soyez certain qu'il n'est pas entré à Danzig plus de 700 Russes. Il n'y est entré que deux bataillons, c'est-à-dire huit compagnies, chacune de 75 ou 80 hommes.

Il paraît que le général Puthod n'a pas tenu la conduite convenable. Je suis fâché que le général Gardanne ne se soit pas mieux conduit devant Danzig; il avait des torts à réparer.

Je vous recommande qu'on ait les plus grands égards pour le prince de Bade. Ce serait me manquer personnellement que de se permettre la moindre chose contre ce prince, qui donne un si bel exemple. Beaucoup qui le tournent en ridicule n'en feraient pas autant s'ils étaient dans sa position. Encouragez les Badois. Les propos de votre état-major leur sont revenus.

Que fait donc Ménard? N'est-il qu'un soldat de plume? Comment

le général Puthod a-t-il pu évacuer la redoute une fois qu'elle a été prise?

Que faites-vous de vos quarante pièces de campagne?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12318. — AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Finkenstein, 6 avril 1807.

Monsieur le Général Lemarois, le 1er et le 3e régiment de ligne polonais sont réduits à rien; ils ne forment pas 400 hommes chacun, et ils doivent être toujours de 4,800 hommes. Je pense que la situation des deux régiments qui sont sous vos ordres n'est guère plus satisfaisante.

Veillez à ce que les boulets et poudres qu'a demandés le général Songis pour le siége de Danzig partent sans délai.

Il est ridicule que les 300 hommes que vous avez à Varsovie ne puissent vous servir, faute de sabres. Il n'est pas difficile au prince Poniatowski de faire venir des sabres de Posen par des relais placés de village en village. Ces 300 hommes vous serviraient pour éclairer les bords du Bug.

L'idée que les ennemis passeront le Bug est absurde, pas un ne s'échapperait. Le gouverneur est bien nigaud d'avoir été parler de cela à M. de Vincent; il ne sait donc pas que le maréchal Masséna est à Pultusk avec 30,000 hommes? Masséna les prendrait par derrière tandis que vous les contiendriez.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Lemarois.
(La minute aux Arch. de l'Emp.)

12319. AU GÉNÉRAL SAVARY, A SANCT-ALBRECHT.

Finkenstein, 6 avril 1807.

Monsieur le Général Savary, les renseignements que vous m'envoyez sur les Russes ne me satisfont pas. C'est un interrogatoire en règle qu'il faut faire subir aux prisonniers et qu'il faut m'envoyer, dans lequel soient constatés le nom des régiments russes, leur nombre et la force des compagnies : ce que chaque soldat sait très-bien.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc René de Rovigo.
(La minute aux Arch. de l'Emp.)

12320. — AU MARÉCHAL MORTIER, A ZERNIN.

Finkenstein, 6 avril 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 31 mars. Je ne vois pas de difficulté à ce que vous preniez les six mortiers de 10 pouces en fer et les 10 pièces de 20. J'en ai fait expédier l'ordre à Stettin.

Le 4e de ligne italien, fort de 2,000 hommes, arrivera le 15 à Augsbourg. Le régiment de chasseurs royaux, fort de 600 hommes à cheval, arrivera également le 15 à Augsbourg. Ces corps rejoindront la division italienne, ainsi que 800 recrues qui arrivent d'Italie pour renforcer cette division. Vous aurez donc une belle division. Si vous pouvez prendre Kolberg, tout cela se réunira ensuite autour de Stralsund; l'équipage que je fais venir de Breslau sera arrivé, la saison sera bonne, et on pourra songer alors à prendre Stralsund. Tâchez actuellement de prendre Kolberg.

Envoyez à Marienwerder les 200 hommes du 3e de chasseurs qui sont sous vos ordres, afin qu'ils rejoignent leur régiment. La campagne va s'ouvrir ici, et j'ai un grand besoin de cavalerie légère.

Vous devez avoir beaucoup de pièces de 12 de campagne et des obusiers; cela peut très-bien vous servir pour le siége de Kolberg.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Trévise.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12321. — ORDRE.

Finkenstein, 6 avril 1807.

L'adjudant commandant Guilleminot se rendra à Saalfeld et y cherchera une bonne position militaire pour une armée de 100,000 hommes, qui occupe la droite au lac de Saalfeld et la gauche du côté de Christburg. Il fera ensuite les courses et reconnaissances nécessaires pour traiter de quelle manière l'ennemi pourrait agir pour obliger à évacuer cette position. L'ennemi le peut par la gauche et par la droite : par la droite, il trouvera le lac de Saalfeld et de Deutsch-Eylau, qui l'obligera de s'enfoncer de huit lieues. Il devrait être possible de l'empêcher de passer du lac de Deutsch-Eylau au lac de Drewenz, qui communique avec Osterode. Il n'y a, je crois, qu'une petite lieue, coupée par une rivière. Il faudrait donc que l'ennemi tournât Osterode, et alors on pourrait prendre des positions derrière le Drewenz. Par la gauche, il y a la petite rivière de Sorge, qui s'étend depuis Christburg jusqu'au Draussen-See. Cette ligne s'étend ensuite depuis le Draussen-See jusqu'à Elbing, et depuis

Elbing jusqu'au Frische-Haff. Il faut reconnaître toute cette position et le parti qu'on pourrait tirer des marais et des obstacles naturels; c'est dans ce cas que tout obstacle est bon, puisqu'il tend à mettre un corps moins nombreux à l'abri d'un corps plus nombreux, et oblige l'ennemi à faire des dispositions qui donnent le temps d'agir.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12322. — A L'IMPÉRATRICE.

Finkenstein, 6 avril 1807, 3 heures après midi.

Mon amie, j'ai reçu ta lettre, où je vois que tu as passé la semaine sainte à la Malmaison et que ta santé est meilleure. Je désire apprendre que tu es entièrement rétablie.

Je suis dans un beau château où il y a des cheminées, ce qui est fort agréable. Il fait encore froid ici; tout est gelé.

Tu auras vu que j'ai de bonnes nouvelles de Constantinople.

Ma santé est bonne. Il n'y a rien ici de nouveau.

Tout à toi.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12323. — A M. MOLLIEN.

Finkenstein, 7 avril 1807.

Monsieur Mollien, le trésorier de la couronne me mande que vous avez désiré connaître les bons que mon trésor possède sur le trésor de mon royaume d'Italie, formant la dotation des duchés. Je l'ai autorisé à vous donner là-dessus tous les bordereaux et renseignements qui pourraient vous convenir. Vous pouvez encaisser les bons de 1807, et donner en contre-échange des obligations avec l'intérêt de la place. En faisant cela d'un seul coup, ce sera d'autant plus avantageux que vous pourrez donner des obligations à l'échéance d'un an.

Voyez si vous ne pourriez pas acheter le Raincy pour ce que doit Ouvrard. La princesse Pauline, qui en a grande envie, l'achèterait, et nous nous trouverions toujours remboursés d'autant.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12324. — AU SULTAN SELIM.

Finkenstein, 7 avril 1807.

Très-haut, très-magnanime, très-puissant et invincible Prince, le Grand Empereur des Musulmans, Sultan Selim, notre cher et fidèle Ami, en qui tout honneur et toute vertu abondent : Dieu veuille augmenter les jours de Votre Hautesse et les remplir de prospérité, avec fin très-heureuse!

J'ai reçu la lettre que Votre Hautesse m'a écrite le 9 du mois de mars. Mon ambassadeur m'a instruit de tout ce qui s'est passé. L'énergie que Votre Hautesse a montrée dans cette circonstance lui a fait remporter une victoire importante et a décidé la retraite honteuse de la flotte anglaise. La mesure qu'elle a prise, de prohiber les marchandises anglaises, est une juste punition qui sera très-sensible à cette nation mercantile et avide. Il faut que Votre Hautesse fasse mettre aux Dardanelles un grand nombre de canons et surtout de mortiers, et que l'on exerce les canonniers à tirer à boulets rouges. Je désire beaucoup aussi que les forces navales de Votre Hautesse n'entrent point dans la Méditerranée, mais au contraire dans la mer Noire, où elles sont sûres de se trouver supérieures et de faire un grand mal à l'ennemi commun.

Mon ambassadeur a parfaitement rempli mes intentions en étant agréable à Votre Hautesse; sur le bien qu'elle me dit de lui, et d'après le contentement qu'elle a de ses services, je lui ai accordé la grande décoration de la Légion d'honneur. Je désire que Votre Hautesse le lui apprenne elle-même. J'ordonne que cette grande décoration soit expédiée avec cette lettre, et je prie Votre Hautesse de vouloir bien la lui remettre; elle acquerra pour lui un nouveau prix, en la recevant de la main d'un si grand souverain. Tous les projets de Votre Hautesse, dont m'a fait part mon ambassadeur, auquel je réponds en détail par le moyen des chiffres, sont dignes d'elle et seront couronnés d'un plein succès. Elle et moi nous voulons la paix, mais une paix honorable, qui laisse à toutes les grandes puissances la liberté de faire chez elles ce qui leur convient, et qui ne permette à aucun souverain de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un autre. L'article préliminaire de toute paix que je ferai sera toujours l'indépendance pleine et entière de tous les États de Votre Hautesse. Elle peut compter sur toute mon assistance, comme je compte sur elle et sur cette noble conduite qui retentit dans toute l'Europe, et qui replace l'empire ottoman dans ce haut rang qui lui appartient. Sur ce, je

prie Dieu qu'il augmente les jours de Votre Hautesse, et qu'il les remplisse de gloire et de prospérité, avec fin très-heureuse.

Votre très-cher et parfait Ami.

Écrit en notre château impérial de Finkenstein, le 7 avril de l'an 1807.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12325. — AU GRAND-DUC DE BERG.

Finkenstein, 7 avril 1807.

Je vous envoie l'état des dépôts de cuirassiers. Vous y verrez que j'y ai 347 hommes qui pourraient servir demain; que, sur ce nombre, il y a 200 chevaux qui sont prêts ou le seront dans un mois. On se plaint que ces hommes manquent de sabres : envoyez un officier de cuirassiers en prendre à Posen. On se plaint qu'ils manquent de casques : ordonnez qu'on en fasse à Elbing, et que, si on ne peut pas en faire, on les remplace par des chapeaux; qu'ils manquent de bottes : on peut en faire faire aisément à Marienwerder ou à Elbing. Je ne puis que vous témoigner mon mécontentement de ce que vous ne donnez aucun ordre, de ce que les colonels ne reçoivent aucune direction pour la remonte et l'équipement de la cavalerie. Ce n'est pas en dormant que l'on fait quelque chose. Ordonnez qu'on réforme les 100 chevaux; on les abandonnera dans l'île de Nogat aux paysans, cela vaut mieux que de les vendre. Peut-être dans deux mois pourra-t-on les reprendre. J'aurai alors 100 hommes à pied. Donnez l'ordre sur-le-champ au commandant du dépôt d'acheter 100 chevaux; quand ils seraient d'une taille inférieure, c'est égal. On en trouve de très-beaux dans l'île de Nogat. On peut commander des selles à Marienwerder, à Marienburg, à Elbing, à Bromberg. Faites que d'ici à deux mois j'aie ces 400 hommes de plus à cheval.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12326. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 7 avril 1807.

Le major général vous envoie des ordres par duplicata. Je vous ai déjà prévenu[1] dernièrement que, dans le courant de la campagne, il était difficile d'espérer que vous ne fussiez pas inquiété à Berlin. Il faut que M. la Bouillerie prenne des mesures pour que les convois d'argent ne courent point de hasards. Il faut les diriger sur Küstrin,

[1] Voir pièce n° 12075.

et de là sur Posen. Tout ce qui viendrait des gouvernements de Brunswick, de Minden, de Cassel, Fulde et Münster, qu'il le dirige sur Mayence. La réunion du 15e de ligne et des 3e, 5e, 6e, 7e, 8e régiments provisoires, de tout ce que vous pourrez expédier des dépôts de Potsdam, sera suffisante pour mettre en force le maréchal Mortier, qui, en laissant ce qui est nécessaire pour contenir strictement Kolberg, a ordre de réunir toutes ses forces auprès de Stettin.

Le 4e de ligne italien et un régiment de cavalerie italienne doivent arriver sous peu de jours à Augsbourg. Une armée de 20 à 25,000 hommes arrivera à Augsbourg le 30 avril. Mais cela ne peut servir que pour les opérations de l'été.

Les 9e, 10e, 11e et 12e provisoires ne doivent pas tarder à arriver à Magdeburg. Faites passer la lettre ci-jointe au maréchal Brune, qui réunira aussi toutes ses forces pour les porter sur le flanc des Suédois, du côté de Rostock, et à tout événement couvrir les places de Magdeburg et de Hameln. J'imagine que la ville de Berlin aura assez d'esprit pour rester sage. Si les Suédois sortent de chez eux, ils en seront dupes. A tout événement, Spandau doit être en état de défense, et vous vous rendriez ou à Stettin ou à Küstrin, comme vous le jugerez convenable. Je ne pense pas, cependant, que les événements soient assez importants pour cela.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12327.—AU MARÉCHAL BRUNE, GOUVERNEUR GÉNÉRAL A HAMBOURG.

Finkenstein, 7 avril 1807.

Les Suédois ayant passé la Peene, il est convenable que vous réunissiez toutes vos forces pour les inquiéter sur leur flanc droit. Du 12 au 15, le maréchal Mortier les attaquera avec des forces considérables. Comme la saison des débarquements approche, s'il arrivait quelque événement important de votre côté, vous auriez soin de garantir Magdeburg et Hameln. Vers la fin d'avril, un corps de 15,000 Espagnols et de 20,000 Français entrera en Allemagne; mais ils ne seront guère rendus sur l'Elbe que dans le courant de mai.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12328. — AU MARÉCHAL MORTIER, A STETTIN.

Finkenstein, 7 avril 1807.

Mon Cousin, j'ai fait connaître à votre aide de camp, de vive voix, toutes les dispositions que j'ai ordonnées et qui vous seront

transmises par le major général. J'espère que le 12 ou le 15 vous serez en mesure de repousser les Suédois.

Votre premier but doit être de couvrir Stettin; votre second, de couvrir Berlin. Pour cela, il est indispensable de rejeter les Suédois de l'autre côté de la Peene.

Le 15e de ligne est un très-beau régiment. Les cinq régiments provisoires sont aussi composés d'une bonne jeunesse.

Pendant tout ce temps, faites préparer de l'artillerie pour le siége de Kolberg, pour qu'aussitôt que cela sera possible, et après que vous aurez battu les Suédois, vous puissiez, moyennant un ou deux régiments, reprendre le siége de Kolberg.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Trévise.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12329. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Finkenstein, 9 avril 1807.

Monsieur Dejean, j'ai lu avec attention le rapport de M. Gassendi sur le projet proposé pour l'augmentation de l'artillerie; j'en adopte les principales dispositions.

Donnez des ordres pour faire passer à la Grande Armée deux compagnies du 8e régiment d'artillerie de ligne qui sont dans le Frioul. Elles seront remplacées par deux compagnies du dépôt du 4e régiment à pied qui est à Alexandrie. Au mois d'août, s'il n'arrive aucun événement extraordinaire, on retirera les deux autres compagnies qui sont dans le Frioul, et alors le dépôt du 4e régiment, qui aura été renforcé, remplacera ces deux dernières compagnies.

Donnez ordre à la compagnie du 2e régiment à pied, qui est à Venise, de se rendre à Vérone, et à une compagnie qui sera tirée du dépôt du 4e qui est à Alexandrie, de se rendre à Venise.

Donnez ordre à une des deux compagnies du 4e qui sont à Toulon et à Marseille, de se rendre à Alexandrie. Au mois de septembre, s'il n'est rien arrivé d'extraordinaire, on donnera le même ordre à la seconde de ces compagnies.

Donnez ordre à une des deux compagnies du 3e régiment à pied qui sont à Cette et à Perpignan, et à une des deux qui sont au dépôt à Toulouse, de se rendre à la Grande Armée.

Donnez ordre à deux compagnies du 5e régiment à pied, dont le dépôt est à Metz, de se rendre à la Grande Armée, et renvoyez au dépôt de ce régiment la compagnie qui est à Ambleteuse.

Donnez ordre à une des compagnies du 7e régiment dont le dépôt

est à Strasbourg, et à une des quatre compagnies du même régiment qui sont à Mayence, de se rendre à la Grande Armée.

Cela fera huit compagnies de renfort. Mon intention est que les compagnies soient complétées à 120 hommes présents sous les armes au moment du départ. Cela produira 960 hommes de renfort, indépendamment de ce que les dépôts enverront pour renforcer les compagnies existantes.

Je ne veux pas changer le placement des dépôts d'artillerie à cheval. Je trouve plus à propos d'établir dans chacun des quatre régiments d'artillerie à cheval qui sont en France une 7e compagnie, qui sera appelée *compagnie de dépôt*. Je vous autorise à faire passer le projet de décret au Conseil d'État, et à former ces compagnies de dépôt sans attendre ma signature.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12330. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Finkenstein, 9 avril 1807.

Monsieur Dejean, les conseils d'administration des corps manquent-ils d'argent, oui ou non? Manquent-ils de draps, oui ou non? Vous m'avez toujours assuré qu'ils ne manquaient de rien; cependant les conscrits qui arrivent aux dépôts restent sans être habillés, manière très-coûteuse et très-nuisible au service.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12331. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Finkenstein, 9 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 2. Je vois que les soixante-quatre pièces de canon que vous deviez faire remettre à Anvers ne l'ont pas été. Je ne puis que vous en témoigner mon mécontentement. Vous faites des raisonnements qui ne signifient rien. Vous deviez remettre soixante-quatre pièces de canon, vous ne l'avez pas fait. Les canons qui sont à Terneuse, ou en tout autre endroit, ne serviront pas à Anvers lorsque cette place sera bloquée ou cernée par terre. Il est fâcheux qu'après avoir pris des dispositions générales je sois obligé d'y revenir toujours pour savoir si elles sont exécutées.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12332. — AU MARÉCHAL KELLERMANN.

Finkenstein, 9 avril 1807.

Mon Cousin, je vous envoie un décret que vous recevrez quelques jours plus tard par le canal du ministre de la guerre. Vous me dites, dans votre lettre du 31, que le 22e peut fournir 700 hommes, et qu'ils seraient partis s'il y avait des habits. Ce régiment peut donc fournir trois compagnies au régiment provisoire de Magdeburg, qui partira sans être habillé. Indépendamment du major qui le commandera, attachez-y un bon général de brigade, minutieux et qui aime à s'occuper des détails, des manœuvres et de l'organisation. J'ai ordonné que des mesures soient prises pour que, à l'arrivée du régiment de Magdeburg, il soit habillé. Il s'instruira là, s'habillera et m'assurera cette place, ce qui me mettra à même d'en retirer le régiment du grand-duc de Berg, ou me laissera au moins sans aucune espèce d'inquiétude sur ce point important. Faites dresser le contrôle de ce régiment, et envoyez-le au gouverneur et à l'intendant de Magdeburg. Donnez ordre que les détachements se rendent directement à Magdeburg, afin de ne pas perdre de temps. L'important est que les hommes soient bien armés. Si vous pouvez leur donner des gibernes, ce sera une chose avantageuse; si cela ne se peut pas, on y suppléera ici. Ayez soin surtout de prescrire au gouverneur de Magdeburg de ne se permettre aucun changement de compagnie d'un bataillon dans un autre, de ne jamais l'envoyer en détachement ni pour l'escorte des prisonniers ou autre service, mais de le tenir rigoureusement dans la place.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Valmy.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12333. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 9 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, je reçois votre lettre du 6 à neuf heures du soir. Cette correspondance d'Essen avec le commandant du cordon autrichien depuis longtemps me frappe. Vous qui avez lu les lettres, je ne sais si elle vous frappe également; vous êtes plus à portée d'en juger. Je ne sais d'où vient cette intimité. On prétend qu'il y a un Russe au quartier général autrichien pour en rapporter plus promptement toutes les nouvelles.

J'ai écrit une nouvelle lettre au Grand Seigneur en réponse à la dernière que vous m'avez envoyée. Vous l'expédierez par un courrier extraordinaire. Je ne vois pas d'inconvénient à envoyer M. Rousseau

en Perse; où est-il en ce moment? S'il est à Constantinople, il serait convenable qu'il vînt faire un tour ici.

J'envoie à Varsovie Sapieha. Je le charge de tenir au gouvernement un langage convenable pour rassurer ceux qui en ont besoin. Ce langage est conforme à ce que je vous ai dit, c'est-à-dire que le sort de la Pologne dépend des événements, et que 80,000 hommes de plus que me donne mon message sont de nouvelles probabilités pour la Pologne et me donnent de nouveaux moyens.

Vous aurez vu le major des chevau-légers polonais que j'ai envoyé à Varsovie. M. Maret vous aura transmis le décret des nominations que j'ai faites dans ce corps. Le colonel, M. Krasinski, est dans ce moment à Varsovie.

Il se trouve à Varsovie un officier russe qui a été fait prisonnier à Willenberg. Il faut que le gouverneur ait perdu la tête de le laisser là. Parlez-lui-en pour qu'il le fasse partir sur-le-champ. Mon intention n'est pas qu'aucun officier russe reste à Varsovie.

Il serait très-possible que j'envoyasse en Perse le général Gardane, mon aide de camp, dont les ancêtres y ont été employés.

Je vous envoie toutes les lettres de Constantinople et de Perse.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12334. — AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Finkenstein, 9 avril 1807.

Monsieur le Général Lemarois, je reçois votre lettre du 6 avril, où je vois qu'on peut rétablir le pont de Modlin, sur la Vistule, en se servant des bateaux du pont de Zegrz. Y a-t-il des pontonniers de ce côté? En ce cas, ordonnez qu'on travaille à jeter ce pont; un pont à Modlin sera utile, d'abord à cause de nos communications avec Osterode, et pour toutes autres raisons.

La cavalerie polonaise déserte à force : devant Danzig 80 hommes ont déserté dans un jour.

Faites partir tout ce qu'il y a de disponible à Varsovie, en état de faire la guerre, appartenant aux 21e d'infanterie légère, 28e, 100e et 103e.

Voyez le prince Poniatowski pour qu'il fasse envoyer quatre chirurgiens à chacun des régiments polonais du corps du général Zajonchek, qui n'en a pas.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Lemarois.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12335. — 70e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Finkenstein, 9 avril 1807.

Un parti de 400 Prussiens, qui s'étaient embarqués à Kœnigsberg, a débarqué dans la presqu'île, vis-à-vis de Pillau, et s'est avancé vers le village de Kahlberg. M. Maingarnaud, aide de camp du maréchal Lefebvre, s'est porté sur ce point avec quelques hommes. Il a si habilement manœuvré qu'il a enlevé les 400 Prussiens, parmi lesquels il y avait 120 hommes de cavalerie.

Plusieurs régiments russes sont entrés par la mer dans la ville de Danzig. La garnison a fait différentes sorties. La légion polonaise du Nord et le prince Michel Radziwill, qui la commande, se sont distingués. Ils ont fait une quarantaine de prisonniers russes. Le siége se continue avec activité. L'artillerie de siége commence à arriver.

Il n'y a rien de nouveau sur les différents points de l'armée.

L'Empereur est de retour d'une course qu'il a faite à Marienwerder et à la tête de pont sur la Vistule. Il a passé en revue le 12e régiment d'infanterie légère et les gendarmes d'ordonnance.

La terre, les lacs dont le pays est rempli, et les petites rivières, commencent à dégeler. Cependant il n'y a encore aucune apparence de végétation.

Moniteur du 20 avril 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12336. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 10 avril 1807.

Mon Cousin, j'ai reçu vos lettres des 30 et 31 mars. Les décrets que j'ai pris et que vous avez reçus ont pourvu à tout ce que vous pouvez désirer relativement au conseil militaire. Il n'y a rien de nouveau ici.

Je vous envoie une lettre de Lacuée. Cette lettre m'a effrayé; j'espère que vous aurez passé outre et qu'on n'aura pas écouté ses remontrances. Le mal qui en résulterait est incalculable. Où serait la sécurité des citoyens si, sans un danger imminent, on revenait sur la conscription? Mais l'année prochaine?... L'année prochaine, la paix sera faite, et, si elle ne l'est pas, la conscription de 1808 recrutera mes armées, et celle de 1809 recrutera mes réserves. Des jeunes gens de dix-huit ans sont très-propres à défendre l'intérieur. S'il arrivait de grands revers, et que la patrie fût en danger, on sortirait des règles ordinaires, et il vaudrait mieux alors rappeler les

conscriptions passées. Si, comme je n'en doute pas, le sénatus-consulte a passé à l'heure qu'il est, ne témoignez point à Lacuée, qui a fait tout cela par zèle, que vous avez reçu cette lettre. Si, au contraire, vous aviez eu l'inconcevable faiblesse d'adhérer à cette objection et de retarder l'appel, ne perdez pas un moment à faire passer le sénatus-consulte, car je ne reviendrai point sur cette mesure. Bon Dieu! il faut voir les événements pour apprécier les hommes. Qui aurait pu croire Lacuée capable d'une pareille balourdise? Rien que l'opinion que j'éprouverais en France la moindre contrariété ferait déclarer plusieurs puissances contre nous.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12337. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 10 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 30. J'ai peine à croire que Puisaye veuille rentrer en Bretagne. Cet homme a trop d'esprit pour vouloir venir faire une si misérable fin. Du reste, vous devez être bien instruit de ses caches, et je m'en rapporte à vous pour le faire prendre.

Il n'y a ici rien de nouveau. Nous poursuivons le siége de Danzig avec activité; la tranchée est ouverte.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12338. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 10 avril 1807.

Mon Frère, vous trouverez ci-joint des lettres que m'envoie le prince Sulkowski. Donnez-lui le commandement devant Kosel, si vous le jugez convenable. Je laisserai son régiment là, puisqu'il est nécessaire pour contenir la province. Mais faites que la garnison de Kosel ne ravage pas le pays et ne pousse pas des partis jusqu'en Pologne.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

12339. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 10 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 6 avril. Je vois que vous avez déjà réuni le 15e de ligne et le 5e provisoire à Zehdenick. Le général Grandjean

est bien coupable de ne point vous avoir prévenu dès le 1er avril. Vous auriez dû être instruit le 2 et vous ne l'êtes que le 6; il n'est pas excusable. Le 3e de ligne est parti de Posen pour se rendre à Stettin. J'ai de la peine à croire que les Suédois s'engagent plus loin. Mais ce qui me paraît important, c'est que le maréchal Mortier réunisse ses troupes dans une position comme Prenzlow, où il pourra couvrir Berlin et Stettin. J'espérais qu'il pourrait s'aider à Stettin des 6e, 7e et 8e provisoires, ainsi que du 3e. Le régiment d'Aremberg doit être, à l'heure qu'il est, arrivé à Berlin. Il faut que la colonne du général Vergès, composée de tout ce qu'il y a de disponible, ne s'éloigne pas du maréchal Mortier et soit sous ses ordres. Par ce moyen, avant le 20, le maréchal Mortier aura plus de 16,000 hommes, avec lesquels il poussera les Suédois, s'ils se sont avancés. Vous aurez d'ailleurs reçu toutes mes instructions là-dessus.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12340. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 11 avril 1807.

J'ai reçu votre lettre du 31. Il faut prendre garde que le général Fressinet ne nous fasse ce qu'a fait cet infâme général Thuring. Chassez-le de Paris. C'est un homme qui peut être mécontent. Il est venu à l'armée, d'où je l'ai fait renvoyer. Que, vingt-quatre heures après la réception de mon ordre, il se retire à quarante lieues de Paris et qu'il aille dans sa commune.

Je vous ai mandé[1] de faire séquestrer les biens du général Thuring et de prévenir les ministres du trésor public et de l'administration de la guerre pour suspendre sa pension et toute espèce de traitement. Voyez avec le grand juge s'il ne serait pas possible de le faire juger et condamner par contumace, afin que, dans quelque lieu qu'il aille, son horrible crime ne trouve pas protection.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12341. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 11 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, je reçois les deux notes que vous m'avez envoyées. Je vous envoie la réponse que je compte y faire; mais, comme je veux y réfléchir encore, je désire que vous me la renvoyiez avec vos observations, ou un autre projet, si vous croyez

[1] Voir pièce no 12113.

devoir le faire. Je vous ferai connaître mes dernières intentions par le retour du courrier. Il est de mon intérêt de gagner quelque chose. Une négociation sans armistice est une chose ridicule, puisqu'on n'aurait pas de bases dans la négociation; mais faire un armistice avant que j'aie pris Danzig est une chose difficile; or tout me porte à espérer que Danzig sera pris dans quinze jours. L'artillerie de siége y arrive à force, et la tranchée est ouverte. Les Russes y ont déjà envoyé 4 ou 5,000 hommes de renfort, ce qui prouve qu'ils n'ont aucun moyen d'en faire lever le siége. Je vous dis cela pour que vous soyez au fait; mais il faut bien vous garder de laisser entrevoir notre pensée. Vous aurez dû causer ces jours-ci avec M. de Vincent pour vous instruire de ce qu'il peut savoir sur la manière dont la négociation pourrait se faire et l'armistice avoir lieu.

NAPOLÉON.

En y pensant mieux, je désire que vous m'envoyiez vous-même un projet de réponse. Mon intention est d'accepter.

Je reçois votre lettre du .... Il me tarde d'apprendre des nouvelles de Constantinople; le bruit est que l'ennemi est chassé de Bucharest.

Envoyez cette lettre au maréchal Masséna.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12342. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, A PRZASNYSZ.

Finkenstein, 11 avril 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre que m'apporte l'aide de camp Menou. Je suis encore à comprendre pourquoi l'ennemi coupe du bois du côté de Wyskow. Si c'est là une ruse de guerre, il nous prend donc pour des Turcs ou des Persans. Je vois dans la lettre de M. Essen qu'il parle comme si le pont de Pultusk n'existait pas. Je pense que le pont de Pultusk existe, et que la tête de pont est bien avancée. Si elle n'existait pas, portez-y sur-le-champ remède. Je ne puis qu'approuver la mesure que vous avez prise de faire approcher un bataillon de Nieporent. S'il arrivait le moindre événement, vous seriez bientôt sur les derrières de l'ennemi, et il ne s'en échapperait pas un seul. Faites-moi connaître si votre biscuit et votre pain commencent enfin à s'organiser.

Le siége de Danzig se pousse avec vigueur. J'ai déjà soixante pièces en parc. Vous sentez qu'avant de rien faire je dois désirer d'enlever cette place importante, qui me rendra 15 à 20,000 hommes

disponibles, et ôtera à l'ennemi un point d'appui sur le bas de la Vistule; je ne suis pas sans espoir de l'avoir à la fin du mois. D'ailleurs j'aime à laisser la saison devenir belle.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12343. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 11 avril 1807.

Je reçois des nouvelles du maréchal Mortier, de Kolberg, du 8 à neuf heures du soir, dans lesquelles il m'envoie une lettre du général Grandjean, du 7. Il paraît que ce général était revenu à Stettin. Le maréchal Mortier mande à ce général de lui envoyer le 4e d'infanterie légère à Kolberg. Mais heureusement que le 9 au soir le maréchal Mortier aura reçu mon ordre, et j'espère que le 10 il sera de sa personne à Stettin. Le général Grandjean dit que les Suédois n'étaient pas encore arrivés à Anklam, ce qui ne l'a pas empêché de se retirer à Stettin. Quelle médiocrité! Cela est incroyable. Mais ce qui est inconcevable, c'est que vous n'avez été prévenu que le 6 d'un événement arrivé le 1er avril.

J'ai bien du regret que les 3e, 6e, 7e, 8e provisoires soient passés; j'aurais pensé que vous les auriez retenus pour grossir le corps du maréchal Mortier, et donner une poussée à messieurs les Suédois.

Vous aurez, dans cette circonstance, attiré à vous les 9e, 10e, 11e et 12e provisoires. Je vous ai déjà mandé hier que j'avais envoyé le 3e de ligne, qui est le plus beau de l'armée, et que j'espère qu'il sera arrivé à Stettin le 15 ou le 16.

J'espère que vous aurez réuni, du côté de Kolberg, le 3e chasseurs. Retenez les corps entiers et laissez filer les détachements et tout ce qui peut rendre service à l'armée et ne nous en rendrait pas.

Je crains bien aussi que le général Thouvenot, en cas d'événement, ne soit un homme médiocre. Il craint que le maréchal Mortier ne le mange. Pourquoi donc ai-je la place de Stettin? Au lieu de dire, dans cette circonstance, tous les corps qui sont à Stettin, ou qui y sont passés, ou qu'il pourrait retenir, il ne dit rien de signifiant.

Le 6e provisoire, qui est arrivé le 8 à Stettin, aura, j'espère, été retenu dans cette place. Le 9e provisoire, qui est arrivé le 4 à Magdeburg, doit être arrivé à présent à Berlin.

Je suis bien fâché que le 3e provisoire n'ait pas été retenu. Je ne sais pas par quelle route il aura marché. Si vous voyez possibilité de l'atteindre avant qu'il ne soit arrivé à Posen, dirigez-les sur Stettin.

Si vous ne pouvez l'atteindre qu'à Posen ou à la hauteur de Posen, envoyez-lui l'ordre d'y faire séjour jusqu'à ce que j'en sois instruit.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12344. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 11 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 7 avril à minuit. J'y vois que les 6e et 7e provisoires sont revenus à Stettin. C'est un accroissement de forces de 2,400 hommes qui n'est pas indifférent. Le maréchal Mortier va donc avoir près de 18,000 hommes sous ses ordres.

J'ai vu avec plaisir que vous ayez fait marcher les régiments de Nassau et de Würzburg. Mais pourquoi n'en avez-vous envoyé que 1,000 hommes? Envoyez-les tout entiers. Il est inutile que je vous répète ici les ordres que je vous ai donnés et que vous a transmis le major général par mon dernier courrier, ainsi qu'au maréchal Mortier, je le suppose. Le maréchal Mortier aujourd'hui est à Stettin avec de bons renforts. J'ai envoyé deux régiments wurtembergeois et un régiment polonais devant Kolberg. Le siége ne sera donc pas interrompu. Écrivez dans ce sens au général Thouvenot, pour qu'il en écrive au général Loison. Recommandez au général Thouvenot d'expédier de la poudre et de continuer ses convois sur Danzig. La tranchée est ouverte devant cette ville, et j'espère qu'elle ne tardera pas à tomber.

En vérité, je ne conçois rien à la conduite du maréchal Mortier. Il s'affaiblit devant Stralsund, lorsque l'ennemi s'y renforce. Il ne prend aucune mesure pour ses parcs, ses hôpitaux, au lieu de les mettre à couvert à Stettin ou à Magdeburg. Les places ne sont faites que pour cela. Veillez, je vous prie, à ce que les réserves et convois du maréchal Mortier soient en lieu de sûreté.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12345. — AU GÉNÉRAL LOISON,

COMMANDANT LA 2e DIVISION DU 8e CORPS ET LE SIÉGE DE KOLBERG.

Finkenstein, 11 avril 1807.

Monsieur le Général Loison, deux régiments d'infanterie italienne avec douze pièces de canon doivent être restés devant Kolberg. Deux régiments wurtembergeois, forts de 1,500 hommes, partent demain de Posen pour vous rejoindre. Un régiment polonais de 1,200 hommes part demain de Danzig pour la même destination. J'ai aussi renforcé votre division de 600 hommes de Saxe-Weimar, qui ont dû partir de

Driesen. Avec ces forces réunies vous pourrez non-seulement bloquer Kolberg, mais encore faire les préparatifs pour pouvoir promptement prendre cette place. Danzig est serré de près; la tranchée est ouverte, et j'espère que nous en aurons bon compte. J'ai mis assez de moyens à la disposition du maréchal Mortier pour qu'il balaye les Suédois.

Expédiez fréquemment des rapports au major général, tant de ce qui se passe devant vous que de ce que vous apprendriez de Wollin et du maréchal Mortier; donnez aussi de vos nouvelles au maréchal Lefebvre devant Danzig, auquel j'ai ordonné d'envoyer de gros partis de cavalerie pour vous soutenir. Du moment que vos renforts vous seront arrivés, occupez Wollin, ou la position vis-à-vis, afin de contenir les partis suédois.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12346. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE.

Finkenstein, 11 avril 1807, 4 heures du soir.

Je reçois votre lettre du 10 à trois heures du soir. Je vous a accordé vos demandes relativement au 23e de chasseurs, et vous avez reçu, avant qu'il parte, l'ordre de le garder. Le major général vous aura écrit pour vous faire connaître qu'il fallait envoyer de forts partis de cavalerie du côté de Kolberg, pour soutenir le général Loison, s'il en a besoin, les Suédois s'étant portés avec quelques forces sur la Peene. Vous aurez vu que je vous ai accordé le régiment de Paris. Il est vrai que je vous ai affaibli de 1,200 Polonais. Enfin poussez vivement votre siége. Le général Bertrand, qui arrive, croit qu'il vous est possible de bloquer par la rive droite, en donnant un bataillon à Schrämm. Il paraît désirer beaucoup que vous vous résolviez à cette opération; alors l'ennemi ne pourrait plus recevoir de secours.

J'envoie devant Danzig six capitaines en second d'artillerie et deux officiers du génie de la Garde pour être employés au siége.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12347. — NOTE POUR LE MARÉCHAL LEFEBVRE.

Finkenstein, 11 avril 1807.

Les redoutes de la basse Vistule ne sont pas armées de canons, de sorte que l'ennemi continue à pouvoir sortir par la Vistule. Il faut faire placer sept ou huit pièces de 6 et de 8 de campagne, qui rendent le passage impossible.

Il serait peut-être convenable de renforcer le général Schramm, afin qu'il pût exécuter le projet qu'a donné le général Bertrand pour intercepter le canal. Moyennant le 23e, qui a été laissé, on pourrait encore augmenter la cavalerie du général Schramm, pour le mettre à même d'assurer sa retraite ou de rendre impossibles les sorties du fort de Weichselmünde hors de la portée du canon du fort.

Il ne faut commencer le feu que lorsqu'on aura assez de poudre et de munitions pour pouvoir soutenir le feu toujours en croissant. Je désire que l'on me fasse connaître l'état des munitions. Il y avait, selon les renseignements qu'on m'a remis, six pièces de 24 arrivées de Varsovie avec 1,800 boulets et quinze milliers de poudre. Il est arrivé de Stettin six pièces de 24 avec 4,200 boulets, deux mortiers avec 234 bombes. Il y avait vingt-trois pièces de 12 avec 5,000 cartouches à boulets, toutes chargées. Il est arrivé hier au soir douze autres pièces de 12 avec 1,900 boulets et huit milliers de poudre. On aurait donc sept mille coups à tirer de 12, et trente-trois pièces de 12, ce qui permettrait de mettre en batterie douze pièces de 12, pour faire un feu roulant; on pourrait ensuite mettre en batterie huit ou dix pièces approvisionnées à cent coups, comme batterie de protection.

Les six mille boulets de 24 permettraient de mettre en batterie les douze pièces. Mais on n'aurait que la moitié de la poudre nécessaire. Il est parti 3,000 boulets de 12 et seize milliers de poudre, de Varsovie. Il est probable que, de Stettin, la poudre arrivera avec le deuxième convoi. Je suppose que, le 18 ou le 20, on pourra commencer le feu, car le premier convoi de Glogau doit être arrivé avant cette époque.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12348. — AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Finkenstein, 11 avril 1807.

Monsieur le Général Lemarois, je reçois votre lettre du 9. Je suis bien surpris que, le 10 avril, la tête de pont de Praga ne soit pas encore revêtue; elle devait l'être le 1er. Les nouvelles que le chef de bataillon polonais a apportées n'ont pas de bon sens.

Envoyez-moi l'état de situation des deux régiments polonais qui sont à Varsovie et à Sierock. Je désire qu'ils puissent me fournir un bataillon de 800 hommes, que je dirigerai sur Graudenz. Ils s'exerceront là aussi bien qu'à Varsovie, et s'accoutumeront au service avec les troupes de Hesse-Darmstadt. Gardez le régiment de ligne bavarois

et le bataillon léger bavarois à Varsovie, pour y rester disponibles. Gardez un bataillon à Nieporent, comme l'a ordonné le maréchal Masséna, pour surveiller le Bug.

Faites donc terminer promptement les travaux de Praga.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Lemarois.

12349. — AU GÉNÉRAL LACUÉE.

Finkenstein, 12 avril 1807.

J'ai reçu votre lettre du 31 mars. Je ne partage point votre opinion. D'ailleurs, vous jugez et vous n'avez point l'ensemble sous les yeux. Vous changerez d'opinion quand vous aurez vu le point de vue politique, intérieur et extérieur, et l'organisation que j'ai faite. Vous ne considérez la question que sous un point de vue; je la considère sous dix.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12350. — A M. BÉRANGER,

DIRECTEUR DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Finkenstein, 12 avril 1807.

Je vois dans votre rapport du 31 mars qu'on répand beaucoup de fausses nouvelles. Les Russes ont été battus, et jamais les Turcs n'ont montré plus d'animosité, non-seulement contre la Russie, mais aussi contre l'Angleterre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12351. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 12 avril 1807.

Toutes ces intrigues de l'Opéra sont ridicules. L'affaire de Mlle Aubry est un accident qui serait arrivé au meilleur mécanicien du monde, et je ne veux pas que M. Boutron profite de cela pour intriguer. Faites-le-lui connaître de ma part; qu'il vive bien avec son second; ne dirait-on pas que c'est la mer à boire que de faire mouvoir les machines de l'Opéra! que je ne veux pas que M. Gromaire soit victime d'un accident fortuit. Mon habitude est de soutenir les malheureux; or certainement il n'y a là que du malheur. Trois mots de vous suffiront pour tout arranger, ou je mettrai M. Boutron à la porte et je mettrai tout entre les mains de M. Gromaire. Les actrices monte-

ront dans les nuages ou n'y monteront pas. Soutenez M. de Luçay; je verrai ce que j'ai à faire quand je serai à Paris. Mais on pousse trop loin l'indécence. Parlez-en à qui de droit pour que cela finisse.

Les mesures que vous avez prises sur la gazette *l'Argus*, qui s'imprime dans le duché d'Aremberg, ne sont pas suffisantes. Écrivez-en au sénateur dans l'absence du Prince, pour que cette gazette soit mieux dirigée ou supprimée.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12352. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 12 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 2 avril. Au lieu de m'envoyer des nouvelles d'Angleterre, vous dites que je les sais : si tout le monde m'en disait autant, il est probable que je ne saurais rien. Je remarque cette phrase dans votre lettre : « Le changement du ministère est » déjà un avantage. Le vieux duc de Portland doit être pacifique à » son âge. » S'il y a changement de ministère, je l'ignore. Vous auriez dû m'envoyer des détails.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12353. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 12 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, je reçois du ministre de la police une lettre en date du 2 avril, qui dit en propres mots : « Tout » se brouille en Angleterre; le roi a l'air de vouloir finir comme » Louis XVI. La cause en est la querelle des catholiques irlandais. » Au reste, Votre Majesté sait, me dit-il, le changement du minis- » tère. Lord Portland, qui est principal ministre, doit désirer la » paix. » Je conclus de cette lettre que le ministère est changé en Angleterre. Faites-moi connaître ce que vous en savez, et quel est ce lord Portland. Je suis surpris que, par Hambourg, ces nouvelles ne vous soient pas parvenues. Quoi qu'il en soit, faites mettre l'article suivant dans les journaux de Varsovie. « Le ministère est changé en » Angleterre. Lord Portland est premier ministre. Il y a beaucoup » de trouble et de désunion. »

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12354. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 12 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, le général Gardane, mon aide de camp, désire aller en Perse. Il est petit-fils de celui qui a fait le traité de 1715. Il considère cela comme une charge qui lui a été laissée par ses aïeux, et il est plein de zèle pour cette mission. Vous trouverez ci-joint le décret qui le nomme ministre plénipotentiaire. Il se rendra dans deux jours à Varsovie, d'où mon intention est qu'il soit parti le 20 avril pour Constantinople. M. Rousseau pourra lui être donné comme secrétaire de légation. Son frère l'accompagnera comme adjoint extraordinaire, et comme devant le remplacer s'il venait à mourir. Il emmènera avec lui des officiers d'artillerie et du génie, qu'il prendra à Constantinople ou ici. Cela rendra sa mission assez brillante. Il prendra aussi à Constantinople deux des anciens drogmans attachés au service français, qui parlent persan. M. Rousseau, qui s'y rend de son côté, en emmènera aussi, de sorte que j'aurai là une mission à l'abri de tout événement. Maret va dresser ses lettres de créance et rédiger ses instructions. Elles roulent sur trois points :

1° Reconnaître les ressources de la Perse, tant sous le point de vue militaire que sous le point de vue du commerce, et nous transmettre des renseignements fréquents et nombreux ; bien étudier surtout la nature des obstacles qu'aurait à franchir une armée française de 40,000 hommes, qui se rendrait aux Grandes Indes et qui serait favorisée par la Perse et par la Porte.

2° Considérer la Perse comme alliée naturelle de la France, à cause de son inimitié avec la Russie; entretenir cette inimitié, diriger les efforts des Persans, faire tout ce qui sera possible pour améliorer leurs troupes, leur artillerie, leurs fortifications, afin de les rendre plus redoutables aux ennemis communs.

3° Considérer la Perse sous le point de vue de l'Angleterre; l'exciter à ne plus laisser passer les dépêches, les courriers anglais, et entraver par tous les moyens le commerce de la compagnie anglaise des Indes; correspondre avec l'île de France, en favoriser le commerce autant que possible; être en correspondance suivie avec notre ambassadeur à Constantinople, et resserrer les liens entre la Perse et la Porte.

Je désire que le général Gardane soit rendu en Perse avant le 1er juillet, ce que je crois très-possible, vu les facilités que nous donnent nos relations actuelles avec la Porte. Il faudrait joindre à

cette légation quelques jeunes gens dans le genre de Jaubert, qui désirassent s'instruire dans les langues orientales. Je crois que vous en avez aux relations extérieures. Faites-en partir quatre; vous les dirigerez en droite ligne sur Constantinople. Quant aux présents, Gardane annoncera que, venant par terre, il n'a pas pu en apporter, mais que d'ici à six mois des frégates les apporteront, et des armes tant qu'on pourra en désirer. Il faut que cela reste secret encore un mois, après lequel, Gardane ayant passé Constantinople, il n'y aura pas d'inconvénient que la Russie le sache. Préparez tout pour qu'il reste peu de jours à Varsovie.

Vous verrez dans le décret les officiers que je commence à faire partir. Vous en donnerez la note à l'ambassadeur persan, et vous lui ferez connaître que, si l'on en veut davantage, j'en enverrai tant que l'on voudra.

Vous vous informerez auprès de l'ambassadeur si l'on a en Perse des fusils avec des baïonnettes. Je suppose qu'ils n'en ont pas. Vous lui direz qu'il peut écrire à son souverain que je lui en enverrai 10,000, s'il le désire, et une compagnie de canonniers, quand il m'aura fait connaître comment tout cela est pris en Perse. Dans les instructions du général Gardane vous mettrez que, si le schah de Perse est aussi bien disposé que je le crois, et s'il veut se former cinq ou six régiments de bonne infanterie, il lui fasse comprendre que le principal est d'avoir des fusils à baïonnettes; que je ne fais aucune difficulté de lui en envoyer 10,000; que je lui enverrai une vingtaine de pièces de canon de campagne bien outillées, et une compagnie de canonniers; que je ne puis lui envoyer tout cela que par mer, avec une escadre ou des frégates; qu'il faut garder le secret là-dessus, et qu'en arrivant dans ses ports mes frégates trouvent de l'eau et des vivres. Il faudra que Gardane me fasse connaître la situation du port, le nombre et la force des vaisseaux qui y seraient à l'abri, et les facilités qu'il y aurait à les réapprovisionner.

Vous ordonnerez à M. Jaubert de partir pour se rendre près de moi, afin de causer avec lui sur cet empire. Vous recevrez cette lettre le 14; le 16 ou le 17 Jaubert sera ici; le lendemain Gardane partira. Il faut qu'il ne séjourne que quarante-huit heures à Varsovie, et que l'ambassadeur soit seul dans le secret, en lui faisant comprendre qu'il faut qu'on n'en sache rien jusqu'à ce qu'il soit arrivé.

Vous comprenez de quel intérêt il est pour moi de m'allier avec la Perse. Si l'on est aussi raisonnable qu'on le paraît, il est impossible qu'en envoyant au mois d'octobre en Perse une escadre portant 1,500 hommes avec des officiers et sous-officiers, je ne parvienne

pas à faire une diversion immense contre la Russie. Vous en parlerez dans ce sens à l'ambassadeur, en lui disant que j'enverrai le cadre d'un corps de 10 ou 12,000 hommes, en officiers, qu'on remplira en Perse avec des soldats. Ce corps sera en deux mois en état de battre les Russes. Gardane est bien capable, non-seulement de diriger, mais même de commander ce corps. Je vous laisse à penser l'effroi qu'auraient l'Angleterre et la Russie trois mois après la présence de ce corps de troupes en Perse.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12355. — NOTE POUR LE MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 12 avril 1807.

Il faut établir à Neuenburg et Mewe des commandants d'armes français, et ordonner que tous les Polonais qui se trouvent aux hôpitaux de Mewe et Neuenburg soient dirigés dans des locaux choisis entre Neuenburg et Posen, au premier endroit de la Pologne. Il est convenable qu'ils soient en Pologne, parce qu'ils seront mieux traités. Il faut que cette évacuation se fasse insensiblement.

Il faut également que les hôpitaux du maréchal Lefebvre soient établis à Stargard.

Les hôpitaux de Mewe, Neuenburg, Marienburg et Marienwerder doivent être exclusivement destinés pour les corps de la Grande Armée qui sont sur la rive droite de la Vistule.

Écrire aux 1er, 3e, 4e et 6e corps afin de savoir où sont établis leurs hôpitaux de convalescents, et qu'ils envoient des officiers d'état-major pour en avoir l'état tous les cinq jours.

Si ces dépôts sont trop considérables, il faut donner Mewe et Marienburg au 1er corps, Neuenburg et Marienwerder au 4e corps et à la division Oudinot, et Thorn aux 3e et 6e corps.

Le major général aura soin, indépendamment de l'état que devront lui envoyer les maréchaux, de faire passer, tous les huit jours, la revue de ces hôpitaux par un officier d'état-major ou un commissaire des guerres, afin que je sois exactement assuré de ce qui s'y trouve.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12356. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 12 avril 1807.

Mon Cousin, écrivez au commandant du génie devant Danzig et

au chef d'état-major de vous envoyer le journal des opérations du siége, non-seulement pour être instruit de ce qui se fait jour par jour, mais aussi pour en instruire le public, lorsque je le jugerai convenable.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12357. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, A PIETZKENDORF.

Finkenstein, 12 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 11 avril à onze heures du matin. Je vois avec plaisir que l'on a détruit le travail de l'ennemi. Mais vous ne me faites pas connaître combien nous avons eu d'hommes tués ou blessés, ni ceux qui se sont distingués. En général, vos rapports sont un peu trop succincts. Vous trouverez ci-joint la lettre que m'écrit le général d'artillerie. Il paraîtrait que vous devez avoir douze pièces de 24, deux mortiers, sans compter les pièces de campagne, et trente-trois pièces de 12; ce qui ne laisse pas de faire une cinquantaine de pièces de gros calibre. Il doit y avoir plus de 8,000 coups à tirer de 12, et vous verrez par la lettre du général Songis qu'il en est parti 5,300 de Varsovie et 6,000 de Silésie; ce qui approvisionnera toutes vos pièces à 600 coups.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12358. — AU GÉNÉRAL SONGIS, A ROSENBERG.

Finkenstein, 12 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 12, avec l'état de l'équipage de siége de Danzig, se montant à 108 bouches à feu. Je pense qu'il y en a plus qu'il ne faut. Les boulets me paraissent aussi satisfaisants. On ne doit pas dépenser 55,000 coups de canon pour prendre cette place. J'espère que la moitié de tout cela sera suffisant; mais la moitié de tout cela, c'est-à-dire douze mille coups de canon de 24, douze mille de 12, fait plus de cent soixante milliers de poudre. Je crains bien que cette poudre ne tarde trop à arriver. Hier, quatre compagnies du 44e ont culbuté une espèce de place d'armes que l'ennemi faisait sur son glacis, lui ont fait 100 prisonniers, pris 400 fusils et 400 outils, et arraché toutes les palissades du chemin couvert de l'ouvrage du Hagelsberg. Il paraît qu'il y a aujourd'hui vingt-quatre milliers de poudre devant Danzig, emballés, et seize milliers confectionnés, ce qui ferait quarante milliers. Du moment qu'il y en aura autant que cela, je regarderai la reddition de la place comme avan-

cée. J'ai grand intérêt à avoir cette place avant la fin du mois. Parcourez vos états, et voyez si vous pouvez activer l'arrivée de 40,000 coups de canon de 12. Recommandez au général la Riboisière de ne pas tirer les pièces de 24 avec huit livres, et de ménager le 24 à cause des munitions. Le 12 est préférable pour le ricochet. Il est suffisant aussi contre les palissades et les ouvrages en fer[1]. Il me semble que dix-huit pièces de 24 en batterie de brèche, tirant 10 ou 12,000 coups de canon, doivent tout culbuter. Recommandez donc bien qu'on ne fasse pas mal à propos usage de ces pièces, et qu'on n'emploie pas du 24 où le 12 peut faire à peu près la même chose. Il me semble que vous pourriez faire partir de Posen quelques milliers de cartouches de 12, qui arriveraient par terre à Danzig et qui seraient d'un grand secours. Recommandez aussi à Saint-Laurent de ne pas trop retarder les convois; le temps presse.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12359. — AU PRINCE EUGÈNE.

Finkenstein, 12 avril 1807.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 27 mars. J'ai gardé ici le général d'Anthouard; je l'ai envoyé au siége de Danzig pour y servir en sa qualité de général d'artillerie; outre qu'il me rendra là des services, cela aura l'avantage de le tenir en haleine et de ne point perdre cette occasion de lui donner de l'expérience.

Quant à la garnison de Venise, le vin ne sert à rien; il vaut mieux n'y point tenir de garnison française. J'ai besoin d'hommes, et l'amour que j'ai pour mes soldats me donne là-dessus de grandes inquiétudes. Ne laissez à Venise que des Vénitiens, des Dalmates, des Italiens; pour les Français, ménagez-les; l'air malsain leur est funeste.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12360. — AU PRINCE EUGÈNE.

Finkenstein, 12 avril 1807.

Mon Fils, répondez au Pape que vous allez donner les ordres les plus sévères pour que le général Tisson ait les égards qu'il doit à Sa Sainteté et à ses délégués. Profitez de cela pour lui dire qu'il serait

[1] En terre?

bien instant que Sa Sainteté voulût bien finir les discussions relatives aux évêchés d'Italie, en donnant l'investiture aux évêques; qu'il m'en a été rendu compte; que vous savez que j'ai dit : « Le Pape ne » veut donc plus que j'aie d'évêques en Italie! A la bonne heure. Si » c'est là servir la religion, comment doivent donc faire ceux qui » veulent la détruire? » Que l'intérêt particulier que vous portez au Pape vous fait désirer qu'il ne me donne point ce sujet de mécontentement; que, par l'insinuation secrète de quelques malveillants, on n'oublie aucune circonstance de me mécontenter; que j'avais de l'estime pour le Pape, que tout cela me change; et que cela est non-seulement maladroit, mais aussi contraire au bien de la religion.

Écrivez au reste au général Tisson de ne faire aucun gain illicite, que je ne le souffrirai pas, et de se comporter avec décence.

Laissez là le général Tisson, les prêtres ne sont jamais contents de personne.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12361. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 13 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 3 avril. J'aurais une bien pitoyable idée des Français, si je croyais à votre lettre. Leur tableau ne sera rembruni que parmi quelques bavards de Paris, qui sont juste des têtes à tableau. Jamais la position de la France n'a été ni plus grande ni plus belle. Quant à Eylau, j'ai dit et redit que le bulletin avait exagéré la perte, et qu'est-ce que c'est que 2,000 hommes tués pour une grande bataille? Il n'y a aucune des batailles de Louis XIV et de Louis XV qui n'ait coûté bien davantage. Quand je ramènerai mon armée en France et sur le Rhin, on verra qu'il n'en manque pas beaucoup à l'appel. Quant aux lettres que quelques officiers pourraient écrire, il faut se figurer que l'on ne sait pas plus ce qui se fait dans une armée que ceux qui se promènent dans le jardin des Tuileries ne savent ce qui se passe dans le cabinet. Ensuite, le plaisir de se vanter et d'exagérer le danger que l'on a couru porte à l'exagération. Lors de l'armée d'Égypte, ces correspondances furent imprimées et trompèrent les Anglais. Ce ne fut que sur cette foi qu'ils tentèrent leur folle expédition, qui réussit parce qu'il était dans l'ordre du destin qu'elle devait réussir. Aucune opération n'était plus hasardée que celle-là, l'armée française était triple de l'armée an-

glaise. Mais, lorsque mon armée d'Égypte est arrivée à Toulon, malgré les batailles, les combats et les pestes, j'en ai retrouvé les huit neuvièmes.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12362. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

inkenstein, 13 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 2 avril. Je ne crois pas plus que vous à une descente, mais cela n'empêche pas qu'il ne faille faire comme si elle devait avoir lieu, et je suis en mesure d'en repousser une de 80,000 hommes. C'est trois fois plus que ne peuvent envoyer les Anglais.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12363. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 13 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, vous aurez vu par la *Gazette de France* l'importance des nouvelles de Londres.

Vous entendrez peut-être parler que les Suédois se sont portés au delà de la Peene : n'en ayez point d'inquiétude; parlez-en dans ce sens. Ils sont au nombre de 12,000 hommes, que l'on essaye de couper. Ce serait déjà fait, si Mortier eût été plus habile. Mais j'espère qu'un échec, et la manière dont on en rendra compte, pourra faire effet en Suède et avoir de l'influence sur la décision de ce cabinet.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12364. — A M. MARESCALCHI,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU ROYAUME D'ITALIE.

Finkenstein, 13 avril 1807.

Je reçois la lettre par laquelle vous m'annoncez que le Grand Seigneur a envoyé des lettres de créance pour le roi d'Italie. Faites connaître à son ambassadeur que c'est à vous qu'il doit s'adresser pour tout ce qui est relatif au royaume d'Italie. Ces lettres de créance seront remises la première fois que je verrai cet ambassadeur.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12365. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 13 avril 1807.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 7 avril. Je vois avec plaisir le soin que vous prenez des dépôts et des remontes. Je vous en témoigne ma satisfaction. Indépendamment des 1,400 hommes de cavalerie que vous montez, je vous en envoie 1,500 autres à monter. Je vois avec plaisir que vous ayez envoyé trente milliers de poudre sur Varsovie; si elle arrive à temps, je la ferai filer sur Danzig. Envoyez-moi aussi des boulets. Le premier convoi d'artillerie, parti de Glogau, n'est pas encore arrivé. La tranchée est ouverte devant Danzig. La garnison est de 18,000 hommes, dont 6,000 Russes. Le général Kalkreuth y commande. J'espère être maître de la place dans le mois, si la poudre ne me manque pas. La prise de cette place diminuera les forces de l'ennemi de 20,000 hommes et accroîtra les miennes d'autant. Cette prise sera d'un résultat incalculable. Si, indépendamment de la poudre que vous avez envoyée, vous pouvez en expédier une quarantaine de milliers en toute hâte, vous ferez bien.

Vous trouverez ci-joint copie de l'ordre du jour, que vous recevrez probablement plus tard par l'état-major; préparez et accélérez-en l'exécution. Les deux régiments à pied de Wurtemberg que vous m'avez envoyés ont l'ordre de se rendre de Posen devant Kolberg, pour aider au siége de cette place. Envoyez à Kolberg tous les détachements des dépôts et hommes isolés qui appartiendraient à ces deux régiments.

Je vous ai écrit sur Kosel, et je vous ai chargé de donner des ordres au prince Sulkowski, que je laisse de ce côté pour contenir cette garnison.

J'apprends avec plaisir la bonne contenance que vous tenez. Une certaine dame de Stuttgart, seulement, se plaint que vous êtes trop galant pour les dames de Breslau. Est-il vrai?

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12366. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 13 avril 1807.

Je partage bien les contrariétés qu'a dû vous faire éprouver le parti ridicule qu'a pris le maréchal Mortier. Non-seulement j'approuve que vous ayez retiré le 15e et les régiments provisoires, mais je vous

aurais blâmé de ne l'avoir pas fait. Je vois avec plaisir que votre conduite est toujours parfaite; je vous en sais un gré infini.

Je n'ai rien à ajouter à mes lettres précédentes. Donnez le plus de force possible au maréchal Mortier, afin qu'il attaque vivement ces messieurs. Je vois avec plaisir que le régiment d'Aremberg soit arrivé. Comme je ne pense pas que le maréchal Mortier puisse attaquer avant le 15, ce régiment sera reposé et pourra être fort utile. Je vous approuve de faire marcher les détachements de la Garde. Des hommes isolés, sans officiers ni sous-officiers, ne peuvent servir à rien.

Le siége de Danzig se pousse vivement, mais nous sommes fort alarmés de ce que Thouvenot ne nous envoie que des boulets sans poudre. Cette place prise sera d'un immense avantage.

Si cet imbécile de général qui était devant Stralsund vous avait prévenu le 1er avril, vous auriez retenu mes dragons, qui auraient été d'un grand secours. J'aurais vu cela avec plaisir.

Tout cela ne fera par souffrir le siége de Kolberg. Loison est un homme actif. Il lui reste deux régiments italiens; je lui envoie deux régiments wurtembergeois, un régiment polonais et les Saxons de Weimar; mais je crois vous avoir déjà mandé cela.

Renforcez les bataillons de Nassau que vous avez à votre avant-garde, afin qu'ils soient nombreux et qu'ils puissent se faire honneur.

Vous ne m'avez jamais parlé de ce plan de la bataille d'Eylau que le général Sanson vous a envoyé, que vous deviez faire graver à Berlin et dont vous devez m'envoyer des exemplaires.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12367. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 13 avril 1807.

Le 4e régiment de ligne hollandais, composé de 600 hommes, est parti de Hameln le 26, mais pour se rendre au 8e corps. Voyez qu'il n'aille pas prendre une fausse route et donner bêtement dans quelques postes ennemis.

Schill est depuis longtemps renfermé dans Kolberg. J'approuve fort l'exemple que vous avez fait d'un bourgmestre et d'un bourgeois de Kyritz. J'espère qu'à l'heure qu'il est vous êtes dehors de l'échauffourée des Suédois. Les 10e, 11e et 12 régiments provisoires doivent déjà être arrivés à Magdeburg.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12368. — AU PRINCE EUGÈNE.

Finkenstein, 13 avril 1807.

Mon Fils, je reçois avec plaisir votre lettre du 17 mars, par laquelle vous m'instruisez que la princesse se porte bien. Il ne faut pas se presser de faire le baptême de l'enfant. Faites-moi connaître comment vous avez arrangé tout cela, et quels sont les parrain et marraine. Vous ne devez faire aucune notification; je les ai fait faire à Paris par la chancellerie.

NAPOLÉON.

Auguste est-elle fâchée de ne pas avoir eu un garçon? Dites-lui que, lorsqu'on commence par une fille, l'on a au moins douze enfants.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

12369. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 14 avril 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 4 avril. J'apprends avec plaisir que le sénatus-consulte a passé. Les lettres de Lacuée m'avaient donné de l'inquiétude. Mais j'avais compté sur votre bon esprit et sur votre fermeté, et j'avais pensé que vous ne vous laisseriez pas amuser par de vains sophismes dans une affaire aussi importante. Les ministres de l'administration de la guerre et de la marine vous auront dit que j'ai pris les mesures convenables pour que les sénateurs Aboville et Ferino ne manquassent point d'argent.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12370. — A M. CHAMPAGNY.

Finkenstein, 14 avril 1807.

Monsieur Champagny, toutes les marchandises anglaises ayant été prohibées dans l'empire ottoman, le Grand Seigneur m'a témoigné le désir d'avoir des draps français, et particulièrement de ceux appelés *Châlons*. Écrivez pour cela à Carcassonne et autres villes manufacturières. On peut les diriger par Trieste et par les autres voies neutres.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12371. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 14 avril 1807.

Je ne sais pas pourquoi le *Journal de l'Empire* instruit l'ennemi que le général Dufresse a 2,000 bons soldats dans l'île d'Aix à opposer à l'ennemi. Est-ce aux journaux à donner des détails si précis? Cela est fort bête. S'il avait quadruplé, encore passe.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12372. — AU GÉNÉRAL LACUÉE.

Finkenstein, 14 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 3 avril. J'avais prévu la possibilité des observations que vous avez faites, et j'y avais répondu en parcourant les différentes hypothèses et vous faisant connaître sur chacune mes intentions. Je pense qu'il ne faut pas donner les 6,000 hommes demandés pour la cavalerie, 2,000 suffisent; 4,000 ou 5,000 hommes à l'artillerie suffiront; vous proposez 8,000 hommes, c'est trop. Il faut instruire les canonniers; nous les compléterons avec l'appel de la réserve. Je vous ai fait connaître de quelle manière j'entendais jouer avec la réserve. Je vous ai fait connaître aussi que les fautes que vous croyez avoir faites dans la répartition de la conscription de 1807 seront corrigées dans la répartition de la réserve, que j'aurai le temps de diriger moi-même.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12373. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 14 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, je reçois votre lettre du 11 avril à onze heures du soir. Je partage une partie de votre opinion sur la manière de voir de M. Andréossy. Il faudrait que la Maison d'Autriche nous aimât, et non-seulement vît sans peine, mais qu'elle se réjouît et prît une grande part à nos succès. Aimer, je ne sais trop ce que cela veut dire en politique. Et même comment exiger qu'on se réjouisse de l'accroissement d'une grande puissance qui, l'année passée, était maîtresse de Vienne? Cependant il résulte de ses lettres que l'Autriche ne nous fera point la guerre, qu'elle sent sa position délicate, et qu'elle louvoie entre nous et la Russie; il ne nous en faut pas davantage. Quant à la réponse à faire à M. Andréossy, écrivez-lui dans ce sens : dites-lui que j'ai été satisfait de la note de l'Autriche,

et que je me dispose à y répondre favorablement; qu'en général je désire beaucoup lier mon système avec celui de la Maison d'Autriche.

Répondez à M. Dupont-Chaumont qu'il n'écrit pas assez souvent; qu'il devrait nous écrire tous les jours sur ce qui se fait à la Haye, sur la situation de l'armée, enfin sur tout ce qui pourrait nous importer.

Témoignez mon mécontentement à M. Dumoustier de ce qu'il s'est mêlé de réquisitions sans un ordre de vous; que le ministre de Saxe a raison; que les réquisitions de blé qui ont été faites pour des fabrications de biscuit doivent être payées; qu'il est ridicule que, sur une simple lettre du commissaire des guerres, sans attendre que l'ordonnateur ait écrit, il ait donné à cela une tournure diplomatique; qu'il ait plus de circonspection à l'avenir. Faites-lui connaître aussi que je n'ai pu que le blâmer d'avoir voulu faire sortir la cour de Saxe de ses usages relativement aux chargés d'affaires.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12374. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 14 avril 1807.

Monsieur de Talleyrand, je reçois votre lettre du 12 à quatre heures après midi. Je doute qu'il soit vrai que l'empereur de Russie soit à Bartenstein; il arrive journellement des déserteurs qui nous l'auraient appris. Je doute aussi qu'Essen écrivît qu'on est à la veille d'une bataille; si cela était, il commettrait une imprudence telle, qu'il mériterait d'être aux arrêts pendant deux mois. Vous sentez qu'une lettre donnant des nouvelles des Russes à un Autrichien est comme si elle était écrite à vous. Il n'est personne qui ait plus ce genre de ruse que les Russes.

Il n'y a eu aucune canonnade sur la ligne le 10, ni le 11, je puis même dire le 12, parce qu'aujourd'hui 14 j'en serais instruit.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12375. — A M. DARU.

Finkenstein, 15 avril 1807.

Monsieur Daru, je n'entends payer aucune subsistance pour le 8e corps d'armée. Il occupe des cantonnements riches, où les paysans peuvent le nourrir sans argent.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12376. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 14 avril 1807.

Le maréchal Kellermann me mande, en date du 6 avril, que les 11e et 12e provisoires sont partis de Cassel, et que les 13e et 14e vont les suivre; que le 1er régiment provisoire de cavalerie de 654 hommes, savoir, 138 hussards, 36 chasseurs, 160 dragons et 320 cuirassiers, sera rendu le 22, ou au plus tard le 24 avril, à Potsdam. Ce régiment, qui a une organisation provisoire, pourra vous servir, si l'affaire des Suédois n'est pas finie. D'ici à ce temps-là, j'aurai le temps de vous donner des ordres.

Je reçois votre lettre du 10 avril au matin; j'en reçois une du maréchal Mortier qui me mande qu'il a reçu mes ordres, qu'il sera le 12 à Stettin, et qu'il va se mettre en marche sur l'ennemi. Je pense que vous êtes à la fin de vos inquiétudes du côté des Suédois, lesquelles ne peuvent plus se renouveler, puisque les Espagnols et deux divisions qui vont arriver d'Italie au commencement de mai, comme je vous l'ai écrit, formeront une armée de 40,000 hommes sur l'Elbe.

Comme le 3e de ligne arrive le 18 à Stettin, où je l'ai envoyé pour renforcer le maréchal Mortier, il est convenable que le détachement de 163 hommes de ce régiment, que vous aviez dirigé de Spandau sur Thorn, se dirige sur Stettin. Faites courir après. Je suis fâché que vous ayez retranché la compagnie du 4e de ligne faisant partie du 5e régiment provisoire et qui n'avait pas d'habits; pour battre l'ennemi, il ne faut pas d'habits, et il est urgent de battre les Suédois. Tâchez d'utiliser le régiment d'Aremberg; ces 300 hommes de cavalerie ne seraient pas indifférents au maréchal Mortier. J'imagine que vous aurez fait mettre dans les journaux de Berlin la lettre à un négociant de Leipzig, et que vous la ferez mettre également dans les journaux de Leipzig.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12377. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, A PIETZKENDORF.

Finkenstein, 14 avril 1807.

On m'assure que les Russes ne sont plus dans Danzig et qu'ils en sont sortis. Faites-moi connaître ce que vous savez là-dessus.

Je vois avec plaisir que vous ayez lié à vos ouvrages les ouvrages de contre-approche de l'ennemi. Je doute qu'on puisse trouver 30 milliers de poudre pour les globes de compression. Je ne vois pas

trop à quoi serviront ces globes de compression; il n'y a point là de galerie de mine.

Je vois par vos états de situation qu'on use beaucoup de coups de canon de 12; c'est un grand malheur; il faudrait employer du 6 ou du 8, et garder le 12 pour le moment du feu. Dans beaucoup d'endroits où il y a du 12, on aurait pu mettre du 8. Il faut que les commandants du génie et de l'artillerie envoient tous les jours un bulletin très-détaillé de la tranchée au major général.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12378. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, A PRZASNYSZ.

Finkenstein, 14 avril 1807.

Le major général vous fait connaître mes intentions. Vous savez quels sont mes projets, mais pour cela il ne faut pas que l'ennemi serre de si près Varsovie.

Il faut, coûte que coûte, faire rétablir le pont de Pultusk. La tête de pont, dit-on, est inondée; si elle l'est, il n'y a que deux pieds d'eau, et il sera facile de relever 15 à 20 toises de fossé jusqu'au revêtement de la tête de pont. Dès ce moment il est probable que l'ennemi évacuera le terrain à plusieurs lieues de Pultusk.

Une autre opération non moins importante, c'est que la brigade du général Lemarois, qui est destinée dans tous les cas à couvrir Varsovie, pousse l'ennemi jusqu'à Wyskow. Il lui faut pour cette opération une base. Que, le plus tôt possible, il fasse passer un bataillon d'infanterie légère bavarois, qui établira une redoute sur la rive droite du Bug au lieu où arrivent aujourd'hui les Cosaques. Deux ou trois barques communiqueront de cette redoute à la rive gauche; elle sera d'ailleurs soutenue par les batteries de la rive droite, celles de Sierock et celles que l'on peut établir sur la rive gauche du Bug. Une fois que l'on aura ce point d'appui, on fera des abatis plus en avant; en quarante-huit heures cette redoute doit être établie. Il est hors de doute qu'immédiatement après l'ennemi placera ses postes en arrière. On le poussera ainsi insensiblement de manière à ne pas souffrir qu'il ait aucun poste fixe jusqu'à Wyskow.

Il est très-ridicule aujourd'hui que 2 ou 300 Cosaques fassent trembler Varsovie; il est vrai d'ailleurs de dire qu'ils pourraient brûler le pont sur pilotis de Sierock et vous couper votre communication avec Varsovie avant que vous puissiez rien faire. Cela peut entraîner votre corps d'armée dans de fausses démarches; car, comme le premier but de vos instructions est de garantir Varsovie, avec 3 ou

4,000 hommes que l'ennemi jetterait sur la rive gauche il vous obligerait à venir sur Sierock, et même vous embarrasserait s'il était parvenu à brûler ou détruire le pont de Sierock.

J'avais toujours ordonné l'établissement de cette tête de pont. Le génie prétendait que tout était inondé; il paraît que cela n'est pas, puisque les Cosaques y arrivent. C'est ensuite à l'officier du génie et au général Lemarois à voir comment ils doivent occuper la rive droite du Bug pour garantir le pont de Sierock et former un point d'appui aux troupes destinées à éloigner l'ennemi de Varsovie le long du Bug. Levez tous les obstacles et prenez les mesures convenables pour que ces deux opérations réussissent. J'ai toujours pensé que vous aviez un pont à Pultusk. Une fois la rive droite du Bug occupée par quelques ouvrages de manière à pratiquer le passage, l'ennemi non-seulement évacuera jusqu'à Wyskow, mais même ne tiendra des postes qu'à Brok.

Il faut commander la division bavaroise comme une division française, et donner des ordres précis et clairs au prince de Bavière, qui n'est là qu'un général.

Je ne saurais trop vous exprimer combien j'attache d'importance à ce que ces deux opérations soient promptement faites. Il n'y a pas une heure à perdre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12379. — AU ROI DE NAPLES.

Finkenstein, 14 avril 1807.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 26 mars. J'ai nommé le colonel Détrés général de brigade.

Puisque vous voulez que je vous parle de ce qui se fait à Naples, je vous dirai que je n'ai pas été extrêmement content du préambule de la suppression des couvents. Pour ce qui regarde la religion, il faut que le langage soit pris dans l'esprit de la religion et non dans celui de la philosophie. C'est là le grand art de celui qui gouverne, et que n'a point un homme de lettres ou un écrivain. Pourquoi parler des services rendus aux arts et aux sciences par les religieux? Ce n'est pas ce qui les a rendus recommandables, c'est l'administration des secours de la religion. Ce préambule est tout philosophique, et je crois que ce n'est pas là le cas; je trouve que c'est insulter les hommes que l'on chasse. Le préambule de la suppression des moines aurait été bien, s'il avait été dans le style des moines. On supporte moins impatiemment des choses fâcheuses d'un homme qui est dans

votre sens, que d'un homme qui se montre d'une opinion opposée. Il fallait dire que le grand nombre des moines rendait leur existence difficile, que la dignité de l'état veut qu'ils aient de quoi vivre; de là, la nécessité d'une réforme; qu'il est une partie qu'il faut conserver, parce qu'elle est nécessaire pour l'administration des sacrements; qu'il est une partie à réformer, etc. Je vous dis cela comme principe général. Je conçois une mauvaise opinion d'un gouvernement dont tous les édits sont dirigés par le bel esprit. L'art est que chaque édit ait le style et le caractère de l'homme du métier. Or un moine instruit qui aurait partagé l'opinion de la suppression des moines ne se serait pas expliqué de cette manière. Les hommes supportent le mal lorsqu'on n'y joint pas l'insulte, et lorsque les ennemis de l'État ne se montrent pas avoir porté le coup. Or les ennemis de l'État des moines sont les hommes de lettres et les philosophes. Vous savez que je ne les aime pas non plus, puisque je les ai détruits partout.

Un bâtiment anglais qui portait 25,000 fusils à Palerme a fait naufrage sur les côtes d'Espagne. Cet événement doit être regardé comme avantageux, car les armes sont très-rares en Europe.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12380. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 15 avril 1807.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 5 avril. J'ai reçu des lettres des généraux Ferino et Aboville, qui se rendent à leur poste. M. Lacuée m'écrit que la conscription de 1808 ne pourra pas partir avant trois mois. Là-dessus il porte un mois comme perdu pour la signature du décret. Ce n'est pas le temps de s'amuser à des enfantillages. Prenez une résolution pour autoriser le ministre Dejean à expédier le décret comme si je l'avais signé. On me l'enverra effectivement et je le signerai, mais on l'exécutera tout d'abord. Arrêtez dans le conseil de guerre le jour où toutes les opérations de la conscription devront avoir lieu. Mais, pour Dieu! ne perdez pas un moment; éloignez toute vaine formalité, et qu'on commence sur-le-champ la formation de mes cinq légions. J'ai fait connaître à M. Lacuée mes intentions sur la répartition. Je lève en partie l'obstacle de l'habillement en formant des bataillons provisoires de garnison, composés de paysans nus mais armés, pour mes places d'Allemagne, où je les ferai habiller. Ce sont des soldats qu'il faut en France et en Allemagne, et non de vaines formalités. La rapidité de la levée de cette con-

scription peut décider les puissances à la paix. Elle tranquillisera sur les expéditions qu'on peut tenter sur nos côtes, et elle mettra beaucoup de troupes à ma disposition.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12381. — A M. GAUDIN.

Finkenstein, 15 avril 1807.

Je reçois la lettre du 2 avril ainsi que le compte que vous me rendez de différentes perceptions. Je vois avec peine que le droit de greffe éprouvera une grande diminution. Quel déficit croyez-vous que cela nous fera?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12382. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 15 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 5 avril. Je partage les sentiments qui y sont exprimés, et je n'ai aucun doute que la conscription ne réussisse. Quelques bavards de cafés, un certain nombre de malveillants, quelques oisifs, qui crieraient plus fort encore si nous ne prenions pas quelques mesures à temps, mais tout cela est moins que rien. Il faut donner à l'opinion une direction plus ferme que celle que lui donne la *Gazette de France*. Il n'est pas question de parler sans cesse de paix, c'est le bon moyen de ne pas l'avoir, mais de se mettre en mesure de défense sur tous les points.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12383. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Finkenstein, 15 avril 1807.

Monsieur Dejean, vous aurez reçu le décret par lequel j'ai formé un régiment provisoire de garnison de Magdeburg.

J'ai aujourd'hui pris un autre décret par lequel je forme quatre bataillons provisoires de garnison : le 1er, de Hameln; le 2e, de Stettin; le 3e, de Küstrin; le 4e, de Glogau. Tous ces bataillons doivent être composés comme les bataillons des régiments provisoires, mais d'hommes non habillés. Ils devront être bien armés, et, autant que possible, avoir des gibernes, quoique cependant le défaut de gibernes ne doive pas retarder leur départ. Des mesures sont prises

pour leur donner des habits à Magdeburg, Hameln, Stettin, Küstrin et Glogau. Je charge le maréchal Kellermann de la formation de ces régiments.

Voilà donc près de 8,000 hommes que vous n'aurez pas à habiller; il faudra donc que, dans vos états d'habillement, vous fassiez ajouter une colonne des hommes que chaque régiment aura fournis aux bataillons provisoires de garnison, et vous ne passerez pas d'habillement pour les hommes qu'ils auront fournis.

Le maréchal Kellermann a le plus grand nombre des 3es bataillons sous ses ordres, mais il n'a pas ceux du camp de Boulogne et de Paris. Faites-vous remettre l'état de leur habillement, et, s'il est là des corps qui puissent fournir 140 hommes non habillés, ne perdez pas un moment pour leur donner l'ordre de départ, en les dirigeant sur Wesel et Mayence, et en prévenant le maréchal Kellermann, qui les placera dans ses cadres. Vous pouvez donner cet ordre au 31e léger et aux bataillons qui sont à Paris et hors de l'inspection directe du maréchal Kellermann. Vous voyez facilement quel bien produit cette mesure : économie de 8,000 habillements pour mon trésor, économie de nourriture pendant plusieurs mois; mais, ce qui est le plus important, c'est que je reste sans inquiétude sur mes principales places. Vous sentez ensuite qu'au fur et à mesure que ces bataillons seront bien habillés et bien exercés, ce sera des ressources pour réparer les pertes des corps actifs. Vous pouvez compter que, sur la levée de la conscription de 1808, vous remplacerez dans les villes les hommes que j'appelle des anciens cadres. Vous pouvez donc établir vos calculs sur 16,000 hommes, à l'habillement desquels vous n'aurez pas à penser. Mettez la plus grande activité dans l'envoi de ces hommes.

J'ai appelé 1,000 hommes de la réserve de 1807 pour le 3e bataillon du 17e de ligne, qui est à Mayence, tandis que son 4e bataillon et son dépôt sont à Boulogne. J'invite le maréchal Kellermann à former de ces 1,000 conscrits, au fur et à mesure qu'ils arriveront, six compagnies, et de les placer dans un bataillon de garnison. Par ce moyen, vous n'aurez point d'habillement à fournir à ce bataillon. Vous avez dû également fournir des habits pour 340 hommes du dépôt des deux bataillons du 15e de ligne qui sont à la Grande Armée. Ce dépôt devait se réunir dans le temps à Mayence, tandis que le 3e et le 4e bataillon sont à Brest. J'ai également suggéré au maréchal Kellermann l'idée de former deux compagnies de ces 300 hommes, de placer ces compagnies dans un bataillon de garnison; et, par ce moyen, les habillements qui étaient destinés à ces 300 hommes pourront servir à d'autres, et même au nouveau dépôt qui sera formé

de la conscription de 1808, puisque le 15e ne peut tirer aucun renfort de son dépôt de Brest, qui est trop éloigné.

Écrivez au major de ce régiment d'envoyer, des 3es et 4es bataillons, un capitaine avec deux ou trois sergents et caporaux, et quelques ouvriers, à Mayence, pour être à la tête de ce dépôt. Il faudra que, sur la conscription de 1808 ou sur la réserve, M. Lacuée fournisse encore 200 hommes à ce dépôt; cela vous rendra disponible et vous permettra, comme je vous l'ai dit ci-dessus, de leur affecter l'habillement que vous destiniez aux 300 hommes de la conscription de 1807.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12384. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 15 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, répondez à M. Vial que, si cela convient en Suisse, je verrai avec plaisir que le 1er régiment suisse passe à la solde du roi de Naples.

Je reçois votre lettre du 12 avril au soir. J'attends votre projet de réponse à la notification de la cour de Vienne.

Je ne sais ce que veut dire ce bavardage des Bavarois. Berthier me dit que ce M. de Leyden, qui avait une très-jolie femme, s'est tué par querelle de jalousie il y a un mois.

Dans votre lettre du 10 avril vous me dites que M. Essen a mis fin à sa ridicule comédie. Cela veut-il dire qu'il a cessé de rassembler du bois, des matériaux, etc., à Wyskow, pour la construction de son pont? Répondez-moi là-dessus.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12385. — AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Finkenstein, 15 avril 1807.

Monsieur le Général Lemarois, vous attendrez les ordres du maréchal Masséna pour l'opération que vous devez faire. Vous vous concerterez avec le commandant du génie de Sierock. Vous placerez de l'artillerie sur la rive droite de la Narew et le long du Bug. Vous ferez passer le Bug au bataillon d'infanterie légère bavarois et à 3 ou 400 Polonais. Vous ferez établir une bonne flèche, protégée le plus possible par Sierock, et qui vous assure le passage du Bug. En vingt-quatre heures, une bonne flèche doit être établie là. Vous la ferez

palissader. Vous ferez passer alors quelques cavaliers polonais pour faire des patrouilles jusqu'aux villages de Nowawies et Popowo. Vous tiendrez toute votre brigade à Niegow et vis-à-vis de la redoute que vous aurez fait construire. Mon intention est que vous chassiez l'ennemi jusqu'au delà de Wyskow ; mais, avant tout, vous ne vous avancerez pas que les ouvrages ne soient assez avancés. Comme vous n'aurez principalement à craindre que des Cosaques, vous aurez soin de faire des abatis dans le lieu qui sera le plus opportun. Il y a là beaucoup de bois, et cela doit être bientôt fait, d'autant plus que les inondations qui existent aujourd'hui font qu'il n'y a que de petites langues de terre praticables. Il faudra vous procurer à Sierock, ou faire transporter de Varsovie sur des charrettes, assez de bateaux pour pouvoir faire passer 200 hommes à la fois.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Lemarois
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12386. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE.

Finkenstein, 15 avril 1807.

Vous trouverez ci-joint un rapport du général Songis. Vous verrez que le premier convoi est parti de Thorn. Je sais que le premier convoi a passé vis-à-vis de Marienwerder. En outre un convoi de 15 ou 16 milliers de poudre doit être arrivé, par terre, de Stettin. Vous avez donc 150 milliers de poudre devant Danzig : 20,000 en cartouches à canon de 12, confectionnées ; 23,000 existant au parc le 10 ; 16,000 arrivées à Stettin par terre ; 38,000, premier convoi annoncé dans le rapport ; 40,000, second convoi annoncé dans le rapport : total, 137,000.

Ainsi vous commencez à être grandement en mesure. Je suis toujours dans l'espérance que le feu pourra sérieusement commencer le 20. Je compte donc que, pour mon bouquet du 1er mai, vous m'enverrez les clefs de Danzig.

J'ai vu avec plaisir la vigueur que vous avez déployée à la reprise des ouvrages ; c'est lorsqu'on veut fortement vaincre que l'on fait passer sa vigueur dans toutes les âmes.

Je suppose que vous avez fait passer le régiment de Paris au général Schramm, ou bien que vous lui avez envoyé tout le 2e bataillon du 2e.

Je vous ai déjà mandé qu'un convoi de 16 milliers de poudre, avec des boulets, était parti de Varsovie.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12387. — A M. DE CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 16 avril 1807.

Mon Cousin, j'ai mandé au ministre Dejean que je ne voulais pas qu'on envoyât rien par les roulages, mais bien par les transports militaires. Les bureaux sont constants dans leur pratique de me dépenser beaucoup d'argent et de ne me rien procurer.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12388. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 16 avril 1807.

Je suis fâché que l'on n'ait pas affiché la sentence de l'espion Vuitel qui a été fusillé à Paris; cela est très-important, car il faut que le public soit toujours informé des raisons de ces événements extraordinaires.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12389. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 16 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, je reçois votre lettre du 13 avril à neuf heures du soir. Il est fâcheux que M. Beauharnais n'ait pas fait connaître le jour où les troupes espagnoles seraient rendues sur les Pyrénées. Je vous ai envoyé hier la nouvelle du changement du ministère anglais. Est-ce l'affaire des catholiques irlandais qui est la cause de cet événement, ou l'affaire des noirs? Quel est, dans tous ces ministres, le dirigeant? Il ne paraît pas que ce puisse être celui qui en porte le nom, puisqu'il est de la Chambre des pairs et qu'il a quatre-vingts ans.

Le siége de Danzig avance fort. Nous sommes à 80 toises de la place, et il y a tous les jours des événements de siége importants.

Les Suédois ont passé la Peene. Mortier n'a pas laissé que de faire de graves sottises, beaucoup de faux mouvements. Tout doit être réparé actuellement. Il n'y a pas eu de monde de perdu.

Vous ne me parlez plus de ce que dit M. de Vincent et des conférences que vous avez dû avoir avec lui. Je suppose qu'en m'envoyant le projet de réponse à la note de la cour de Vienne vous me direz quelque chose là-dessus.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12390. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 16 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, je vous envoie la note telle que je désire qu'elle soit remise. Il me semble que je suis parvenu à lui donner un ton de naïveté. Elle est vraie, et dès lors bonne. Il restera actuellement à la cour de Vienne à nous faire connaître la réponse qu'ont faite les autres puissances. Dans quel lieu doit se réunir le congrès? Cela est assez indifférent. Cependant il faut songer que Vienne serait un très-mauvais endroit, à cause du grand nombre de petits princes et de noblesse immédiate. Peut-être Cracovie, Leopol seraient-ils préférables. Mais le moment n'est pas arrivé de s'expliquer sur cette question. Vous verrez que j'ai évité de parler de la Porte, mettant *l'Empereur et ses alliés*. Qnand on demandera quels sont nos alliés, nous dirons : *l'Espagne, etc., la Porte et la Perse*. Mais cette question est encore oiseuse dans ce moment. Si l'on veut véritablement la paix, on proposera probablement un armistice, et alors les choses prendront un caractère plus sincère; car enfin la Russie et même l'Angleterre ne peuvent me voir avec plaisir jouir, pendant cinq ou six ans, des revenus de la Prusse; ou l'on ne voudra point d'armistice, et dès lors on cherchera à profiter de cela pour entraîner l'Autriche; la note y répond. Remédiez autant que possible à cet inconvénient. Il faut donc laisser venir. A toutes les observations de M. de Vincent, il faut répondre : *Nous sommes très-faciles sur tous les accessoires*. Retranchez-vous souvent, aussi, dans la conversation, sur ce que, éloigné de moi, vous ne savez pas.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12391. — NOTE.

Le soussigné, ministre des relations extérieures, a mis sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur et Roi la note qui lui a été remise par M. le baron de Vincent.

L'Empereur accepte, pour lui et ses alliés, l'intervention amicale de l'Empereur François II pour le rétablissement de la paix, si nécessaire à tous les peuples. Il n'a qu'une crainte, c'est que la puissance qui, jusqu'ici, paraît s'être fait un système d'asseoir sa grandeur et sa puissance sur les divisions du continent, ne cherche à faire sortir de ce congrès de nouveaux sujets d'aigreur et de nouveaux prétextes de dissension. Cependant toute voie qui peut faire espérer la cessation

de l'effusion du sang et porter enfin des consolations parmi tant de familles ne doit pas être négligée par la France, qui, au su de toute l'Europe, a été entraînée malgré elle dans la présente guerre.

L'Empereur Napoléon trouve d'ailleurs, dans cette circonstance, une occasion naturelle et éclatante de témoigner au souverain de l'Autriche la confiance qu'il lui inspire, et le désir qu'il a de voir se resserrer entre les deux peuples les liens qui ont fait, dans d'autres temps, leur prospérité commune, et qui peuvent aujourd'hui, plus que toute autre chose, cousolider leur tranquillité et leur bien-être.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12392. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 16 avril 1807.

Mon Cousin, les Hessois redemandent leur artillerie, qu'ils ont prêtée aux Polonais. Donnez l'ordre au général Zajonchek de renvoyer devant Graudenz les pièces d'artillerie qu'il a emmenées.

Donnez l'ordre que le 1er bataillon du 2e régiment de la 1re légion polonaise et le 1er bataillon du 4e régiment, chacun complété à 900 hommes, avec les hommes disponibles du 2e bataillon, partent sans délai sous les ordres d'un colonel pour se rendre devant Graudenz.

Donnez ordre au prince Poniatowski d'envoyer 300 hommes à chacun des bataillons des 1er et 2e régiments de la 1re légion polonaise qui sont au corps du général Zajonchek, afin de renforcer un peu ces bataillons.

Vous me rendrez compte du jour où ces 1,800 hommes arriveront devant Graudenz.

Mon intention, lorsque ces deux bataillons polonais seront arrivés devant Graudenz, est d'attacher au quartier général tout le régiment des Gardes du corps hessois, avec deux pièces de canon; ce qui mettra ainsi 600 hommes à la disposition du quartier général.

Il y a au dépôt de Culm beaucoup plus de dragons que de chevaux. Donnez ordre au grand-duc de Berg de faire former un bataillon provisoire de dragons à pied, composé de quatre compagnies, chaque compagnie de 100 hommes; de veiller à ce que ce bataillon soit bien armé, et de lui faire faire le service à pied devant Graudenz. Du moment que ce bataillon sera formé et arrivé à Graudenz, vous retirerez de devant cette place le 1er bataillon des Gardes du corps de Hesse-Darmstadt, qui sera réuni au 2e pour faire le service du quartier général. Vous le dirigerez d'abord sur Marienwerder, pour garder

les magasins et fournir tous les jours un capitaine et 60 hommes de garde au pont de Marienwerder. Vous écrirez au général qui commande à Marienwerder que le pont est sous son commandement et sous sa responsabilité; qu'il ait à y veiller et à y faire bonne garde; que les gendarmes d'ordonnance doivent tous les jours fournir un piquet de 10 hommes au pont; que les dépôts de cuirassiers doivent en fournir un également; et qu'aussitôt que le 1er bataillon des Gardes du corps de Hesse-Darmstadt sera arrivé à Marienwerder, il devra placer une forte garde, au moins 50 hommes, au pont. Ce général aura soin de s'y rendre fréquemment et d'y envoyer, tous les jours, des officiers d'état-major pour veiller à ce que les pontonniers exercent une grande surveillance et prennent toutes les mesures nécessaires pour la conservation du pont.

NAPOLÉON.

Lemarois me mande que le bataillon du 2e régiment polonais, fort de 900 hommes, est parti le 13 avril; vous ne donnerez donc l'ordre que pour un bataillon du 4e régiment polonais de la 1re légion.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12393. — AU GÉNÉRAL CLARKE, A BERLIN.

Finkenstein, 16 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 12. Ce que vous me dites de Schill m'étonne. Il faut qu'il soit sorti par mer de Kolberg.

Les journaux de Londres du 3 avril ne parlent d'aucune expédition. Je ne crois pas que l'Angleterre puisse rien faire partir avant le mois de mai. J'ai 20,000 Français, venant d'Italie, qui seront à Augsbourg le 30 avril. Une fois maître de Danzig, je renforcerai le corps de Stralsund. Les Espagnols ne font encore que passer les Pyrénées.

Kellermann me mande que le 2e régiment de cavalerie provisoire est parti; vous allez donc avoir 800 bons chevaux à votre disposition. Il m'écrit aussi que le 3e suivra incessamment : le 9e, le 10e et le 11e sont à Marienburg; le 12e y arrive le 18. Ainsi vous avez encore quatre régiments de plus. Le 13e et le 14e sont partis de Cassel.

Vous avez vu la mesure que j'ai prise pour avoir promptement des Français à Magdeburg et dans les autres places.

J'apprends de Stettin que les Suédois commencent à se retirer. Ne gardez sous aucun prétexte des détachements à Berlin. Envoyez à

Mortier tous les hommes que vous pourrez; envoyez-lui ceux de Nassau. Ils doivent avoir un effectif de 2,400 hommes; ainsi, au moins 1,600 hommes en bataille. Envoyez aussi de Stettin les hommes de Würzburg. On ne peut se dissimuler que les nouveaux régiments provisoires sont de peu de secours, étant composés d'hommes qui ne sont pas instruits.

Faites remplacer le 7e à Küstrin par un nouveau régiment provisoire, et envoyez le 8e à Mortier. Comme ce régiment a plus d'ancienneté de formation, il doit avoir plus d'instruction.

Après quelque repos, faites marcher le régiment belge et envoyez-le à Mortier.

Des lettres de la Haye, du 5 avril, ne montrent aucune inquiétude au sujet des Anglais; et, s'il y avait une expédition en partance, on serait très-alarmé.

Vous ne m'avez pas encore répondu sur les planches de la bataille d'Eylau que vous a envoyées le général Sanson.

NAPOLÉON

Archives de l'Empire.

12394. — A L'IMPÉRATRICE.

Finkenstein, 17 avril 1807.

J'ai reçu ta lettre du 5 avril. J'y vois avec peine que tu as du chagrin de ce que je t'ai dit. Comme à l'ordinaire, sur-le-champ, ta petite tête créole se monte et s'afflige. N'en parlons donc plus.

Je me porte fort bien; le temps est cependant pluvieux. Savary est très-malade, devant Danzig, d'une fièvre bilieuse; j'espère que cela ne sera rien.

Adieu, mon amie; mille choses aimables pour toi.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12395. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 18 avril 1807.

Mon Cousin, je vous envoie une lettre de M. de Luçay. Vous sentez que, quel que soit le plaisir que j'aie de m'occuper de tout ce qui peut concerner le bien de mes peuples et des détails de l'administration, ce serait cependant aller trop loin que de me mêler des querelles de théâtre. Je vous charge donc exclusivement de la surveillance de l'Opéra jusqu'à mon retour. Je ne veux plus en entendre parler. Faites-y régner une sévère discipline, faites-y respecter l'auto-

rité, et que ce spectacle, qui intéresse les plaisirs de la capitale, soit maintenu dans toute sa prospérité.

Comme mon intention est que vous ne fassiez jamais rien directement, vous vous servirez du canal du ministre de la police, auquel j'en écris, pour toutes les mesures que vous croirez nécessaire de prendre.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12396. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 18 avril 1807.

Ennuyé des tracasseries de l'Opéra, j'ai chargé mon cousin l'archichancelier de la surveillance immédiate de l'Opéra jusqu'à mon retour dans ma capitale. Mais, comme il ne peut ni ne doit rien dire, mon intention est, quand il sera nécessaire de faire intervenir l'autorité, qu'il vous fasse alors connaître ses intentions par une résolution qui restera secrète, et d'après laquelle vous agirez comme si c'était d'après mon ordre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12397. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 18 avril 1807.

Comment! ne sera-t-il donc pas possible d'arrêter ce Préjean? Je partage fort votre opinion sur M. Fiévée. Je crois qu'il ne s'occupe point de son journal; ce qui est cependant une chose fort importante. Il le laisse aller à la direction que veulent lui donner nos ennemis.

Je vois avec plaisir que je n'entends plus parler de madame de Staël. Quand je m'en occupe, c'est que j'ai des faits devant moi. Cette femme est un vrai corbeau; elle croyait la tempête déjà arrivée et se repaissait d'intrigues et de folies. Qu'elle s'en aille dans son Léman. Ces Génevois ne nous ont-ils donc pas fait assez de mal?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12398. — A M. DE CHAMPAGNY.

Finkenstein, 18 avril 1807.

Monsieur Champagny, vous recevrez des notes relatives aux renseignements dont j'ai besoin pour former mon opinion sur les projets

qui ont été distingués dans le concours que j'ai ordonné par mon décret du 2 décembre dernier[1]. Il convient de faire à l'architecte qui a remporté le prix, ainsi qu'aux trois autres qui ont eu l'accessit, un don qui non-seulement soit pour eux une marque d'approbation, mais qui les couvre largement de tous leurs frais. Présentez-moi un projet de décret à cet égard. Indépendamment de cette disposition, l'auteur des plans que j'aurai adoptés sera chargé de l'exécution du monument, ainsi que je l'ai prescrit par mon décret.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12399. — A M. FONTAINE, ARCHITECTE DU PALAIS DES TUILERIES.

Finkenstein, 18 avril 1807.

Vous serez appelé à un conseil qui se tiendra chez le ministre de l'intérieur avec les architectes qui ont obtenu le prix et les accessits dans le concours que j'ai ordonné par mon décret du 2 décembre. Je désire qu'indépendamment de ce que vous jugerez convenable de dire dans les discussions de ce conseil, vous me fassiez un rapport sur les inconvénients et les avantages de chacun des quatre plans que l'Institut a distingués.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12400. — A M. MOLLIEN.

Finkenstein, 18 avril 1807.

Monsieur Mollien, je reçois votre lettre du 5 avril; 3 francs 55 centimes me paraissent peu de chose, si je dois supporter les risques de la piastre jusqu'à la rade du port américain. Une fois la piastre arrivée dans le port américain, il y a bien peu de chances contre moi. Pour que je puisse avoir la conscience si vous avez fait là un bon marché, faites-moi connaître combien on vendrait aux Américains la piastre rendue dans leur port; il me semble qu'elle doit y valoir plus de 4 francs. Ce n'est pas que je n'approuve tout ce que vous avez fait; mais, comme j'ai l'approbation officielle et l'approbation sentie, je désire quelque explication qui me fasse connaître que j'ai fait là une bonne opération. De quelle manière attendez-vous les trois millions qui sont déjà arrivés au port américain, et à combien vous reviendra la piastre? Ce n'est qu'après que j'aurai reçu ces renseignements que je pourrai témoigner ma satisfaction à M. Louis, si

[1] Voir pièce 11353.

l'opération est aussi avantageuse qu'elle le paraît; sans quoi, j'approuverai sans rien dire.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12401. — A M. LACUÉE.

Finkenstein, 18 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 7 avril. J'ai sur-le-champ expédié le décret. J'ai mis les opérations au 15 mai, parce que la connaissance qu'ont les préfets de cette mesure fait qu'ils s'y seront pris d'avance pour faire leur travail. Quant à la répartition, je vous ai écrit en détail par ma lettre du 30 mars. Vous aurez dû recevoir cette lettre le 9 avril. Je vous disais dans cette lettre que les 60,000 hommes actifs de la conscription de 1808 devaient être ainsi répartis, savoir : 20,000 hommes aux légions, 15,000 hommes en Italie et 25,000 hommes au reste de la France; que les 20,000 hommes de réserve seraient distribués de la manière suivante : 10,000 hommes aux légions, 5,000 hommes aux corps d'Italie, 5,000 hommes au reste : ce qui ferait 30,000 hommes aux légions, 20,000 hommes en Italie et 10,000 hommes à la Grande Armée; et je vous disais en note que, si les 10,000 hommes que je destine aux légions étaient nécessaires ailleurs, on en disposerait et on compléterait les légions l'année prochaine. Je vous disais, en outre, que l'on ferait supporter une réduction au marc la livre, à chacun de ces contingents, pour les hommes d'élite; et enfin, si cela ne remplissait pas tous les vides, de diminuer également partout selon les bases de répartition. Ainsi j'espère que vous serez satisfait. Dans le 31e, le 111e et le 26e de chasseurs, mettez des Piémontais; tous Belges dans le 112e; des Corses dans les tirailleurs corses; des Piémontais dans les tirailleurs du Pô; et enfin ayez soin de ne pas envoyer des Piémontais dans les corps qui sont en Italie. Mais, au reste, je vous envoie la copie de ma lettre, dans la crainte qu'elle n'ait été interceptée. Il me semble qu'elle dit tout ce que je voulais dire.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12402. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 18 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, je reçois votre lettre du 15 avril. Je ne vois pas d'inconvénient que l'ambassadeur persan se rende ici.

Vous le ferez accompagner convenablement et suivre d'une ou deux voitures. Je ne vois pas non plus d'inconvénient qu'un de vos jeunes gens, qui était second secrétaire de légation en Prusse, soit employé dans la légation de Perse.

Recommandez à mon ministre à Copenhague d'instruire le général Clarke de ce qu'il y aurait d'important et de ce qui pourrait le concerner dans les mouvements de l'ennemi.

Je reçois votre lettre du 16 avril. J'ai des journaux d'Angleterre du 6; je vous les fais envoyer depuis le 27 mars jusqu'à cette époque. Je vous prie de me dire, quand vous les aurez lus, ce que vous pensez de ces gens-là.

Envoyez un courrier à Dresde avec une lettre de vous à M. de Bose pour lui demander si le Roi ne pourrait pas me faire le plaisir de diriger 1,200 hommes sur Breslau. Je ne ferai point de difficulté de solder ce regiment tout le temps qu'il sera à mon service. En faisant part de cette demande à mon chargé d'affaires, vous lui ferez connaître que je désire cette augmentation de forces en Silésie, parce que je sais qu'un agent y est venu avec beaucoup d'argent de l'Angleterre pour y recruter.

Vous répondrez à M. Otto que je ferai l'avance de la solde de la division bavaroise qui est en Pologne, et qu'il peut l'annoncer au Roi; que nous règlerons ensuite nos comptes en y faisant entrer l'argent qu'il a dépensé pour le passage de mes troupes dans ses états depuis le 1er janvier, ainsi que les fournitures de Braunau.

Napoléon.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12403. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 18 avril 1807.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 15 avril à midi. Ce que vous me dites du prince Sulkowski confirme d'autres renseignements qui me sont revenus à son sujet. Faites-lui restituer l'argent qu'il a pris.

Je suis très-fâché qu'à Glogau on n'ait pas obéi à votre ordre. Le général Songis m'assure qu'il va y arriver des fusils. J'en écris au général Clarke.

Je connais depuis longtemps le général Lefebvre, et je vois avec plaisir que vous soyez content de ses services.

Pourquoi, dans la position où vous vous trouvez, laissez-vous 400 hommes à Schweidnitz, si cette place est démolie? J'approuve le parti que vous avez pris de réunir vos forces. A votre place, je

ferais partir les 400 hommes de Schweidnitz pour Breslau. Je suppose Schweidnitz entièrement démolie; s'il y reste quelques forts ou fortins, c'est autre chose.

Les 700 dragons sont venus manquant de tout, c'est tout simple; vous avez donné ordre qu'ils fussent armés et équipés, c'est ce qu'il fallait; vous recevrez 600 cuirassiers : faites-en autant. Vous donnerez à la légion polacco-italienne des fusils prussiens.

Laissez le commandant de *la Topaze* sur les mers. J'ai besoin de mes officiers de marine dans mes ports et non sur l'Oder.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12404. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, A PIETZKENDORF.

Finkenstein, 18 avril 1807.

Le convoi de Küstrin est arrivé sur la Vistule par le canal de Bromberg. Il porte deux mortiers, quatre obusiers, 400 bombes, 800 obus et 70,000 livres de poudre. Douze pièces de 24, quatre mortiers, 40,000 livres de poudre et beaucoup de boulets, sont arrivés à Thorn dans la journée du 17 et ont été incontinent débarqués.

J'attends le détail du combat qui a eu lieu le 17, et l'avis que les ouvrages qui ont été construits à l'extrémité du canal sont fraisés et en bon état. Le 12e d'infanterie légère, fort de 2,100 hommes, un des plus beaux de l'armée, vous sera destiné aussitôt que le feu commencera.

On me rend compte de Graudenz qu'il passe tous les jours des bateaux chargés de munitions, et je suppose qu'avant bien peu de jours vous allez être abondamment pourvu de poudre et de munitions de toute espèce. Quand comptez-vous commencer le feu? Je désirerais fort que ce fût du 20 au 25.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12405. — AU GÉNÉRAL SONGIS, A ROSENBERG.

Finkenstein, 18 avril 1807.

Monsieur le Général Songis, 700 dragons sont partis il y a quinze jours et sont arrivés à Breslau, 700 autres viennent d'y être envoyés. Il me faut donc à Breslau et à Glogau 1,400 fusils de dragons. Il manque 200 sabres et 1,400 paires de pistolets. J'y ai envoyé 600 cuirassiers, auxquels il manque 250 sabres et 600 paires

de pistolets. J'y ai envoyé 800 chasseurs ou hussards, auxquels il manque 300 sabres, 800 paires de pistolets et 800 carabines. Il y a outre cela à Breslau et en Silésie 2,000 malades français, dont 400 sont déjà guéris; c'est encore 2,000 fusils qu'il faut. Le prince Jérôme avait ordonné qu'on laissât les 1,200 fusils qui étaient à Glogau; mais votre ordre est venu, et on n'a pas voulu obtempérer au sien. Il paraissait plus naturel de retarder le départ des 1,200 fusils jusqu'à ce qu'on m'en eût rendu compte. D'ailleurs, ce n'est pas dans les principes militaires. Le prince Jérôme, qui commande un corps d'armée, ne peut être considéré comme le serait un commandant d'armes. Par suite de cette précipitation, la sûreté de la province aurait pu être compromise, s'il avait fallu mettre à ces 2,000 hommes les armes à la main pour contenir Breslau tandis que le prince marchait sur Neisse. Faites-moi connaître quand ces armes, dont le prince Jérôme a besoin, seront arrivées.

Si vous avez des ordres à donner à Spandau, Küstrin, Magdeburg, etc., envoyez-les-moi, et je les adresserai au général Clarke, qui veillera à leur exécution.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12406. — AU GÉNÉRAL SONGIS.

Finkenstein, 18 avril 1807.

L'équipage de siége de Glogau est arrivé le 15 à Küstrin; je désire que vous me fassiez connaître la destination à donner à cet équipage. Une fois Danzig pris, mon intention serait de prendre Kolberg et Stralsund. La première question qui se présente est : 1° l'équipage préparé pour Danzig est-il suffisant? 2° l'équipage qui a été préparé pour Kolberg est-il suffisant? 3° à quoi évalue-t-on l'équipage nécessaire pour prendre Stralsund?

Le convoi qui est arrivé par eau est arrivé à Bromberg le 14.

Faites-moi un rapport qui me fasse connaître quand vous pensez qu'il sera convenable de commencer le feu devant Danzig.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12407. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 18 avril 1807.

Les trois millions qui sont à Spandau peuvent être dirigés sur Küstrin et de là sur Posen sans inconvénient. A Posen, ils recevront des ordres pour Thorn. Les sept millions de Silésie sont dirigés sur

Thorn et y sont arrivés. Les dix millions qui sont à Magdeburg sont une somme bien forte pour les y laisser; on peut diriger cette somme en plusieurs convois sur Küstrin et de là sur l'armée. Mais pour cela il faut que l'affaire des Suédois soit éclaircie.

NAPOLÉON.

En deux mots, voici les principes que vous devez suivre pour l'argent. L'argent existant aujourd'hui à Leipzig, à Magdeburg et en route, vous pouvez, sans inconvénient, le faire diriger sur Küstrin, si d'ailleurs cela est à l'abri des mouvements actuels des Suédois. Pour l'avenir, il faut que M. Daru ordonne que tout l'argent provenant des gouvernements de Cassel, Erfurt, Brunswick, Hanau, Münster, Minden, etc. qui est inutile au service actuel du payeur, soit dirigé sur Mayence et Wesel. Voilà mon mot. Ainsi vous ferez diriger les dix millions de Magdeburg, et les trois millions de Spandau, sur Thorn. Tout ce qui serait en route des différentes intendances, il faut le laisser arriver sur Spandau. Je ne veux point de mouvements rétrogrades à moins d'obligation absolue.

Je compte que, dans la deuxième quinzaine de mai, j'aurai 20,000 Français de vieilles bandes réunis à Magdeburg, et, quinze jours après, 15,000 Espagnols. Vous sentez que, cela réuni aux forces des maréchaux Mortier et Brune, je me trouverai non-seulement à l'abri de tout événement, mais même avoir une réserve pour faire beaucoup de choses. Mais, d'ici à ce temps-là, je ne vois que les troupes actuellement sous les ordres du maréchal Mortier, et ce que vous pouvez vous procurer des régiments provisoires, qui puissent garantir Berlin. Je voudrais donc, s'il arrivait jamais des événements et que vous fussiez obligé d'évacuer Berlin momentanément, qu'il y eût le moins possible d'argent engagé. Si, comme je le pense, l'affaire actuelle des Suédois n'est pas grand'chose, profitez-en pour faire filer l'argent sur Thorn.

Prenez donc des mesures efficaces pour faire monter tous les hommes à pied du dépôt de Potsdam.

Le courrier qui vient d'arriver, et qui est parti le 8 de Paris, ne m'a rien apporté de vous.

Archives de l'Empire.

12408. — AU ROI DE NAPLES.

Finkenstein, 18 avril 1807.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 29 mars. Je vous remercie de

ce que vous m'y dites. La paix est un mariage qui dépend d'une réunion de volontés. S'il faut se battre encore pour l'obtenir, je suis en mesure. Vous verrez, par mon message au Sénat, que je viens de lever de nouvelles troupes.

Je ne suis pas de votre opinion, que les Napolitains vous aiment. Tout cela se réduit à ceci : S'il n'y avait pas un Français dans Naples, y lèveriez-vous 30,000 hommes pour vous défendre contre les Anglais et les partisans de la Reine? Comme le contraire m'est bien prouvé, je ne puis penser comme vous. Vos peuples vous aimeront sans doute, mais après huit ou dix ans de paix, quand ils vous connaîtront bien, et que vous les aurez connus. Aimer, chez les peuples, veut dire estimer; et ils estiment leur prince quand il est redouté des méchants, et que les bons ont en lui une telle confiance, qu'il peut, dans tous les événements, compter sur leur secours.

J'ai trouvé, comme vous, ridicule la fête qui a été donnée au Luxembourg. Je l'ai su trop tard, je l'aurais empêchée. N'ayant pu le faire à temps, j'ai laissé passer cela, et je n'ai rien dit. Il faut faire de même. C'est la faute de la Reine, qui est trop bonne; elle aurait dû dire que cela ne lui convenait pas. Madame Murat n'y aurait pas manqué.

Vous mangez à Naples des petits pois, et peut-être cherchez-vous déjà l'ombre. Nous, ici, nous sommes encore au mois de janvier. J'ai fait ouvrir la tranchée devant Danzig; cent pièces de siége commencent à s'y réunir. Mes ouvrages sont à 60 toises de la place, qui a une garnison de 6,000 Russes et de 20,000 Prussiens, commandée par le général Kalkreuth. J'espère la prendre avant quinze jours, et cette prise m'offrira quelque avantage. Du reste, vous pouvez être sans inquiétude.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12409. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 19 avril 1807.

Mon Cousin, mon intention est de convoquer le Corps législatif pour le 1er juin. J'ai le compte du ministre des finances; j'attends celui du ministre du trésor public. Je demande de nouveaux états au ministre des finances, mais j'espère les avoir avant le 12 mai. Je lui renverrai sur-le-champ son compte, tel qu'il pourra être imprimé avec la loi sur le budget. Il arrivera en conséquence à temps pour être imprimé à Paris et distribué. Je compte aussi que vous m'enverrez

avant le 10 mai tous les projets de lois, pour que je les signe. Vous les aurez ainsi pour le 25. Je vous enverrai également mon décret de convocation, mon message et mon discours, et mes dispositions pour la manière dont l'ouverture du Corps législatif aura lieu, si les circonstances ne me permettent pas de la faire moi-même. Dites à Champagny de s'occuper de son exposé de la situation de l'Empire. S'il me l'envoie le 8 mai, je puis le recevoir le 18, et le renvoyer assez tôt pour qu'il arrive à Paris à temps. Il faut tout arranger comme si le Corps législatif devait en effet se réunir le 1er juin. Il se peut cependant que je ne le convoque que pour le 10, afin d'avoir plus de latitude; et, comme il suffit que le décret de convocation soit expédié de Paris un mois d'avance, il suffira aussi, dans ce cas, que mon décret y arrive le 10 mai.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12410. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 19 avril 1807.

Mon Cousin, je donne ordre au ministre Dejean de faire partir sur-le-champ, en poste, de Boulogne, le bataillon des matelots de ma Garde, qui se rendra d'abord à Wesel et de là sur Danzig. Veillez à ce que cela s'exécute rapidement.

Envoyez un courrier en Espagne pour presser le départ des troupes espagnoles. Ayez soin qu'en France on leur fasse de bonnes étapes, pour qu'elles arrivent promptement et en bon état.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12411. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 19 avril 1807.

Mon Cousin, mon intention est que le général Junot, si aucune circonstance majeure ne s'y oppose, parte dans les premiers jours de mai pour passer la revue, corps par corps, des troupes du camp de Saint-Lô. Il verra les troupes trois jours de suite : un jour, pour passer l'inspection des armes, de l'habillement et prendre note des places vacantes; le second jour, pour les faire manœuvrer en régiments; le troisième jour, pour les faire manœuvrer en divisions. Il ira inspecter les forts de Cherbourg pour voir si tout est en état.

Tous les jours il me rendra compte, par un rapport détaillé, de la force des troupes, de leur instruction, de leur santé, de leur esprit.

Il se rendra de là au camp de Pontivy, où il fera la même chose. Il verra les forts qui protégent la rade de Lorient et spécialement le fort Penthièvre.

De là, il se rendra au camp de Napoléon et à l'île d'Aix. Après avoir employé un mois ou six semaines dans cette tournée, s'être bien assuré de la bonne situation des troupes, du bon esprit des généraux, des officiers, des soldats, de la force des bataillons, vous en avoir rendu compte, avoir fait connaître au ministre Dejean les besoins que les troupes peuvent avoir, m'en avoir adressé des rapports détaillés, il retournera à Paris. S'il arrivait un événement imprévu qui vous fît juger sa présence nécessaire, vous lui dépêcheriez un courrier pour le rappeler.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12412. — AU GÉNÉRAL JUNOT.

Finkenstein, 19 avril 1807.

J'ordonne à M. l'archichancelier de vous faire connaître mes intentions et de vous donner une instruction sur une mission dont je vous charge près des camps. Il ne s'agit pas de voir légèrement, mais bien de voir les choses à fond, de s'assurer de l'esprit des troupes et des officiers et surtout de leur bonne instruction, de la situation de leur habillement, etc. Je vous recommande surtout d'examiner avec la plus grande attention les travaux du fort Penthièvre, de l'île d'Aix et des forts et port de Cherbourg. Vous correspondrez avec le ministre de la guerre et avec M. l'archichancelier, pour réparer le mal que vous aurez observé. Avant de vous coucher, rendez-moi chaque jour compte de ce que vous avez fait et vu dans la journée, et de la manière dont se fait le service.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12413. — AU GÉNÉRAL JUNOT.

Finkenstein, 19 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 8. Je vous ai déjà fait connaître que tous les jours, à midi, sur la place Vendôme, vous ayez une parade. C'est le devoir du gouverneur, surtout dans un moment comme celui-ci.

Il n'y a pas besoin qu'il y ait d'autres troupes que le service. Vous pourrez profiter de cette parade pour vous faire présenter les conscrits qui arrivent aux corps.

J'ai vu hier le bataillon où se trouve le détachement du 32e. Cela fait honte à voir. On ne peut parer à un tel mal qu'en voyant et en voyant sans cesse les troupes. Le moyen est de vous trouver tous les jours vous-même à la garde montante.

Vous avez à Paris six dépôts, indépendamment de la Garde de Paris. Vous ne pouvez organiser leur habillement et sortir de la routine ordinaire qu'en vous en occupant beaucoup.

NAPOLÉON.

Que ce soit vous, ou l'adjudant Doucet qui voie les troupes, ce n'est pas la même chose.

Archives de l'Empire.

12414. — OBSERVATIONS

SUR LE RAPPORT DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU SUJET DU CONCOURS DE LA MADELEINE.

Finkenstein, 19 avril 1807.

Sa Majesté a lu avec intérêt le rapport que le ministre de l'intérieur lui a adressé le 2 de ce mois sur le concours de la Madeleine, ordonné le 2 décembre dernier. L'Empereur ne se trouve pas assez éclairé pour donner la préférence à l'un des quatre projets que l'Institut a distingués.

Il s'en rapporte parfaitement au ministre et à la classe des beaux-arts pour ce qui tient au bon goût et aux belles proportions. Mais il faut qu'il ait une opinion sur les dispositions intérieures, puisqu'il connaît mieux que personne l'usage auquel il destine ce monument.

Sa Majesté est conduite par ces considérations à désirer que le ministre de l'intérieur réunisse chez lui une sorte de conseil, qu'il présidera, et où seront appelés M. Fontaine, premier architecte de la couronne, l'architecte qui a été distingué au premier rang par la classe des beaux-arts et les trois architectes qui ont obtenu les accessits. Le secrétaire général du ministre tiendra la plume et rédigera le procès-verbal de ce conseil.

Le ministre demandera d'abord aux quatre architectes qui ont obtenu les premiers rangs dans le concours un exemplaire de leurs projets, avec les élévations, tant de face que latérales, les coupes sur la longueur et la largeur, les plans du rez-de-chaussée et des

divers étages, s'il y en a; le tout sur une échelle uniforme, dont les dimensions seront exprimées en toises, ou, si l'on veut, en nouvelles mesures comparées aux mesures anciennes. C'est à l'aspect des quatre projets ainsi présentés que Sa Majesté pourra juger celui auquel, d'après ses vues, elle doit donner la préférence. Le ministre accordera huit jours à chacun des quatre architectes pour faire copier ainsi leurs plans et pour rédiger des mémoires détaillés, où ils développeront les avantages de leurs projets respectifs et où ils pourront discuter les inconvénients des projets conçus par leurs rivaux. Ces quatre projets seront adressés à Sa Majesté avec les mémoires à l'appui.

Le conseil délibérera sur ces quatre projets, et examinera s'ils répondent les uns et les autres aux questions suivantes :

Première question. Où descendra l'Empereur avec toute sa cour quand il se rendra solennellement à ce temple pour la fête du 2 décembre, et où se tiendra sa suite?

M. Fontaine fera, sur cette question, les observations qui lui seront suggérées par la connaissance qu'il a des convenances qui doivent être gardées en de telles circonstances. On ne doit pas perdre de vue qu'il ne faut pas qu'il en coûte 50,000 écus, toutes les fois que ce monument servira à l'usage auquel il est destiné. Une pièce pour l'Empereur et pour l'Impératrice, d'autres pour les grands officiers, etc., sont nécessaires dans le cas dont il s'agit. Il faut aussi des pièces distinctes pour les grands officiers et le Sénat, qui ne feraient pas partie du cortége de l'Empereur.

Deuxième question. Par où entrera le public?

Troisième question. L'Empereur pourra-t-il descendre à l'abri des mauvais temps, ainsi que sa cour?

Le même avantage est-il assuré au public et particulièrement aux femmes qui seraient appelées à assister à ces cérémonies pendant la mauvaise saison?

Quatrième question. Comment l'Empereur se rendra-t-il de la pièce où il sera descendu à la place qu'il doit occuper pour présider à ces cérémonies?

Cinquième question. Cette place est-elle établie d'une manière convenable, tant pour l'Empereur que pour l'Impératrice, et pour toute la cour? Y a-t-il des places pour les grands officiers, les commandants, les officiers et les membres de la Légion d'honneur qui font partie nécessaire de ces solennités? Quel est le nombre de personnes qui pourront se placer dans l'étage des tribunes?

Sixième question. Quelle est la place destinée au public, c'est-à-

dire aux hommes, et aux femmes qui, n'étant pas partie nécessaire des cérémonies, y doivent être appelées pour les embellir?

Septième question. L'intérieur du temple contiendra-t-il plus ou moins de monde que la salle de l'Opéra, les spectateurs compris?

Huitième question. Où placera-t-on l'amphithéâtre destiné aux concerts? Aura-t-il les dimensions nécessaires?

Neuvième question. Où placera-t-on l'orateur qui doit prononcer un discours dans les principales solennités?

Dixième question. Cet orateur pourra-t-il se faire entendre de toutes les parties du temple? Le concert sera-t-il entendu de toutes les places?

Onzième question. Comment se fera l'illumination intérieure et extérieure? Quant à l'illumination intérieure, les dispositions sont-elles prises de manière que toutes les parties soient éclairées et qu'il n'en résulte aucune incommodité pour aucune place? Quant à l'illumination extérieure, a-t-on fait entrer dans les détails de la construction les arrangements convenables pour que, chaque fois qu'on illuminera, on n'ait autre chose à faire qu'à poser, dans les places à ce destinées, les verreries, les lampions, etc.? On ne peut se dispenser de prévoir ces arrangements, puisqu'à l'époque des solennités, dans le mois de décembre, par exemple, les cérémonies ne pourront avoir lieu en plein jour.

Douzième question. S'il est possible que l'usage s'établisse de faire dans ce temple les cérémonies relatives à la Légion d'honneur, le lieu conviendra-t-il aux distributions des décorations, etc.?

Treizième question. Combien pourra-t-on placer de statues? En pourra-t-on placer d'équestres?

En répondant à ces diverses questions, il y aura encore à s'expliquer sur une condition nécessaire : c'est que, pour les solennités qui seront ordonnées, on n'ait pas à mettre une planche, un morceau de drap; qu'il y ait pour le trône de l'Empereur une chaise curule en marbre; pour placer les personnes invitées, des bancs de marbre; pour le concert, un amphithéâtre de marbre; ou enfin tout autre arrangement tellement permanent que, six heures après que l'ordre d'une solennité aura été donné, il puisse être exécuté.

Il faut enfin que l'intérieur n'exige aucun meuble, et tout au plus des tapis et quelques coussins qui seront placés sur les bancs. Il ne faut pas qu'on ait besoin de mettre des rideaux, des draperies, de faire des constructions momentanées. Tout doit être d'un style sévère et pouvoir servir à toute heure et dans tous les temps.

Les décorations extérieures du temple doivent être subordonnées

à ce qu'exigent le goût et les règles de l'architecture. L'intérieur doit être assujetti aux mêmes lois; mais, de plus, ces dispositions doivent être réglées d'après l'usage auquel ce monument est destiné.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.

12415. — OBSERVATIONS

SUR LES RAPPORTS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR RELATIVEMENT À L'ENCOURAGEMENT DES LETTRES.

Finkenstein, 19 avril 1807.

L'Empereur a reçu les trois rapports[1] qui ont pour objet l'encouragement des lettres.

Dans le premier rapport est un projet de décret divisé en six titres.

Le premier titre est relatif à l'établissement de deux ou plusieurs historiographes.

Il y a eu des historiographes de France; mais il est vrai de dire qu'ils n'ont rien fait pour la France et pour l'histoire. Racine a été historiographe sous Louis XIV, et il n'est rien resté de son travail. Nous avons peu de bons historiens, et ce n'est pas parmi eux qu'on trouve les hommes qui ont été décorés du titre qu'il s'agit de rétablir. Cependant une institution de ce genre pourrait avoir quelque utilité; mais ce ne serait pas de faire des historiens. Mais il faudrait surtout éviter le mot d'historiographe. Il est reçu qu'un historien est un juge qui doit être l'organe de la postérité, et que l'on exige de lui tant de qualités, tant de perfections, qu'il est difficile de croire qu'une bonne histoire puisse se commander. Ce que l'on peut commander à des hommes d'un esprit sage et d'un certain talent, ce sont des mémoires historiques, produit de recherches studieuses, contenant des matériaux authentiques, des observations critiques qui tendent à éclairer sur les événements. Si ces recherches, si ces documents, si ces matériaux sont encadrés dans une bonne narration des faits, ce travail aura beaucoup de rapports avec une histoire; mais son auteur ne sera cependant pas un historien, dans le sens que nous attachons à ce mot.

Le second titre a pour objet d'instituer des poëtes *lauréats* ou *césaréens*.

On voit très-bien le but de cette institution. L'objet qu'on se pro-

[1] Rapports envoyés de Paris, le 2 avril 1807, par le ministre de l'intérieur, en conséquence de la note de l'Empereur du 7 mars 1807. (Voir pièce n° 11970.)

pose est de créer des places pour les poëtes. Mais il faudrait que cette création s'accordât davantage avec nos mœurs, et que surtout on détournât d'elle le ridicule que le Français saisit avec tant de malignité. On concevrait plutôt l'établissement des historiographes, puisque, enfin, en les créant historiens, on leur impose l'obligation de dire la vérité, et dès lors on leur laisse le droit de dire le bien et le mal. Accordera-t-on à des poëtes celui de faire la satire de la cour à laquelle ils seront attachés, ou leur devoir sera-t-il de louer? Dans l'un et l'autre cas, on ne voit rien d'utile dans l'emploi de leurs talents. La poésie est enfant de la société. La société seule, en se réformant au moyen de la tranquillité publique et du bonheur intérieur, peut, et cela commence déjà à arriver, ramener les poëtes au bon goût, à cette aménité et à cette fleur de grâce qui embellit les lettres et les arts. Les productions poétiques portent d'ailleurs avec elles tant de récompenses qu'il n'est pas nécessaire que l'autorité publique intervienne. Qu'un poëte fasse une tragédie ou une comédie, un vaudeville ou un opéra, une romance ou une élégie, il en est récompensé par les éloges de la société dans laquelle il vit, par les suffrages du public qu'il amuse ou qu'il intéresse. Les places de l'Institut sont un véritable moyen d'émulation, puisqu'elles donnent au poëte un caractère dans l'État. Corneille a-t-il jamais reçu de grandes faveurs de la cour? Celles qui ont été accordées à Racine ont-elles inspiré ses chefs-d'œuvre? Celles qui lui ont été refusées n'ont-elles pas ralenti l'essor de son génie? En général, toute création qui n'exige que du goût, et qui est à la portée de tout le monde, n'a pas besoin d'être encouragée par l'autorité publique.

Cependant, s'il était quelque moyen de donner à quelque poëte du temps quelques distinctions flatteuses, en évitant avec soin le ridicule, on ne s'y opposerait pas. Pourquoi, par exemple, ne pas attacher, sous un titre honorable, quelques poëtes au Théâtre Français; leur donner à ce titre des pensions, leur accorder le droit d'être consultés sur les pièces à représenter? Il y aurait à cela peu d'inconvénients. Cette institution existe à l'Opéra; mais elle aurait besoin d'être consacrée d'une manière plus spéciale, plus flatteuse, plus solennelle. On aurait donc ainsi le moyen d'accorder des distinctions à quelques auteurs. Mais on se tromperait si l'on croyait que c'est cela qui nous donnerait des poëtes. Quel doit être l'art de l'administration, celui du souverain comme du ministre? C'est de donner de l'éclat aux bons ouvrages. Il faut faire autre chose que des décrets, il faut agir. Ainsi l a paru quelques belles odes : pourquoi ne recommanderait-on pas leurs auteurs à l'attention du public? pourquoi ne donnerait-on pas

à ces poëtes cette confiance en eux-mêmes, qui les encouragerait, qui exciterait leurs efforts et qui les conduirait à produire de meilleurs ouvrages? Si l'Italie a eu tant de bons poëtes, cela vient de ce qu'elle renfermait nombre de petites cours et de sociétés oisives et rivales. D'ailleurs, dans ce genre de conceptions, un homme qui devient illustre produit souvent un autre homme qui le devient à son tour. Racine et Boileau se sont peut-être illustrés parce que Corneille était célèbre avant eux. Peut-être Laharpe, Marmontel, et tant d'autres hommes recommandables dans notre littérature, ont-ils dû leurs efforts et même leur talent à l'exemple des succès de Voltaire. Une bonne opération du cardinal de Richelieu fut sans doute la critique du *Cid*, critique que nous approuvons encore aujourd'hui. On a voulu voir dans la conduite de ce ministre, dans cette circonstance, l'effet des passions les plus méprisables : cela peut être, mais aussi il est très-possible que cela ne soit pas. Pourquoi ne penserait-on pas que ce ministre a voulu, par cette discussion publique, donner aux esprits un mouvement propre à épurer la langue et le goût?

Les critiques de nos journaux pourraient tendre au même but, si elles n'étaient dirigées quelquefois par la haine, plus souvent par l'esprit de satire, et toujours par le désir d'amuser les oisifs, et jamais dans l'intention d'éclairer le public. Veut-on apprendre aux Français à bien parler leur langue et leur donner le goût des discussions qui peuvent tendre à perfectionner le langage et le goût? Que le ministre fasse faire par la seconde classe de l'Institut la critique d'un des meilleurs ouvrages qui ont paru depuis vingt ans. Le public prendra intérêt à ce travail; peut-être même prendra-t-il parti pour ou contre la critique; n'importe : son attention se fixera sur ces intéressants débats; il parlera de grammaire, il parlera de poésie; le goût s'éclairera, se perfectionnera, et le but sera rempli. De là naîtront des poëtes et des grammairiens. Si l'on établit bien d'abord que le choix d'un ouvrage destiné à une critique éclairée, bien intentionnée, est une preuve que cet ouvrage a mérité les regards des hommes de goût; si c'est sur la demande de l'Empereur que l'Institut fait la critique ou des *Géorgiques* de l'abbé Delille, non comme traduction, mais comme chef-d'œuvre de langage, de poésie et de goût, ou du plus beau chant du poëme de la *Navigation* par Esménard, ou des plus belles odes de Lebrun, ou même, pour mieux marquer des intentions impartiales, du plus beau morceau de poésie sorti de la plume de Fontanes, peut-être l'auteur critiqué aura-t-il d'abord un peu d'humeur, mais bientôt il sentira que le choix que l'on a fait de son ouvrage en est l'éloge, tandis que le public, spectateur dans cette

utile arène, s'intéressera, s'éclairera, se formera. Ce travail entre dans les plus importants devoirs de l'Institut. En commençant cette critique solennelle de la manière dont il vient d'être dit, elle ne tardera pas à être désirée par les auteurs qui s'en trouveront honorés. Quand il paraîtra une tragédie nouvelle, si elle a réussi au théâtre, il ne lui manquera plus qu'un genre de gloire : c'est que le ministre demande, de la part de l'Empereur, à l'Institut, d'en faire l'examen sous le rapport des règles de l'art dramatique, de la langue et du goût. Voilà la véritable critique, la critique honorable et bien différente de celle qui s'exerce sur ces tréteaux où l'on prononce sur les auteurs de nos jours, non par des jugements, mais par des sarcasmes, sans intérêt pour l'art ni pour le goût, et dans des intentions malignes ou perfides. Si l'on tolère ces critiques plus nuisibles qu'utiles, si l'on ne porte pas remède à ces abus, c'est que l'on craint de produire un plus grand mal par l'intervention de l'autorité ; c'est que, pour le bien de la littérature, les excès qui blessent les amours-propres valent peut-être mieux qu'une stupide admiration. Mais, une fois l'institution d'une sage critique régulièrement établie, on pourra ne plus permettre le genre de critique actuel, ou du moins en corriger les excès. L'Institut est un grand moyen dans les mains du ministre ; qu'il en tire un bon parti, et il fera tout ce que le Gouvernement peut faire.

L'objet principal du titre III[1] est une des obligations que les règlements ont prescrites à l'Institut ; mais on ne tient pas la main à leur exécution.

Il en est de même du titre IV[2]. Il faut publier de nouveau les dispositions qui ont été prescrites il y a plusieurs années.

L'objet du titre V[3] peut être rempli en écrivant, au nom de Sa Majesté, à la seconde classe de l'Institut pour l'engager à s'occuper de ces travaux. Un décret n'est pas nécessaire.

Quant au titre VI[4], il donne lieu à une note détaillée qui est envoyée au ministre.

[1] Proposition d'établir un compte rendu des œuvres littéraires et des découvertes scientifiques les plus remarquables à signaler, chaque année, dans toute l'étendue de l'Empire.

[2] Proposition de décerner, chaque année, des encouragements aux académies et sociétés savantes des départements, dont les travaux paraîtraient le plus dignes d'attention.

[3] Proposition d'imposer à la troisième classe de l'Institut l'obligation de reprendre et de continuer l'*Histoire littéraire de France*, et même de revoir le travail antérieur des Bénédictins de Saint-Maur.

[4] Proposition d'instituer au Collège de France une école spéciale de littérature et d'histoire par la création de quatre chaires nouvelles, d'*Histoire de*

Le second rapport du ministre a pour objet l'établissement d'un journal littéraire. Cet établissement paraît inutile quand on considère qu'il y a déjà trop de journaux; qu'on ne les lit que pour y trouver de l'amusement, et que plus un article de critiqne est rempli de sarcasmes, plus il amuse. Mais dans un État comme la France, il est un journal nécessaire, c'est un *Moniteur*. C'est une charge qu'il faut supporter. Rien n'empêche de consacrer la dernière de ses pages à des articles de critique littéraire, faits par les hommes que le ministre désigne. Cet ouvrage périodique est cher; mais aussi beaucoup de personnes le lisent sans s'abonner, ou se réunissent pour en partager les frais; il est traduit dans les papiers étraugers; il est copié par les journaux des départements. La partie du *Moniteur* qui se trouverait exclusivement destinée à la littérature devrait être distincte des autres, à raison des matières graves dont celles-ci sont remplies. On réunirait dans ce journal les deux idées, celle du ministre et celle de l'Empereur, puisqu'on y ferait insérer et les articles de critique susceptibles de paraître dans un journal spécial de littérature, et les critiques plus graves, plus approfondies, qui auraient été demandées par le ministre à l'Institut, de la part de l'Empereur.

On ne peut s'empêcher de considérer encore les avantages de cette seconde idée. Il y a à présent une grande division dans les opinions littéraires. Pour sortir de cette anarchie il faut épurer et rétablir dans leurs droits l'usage et le bon goût. Rien ne peut mieux conduire à ce but qu'une critique sérieuse d'un bon ouvrage faite par un corps qui réunit tout ce qui reste de talents distingués, et qui ne ferait qu'obéir à un ordre supérieur, qui serait déjà pour l'ouvrage critiqué une preuve de succès et un témoignagne d'estime. Cette critique ne dût-elle s'exercer que sur quatre ou cinq productions littéraires dans une année, serait toujours d'un très-grand effet, d'un effet sûr. Rien n'apprend mieux à bien parler la langue que la lecture de la critique du *Cid* et des commentaires de Voltaire sur Corneille. La vue que l'on se propose n'est donc pas nouvelle; mais on s'est tellement éloigné de la bonne route, qu'une institution qui parviendrait à y ramener aurait l'attrait de la nouveauté, l'intérêt d'une bonne discussion, et l'avantage de faire sortir un bon ouvrage de la classe commune.

L'Institut n'aura rien à opposer à ce qu'on exigera de lui. Il est obligé, par son institution, à répondre aux demandes que lui fait le ministre de l'intérieur; et le ministre, par une lettre qu'il lui écrira

France, d'*Éloquence française*, de *Poésie française*, d'*Histoire littéraire* et d'*Archéologie*. (Voir pièce n° 12265 et ci-après n° 12416.)

au nom de l'Empereur, et qui sera rédigée dans le sens de ces observations, lui fera connaître que, tel ouvrage ayant mérité l'attention du public, il est utile d'examiner quelles sont les fautes que l'auteur a commises contre l'art et contre le génie de la langue, et d'empêcher qu'à la faveur d'un grand nombre de beautés, des conceptions et des locutions vicieuses ne corrompent le langage et le goût.

Sa Majesté désire que le ministre s'entretienne à ce sujet avec les membres les plus marquants de la seconde classe de l'Institut, et les fasse entrer dans ces vues[1].

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12416. — OBSERVATIONS

SUR UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE SPÉCIALE DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE AU COLLÉGE DE FRANCE.

Finkenstein, 19 avril 1807.

Les écoles primaires, les écoles secondaires et les lycées, sont trois degrés d'instruction qui ont été d'abord organisés. Les écoles spéciales, savoir : l'école spéciale de mathématiques ou l'école polytechnique, et les écoles de droit et de médecine, l'ont été également. Les écoles spéciales de littérature et d'éloquence sont une institution nouvelle, qui n'a point encore été traitée.

L'éducation proprement dite a plusieurs objets : on a besoin d'apprendre à parler et à écrire correctement, c'est ce qu'on nomme communément la grammaire et les belles-lettres ; chaque lycée a pourvu à cet objet, et il n'est point d'homme bien élevé qui n'ait fait sa rhétorique.

Après le besoin de parler et d'écrire correctement vient celui de compter et de mesurer : les lycées y ont pourvu par les classes de mathématiques, qui embrassent les connaissances arithmétiques et mécaniques dans leurs différentes branches. Les éléments de plusieurs autres connaissances viennent ensuite : la chronologie, la géographie, des notions d'histoire font aussi partie de l'éducation des lycées.

Ainsi, au moyen de l'institution des trois degrés d'instruction, tout

[1] Il n'a été trouvé aucune lettre de l'Empereur en réponse au troisième rapport du ministre de l'intérieur, proposant d'établir près de Paris une sorte de nouveau Port-Royal, ou une maison de retraite exclusivement laïque pour quelques hommes de lettres.

citoyen aisé doit avoir fait sa rhétorique, son cours de mathématiques, et avoir des notions de géographie, de chronologie et d'histoire. Un jeune homme qui, à seize ans, sort du lycée, connaît donc non-seulement le mécanisme de sa langue et les auteurs classiques, les divisions du discours, les différentes figures de l'éloquence, les moyens à employer soit pour calmer, soit pour exciter les passions, enfin tout ce qu'on apprend dans un cours de belles-lettres; il connaît les principales époques de l'histoire, les principales divisions géographiques; il sait encore calculer, mesurer; il a des notions générales sur les phénomènes les plus frappants de la nature et sur les principes de l'équilibre et du mouvement, soit à l'égard des solides, soit à l'égard des fluides.

Qu'il veuille suivre la carrière du barreau, celle de l'épée, de l'Église ou des lettres; qu'il se destine à entrer dans les corps savants, à être géographe, ingénieur, arpenteur: dans tous ces cas, il a reçu l'éducation commune et nécessaire pour devenir propre à recevoir le complément d'instruction que ces états exigent; et c'est dans le moment où il s'est décidé pour le choix d'une profession, que les études spéciales viennent s'offrir à lui.

Veut-il se vouer à l'art militaire, au génie, à l'artillerie? Il entre à l'école spéciale de mathématiques, c'est-à-dire à l'école polytechnique; ce qu'il y apprend n'est que le corollaire de ce qu'il a appris dans ses études élémentaires de mathématiques; mais les connaissances acquises dans ces études doivent être développées et appliquées, et il entre dans les différentes branches des mathématiques transcendantes. Il ne s'agit plus simplement d'éducation, comme dans les lycées, il s'agit d'une science à acquérir.

L'Observatoire est une autre école spéciale de mathématiques.

Le Musée d'histoire naturelle peut, jusqu'à un certain point, être rangé dans la même classe, parce qu'il y a en effet des analogies entre la manière de comparer les connaissances acquises et la manière de les acquérir dans la botanique et les autres sciences naturelles, qui les ont fait placer parmi les sciences exactes et positives. S'il était possible de donner une teinture de botanique, d'histoire naturelle, de chimie et d'astronomie dans les lycées, ce ne serait là que de l'éducation, car ces idées premières ne suffiraient pas pour être botaniste, chimiste ou astronome.

Y a-t-il aujourd'hui assez d'écoles spéciales de sciences exactes? Cette partie a-t-elle été traitée d'une manière générale comme celle de l'éducation? Ce sont des questions que le ministre de l'intérieur est dans le cas de l'examiner, attendu qu'elles ne l'ont pas encore été.

Après les écoles spéciales de mathématiques viennent les écoles de droit et de médecine. Celles-là ont été organisées avec une attention particulière; il n'y a rien à y ajouter. Ces sciences sont spéciales de leur nature, car personne ne les apprend que ceux qui se destinent à exercer les professions pour lesquelles elles sont nécessaires.

En général, ce n'est pas cette instruction première qui, pour être suffisante, doit embrasser les éléments de la plus grande partie des connaissances humaines; ce n'est pas cette instruction donnée dans les lycées pour mettre les jeunes gens en mesure d'adopter telle ou telle profession lorsque l'âge du discernement est venu, qui entre dans les attributions des écoles spéciales : c'est au contraire et spécialement la science dans toute sa profondeur, la science qu'il faut connaître pour faire d'un jeune homme bien élevé un homme utile à la société dans une profession spéciale.

Il en résulte que l'on entend par une école spéciale, non point un établissement d'éducation, mais un établissement destiné à l'instruction des hommes qui se dévouent à telle profession savante, à telle ou telle science.

Il en résulte encore que tout ce qui n'est qu'élémentaire, tout ce qui n'est pas science, ne peut former les attributions d'une école spéciale.

Les mathématiques, les connaissances physiques et naturelles, la médecine, la jurisprudence, sont des sciences, parce qu'elles se composent de faits, d'observations, de comparaisons; parce que les découvertes qu'elles amènent successivement s'accumulent, se suivent de siècle en siècle, et viennent augmenter de jour en jour le domaine de la science; parce que les faits, leurs rapports, l'art de les classer, la manière d'observer, de comparer, sont des choses qui peuvent s'enseigner et dès lors s'apprendre.

Le ministre désire des écoles spéciales de littérature, et, si ces notions sont justes, il est difficile de comprendre ce qu'on entend par une école spéciale de littérature. On veut enseigner l'éloquence, on veut enseigner la poésie... Mais qu'y a-t-il de plus à montrer en éloquence et en poésie que ce que tout jeune homme a appris dans sa rhétorique? Il faut peu de mois pour connaître le mécanisme de la poésie, pour savoir décomposer un discours. Bien écrire en vers et en prose, voilà l'éloquence; mais il n'y a rien dans cet art qui puisse se montrer au delà de ce qu'on apprend dans les lycées. On y enseigne à écrire correctement, on y donne la connaissance et le goût des bons modèles; on y fait connaître ce que le bon goût a consacré; on y développe les règles de la composition, soit d'une

tragédie, soit d'une comédie, soit d'un poëme épique ou d'une chanson; mais on n'y enseigne pas à faire des tragédies, des comédies, des poëmes ou des chansons. Le talent de créer est dans la littérature, comme dans la musique, comme dans la peinture, un don individuel; il tient à des facultés particulières, dont le développement peut être favorisé par des circonstances particulières, par les mœurs, par une époque. Dans ces créations de l'esprit et du génie, l'esprit ou le génie arrivent tout de suite, et par eux-mêmes, à leur plus grand résultat. Nous n'avons surpassé les Grecs, ni dans la tragédie, ni dans la comédie, ni dans la poésie épique, puisqu'ils sont encore nos modèles, tandis que chaque siècle de lumières a fait faire quelques pas aux sciences exactes, qui sont des sciences de faits, d'observations et de comparaisons. Tout cela est si bien senti, qu'un professeur d'éloquence ne s'amusera pas à développer les principes des divers genres dans lesquels l'esprit peut s'exercer; autant vaudrait montrer la grammaire et la rhétorique, et ces deux connaissances ont été acquises dans les lycées. Mais on fait un cours, on disserte, on cite des exemples, on juge les modèles. Que cela se fasse dans un athénée, que cela se fasse dans un salon où se réunissent des femmes, des beaux esprits, ce ne sont là que de grands cafés littéraires. Y fera-t-on des critiques sur les ouvrages anciens? Mais que dira-t-on que l'on n'ait pas dit? En fera-t-on sur les ouvrages modernes? On s'en gardera bien. On ne conçoit donc pas ce que c'est qu'une école spéciale de littérature; mais on comprend un cercle, un salon, même une académie où quelqu'un professe ou disserte. Tout cela s'applique, non à l'instruction proprement dite et à l'exercice d'un état spécial, mais à l'agrément de la société. Pour donner au talent et au génie ce qui est nécessaire pour qu'il ne soit pas arrêté dans ses développements, que faut-il donc? De bonnes classes, une bonne rhétorique, et les lycées y ont pourvu. Placez un professeur de littérature à côté d'un professeur de mathématiques: celui-ci enseignera les règles de l'astronomie, de l'optique, de la mécanique; il montrera la coupe des pierres, et enfin tout ce qu'on n'apprend point dans les lycées, parce que l'élève est trop jeune, et que cette instruction, utile à l'état qu'il peut choisir, mais qu'il n'a pas encore choisi, exige qu'on attende plus de maturité. Le professeur de belles-lettres amuse, s'il a de l'esprit, intéresse, s'il a de l'art, mais ne développe pas un nouveau principe, pas une nouvelle idée; il n'établit rien de positif en fait de règles; il ne vous apprend que ce que l'on apprend au collége; et, lui-même, professât-il pendant quarante ans, n'en saurait pas davantage l[illegible]rnier jour que la première année. Il connaîtra mieux

les auteurs, saura mieux les apprécier; mais on ne verra là que l'opinion d'un individu, rien qui prouve ou qui prépare les progrès de l'art.

La grammaire serait plus susceptible que la littérature de devenir l'objet d'une école spéciale; il y a là un fonds plus abondant d'observations, de comparaisons; elle tient à l'origine des sensations, car la manière de parler vient de la manière de sentir; mais cette science, qui se confond avec l'idéologie, est encore dans une si grande obscurité, que la seule application utile qui en ait été faite est relative aux sourds-muets; dans cet établissement consiste la véritable école spéciale de grammaire.

Ainsi l'éloquence et la poésie ne sont pas dans les attributions des écoles spéciales, parce qu'elles n'ont rien qui soit réellement positif, et que, quant à ce qui est susceptible d'être enseigné, Corneille et Racine n'en savaient pas plus qu'un bon écolier de rhétorique; le goût et le génie ne peuvent s'apprendre.

Les écoles spéciales des langues de l'Orient, anciennes et modernes, ne sont autre chose que des lycées spéciaux appliqués à d'autres langues, jugées nécessaires pour lier notre siècle aux siècles passés, notre pays aux pays étrangers; ce sont des établissements particuliers dont le nombre doit être proportionné au petit nombre d'hommes dans le cas de rechercher l'instruction qu'on y donne.

Mais il est dans la littérature d'autres branches qui peuvent, jusqu'à un certain point, donner lieu à l'établissement d'écoles spéciales, c'est la géographie et l'histoire.

La géographie, soit naturelle, soit politique, a plusieurs des caractères qui constituent les sciences exactes; les faits sont nombreux, les points de contestation multipliés, les changements fréquents; son domaine s'accroît à mesure que celui de l'esprit humain s'étend; il s'enrichit par les découvertes; elle est sujette aux changements par l'effet des révolutions politiques et physiques. Les premiers éléments qui peuvent s'apprendre dans l'instruction ne sont rien en comparaison de la science. Si, dans un point central, tel que Paris, il existait plusieurs professeurs de géographie qui pussent rassembler les connaissances éparses, les comparer, les épurer, qu'on fût dans le cas de les consulter avec sécurité pour être mieux instruit des faits et des choses, ce serait une bonne et utile institution.

On devrait donc préférer à tout autre établissement spécial littéraire celui de quatre chaires de géographie pour chacune des quatre parties du monde. Là, comme dans une sorte de bureau de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, on aurait sous la main les

renseignements les plus exacts, les notions précises des découvertes nouvelles et des changements survenus. Chacun de ces professeurs serait, pour ainsi dire, un livre vivant, et leurs cours offriraient à toute personne ayant le désir ou le besoin de s'instruire beaucoup d'utilité et d'intérêt.

L'histoire peut, par des considérations analogues, être rapprochée des sciences pour lesquelles il serait utile d'avoir une école spéciale. La manière de lire l'histoire est, à elle seule, une véritable science. Tout a été dit et redit; les historiens apocryphes sont si multipliés, il y a une si grande différence entre tel livre fait à une époque et tel autre fait à une époque postérieure, au moyen des travaux et des lumières des historiens qui ont précédé, qu'un homme qui veut chercher une bonne instruction et qui est tout à coup placé dans une vaste bibliothèque historique, se trouve jeté dans un véritable dédale. Connaître ce qui reste des historiens anciens, savoir ce que l'on a perdu, distinguer les fragments originaux des suppléments écrits par de bons ou de mauvais commentateurs, cela seul est presque une science, ou du moins un objet important d'études. Ainsi la connaissance et le choix des bons historiens, des bons mémoires, des véritables chroniques du temps, est une connaissance utile et réelle. Si, dans une grande capitale comme Paris, il y avait une école spéciale d'histoire, et que l'on y fît d'abord un cours de bibliographie, un jeune homme, au lieu d'employer des mois à s'égarer dans des lectures insuffisantes ou dignes de peu de confiance, serait dirigé vers les meilleurs ouvrages, et arriverait plus facilement, plus promptement, à une meilleure instruction.

Il y a, de plus, une partie de l'histoire qui ne peut s'apprendre dans les livres : c'est celle des époques qui se rapprochent de nous. Aucun historien n'arrive jusqu'à nos jours; il y a toujours, pour un homme de vingt-cinq ans, un intervalle de cinquante années qui ont précédé sa naissance, sur lesquelles il n'y a point d'histoire. Cette lacune donne beaucoup de difficultés, exige un travail toujours imparfait, souvent infructueux, pour parvenir à lier les événements passés à ceux présents; ce serait là une importante obligation des professeurs de l'école spéciale d'histoire. Ils devraient connaître non-seulement ce qui s'est fait depuis la fondation des empires jusqu'à l'époque où les historiens se sont arrêtés, mais jusqu'au moment même où ils professent.

Ces professeurs doivent être nombreux. Il faudrait qu'il y en eût pour l'histoire romaine, pour l'histoire grecque, pour l'histoire du Bas-Empire, pour l'histoire ecclésiastique, pour l'histoire de l'Amé-

rique, et plusieurs autres pour l'histoire de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne.

L'histoire se diviserait aussi selon les différentes parties qu'elle devrait enseigner. On placerait au premier rang l'histoire de la législation. Le professeur aurait à remonter jusqu'aux Romains et à descendre de là, en parcourant successivement les différents règnes des rois de France, jusqu'au Consulat. Viendrait ensuite l'histoire de l'art militaire français. Le professeur ferait connaître les différents plans de campagne adoptés dans les différentes époques de notre histoire, soit pour envahir, soit pour se défendre ; l'origine des succès, la cause des défaites, les auteurs, les mémoires dans lesquels on pourrait trouver les détails des faits et les preuves des résultats. Cette partie de l'histoire, curieuse pour tout le monde, et si importante pour les militaires, serait de la plus grande utilité pour les hommes d'état. On montre, à l'école spéciale du génie, l'art d'attaquer et de défendre les places ; on ne peut montrer l'art de la guerre en grand, parce qu'il n'est pas encore créé, si toutefois il peut l'être ; mais une chaire d'histoire où l'on ferait connaître comment nos frontières ont été défendues dans les différentes guerres par les grands capitaines ne saurait produire que de très-grands avantages.

On pourrait donc s'occuper de l'organisation d'une sorte d'université de littérature, puisque l'on comprend dans ce mot non-seulement les belles-lettres, mais l'histoire et nécessairement la géographie, car on ne peut penser à l'une sans songer à l'autre. Cette université pourrait être le Collége de France, puisqu'il existe ; mais il faudrait qu'elle fût composée d'une trentaine de chaires, si bien liées entre elles, qu'elle présentât comme une sorte de bureau vivant d'instruction et de direction, où quiconque voudrait connaître à fond tel siècle pût demander quels sont les ouvrages qu'il doit ou ne doit pas lire, quels sont les mémoires, les chroniques qu'il doit consulter ; où tout homme qui voudrait parcourir une contrée pût trouver une instruction positive, soit sur la direction qu'il doit donner à son voyage, soit sur le gouvernement qui régit telle ou telle partie où il voudrait porter ses recherches.

Il est de fait qu'il manque quelque chose dans un grand État où un jeune homme studieux n'a aucun moyen de recevoir une bonne direction sur ce qu'il veut étudier, est obligé d'aller comme à tâtons et de perdre des mois, des années à chercher, à travers des lectures inutiles, le véritable aliment de son instruction.

Il est de fait qu'il manque quelque chose dans un grand État où, pour avoir des notions positives sur la situation, le gouvernement,

l'état présent d'une portion quelconque du globe, il faut avoir recours, ou au dépôt des affaires étrangères, qui ne contient pas tout, quelque trésor qui y soit enfoui, ou aux bureaux de la marine, qui, fort souvent, ne savent pas tout ce qu'on peut leur demander.[1]

Je désire ces institutions : elles ont été depuis longtemps l'objet de mes méditations, parce qu'ayant beaucoup travaillé, j'en ai personnellement senti le besoin.

J'ai beauçoup étudié l'histoire, et souvent, faute de guide, j'ai été induit à perdre un temps considérable dans des lectures inutiles. J'ai porté à la géographie assez d'intérêt pour reconnaître qu'il ne se trouve pas à Paris un seul homme qui soit parfaitement au courant des découvertes qui se font chaque jour et des changements qui surviennent sans cesse.

Je suis persuadé que l'établissement dont il s'agit serait d'une grande utilité pour l'instruction générale et pour les hommes même qui ont reçu l'éducation la plus perfectionnée; que les cours de littérature n'auraient aucun de ces avantages, car, selon ma propre expérience, les cours de littérature n'apprennent rien de plus que ce qu'on sait à l'âge de quatorze ans.

Je ne m'oppose pas, toutefois, à ce qu'il y ait, dans un lieu tel que Paris, une discussion littéraire dans laquelle des hommes nommés par le Gouvernement, parmi ceux dont la réputation est faite, remettent les principes sous les yeux des jeunes rhéteurs, et non-seulement en fassent l'application, mais enseignent même la pratique de l'éloquence et de la poésie. On doit sentir néanmoins qu'à côté des chaires d'histoire et de géographie ce n'est là qu'un établissement de luxe, et qu'il doit être unique.

Les motifs développés dans cette note en faveur d'une université littéraire, dont les objets essentiels seraient l'histoire et la géographie, ne sont pas les seuls qui me dirigent. On devinera aisément que ma secrète pensée est de réunir des hommes qui continuent, non l'histoire philosophique, non l'histoire religieuse, mais l'histoire des faits, mais cette histoire portée jusqu'au moment où nous vivons. Toute notre jeunesse trouve plus de facilité pour apprendre les guerres puniques que pour connaître la guerre d'Amérique, qui a eu lieu en 1783; elle s'instruit plus facilement des événements des siècles passés que de ceux qui se sont écoulés depuis le jour de sa naissance.

Il est à cet égard une objection sans cesse représentée: c'est que les contemporains ne sont pas de bons historiens. Cette opinion n'est pas la mienne. Je la partagerais, si l'histoire des événements presque présents devait en être la satire; je la partagerais également, s'il

s'agissait d'un homme vivant, ou qui aurait vécu sous les yeux de l'historien, car il ne faut pas transformer l'histoire en panégyrique. Mais une année, comme cent ans, après l'événement, on peut dire qu'à telle époque ou dans telle circonstance l'État a été forcé de courir aux armes; qu'à cette époque il a forcé l'ennemi à la paix; que, dans tel mois, telle flotte a mis à la voile pour telle expédition, qu'elle a eu tel revers ou tel succès. Peu importe que l'historien soit plus ou moins éloigné des faits: s'il ne dit réellement que des faits, il sera d'autant plus véridique que tous ses lecteurs, étant contemporains, peuvent être juges. Ici l'inconvénient est nul, tandis que l'avantage est réel, surtout pour la jeunesse, qui, lorsqu'elle veut apprendre les faits qui remontent à quelques lustres, ne trouve aucune instruction.

Sans cet établissement, les militaires, par exemple, n'auront de longtemps le moyen d'apprendre à profiter des fautes qui ont causé les revers et à apprécier les dispositions qui les auraient prévenus. Toute la guerre de la révolution pourrait être fertile en leçons, et pour les recueillir il faut souvent employer en vain une longue application et de longues recherches. Cela ne vient point de ce que les faits en détail n'ont pas été écrits, puisqu'ils l'ont été de toute manière et partout, mais de ce que personne ne s'occupe à en rendre la recherche facile et à donner la direction nécessaire pour la faire avec discernement.

En résumé, on peut former au Collége de France un grand établissement ou école spéciale pour tout ce qui n'est pas sciences mathématiques, jurisprudence, médecine, etc. Mais, pour avoir une véritable école spéciale de littérature, des cours d'histoire et de géographie dans toutes les parties, un tel établissement n'exigera pas moins de vingt à trente professeurs.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny et M. de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12417. — A M. MOLLIEN.

Finkenstein, 19 avril 1807.

Monsieur Mollien, il résulte du compte du ministre des finances que vous avez reçu, pour l'an XIV et pour 1806 jusqu'au 1er janvier 1807, 817,525,851 francs; que, d'un autre côté, vous avez reçu dans le même intervalle, sur les produits de l'an XIII, 63,290,709 francs. Vous êtes donc comptable de 880,816,5[illegible] francs. Vous

n'avez payé, pour l'an XIV et 1806, que 760,155,454 francs, et pour l'an XIII, que 71,399,866 francs; ce qui porte le total des payements à 831,555,320 francs. Ainsi vous aviez donc au 1er janvier 1807 un restant en caisse de cinquante millions environ. Je trouverai probablement ces explications dans votre compte que j'attends. Si elles ne devaient pas s'y trouver, je vous prie de me les envoyer.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12418. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 19 avril 1807.

Je reçois vos lettres du 9 avril. Faites quelques exemples, soit en chassant de Paris, soit en mettant en surveillance, dans leurs terres, ceux qui sont dans ce cas, pour faire apercevoir aux malveillants que vous avez l'œil sur eux.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12419. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 19 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, écrivez en Bavière qu'un corps de 20,000 Français sera rendu à Augsbourg dans les premiers jours de mai; qu'il a peu de cavalerie; que je désire que le roi de Bavière y joigne 600 hommes de cavalerie et 2,000 hommes d'infanterie; que ce corps est destiné à se porter partout où il sera nécessaire pour protéger le territoire de la Confédération; mais que, pour ne pas fatiguer la Bavière, j'ai ordonné qu'il ne passerait pas sur son territoire, mais par Erfurt et autres endroits du pays conquis, aux dépens duquel il vivra. Il serait convenable que la cavalerie et l'infanterie que fournira la Bavière fussent réunies à Nuremberg ou à Bamberg ou à Ulm, où elles se réuniront au corps français.

Vous donnerez le même avis à Stuttgart, et vous demanderez qu'on y joigne 400 hommes de cavalerie et un régiment d'infanterie, mais surtout de la cavalerie. Il serait nécessaire que ces troupes fussent rendues du côté d'Erfurt du 10 au 15 mai. Écrivez à Darmstadt qu'on prenne enfin des mesures pour compléter son corps et qu'on envoie des recrues.

Écrivez à mon ministre de Würzburg pour savoir si l'on pourra

réunir au corps de ce contingent 200 chevaux. On ne dira pas à Würzburg d'où vient ce corps.

Il faut aussi que les princes de Nassau se pressent de compléter leur contingent. S'ils pouvaient fournir au corps d'Augsbourg un bataillon d'infanterie et un escadron de cavalerie, ce serait fort utile.

Vous pouvez faire connaître en même temps que 15,000 Espagnols sont en marche pour se joindre à ce corps.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12420. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 19 avril 1807.

Mon Cousin, une fois Danzig pris, mon intention est d'entreprendre sans délai le siége de Graudenz et de Kolberg. Faites connaître au général de brigade du génie Lazowski que mon intention est de le charger du siége de Graudenz; qu'il ait donc à se rendre devant cette place pour bien la reconnaître et faire tous ses préparatifs, en s'approvisionnant d'outils, de gabions, de tonneaux, de tout ce qui est nécessaire pour pousser rapidement ce siége. Arrivé devant la place, il vous fera un rapport qui vous fasse connaître comment on doit l'attaquer et le nombre de bouches à feu nécessaire pour réussir dans cette attaque.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12421. — A M. DARU.

Finkenstein, 19 avril 1807.

Monsieur Daru, les magasins de Marienwerder, de Neuenburg et de Mewe commencent à se former, hormis pour l'avoine. Prenez donc des moyens pour en faire filer 200,000 boisseaux sur Marienwerder. C'est aujourd'hui notre besoin le plus pressant. Vous en avez à Bromberg et dans plusieurs endroits. Vous pouvez en faire venir facilement par le canal et par la Vistule.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12422. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE.

Finkenstein, 19 avril 1807, midi.

Il y a à Kœslin deux pièces de 24 et cinq obusiers gardés par un général polonais et qui étaient destinés au siége de Kolberg. Ordonnez que ces pièces et tout ce qui se trouve là de munitions soient dirigés sur Danzig. Voilà enfin Danzig bloqué. Le meilleur renfort de troupes que vous puissiez avoir, c'est de jeter un pont sur le bas de la Vistule, de manière que la légion du Nord puisse communiquer avec le général Gardanne et qu'ils puissent se secourir réciproquement. Vous avez à l'équipage de pont assez de bateaux pour pouvoir jeter promptement ce pont. La redoute qui a été faite près du fort de Weichselmünde servira de tête de pont de ce côté. Cette opération plus que toute autre servira à rendre inutile toute tentative de l'ennemi, de quelque côté qu'il la fasse, et vous donnera une communication immédiate et très-directe avec l'île.

NAPOLÉON.

Je donne ordre au 12e léger, fort de 2,100 hommes, excellent régiment, de partir demain de Dirschau pour se rendre à votre quartier général; tenez-le intact et en réserve pour les événements imprévus, car je vous préviens que je n'ai plus d'autre régiment à vous envoyer. Vous aurez donc en Français les 2e et 12e d'infanterie légère, les 19e et 44e de ligne et le régiment de Paris; ce qui, avec les canonniers et sapeurs et les 19e et 23e chasseurs, formera près de 9,000 Français.

Archives de l'Empire.

12423. — AU GÉNÉRAL TEULIÉ.

Finkenstein, 19 avril 1807.

Je vous fais cette lettre pour vous témoigner ma satisfaction de la bonne conduite que vous avez tenue dans l'investissement de Kolberg. C'est avec un sensible plaisir que j'apprends la bonne contenance de mes troupes italiennes et le courage qu'elles montrent dans toutes les circonstances. Kolberg pris, j'appellerai votre division, augmentée du 14e de ligne italien et des chasseurs royaux, à la Grande Armée, pour la mettre à même de déployer tout son courage et d'acquérir de nouveaux titres à mon estime et de nouveaux droits à mes bienfaits.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12424. — AU ROI DE HOLLANDE.

Finkenstein, 9 avril 1807.

Je reçois vos lettres des 5 et 7 avril. Je vous remercie des journaux anglais que vous m'avez envoyés. Je ne verrais point d'inconvénient qu'une partie de vos chaloupes canonnières arrivassent de Boulogne, mais elles sont trop éloignées; elles n'arriveraient pas sans courir de grands dangers. Je ne vois pas pourquoi vous ne pouvez pas tirer parti de vos gardes nationales.

Je ne suis pas surpris que les partis s'agitent en Hollande; je n'ai cessé de vous le répéter : vous vous entourez mal; vous n'êtes pas entre les mains de vos véritables amis. Vous croyez avoir rempli les devoirs d'un roi quand vous avez satisfait au penchant de votre bon cœur. Vous connaissez bien peu les hommes. Je n'ai cessé de vous le répéter : vos vrais amis en Hollande sont les catholiques; après eux, les hommes qu'on appelle les jacobins, c'est-à-dire les hommes qui ont le plus à craindre du retour de l'ancienne dynastie. Enfin vous vous jetez trop à corps perdu dans le parti de la maison d'Orange, et vous avez laissé des doutes sur le principe fondamental de votre couronne, qui est l'égalité de toutes les classes. Vous marchez avec trop d'inconsidération; vous ne faites aucun cas de mes conseils. Vous ne pouvez pas organiser vos gardes nationales; vous avez mal gouverné. Je ne puis rien demander en France dont je ne sois parfaitement satisfait, et je ne craindrais point d'armer la Bretagne si les Anglais menaçaient d'y faire une descente. Qu'est-ce qu'un roi qui n'a pas d'armée nationale, qui n'ose point confier la défense de sa couronne à ses sujets, et n'est pas environné d'hommes qui seraient résolus à périr avec lui? Je vous le tiens, ce langage, depuis deux mois; je continuerai à vous le tenir jusqu'à ce que vous modifiiez votre conduite. Amsterdam seul, si vous l'aviez gouverné selon mes conseils, vous offrirait 20,000 hommes de gardes nationales.

J'ai toujours désapprouvé l'Ordre que vous avez établi. Votre frère, le roi de Naples, qui fait plus de cas de mes conseils, n'en a point établi, parce que je ne le lui ai point conseillé. C'est une distinction hors de saison, qui ne vous a point fait d'amis de ceux auxquels vous l'avez donnée et qui vous a fait des ennemis de tous ceux auxquels vous ne l'avez pas donnée. A la paix générale, c'était autre chose; alors c'était vraiment le moment. Et comment, en effet, avec le moindre jugement, peut-on, après quatre mois de séjour dans un pays, accorder des distinctions ineffaçables à des hommes qu'on ne connaît pas? Votre création de maréchaux, je l'ai également blâmée

comme dangereuse et ridicule. Vous avez donné des récompenses sans qu'on vous ait servi; que donnerez-vous pour qu'on vous serve, ou que donnerez-vous quand on vous servira? Vous venez de donner actuellement, sans savoir si cela me convient, votre décoration à M. Louis! Il y a dans tout cela de la folie. Et d'où connaissez-vous M. Louis, auquel, quoiqu'il me serve depuis six ans, je n'ai pas encore donné la simple décoration de la Légion d'honneur? Il a émigré, vécu longtemps parmi les ennemis de l'État; il faut qu'il me donne des preuves qui le rendent digne d'une décoration qui ne peut plus s'ôter. Qu'a fait pour vous le fils de Portalis pour que vous lui donniez votre décoration? Et le père même, quels services a-t-il rendus à la Hollande?

Un prince dont on dit, *c'est un bon homme,* est un roi perdu. Vous avez l'air de faire la cour à tout le monde. Mais je m'arrête, car je ne ferais que vous répéter ce que je vous ai dit tant de fois. Changez de conduite; ne vous laissez pas séduire par des préventions ridicules, et ayez pour amis les anciens amis des Français. On vous dira qu'ils sont détestés : sornettes! On le disait en France; on le disait de mes généraux, de mes ministres, des sénateurs, des conseillers d'État. Vous qui avez assisté, à Paris, à tout ce que j'ai fait, vous n'avez donc rien vu?

Vous avez fait une autre chose ridicule, c'est de changer votre ministre d'Autriche, tandis que l'Autriche ne vous a pas reconnu. Il fallait laisser dormir cela et rester tranquille. Vous êtes mal conseillé et vous n'avez pas d'hommes de mérite autour de vous.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12425. — 71e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Finkenstein, 19 avril 1807.

La victoire d'Eylau, ayant fait échouer tous les projets que l'ennemi avait formés contre la basse Vistule, nous a mis en mesure d'investir Danzig et de commencer le siége de cette place. Mais il a fallu tirer les équipages de siége des forteresses de la Silésie et de l'Oder, en traversant une étendue de plus de cent lieues dans un pays où il n'y a pas de chemins. Ces obstacles ont été surmontés, et les équipages de siége commencent à arriver. Cent pièces de canon de gros calibre, venues de Stettin, de Küstrin, de Glogau et de Breslau, auront sous peu de jours leur approvisionnement complet.

Le général prussien Kalkreuth commande la ville de Danzig. Sa garnison est composée de 14,000 Prussiens et de 6,000 Russes. Des

inondations et des marais, plusieurs rangs de fortifications et le fort de Weichselmünde ont rendu difficile l'investissement de la place.

Le journal du siége de Danzig fera connaître ses progrès à la date du 17 de ce mois. Nos ouvrages sont parvenus à 80 toises de la place; nous avons même plusieurs fois insulté et dépalissadé les chemins couverts.

Le maréchal Lefebvre montre l'activité d'un jeune homme. Il était parfaitement secondé par le général Savary; mais ce général est tombé malade d'une fièvre bilieuse à l'abbaye d'Oliva, qui est à peu de distance de la place. Sa maladie a été assez grave pour donner pendant quelque temps des craintes sur ses jours. Le général de brigade Schramm, le général d'artillerie la Riboisière et le général du génie Kirgener, ont aussi très-bien secondé le maréchal Lefebvre. Le général de division du génie Chasseloup vient de se rendre devant Danzig.

Les Saxons, les Polonais, ainsi que les Badois depuis que le prince héréditaire de Bade est à leur tête, rivalisent entre eux d'ardeur et de courage.

L'ennemi n'a tenté d'autre moyen de secourir Danzig que d'y faire passer par mer quelques bataillons et quelques provisions.

En Silésie, le prince Jérôme fait suivre très-vivement le siége de Neisse.

Depuis que le prince de Pless a abandonné la partie, l'aide de camp du roi de Prusse, baron de Kleist, est arrivé à Glatz par Vienne, avec le titre de gouverneur général de la Silésie. Un commissaire anglais l'a accompagné, pour surveiller l'emploi des 80,000 livres sterling données au roi de Prusse par l'Angleterre.

Le 13 de ce mois, cet officier est sorti de Glatz avec un corps de 4,000 hommes, et est venu attaquer, dans la position de Frankenstein, le général de brigade Lefebvre, commandant le corps d'observation qui protége le siége de Neisse. Cette entreprise n'a eu aucun succès : M. de Kleist a été vivement repoussé.

Le prince Jérôme a porté, le 14, son quartier général à Münsterberg.

Le général Loison a pris le commandement du siége de Kolberg. Les moyens nécessaires pour ses opérations commencent à se réunir. Ils ont éprouvé quelques retards, parce qu'ils ne devaient pas contrarier la formation des équipages de siége de Danzig.

Le maréchal Mortier, sous la direction duquel se trouve le siége de Kolberg, s'est porté sur cette place, en laissant en Poméranie le général Grandjean avec un corps d'observation, et l'ordre de prendre position sur la Peene.

La garnison de Stralsund ayant, sur ces entrefaites, reçu par mer un renfort de quelques régiments, et ayant été informée du mouvement fait par le maréchal Mortier avec une partie de son corps d'armée, a débouché en forces. Le général Grandjean, conformément à ses instructions, a passé la Peene et a pris position à Anklam. La nombreuse flottille des Suédois leur a donné la facilité de faire des débarquements sur différents points, et de surprendre un poste hollandais de 30 hommes et un poste italien de 37 hommes. Le maréchal Mortier, instruit de ces mouvements, s'est porté, le 13, sur Stettin, et, ayant réuni ses forces, a manœuvré pour attirer les Suédois, dont le corps ne s'élève pas à 12,000 hommes.

La Grande Armée est depuis deux mois stationnaire dans ses positions. Ce temps a été employé à renouveler et remonter la cavalerie, à réparer l'armement, à former de grands magasins de biscuit et d'eau-de-vie, à approvisionner le soldat de souliers. Chaque homme, indépendamment de la paire qu'il porte, en a deux dans le sac.

La Silésie et l'île de Nogat ont fourni aux cuirassiers, aux dragons, à la cavalerie légère, de bonnes et nombreuses remontes.

Dans les premiers jours de mai, un corps d'observation de 50,000 hommes, français et espagnols, sera réuni sur l'Elbe. Tandis que la Russie a presque toutes ses troupes concentrées en Pologne, l'Empire français n'y a qu'une partie de ses forces : mais telle est la différence de puissance réelle des deux États. Les 500,000 Russes que les gazetiers font marcher tantôt à droite, tantôt à gauche, n'existent que dans leurs feuilles et dans l'imagination de quelques lecteurs, qu'on abuse d'autant plus facilement qu'on leur montre l'immensité du territoire russe, sans parler de l'étendue de ses pays incultes et de ses vastes déserts.

La garde de l'empereur de Russie est, à ce qu'on dit, arrivée à l'armée; elle reconnaîtra, lors des premiers événements, s'il est vrai, comme l'ont assuré les généraux ennemis, que la Garde impériale ait été détruite. Cette Garde est aujourd'hui plus nombreuse qu'elle ne l'a jamais été, et presque double de ce qu'elle était à Austerlitz.

Indépendamment du pont qui a été établi sur la Narew, on en construit un sur pilotis entre Varsovie et Praga; il est déjà fort avancé. L'Empereur se propose d'en faire faire trois autres sur différents points. Ces ponts sur pilotis sont plus solides et d'un meilleur service que les ponts de bateaux. Quelque grands travaux qu'exigent ces entreprises sur une rivière de 400 toises de large, l'intelligence et l'activité des officiers qui les dirigent, et l'abondance des bois, en facilitent le succès.

M. le Prince de Bénévent est toujours à Varsovie, occupé à traiter avec les ambassadeurs de la Porte et de l'empereur de Perse. Indépendamment des services qu'il rend à Sa Majesté dans son ministère, il est fréquemment chargé de commissions importantes relativement aux différents besoins de l'armée.

Finkenstein, où Sa Majesté s'est établie pour rapprocher son quartier général de ses positions, est un très-beau château qui a été construit par M. de Finkenstein, gouverneur de Frédéric II, et qui appartient maintenant à M. de Dohna, grand maréchal de la cour de Prusse.

Le froid a repris depuis deux jours. Le printemps n'est encore annoncé que par le dégel. Les arbustes les plus précoces ne donnent aucun signe de végétation.

Moniteur du 30 avril 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12426. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 20 avril 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 10 avril. Je ne comprends pas trop ce que vous m'y dites; cependant il faut bien que je cède à l'opinion d'un si fameux jurisconsulte. Comment, lorsque j'ai acheté, par exemple, une aune de toile, peut-on venir me l'ôter, sous prétexte qu'il y aurait une hypothèque sur le marchand? Depuis quand y a-t-il hypothèque sur les meubles? Une marchandise n'est-elle pas un meuble? Ne pourrais-je pas l'acheter? Une fois achetée, pourrait-on me l'enlever en prétendant que je l'ai mal achetée? Ne peut-on donc pas prêter sur nantissement? Comment expliquer ce passage de votre lettre : « Mais j'ai lieu de craindre que le projet de décret ne soit » pas adopté, attendu la législation du Code civil qui détermine avec » tant de précision l'ordre des priviléges et des hypothèques. » Qu'est-ce que c'est que les priviléges et les hypothèques sur les meubles?

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12427. — A M. REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGELY.

Finkenstein, 20 avril 1807.

Monsieur Regnaud, je reçois votre lettre du 10 avril. Je suis fâché de la lettre que vous m'avez écrite. Vous êtes fort le maître de voir

mes amis et mes ennemis. Avec l'attachement que vous avez pour ma personne, ce ne pourrait être que pour vous réjouir avec les premiers de ce qui pourrait arriver d'heureux à l'État, et pour faire honte aux autres de leur mauvais esprit. Du reste, j'écris au ministre de la police d'en finir avec cette folle de Mme de Staël, et de ne pas souffrir qu'elle sorte de Genève, à moins qu'elle ne veuille aller à l'étranger faire des libelles. Tous les jours j'acquiers de nouvelles preuves qu'on ne peut être plus mauvaise que cette femme, ennemie du Gouvernement et même de cette France dont elle ne peut pas se passer.

NAPOLÉON.

Ne doutez jamais de mon estime et de mon attachement.

Comm. par Mme la comtesse Regnaud de Saint-Jean-d'Angely.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12428. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Finkenstein, 20 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 9 avril. J'ai nommé le sénateur Aboville gouverneur de Brest. J'ai voulu nommer un homme respectable, qui maintînt la marine et la terre, et fût également considéré des deux armes, et un homme dont le nom en imposerait à l'étranger. Vous supposez bien du reste que je ne pense pas que Brest soit assiégé. Les Anglais ont bien d'autres choses à faire que de tenter cette opération; il leur faudrait au moins 50,000 hommes. Ils ne l'ont pas tentée lorsque la Bretagne était pour eux. C'est une mesure de sagesse. Mais, pour Dieu, écrivez à Caffarelli et à vos marins de ne pas donner l'alarme.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12429. — AU SCHAH DE PERSE.

Finkenstein, 20 avril 1807.

Très-haut, très-excellent et très-puissant Prince, le desir que nous avons de resserrer les liens d'amitié heureusement formés entre notre Empire et celui de Votre Majesté nous a décidé à accréditer auprès d'elle, en qualité de ministre plénipotentiaire, le général de brigade Gardane, officier de notre Maison impériale et gouverneur de nos pages. Ses aïeux avaient déjà contribué au rapprochement des deux empires; il marchera sur leurs traces. Il s'est rendu digne de notre choix par son dévouement à notre personne et par ses services

militaires. Nous avons choisi dans notre armée les officiers qui l'accompagnent. Ils ont pris part à nos victoires contre les Russes, et ils seconderont avec le même zèle les opérations de Votre Majesté contre nos ennemis communs.

Persuadé que le choix d'un ministre aussi distingué ne pourra que lui être agréable, nous la prions d'ajouter une foi entière à tout ce qu'il dira de notre part à Votre Majesté, particulièrement quand il lui renouvellera les assurances de notre constante amitié et de l'intérêt que nous prenons à la prosperité de Votre Majesté et à celle de ses Etats.

Nous souhaitons à Votre Majesté les bénédictions du ciel, un règne long et glorieux, et une fin heureuse.

Écrit en notre camp impérial de Finkenstein, le 20 avril de l'an 1807, de notre règne le troisième.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le général Ferrier.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12430. — A M. MARET.

Finkenstein, 20 avril 1807.

Mon intention est que vous vous occupiez sérieusement de vous mettre au fait des recettes qui ont été faites en Allemagne depuis le commencement de la campagne, ainsi que de toutes les dépenses; que vous me rédigiez cela de la même manière que cela se fait à Paris. Les éléments de ce travail que vous ne trouverez pas chez M. Fain, vous les trouverez chez le major général. Il faut que vous me présentiez la situation du trésor de l'armée en entrant en campagne : fonds qui appartiennent au trésor public, état des recettes et des dépenses qui ont été faites jusqu'aujourd'hui, et enfin ce qu'il faut pour couvrir toutes les dépenses. Mon intention est que la solde, depuis le mois d'octobre 1806 jusqu'au 1er juillet 1807, et toutes les dépenses soient faites sur les fonds de l'armée, et qu'il n'en coûte rien au trésor. Vous pouvez écrire au payeur et à M. la Bouillerie, en mon nom, toutes les fois que vous en aurez besoin pour compléter vos renseignements. Le major général vous remettra la note des fonds que j'ai mis à sa disposition. J'ai besoin que vous me rendiez ce travail très-facile, sans quoi cela demande trop d'occupation.

NAPOLÉON.

Tâchez de me remettre demain un premier état.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12431. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 20 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 16 avril.

Le 3e est arrivé le 17 à Stettin. Ainsi le maréchal Mortier se trouve avoir les 4e léger, 58e et 72e de ligne, les 15e et 3e de ligne, le 5e provisoire, 12,000 hommes; Nassau, Würzburg, les Hollandais, un bataillon italien, 5,000 hommes; cavalerie, 1,200 hommes; artillerie, 1,500 hommes. Total, 18 à 20,000 hommes.

D'un autre côté, je ne doute pas que le maréchal Brune, lorsqu'il aura reçu mes ordres, ne se porte sur Rostock.

D'un autre côté, j'ai renforcé le siége de Colberg, de sorte que, lorsque vous lirez cette lettre, j'y aurai plus de 8,000 hommes.

Mes lettres de Londres, du 5 avril, portent qu'il n'y avait encore aucune expédition de préparée.

Le maréchal Mortier n'écrit pas plus au major général qu'à vous. Il est donc nécessaire que vous ayez toujours des officiers auprès de lui qui vous donneront fréquemment de leurs nouvelles, afin que nous soyons instruits.

Voici les troupes que vous pouvez encore espérer sous peu de jours : les 9e, 10e, 11e et 12e régiments provisoires; les 1er et 2e régiments provisoires de cavalerie; ces deux régiments sont chacun de 650 hommes à cheval, composés de chasseurs, de hussards, de dragons, de cuirassiers; ce sera un renfort bien notable; les régiments italiens des chasseurs royaux et de la Reine; le 4e régiment italien. Tous ces régiments sont aujourd'hui en Allemagne. Enfin, dans ce moment, 25,000 hommes formant les divisions Molitor et Boudet, avec leur artillerie et bien organisés, sont à Inspruck. Ces divisions seront à la mi-mai à Magdeburg.

Je n'ai jamais calculé que les Anglais puissent faire aucune entreprise raisonnable avant juin. Dans la première quinzaine de juin, vous aurez 14,000 Espagnols.

Vous voyez donc que j'aurai là en deuxième ligne près de 60,000 hommes bons à tout événement. Cette folie des Suédois, je ne pouvais m'y attendre; c'est la faute de Mortier, qui, sans raison, est allé à Kolberg, s'est dégarni et a envoyé ici plus de troupes qu'on ne lui en demandait.

Je ne sais pas si je vous ai dit de diriger tous les contingents de Saxe-Ducale sur Kolberg, où est celui de Saxe-Weimar et où doivent se réunir tous ces corps.

Renforcez le maréchal Mortier de tout ce que vous pourrez, soit en infanterie, soit en cavalerie.

Cette princesse Auguste, qui écrit ces lettres, est-ce celle que j'ai si bien traitée à Berlin?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12432. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 21 avril 1807.

Mon Cousin, le courrier du 11 n'est pas encore arrivé. Le temps est devenu tout d'un coup affreux. La terre s'est couverte de neige. Il fait un temps horrible et froid. Le thermomètre cependant commence à monter depuis une heure. Le temps qu'il fait ne ressemble pas mal au temps qu'il fait à Noël à Paris. Rien de nouveau.

Je pense qu'il est convenable de ne pas tarder plus longtemps à remettre aux Invalides l'épée et les décorations de Frédéric. Cela peut être l'objet d'une petite fête dans une salle des Invalides, où l'on placera un trône, qui restera vacant. Vous vous y rendriez de ma part et déposeriez là ce trophée devant les Invalides réunis. Cette petite fête, annoncée quelques jours d'avance, pourra exciter la curiosité. Vous pourriez faire composer quelque ode en l'honneur des braves d'Iena. Ce serait une circonstance naturelle pour faire porter devant vous aux Invalides les drapeaux pris dans la campagne, qui sont, je crois, au nombre de 400, et qui y seraient déposés, en attendant que le temple fût construit.

Dans le moment où on lève une nouvelle conscription, il serait bien de charger un orateur de faire un discours sur l'avantage de faire la guerre hors de sa patrie, sur le mérite et les vertus militaires, enfin sur les succès qu'on a obtenus. Tout cela me semble devoir être d'un bon résultat. Vous pourriez faire cela un dimanche, le plus près du 15 mai. Vous feriez porter l'épée et les décorations de Frédéric par le maréchal Moncey.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12433. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Finkenstein, 21 avril 1807.

Monsieur Dejean, je ne reçois pas d'états de situation. En ayant reçu enfin un du major général qui me fait connaître la situation, au

15 avril, de la réserve du maréchal Kellermann, et ayant reconnu qu'il avait à cette époque 25,000 hommes, et qu'il en avait 7,000 à recevoir, j'ai cru nécessaire de prendre le décret ci-joint[1]. Vous voyez donc que voilà onze bataillons provisoires, ou près de 16,000 hommes que je fais entrer sur-le-champ en Allemagne et que je fais habiller avec les moyens du pays. Cela vous donnera des ressources pour habiller tous les conscrits; et j'y trouve le triple avantage de l'économie de l'habillement, de l'économie d'entretien, et enfin de l'utilité au moment même, puisque ces bataillons sont sur-le-champ en état de servir.

Le même état porte que le maréchal Kellermann avait 7,000 hommes de cavalerie et seulement 3,000 chevaux. Je suppose que vous n'avez pas perdu un moment pour faire confectionner les effets de harnachement, et que les chevaux ne tarderont pas à arriver aux dépôts. Faites partir sur-le-champ, des 16e, 24e et 25e divisions militaires, tous les détachements du 1er de chasseurs et autres régiments de cavalerie, qui sont montés et en état de partir, en les dirigeant sur Wesel et de là sur Potsdam.

NAPOLÉON.

Envoyez-moi, sur l'habillement de 1806 et de 1807, un état aussi bien fait que celui que je viens de voir des remontes, afin que je forme mes idées.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12434. — AU GÉNÉRAL LACUÉE.

Finkenstein, 21 avril 1807.

J'ai reçu et lu avec un grand intérêt votre tableau, par lequel je vois qu'au mois d'avril, sur 160,000 hommes, il ne m'était rentré que 116,000 hommes, sur lesquels il y avait eu 3,500 réformés; ce qui ne me fait que 113,000 hommes. Il était donc encore dû 52,000 hommes. Mais, sur ces 52,000 hommes, il y a 36,000 hommes sur l'an 1807, et sa réserve, qui probablement est en grande partie rentrée dans ce moment. D'abord, de ce qui est envoyé en Italie, vous ne pouvez pas avoir reçu l'état de ce qui est arrivé. Mais sur 1806 je vois qu'il est encore dû 8,000 hommes; sur 80,000 hommes, c'est un sur dix. S'il fallait supporter cette perte,

[1] Décret pour l'organisation de sept nouveaux bataillons provisoires de garnison.

ce serait un peu considérable. Pressez les préfets. Il faudrait tâcher que la réduction à opérer par la non-réalisation de la conscription ne fût que de deux et demi pour cent.

C'est avec un grand intérêt que j'attendrai l'état que vous devez m'envoyer, les dix premiers jours de mai.

Je vous ai demandé d'autres états qui compléteront celui-ci et me feront connaître la situation actuelle de mon armée.

J'aimerais avoir un état de situation, au 1er avril, des dépôts qui sont en Italie et en France, et à côté vous mettriez ce qui leur reste à recevoir au 1er avril sur 1806 et 1807; ce qui me ferait voir la situation des dépôts lorsqu'ils auraient reçu la portion des 52,000 hommes qui leur revient.

M. Dejean ne m'envoie pas l'état de situation des troupes qui sont en France. Celui que j'ai est de février, ce qui me laisse dans l'obscurité sur ce qui se passe. Heureusement que je reçois directement les états de situation d'Italie; mais je ne sais ce qui se passe en France. Pourquoi les bureaux ne m'en envoient-ils pas? M. Denniée dort. Croit-il que je n'aie pas autant besoin qu'en temps de paix de connaître la situation de mes forces?

Les quatre premiers régiments provisoires que je viens de former sont dissous. Les 5e, 6e, 7e et 8e ne tarderont pas à l'être. Je les attends sur la Vistule.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12435. — AU GÉNÉRAL LACUÉE.

Finkenstein, 21 avril 1807.

Du moment que la campagne sera engagée et que j'aurai vu de quel côté les Anglais portent leurs efforts, mon intention est de faire suivre leurs mouvements. Les Anglais ne peuvent mettre en jeu qu'une expédition de 25,000 hommes, puisqu'ils en ont une de 20,000 en Sicile. Je doute même qu'ils fassent un si grand effort. S'ils se décident à venir dans la Baltique, mon intention est de tirer des divisions des camps de Boulogne, de Pontivy, de Saint-Lô et de Napoléon, et de les diriger sur le Rhin. Comme je n'ai de situation de l'intérieur sous les yeux que la situation de février, grâce à la négligence des bureaux de la guerre, je vous prie de me faire connaître l'état de situation actuelle et si je puis compter sur la formation de ces divisions, conformément au tableau ci-joint. Ce sera vers la fin de mai que ce mouvement pourrait avoir lieu, étant dans la croyance que la conscription de 1808 et la formation de ces divisions

rétabliront le choses, dans un mois, à peu près dans le même état où elles sont aujourd'hui.

ÉTAT DES QUATRE DIVISIONS A FORMER.

PREMIÈRE DIVISION A TIRER DU CAMP DE BOULOGNE.

Trois brigades, chacune de 4 bataillons; chaque bataillon, de 4 compagnies, savoir, une de grenadiers, une de voltigeurs; la 1re et la 2e compagnie de chacun des 12 bataillons qui sont au camp, chaque compagnie complétée à 160 hommes. Total par brigade, 2,560 hommes, et par division, 7,680 hommes, avec 12 pièces d'artillerie et 24 caissons. Un général de division et 3 généraux de brigade.

Il resterait donc à ce camp le fond de 5 compagnies pour chacun des 12 bataillons.

DEUXIÈME DIVISION A TIRER DU CAMP DE SAINT-LÔ.

Deux brigades. La 1re brigade composée de trois bataillons du 5e léger, chaque bataillon ne fournissant que huit compagnies, en laissant une au dépôt. Chaque bataillon, fournissant au moins 1,200 hommes sous les armes, la force de la 1re brigade serait de 3,600 hommes.

Si le régiment ne pouvait pas fournir ce nombre, on ne prendrait que 7 compagnies et l'on en laisserait 2 au dépôt. Alors on se contenterait de 900 hommes pour les 7 compagnies, et la force de cette brigade ne serait que de 2,700 hommes.

La 2e brigade, de 6 bataillons composés de 4 compagnies, comme ceux du camp de Boulogne, 3,840 hommes. Total, 6,540 hommes; 12 pièces d'artillerie et 24 caissons.

TROISIÈME DIVISION A TIRER DU CAMP DE PONTIVY.

Deux brigades. Deux bataillons du 70e, deux du 86e, deux du 47e, et un bataillon du régiment suisse : total, 7 bataillons. Chaque bataillon, fort seulement de 7 compagnies et de 1,000 hommes. Total de la division, 7,000 hommes. Il resterait au camp de Pontivy, de chacun de ces trois régiments, 13 compagnies ainsi que les 3e et 4e bataillons du 15e.

QUATRIÈME DIVISION A TIRER DU CAMP DE NAPOLÉON.

Cette division sera composée de deux bataillons du 82e, deux du 66e et deux du 26e; chaque bataillon de 4 compagnies, comme ceux du camp de Boulogne; ce qui fera 6 bataillons, plus un bataillon

pareil du 31e léger. Total, 7 bataillons. Ils formeront deux brigades. La force de cette division sera de 4 à 5,000 hommes, 4,480 hommes.

La force totale des 4 divisions serait de 25,700 hommes. Ce qui donnerait toujours un présent sous les armes de plus de 20,000 hommes, qui se trouveraient remplacés sur les côtes, partie par les légions, et partie par les conscrits qu'on va mettre dans ces cadres.

Il n'y aurait pas à craindre le morcellement de l'armée, car, comme ces régiments ont leurs bataillons de guerre à la Grande Armée, je ne manquerai pas, dès que cela sera possible, de réunir les corps.

Nota. Me faire connaître si l'on croit que la force de ces différents cadres au 15 mai les mettra dans le cas d'exécuter ledit ordre. En formant de bonne heure les trois camps des côtes, j'ai eu spécialement cela en vue.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12436. — A M. PORTALIS.

Finkenstein, 21 avril 1807.

Monsieur Portalis, il serait convenable, surtout dans la Bretagne et la Vendée, si quelque évêque prenait cela sur lui, qu'il fît un mandement pour faire connaître les persécutions qu'éprouvent les catholiques d'Irlande, et recommander de faire des prières pour nos frères les catholiques d'Irlande persécutés, et pour qu'ils jouissent de la liberté de leur culte. Il faudrait pour cela prendre connaissance de tout ce qui s'est passé sur ce sujet et que vous en fissiez un bel article pour le *Moniteur,* qui pût servir de texte au mandement.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Boulay de la Meurthe.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12437. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 21 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, je reçois votre lettre du 17 avril. La division d'Orenbourg est une de celles de Sibérie et fait partie des vingt bataillons de Sibérie que les Russes annonçaient avoir reçus.

Beaucoup de rapports s'accordent à dire que l'empereur de Russie est à la tête de son armée.

J'ai vu avec beaucoup de peine que vous ayez été incommodé. Le

froid nous a repris ici comme au mois de janvier. Les bassins sont gelés et la terre est couverte d'un pied de neige. Je vous envoie votre dépêche de Vienne.

Le siége de Danzig va bien. C'est pour le moment la grande affaire. J'espère l'avoir avant le 10 mai.

NAPOLÉON.

Faites venir le commissaire Pradel pour qu'on ne discontinue pas de faire du biscuit à Varsovie. Il faut en faire constamment 20,000 rations par jour. Il peut y avoir telle combinaison où je puisse avoir besoin de 2 à 3 millions de rations de biscuit.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12438. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 21 avril 1807.

Mon Cousin, donnez l'ordre que, dans la journée du 23, tous les dépôts de cavalerie qui sont à Culm passent la rivière et se dirigent sur Bromberg, où seront placés tous les ateliers.

Vous donnerez l'ordre au général Delaroche de répartir tous les chevaux entre Bromberg et Polnisch-Krone, et le long de la Vistule, entre Bromberg et Schwetz; il vous fera connaître s'il y a là du fourrage. Il laissera cependant à Culm 600 chevaux de ceux qui seront remis le plus promptement et qui seront le plus promptement en état de rejoindre leurs corps.

Un bataillon de 400 dragons à pied a dû se former pour se rendre du côté de Graudenz. Donnez ordre qu'il soit porté à 600 hommes s'il y a assez d'hommes pour cela, et de ne faire passer la Vistule qu'à autant d'hommes qu'il y a de chevaux. Vous réitérerez au général Delaroche l'ordre de faire acheter partout des chevaux, afin de remplacer les réformés et de monter le plus de monde qu'il pourra.

Le général Delaroche fera courir des officiers et vous fera un rapport pour faire connaître les lieux où il y a des fourrages sur la rive gauche, s'il y en a le long de la Netze et du canal, ainsi que le long de la petite rivière de Pilow.

Vous réitérerez l'ordre au maréchal Soult de faire rejoindre à Elbing les deux régiments de dragons qui se trouvent à son corps d'armée. Le besoin d'avoine devient tous les jours plus pressant; on a beau écrire à l'intendant général, il ne s'en dérange pas plus pour cela. Il faudrait envoyer un officier de gendarmerie en poste pour

faire escorter les bateaux d'avoine jusqu'à Marienwerder, où il nous en faut très-promptement 200,000 boisseaux.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12439. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 21 avril 1807.

Témoignez mon mécontentement à l'intendant du Mecklenburg. Cet intendant fait fort bien ses affaires et fait fort mal les miennes.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12440. — A M. DARU.

Finkenstein, 21 avril 1807.

Monsieur Daru, nous n'avons pas un boisseau d'avoine à Marienwerder. Je ne puis qu'être extrêmement mécontent de la manière dont marche l'administration. Comment, par la Vistule et le canal, ne peut-on pas envoyer à Marienwerder 200,000 boisseaux d'avoine? Si ce n'avait été Elbing, je serais mort de faim. Prenez donc des mesures pour que huit ou dix bateaux chargés d'avoine nous arrivent à Marienwerder.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12441. — AU PRINCE EUGÈNE.

Finkenstein, 21 avril 1807.

Mon Fils, je donne ordre à deux bataillons du régiment d'Isembourg de se rendre à Cività-Vecchia; cela vous mettra à même de faire revenir le bataillon brescian et la cavalerie hanovrienne.

Je fais connaître au roi de Naples que le 3e bataillon d'Isembourg va se rendre également à Cività-Vecchia; ce qui lui permettra de mettre à Gaëte un des bataillons de ce régiment, et de vous renvoyer en échange un régiment italien.

Je ne suis point content de la marche de la conscription du royaume d'Italie. Comment compléterez-vous vos cadres? Quatre de vos régiments sont à l'armée, le 4e arrive; vous avez donc trois autres régiments qui devraient me présenter 12,000 hommes sous les armes, et qui ne m'en présentent pas 4,000. Faites comprendre en Italie que le moment est venu de former une armée nationale.

Les troupes italiennes que j'ai ici se battent bien, et j'en suis fort content.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12442. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 22 avril 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 11 avril. Je vois avec peine que le ministre ait substitué une autre compagnie à la compagnie Breidt. Ces compagnies n'ont pas de bon sens. Qu'avons-nous besoin de compagnies? Ce sont des personnes qui volent, et voilà tout. Qui empêche le ministre Dejean d'organiser 2 ou 300 caissons, qui, arrivés ici, nous seront si utiles?

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12443. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 22 avril 1807.

Mon Cousin, la gendarmerie ne doit se réunir aux différents camps qu'en cas d'une descente faite; car vous sentez qu'il serait malheureux de dégarnir l'intérieur de la France de gendarmerie, soit sous le point de vue de la police, soit sous celui de la conscription. Cependant le ministre de la police me mande que l'on fait partir beaucoup de gendarmerie des rives de la Loire. Cela est contraire à mes intentions.

Je suis fâché que vous ayez réuni les équipages de réquisition, qui ne devaient l'être qu'en cas de descente. Cela dépense de l'argent et dérange les cultivateurs sans but. Je regarde donc cela comme une mauvaise opération, qui montre trop l'alarme. La prévoyance a ses bornes; au delà, elle est excessive et tourne contre soi.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12444. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 22 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 11 avril. Si M. Hyde se trouve parmi les gendarmes d'ordonnance, faites-le arrêter.

Je reçois vos lettres du 10 et du 12 avril. Je ne comprends point ce que vous me dites que la gendarmerie de l'intérieur de la France se rend à Napoléonville. Ce serait extraordinaire. Ce n'est que dans un cas de descente caractérisée que j'avais ordonné que la gendarmerie se réunirait. Il faut bien se garder de la réunir, non-seulement lorsqu'il n'y a pas de descente, mais même lorsqu'elle ne paraît pas probable. Que deviendrait la conscription s'il n'y avait pas de gendarmerie pour faire la police? J'ai peine à croire que le ministre Dejean et le maréchal Moncey aient fait une pareille balourdise.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12445. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Finkenstein, 22 avril 1807.

Monsieur Dejean, je reçois votre rapport du 8 avril avec tous les états qui y étaient joints; je les ai lus avec beaucoup d'attention, et j'ai été très-satisfait de leur clarté et de leur netteté.

Indépendamment des chevaux qui ont été distribués à Cassel et à Potsdam, il en a été donné aux corps dans les gouvernements de Minden, Fulde, Brunswick, Hanovre; on en distribue en ce moment près de 3,000 en Silésie. Il est nécessaire que vous écriviez au général Fauconnet, qui est à la tête des dépôts de cavalerie en Silésie, et aux différents gouverneurs, de vous rendre compte de tous les chevaux qu'ils ont délivrés. Ces gouverneurs les ont distribués à des détachements qui avaient été envoyés à pied et qui ont servi longtemps ainsi.

Vous aurez vu par ma dernière lettre que j'ai ordonné au maréchal Kellermann de ne pas faire repasser le Rhin aux 1,500 hommes que vous avez dirigés sur Potsdam; mais je les ai fait envoyer dans les gouvernements où on les montera; ce sera encore des chevaux donnés aux corps. Tout cela peut s'évaluer à 4,000 chevaux.

Le général Bourcier a fait distribuer des chevaux aux 3e et 24e de chasseurs et à d'autres régiments encore. Je suis assuré qu'en réunissant tous ces éléments vous aurez pour résultat une distribution faite en Allemagne de 15 à 16,000 chevaux. J'ai fait distribuer 20,000 francs à chaque régiment pour pouvoir acheter des chevaux. Cela doit bien en donner encore un millier. Tous ces éléments sont nécessaires à recueillir pour pouvoir bien asseoir la comptabilité des corps. Malgré ces efforts, j'ai plus de 1,500 hommes à pied à Potsdam et 3,000 en remonte en Silésie, parce que les pertes,

résultant des événements et surtout des fatigues de la guerre, sont très-considérables. Mais, comme les pertes seront soigneusement relatées par les conseils d'administration, il faut aussi que les recettes leur soient exactement comptées.

La base de tout est 80,000 chevaux. Je vous ai autorisé à distribuer 12,000 chevaux aux différents dépôts, comme à-compte sur les pertes dont ils devront justifier. Je crois que c'est faire une évaluation faible que d'estimer la perte à 16,000 chevaux, depuis le commencement de la guerre. Vous devez sentir l'importance de la mesure que j'ai prise d'accorder, indépendamment du complément de 80,000 chevaux, un à-compte sur les pertes qui sont justifiées; on perdrait six mois d'un temps précieux, si l'on voulait attendre que les pièces de justification de pertes arrivassent. Je suppose que, dans les états que vous m'annoncez prochainement, vous porterez ce supplément dans une colonne particulière qui sera intitulée, *Avances faites aux corps pour les pertes présumées, dont ils auront à justifier.*

Le 24e de chasseurs a vendu ses chevaux à la cavalerie italienne, qui les lui a payés argent comptant; il faut que cette somme entre en compte sur ce qu'a reçu le corps.

Pour maintenir votre compte de 80,000 chevaux, vous finirez donc peut-être par en avoir donné 120,000; mais cela sera compensé par la perte. Le véritable parti à prendre est donc de fournir autant de chevaux qu'il y a d'hommes aux dépôts; mais en même temps il faut exercer une grande surveillance pour avoir tous les éléments des comptes à établir avec tous les corps.

Dans l'état n° 4, intitulé, *Situation en chevaux des dépôts, au 1er mars* 1807, *etc., et de l'effectif au* 1er *mai,* je vois que le 13e de dragons n'aurait que 75 chevaux, le 14e que 40, le 17e que 48, le 18e que 47, le 20e que 67, le 22e que 21, le 25e que 21, le 7e de chasseurs que 40, le 21e que 76, le 10e de hussards que 26. Cependant ces régiments peuvent avoir à leurs dépôts 3, 4 et peut-être 500 hommes. Cela fait très-bien sentir l'importance de la mesure que j'ai prise; elle remédie à tout, parce qu'elle se calque, non sur un principe de comptabilité, mais sur la nature des choses.

Selon l'état n° 2, *Compte des dépenses des remontes et du harnachement,* il faut 13,751,713 francs pour compléter les 80,000 chevaux, c'est-à-dire pour payer les 21,513 achetés au 25 mars et les 9,314 à acheter. Vous demandez 7,057,828 francs. Je vous ai donné trois millions pour le mois d'avril dans la distribution du mois d'avril; je vous accorderai encore trois millions dans la distribution du mois de mai.

Quant au harnachement, c'est à vous à voir ce qu'il faut faire; il me semble que l'armée ayant une fois 80,000 harnachements, ils ne doivent pas se perdre comme les chevaux. Cependant on ne peut pas se dissimuler qu'il ne s'en perde aussi beaucoup; la guerre est une grande occasion de destruction. Il faut donc faire aux dépôts d'exactes revues et passer enfin par-dessus tout pour qu'ils aient le moyen d'équiper leurs chevaux.

Je prends un décret qui augmentera la masse d'habillement à raison du harnachement, et qui augmentera aussi la masse des remontes, de manière que vous ayez de quoi faire face, non-seulement aux dépenses que nécessite le complément des 80,000 chevaux, mais encore à celles qui résultent de la mesure que j'ai prise, de donner aux dépôts 12,000 chevaux au compte des corps. Mais il est très-important, sous tous les points de vue, qu'à mesure que des détachements peuvent quitter les dépôts vous les fassiez partir, parce que, quand ces détachements sont arrivés à Potsdam, ils servent à maintenir les derrières de l'armée, s'ils ne sont pas appelés à leurs corps. C'est d'ailleurs autant d'économisé sur votre administration pour la nourriture des hommes et des chevaux.

Je voudrais avoir sur l'habillement des états aussi bien faits que ceux que vous m'envoyez sur les remontes et sur le harnachement.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12446. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Finkenstein, 22 avril 1807.

Monsieur Dejean, je reçois le rapport du 9 avril par lequel vous me rendez compte du nombre de paires de souliers, de selles et de paires de bottes expédiées à Mayence, sur les marchés que vous avez passés. Vous allez contre mon intention en faisant des expéditions de ces objets par les transports militaires. Ils pourriront dans quelque coin; ils auront coûté beaucoup d'argent et on n'en retirera aucun service. Mon intention est, je le répète, que vous n'expédiiez rien que par des caissons qui m'appartiennent. Si on met de l'activité dans la levée des caissons, l'envoi des objets n'éprouvera pas de retards. D'ailleurs, j'aime mieux recevoir plus tard que de ne pas recevoir du tout. Ce qui vient par les transports militaires n'arrive jamais. On a sur cela l'expérience des siècles. Il faut envoyer les bottes et les souliers par 50 ou 60 caissons ensemble. On pourra alors leur donner une escorte, les faire accompagner par un officier de gendarmerie, et

même les mettre sous la garde d'un employé qui rendra compte. On sera sûr ainsi que tout arrivera.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12447. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Finkenstein, 22 avril 1807.

J'ai reçu votre lettre du 10 avril. Vous croyez que les corps ont plus d'armes que d'hommes. Il faut convenir que la guerre en fait une horrible consommation. Par exemple, il y en a eu de perdues près de 10,000 à Austerlitz, cassées par les boulets, mises hors d'état de servir par les accidents du feu, beaucoup de jetées sur le champ de bataille par les blessés. J'en ai fait ramasser sur le champ de bataille d'Eylau plusieurs milliers. Ajoutez celles que les hommes qui vont aux hôpitaux perdent, quelque chose qu'on fasse, et vous serez convaincu que réellement nous n'avons pas assez d'armes. Ce qui n'empêche pas que les précautions que vous indiquez ne soient bonnes à prendre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12448. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Finkenstein, 22 avril 1807.

Monsieur Decrès, en lisant avec attention l'état de la marine du 1er avril, je vois avec satisfaction le bon état de mon escadre de Cadix. Je vois avec peine qu'à Toulon vous n'ayez pas encore fait armer *le Robuste* et *le Commerce-de-Paris*. Je voudrais savoir ces 2 vaisseaux en rade; ce qui me ferait 5 vaisseaux avec *l'Annibal, le Génois* et *le Borée*.

Le Grand Seigneur me demande à force d'envoyer 5 vaisseaux devant Constantinople, pour, avec son escadre, faire des incursions dans la mer Noire. Il a, lui, 15 vaisseaux armés. Faites donc sans retard, je vous en prie, mettre ces 2 vaisseaux en rade. Faites aussi commencer *l'Ulm* et *le Danube;* faites achever *le Donawerth* et *le Superbe* à Gênes. Si *le Donawerth* pouvait être fini, cela me donnerait 6 vaisseaux de mon escadre de Toulon et 6 de celle de Cadix; cela me ferait 12 vaisseaux. Faites donc finir à Rochefort *le Tonnant,* afin que j'aie là bientôt 7 vaisseaux. Faites finir à Lorient *l'Alcide,* afin qu'avec *le Vétéran* cela me fasse 3 vaisseaux. Il faut que les

7 vaisseaux que j'ai à Brest soient mis en état de faire toute espèce d'entreprises, même d'aller aux Indes.

Je désire donc qu'au mois de septembre je puisse disposer et faire partir dans vingt-quatre heures, pour les missions les plus éloignées, 7 vaisseaux de Brest, 3 de Lorient, 7 de Rochefort : total de l'Océan, 17 vaisseaux; 6 de Cadix, compris l'espagnol, 6 de Toulon : total de la Méditerranée, 12. Total général, 29 vaisseaux. Le roi de Hollande aura également 7 vaisseaux propres à toute expédition. Mais, pour arriver à ce but, il n'y a pas un moment à perdre, puisque nous voilà déjà en mai. Vous n'avez donc plus que quatre ou cinq mois. Ces 29 vaisseaux ne me seront pas inutiles pour la guerre dans laquelle je suis engagé.

Je vous prie de faire des recherches et de me faire une note sur l'expédition de Perse. 4,000 hommes d'infanterie, 10,000 fusils et une cinquantaine de pièces de canon sont désirés par l'empereur de Perse. Quand pourraient-ils partir et où pourraient-ils débarquer? Ils feraient un point d'appui, donneraient de la vigueur à 80,000 hommes de cavalerie qu'il a, et obligeraient les Russes à une diversion considérable. Je vous dirai, pour vous seul, que j'envoie en ambassade extraordinaire le général Gardane, mon aide de camp, des officiers d'artillerie et du génie. Un ingénieur de la marine, qui ne serait pas très-utile en France, qui verrait les ports, serait d'une grande utilité dans cette ambassade.

J'ai vu avec plaisir le bon état de la petite division qui est à Bordeaux. Ces 4 frégates paraissent être bonnes à toute espèce de missions. La frégate qui est au port du Passage y restera-t-elle donc perpétuellement? Quand les 2 frégates qui sont au Havre iront-elles à Cherbourg? Nous aurions là une division qui serait prête à tout. La division qui est à Saint-Malo est-elle prête à tout? Cela nous ferait 10 frégates disponibles. Il y a deux ans nous avions fait partir plusieurs frégates une à une pour nos îles : ce serait-il le cas cette année? Vous pouvez, à ce que je vois, augmenter la division de Saint-Malo de *l'Avranche*.

Je n'ai pas vu dans tous ces états de situation *la Thétis*, qui revient de la Martinique. Il faudrait bien cependant, si cela était possible, envoyer quelque chose à Saint-Domingue, et à la Martinique quelques bricks et bâtiments légers.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la duchesse Decrès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12449. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Finkenstein, 22 avril 1807.

Monsieur Decrès, je reçois votre lettre du 10. Je pense d'abord qu'il ne faut mettre à l'eau, à Anvers, d'autres bâtiments, qu'on n'ait l'expérience que *le Charlemagne* et *le Commerce-de-Lyon* soient arrivés en bon état à Flessingue, à moins qu'il n'y ait moyen de les mettre à l'abri des glaces, dans le cas où les vaisseaux ne pourraient descendre jusqu'à Flessingue cette année. Je ne vois aucun inconvénient que vous fassiez entrer à Flessingue autant de vaisseaux que vous voudrez. Flessingue ne peut pas être pris, parce que j'ai donné l'ordre au général Monnet, si l'île de Walcheren était envahie, d'en couper les digues, et qu'on ne manquerait pas d'y jeter un accroissement de garnison avant que la place fût cernée. Je n'ai donc aucune inquiétude sur Flessingue, et vous pouvez sans inconvénient mettre à l'eau deux autres bâtiments, si toutefois ils ne restent pas trop longtemps à faire le trajet d'Anvers à Flessingue; c'est le trajet qui est le moment critique. Donnez l'ordre qu'aussitôt que ces bâtiments seront arrivés on les mette en armement, et qu'il y ait quelques officiers et un fonds d'équipage; cela augmentera d'ailleurs les moyens de défense de la garnison.

Je désire que vous mettiez à l'eau un vaisseau à trois ponts, que vous nommerez *l'Eylau*, un autre à trois ponts, que vous nommerez *la Ville-de-Berlin*. Mettez-les sur-le-champ sur le chantier. Si vous n'avez en ce moment aucune cale de vaisseau à trois ponts vacante, mettez des vaisseaux de 80. Mettez un troisième vaisseau en construction sous le nom de *la Ville-de-Varsovie*. Mettez en construction des frégates portant les noms de *la Saale*, de *l'Elbe*, de *l'Oder*, de *la Vistule*. Mettez en construction un vaisseau de 74 que vous appellerez *le Pultusk*, un de 80 que vous appellerez *le Breslau*. Aussitôt que Danzig sera pris, ce qui, j'espère, sera dans peu de jours, il faudra mettre en construction un vaisseau de 74 que l'on appellera *le Danzig*. Mettez aussi un vaisseau de 74 sous le nom de *d'Hautpoul*, une frégate sous le nom de *Dahlmann*, une autre sous le nom de *Corbineau*. Mais il serait convenable que, pour tous les vaisseaux portant des noms significatifs, vous me présentiez une légende, qui serait inscrite sur une petite table de marbre dans la chambre du capitaine.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12450. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 22 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, j'ai reçu votre lettre du 19 avril, avec la copie de la note que vous avez remise à M. de Vincent. Il reste à présent à attendre en silence et avec la plus grande circonspection ce que tout cela doit devenir. Il ne faut jamais perdre de vue la lettre que je vous ai écrite là-dessus[1], où il était question de l'armistice.

Les Suédois ont été complétement battus par le maréchal Mortier dans la journée du 16. Il les a jetés au delà de la Peene, et, au départ du courrier, le quart de leur armée avait déjà été fait prisonnier.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12451. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 22 avril 1807.

Envoyez tout le corps de Nassau au maréchal Mortier. Envoyez-y aussi tout le corps de Würzburg. Ce renfort de 4,000 hommes peut lui être utile. Retenez en place à Berlin un régiment provisoire, et faites-en mettre un à Stettin. Le 11e pourrait très-bien servir à cet objet. Cela aura l'avantage que ces conscrits se reposeront, se compléteront entièrement, s'instruiront au service, et feront que le maréchal Mortier aura 4,000 hommes de bonnes troupes, qui vaudront bien les Suédois. Ainsi je suppose que le 9e et le 10e provisoires sont en route pour joindre l'armée, que vous mettrez le 11e à Stettin, et que vous garderez le 12e; et que, moyennant ce régiment, le corps de Würzburg, fort de 2,000 hommes, pourra se rendre sous les ordres du maréchal Mortier. Stettin sera suffisamment gardé par un régiment provisoire de 2,000 hommes tant qu'il sera couvert par le général Loison du côté de Kolberg et par le maréchal Mortier du côté de Stralsund. Faites partir également pour le 8e corps le régiment du grand-duc de Berg, qui sera remplacé à Magdeburg par les 13e et 14e régiments provisoires. Ce corps, joint à ceux de Nassau et de Würzburg, renforcera le maréchal Mortier de 6,000 hommes, et mes conscrits auront le temps de se former dans les places.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

[1] Voir pièce n° 12390.

12452. — AU ROI DE HOLLANDE.

Finkenstein, 23 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 14. Il n'est pas probable que les Anglais veuillent tenter une expédition contre la Hollande. Je ne connais point l'état de vos forces. Si vous m'envoyiez un état en règle, qui me fît connaître où est chaque corps et chaque détachement, j'en aurais une idée. Je suis fâché que votre santé soit mauvaise. Ne manquez pas de m'instruire avec la plus grande rapidité de tout ce que vous apprendrez des mouvements des Anglais.

J'assiége en ce moment Danzig. La troisième parallèle est faite à 40 toises de la place. L'ennemi a été repoussé dans toutes les sorties. J'espère avoir cette ville si importante avant quinze jours.

Des événements ont eu lieu dans la Poméranie suédoise. Je sais que le maréchal Mortier a repassé la Peene et battu les Suédois. Je n'ai pas encore de détails. Vous les recevrez sans doute du maréchal Brune, auquel j'ai recommandé de son côté d'attaquer les Suédois du côté de Rostock. Il est probable que l'expédition anglaise est destinée pour la Baltique.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12453. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 23 avril 1807, 8 heures du matin.

Monsieur le Prince de Bénévent, je reçois votre lettre du 20 avril. Il me semble que vous vous êtes trop avancé en disant que vous pensiez qu'un armistice sur la base du *status præsens* pourrait convenir. Je vous ai recommandé et je vous recommande encore la plus grande circonspection. Vous connaissez d'abord qu'il faut que j'aie Danzig; il est possible même qu'il faille que j'aie Graudenz. Vous avez donc commis une très-grande faute. Il fallait vous en tenir à la première explication, que vous ne saviez rien là-dessus. Pourquoi donc s'amuser à s'expliquer sur des questions de cette nature, lorsqu'on ne nous a point fait connaître si les puissances ont accepté ou non la médiation? Vous devez donc ne pas traiter du tout cette question, et n'avoir aucune explication, en disant que, comme il y a là-dedans des combinaisons militaires, vous êtes tout à fait sans direction sur ce point; que, dépositaire de ma volonté sur la question générale, vous savez que je veux la paix. Il faut bien partir du principe que, si les Russes croient que l'armistice leur est favorable, ils sauront bien le faire proposer; que, s'il leur est défavorable, ils n'en

voudront pas. D'ailleurs, il n'est pas de circonstances où il faille marcher plus doucement que dans celle-ci; moins vous en direz, mieux cela vaudra. Vous avez remis la note le 20; songez donc qu'elle sera le 24 à Vienne, qu'elle peut être le 29 à Bartenstein, et que, le 2 ou le 3 mai, on peut avoir une réponse à une proposition d'armistice; et dans cet intervalle je ne sais pas ce qu'il pourra me convenir de faire. D'un autre côté, il y aurait de l'inconvénient à faire des objections, parce que cela peut laisser pénétrer notre situation; il n'y en a aucun à se taire. Il faut que vous soyez parfaitement ignorant des opérations militaires; qu'elles soient pour vous la mer à boire; que vous ignoriez même les positions qu'on occupe, leurs inconvénients et leurs avantages; que ce ne soit point votre métier. Certainement vous devez voir les choses comme moi. Je regarde l'intervention de l'Autriche dans cette affaire comme un malheur; j'y ai répondu parce que je n'ai voulu offrir aucun prétexte dans les moments actuels. Il faut donc être circonspect, marcher doucement et voir venir; ne s'engager en rien, d'aucune manière, pas d'un iota plus qu'il n'y a d'écrit dans la note; il faut que le lieu même où doit se réunir le congrès puisse, si cela convient, devenir un objet de longueurs et de discussions. Je vous recommande de bien vous pénétrer de tout cela, qui est de la plus grande importance. Il ne faut pas que M. de Vincent soit le moindrement autorisé à écrire chez lui des choses que je ne tiendrais pas, car il ne faut offrir de prétextes à personne.

NAPOLÉON.

Les Suédois ont été battus. D'Armfeld a été blessé. Nous avons fait 1,200 prisonniers et pris six pièces de canon. Le général Essen a dit que le roi de Suède voulait faire la paix.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12454. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 23 avril 1807, 8 heures du matin.

Je reçois enfin des dépêches du maréchal Mortier, mais très-succinctes. Il me fait connaître qu'il a culbuté les Suédois, pris cinq pièces de canon et fait 1,100 prisonniers aux différentes affaires. Sa dépêche est du 18. Cependant les 9e, 10e, 11e et 12e régiments provisoires doivent être arrivés. Je désire donc que vous dirigiez sur l'armée, soit par Thorn, soit par Marienwerder, les 6e, 7e et 8e pro-

visoires; que vous gardiez les 9e, 10e, 11e et 12e pour les garnisons de Stettin, Küstrin et Berlin, et que vous envoyiez au maréchal Mortier le corps de Nassau entier. Vous manderez à ce maréchal que, s'il le juge convenable, je verrai avec plaisir qu'il renvoie le 5e provisoire à l'armée. Détachés, ces régiments ne sont bons à rien, et réunis à d'autres corps, ils y sont d'un très-grand service. Le maréchal Mortier a culbuté l'ennemi sans avoir le 3e de ligne et sans avoir les troupes de Würzburg. Il se trouvera donc avoir un renfort de plus de 4,000 hommes. Ajoutez à cela que, le 20, le maréchal Brune doit être arrivé sur la ligne contre les Suédois.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12455. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 23 avril 1807, 8 heures du matin.

Mon Cousin, envoyez au-devant du 7e provisoire, qui doit être sur la route de Danzig à Stettin, pour lui donner l'ordre que, quels que soient les ordres qu'il ait reçus, il ait à se rendre sur Danzig.

Faites mettre à l'ordre ce qui suit : « Le 8e corps que commande le maréchal Mortier a battu l'armée suédoise dans la journée du 16, a passé la Peene, a fait à l'ennemi 1,200 prisonniers, pris six pièces de canon. Le général en chef suédois a été blessé d'une mitraille. »

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(La minute aux Arch. de l'Emp.)

12456. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 23 avril 1807.

Je vous envoie le plan de Danzig, sur lequel sont tracés tous les ouvrages du siége jusqu'aujourd'hui 23 que commencera le feu. Faites-le graver et répandre. Cela fera que le public pourra suivre les opérations du siége.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12457. — DÉCISION.

Finkenstein, 23 avril 1807.

Le ministre de la marine soumet à l'Empereur un projet d'établissement de cartel pour l'échange des prisonniers de guerre avec l'Angleterre.

Il faut réclamer l'armée de Hanovre qui est actuellement au service de l'Angleterre sous le nom de Légion du Nord. Si l'Angleterre

consent à ces conditions, j'approuve l'échange ainsi que l'établissement d'un cartel; mais je ne veux pas d'agents anglais à Paris.

NAPOLÉON.

Archives de la marine.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12458. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, A PIETZKENDORF.

Finkenstein, 23 avril 1807, midi.

Je reçois vos lettres du 21 et du 22. J'apprends avec un vrai plaisir que vous vous trouverez en état de commencer le feu ce soir, 23.

Hier, 22, soixante et dix milliers de poudre avec 4 mortiers, 6 obusiers et des obus et bombes ont passé à la hauteur de Marienwerder.

J'attends avec impatience la prise de Danzig. Vous devez sans doute vous méfier de ce que l'ennemi pourrait tenter du côté du Frische-Haff; il y est tellement en force que nous n'avons pu y armer que deux mauvaises chaloupes canonnières; ainsi il est maître de tout ce haff. Il est donc possible qu'il essaye de jeter quelques bataillons pour vous faire du mal; mais ce ne seront que des Prussiens, qui ne tiendront pas en pleine campagne. Ayez une réserve prête à vous porter partout.

Vous ne me parlez pas du beau 12e que je vous ai envoyé; en vérité, vous êtes un ingrat. Si vous avez des nouvelles du 7e provisoire, ordonnez-lui de se rendre devant Danzig, sans obtempérer aux ordres du gouverneur de Stettin.

Le maréchal Mortier a battu les Suédois et les a mis dans le plus grand désordre. On peut considérer cette petite pièce comme finie.

Je reste toujours dans l'opinion que vous devriez faire jeter un pont de radeaux sur la basse Vistule. C'est le moyen de contenir la garnison qui, lorsqu'elle sera réduite, essayera de se jeter dans le camp retranché, tentative qu'elle fera certainement.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12459. — 72e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Finkenstein, 23 avril 1807.

Les opérations du maréchal Mortier ont réussi comme on pouvait le désirer. Les Suédois ont eu l'imprudence de passer la Peene, de déboucher sur Anklam et Demmin, et de se porter sur Pasewalk. Le 16, avant le jour, le maréchal Mortier réunit ses troupes, déboucha

de Pasewalk sur la route d'Anklam, culbuta les positions de Belling et de Ferdinandshof, fit 400 prisonniers, prit deux pièces de canon, entra pêle-mêle avec l'ennemi dans Anklam, et s'empara de son pont sur la Peene.

La colonne du général suédois Cardell a été coupée. Elle était à Uckermünde lorsque nous étions déjà à Anklam. Le général en chef suédois d'Armfeld a été blessé d'un coup de mitraille. Tous les magasins de l'ennemi ont été pris.

La colonne coupée du général Cardell a été attaquée, le 17, à Uckermünde, par le général de brigade Veaux. Elle a perdu trois pièces de canon et 500 prisonniers. Le reste s'est embarqué sur des chaloupes canonnières sur le haff[1]. Deux autres pièces de canon et 100 hommes ont été pris du côté de Demmin.

Le baron d'Essen, qui se trouve commander l'armée suédoise en l'absence du général d'Armfeld, a proposé une trêve au maréchal Mortier, en lui faisant connaître qu'il avait l'autorisation spéciale du Roi pour sa conclusion. La paix, et même une trêve accordée à la Suède, remplirait les plus chers désirs de l'Empereur, qui a toujours éprouvé une véritable douleur de faire la guerre à une nation généreuse, brave, géographiquement et historiquement amie de la France. Et, dans le fait, le sang suédois doit-il être versé pour la défense de l'empire ottoman, ou pour sa ruine? doit-il être versé pour maintenir l'équilibre des mers, ou pour leur asservissement? Qu'a à craindre la Suède de la France? Rien. Qu'a-t-elle à craindre de la Russie? Tout. Ces raisons sont trop solides pour que, dans un cabinet aussi éclairé et chez une nation qui a des lumières et de l'opinion, la guerre actuelle n'ait promptement un terme. Immédiatement après la bataille d'Iena, l'Empereur fit connaître le désir qu'il avait de rétablir les anciennes relations de la Suède avec la France. Ces premières ouvertures furent faites au ministre de Suède à Hambourg; mais elles furent repoussées. L'instruction de l'Empereur à ses généraux a toujours été de traiter les Suédois comme des amis avec lesquels nous sommes brouillés, et avec lesquels la nature des choses ne tardera pas à nous remettre en paix. Ce sont là les plus chers intérêts des deux peuples. « S'ils nous faisaient du mal, ils le pleureraient un » jour; et nous, nous voudrions réparer le mal que nous leur aurions » fait. L'intérêt de l'État l'emporte tôt ou tard sur les brouilleries et » sur les petites passions. » Ce sont les propres termes des ordres de l'Empereur. C'est dans ce sentiment que l'Empereur a contremandé les opérations du siége de Stralsund et en a fait revenir les mortiers

[1] Pommersche-Haff.

et les pièces qu'on y avait envoyés de Stettin. Il écrivait dans ces termes au général Mortier : « Je regrette déjà ce qui s'est fait. Je suis » fâché que le beau faubourg de Stralsund ait été brûlé. Est-ce à » nous à faire du mal à la Suède? Ceci n'est qu'un rêve. C'est à nous » à la défendre, et non à lui faire du mal. Faites-lui-en le moins que » vous pourrez. Proposez au gouverneur de Stralsund un armis» tice, une suspension d'armes, afin d'alléger et de rendre moins » funeste une guerre que je regarde comme criminelle, parce qu'elle » est impolitique. »

La suspension d'armes a été signée, le 18, entre le maréchal Mortier et le baron d'Essen.

Le siége de Danzig se continue.

Le 16 avril, à huit heures du soir, un détachement de 2,000 hommes et six pièces de canon de la garnison de Glatz marcha sur la droite de la position de Frankenstein. Le lendemain 17, à la pointe du jour, une nouvelle colonne de 800 hommes sortit de Silberberg, Ces troupes réunies marchèrent sur Frankenstein et commencèrent l'attaque à cinq heures du matin pour en déloger le général Lefebvre, qui était là avec son corps d'observation. Le prince Jérôme partit de Münsterberg au premier coup de canon, et arriva à dix heures du matin à Frankenstein. L'ennemi a été complétement battu et poursuivi jusque sur les chemins couverts de Glatz. On lui a fait 600 prisonniers et pris trois pièces de canon. Parmi les prisonniers se trouvent un major et 8 officiers; 300 morts sont restés sur le champ de bataille; 400 hommes s'étant perdus dans les bois furent attaqués à onze heures du matin et pris. Le colonel Beckers, commandant le 6e régiment de ligne bavarois, et le colonel Scharffenstein, des troupes de Wurtemberg, ont fait des prodiges de valeur. Le premier, quoique blessé à l'épaule, ne voulut point quitter le champ de bataille; il se portait partout avec son bataillon, et partout faisait des prodiges L'Empereur a accordé à chacun de ces officiers l'aigle de la Légion d'honneur. Le capitaine Brockfeld, commandant provisoirement les chasseurs à cheval de Wurtemberg, s'est fait remarquer; c'est lui qui a pris les pièces de canon.

Le siége de Neisse avance. La ville est déjà à demi brûlée, et les tranchées approchent de la place.

Moniteur du 5 mai 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12460. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 24 avril 1807.

Il paraîtrait, par votre lettre du 13, qu'effectivement Puisaye est à Jersey, et qu'il s'est mis à la tête de toutes ces intrigues. J'avais meilleure opinion de sa tête. Est-il sûr que cet homme se soit ainsi compromis?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12461. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 24 avril 1807.

Je reçois vos lettres des 13 et 14. Je ne sais pas ce que c'est que cette discussion au Conseil d'État. Si vous m'en eussiez remis une note, j'aurais compris ce que vous vouliez me dire. Vous me parlez toujours trop mystérieusement. C'est à vous à m'instruire de tout, et vous supposez toujours que je sais tout.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12462. — AU GÉNÉRAL RAMPON,

COMMANDANT LES GARDES NATIONALES DES DÉPARTEMENTS DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS, ETC.

Finkenstein, 24 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 11 avril. Le poste que vous occupez est très-important. Je vous recommande de bien exercer mes gardes nationales. Je me fie à leur zèle et au vôtre pour défendre ce qu'il y a de plus précieux et maintenir l'honneur et l'inviolabilité du territoire sacré.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12463. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Finkenstein, 24 avril 1807.

Monsieur Decrès, Flessingue est en sûreté toutes les fois qu'il y a des vivres. Vous pouvez correspondre avec le général Dejean, le roi de Hollande, le gouverneur de Flessingue, et vous-même mettre là en dépôt quelques vivres pour l'approvisionnement de vos vaisseaux.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la duchesse Decrès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12464. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 24 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, je viens de recevoir une lettre du roi de Prusse. Pour vous mettre au fait de cette lettre, je vous envoie la copie de celles qui ont passé entre nous depuis deux mois.

Copenhague est un lieu qui me convient fort. C'est celui que, dans ma pensée, j'avais choisi moi-même. Deux articles de la lettre me déplaisent. Le premier, qui est relatif à Constantinople; mais il faut supposer que ce n'est pas là un ultimatum; cela est tellement injuste qu'il faut penser qu'ils n'y tiendront pas. Le second est relatif à l'indemnisation; mais je pense qu'elle regarde plutôt le roi de Naples que le roi de Sardaigne. Ce qui me paraît le plus clair, c'est qu'ils espèrent avoir la réponse dans quatre ou cinq jours, et que sur-le-champ ils proposeraient un armistice; tout cela pour sauver Danzig. Le feu a commencé aujourd'hui, et il est probable que j'aurai cette place dans quinze jours.

Faites-moi un projet de lettre comme vous pensez que je doive répondre à la lettre du roi de Prusse.

Je pense qu'il ne faut rien dire de cela à M. de Vincent. Puisque vous avez ignoré les autres lettres, il est, à la rigueur, possible que vous ignoriez celle-ci.

Envoyez-moi, je vous prie, ce traité de Sistova que je n'ai pas présent, et une note sur les différentes relations de la Porte avec la Russie et sur le rôle qu'y a joué la France.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12465. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 24 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 10 avril. J'ai accordé un avancement dans la Légion d'honneur au général Lefebvre. J'ai fait ce que vous désiriez pour les officiers bavarois et wurtembergeois. Renvoyez-moi mes cuirassiers et ma cavalerie légère, j'en ai besoin; gardez les dragons. Qu'avez-vous besoin de retourner à Breslau? Restez au camp. J'aurais voulu qu'au lieu du général Lefebvre ce fût vous qui eussiez été au milieu du feu. J'attends que vous m'appreniez bientôt que Neisse est pris. En me privant de 2,000 chevaux, vous me faites grand tort. Pourquoi laissez-vous Lefebvre avec 1,800 hommes? Il faut vous-même baraquer là avec tout votre monde. Le général Lefebvre s'est

bien conduit, mais vous n'avez pu venir à son secours qu'à onze heures du matin. Il est de principe à la guerre que même un corps de 12,000 hommes ne peut être éloigné de plus d'une heure du gros de l'armée. Si Lefebvre eût été battu, vous l'eussiez été aussi à onze heures; ainsi vous vous seriez compromis. Faites véritablement la guerre. Portez-vous là, ayez là vos 6,000 hommes réunis. Jetez à une lieue en avant, sur le chemin de Glatz, et à une lieue en avant de Silberberg, deux fortes avant-gardes, qui elles-mêmes tiendront des postes à une demi-lieue en avant. Vous n'avez alors rien à craindre de la garnison de Glatz, et vous pourrez me renvoyer ma cavalerie. Vous devez être levé à une heure du matin. Vos troupes doivent être sous les armes à deux heures, et vous au milieu d'elles pour recevoir les reconnaissances qui auront été envoyées sur tous les points. Vous ne devez rentrer à Frankenstein qu'à huit heures du matin, lorsqu'il est certain qu'il n'y a rien de nouveau.

Je regarde vos opérations; le succès ne fait rien, mais je ne vois pas encore que vous fassiez la guerre. Comment Hédouville et Deroy ne vous disent-ils pas cela? C'est que chacun aime à flatter un prince, et que chacun aime à rester tranquille dans une bonne ville. Au milieu de cela vous n'acquérez pas d'expérience. Quelle leçon perdue pour vous que ce combat de Frankenstein! La guerre ne s'apprend qu'en allant au feu.

NAPOLÉON.

Le feu a commencé aujourd'hui devant Danzig. Nous y avons 60 pièces de canon de gros calibre en batterie.

Les Suédois ont été battus par le maréchal Mortier, qui leur a fait 1,000 à 1100 prisonniers et pris six pièces de canon.

Archives de l'Empire.

12466. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 24 avril 1807.

Faites interroger les prisonniers suédois à mesure qu'ils passeront, pour tâcher de deviner quel était le nombre des Suédois dans la garnison de Stralsund, leur force, et en général l'état de l'armée suédoise. J'ai ratifié l'armistice avec la seule condition qu'on sera obligé de se prévenir un mois avant la reprise des hostilités. A défaut de refuser cette condition, j'ai ordonné qu'on évacue la Poméranie suédoise.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12467. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 24 avril 1807.

La division Boudet arrive les 26, 27 et 28 à Augsbourg. Elle se mettra en marche le 29 par la route de Donauwœrth, Nuremberg, Bamberg, Iena et Halle. Elle est composée de trois bataillons du 56e, de deux du 93e et de deux du 3e léger, avec son artillerie et tout ce qui lui est nécessaire. Cette division arrivera à Halle le 12 mai et au plus tard le 14. Comme elle fait beaucoup de journées de six à huit lieues, j'ai ordonné à ce général de vous envoyer un aide de camp pour que, si les circonstances l'exigeaient, vous les fassiez doubler de marches. Je n'ai pas besoin de vous dire que ce serait un grand malheur si cette division était obligée de forcer de marches. Au contraire, je trouve que les marches qu'elle fait sont déjà trop considérables. Ainsi mon intention est de la faire séjourner quelques jours à Halle, si rien ne s'y oppose. Vous en profiterez pour faire nettoyer cette ville et prendre toutes les mesures que vous jugerez convenables.

La division Molitor arrive les 29, 30 avril, 1er et 2 mai. Mon intention est de la réunir à Magdeburg, où elle sera avant le 20 mai; elle a aussi son artillerie et tout ce qui lui est nécessaire. En cas d'événements, elle sera aussi à votre disposition pour la faire doubler de marches. Voilà donc de gros et puissants renforts derrière vous. C'est une raison de plus pour diriger sans délai tous les régiments provisoires, soit de cavalerie, soit d'infanterie, sur l'armée. La division Molitor est composée des 2e, 16e, 37e et 67e de ligne; tout cela est d'excellentes troupes.

Le maréchal Brune me mande qu'il a mis en mouvement 10,000 hommes.

Écrivez au maréchal Brune la nouvelle de l'arrivée de ces troupes, afin qu'il en exagère encore le nombre et les fasse mettre dans tous les journaux. Cela le rassurera aussi.

Les troupes espagnoles passent les Pyrénées. Mais il ne faut pas y compter avant juin.

Mandez aussi au maréchal Mortier l'arrivée de ces troupes.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12468. — NOTE POUR LE GÉNÉRAL LERY SUR LE PROJET D'OSOPPO.

Finkenstein, 24 avril 1807.

Le projet qu'on propose tend à dépenser 500,000 livres assez inutilement. L'ouvrage 14 est tellement dominé que c'est 100,000 francs

perdus. Tous les autres ouvrages ne donnent aucune nouvelle force à la place. Le tracé est généralement mauvais, car on voit que l'ouvrage 16 n'est pas flanqué; mais cela n'a pas d'inconvénient parce que, dans le fait, ces ouvrages sont inutiles. Osoppo ressemble un peu aux fortifications anciennes; on n'y connaissait pas les feux de flanc, on tirait toute la défense du commandement; le canon jetant à terre les murailles hautes aussi facilement que les murailles basses, il a fallu renoncer à ce genre de fortification. Mais Osoppo est un rocher et non une muraille. Là le canon ne peut rien; 100 où 200 pieds de commandement en rendent l'accès impossible.

Que veut-on? Un chemin couvert au pied et tout autour du rocher, qui fasse que les troupes puissent s'y réfugier après les sorties. Comme il sera défendu par les feux d'en haut, il suffira d'y avoir des ouvrages en terre qui coûteront peu d'argent. On voudrait qu'un corps de troupes pût y trouver protection; mais il est encore un autre avantage qu'Osoppo doit donner : c'est un pont sur le Tagliamento. Cette rivière est toujours un obstacle, et très-souvent un obstacle infranchissable. Il sera d'un grand avantage d'y avoir un pont sur pilotis permanent; ce sera la plus belle propriété de cette place. Pour cela faire on propose :

1° D'occuper l'extrémité de la hauteur Saint-Roch par une simple redoute casematée et à feux de revers;

2° D'occuper, par une autre redoute revêtue, le petit mamelon du haut Tagliamento;

3° D'établir un camp retranché en terre, entre Osoppo et le Tagliamento, éloigné de 250 toises du pied du rocher. On diguera le Tagliamento de manière qu'il ne puisse inonder ce camp. Enfin on établira vis-à-vis un pont avec une tête de pont dont on pourra maçonner le réduit et même, par la suite, tous les ouvrages. Alors le côté du rocher qui regarde le Tagliamento sera suffisamment défendu. Le côté qui regarde la hauteur Saint-Roch sera, aussi, bien défendu. Il ne restera plus que le grand côté qui regarde la prairie. On pense qu'il suffira d'une redoute maçonnée, placée à 50 toises en avant du chemin couvert, flanquant tout le chemin couvert et défendue par la hauteur; bien entendu que cette redoute aura elle-même son chemin couvert.

Ce projet coûtera moins que l'autre. Il faut que le camp retranché soit tracé de manière que, quand la redoute casematée sera prise, elle ait le moins d'effet possible sur le camp retranché. C'est pour cela qu'on propose d'éloigner le camp à 200 toises de la hauteur Saint-Roch.

Si par la suite on veut maçonner quelque ouvrage, on revêtira le demi-bastion de la rivière qui est exprès tracé d'une manière isolée, afin que, la hauteur Saint-Roch étant prise, l'ennemi qui voudra forcer le camp retranché, et qui naturellement l'attaquera par l'endroit le plus éloigné du fort pour être d'autant moins exposé à ses feux, trouve là aussi plus de résistance. Ainsi on aura deux camps retranchés.

Lorsque l'ennemi aura pris la hauteur Saint-Roch, il restera encore un très-bon camp retranché. L'ennemi ne pouvant insulter ce camp que devant la redoute de la hauteur Saint-Roch, ou la redoute du petit mamelon, il lui faudra du gros canon et du temps. Enfin le chemin couvert d'Osoppo sera toujours à l'abri de toute insulte sous un si fort commandement et protégé par la flèche en avant; et, lorsqu'on aura enlevé le camp, le fort d'Osoppo restera en entier.

Si dans le camp retranché il y a une division de 5 ou 6,000 hommes, elle aura un pont pour sa retraite; et, si l'ennemi passe deux fois le Tagliamento pour la bloquer, on sent l'avantage que cela donne à cette division par la quantité de forces que ce blocus exigera de l'ennemi.

Dans le cas où il n'y aurait que 7 à 800 hommes dans Osoppo, 100 hommes dans la redoute de la hauteur Saint-Roch, 100 hommes dans la redoute du petit mamelon, 100 hommes dans la redoute des chemins couverts, 100 hommes au réduit de la tête de pont, 3 à 400 hommes sur le plateau du fort d'Osoppo, obligeront l'ennemi à ouvrir la tranchée. Tous les magasins seront en sûreté. Enfin l'avantage d'avoir un pont bien solidement établi sur le Tagliamento mérite une grande considération et aussi le sacrifice de quelques centaines d'hommes qu'on laissera de plus en garnison dans cette place, comme de la dépense de quelque cent mille francs de plus pour s'assurer cette précieuse propriété. Il peut arriver tel événement où cet avantage sauve toute l'armée.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12469. — AU ROI DE NAPLES.

Finkenstein, 24 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 2 avril. Je vois avec plaisir que vous êtes content de l'esprit de vos peuples.

Le feu a commencé ce matin devant Danzig. Il y a 80 bouches à feu et nos batteries ne sont qu'à 40 toises de la place.

L'empereur de Russie est arrivé à son armée; il paraît qu'on a

tenu un grand conseil de guerre sur les moyens de tenter le déblocus de Danzig; mais le courage a manqué, et ils restent tranquilles.

Moi, je mets tous mes soins à prendre cette place, qui me donnera 18,000 prisonniers et remettra 25,000 hommes à ma disposition.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12470. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 25 avril 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 15 avril. Vous ne sauriez trop persuader à M. de Champagny qu'en France, dans un espace de dix ans, il y a plusieurs bonnes années, plusieurs médiocres, suivies d'une très-mauvaise, et que, dès lors, sans le double approvisionnement qui doit toujours exister, nous nous trouverions dans le plus grand danger.

Je vais monter à cheval dans une heure pour faire une vingtaine de lieues sur le bas de la Vistule jusqu'à la mer; je coucherai probablement à Marienburg.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12471. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 25 avril 1807.

Mon Frère, j'ai reçu votre lettre du 17 avril avec la lettre adressée à M. de Talleyrand. Répondez au roi de Wurtemberg que des circonstances momentanées m'ont forcé à faire un détachement de son armée, mais que je la réunirai le plus tôt possible.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12472. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 25 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 21 avril. Vous êtes assuré actuellement d'avoir derrière vous des forces considérables, puisque je vous ai annoncé, par ma dernière lettre, que 15 bataillons formant deux divisions et ayant leur artillerie, seraient sur l'Elbe avant le 20 mai. Il n'y a donc point d'inconvénient à diriger les régiments provisoires sur Thorn et Marienwerder. Dirigez-y donc les 5e, 6e, 7e, 8e provi-

soires. Vous en avez quatre autres; gardez-en seulement deux pour la garnison de Stettin et de Küstrin, et dirigez les deux autres sur l'armée. Le maréchal Kellermann me mande que les 15e et 16e provisoires sont partis; que le régiment provisoire de la garnison de Magdeburg arrivera dans cette place aux premiers jours de mai : préparez tout pour son habillement et équipement. Il m'importe beaucoup d'avoir mes seize régiments provisoires, d'abord parce que cela recrute mes cadres et parce que cela donne de l'élan à l'armée qui voit ses pertes réparées, et qu'enfin, en renvoyant les officiers et sous-officiers en France, ce sera des cadres pour la nouvelle conscription. Je ne doute pas que les Suédois n'adhèrent à la modification que j'ai proposée à l'armistice. D'ailleurs, les renforts qui doivent rejoindre le maréchal Mortier sont tellement près, qu'il n'y a pas d'inconvénient à envoyer sur la Vistule tous les régiments provisoires et détachements, et tout ce qui, enfin, peut renforcer ma cavalerie et mon infanterie sur la Vistule.

On a commencé le feu depuis hier à Danzig. Le feu a déjà été dans la ville. Nous avons 60 pièces de canon de gros calibre, et nos batteries sont à 40, 50 et 60 toises de la place.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12473. — AU ROI DE HOLLANDE.

Finkenstein, 25 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 16 avril. Je suis fâché que vous ne distinguiez pas entre ce que c'est que faire faire une quête à des particuliers, ce qui est peu digne d'un roi, et demander pour les besoins de l'État la sanction du corps qui représente la nation. Il n'est pas non plus exact de dire que vous avez répondu à tous ceux qui demandent votre Ordre de s'adresser à moi; si vous aviez fait cela, vous eussiez bien fait. Vous l'avez accordé à Brune, à Portalis et à plusieurs autres individus. La permission est une chose d'usage qui ne se refuse jamais; c'est la première fois que je l'ai refusée. Je n'ai jamais non plus pensé que vous deviez rien faire pour les catholiques, mais que vous ne deviez pas les décourager, surtout que vous ne deviez rétablir aucun titre dans votre cour. L'institution de votre Ordre n'a pas de sens; beaucoup de choses qui seront bonnes dans un an ne le sont pas aujourd'hui. Vous vous lamentez dans de vaines protestations. Un jour l'expérience vous prouvera combien j'avais raison. Du reste, ce n'est pas par trop exiger que de demander que vous-même ne refusiez pas à mes serviteurs une chose qui ne se

refuse jamais, de n'accorder votre Ordre à personne qui soit Français. Quant aux notes que vous m'avez envoyées, je ne sais qui les a faites. Je vois dans la note 4 que les Hollandais espéraient que, dans le système de guerre, ils n'auraient qu'une armée peu nombreuse et que les légions françaises leur serviraient de boucliers. Voilà une plaisante idée : un État qui veut être indépendant et ne veut pas avoir d'armée! Si les Hollandais ont vendu leurs colonies aux Anglais, se sont laissés conquérir par tout le monde, s'ils sont sans conscription, sans énergie, de qui est-ce la faute, si ce n'est la leur?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12474. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 26 avril 1807. 10 heures du soir.

Monsieur le Prince de Bénévent, je reçois vos lettres du 24. Je suis arrivé il y a deux heures de Marienburg. Je ne vous écris qu'un mot, car j'ai fait aujourd'hui plus de trente lieues à cheval, et je vais me coucher. Écrivez à Sebastiani. Donnez-lui des nouvelles de Danzig; dites-lui que la mauvaise saison me retient dans mes positions, qui protégent le siége de cette place; que nous en sommes à 20 toises, et que nous y avons 60 bouches à feu en batterie. Écrivez-lui également que la Russie m'a fait des propositions de paix; que l'Autriche a offert sa médiation, et que j'ai déclaré que je ne traiterai point sans mes alliés, parmi lesquels la Porte tient le premier rang; qu'il convient que la Porte envoie des instructions à son ministre à Varsovie pour assister au congrès, si toutefois il y en a; que je ne séparerai jamais ma cause de celle de la Porte; mais que le moment où on parle de paix est celui où il faut redoubler de préparatifs et multiplier les ressources; que j'apprendrai avec plaisir que le vizir aura passé le Danube, et qu'alors, et quand j'aurai pris Danzig, je me mettrai en mouvement pour chasser loin les Russes.

Vous me dites qu'on aperçoit des mouvements dans l'armée russe, mais vous ne me donnez pas de détails. Je suppose que, si vous en avez eu, vous me les aurez transmis promptement. Vous pouvez me parler sans mystère; il n'y a plus de crainte que vos dépêches soient perdues. L'ambassadeur persan est arrivé pendant mon absence et s'est couché.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12475. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 27 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, j'ai vu ce matin l'ambassadeur persan. J'ai coupé court à toutes ses phrases orientales, et je lui ai demandé net l'état de la question, en lui faisant comprendre que je connaissais l'état de son pays, et qu'il fallait traiter les affaires comme des affaires. Envoyez-moi, je vous prie, les instructions du général Gardane, que vous avez oublié de m'envoyer. On souhaite beaucoup l'ambassadeur persan à Paris; mais peut-être faudrait-il attendre que le second soit arrivé. Je me déciderai donc à renvoyer celui-ci chez lui; son retour ne peut qu'y faire du bien. J'attends les instructions du général Gardane, que vous avez dû rédiger sur les bases que je vous ai indiquées dans ma dernière lettre sur ce sujet[1].

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12476. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Finkenstein, 27 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 15 avril. J'ai vu avec plaisir la belle conduite de M. de Liniers[2], ancien officier français, à laquelle j'ai pris part. Témoignez-lui-en ma satisfaction.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12477. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 19 avril. Je désire savoir à quelle puissance étrangère appartient le diamant dont il est question dans votre lettre.

L'ambassadeur persan est ici depuis deux jours.

L'expédition anglaise doit être sortie des ports d'Angleterre à l'heure qu'il est. Dès l'instant qu'il vous sera connu qu'elle est engagée dans les mers du Nord, vous ferez donner ordre aux deux bataillons du 5e régiment d'infanterie légère, portés au complet, de se rendre à Paris. Si jamais la Hollande était attaquée sérieusement, vous feriez marcher du camp de Boulogne et du camp de Saint-Lô

[1] Voir pièce n° 12354. — [2] Voir *le Moniteur* du 7 février 1805.

des renforts pour se joindre aux troupes hollandaises et défendre ce royaume.

NAPOLÉON.

Nota. Le courrier porteur des dépêches dont les duplicata sont ci-joints a été assassiné et volé près de Meseritz.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12478. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 20. Il n'y a ici rien de nouveau. L'empereur de Russie et le roi de Prusse sont à leur armée, dans la petite ville de Bartenstein. Le siége de Danzig se poursuit vigoureusement. Vous verrez par le bulletin que notre feu se soutient et que nous avançons.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12479. — A M. GAUDIN.

Finkenstein, 29 avril 1807.

J'ai l'honneur de vous adresser, mon cher Collègue, des notes que Sa Majesté vient de dicter sur votre compte de l'administration des finances en l'an XIV et 1806. Elle désire avoir, le plus tôt possible, les explications qu'elle vous demande.

Sa Majesté me charge aussi, mon cher Collègue, de vous inviter à demander à tous les ministres leurs comptes de 1806, par chapitres de budget, avec la situation de leurs crédits et de leurs dépenses au 1er janvier 1807. Elle voudrait qu'ils y joignissent l'état de situation des crédits et des dépenses de cet exercice au 1er avril, et qu'ils fissent connaître non-seulement ce qui leur revient encore sur leurs crédits, mais s'il leur faut, sur les différents articles de leur budget, plus ou moins que ce qui reste disponible sur leurs crédits.

Le ministre secrétaire d'État, par ordre de l'Empereur.

Archives de l'Empire.

12480.

PREMIÈRE ANNEXE A LA PIÈCE N° 12479.

NOTE SUR LE COMPTE DES FINANCES DE L'EXERCICE AN XIV ET 1806.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Le chapitre Ier n'est pas satisfaisant : il est trop court. La loi du budget de 1806 contient, pour la seule matière de ce chapitre, onze articles de l'exécution desquels il faut que le ministre rende compte.

L'article 3 de cette loi porte : « Cette somme (soixante millions) » sera réalisée par des bons de la caisse d'amortissement, que le » trésor public est autorisé à donner en payement des ordonnances » des ministres pour le service desdites années, en conséquence des » crédits qui leur seront ouverts par des décrets spéciaux. »

Il faut faire connaître d'abord la distribution générale des soixante millions entre les différents ministères et les différents exercices, ensuite la quantité des bons qui ont été créés et leur distribution entre les différents ministères, enfin, dans une troisième colonne, le montant de ce qui reste en bons à chaque ministère pour chaque exercice.

L'état A n'explique point assez ce qu'il veut présenter; cela est si vrai, que je suis moi-même incertain sur l'application à en faire. Qu'est-ce que c'est que ces 15,549,367 francs? Sont-ce des payements faits en argent, ou des régularisations, ou des payements en bons de la caisse d'amortissement? Je l'ignore. Cependant on a dû faire des payements de ces trois espèces. Il faut donc qu'un tableau fasse connaître combien on a payé en 1806 sur les exercices IX, X, XI et XII, 1° en régularisations, c'est-à-dire en payements déjà faits mais qu'on a régularisés, 2° en argent comptant, 3° en bons de la caisse d'amortissement.

Le chapitre II n'est point satisfaisant. On y lit « que les dépenses » de l'exercice an XIII avaient été évaluées à six cent quatre-vingt-» quatre millions, mais qu'ayant excédé cette estimation, elles ont » été augmentées de vingt millions par un décret impérial. » Comment un décret impérial a-t-il pu augmenter le crédit d'un exercice? Ces vingt millions ont-ils été pris sur les soixante millions de bons de la caisse d'amortissement, que la loi a mis en bloc à la disposition du gouvernement?

L'état B, des *Produits et Revenus de l'an XIII*, s'éloigne de la forme reçue, qu'il faudrait cependant suivre constamment. Il est

d'ailleurs composé de chiffres différents de ceux que je vois dans l'état E du compte de l'an XIII, et qui sont portés dans la loi.

On met dans l'état B 312,375,954 francs pour les contributions directes, tandis que dans l'état E on ne porte que 311,649,196 francs.

On porte dans l'état B, pour la *Régie des droits réunis,* 25,134,165 fr., tandis qu'on ne trouve dans l'état E que vingt-cinq millions.

On porte dans l'état B, pour les *Recettes diverses et accidentelles,* 10,580,542 fr., tandis qu'on ne trouve dans l'état E que 8,488,352 fr.

On ne porte dans l'état B, pour *Vente de domaines,* que 7,876,574 fr., tandis que dans l'état E on porte vingt millions.

On porte dans l'état B, pour les *Moyens extraordinaires,* 16,778,833 francs, tandis que dans l'état E on ne porte que 16,424,233 francs. Il faut donc commencer par établir pourquoi aux sommes portées dans l'état E on substitue celles qui se trouvent dans l'état B. Il faut ensuite faire connaître ce qui était rentré au 1er janvier 1806 et partir des mêmes chiffres de cette colonne de l'état E. Il faut aussi faire connaître ce qui, sur le montant de cette colonne, était rentré pendant le cours de 1806 jusqu'au 1er janvier 1807, ce qui a été payé mais qui est encore à régulariser, et ce qui reste à rentrer réellement en argent. Alors Sa Majesté lira l'état B comme on lit un livre d'histoire, sans contention d'esprit, tandis que de la manière dont il est rédigé, elle n'y peut rien comprendre. Elle ne veut pas croire le ministre sur parole, car alors il n'y aurait pas besoin de comptes. Elle désire qu'il suive pour l'état B le même principe que pour l'état E du compte de l'an VIII. Son intention bien connue est que les formes des comptes de finances soient invariables. Il n'y a pas ici de raison pour en changer, puisque l'exercice an XIII est encore en compte courant, et n'a pas été, comme les exercices ans IX, X et XI, rejeté hors de compte par la loi qui les totalise tous à quarante-quatre millions.

Quant à l'état C, Sa Majesté le compare à l'état F du compte de l'an XIII, et, comme elle n'y trouve pas les mêmes chiffres, elle n'y comprend plus rien. Elle trouve à l'état F six cent quatre-vingt-quatre millions, tandis qu'elle en trouve à l'état C, du compte de 1806, sept cent quatre. Il est nécessaire de donner une explication comme on le fait dans l'état F, où il y a une colonne d'*Augmentation de divers crédits provenant des prélèvements sur d'autres crédits,* et une colonne de *Sommes prélevées sur divers crédits et appliquées à d'autres crédits.* Au total, l'état du compte de 1806 n'est pas bien fait, et il n'est probablement pas exact. Le crédit de l'an XIII a été établi par la loi à six cent quatre-vingt-quatre millions; Sa Majesté l'a augmenté de seize millions; il se trouve donc être porté à sept cents millions, et l'on

croit même que cette somme doit encore avoir été augmentée. Au total, le compte de 1806 n'est pas clair, puisqu'il fatigue trop la mémoire. Il n'en est pas de même de celui de l'an XIII ; on comprend tout en le lisant, parce qu'il part toujours du budget de l'année. Les états B et C sont entièrement à refaire. Quel motif y a-t-il pour changer de forme tous les ans?

Sa Majesté voit par l'état F du compte de l'an XIII qu'elle a distribué tout le fonds de réserve, et, par l'état C de l'an XIII, au compte de 1806, on porte comme étant encore disponible une somme de 3,791,328 francs. On voit par le même état F que le crédit de la dette publique a été réduit à 92,859,201 francs, et il n'en est tenu aucun compte dans l'état C. Tout cela n'est pas clair. Il est donc indispensable d'arranger ces états de manière que Sa Majesté n'ait qu'à lire, qu'elle retrouve les mêmes chiffres, et qu'elle puisse arriver des chiffres du compte de l'an passé, qu'elle connaît, aux nouveaux chiffres qui résultent du nouveau compte.

Sa Majesté, qui a la mémoire des chiffres, ne peut s'accoutumer à la création d'un chiffre nouveau sur un même objet; elle veut qu'on parte toujours des chiffres anciens et fondamentaux.

Sur le chapitre III, Sa Majesté trouve qu'il y a de la confusion dans la rédaction. On arrive trop rapidement à l'économie de vingt-deux millions. Il faut diviser ce discours en deux points, *Recette* et *Dépense*. On commencera par dire à combien s'élevait la recette, et l'on fera les observations qui établissent sur quels articles elle a été en diminution ou en augmentation. On dira ensuite à combien avait été établie la dépense, combien on a ordonnancé, combien il reste à ordonnancer.

Avant de redire qu'on renonce à la vente des salines de Peccais, ne serait-il pas à propos de voir si on ne parviendrait pas à se défaire utilement de cette propriété au moyen d'une loterie dans laquelle on admettrait les objets arriérés? L'état des choses est au reste très-satisfaisant, puisque, malgré la diminution de cinq millions sur les loteries, de deux millions sur les postes, de 201,001 francs sur les salines de l'Est, de trois millions sur les moyens extérieurs, de six millions, à raison de la vente non effectuée des salines de Peccais, on arrive cependant, par l'accroissement des douanes, de la régie des droits réunis, de celle des sels et tabacs au delà des Alpes, des recettes provenant de l'an XII et années antérieures, à la somme de huit cent quatre-vingt-quatorze millions. Sur cette somme, soixante-trois millions restaient à rentrer au 1er janvier 1807. Obtiendra-t-on bien sûrement les huit millions de décomptes d'acquéreurs de biens natio-

naux qui rentrent dans ce restant à recouvrer? Du reste, l'état D est dans la forme qui convient; mais l'état E n'est pas dans la forme accoutumée; les sept premières colonnes sont bien, mais les autres sont mal. Il ne faut pas mettre *Restant dû par les ministres*, mais *Restant dû aux ministres par le trésor,* 19,919,658 francs pour régularisation; et il faut que la dernière colonne du total général représente la somme de huit cent quatre-vingt-quatorze millions.

S'il arrive que les ministres aient de trop, on le verra dans le courant de cette année, et il suffit de dire que les ministres pensent que leurs crédits solderont toutes leurs dépenses; que même il est possible qu'ils en excèdent le montant; qu'ainsi l'on aurait proposé la réduction des crédits, s'il n'était pas préférable de se donner un an d'intervalle et d'attendre à l'année prochaine.

Sa Majesté recommande que l'état E soit fait dans le même sens et de la même manière que l'année passée. Ainsi, par exemple, puisque le montant des ordonnances délivrées pour la dette publique jusqu'au 1er janvier 1807 est de 122,715,841 francs, et que les payements faits jusqu'à la même époque montent à la somme de 122,715,841 fr. il faut mettre à la colonne du *Restant dû par le trésor public* zéro, puisqu'en effet le trésor public a payé ce que les ministres ont ordonnancé. Ainsi, pour la liste civile, les ministres ont ordonnancé 32,416,667 francs; les payements faits sont de 28,950,000 francs. Il faut donc mettre à la colonne du *Restant dû par le trésor public* 3,466,667 francs.

Sa Majesté voudrait aussi que ces trois colonnes, c'est-à-dire la 5e, la 6e et la 7e, fussent sous la même accolade. Une autre colonne présenterait ce qui est dû aux ministres, et se composerait de la différence qui se trouverait entre ce que le budget leur accorde et ce que le trésor public a payé. On diviserait cela en trois colonnes, sous la même accolade; savoir : *Dû, quoique payé, mais non régularisé; Dû sur les ordonnances; Dû non ordonnancé.*

Sa Majesté ne fait aucune observation sur le chapitre IV, qui concerne les administrations et régies, parce qu'elle n'a pas encore eu le temps de le lire. Elle passe au chapitre VII, *Budget de l'année* 1807.

Pourquoi ne porter, dans l'état des revenus de l'année 1807, que cinq millions pour les sels et tabacs au delà des Alpes, qui doivent rendre au moins sept millions?

A l'état des dépenses de 1807, pourquoi porte-t-on les frais de négociation à dix millions? Cette évaluation n'est-elle pas trop forte?

Il faut dire un mot sur la force du fonds de réserve et exprimer qu'au milieu d'une guerre aussi animée le fonds de réserve doit être

considérable, afin de pouvoir ajouter, selon les circonstances, aux ministères qui en auraient le plus besoin.

Quant au chapitre VIII, intitulé *Budget de* 1808, Sa Majesté ne trouvant pas les états sur l'an XIII assez clairs, elle ne peut prendre un parti; elle attendra que le ministre lui en envoie de mieux établis, afin de bien connaître la situation des exercices antérieurs à l'exercice courant.

Elle désire aussi que le ministre lui envoie un petit état de situation des recettes et des dépenses de 1806 au 1er avril.

NAPOLÉON.

Achives de l'Empire.

12481.

DEUXIÈME ANNEXE A LA PIÈCE N° 12479.

BUDGET DE 1806.

Finkenstein, 29 avril 1807.

NOTE SUR LE CHAPITRE PREMIER.

Puisque par un décret, Sa Majesté a mis vingt millions à l'an XIII, il faut porter en recette vingt millions. Il doit y avoir eu quelque raison pour prendre cette disposition. Les autres exercices complètent les autres valeurs.

Il faut ajouter que désormais les crédits des quatre premiers exercices sont réglés par ceux qui leur sont ouverts suivant le tableau; qu'ainsi l'exercice an IX sera soldé quand la somme de 1,880,169 fr. aura été consommée; qu'il en sera de même de l'an XI quand celle de 2,951,040 francs l'aura été, et de l'an XII quand celle de 25,168,791 francs aura été employée.

Il manque un troisième état : c'est celui de la distribution des vingt-quatre millions de bons entre les cinq exercices.

La réponse aux observations que Sa Majesté avait faites sur l'état A n'est pas satisfaisante. On ne comprend pas pourquoi, en 1806, l'on a payé 56,444,455 francs sur les exercices IX, X, XI et XII. On ne devait dépenser que des bons; or l'on n'a émis que vingt-quatre millions de bons, dont une partie a été pour l'an XIII; on ne peut donc pas avoir dépensé cinquante-six millions pour les quatre exercices antérieurs à l'an XIII. La loi du 24 avril 1806 avait dit que les sommes restant à rentrer au 1er janvier sur les quatre exercices antérieurs à l'an XIII seraient portées en recette au compte de l'exercice courant; elle avait, en conséquence, mis à la disposition du Gouvernement un fonds de quarante-quatre millions, dont vingt-quatre mil-

lions seraient remis au trésor public en 1806 pour solder ces exercices. Cela étant, l'état, tel qu'on le présente, offre quelque chose de choquant, puisqu'il montre une contravention à la loi. Les dépenses pour ces quatre exercices étaient fixées à vingt-quatre millions en 1806 et l'état les porte au delà de cinquante-six millions. Ces dépenses devaient être faites en bons, et l'état annonce des payements en numéraire. On ne doit pas avoir dépensé cinquante-six millions, à moins que ce ne soit pour dépenses à régulariser, antérieures à la loi. On ne doit pas avoir dépensé un sou en numéraire, à moins que ces dépenses n'aient été faites depuis le commencement de l'année jusqu'à la promulgation de la loi. Il faut donc dire à combien s'élèvent les dépenses faites avant la loi en régularisations, et les dépenses faites avant la loi en numéraire. Il faut, aussi, bien s'assurer que le trésor public n'a pas payé en numéraire depuis la loi; autrement il serait coupable.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12482.

TROISIÈME ANNEXE A LA PIÈCE N° 12479.

OBSERVATIONS

SUR LE COMPTE DU TRÉSOR PUBLIC POUR L'AN XIV ET 1806.

Finkenstein, 29 avril 1807.

SUR L'ÉTAT A.

On trouve dans cet état la recette de l'an XII et années antérieures. On ne voit pas pourquoi on déduit de l'exercice an XII, pour ajouter à l'exercice an XIV et 1806, *les recettes en numéraire provenant de l'an XII et années antérieures,* montant à 10,432,866 francs. Qu'est-ce que cette déduction a de commun avec le titre : *Origine des recettes?* Une déduction n'est plus une recette.

On n'approuve pas la manière dont on porte les 5,196,940 francs de recette de l'an XII, faite pendant les cent premiers jours de l'an XIV. Il était bien plus naturel de les porter dans une colonne verticale. On aurait vu ainsi, d'un seul coup d'œil, combien chaque branche de revenu a rendu sur l'an XII et années antérieures, en totalité dans les cent premiers jours de l'an XIV et dans l'année 1806 : on aurait eu pour total 68,088,873 francs.

Après avoir lu cette colonne, tout homme qui suit le compte passe à l'état D pour voir l'emploi de cette somme. Le trésor public s'est déclaré débiteur de 68,088,873 francs. Qu'en a-t-il fait? Voilà la

question qui se présente à tout homme qui met de la suite dans l'exa men des affaires.

On passe à l'état D; on n'y comprend rien; on n'y trouve aucun symétrie. On y voit les ans VIII, IX, X, XI, XII, XIII et XIV totalisé avec la dépense *en numéraire, en fonds spéciaux* et *en valeurs diverse* Cette marche n'est pas naturelle. Il aurait mieux valu faire tout sim plement le pendant de l'état A, et mettre *Dépenses pour l'an XII années antérieures dans les cent jours de l'an XIV et* 1806 : tel somme, avec les détails, non plus de branches de revenus, mais d ordonnateurs. On porterait comme ordonnateurs l'an XII, l'an XIV 1806, en appliquant à l'an XII et 1806 les dix millions qui lui so dévolus par la loi.

On voit qu'on a dépensé en numéraire, en 1806, sur l'an VII 5,430,076 francs; sur l'an IX, 6,688,849 francs; sur l'an] 2,484,566 francs; sur l'an XI, 4,966,571 francs; sur l'an XI 17,655,348 francs. Mais, par la loi, il ne devait plus rien êt dépensé en numéraire pour ces exercices; et, pour se rendre comp de ces dépenses, il faut supposer qu'elles n'ont pas eu lieu et qu'ell ne sont que des régularisations faites dans l'année. Cependant le tit ne le dit point, car il est ainsi conçu, *Dépenses pendant l'an* 180 1° *dépenses en numéraire,* tandis qu'il aurait dû dire : *Dépenses fai avant la loi, en numéraire, mais régularisées en* 1806.

On ne voit pas pourquoi, dans les *Dépenses en valeurs diverses,* n'y a que l'an VIII qui se trouve compris pour 12,530,346 franc

On voit bien la dépense totale montant à 923,719,890 fran (états D et E), et la recette totale montant à 986,992,539 franc mais on voit aussi que la dépense en numéraire est de 911,198,5 francs (états D et E), et la recette en numéraire ne paraît pas (état A

On ne voit pas si les bons de la caisse d'amortissement qu'on donnés en payement sont considérés comme recettes et dépenses numéraire.

En général, on s'aperçoit, au premier coup d'œil, qu'il n'y a p la symétrie convenable entre les états de recettes et les états dépenses.

SUR L'ÉTAT B.

On voit bien à l'état B n° 1 le détail de toutes les recettes faite savoir : *en bons de la caisse d'amortissement, en récépissés du caiss des recettes, en rescriptions du trésor public, en effets divers, en inscri tions au grand-livre,* donnant ensemble une somme de 56,499,9 francs, qui n'est et n'a pu être, ni en recettes ni en dépenses,

numéraire. Cette somme est arrivée au trésor public en pièces, et a été convertie par des ordonnances de régularisation.

On ne sait pas ce qu'on veut dire par 7,873,901 francs d'inscriptions au grand-livre, ni pourquoi on emploie cela comme recette. La vraie recette en numéraire paraît être les 15,626,806 francs qu'on voudrait voir dans un même état. Il semble que, pour que l'état B n° I fût exact dans ce qu'il annonce comme dans ce qu'il présente réellement, il faudrait le diviser en trois parties, savoir : *Numéraire ou valeurs qui en ont produit dans l'année; Valeurs diverses qui équivaudront à du numéraire*, et enfin *Régularisations*.

Après avoir lu l'état B n° 1, on cherche son pendant dans l'état F. On n'y trouve encore aucune symétrie. Elle y serait si l'état disait, *Ordonnances des ministres pour le service des exercices antérieurs à l'an XIII, régularisées en* 1806, et que cela formât 32,499,996 francs; ensuite, dans une autre colonne, ce qui a été payé des vingt-quatre millions de bons de la caisse d'amortissement distribués entre les ministres; et enfin que l'on portât en dépense les 15,629,806 francs qui ont été données à l'an XIV.

Il y a lieu ici à une observation, c'est que l'on ignore s'il est juste d'avoir porté à l'an XII et années antérieures les vingt-quatre millions de la caisse d'amortissement, dont une portion a dû être et a été affectée à l'an XIII.

On n'a rien à objecter à l'état B n° 2; on voit qu'on a fait une recette de 47,290,707 francs; on aimerait mieux seulement que les 30,434,673 francs des cent premiers jours de l'an XIV fussent portés dans une colonne verticale.

On cherche le pendant des dépenses dans l'état O, et là on voit avec plaisir les dépenses des cent premiers jours de l'an XIV dans une colonne verticale, comme les dépenses de 1806.

On remarque qu'on a dépensé 69,676,549 francs, et qu'il n'y a qu'une recette en compte de cet exercice de 47,290,709 francs; et du premier coup d'œil on s'aperçoit qu'on a donné à cet exercice plus qu'il n'aurait reçu. Il y a seulement à craindre que des payements en bons de la caisse d'amortissement ne soient portés dans la dépense.

Dans l'état B n° 3, on désirerait ne pas faire entrer *le report des recettes provenant de l'an XII et années antérieures* comme hors de compte, mais le noter comme branche de revenu, puisque cet article est porté au budget.

On voit dans cet état que dans les quinze mois on a reçu 819,193,144 francs, et dans l'état P qu'on n'a dépensé que 611,991,192 francs. Ainsi donc, sur les recettes de cet exercice,

on devrait avoir en caisse deux cent huit millions. On voit avec plaisir que, dans cet état, la dépense de l'an XIV est dans une colonne verticale.

Le ministre fait, à l'état B n° 3, sur les contributions directes, une observation qui n'est point à sa place. La loi du budget en doit être la règle. Il faut classer les objets comme le ministre des finances.

L'état B n° 4, *Récapitulation des recettes sur tous les exercices,* fait voir une recette de 924,139,860 francs; on y trouve avec peine un article de 7,873,901 francs pour inscriptions au grand-livre. On ne voit pas, pour les dépenses, une récapitulation générale sur tous les exercices, qui ferait le pendant de l'état B n° 4, de manière à montrer que le trésor public, étant comptable de la somme de 924,139,860 francs, reçue pendant les quinze mois, et ayant dépensé celle de..... il reste, en argent ou en valeurs, ou en dépenses faites, à régulariser la somme de..... Il est difficile de comprendre pourquoi on n'a pas suivi une marche aussi simple.

SUR LA SITUATION DES CRÉDITS.

La situation des crédits des années IX, X et XI ne devrait plus paraître dans le compte du trésor, la dernière loi du budget ayant effacé tous ces crédits et les ayant remplacés par un fonds commun et extraordinaire de soixante millions. Il faut donc se borner à établir que ces crédits ne consistent plus que dans la portion, que l'on désignera d'après les décrets, des soixante millions qui ont été mis à la disposition du Gouvernement pour y pourvoir.

L'état Z des crédits de l'an XIII offre un résultat très-satisfaisant; mais la colonne *Augmentation de divers crédits provenant de prélèvements sur d'autres crédits* n'est pas exacte; elle conduit à des résultats choquants.

Les vingt millions d'augmentation donnés aux fonds de réserve ne sont prélevés sur aucun crédit. Ils doivent avoir été accordés par une loi. Il faut donc mettre à la 1re colonne le fonds de réserve primitif, tel qu'il est, de 20,309,539 francs, et, après le total de six cent quatre-vingt-quatre millions, ajouter, *Fonds de réserve de telle loi, vingt millions;* total sept cent quatre millions; effacer les vingt millions à la colonne d'augmentation, et, au lieu de porter au total 56,518,282 francs, n'y porter que 36,518,282 francs; ensuite, vis-à-vis le premier fonds de réserve, à la colonne des *Sommes prélevées sur divers crédits,* mettre 20,309,539 francs, et, vis-à-vis le deuxième fonds de réserve, porter, dans la même colonne des sommes prélevées, la somme de 16,208,743 francs : alors la somme prélevée

sur les deux fonds de réserve se trouve égale à l'augmentation des divers crédits, et cela devient très-clair. Il ne reste plus qu'à citer la loi, le décret, et enfin la manière quelconque dont s'est faite cette augmentation sur les crédits de l'an XIII.

On trouve à l'état AA, *Crédit sur l'an XIV et* 1806, le total des crédits réglés par la loi, portés à 893,240,359 francs, et le crédit définitif à 894,240,359 francs. Ces sommes doivent être les mêmes, puisque la colonne des augmentations doit être et est en effet égale à celle des prélèvements; il n'y a sans doute là qu'une faute de chiffre.

A la colonne où il est dit *Payements à régulariser par des ordonnances,* il faut indiquer que ces payements doivent être très-considérables, afin de ne pas faire croire que nous ayons encore 134,084,905 francs de disponibles sur cet exercice.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La classification du compte en trois chapitres, *Recettes, dépenses* et *crédits,* paraît bonne; elle n'est peut-être pas exécutée avec assez de simplicité.

On voudrait un chapitre de plus, qui serait le chapitre de ce qui reste à recouvrer.

On prendrait pour base le budget tel qu'il a été réglé par le dernier compte. On ferait connaître ce qui devait rentrer, ce qui est rentré et ce qui reste à rentrer. Il n'est point indifférent que le trésor public se rende compte des causes qui ont pu empêcher les rentrées que le ministre des finances avait annoncées. Si cette fonction n'est pas la première parmi celles du trésor public, elle est du moins une des principales. La discussion du trésor avec les finances est utile à l'administration. Lorsqu'on s'apercevra que certaines branches de revenu sont détournées avant d'entrer au trésor, on s'occupera des moyens de remédier aux abus. Si le trésor déclare que cela ne le regarde pas, et qu'il n'est comptable que de ce qu'on lui verse, cet utile contrôle est perdu. On doit évaluer, au bout de dix ans, à plus de cent millions et peut-être même au double de cette somme ce que le trésor perdra, s'il ne se croit comptable que du numéraire qu'il reçoit. Il l'est, il doit l'être non-seulement du numéraire qui lui est versé, mais de tout ce qu'il devait recevoir en conséquence des états par lesquels le ministre des finances a établi ce que chaque administration, chaque régie devait rendre. Cette partie contentieuse avec les finances est très-avantageuse, et la seule déclaration mise dans le compte, qu'on n'a reçu que telle somme inférieure de tant à celle qui avait été annoncée par le ministre des finances, devient pour les

administrations et les régies un contrôle qui les stimule et un objet d'émulation pour le ministre. Au reste, c'est aujourd'hui un principe établi. Le dernier ministre du trésor ne s'occupait presque que de cette partie; il ne faut point que M. Mollien ne s'en occupe point du tout.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12483. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 19 avril. Il paraît que la bande qui a déjà fait quelques dégâts sur la rive de la Loire a quelque intelligence avec l'étranger.

Pourquoi n'avez-vous pas fait arrêter le sieur Mounier d'Herbisse? Cette affaire est très-importante.

Les Russes et les Prussiens ont le plus grand besoin d'armes; il leur faudrait 400,000 fusils. Jugez combien il est important qu'ils ne puissent en tirer ni de l'Empire, ni des États allemands. Écrivez en Hollande, et faites-vous rendre compte à Liége et partout ailleurs si l'on en extrait des fusils. Portez la plus grande attention sur cet objet, qui est le plus important de tous. Quelque mauvais que soient les fusils, il ne faut pas en laisser sortir.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12484. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 20 avril. Je vois avec peine qu'il y a de nouveaux actes de brigandage dans la Mayenne. J'attendrai vos prochains rapports, et, si cela continue, je me déciderai à quelques mesures pour réprimer ces brigandages dans leur naissance.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12485. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Formez un bataillon provisoire du 59e et du 69e. Formez ce bataillon de 1,200 hommes, en faisant fournir 600 hommes par chacun des deux 3es bataillons, et en détachant quatre compagnies de chacun des bataillons, les compagnies complétées chacune à 160 hommes. Nommez un des deux chefs de bataillon pour le commander, et dirigez ce bataillon par le plus court chemin sur Berlin.

Si les grenadiers et voltigeurs de ces deux 3es bataillons ne sont pas à la Grande Armée, faites-les-y comprendre.

Je vois avec plaisir que le 2e régiment des fusiliers de la Garde est parti le 21 avril.

Je ne suis pas étonné que les 59e et 69e aient été oubliés à Luxembourg; je n'ai pas d'états de situation. Mon dernier état de situation est du 1er février. C'est une paresse bien condamnable. Ai-je jamais eu plus besoin d'avoir sous la main les éléments qui peuvent me faire connaître l'état de mes forces? Les bureaux de la guerre dorment. Ils savent cependant bien l'importance que j'y attache. Que je sois sur la Vistule ou sur la Seine, qu'est-ce que cela leur fait? Ils doivent m'envoyer ponctuellement les états de situation. Je suis fâché d'avoir à leur répéter cela si souvent.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12486. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Faites à Brest tous les préparatifs qui peuvent faire croire à une expédition d'Irlande. Parlez même avec les Irlandais, et faites que cette nouvelle se propage.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12487. — AU ROI DE PRUSSE.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Monsieur mon Frère, Votre Majesté me paraissait désirer que la paix actuelle fût générale, honorable et solide. Mais serait-elle générale si plusieurs des principaux États belligérants n'y étaient pas compris et n'étaient pas appelés à défendre eux-mêmes leurs intérêts? Serait-elle honorable si, contre la teneur des engagements les plus saints, elle séparait ceux qui ont fait cause commune dans la guerre actuelle, tandis qu'elle admet tous les alliés d'une des parties belligérantes? Serait-elle solide si l'existence, l'indépendance et les rapports de plusieurs grandes puissances, à la fois continentales et maritimes, qui se trouvent engagées dans la présente guerre, n'étaient convenablement établis pour elles-mêmes et pour toute l'Europe? Les garanties, quelles qu'elles soient, ne peuvent donner à la paix qu'un appui extérieur et fragile. Sa solidité réelle repose sur la nature des stipulations, sur l'harmonie réelle des rapports qu'elle établit. La participation aux travaux de la paix, de l'Espagne, de la Porte

ottomane et des autres parties belligérantes, alliées de la France, engagées dans la présente guerre, est non moins nécessaire que juste. Je ne fais aucune difficulté d'admettre, ce que la France a toujours regardé comme contraire aux premiers principes de sa politique, l'Angleterre et la Russie à faire cause commune. Pourquoi me refuserait-on la même chose avec la Turquie? Je me plais à espérer que Votre Majesté sera convaincue de la force des motifs qui me guident; et, en faisant admettre la participation de toutes les puissances belligérantes, de part et d'autre, au présent congrès, elle écartera le seul obstacle qui s'oppose actuellement à l'ouverture des négociations dont Votre Majesté espère, comme je veux aussi m'en flatter, la prompte fin de la guerre et le retour de la paix et de l'harmonie dont tous les peuples ont en réalité tant besoin.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12488. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, dans la situation actuelle des choses, je pense qu'il est convenable que vous veniez me joindre. Laissez votre maison à Varsovie. Emmenez seulement avec vous un secrétaire et deux valets de chambre; vous trouverez ici tout le reste. Vous préviendrez le gouvernement que je vous ai appelé près de moi pour quelques jours et que vous reviendrez après à Varsovie. Vous direz la même chose à M. de Vincent; cela aura l'avantage de ne pas paraître dissimulé. Vous pourrez dire à M. de Vincent qu'il est possible qu'il m'ait été fait quelque ouverture; que cet appel inattendu vous le ferait penser, mais que vous n'en savez rien.

Les Polonais ne veulent point de Poniatowski. Si l'on pouvait mettre Dombrowski au ministère de la guerre et appeler Poniatowski à l'armée, ce serait bien.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12489. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Mon Cousin, faites partir sur-le-champ un officier d'état-major, avec ordre au maréchal Mortier de faire partir les 3e et 72e régiments de ligne pour se rendre devant Danzig; si les Suédois ont ratifié l'armistice, de faire partir également le 23e de chasseurs et tous les

régiments provisoires, ainsi que tous les détachements d'infanterie ou de cavalerie appartenant à la Grande Armée, pour se rendre, par le chemin le plus court sur Thorn, Marienwerder ou Danzig.

Le général Loison doit avoir assez de monde pour investir fortement Kolberg. Si les Suédois ont ratifié l'armistice, il faut que le maréchal Mortier s'occupe sur-le-champ de la formation des équipages de siége, qu'il tienne à Anklam l'autre régiment hollandais, et ses trois autres régiments français entre Anklam et Stettin, prêts à se porter sur Danzig, si l'expédition anglaise, qu'on dit en mer, passait le Sund. Il n'y aurait plus à craindre pour Stralsund, si les Suédois avaient ratifié avec la modification d'un mois. En donnant tous ces ordres, on suppose qu'on n'aurait encore aucune nouvelle de débarquement des Anglais, ni sur l'Elbe, ni du côté de Rostock, car, si déjà les Anglais avaient effectué un débarquement en force sur quelque point, il faudrait se tenir prêt à marcher sur ce point. Cependant ceci n'est que pour tout prévoir, car les rapports reçus d'Angleterre ne donnent pas lieu de craindre un débarquement avant quinze jours, et alors les divisions Boudet et Molitor seront à Magdeburg et assureront les derrières du maréchal Brune.

Ainsi, c'est aujourd'hui le 29 : le maréchal Mortier recevra vos ordres le 2. Si alors les Suédois ont ratifié l'armistice avec la modification d'un mois, et que le maréchal Mortier n'ait aucune nouvelle de débarquement effectué, qu'il fasse sur-le-champ partir les 3e et 72e régiments et tous les détachements de la Grande Armée pour Danzig.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12490. — NOTE POUR LE MAJOR GÉNÉRAL.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Me faire connaître le grade que le général Levasseur a dans la Légion d'honneur, et me proposer un décret pour le nommer commandant, s'il n'a déjà ce grade; lui témoigner ma satisfaction de sa conduite; le placer comme commandant et inspecteur du régiment de garnison de Magdeburg. Il se rendra sur-le-champ à Magdeburg; il y trouvera ce régiment fort de 3,300 hommes, tout composé de conscrits. Il veillera à son armement, à son habillement et à son instruction. Il prendra le titre de général de brigade commandant le régiment de garnison de Magdeburg. Il fera à la fois les fonctions de chef de corps et d'inspecteur Je ne doute pas de son zèle et de ses

talents, et qu'il me mette ce régiment, dans l'espace de six semaines, en état de rejoindre l'armée ou de défendre Magdeburg, si cette place venait à être attaquée. Je reconnaîtrai cette nouvelle preuve qu'il me donnera de son zèle et de ses talents.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12491. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Donner l'ordre au général Songis et au général du génie Lazowski de commencer le siége de Graudenz de manière à ouvrir la tranchée le 3 mai, de faire la première place d'armes, d'approcher avec des zigzags de manière à faire la seconde place d'armes, et de s'approcher de la forteresse à 150 toises, et d'être arrivés là avant le 10 mai; d'avoir aussi cinq ou six pièces de 12, pour pouvoir les placer dans les positions les plus importantes pour défendre la tranchée contre les sorties de la garnison.

Donner le même ordre au général Rouyer, qui enverra tous les jours le bulletin du siége.

Deux bataillons de 1,800 Polonais arrivent exprès devant Graudenz, afin de resserrer la place et de travailler aux travaux, de sorte que, Danzig pris, l'on puisse sur-le-champ marcher sérieusement sur la troisième parallèle, et, en dix jours de tranchée, s'emparer de la place.

Ordonner également que la tranchée soit ouverte devant Kolberg pour achever l'investissement de la place.

Le voisinage de cette place de Stettin fournira les moyens d'en tirer l'équipage de siége, Stettin venant d'être réapprovisionné par des convois de Magdeburg et l'équipage de Glogau, qui sont descendus par l'Oder.

Ordonner au général Songis de mettre l'équipage de Glogau et ce que peut fournir Stettin à la disposition du maréchal Mortier, pour le siége de Kolberg; bien entendu que rien ne sera fourni pour Kolberg que toutes les munitions destinées pour Danzig ne soient parties.

Recommander à Stettin de faire partir pour Danzig la poudre et les boulets que cette place doit fournir.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12492. — DÉCISION.

Finkenstein, 29 avril 1807.

maréchal Berthier met sous les le l'Empereur le trait suivant que pale le général Clarke :
Goedeck, capitaine au régiment assau-Usingen, en garnison à zen, s'était acquis la reconnais- des habitants par les services eur avait rendus en plusieurs oc- s, et il venait de refuser une e considérable qui lui avait été :. Mais, ayant appris que cinq of- prussiens, prisonniers de guerre, étaient attiré l'estime générale, t réduits à une extrême misère, oedeck pria les magistrats de sen de distribuer à ces cinq offi- a somme qui lui avait été destinée.

pôt de la guerre.

Lui en témoigner ma satisfaction et me faire connaître ce que je pourrais faire pour lui.

NAPOLÉON.

12493. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 29 avril 1807.

on Cousin, vous trouverez ci-joint les instructions pour le maré Brune et le maréchal Mortier. Il faut actuellement régler la ère dont ces instructions doivent être exécutées.

s deux régiments d'infanterie hollandaise passeront sur-le-champ les ordres du maréchal Brune. Un de ces régiments continuera à r dans l'île de Wollin, l'autre se placera à Anklam et le long de ene. Le maréchal Brune complétera cette division de droite, nera le général de division hollandais qui aura son quartier al à Demmin; un général de brigade restera à Anklam.

réunira sa 2e division à Schwerin, et renverra à Hambourg sa vision. Il sera le maître de rendre la division de Schwerin plus que les deux autres. Les trois divisions de Hollandais auront me leur artillerie et un peu de cavalerie. Comme les Suédois ne nt commencer les hostilités qu'un mois après avoir prévenu, il vient nécessaire d'avoir des troupes sur la Peene qu'afin d'être à e de secourir les îles, si les Anglais voulaient débarquer aux bes de l'Oder.

: maréchal Mortier fera partir sans délai le 3e et le 72e de ligne, se rendre devant Danzig. Il renforcera Kolberg d'un régiment ais, jusqu'à ce que le 4e régiment italien soit arrivé. Il laissera

les divisions Dupas et Grandjean entre Stettin et Kolberg, jusqu'au 10 mai, temps où le maréchal Brune aura fait toutes ses dispositions, et époque où les généraux Molitor et Boudet seront avancés en Allemagne. Si, cependant, le maréchal Mortier apprenait par la correspondance que la flotte anglaise est entrée dans le Sund, il faudrait supposer qu'elle veut faire lever le siége de Danzig : alors il faudrait qu'il se portât avec toutes ses troupes sur Danzig pour secourir le maréchal Lefebvre.

Si, au contraire, l'escadre anglaise débarquait avant le 10 mai sur l'Elbe, le maréchal Mortier fera des dispositions pour soutenir le maréchal Brune.

Toutes ces instructions sont faites dans la supposition que les Suédois adhèrent à la proposition déjà faite de prévenir un mois avant les hostilités. Comme on recevra la réponse le 1er mai, on fera les dispositions demain, afin que l'état-major puisse expédier, le 1er mai, les instructions.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12494. — INSTRUCTIONS POUR LE MARÉCHAL BRUNE.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Le corps que commande le maréchal Brune prendra le nom de corps d'observation de la Grande Armée.

Le corps d'observation de la Grande Armée sera composé de toutes les troupes hollandaises, montant à 14,000 hommes, des troupes espagnoles, montant au même nombre, et des divisions Molitor et Boudet.

Le corps d'observation a pour but de défendre l'embouchure de l'Ems, du Weser, de l'Elbe, et de tenir en échec la Poméranie suédoise, en gardant les bords de la Trebel et de la Peene.

Il doit se porter sans ordre partout où débarquerait une armée anglaise ou suédoise, et doit avoir pour but de garantir Berlin, Magdeburg, Hameln et Stettin ; du moment qu'un débarquement considérable d'une armée anglaise aura été effectué, de réunir ses forces pour l'obliger à se rembarquer, et remplir les objets ci-dessus dénommés.

Pour remplir ce but, il sera partagé de la manière suivante :

La division de gauche, entre le Weser et l'Elbe ; le centre, entre Lubeck et Demmin ; la droite, entre Demmin et l'embouchure de l'Oder, y compris l'île de Wollin et celle d'Usedom. Le quartier général sera à Schwerin ; les divisions Molitor et Boudet, à Magdeburg.

Le corps espagnol se réunira dans le Hanovre. Les places de Magdeburg, Hameln et Stettin seront garnies par leurs troupes propres, et, dans tous les cas où elles seraient abandonnées ou investies, le maréchal Brune, commandant en chef le corps d'observation, aura soin de compléter leurs garnisons. Les trois commandants correspondront à cet effet fréquemment avec le maréchal, qui lui-même correspondra avec le général Clarke, gouverneur de Berlin, et avec les gouverneurs de Brunswick, Hanovre, Minden et Cassel, afin de les instruire de tous les événements.

Les Anglais ne peuvent tenter qu'une de ces quatre opérations :

Ou débarquer en Hollande pour envahir la Hollande ;

Ou débarquer à l'embouchure de l'Elbe pour prendre Hambourg, et de là se porter soit dans le Mecklenburg, soit dans le Hanovre ;

Ou débarquer à Stralsund ou à Rostock pour se porter soit sur Berlin, soit sur Stettin ;

Enfin se porter sur Danzig ou Kœnigsberg pour y débarquer le reste des troupes.

Si l'ennemi se porte en Hollande, le maréchal Brune mettra sur-le-champ en mouvement sa gauche pour aller au secours de la Hollande.

S'il débarque dans l'Elbe, il ploiera toutes ses troupes sur Hambourg pour tenir en échec l'ennemi.

S'il débarque à Stralsund ou à l'embouchure de l'Oder, il appuiera toute son armée sur sa droite.

Dans tous les cas, les deux divisions Molitor et Boudet, qui sont à Magdeburg, se trouveraient à sept ou huit marches de la gauche ou de la droite, pendant que les deux divisions hollandaises se trouveraient relativement au point attaqué, ou sur le terrain, ou à deux ou trois marches pour le centre, ou à cinq ou six marches pour l'aile la plus éloignée.

Nous ne comptons point les Espagnols, dont on ne connaît point encore l'époque de l'arrivée.

Le maréchal Brune ne fera pas bouger les divisions Molitor et Boudet hors le cas de nécessité, ces divisions étant là pour un autre but, et étant nécessaire qu'elles soient fraîches et reposées et dans le cas de faire quelques marches forcées.

Si l'expédition anglaise se jetait sur Danzig, ou Memel, ou Kœnigsberg, le maréchal Brune appuiera toutes ses troupes sur Stettin et ne réservera à Hambourg que ce qui est nécessaire pour maintenir le blocus à l'abri d'une expédition de 2 ou 3,000 hommes.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12495. — INSTRUCTIONS POUR LE MARÉCHAL MORTIER.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Le maréchal Mortier, commandant le 8e corps de la Grande Armée, sera chargé de faire le siége de Kolberg et de le protéger, ainsi que de la défense de la côte depuis les bouches de l'Oder jusqu'à celles de la Vistule. Son corps d'armée sera composé de la division Grandjean, de celles Dupas et Loison, ayant les 4e d'infanterie légère, 15e et 58e de ligne, le régiment de Würzburg, le régiment du duc de Berg, formant ensemble, avec les deux régiments hollandais à cheval et toute l'artillerie de son corps d'armée, 9,000 hommes; ayant de plus quatre régiments italiens, deux régiments à cheval italiens, le contingent de la Saxe-Ducale, et deux régiments de Wurtemberg, formant 9,000 hommes; en tout, 18,000 hommes.

La division Loison fera le siége de Kolberg;

La division Dupas restera cantonnée entre Stettin et Kolberg;

La division Grandjean, entre Kolberg et Danzig.

L'ennemi peut entreprendre :

Ou un débarquement dans les bouches de l'Oder : alors il doit appuyer sur sa gauche pour favoriser le maréchal Brune et défendre les îles de Wollin ;

Ou il débarquera à Kolberg, ou près de là, pour faire lever le siége ; il doit réunir ses forces pour protéger le siége;

Ou il se portera sur Danzig pour se réemparer de cette place : et, dans ce cas, il doit appuyer toutes ses forces à Danzig et y arriver avant lui;

Ou enfin l'expédition anglaise se portera sur Kœnigsberg : il doit alors appuyer sur Danzig pour y être à même d'exécuter les ordres qu'il recevra.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12496. — AU MARÉCHAL SOULT, A LIEBSTADT.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 27 avril. Nous avons de l'avoine à Marienwerder et à Marienburg. On me fait espérer que vous pourrez en recevoir dans la semaine 5,000 boisseaux. Je ne doute pas que vous ne preniez toutes les mesures pour rapprocher de la Vistule tous les chevaux qui ne sont pas d'une absolue nécessité. Il faut profiter de toutes les voitures pour évacuer les malades de l'hôpital de Liebstadt, surtout ceux qui ne seraient pas dans le cas de

marcher en cas d'un mouvement de l'armée, qui peut avoir lieu d'un moment à l'autre.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(La minute aux Arch. de l'Emp.)

12497. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 29 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 25. Je vous ai mandé l'arrivée des divisions Molitor et Boudet sur Magdeburg. Ces divisions ont leur artillerie et tout ce qui leur est nécessaire. Je vous ai mandé de diriger les régiments provisoires sur l'armée.

Je vois, par une lettre de M. Lombard à M. de Bray, que M. Lombard est je ne sais où et qu'il demande protection. Mon intention est que cette protection lui soit accordée. Faites tomber adroitement la conversation là-dessus avec M. de Bray; dites-lui qu'il peut en écrire à M. Lombard officiellement et lui faire connaître, même en se disant autorisé, qu'il peut compter sur ma protection; que je ne regarde pas la part qu'il a prise à la guerre; que je ne me rappelle que les services qu'il a rendus à la Prusse et à la France, sans m'informer si depuis il a changé; que, comme il serait victime du parti russe, si le cas arrivait, il peut s'expliquer sur ce qu'il désire, soit pour sa retraite, soit pour ses moyens d'existence, soit enfin pour tout ce qui peut lui être utile. Tâchez d'attirer cet individu à Berlin : sa conversation peut être utile. S'il veut se retirer en France, dans un des pays entre le Rhin et l'Oder, ou dans un des pays où je commande, assurez-lui protection et assistance.

NAPOLÉON.

Vous ne me parlez pas encore de l'arrivée du 1er régiment provisoire de cavalerie, qui, cependant, doit vous être arrivé.

Archives de l'Empire.

12498. — A M. DE LACÉPÈDE.

Finkenstein, 1er mai 1807.

J'ai reçu vos différentes lettres contenant des demandes de permission de porter l'Ordre de Hollande, auxquelles je n'ai point répondu, parce qu'il ne me paraît point régulier que le roi de Hollande accorde son Ordre sans mon consentement à un aussi grand nombre de Français. Je vous dis cela pour que vous n'attendiez pas

de réponse, et afin que vous puissiez dire à ceux qui vous en parleront qu'il ne faut pas y penser, sans cependant rien dire de positif.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12499. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 1er mai 1807.

Je reçois votre lettre du 21 avril. J'apprends que la ville de Paris n'est plus éclairée, et que la police s'y fait plus mal que jamais. Témoignez-en mon mécontentement au préfet de police et prenez des mesures pour obliger les entrepreneurs à mieux remplir les conditions de leur marché. Faites-leur connaître que, s'ils continuent à faire aussi mal leur service, je leur ferai retenir une somme notable sur ce qui leur revient.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12500. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Finkenstein, 1er mai 1807.

Je n'approuve point qu'on désarme *le Vétéran*. Il faut faire faire, à Concarneau même, les réparations dont il a besoin, afin que, lorsque le mauvais temps éloignera les croisières anglaises, il puisse se mettre en mer et rejoindre l'escadre. Les 700 hommes qu'il a doivent donc y rester pour continuer à défendre leur vaisseau; ils me seront aussi utiles là que dans la rade de Lorient. Je n'ai aucun projet sur la sortie de l'escadre de Lorient avant le mois de septembre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12501. — A M. PORTALIS.

Finkenstein, 1er mai 1807.

Monsieur Portalis, il paraît qu'on cherche à Rome à nous jeter des brandons de discorde à propos des prêtres constitutionnels; qu'un évêque des Alpes aurait écrit là-dessus, et que la cour de Rome voudrait intervenir, pour causer sans doute quelque désordre. Faites-moi connaître ce que vous savez là-dessus.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Boulay de la Meurthe.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12502. — A. M. LE SÉNATEUR BERTHOLLET,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

Finkenstein, 1er mai 1807.

J'apprends que vous cherchez à emprunter 100 à 150,000 francs. Je donne ordre à mon trésorier de mettre cette somme à votre disposition, bien aise de trouver cette occasion de vous donner une preuve de mon estime et de vous être utile.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12503. — AU ROI DE BAVIÈRE.

Finkenstein, 1er mai 1807.

Monsieur mon Frère, votre ministre m'a remis la lettre de Votre Majesté. J'ai été satisfait du baron de Gravenreuth pendant le temps qu'il a été près de moi, et je désire que Votre Majesté en soit instruite, afin que, lorsqu'elle aura quelque chose d'important à me faire dire, elle en charge ce ministre. Du reste, elle peut être convaincue que je verrai toujours avec plaisir toutes les personnes qui viendront de sa part.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12504. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 1er mai 1807.

Mon Cousin, les aides de camp du maréchal Augereau, au lieu de rester à l'armée, l'ont suivi à Paris. Faites-moi connaître à quels corps ils appartiennent, mon intention étant qu'aucun d'eux ne reste à Paris.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(La minute aux Arch. de l'Emp.)

12505. — A L'IMPÉRATRICE, A PARIS.

Finkenstein, 2 mai 1807, 4 heures après midi.

Mon amie, je reçois ta lettre du 23. Je vois avec plaisir que tu te portes bien, et que tu aimes toujours la Malmaison. On dit que l'archichancelier est amoureux : cela est-il une plaisanterie, ou cela est-il vrai? Cela m'a amusé; tu m'en aurais dit un mot.

Je me porte fort bien, et la saison devient belle. Le printemps se montre enfin, et les feuilles commencent à pousser.

Adieu, mon amie; mille choses aimables.

Tout à toi. NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12506. — ORDRE.

Finkenstein, 2 mai 1807.

M. Duroc fera donner sur les fonds de la caisse des théâtres :
A M. Paër, une boîte avec chiffre en or et la somme de 10,000 fr.;
A madame Paër, la somme de 6,000 francs;
A M. Brizzi, la somme de 4,000 francs.

NAPOLÉON.

Bibliothèque impériale.

12507. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 2 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 22. Le poste de Saint-Cloud doit être fourni par la compagnie des vétérans de la Garde, qui sont, je crois, 200 hommes. Faites former de cette compagnie un détachement de 60 hommes, et faites-le caserner à la caserne de la Garde à cheval. Ce détachement pourra fournir tous les jours 15 hommes pour le service du palais. Il recevra des ordres du général d'Harville ou du général Ordener. J'ai jugé à propos de mettre tous les dépôts de ma Garde sous le commandement du général Ordener. Je vous envoie ci-joint l'ordre.

Le patron de Saint-Valery-en-Caux qui conduisait les passagers à bord de la station anglaise, et était muni d'un sauf-conduit anglais, doit être traduit devant une commission militaire. Cette commission sera réunie à Rouen; les membres en seront nommés par le général commandant la 15e division militaire, et le prévenu sera jugé dans les vingt-quatre heures. Si, comme il est présumable, le fait se vérifiant, il est condamné à mort, il faut qu'il soit exécuté sur-le-champ. Il faut avoir soin que tout cela ne fasse point de caquetages. Le prévenu sera d'abord transféré dans les prisons de Rouen. Dès son arrivée, le commandant de la 15e division militaire sera prévenu, la commission sera réunie, et le jugement rendu séance tenante.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12508. — A M. DE CHAMPAGNY.

Finkenstein, 2 mai 1807.

Monsieur Champagny, je reçois votre lettre du 22 avril. En matière de gouvernement, c'est toujours le décret qu'il faut prendre pour base. Je n'ai pas pu me contredire, c'est une erreur de secré-

taire qui a été faite dans ma lettre. Le n° 1er du prêt que vous avez fait contient des renseignements précis. C'est à la caisse d'amortissement à veiller à ce que son gage ne disparaisse pas.

Je désirerais savoir s'il existe réellement à la Bibliothèque impériale une histoire d'Alexandre en langue persane, qui diffère de celles que nous avons.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12509. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 2 mai 1807.

J'ai reçu votre lettre du 21 avril. J'ai traduit le patron de Saint-Valery devant une commission militaire. Donnez ordre qu'il soit conduit dans la prison de Rouen, traduit devant la commission, et jugé séance tenante. Cet exemple ne peut être que d'un bon effet sur nos côtes.

Je suis mécontent des menées de l'Opéra. Faites connaître au directeur Bonet que ses moyens d'intrigue ne réussiront pas avec moi. Je ne vois pas pourquoi M. Boutron veut empêcher les autres de gagner leur pain et est si exclusif. Je vous prie de faire finir tout cela. En suscitant des querelles à M. de Luçay et devenant persécuteurs, M. Bonet et M. Boutron se feront mettre à la porte. Vous savez que ces moyens ne réussissent pas avec moi. On n'est pas content à l'Opéra de M. de Luçay; si cela ne cesse pas, je leur donnerai un bon militaire qui les fera marcher tambour battant. Mr. Bonet, que je suppose être à la tête de ces intrigues, n'aura rien gagné à tout cela. Arrangez-vous de manière que je n'entende plus parler de tout cela.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12510. — AU MARÉCHAL AUGEREAU.

Finkenstein, 2 mai 1807.

Mon Cousin, vous avez autour de vous beaucoup de mauvais sujets qui répandent et font répandre toutes sortes de mauvaises nouvelles. Chassez-les ou faites-les taire. J'ai ordonné qu'on arrêtât un nommé Poppon, qui est un mauvais sujet et un voleur. Je vous connaîtrais mal si je pouvais vous croire capable d'accueillir des rapports, fruits de l'extrême malveillance, et qui seraient contraires à l'honneur de nos armes. Ces malheureux paraissent avides de recevoir des nou-

velles de nos défaites ; ils seront confondus et trompés : nous n'aurons que des victoires.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse de Sainte-Aldegonde.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12511. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 2 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 29 avril. Je suis fort surpris d'apprendre que le premier détachement de cuirassiers ne soit pas encore arrivé; il devrait l'être depuis longtemps. Tout ce que vous me dites de vos dispositions serait bon, si elles avaient été calculées de manière à ce que vous fussiez arrivé contre l'ennemi dans la première demi-heure où il a attaqué. Votre lettre, d'ailleurs, contient trop d'esprit. Il n'en faut point à la guerre. Il faut de l'exactitude, du caractère et de la simplicité. Dans l'ordre défensif, il faut réunir ses troupes, les tenir sur pied en bataille avant le jour, jusqu'à la rentrée des reconnaissances qu'on a envoyées sur tous les points. Votre correspondance n'est jamais complète. Vous ne m'instruisez pas des raisons qui vous obligent à tenir 600 hommes à Schweidnitz et 400 hommes à Brieg. Je vous ai déjà fait connaître que 600 hommes dans Schweidnitz et 400 hommes dans Brieg seront égorgés si les habitants le veulent, et que, réunis dans un seul point, ils se défendraient mieux. Il me paraît que vous avez 1,000 hommes des dépôts français. Quels secours attendez-vous de ces 1,000 hommes, composés de soldats sans officiers, appartenant à différents régiments? Tandis que, s'ils étaient à leurs régiments, ils y seraient de la plus grande utilité. Envoyez-moi l'état, par corps, de ces 1,000 hommes.

Je vous ai mandé que je vous avais envoyé 1,400 autres hommes; ils ne doivent pas être loin de Posen. Je désire beaucoup que vous m'envoyiez ces 2,800 hommes. Il est possible que j'aie une bataille, et 2,800 hommes de cavalerie ne me seraient point indifférents. Pour moi, ils valent plus que leur nombre, parce que mes corps s'en trouvent renforcés et y gagnent plus de moral. Si vous croyez avoir besoin de garder 200 dragons, j'y consens, mais pas un homme de plus, et, en réalité, vous n'en avez pas besoin. Vous avez assez de forces pour contenir l'ennemi qui est devant vous. Il résulte de votre état de situation du 23 avril que vous avez 15,300 hommes, dont 1,500 de cavalerie.

Vous ne m'avez pas fait connaître l'issue de votre sommation de Neisse. Il paraît que vous n'aurez pas cette place si facilement. Il

faudra ouvrir la tranchée et faire un siége en règle. Je ne connais pas bien votre situation. Faites-moi connaître, par le retour de votre aide de camp, les positions que vous occupez devant l'ennemi, les positions que vous occupez devant Neisse, devant Kosel, devant Glatz; joignez-y un croquis sur grande dimension. Entrez dans des détails pour que je connaisse bien votre situation. Ceux qui vous disent qu'il y a 12,000 hommes dans Neisse font des contes; tout porte à penser qu'il n'y en a pas 3,000.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12512. — AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Finkenstein, 2 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 30 avril. Il paraît que la division Gazan, à Willenberg, souffre beaucoup; il faut y diriger des farines. Je n'écris pas à M. de Talleyrand, parce que je suppose qu'il est parti. Ne manquez donc pas, en son absence, de m'écrire longuement et de m'instruire de toutes les nouvelles que vous apprendrez. Je vois avec plaisir, dans votre lettre, que vous avez actuellement de la poudre et des boulets pour la défense de Varsovie.

Vous ne m'envoyez aucune nouvelle de Gallicie. Faites-moi connaître ce qu'on apprend de ce côté.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12513. — AU ROI DE NAPLES.

Finkenstein, 2 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 15 avril. Je vois que vous avez nommé chef d'état-major le général Lamarque, et le général Berthier commandant d'une division de la côte. J'approuve ces dispositions. Je vous recommande de ne rien distraire de mes troupes, officiers et soldats, pour faire entrer dans les troupes de Naples. Tout ce qui revient de Naples n'est plus que squelette, parce qu'on en a ôté les anciens soldats; cela fait beaucoup de mal.

Vous m'annoncez, dans votre lettre du 9 avril, un rapport de Sicile, qu'on a oublié d'y joindre.

Puis-je appeler à la Grande Armée le 1er régiment napolitain? C'est le seul moyen de former l'armée napolitaine. Je vois avec plaisir que vous avez envoyé en Italie le 32e léger. Je le ferai passer à Toulon, afin de reformer ce régiment.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12514. — AU MARÉCHAL JOURDAN.

Finkenstein, 2 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 15 avril. Je ne vois pas d'inconvénient que vous rendiez au roi de Naples tous les services qu'il demande de vous, et que vous acceptiez toutes les places auxquelles vous appelle sa confiance.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12515. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 3 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 23 avril. Il me semble que j'ai écrit à la princesse Pauline qu'elle pouvait aller aux eaux. Je ne m'y étais opposé que comme conseil, parce que je vois que les médecins conseillent les eaux à leurs malades quand ils veulent s'en débarrasser, et je regardais comme préférable qu'elle attendît la santé dans sa maison, sans courir la chercher sur les grands chemins.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12516. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 3 mai 1807.

Faites-moi connaître ce qu'a fait un nommé Golberry, qui a été placé dans les haras et qui passe pour un homme malintentionné.

Je reçois votre lettre du 23 avril. Il n'y a ici rien de nouveau.

Le maréchal Augereau a autour de lui un tas de coquins qui répandent et font circuler de mauvaises nouvelles. Ayez un peu l'œil sur eux, et parlez-en même au maréchal.

Il y a un nommé Poppon, que le ministre de la guerre a fait arrêter à Francfort. Indépendamment des mauvais propos qu'il a répandus sur mes derrières, c'est un voleur.

Faites-moi connaître qui est-ce qui a baptisé dans les journaux le 1er régiment de Prusse au service de France, *régiment Napoléon*. Faites démentir cette dénomination dans les journaux qui l'ont donnée, et, si l'on peut trouver l'auteur de la lettre, dites-le au ministre de la guerre pour qu'on le punisse.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12517. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 3 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 24 avril. J'espère enfin que vous n'aurez plus la faiblesse de remettre sans cesse en scène Mme de Staël. Puisque j'entends qu'elle ne doive plus sortir du Léman, c'est une affaire finie. Je la laisse d'ailleurs maîtresse d'aller à l'étranger, et elle est fort maîtresse d'y faire autant de libelles qu'il lui plaira.

Les Anglais se moquent des Russes. Pendant que ceux-ci sont en guerre contre tout le monde pour leur plaire, les Anglais font des expéditions importantes pour leur compte particulier. Ils viennent de prendre Montevideo. Voilà donc l'Angleterre engagée dans une guerre qui lui emploiera beaucoup de monde. Elle n'a presque personne au Cap; toutes ses armées sont aux Indes. A force de s'étendre ainsi, elle devient plus vulnérable. C'est dans ce sens que vous devez faire écrire dans tous les journaux.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12518. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 3 mai 1807.

Par votre lettre du . . . . vous me dites que vous avez engagé M. Lacuée à diminuer la taille de la conscription. Je ne comprends pas bien cela, car je reçois des hommes de 4 pieds 10 pouces, et même on en recevrait de plus petits; ainsi le motif de la taille n'est pas une raison pour gêner la conscription. Faites-moi un rapport là-dessus.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12519. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Finkenstein, 3 mai 1807.

Monsieur Dejean, je vois dans tous les journaux que le 1er régiment de Prusse au service de France est appelé *le régiment Napoléon*. Faites-moi connaître qui est-ce qui s'est permis d'abuser ainsi de mon nom. Il vous sera facile de savoir qui est-ce qui en a écrit le premier aux journaux. Lorsque vous aurez découvert qui a donné à ce régiment cette dénomination, vous ferez mettre un article dans *le Moniteur* pour la démentir; et non-seulement vous défendrez qu'on s'en serve à l'avenir, mais vous en punirez sévèrement l'auteur.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12520. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Finkenstein, 3 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 24 avril. Il paraît que les Anglais ont pris Montevideo; ainsi les voilà engagés dans une guerre qui leur emploiera beaucoup de monde. Il paraît que cette expédition a passé à Rio-Janeiro à la fin de décembre. Il y a, je crois, une autre expédition qui est partie dans le courant de janvier, et dont on a donné dans le temps des nouvelles du cap Vert. On la supposait devoir être pour l'île de France. Dans cet état de choses, faites tout ce qui est possible pour faire supposer que l'escadre de Rochefort et le camp Napoléon doivent se rendre au Cap, la flotte de Brest en Irlande, et qu'il se prépare trois expéditions secrètes pour partir au premier beau temps.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12521. — A M. DARU.

Finkenstein, 3 mai 1807.

Monsieur Daru, je viens de lire les états de situation du 23 avril. Comment n'ai-je pas trois millions de boisseaux d'avoine sur le canal, depuis Küstrin jusqu'à Bromberg? Je vois que je n'ai que 2,000 boisseaux à Thorn et 1,300 à Bromberg. Comment n'ai-je pas 400,000 pintes d'eau-de-vie à Bromberg? Je vois qu'à Bromberg et à Thorn il n'y a presque rien. Enfin comment n'ai-je pas 10,000 quintaux de farine et 50,000 de blé à Bromberg? Je vois que je n'ai que 12,000 quintaux. Il ne faut pas croire que jusqu'à cette heure ce soient vos magasins qui aient nourri l'armée, c'est la ville d'Elbing et l'île de Nogat. Vous savez fort bien qu'il faut 165,000 rations pour nourrir l'armée sur la rive droite, c'est-à-dire près de 2,000 quintaux par jour. Il faut donc par mois, 60,000 quintaux.

Dans cinquante jours, depuis le 24 février au 16 avril, l'on a mangé plus de 70,000 quintaux. Je compte dans ce nombre le gaspillage et les pertes, le pain pillé, etc. Je n'ai donc aujourd'hui à Bromberg que pour huit jours. Elbing ne fournira bientôt plus rien. Il faudra songer à approvisionner tous les magasins par Bromberg; Varsovie même devrait l'être par Bromberg, s'il y avait la moindre administration. Il faut me faire un rapport pour me faire connaître comment va vivre mon armée pendant mai, juin, juillet, août et septembre. Elle ne peut plus se nourrir d'Elbing, il n'y a plus rien; elle ne peut pas vivre de la rive droite, elle est épuisée; il faut donc

qu'elle vive des magasins de Bromberg. Il y faut 250,000 quintaux. Varsovie, Kalisz, et tout ce qui peut être fourni par les départements voisins pourront tout au plus fournir les 50,000 restants. Ne perdez pas une heure à mettre en mouvement de Breslau, de Glogau, de Küstrin, Magdeburg, Spandau, Wittemberg, etc., des farines, du blé, conformément à la lettre que vous écrit le maréchal Duroc, pour mettre en bonne situation les magasins de Bromberg et de Thorn; et faites remplacer par des réquisitions dans le pays ce que vous tirerez de ces places. Ayez soin de ne rien demander aux alliés, mais de lever tout en pays ennemi.

Dans le rapport que vous me ferez, vous joindrez le tableau de ce qui existe au 1er mai dans les magasins sur la Vistule, de ce que vous ferez venir des magasins de derrière et de ce que le pays doit encore fournir; un tableau de répartition d'une réquisition extraordinaire de grains pour réapprovisionner toutes les places, et ce à compte de la contribution, de manière que l'on puisse, dans le courant de juin et juillet, tirer des mêmes magasins de Glogau, Küstrin, Stettin et Magdeburg, des blés pour remplacer la consommation, sans affaiblir la quantité qui doit toujours rester dans ces magasins. Pour le vin, il faut me faire connaître la quantité que l'on a tirée de Stettin, celle achetée à Varsovie et celle consommée. Envoyez des agents des transports pour faire venir tout ce qui est en route. Dirigez sur l'armée toutes les eaux-de-vie qui se trouvent dans les magasins de Stettin, Küstrin, Glogau et Magdeburg, et faites-les remplacer par des réquisitions dans le pays. Suivre le même procédé pour l'avoine et la remplacer par des réquisitions, et, par ce moyen, faire payer quelque chose à la Prusse, qui, jusqu'à présent, a moins payé que si elle était en paix.

Si vous ne réussissez pas dans toutes ces mesures, vous n'aurez aucune excuse, car vous avez des rivières, des canaux. L'artillerie fait venir avec la plus grande activité de ses arsenaux et même de France les fusils et tout ce dont elle a besoin, et vous, vous ne pouvez pas faire venir un tonneau de vin de Küstrin.

NAPOLÉON.

Je reçois les états au 1er mai. J'y vois que le vin qui est en route depuis le moi de mars n'est pas encore arrivé à Bromberg; que Thorn n'a que 2,200 quintaux de farine ou de blé, et point de pain; que Bromberg n'a que 15,000 quintaux de farine ou de blé, et pas de réserve en pain. Je vois à Strasburg 15,000 quintaux de farine ou de blé : qui a ordonné dans cette place un magasin si considérable? d'où

viennent-ils? Varsovie n'a que 3,000 quintaux; c'est une grande faute.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12522. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 3 mai 1807.

Mon Frère, je vous envoie l'état des détachements de cavalerie, de chasseurs et hussards à pied que je vous ai envoyés en Silésie, pour que vous les montiez. Vous verrez que, le 7 et le 8 mai, tout cela doit être arrivé à Breslau et à Glogau. Prenez donc toutes les mesures pour que tout cela puisse revenir promptement monté à l'armée; j'en ai le plus sérieux besoin.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12523. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 3 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 30 avril. J'ai des nouvelles de Londres du 21 avril. Il paraît qu'il y avait une expédition de partie, hormis une de 3,000 hommes destinée pour les Grandes Indes. Il paraît que les Anglais sont encore engagés dans une guerre de l'Amérique méridionale, venant de prendre Montevideo, où ils seront probablement obligés d'envoyer des renforts.

J'attends avec impatience des nouvelles du maréchal Mortier. Dans tous les cas, il est assez fort contre les Suédois. Il doit renvoyer à l'armée tous les régiments provisoires; ils se perdent et ne sont en réalité d'aucune utilité, isolés.

Quand vous lirez ceci, nous serons au 7 mai, et c'est, je crois, le 12 que la division Boudet arrive à Halle. Certains désormais de ne point manquer de renforts derrière, il n'y a donc plus rien à craindre. Faites donc tout partir sans délai, et deux jours de retard peuvent être d'un grand inconvénient ici. Faites donc filer sur l'armée tous les régiments provisoires d'infanterie et de cavalerie.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12524. — AU GÉNÉRAL CHASSELOUP.

Finkenstein, 3 mai 1807.

Faites faire une tête de pont sur la rive droite au pont de Dirschau. Vous ferez consister cette tête de pont en deux redoutes établies sur la digue, à 3 ou 400 toises du pont, en trois ou quatre ouvrages intermédiaires entre ces deux redoutes, et un petit réduit ayant tout au plus 200 toises [1] de développement.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12525. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 4 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 25 avril. Vous vous trouvez investi de tous les pouvoirs nécessaires pour remettre l'ordre à l'Opéra, puisque, par un décret spécial que vous devez avoir reçu, je vous en ai chargé.

Je trouve que vos observations sur les spectacles gratis sont fondées. Mais qui donne ces autorisations? On dit que M. Bonet commet aussi beaucoup de dilapidations en accordant des billets et des loges gratis.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12526. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE.

Finkenstein, 4 mai 1807.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre. Je vois avec plaisir la bonne situation de votre corps d'armée. D'ici au 15 mai, vos corps recevront un renfort de 4,000 hommes par l'arrivée et l'incorporation des douze derniers régiments provisoires. J'espère donc que vous aurez bientôt de 23 à 25,000 hommes d'infanterie. Nous avons conclu un armistice avec les Suédois, et les hostilités ne pourront être reprises qu'après s'être prévenus un mois d'avance.

Jusqu'à cette heure, il paraît que les Anglais pensent plus à leurs affaires contre l'Amérique espagnole qu'à venir dans la Baltique. Toutefois, j'ai sur mes derrières un corps de 14,000 Hollandais et les divisions Molitor et Boudet, fortes de 18,000 hommes, que j'ai fait venir d'Italie et qui arrive à Magdeburg le 12 mai.

Le maréchal Mortier est en marche pour prendre une possession entre Danzig et Kolberg, afin de pouvoir promptement arriver sur

[1] 200 *toises*, ainsi sur la minute.

l'une ou l'autre de ces places, s'il se tentait quelque chose pour en faire lever le siége. Il serait possible qu'on tentât quelque opération pour débloquer Danzig; il faut donc, jusqu'à ce que cette place soit prise, se tenir prêt à manœuvrer.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. le roi de Suède.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12527. — AU MARÉCHAL MORTIER.

Finkenstein, 4 mai 1807.

Mon Cousin, il faut établir un cartel avec les Suédois pour l'échange des prisonniers. Vous recevrez des ordres du major général pour votre nouvelle direction. Le choix de votre quartier général est important. Placez vos troupes de manière qu'elles puissent se porter ou sur Danzig, ou sur Kolberg, ou sur Marienwerder, avec la plus grande rapidité.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Trévise.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12528. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE.

Finkenstein, 4 mai 1807.

Ni hier, ni aujourd'hui, je n'ai reçu de nouvelles de vous, de sorte que je n'ai point de nouvelles du siége du 1er mai; cependant, le 2, nous avons entendu une forte canonnade.

Les Suédois ont adopté la modification que j'avais apportée à l'armistice, c'est-à-dire qu'on serait obligé de se prévenir un mois d'avance. En conséquence, je viens de donner l'ordre au maréchal Mortier de se porter à deux journées de Danzig, pour être à portée de protéger Danzig si l'ennemi voulait y faire quelque débarquement. J'espère que vous ne tarderez pas à avoir le Hagelsberg. Les sorties de l'ennemi font penser qu'il craint que vous ne l'enleviez de vive force. Il faut concentrer tous vos feux contre les batteries ennemies.

Ayez toujours l'œil sur ce qui peut se passer dans la presqu'île, surtout du côté de Pillau.

NAPOLÉON.

Au moment même, votre aide de camp me remet vos lettres des 2 et 3 mai.

Archives de l'Empire.

12529. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 4 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 1er mai. Le major général vous envoie copie des instructions que je donne aux maréchaux Mortier et Brune[1], par lesquelles vous verrez toutes les mesures que j'ai prises pour réunir une grande force sur mes derrières, et que je vous ai restitué le régiment de Nassau. Faites donc filer, sans aucune espèce de retard, tous les détachements quelconques de cavalerie, tous les régiments provisoires à pied et à cheval, sur la Grande Armée. Le siége de Danzig avance; il est possible qu'à la dernière extrémité l'ennemi veuille tenter quelque chose; il ne faut donc pas perdre un moment pour m'envoyer tous les renforts possibles.

Je ne demande pas mieux que de payer les officiers, mais le peuple de Berlin ne paye rien. De tous les gouvernements, le vôtre est le seul qui n'ait rien rendu, ni en contributions extraordinaires, ni en contributions ordinaires. Si vous activiez les recettes de l'une et l'autre espèce, il serait possible de faire une caisse du sixième au septième de vos contributions extraordinaires pour payer les officiers, les rentiers et pensionnaires. M. Estève ne fait que des états et n'envoie rien. Je pense qu'il faudrait établir un gouvernement provisoire; présentez-m'en le projet, car il faut que cela parte de vous. Vous y diriez que les rentiers, pensionnaires, officiers invalides, établissements tombant de toutes parts, ces motifs ont nécessité l'établissement d'un gouvernement provisoire, que vous l'avez établi de telle et telle manière. On établirait autant de chambres de dépenses qu'il y a de provinces, et on arriverait alors à quelque chose. Présentez-moi vos idées là-dessus. Faites-moi connaître combien votre gouvernement me rendrait par mois. Il faudrait que cela remontât jusqu'au mois d'octobre : bien entendu qu'on en ôterait tout ce qui m'a été payé.

Faites mettre dans les journaux de Berlin que tous les rapports qu'ont faits les Suédois sont exagérés et pleins de réticences; qu'ils ont pris 1,000 fusils, cela est vrai, mais cassés et provenant du désarmement du Mecklenburg; qu'ils ont pris des voitures, cela est vrai : mais ce sont des voitures de paysans abandonnées; qu'ils ont fait 1,000 prisonniers, cela n'est pas vrai : mais il est vrai qu'ils en ont pris 420; mais ce sont des hommes isolés; il n'y en a qu'une soixantaine de Français, le reste est en partie des recrues hollandaises qui se sont laissé surprendre; qu'ils ont pris à Rostock deux pièces de canon, cela est vrai; ce sont deux pièces appartenant à la

[1] Voir pièces nos 12494, 12495.

ville de Rostock, d'une livre de balle, comme en ont ces petites villes; que, dans le fait, ils n'ont eu aucun avantage. Nos troupes se retiraient et, dans le combat qui a précédé la journée du 16, les Français ont eu 4 hommes tués et 6 blessés. Au contraire, dans la journée du 16, le maréchal Mortier leur a pris 1,000 à 1,200 hommes, sept ou huit pièces de canon et, sans l'armistice, la perte des Suédois aurait été plus grande. Faites aussi mettre cet article dans le journal d'Altona. Faites mettre aussi l'armistice dans les journaux, mais avec l'article additionnel qu'on se préviendra un mois d'avance. L'article que vous ferez là-dessus, envoyez-le à Bourrienne, pour qu'il le fasse mettre dans la gazette d'Altona.

Je trouve, dans un de vos rapports, un extrait d'une lettre de M. Schleinitz, qui rapporte que je lui ai dit que la Prusse était sous la puissance de la Russie, et la Russie sous la puissance de l'Angleterre; que cela rend la paix difficile; que le roi de Prusse n'a que deux moyens de rentrer dans ses États : l'un que je le ramène à Berlin à la tête de ma Garde; l'autre, qu'il y soit ramené par les Russes; que, pour arriver à ce dernier moyen, il faut que j'aie perdu une bataille avant de passer la Vistule; que j'en aie perdu trois entre la Vistule et l'Oder; mais qu'alors je me rapproche de mes États et j'augmente mes forces; que, dans ce cas, on se demande quelle sera la situation du roi de Prusse. Après avoir fait circuler cela dans le public, vous pouvez le faire mettre dans les journaux comme un bruit de ville.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12530. — AU ROI DE NAPLES.

Finkenstein, 4 mai 1807.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 15 avril. Je ne doute pas qu'à la longue M. Rœderer ne devienne ce que vous dites. Quand on commence à avoir l'habitude des affaires, on méprise toutes les théories, et l'on s'en sert comme les géomètres, non pour marcher en ligne droite, mais pour continuer dans la même direction. Du reste, je crois à l'attachement de M. Rœderer; je crois à sa probité, à ses lumières, mais sa fibre s'accoutumera-t-elle jamais au calme des affaires? C'est ce que l'expérience seule prouvera.

Il faut vous attendre, dans la correspondance de mes ministres, à être traité comme général en chef de mon armée et à recevoir des marques de mon mécontentement toutes les fois que les règles de l'administration ne sont pas suivies. J'ai été un peu mécontent, par

exemple, que plusieurs de mes corps aient été un peu désorganisés. Ce ne sont point les hommes que je compte dans mon armée, mais les hommes qui ont de l'expérience et de la valeur. L'armée française ne peut suffire au recrutement de ma Garde sans que son esprit s'affaiblisse trop; jugez du mal qu'a fait aux armées de Hollande et de Naples l'absence des hommes qui en ont été tirés pour les deux Gardes. Il est tel régiment que m'a ruiné le roi de Hollande, qui était un excellent corps et qui n'est aujourd'hui d'aucune valeur. Mais cela est une affaire finie. Je vous enverrai des conscrits français tant que vous voudrez; mais je vous prie d'avoir soin des régiments qui composent l'armée de Naples et de les tenir en bon état.

Il faut vous fâcher contre les teneurs de propos et contre ceux qui se permettent de se trouver mécontents. Je pense que l'habitude de gouverner, avec votre bon esprit et vos heureuses qualités naturelles, renforcera votre caractère, et vous rendra plus propre à mener cette immense machine, si jamais le destin vous faisait vivre plus que moi.

Le prince Jérôme se conduit bien; j'en suis fort content, et je me trompe fort s'il n'y a pas en lui de quoi faire un homme de premier ordre. Vous pouvez croire cependant qu'il ne s'en doute guère, car toutes mes lettres sont des querelles. Il est adoré en Silésie. Je l'ai jeté exprès dans un commandement isolé et en chef; car je ne crois pas au proverbe que, pour savoir commander, il faut savoir obéir.

Je suis assez content de Louis; mais il a un peu trop l'esprit de charité, ce qui s'allie mal avec la dignité du diadème. Ce n'est pas qu'il fasse grand cas des avis que je lui donne, mais je ne cesse pas de les lui continuer, et l'expérience ne tardera pas à lui apprendre que beaucoup de choses qu'il a faites sont mal. J'ai blâmé l'institution de son Ordre, non comme mauvais en lui-même, mais comme prématuré; car comment ne pas le donner aux personnes qui nous entourent? Et comment imprimer ce cachet indélébile sur des personnes qu'on ne connaît pas, et qui, au premier revers peut-être, dévoileront qu'elles n'étaient que des misérables? Ce raisonnement est aussi pour vous; vous en sentez la force. Attendez que vous ayez un peu connu les hommes qui vous entourent. Et puis l'envie de donner un Ordre ne peut venir comme une envie d'aller à la chasse; il doit se rattacher à un souvenir mémorable. Le moment de votre couronnement, voilà une époque mémorable; alors on sera en paix avec toute l'Europe. Louis vient aussi de permettre que les dames hollandaises reprissent leurs anciens titres; ses chambellans mêmes les leur donnent. Je me suis fâché. Je n'ai pas été content de votre

exemple qu'il m'a allégué, comme s'il y avait quelque chose de commun entre un royaume et une république qui a passé par toutes les épreuves qu'a subies la France. Cela ne fait pas honneur à sa pénétration. Si vous avez occasion de lui écrire, dites-lui-en un mot; car comme on croit que tout cela se fait par mes conseils, cela fait un mauvais effet en France. Comme je ne veux pas rétablir en France les anciens titres, je ne veux pas qu'on les rétablisse dans un pays dont j'ai garanti le système constitutionnel, et qui a tant d'analogie avec la France par ses vicissitudes.

Il serait convenable d'établir un chiffre entre vous et moi, et j'ai écrit à M. de Talleyrand de vous en envoyer un.

Je me porte fort bien. Nous commençons enfin à nous apercevoir de la bonne saison. Le siége de Danzig avance. Nous y avons quatre-vingts pièces de canon en batterie; on doit couronner le chemin couvert et faire le passage du fossé dans deux ou trois jours.

Je vous recommande la principauté de Bénévent; traitez-la bien, car je serais fâché que vous fissiez quelque chose de désagréable pour le prince, dont je suis on ne peut plus satisfait.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12531. — A M. PORTALIS.

Finkenstein, 5 mai 1807.

Monsieur Portalis, nous avons appris avec une profonde douleur la mort de notre bien-aimé évêque de Vannes, Maynaud-Pancemont. A la lecture de votre lettre, les vertus qui distinguaient ce digne prélat, les services qu'il a rendus à notre sainte religion, à notre couronne, à nos peuples; la situation des églises et des consciences dans le Morbihan au moment où il arriva à l'épiscopat; tout ce que nous devons à son zèle, à ses lumières, à cette charité évangélique qui dirigeait toutes ses actions : tous ces souvenirs se sont présentés à la fois à notre esprit. Nous voulons que vous fassiez placer sa statue en marbre dans la cathédrale de Vannes. Elle excitera ses successeurs à suivre l'exemple qu'il leur a tracé. Elle fera connaître tout le cas que nous faisons des vertus évangéliques d'un véritable évêque et couvrira de confusion ces faux pasteurs qui ont vendu leur foi aux ennemis éternels de la France et de la religion catholique, apostolique et romaine, dont toutes les paroles appellent l'anarchie, la guerre, le désordre et la rébellion. Enfin elle sera pour nos peuples du Morbihan une nouvelle preuve de l'intérêt que nous prenons à leur bonheur. De toutes les parties de notre Empire, c'est une de celles qui sont le plus sou-

vent présentes à notre pensée, parce que c'est une de celles qui ont le plus souffert des malheurs des temps passés. Nous regrettons de n'avoir pu encore la visiter; mais un des premiers voyages que nous ferons, à notre retour dans nos États, sera de voir par nos propres yeux cette partie si intéressante de nos peuples.

NAPOLÉON.

Moniteur du 21 mai 1807.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12532. — A M. PORTALIS.

Finkenstein, 5 mai 1807.

Faites-moi connaître quel est le curé qui prêche à Saint-Sulpice, son âge, ses opinions et ses talents.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12533. — AU SCHAH DE PERSE.

Camp impérial de Finkenstein, 5 mai 1807.

NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie, à Feth-Ali, empereur des Persans, salut.

J'ai reçu la lettre que tu m'as fait remettre par ton ambassadeur extraordinaire, le très-noble et très-élevé Mohammed Riza Beg. J'ai reconnu, à ce qu'elle contient, et à ce qu'il m'a dit de ta part, la sincérité de tes sentiments pour moi, ton désir de consolider notre amitié par les liens les plus étroits, et ta ferme volonté d'unir constamment tes efforts aux miens contre nos ennemis communs. J'ai en conséquence ordonné à mon ministre de conclure avec lui un traité d'alliance dont les ratifications signées de ma main et scellées de mon sceau impérial seront échangées dans ta capitale. Sa fidèle exécution fera la gloire de ton empire et le désespoir de nos ennemis.

J'ai été très-satisfait de la conduite de ton ambassadeur extraordinaire pendant tout le temps qu'il est resté près de moi; et tu feras une chose qui me sera agréable, en lui tenant compte du zèle que, dans cette circonstance, il a montré pour ton service.

Je te souhaite les bénédictions du ciel, un règne long et glorieux et une fin heureuse.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le général Ferrier.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12534. — AU GÉNÉRAL BERTRAND.

Finkenstein, 5 mai 1807.

Vous partirez à midi pour vous rendre devant Danzig; vous y arriverez avant minuit. De minuit à six heures du matin, vous irez visiter toutes les tranchées; vous verrez quelle est l'opinion du génie; vous verrez le général la Riboisière et le parc; après cela, vous irez trouver le maréchal Lefebvre.

Le maréchal Lefebvre me demande des ordres pour attaquer le 8, de vive force, le Hagelsberg. Cette demande m'est faite le 3, et j'avoue que je n'y comprends rien. Du 3 au 8, il y a cinq jours. La sape était éloignée, il y a deux jours, de 22 toises; en cinq jours, en n'en faisant que 3 toises par jour, on ne sera éloigné que de 6 toises. Si la sape était à 6 toises le 8 ou le 10, il y aurait folie à faire attaquer de vive force sans profiter des ressources de l'art. Deux objections sont contre : 1° des palissades non rompues par l'artillerie, à moins qu'il n'y ait une position d'où on puisse les enfiler; 2° les chausse-trapes et piquets au fond des fossés, mais surtout les fougasses, redoutables pour les troupes qui ne sont pas accoutumées à la guerre de siége; officiers et soldats sont fort ignorants là-dessus; aucun d'eux n'en a jamais vu ni fait. Ils se croient minés jusque sous les parallèles. Si le 8 on se trouve sur le chemin couvert, qui empêche de le couronner? Mais d'ailleurs le couronnement du chemin couvert est inutile. Un chemin couvert ne se couronne que pour établir les batteries de brèche; je n'en ai pas besoin. Du moment que je serai à 10 toises, il faut cheminer par trois ateliers de mineurs, faire sauter le chemin couvert, les contrescarpes, arriver aux palissades, les briser à coups de hache et faire une gabionnade au fond du fossé. Alors plus de difficulté de faire l'assaut, et d'enlever le Hagelsberg enfin. Il est reconnu que les mineurs peuvent faire 3 toises par jour; ils peuvent donc faire 15 toises en cinq jours. Encore une fois, mon opinion est que l'on n'a pas besoin de cheminer à ciel découvert aux 15 dernières toises, puisqu'il n'y a pas besoin de couronner le chemin couvert.

Si cependant, par des raisons que je ne suis pas à même d'apprécier d'ici, il était impossible de s'approcher assez près pour cheminer sous terre, et qu'on fût sûr de briser les palissades et de tenter un assaut, il faudrait le tenter au même moment où l'on menacerait avec les échelles et autres moyens d'attaque les autres points de la place. Si au contraire on continue à cheminer jusqu'au 10, et que la position de la presqu'île soit utile au cheminement de la sape et pour apuyer son flanc gauche, il faut l'enlever sans délai.

Vous pourrez donc partir de manière à être arrivé le 7 dans la nuit, à Marienburg, où vous apprendrez si je suis encore au quartier général ou si j'ai été du côté d'Elbing.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12535. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 5 mai 1807.

Mon Cousin, donnez ordre au général du génie Chambarlhiac de se rendre devant Kolberg pour prendre le commandement du génie de ce siége.

Faites connaître au prince de Ponte-Corvo et au maréchal Soult que mon intention est qu'ils fassent camper leur armée par divisions. Ils vous enverront les plans des camps et des positions qu'ils occuperont.

Faites connaître également au maréchal Davout que mon intention est qu'il fasse camper la division Morand sur les hauteurs d'Allenstein, la division Friand sur les hauteurs d'Osterode et la division Gudin sur les hauteurs de Hohenstein, ayant soin de choisir des lieux sains et de bonnes positions militaires, et d'exercer les troupes aux manœuvres et aux exercices.

Ces maréchaux vous feront connaître quand ces camps seront établis, parce que l'Empereur ira les voir successivement. Quant au maréchal Ney, vous lui ferez connaître que j'ai fait camper les autres corps d'armée, mais que, sur ses observations, je le laisse maître de faire ce qu'il voudra.

Faites camper les fusiliers de la Garde près de Finkenstein; on laissera la place pour le second régiment.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(La minute aux Arch. de l'Emp.)

12536. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 5 mai 1807.

Le maréchal Lannes commande un corps qui porte le nom de corps de réserve de la Grande Armée.

Ce corps sera composé de la division Oudinot, formée à quatre brigades, et de la division Verdier.

La division Oudinot aura ses quinze pièces de canon, telles qu'elle les a dans ce moment.

La division Verdier sera composée des 2e léger, 3e de ligne, 72e de ligne et du régiment de Paris. Elle aura douze pièces de canon fran-

çaise, actuellement attachées à la division italienne qui est devant Kolberg, et qui ont ordre de se rendre à Marienwerder.

Le 3e et le 72e arriveront à Marienwerder avant le 12 mai. Le 2e léger et le régiment de Paris seront joints à la division Verdier après la prise de Danzig.

Le général de brigade Harispe et le général de brigade Vedel feront partie de la division Verdier. L'adjudant commandant Sicard sera le chef d'état-major de cette division.

Une troisième division sera réunie au corps de réserve; elle sera composée de la division italienne. Je donnerai des ordres pour le temps où elle devra rejoindre le corps de réserve. Elle aura ses douze pièces d'artillerie, que lui fournit le 8e corps.

Vous ferez connaître au maréchal Lannes que cette division n'arrivera à Marienwerder que sur la fin de mai, et qu'elle est composée de quatre régiments d'infanterie italiens et d'un régiment de cavalerie.

Le corps de réserve sera ainsi composé de plus de 20,000 hommes.

Il est nécessaire qu'il y soit attaché un ordonnateur, des employés d'administration, et un officier supérieur pour commander l'artillerie.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12537. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 6 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 26 avril. Le temps est ici superbe. Tout commence à végéter. Nous nous apercevons enfin que nous sommes au mois de mai.

Vous trouverez ci-joint un article additionnel à l'armistice conclu avec les Suédois, que vous ferez mettre dans *le Moniteur*. Du reste, rien de nouveau. Le siége de Danzig se continue avec la plus grande activité.

Vous trouverez ci-joint une lettre au ministre Dejean, dont vous prendrez connaissance et que vous lui ferez passer.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12538. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Finkenstein, 6 mai 1807.

Monsieur Dejean, vous donnerez l'ordre que six compagnies du 3e bataillon du 5e d'infanterie légère, qui seront successivement

complétées, à mesure de l'arrivée de la conscription, à 900 hommes, se rendent au camp de Saint-Lô, et aux deux bataillons de ce régiment qui sont au camp de Saint-Lô de se rendre à Paris. Il faudra qu'ils soient complétés à 2,000 hommes. Vous les passerez en revue à leur arrivée à Paris. Vous ne tarderez pas à recevoir l'ordre de les faire venir en poste à Mayence.

Envoyez l'ordre au sénateur Canclaux de renforcer la garnison de Cherbourg de 500 hommes de gardes nationales, de manière que sur ses 3,000 hommes il en ait la moitié à Cherbourg.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12539. — AU GÉNÉRAL LACUÉE.

Finkenstein, 6 mai 1807.

J'ai reçu votre lettre du 25 avril. J'ai lu cette lettre avec peine. Comment avez-vous pu supposer que j'aie jamais eu aucune espèce de doute sur votre zèle et sur votre attachement à ma personne? J'ai lieu de me plaindre de ce sentiment d'injustice de votre part. On ne peut être plus satisfait que je le suis de tout ce que vous faites.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12540. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES.

Finkenstein, 6 mai 1807.

Le maréchal Bessières partira dans la journée pour se rendre à Bischofswerder. Demain, à neuf heures du matin, il passera la revue de la division Saint-Sulpice, en faisant border la haie par compagnie.

Il m'apportera des états bien en règle pour me faire connaître ce qu'il y a : général de division, généraux de brigade, adjudants commandants, aides de camp et adjoints, colonels et états-majors, chaque compagnie, capitaine et officiers; enfin me faire savoir ce qu'ils peuvent mettre devant l'ennemi et ce qu'ils gagneront dans quinze jours.

Il passera cette revue dans les mêmes détails et comme j'ai passé la Garde, et de manière à me donner les mêmes renseignements.

Il la fera manœuvrer une heure ou deux.

Après quoi il se rendra à Strasburg. Il fera la même chose à la division Grouchy, et il reviendra me faire un rapport détaillé.

Il me fera connaître où ces corps ont des détachements, en distin-

guant ceux qui sont en Silésie, ou à Potsdam, ou aux petits dépôts sur la Vistule.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la duchesse d'Istrie.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12541. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 6 mai 1807.

Mon Frère, un régiment de 1,200 Saxons doit être arrivé le 6 à Breslau. Le 2e régiment de dragons doit y être arrivé le 5. Mon intention est donc que, sans perdre un moment, vous dirigiez sur Thorn toute la cavalerie légère, les dragons et cuirassiers qui seront montés, au moment où vous recevrez cette lettre. Vous leur ferez donner des sabres et des carabines, si vous en avez; si vous n'en avez pas, vous les ferez passer par Posen, et vous écrirez au général Saint-Laurent pour qu'on leur en donne. S'il n'y en avait pas à Posen, on leur en donnerait à Thorn.

Vous ferez partir également sans délai les 1,000 hommes d'infanterie sortis de l'hôpital, en dirigeant ceux du 5e corps sur Varsovie et ceux des autres corps sur Thorn. Ne portez aucun retard dans l'exécution de cet ordre, et envoyez-moi en grand détail l'état de ce que vous faites partir. Vous avez assez de troupes pour contenir la Silésie, surtout avec le régiment de 1,200 Saxons qui vient d'arriver.

Le 15 mai, il vous arrivera le régiment des lanciers polonais; mon intention est que vous portiez les deux premiers escadrons de ce régiment à 500 hommes, c'est-à-dire à 250 hommes par escadron, et que vous les fassiez partir sans délai pour Varsovie. Vous garderez les cadres des 3e et 4e escadrons pour recevoir les recrues qui vont vous arriver.

Par le retour du courrier, envoyez-moi, 1° le détail des hommes d'infanterie que vous dirigez sur les différents corps de la Grande Armée, en me faisant connaître de quels régiments ils sont; vous leur ferez fournir des gibernes et des armes prussiennes, si vous n'en avez pas d'autres, en recommandant à celui qui les commandera de faire changer ces armes, à Thorn ou à Varsovie, contre des armes françaises; 2° l'état de tous les chasseurs, hussards, dragons, cuirassiers et carabiniers que vous dirigez sur l'armée, en me faisant connaître ceux qui ont des sabres, des pistolets, des carabines, et ce qui leur manque.

Je vous ai déjà fait savoir qu'il est possible que, dans les quinze premiers jours de mai, je livre une grande bataille, et 2,000 hommes

de cavalerie de plus ou de moins sont pour moi d'une grande importance, surtout l'ennemi ayant beaucoup de cavalerie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12542. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 6 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 3 mai. Vous ne me parlez pas du départ des trois régiments provisoires de cavalerie, ni du régiment qui est à Berlin, ni de détachements quelconques de cavalerie. Mon intention est que vous n'en gardiez aucun; dragons, chasseurs, cuirassiers, que tout parte. Faites aussi partir les deux régiments provisoires qui sont à Berlin. Avec le bataillon de Nassau, vous pouvez garder Berlin et Küstrin jusqu'à ce que le bataillon provisoire de garnison de Küstrin et le 2e bataillon de Nassau soient arrivés. N'attendez pas pour faire partir les régiments provisoires que Nassau soit arrivé. Deux jours de différence ne sont rien pour Berlin et sont beaucoup pour moi.

Écrivez à l'intendant et au gouverneur du Mecklenburg pour que les chevaux provenant de ce pays rentrent.

Le 7e provisoire est arrivé, et je vois que les 6e et 8e sont en marche; mais les 5e, 9e, et 10e, je n'en entends pas parler. Mettez sans délai ces trois régiments en marche.

Le 4e de ligne italien doit arriver le 12 et le 13 à Potsdam; faites-le séjourner à Berlin et passez-le en revue; faites-lui remettre tout ce dont il a besoin. Après cela vous le dirigerez par Stettin sur Kolberg, où il rejoindra la division italienne.

Le régiment des chasseurs italiens arrive le 11 mai à Potsdam; vous l'y ferez séjourner pour réparer sa sellerie, le remettre en bon état, et vous le dirigerez sur Thorn. Je destine ce régiment à faire partie de la réserve de cavalerie.

Le régiment italien des dragons de la Reine arrive à Potsdam le 14 mai. D'ici à cette époque, j'aurai le temps de vous envoyer des ordres. Je le destine à la division italienne.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12543. — AU PRINCE EUGÈNE.

Finkenstein, 6 mai 1807.

Mon Fils, vous recevrez du major général l'ordre de faire partir

le dernier régiment de dragons italiens qui reste en Italie avec le 14e régiment de chasseurs, chacun complété à 600 chevaux, pour se rendre à Augsbourg avec neuf pièces de canon, dont trois servies par l'artillerie légère. Cette artillerie, personnel, matériel et attelage, sera italienne.

Vous ferez partir également une quarantaine de sapeurs pour compléter la compagnie de sapeurs qui est à la division italienne au siége de Kolberg, et qui est réduite à 80 hommes.

Je pense que le 30 mai tout cela sera rendu à Augsbourg.

Si les deux régiments de cavalerie n'ont pas 600 chevaux, il n'y a pas d'inconvénient à n'en envoyer que 400, pourvu que les 200 hommes restants viennent à pied avec leurs selles et bien armés. S'ils manquaient d'armes, vous auriez soin de m'en instruire, afin qu'ils en trouvent à Magdeburg. Cependant tâchez qu'ils soient dans le meilleur état possible. Ces deux régiments vous seront remplacés par les deux régiments de cavalerie que le roi de Naples vous envoie.

Je remarque dans votre état de situation au 1er avril que la division Clauzel n'a que cinq bataillons. Je pense que vous devez y mettre le 4e bataillon du 60e, le 4e du 23e, le 4e du 79e, le 4e du 11e, le 4e du 5e; ce qui ferait dix bataillons. Vous pourriez les composer de sept compagnies chacun, et alors il resterait quatre compagnies aux dépôts. Avec ce qui existe aux dépôts et avec la conscription qui va vous arriver, ces dix bataillons vous formeront bientôt une division de 7 à 8,000 hommes.

Vous pouvez et vous devez considérablement augmenter la division Duhesme. Les 8e, 18e et 3e légers pourraient fournir chacun un petit bataillon de six compagnies, formant un effectif de 720 hommes; le 81e pourrait fournir dans la même proportion. Les dépôts du royaume de Naples qui vous fournissent deux compagnies pourraient vous en fournir quatre; ceux qui vous en fournissent quatre pourraient vous en fournir six; et par ce moyen vous pourrez augmenter cette division jusqu'à 8 ou 10,000 hommes.

Le 1er léger, le 42e et le 112e formeraient le fond d'une 5e division. J'espère que, dans le courant de juin, la division Seras aura 10,000 hommes présents sous les armes; la division Broussier, 8,000 hommes, la division Clauzel, 7,000 hommes, la division Duhesme, 8 à 10,000 hommes, et la 5e division, 6,000 hommes, de manière que vous aurez 45,000 hommes d'infanterie, c'est-à-dire une armée de 50,000 hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, présents sous les armes, et de 60,000 hommes compris l'armée du général Marmont. En cas d'événements, vous seriez renforcé par

12,000 hommes que j'ai dans le midi de la France ; ce qui vous ferait une armée de 72,000 hommes, qui, au milieu de vos places fortes, serait respectable. Mais pour cela, il faut vous occuper sans relâche à former vos troupes, à faire remplacer vos officiers qui ne sont plus dans le cas de servir, renvoyer les hommes réformés et mettre enfin tout en bon état. Les 3es et 4es bataillons des sept régiments que j'ai appelés à la Grande Armée, faisant partie du corps d'observation et composant les divisions Boudet et Molitor, vous formeraient aussi sept petits bataillons qui pourraient compléter une de vos cinq divisions.

Quant à l'artillerie, vous avez envoyé seize pièces de canon ; il faut sur-le-champ les remplacer à vos parcs.

Je vois par votre état de situation du 1er avril que vous avez au 1er corps 600 chevaux et 700 hommes du train d'artillerie : vous avez donc là des soldats du train pour servir encore 100 chevaux ; que vous avez enfin au 4e bataillon principal du train, au 4e bataillon *bis*, au 7e principal, près de 1,500 hommes et près de 2,000 chevaux : vous avez donc près de 3,000 chevaux français du train. C'est beaucoup plus qu'il n'y en a jamais eu en Italie, et tout autant que cela vous est nécessaire.

Je n'ai pas pu bien voir sur votre état de situation à quoi se monte le train d'artillerie italien, en hommes et en chevaux.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12544. — AU ROI DE NAPLES.

Finkenstein, 6 mai 1807.

Mon Frère, si vous faites frapper de la monnaie, je désire que vous adoptiez les mêmes divisions de valeur que dans les monnaies de France, et que vos pièces portent d'un côté votre effigie et de l'autre les armes de votre royaume. J'ai déjà fait la même chose pour mon royaume d'Italie. Les princes confédérés font la même chose. De cette manière il y aura dans toute l'Europe uniformité de monnaie, ce qui sera d'un grand avantage pour le commerce. Il n'y aurait pas d'inconvénient à faire mettre en légende la valeur de la monnaie, comme, par exemple, NAPOLÉON DE 20 FRANCS, etc.[1]

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

[1] Même lettre au roi de Hollande.

12545. — AU ROI DE HOLLANDE.

Finkenstein, 6 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 26 avril avec les journaux qui y étaient joints. Je suppose que cette expédition sortie d'Angleterre n'était qu'un convoi marchand ou bien quelque expédition pour les Indes.

Le major général vous aura fait connaître que j'ai réuni vos troupes hollandaises, qui se montent à 14,000 hommes, sous les ordres du maréchal Brune, qui commande un corps d'observation sous le titre de Corps d'observation de la Grande Armée. Vos troupes hollandaises se trouvent partagées en trois divisions, une sur Hambourg, une sur Schwerin et la troisième sur Anklam. J'ai deux divisions françaises, formant 15,000 hommes, réunies à Magdeburg et destinées à appuyer le corps d'observation. J'attends deux divisions espagnoles. Cette armée d'observation devra être encore renforcée de 20,000 hommes de la Confédération du Rhin. Ce qui fera que le corps d'observation sur l'Elbe sera de plus de 70,000 hommes.

Le quartier général du maréchal Brune sera à Schwerin. Il est convenable que vous l'instruisiez de tout ce qu'il y aura de nouveau. Dès que la garnison de Hameln, que j'ai formée d'un bataillon provisoire, sera arrivée, j'en retirerai vos troupes, que j'enverrai au maréchal Brune.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12546. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 7 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 27 avril. Je n'approuve pas la résolution que vous avez prise relativement aux affaires de l'Opéra, parce que, dans l'ordre général de service que j'ai arrêté pendant mon absence, je ne vous ai point donné le droit de prendre des résolutions. Mon intention est donc qu'aucune résolution ne soit prise qu'en vertu d'un décret spécial ou d'une autorisation spéciale. Vous avez le droit de prendre des résolutions sur un mouvement de guerre, après avoir pris l'avis du conseil militaire. Vous avez le droit de prendre des résolutions sur les affaires de l'Opéra actuellement que vous avez reçu l'autorisation spéciale que je vous ai donnée, mais vous ne l'aviez pas reçue alors. Ainsi donc vous ne pouvez prendre aucune résolution pour les finances, pour faire arrêter un citoyen, etc. Le ministre doit me faire son rapport, comme si j'étais à Paris, et, s'il y a urgence des circonstances, prendre sur lui. Vous pouvez

même l'y inviter dans un conseil des ministres, mais non mettre à couvert sa responsabilité par une résolution à laquelle il ne peut obtempérer.

Tout cela est pour la forme, qui seule m'importe, car, pour le fond, vous avez été depuis investi de toute l'autorité nécessaire, et je ne veux pas entendre parler de l'Opéra. Faites les résolutions que vous jugerez nécessaires pour cet objet. Je suis bien aise d'avoir eu lieu de faire cette explication sur un sujet aussi peu considérable que les affaires de l'Opéra.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12547. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 7 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 28 avril. M. Lacuée a reçu ma lettre du 15 avril, dans laquelle je lui ai fait connaître que les conscrits doivent partir le 15 mai. Je lui ai répété la même chose dans ma lettre du 18.

Jugez de ma surprise en lisant votre lettre du 28 avril. Vous dites que j'ai signé le décret, tel qu'il a passé au Conseil d'État; cela me confond; c'est une erreur d'expédition. J'ai fait les changements de ma propre main.

Il est ridicule que, lorsque j'ai besoin de la conscription, M. Lacuée ne veuille l'appeler que le 5 juillet. D'ailleurs, tous ces calculs de bureau sont faux. Le 5 juillet sera justement le moment de la récolte, qui est une espèce de fête champêtre où les jeunes gens aiment à être chez eux. Cette idée d'opérer simultanément dans toute la France est mauvaise. Il faut que chaque préfet, à mesure qu'il reçoit le décret, fasse son travail et effectue les départs. Pourquoi mettre toute la France en crise à la fois, et rester tout le mois de mai et de juin la bouche béante dans de vaines formalités, et ouvrir le champ aux intrigues de la malveillance? Je suis fâché que dans le Conseil d'État aucun homme n'ait fait sentir cela. Prenez donc, je vous prie, une résolution pour que la conscription arrive le plus tôt possible. Il faut que chaque préfet, dès qu'il reçoit le décret, selon qu'il lui parvient plus tôt ou qu'il a plus de facilités, fasse partir ses conscrits. Tenez la main à cela.

Mes légions doivent être formées au mois de juin, pour me servir en juillet et août. Ainsi j'espère que les départs s'effectueront au 1er juin, au moins pour tout le centre de la France. Y a-t-il de

l'avantage ou de l'inconvénient à ce que les conscrits de Gênes ou des Pyrénées partent le même jour que ceux de Paris? Cette rage de régulariser perd tout. Il vaut mieux suivre la nature des choses, surtout dans un aussi vaste empire. Cette affaire a été bien mal menée. Le Sénat a adopté le sénatus-consulte le 6 avril. Il était naturel que sur-le-champ le ministre de la guerre ou le directeur de la conscription fît former les listes; elles pouvaient donc l'être le 17 avril, le 5 mai les conseils de recrutement être tenus, et le 10 toute la conscription partir. Tout cela, ce sont de mauvaises plaisanteries. Y avait-il besoin d'attendre que je fisse promulguer le sénatus-consulte pour écrire confidentiellement aux préfets de former les listes? La véritable opération est celle du conseil de recrutement. Cette opération pouvait être faite à l'arrivée du décret. Enfin on a voulu perdre trois mois; c'est bien mal connaître le prix du temps. Quel avantage pour la France d'avoir sa conscription finie dans le mois de juin, au lieu de la faire pendant la récolte! Faites-moi connaître ce que vous avez fait là-dessus.

La raison que donne M. Dejean pour ne pas envoyer les selles par les caissons de Sampigny n'est pas bonne; c'est, au contraire, faire d'une pierre deux coups, car j'ai besoin de caissons.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12548. — A M. DE CHAMPAGNY.

Finkenstein, 7 mai 1807.

Monsieur Champagny, j'ai reçu votre lettre du 26 avril. Faites payer le prix que j'ai institué à l'Institut pour l'encouragement de la science galvanique; nous régulariserons cela après.

Je vois avec plaisir ce que vous avez fait pour les draps appelés *Châlons*. Toutes les correspondances de Constantinople demandent que les Français envoient de ces draps par courriers.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12549. — A M. DE CHAMPAGNY.

Finkenstein, 7 mai 1807.

Monsieur Champagny, je reçois votre lettre du 27 avril. Le commissaire général de l'île d'Elbe a mal fait. Vous lui donnerez l'ordre

sur-le-champ de contremander l'envoi qu'il avait fait aux forges de Piombino. Mes décisions doivent parvenir par le canal des ministres et non par le prince de Piombino. Vous lui ferez rembourser la valeur de ce minerai pour l'avoir donné irrégulièrement.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12550. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 7 mai 1807.

Je vois, dans votre bulletin du 27 avril, que Mme de Staël était partie le 21 pour Genève. Je suis fâché que vous soyez si mal informé. Mme de Staël était, les 24, 25, 26, 27, 28, et probablement est encore, à Paris. Elle a fait beaucoup de dîners avec des gens de lettres. Je ne crois pas qu'elle soit à Paris sans votre permission; toutefois, il ne faudrait pas me dire qu'elle est partie pour Genève. Il est bien ridicule qu'on me fasse renouveler tous les jours un acte aussi simple. Si l'on n'avait pas rempli d'illusions la tête de Mme de Staël, tout ce tripotage n'aurait pas lieu, et elle se serait tranquillisée. En ne lui ôtant pas l'espoir de revenir jamais à Paris et recommencer son clabaudage, c'est accroître les malheurs de cette femme et l'exposer à des scènes désagréables; car je la ferai mettre à l'ordre de la gendarmerie, et alors je serai sûr qu'elle ne reviendra pas impunément à Paris.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12551. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 7 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 28 avril. Je comprends facilement la peine que vous avez avec ces faiseurs de journaux, avides d'argent, qui ne veulent point mériter par un travail proportionné.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12552. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Finkenstein, 7 mai 1807.

Monsieur Dejean, vous trouverez ci-joint un rapport que je reçois sur Cassel. Quand j'ai visité cette place, je l'ai trouvée extrêmement faible. Il me paraît de la plus grande importance de faire établir une bonne contrescarpe avec chemin couvert tout au pourtour de la place. Cette contrescarpe et ce chemin couvert doivent être l'ouvrage de

plusieurs années. Si, dans cette campagne, on pouvait faire les escarpes et contrescarpes des quatre demi-lunes, ce serait déjà une bonne et belle amélioration.

Je persiste toujours dans mon intention de faire de Mayence une très-forte place; j'ai demandé des projets que je pense que le génie fait rédiger, pour savoir le rôle que peut jouer le Mein pour la défense de la place.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12553. — AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Finkenstein, 7 mai 1807.

Monsieur le Général Lemarois, je reçois votre lettre du 4 mai. J'ai vu avec plaisir que toutes vos pièces de Praga sont bien approvisionnées actuellement. On m'avait promis qu'au 1er mai la contrescarpe de Praga serait terminée; l'est-elle? J'attache plus d'importance à la contrescarpe de Praga qu'au pont de pilotis.

Dans la situation des magasins, j'ai vu avec peine qu'il y avait à Varsovie moins de 2,000 quintaux de froment, seigle, grain ou farine, tandis qu'il y en a 8,000 à Klodawa, 9,000 à Lowicz, 10 à 12,000 à Lenczyca. Il est urgent que l'on fasse venir à Varsovie 5 à 6,000 quintaux de ces différents magasins.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Lemarois.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12554. — AU PRINCE EUGÈNE.

Finkenstein, 7 mai 1807.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 24 avril. Le général Poitevin demande 4,300,000 francs; cela est tout simple; il ne voit que la Dalmatie. Mon intention est de ne rien dépenser à Sebenico, Spalatro, Trau, Lesina, et je ne veux dépenser quelque chose qu'à Zara. C'est dans ce sens que vous devez écrire au général Poitevin, et vous devez diriger vos dépenses de manière à ne point excéder à Zara ce que j'ai prescrit pour l'année. Si l'on voulait écouter le génie, dix millions ne suffiraient pas; mais qu'ai-je besoin de faire travailler à des places sur la frontière de la Turquie, lorsque je suis bien avec les Turcs? Qu'ai-je besoin d'en avoir tant sur le littoral, tandis que je n'en veux conserver qu'une, qui est Zara?

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12555. — A M. CAMBACÉRÈS.

Elbing, 8 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 29. Je vois avec plaisir que le 5 juin partiront les premières levées de la conscription. Par ce moyen, tout se trouve arrangé.

Vous recevrez demain la suite du journal du siége de Danzig.

Le général Drouet a fait une expédition sur une île qui forme un canal sur la rive droite de la Vistule, sous Danzig. Cette île était confiée à la garde de 1,000 Russes, dont 400 ont été tués et 600 pris. Nous avons pris toutes les redoutes qui la défendaient et dix-sept pièces de canon. Notre tranchée était, le 7, à six toises de la place; on couronnait le chemin couvert. Tout porte à penser que cette place ne tardera pas à se rendre.

Je suis à Elbing, où je viens passer la revue de 18,000 hommes de cavalerie en très-bon état et parfaitement disposés. C'est un des plus beaux coups d'œil qu'on puisse voir.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12556. — A M. FOUCHÉ.

Elbing, 8 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 29. Il n'y a ici rien de nouveau, sinon que le siége de Danzig avance, que 600 Russes de la garnison de cette ville ont été faits prisonniers et 400 ont été égorgés, comme vous le verrez dans le journal du siége. Je viens de passer la revue de la plus grande partie de ma cavalerie, de 18,000 hommes. Je n'ai jamais vu ma cavalerie en si bon état et mes régiments si nombreux.

Je ne vois pas pourquoi on ne traduit pas Penon Lebry, Steffe, Tournier et Malbert, devant les tribunaux. Y a-t-il plus grand crime que d'exciter à la rébellion? Si cela est du ressort d'une commission militaire, faites-le-moi connaître; sans cela, les traduire au tribunal de la Seine.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12557. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Elbing, 8 mai 1807.

Le 1er bataillon de Magdeburg arrive le 13 mai. Il est fort de 400 hommes. Le 15 mai, arrivera le 2e bataillon de même force;

ainsi voilà Magdeburg en sûreté. Votre affaire est actuellement de veiller à ce qu'on les habille promptement. J'ai nommé le général Levasseur, qui a été blessé, pour commander ce régiment, l'inspecter et veiller à son instruction. Je ne saurais trop vous recommander de ne rien laisser à Magdeburg et de tout faire filer.

J'espère que Danzig sera pris avant le 20. L'herbe commence à pousser. Il n'est pas impossible dans la première quinzaine de juin de frapper de grands coups. Vous sentez l'importance que je sois le plus fort possible.

Je viens de passer la revue de 18,000 hommes de cavalerie dans les pleines d'Elbing. J'en ai été très-satisfait. Jamais je n'ai vu la cavalerie en si bon état.

Je vous réitère de ne rien retenir, de tout faire partir. Vous n'avez plus rien à craindre des partisans, tous mes derrières sont systématisés et régularisés. Étudiez où vous avez envoyé les différents détachements de cavalerie, où il y en a, et prenez toutes les mesures pour les faire revenir. Avec les divisions Boudet et Molitor, arrive un millier d'hommes de cavalerie, des régiments qui ont leurs dépôts en Italie. Ordonnez qu'ils se dirigent sur-le-champ sur Potsdam.

Écrivez à l'intendant et au gouverneur de Mecklenburg, afin d'activer la levée des chevaux, et qu'il y ait le moins de monde aux dépôts; et que, dans les détachements qui arrivent de France, on puisse changer les chevaux fatigués et leur en donner de meilleurs.

Sur la rive droite, il y a un canal qui revient et qui forme une île sous Danzig. L'ennemi avait conservé cette île, qui était gardée par 1,000 Russes, dont 400 ont été tués et 600 faits prisonniers, parmi lesquels un grand nombre d'officiers. A cette occasion on a pris dix-sept pièces de canon et de toutes les redoutes. Nous nous sommes logés dans le chemin couvert. Le siége avance et va aussi bien que possible.

Je reçois votre lettre du 4 à minuit; je ne conçois rien à tous ces retardements sur la gravure des planches d'Eylau. Prenez toutes les mesures pour les faire paraître le plus tôt possible. C'est un ouvrage de circonstance qu'il est très-bon de faire paraître sans délai.

Vous me dites bien que le 1er régiment provisoire de cavalerie est parti le 5, mais vous ne me dites pas si le 2e est parti. Il ne doit plus y avoir aucun retard, surtout pour la cavalerie.

Je vois que le 12e provisoire était encore à Berlin le 4. Pourquoi? J'espère qu'il sera parti avant la réception de cette lettre. Écrivez au gouverneur de Hameln pour qu'il prépare ses moyens d'habillement.

Trois compagnies de son bataillon provisoire de garnison doivent déjà lui être arrivées.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12558. — AU MARÉCHAL KELLERMANN.

Elbing, 8 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois vos quatre lettres du 30 avril. Je vois avec plaisir que les 17e et 18e régiments provisoires sont déjà formés; faites-les partir sans délai pour Magdeburg. Vous n'avez rien à craindre de la Hesse : d'abord, parce que vous aurez toujours assez de conscrits pour pouvoir y envoyer du monde, si cela était nécessaire; ensuite, parce que le 5e, fort de 2,000 hommes, va arriver à Mayence; que 14,000 Espagnols y seront bientôt; que 20,000 hommes, venant d'Italie, arrivent dans cinq jours à Magdeburg. Je ne les fais pas venir à l'armée, parce que ce sont des régiments frais, que je garde en réserve.

Si la Hesse levait le nez, et que vos moyens ne fussent pas suffisants, rien que de savoir cette force-là, la contiendrait.

Mon armée est superbe. Je viens de passer la revue de 18,000 hommes de cavalerie dans les plaines d'Elbing. Je n'ai jamais vu la cavalerie plus belle. J'attends que la saison devienne meilleure, que Danzig soit pris, et que tous mes régiments provisoires soient arrivés, pour frapper un vigoureux coup de massue.

Nous nous logeons cette nuit dans le chemin couvert de Danzig. Nous venons de prendre une île qui était défendue par 1,000 Russes, cinq redoutes et dix-sept pièces de canon. 400 Russes ont été tués, 600 ont été faits prisonniers; les redoutes et les dix-sept pièces de canon ont été prises.

Dès le 5 juin, une bonne partie de la conscription va se mettre en marche pour renforcer tous vos cadres. J'apprends avec plaisir que le 1er bataillon de garnison de Magdeburg est parti et arrivera le 13 mai, et que le 2e bataillon partira sous peu de jours. Voilà une belle et bonne besogne.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12559. — 73e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Elbing, 8 mai 1807.

L'ambassadeur persan a reçu son audience de congé. Il a apporté de très-beaux présents à l'Empereur de la part de son maître, et a

reçu en échange le portrait de l'Empereur enrichi de très-belles pierreries. Il retourne en Perse directement. C'est un personnage très-considérable dans son pays, et un homme d'esprit et de beaucoup de sagacité. Son retour dans sa patrie était nécessaire. Il a été réglé qu'il y aurait désormais une légation nombreuse de Persans à Paris, et de Français à Téhéran.

L'Empereur s'est rendu à Elbing et a passé la revue de 18 à 20,000 hommes de cavalerie, cantonnés dans les environs de cette ville et dans l'île de Nogat, pays qui ressemble beaucoup à la Hollande. Le grand-duc de Berg a commandé la manœuvre. A aucune époque l'Empereur n'avait vu sa cavalerie en meilleur état et mieux disposée.

Le journal du siége de Danzig fera connaître qu'on s'est logé dans le chemin couvert, que les feux de la place sont éteints, et donnera les détails de la belle opération qu'a dirigée le général Drouet, et qui a été exécutée par le colonel Aymé, le chef de bataillon Armand du 2e léger, et le capitaine Avy. Cette opération a mis en notre pouvoir une île que défendaient 1,000 Russes et cinq redoutes garnies d'artillerie, et qui est très-importante pour le siége, puisqu'elle prend de revers la position que l'on attaque. Les Russes ont été surpris dans leurs corps de garde : 400 ont été égorgés à la baïonnette sans avoir eu le temps de se défendre, et 600 ont été faits prisonniers. Cette expédition, qui a eu lieu dans la nuit du 6 au 7, a été faite en grande partie par les troupes de Paris, qui se sont couvertes de gloire.

Le temps devient plus doux, les chemins sont excellents, les bourgeons paraissent sur les arbres, l'herbe commence à couvrir les campagnes; mais il faut encore un mois pour que la cavalerie puisse trouver à vivre.

L'Empereur a établi à Magdeburg, sous les ordres du maréchal Brune, un corps d'observation qui sera composé de près de 80,000 hommes, moitié Français, et l'autre moitié Hollandais et confédérés du Rhin; les troupes hollandaises sont au nombre de 20,000 hommes.

Les divisions françaises Molitor et Boudet, qui font aussi partie de ce corps d'observation, arrivent le 15 mai à Magdeburg. Ainsi on est en mesure de recevoir l'expédition anglaise sur quelque point qu'elle se présente. Il est certain qu'elle débarquera; il ne l'est pas qu'elle puisse se rembarquer.

Moniteur du 20 mai 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12560. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE.

Elbing, 9 mai 1807.

Le général Bertrand m'a apporté votre lettre. L'aide de camp du général Drouet m'avait apporté celle où vous me rendez compte de la prise de l'île. Vous ne devez pas songer à la division Oudinot, qui est nécessaire à d'autres opérations. Le 72e arrive, le 12, devant Danzig ; je le laisserai au siége.

Témoignez ma satisfaction au général Drouet, au colonel Aymé, au chef de bataillon Armand, ainsi qu'au détachement badois qui était à la prise de l'île.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12561. — AU PRINCE JÉROME.

Elbing, 9 mai 1807.

Mon Frère, je reçois votre dernière lettre que vous avez oublié de dater. Je vois avec plaisir que les cuirassiers, la cavalerie légère et les dragons seront tous partis au 20 mai, et seront rendus sur la Vistule au 1er juin. Cela est bien nécessaire, car les opérations vont commencer dans quelques jours. L'ennemi ayant beaucoup de cavalerie, j'ai besoin de renforcer tous mes cadres.

Par la distribution de vos forces, je vois que vous n'avez pas besoin de garder les 1,000 hommes d'infanterie française que vous avez, et qui sont très-nécessaires à l'armée. J'en attends le détail par corps.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12562. — A L'IMPÉRATRICE, A PARIS.

Finkenstein, 10 mai 1807.

Je reçois ta lettre. Je ne sais ce que tu me dis des dames en correspondance avec moi. Je n'aime que ma petite Joséphine, bonne, boudeuse et capricieuse, qui sait faire une querelle avec grâce, comme tout ce qu'elle fait, car elle est toujours aimable, hors cependant quand elle est jalouse : alors elle devient toute diablesse. Mais revenons à ces dames. Si je devais m'occuper de quelqu'une d'entre elles, je t'assure que je voudrais qu'elles fussent de jolis boutons de rose. Celles dont tu me parles sont-elles dans ce cas?

Je désire que tu ne dînes jam[illegible] les personnes qui ont

dîné avec moi; que ta liste soit la même pour tes cercles; que tu n'admettes jamais à la Malmaison, dans ton intimité, des ambassadeurs et des étrangers. Si tu faisais différemment, tu me déplairais; enfin, ne te laisse pas trop circonvenir par des personnes que je ne connais pas, et qui ne viendraient pas chez toi si j'y étais.

Adieu, mon amie; tout à toi.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12563. — INSTRUCTIONS POUR LE GÉNÉRAL GARDANE.

Camp impérial de Finkenstein, 10 mai 1807.

M. le général Gardane arrivera le plus promptement possible en Perse. Quinze jours après son arrivée il expédiera un courrier, et un mois après il fera partir un des officiers qui l'accompagnent.

A son passage à Constantinople, il prendra toutes les mesures pour que sa correspondance avec le ministre des relations extérieures et celle du ministre avec lui se fassent rapidement. S'il était possible de faire faire ce service par les agents mêmes de la Porte, il serait dans le cas d'écrire tous les huit jours. Toutes ses dépêches de quelque importance, tant pour le ministre des relations extérieures que pour le général Sebastiani, seront écrites en chiffres.

Ses premières dépêches surtout doivent être telles qu'il convient lorsqu'on a à faire connaître un pays sur lequel il n'existe aucun renseignement positif. La géographie et la topographie du pays, les côtes, la population, les finances, l'état militaire dans ses divers détails, tels doivent être les premiers objets des recherches du général Gardane. Ils doivent remplir ses dépêches et lui fournir des volumes.

La Perse doit regarder les Russes comme ses ennemis naturels : ils lui ont enlevé la Géorgie; ils menacent ses plus belles provinces; ils n'ont pas encore reconnu la dynastie actuelle, et depuis son avénement ils ont toujours été en guerre avec elle. M. le général Gardane rappellera tous ces griefs; il entretiendra l'inimitié des Persans contre la Russie; il les excitera à de nouveaux efforts, à des levées plus nombreuses. Il leur donnera, pour la suite de leurs opérations militaires, tous les conseils que lui suggérera son expérience, et il cherchera, dans cette vue, à se lier avec le prince Abbas-Mirzà, qui commande l'armée et qui paraît en avoir toute la confiance. Il faut que la Perse opère sur les frontières de la Russie une puissante diversion, et qu'elle profite du moment où les Russes ont affaibli leur armée du Caucase et en ont envoyé en Europe une partie, pour

rentrer dans les provinces qu'ils lui ont enlevées par leurs armes ou par leurs intrigues. La Géorgie, qu'ils se sont fait céder par le dernier prince de ce pays, leur est mal assurée; les habitants paraissent regretter encore leurs anciens maîtres. La chaîne des montagnes qui couvre l'entrée de la Perse et des provinces ottomanes est d'ailleurs située au nord de la Géorgie. Il est important que la Russie ne demeure pas maîtresse de tous les passages.

M. le général Gardane emploiera tous ses soins pour que la Perse et la Porte ottomane se concertent, autant qu'il sera possible, dans leurs opérations entre la mer Noire et la mer Caspienne. L'intérêt des deux empires est le même : tous les pays, au midi de la Russie, sont également menacés, parce qu'elle préfère à ses déserts et à ses glaces une terre plus fertile et un ciel plus doux. Mais la Perse a encore un autre intérêt qui lui est propre : c'est d'arrêter dans l'Inde les progrès de l'Angleterre.

La Perse est aujourd'hui pressée entre la Russie et les possessions anglaises. Plus ces possessions s'étendent vers les frontières de Perse, plus elle doit en craindre l'agrandissement ultérieur. Elle serait exposée à devenir un jour, comme le nord de l'Inde, une province anglaise, si, dès aujourd'hui, elle ne cherchait pas à prévenir ce danger, à nuire à l'Angleterre, à favoriser contre elle toutes les opérations de la France.

La Perse est considérée par la France sous deux points de vue : comme ennemie naturelle de la Russie, et comme moyen de passage pour une expédition aux Indes.

C'est à raison de ce double objet que de nombreux officiers du génie et d'artillerie ont été attachés à la légation du général Gardane. Ils doivent être employés à rendre plus redoutables à la Russie les forces militaires de la Perse, et à faire des recherches, des reconnaissances et des mémoires qui puissent conduire à connaître quels seraient les obstacles que trouverait une expédition dans son passage, quelle route elle devrait suivre pour se rendre dans l'Inde, soit en partant d'Alep, soit en partant d'un des ports du golfe Persique. On suppose que, dans le premier cas, l'expédition française, du consentement de la Porte, débarquerait à Alexandrette; que, dans le second, elle doublerait le cap de Bonne-Espérance et irait débarquer à l'entrée du golfe Persique. Il faut faire connaître, dans le premier et dans le second cas, quelle serait la route depuis le point de débarquement jusque dans l'Inde; quelles en seraient les difficultés; si l'expédition trouverait des moyens de transport suffisants, et de quelle nature; si les chemins lui permettraient de traîner son artillerie; et, dans le cas

d'obstacles, quels moyens elle aurait de les éviter ou de les s
monter; si elle trouverait abondamment des vivres et surtout
l'eau; dans le second cas, quels seraient les ports propres au déb
quement; quels seraient ceux où pourraient entrer des vaisse
à trois ponts, des vaisseaux de 80 canons, des vaisseaux de 7
quels seraient ceux où l'on pourrait établir des batteries afin de me
les vaisseaux à l'abri des attaques d'une escadre ennemie; qu
seraient enfin ceux où l'escadre trouverait de l'eau et des vivres à p
d'argent.

Enfin, il serait également nécessaire de faire connaître si l
trouverait une assez grande quantité de chevaux pour remonter
cavalerie et l'artillerie.

Si le général Gardane était seul, il ne pourrait répondre à auc
de ces questions, puisque nous voyons dans notre Europe, au s
même de l'Allemagne, que les renseignements donnés par les prop
habitants du pays sont toujours inexacts et incompréhensibles. M
le général Gardane aura à ses ordres des ingénieurs de la guerre
de la marine et des officiers d'artillerie, qui parcourront les rout
examineront les places, visiteront les ports de l'empire de Per
non-seulement sur le golfe Persique, mais aussi sur la mer Caspien
dresseront des cartes et lui fourniront le moyen d'envoyer, ap
quatre mois de séjour, des mémoires détaillés et dignes de confia
sur les divers objets de ces reconnaissances.

Il aura constamment soin de faire ses envois par duplicata, a
que des renseignements aussi précieux ne soient pas perdus,
arrivait quelque accident à un courrier.

Ces officiers se rendront également utiles en communiquant a
Persans les connaissances de l'art militaire d'Europe, et en les aid
à construire de nouveaux ouvrages pour la défense de leurs plac

Les deux principaux objets qu'on se propose seront ainsi rempl
puisque la Perse deviendra plus redoutable aux Russes, et que
moyens de passage, ainsi que tout ce qui regarde le pays, ne
seront parfaitement connus. Voilà pour la partie militaire.

Quant à la partie diplomatique, le général Gardane est autoris
conclure des conventions pour l'envoi à faire, par la France, de fu
avec baïonnettes, de canons et d'un nombre d'officiers et de so
officiers suffisant pour former le cadre d'un corps de 12,000 homme
qui serait levé par la Perse. Le prix des armes sera fixé par
officiers d'artillerie selon leur valeur en Europe. Le payement en se
stipulé. L'intention de Sa Majesté, en faisant payer ces armes, n'e
pas d'éviter une dépense de 5 à 600,000 francs, mais de s'assur

que le gouvernement persan en fera plus de cas lorsqu'il les aura payées que si elles lui avaient été données. On sera certain, d'ailleurs, que, puisqu'il les achète, c'est qu'il a en effet la volonté de s'en servir. Ces armes et les officiers et sous-officiers seront transportés par une escadre de Sa Majesté.

On stipulera dans la convention le lieu du débarquement et le mode de payement des armes, qui pourra être fait, pour la plus grande partie, en vivres, tels que biscuit, riz, bœufs, etc., pour les escadres qui, après avoir débarqué ce qu'elles auront apporté, croiseront dans ces mers. La quantité d'armes qu'on prendra l'engagement de fournir peut s'élever à 10,000 fusils et une trentaine de pièces de canons de campagne. Le sort des officiers et sous-officiers, tant de ceux qui accompagnent le général Gardane que de ceux qui seront envoyés, doit être également fixé par ces conventions. Sa Majesté leur laissera le traitement dont ils jouissent en France; mais il convient qu'ils reçoivent en Perse un traitement extraordinaire, qui est toujours nécessaire à des Européens qui s'expatrient.

Si la guerre avec la Russie continue, que la Perse désire et que le général Gardane croie utile, lorsqu'il connaîtra bien le pays, l'envoi de quatre ou cinq bataillons et de deux ou trois compagnies d'artillerie pour former une réserve à l'armée persane, cet envoi pourra être convenu par le général Gardane, et l'Empereur y donnerait son approbation.

Ce ministre connaît assez bien la situation des affaires pour savoir que ce n'est qu'au moyen d'un grand secret et de notions exactes sur les lieux de débarquement, qu'on peut envoyer une escadre pour porter des secours en Perse.

Dans le cas d'une expédition de 20,000 Français aux Indes, il conviendrait de savoir quel nombre d'auxiliaires la Perse joindra à cette armée, et surtout, tout ce qui concerne, comme il a été dit plus haut, les lieux de débarquement, les routes à tenir, les vivres et l'eau nécessaires à l'expédition. Il faut connaître aussi quelle serait la saison favorable pour le passage par terre.

Là ne se borne pas la mission du général Gardane; il doit communiquer avec les Mahrattes et s'instruire, le plus positivement possible, de l'appui que l'expédition pourrait trouver dans l'Inde. Cette presqu'île est tellement changée depuis dix ans que ce qui la concerne est à peine connu de l'Europe. Rien ne serait plus utile que tous les renseignements qu'il pourrait recueillir, toutes les liaisons qu'il pourrait former.

Enfin, le général Gardane ne doit pas perdre de vue que notre objet

important est d'établir une triple alliance entre la France, la Porte et la Perse, de nous frayer un chemin aux Indes, et de nous procurer des auxiliaires contre la Russie. Si l'exécution de cette dernière vue pouvait s'étendre du côté de la Tartarie, ce serait une chose digne d'attention; la Russie se mêlant de ce qui concerne nos frontières, nous recueillerons tôt ou tard le fruit des moyens que nous nous serons préparés pour l'inquiéter sur les siennes.

M. le général Gardane examinera quelles resources la Perse pourrait offrir à notre commerce, quels produits de nos manufactures y réussiraient, et ce que nous pourrions en retirer en échange. Il est autorisé à négocier ensuite un traité de commerce sur les bases de ceux de 1708 et 1715. Il correspondra avec l'île de France, et il s'attachera à en favoriser le commerce avec d'autant plus de soin que l'île de France doit devenir la première échelle du commerce de la métropole avec le golfe Persique.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte de Gardane.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12564. — AU GÉNÉRAL JUNOT.

Finkenstein, 10 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 29 avril. Je ne puis qu'être mécontent de ce que vous n'obéissez pas à mes ordres. J'ai ordonné qu'il y aurait parade tous les jours sur la place Vendôme, et que le gouverneur s'y trouverait, n'y aurait-il qu'un piquet de 60 hommes. Vous deviez le faire. Je me flatte que désormais vous remplirez plus exactement mes intentions et ne regarderez pas ce que je dis comme des sornettes. La parade se défile tous les jours à Paris; il n'est pas question de faire une parade d'ostentation, mais une parade de service. Mon intention est qu'elle continue à avoir lieu dans tous les temps.

Je reçois votre lettre du 30 avril. Je ne puis qu'être, aussi, mécontent de ce que, au lieu de partir comme je vous l'avais ordonné, vous restez dix jours à Paris. Vous vous faites une étrange idée de vos devoirs et du service militaire. Je ne vous reconnais plus.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12565. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Finkenstein, 10 mai 1807.

Monsieur Dejean, je reçois votre lettre du 30 avril. Le fait est que j'ai été trois mois sans recevoir d'états de situation de l'intérieur. Le

dernier qui vient enfin de m'être remis est du 1er avril; nous sommes au 15 mai. On me remettait autrefois deux états de situation par mois. Je devrais donc avoir l'état de situation au 15 avril.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12566. — NOTE POUR LE GÉNÉRAL CHASSELOUP.

Finkenstein, 10 mai 1807.

L'enceinte de Marienburg est d'un mauvais tracé et sans flanc; il faut donc la renforcer. Un fossé rempli d'eau et de 10 toises de largeur est un bon obstacle. Il faut, avant tout, terminer les batardeaux, les contrescarpes et les tambours qui couvrent les portes et batardeaux. On me présentera un projet de démolition et palissadement pour fermer la place le long de la rivière.

Une lunette sur la basse Vistule est l'ouvrage le plus indispensable : 1° il protége le côté faible de la place, le point d'attaque; 2° il éloigne les batteries ennemies qui pourraient voir le pont; 3° il couvre de l'enfilade la longue courtine du front de la place.

Une lunette sur le haut de la Vistule est aussi nécessaire pour éloigner l'ennemi du pont et retarder l'attaque de ce côté de la place.

Le point le plus faible devient alors le saillant de droite, flanqué par deux crémaillères. Une lunette sur ce saillant, sous le feu de la place, ou plutôt un fort comme ceux de Mayence, serait nécessaire pour renforcer ce point.

La lunette sur le saillant de gauche, et celle sur la porte d'Elbing me paraissent bien.

A l'ouvrage coté . . . on préfère une demi-lune flanquée de la place à bonne portée, et empêchant l'approche du front de la haute Vistule.

Il faut terminer le corps de place au mois de mai et masser les trois lunettes des haute et basse Vistule et du saillant de droite; en juin on les revêtira en bois et on massera les trois autres; en juillet on revêtira ces dernières, escarpes et contrescarpes.

On disposera un réduit dans l'intérieur.

On pourra, par la suite, occuper par trois lunettes avancées les hauteurs près du canal et le mamelon de droite.

Ne pourrait-on pas avoir deux cavaliers aux deux saillants de droite et de gauche ou dans les points correspondants de l'enceinte intérieure?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12567. — AU PRINCE EUGÈNE.

Finkenstein, 10 mai 1807.

Mon Fils, je reçois vos lettres du 29 avril; je n'approuve aucun mouvement de l'Italie sur la Dalmatie. Il faut éviter le passage des troupes sur le territoire autrichien, afin de ne donner lieu à aucune réclamation et à aucun accident.

Par le dernier état de situation que vous m'avez envoyé, j'ai vu que les dépôts de cavalerie qui sont en Italie ont beaucoup de chevaux. Je vous ai demandé d'en former un régiment provisoire. Je désire aussi que vous envoyiez de chaque régiment une centaine d'hommes à pied à Potsdam, où on les montera.

Mon système est de ne jamais changer les emplacements des dépôts; je ne changerai donc pas celui des dépôts des cinq régiments qui sont à la Grande Armée. Il faut que les hussards et chasseurs achètent des chevaux en Croatie et en Dalmatie. D'ailleurs, en m'envoyant exactement l'état de situation de l'armée, je ferai venir à Potsdam les hommes qui ne pourraient être montés, et je les monterai là. Mais veillez à ce que tous ces hommes à pied viennent avec leurs selles et leurs brides.

Napoléon.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12568. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 11 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 2 mai. J'approuve fort que vous ayez choisi la Pentecôte pour donner une fête. Il n'y a rien ici de nouveau.

Napoléon.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12569. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 11 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 2 mai. Cette folle de Mme de Staël m'a écrit une lettre de six pages, qui est un baragouin où j'ai trouvé beaucoup de prétentions et peu de bon sens. Elle me dit qu'elle a acheté une terre dans la vallée de Montmorency. Elle part de là pour en conclure qu'elle peut demeurer à Paris. Je vous répète que c'est tourmenter

tement cette femme que de lui laisser cet espoir. Si je vous
ais le détail de tout ce qu'elle a fait à sa campagne depuis
mois qu'elle y demeurait, vous en seriez étonné; car, quoiqu'à
lieues de la France, je sais mieux ce qui s'y passe que le ministre
a police.

'avais eu vent de ces joueurs à la baisse. Le frère Talleyrand y est
r une somme très-notable. Voilà ce que c'est que de fréquenter de
ivaises sociétés. A force de lire des faits dénaturés et d'impudents
songes, je suis quelquefois étonné de voir ma mémoire altérée
des faits qui me sont propres.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12570. — DÉCISION.

Finkenstein, 11 mai 1807.

ur un rapport en date du 15 avril, ministre de la marine avait proposé Empereur les noms suivants pour vaisseaux en construction à Venise : *Prince Eugène, le Vénitien, le Minis.*

Ces trois vaisseaux seront nommés *le Rivoli, le Castiglione, le Mont-Saint-Bernard.*

NAPOLÉON.

Archives de la marine.

12571. — DÉCISION.

Finkenstein, 11 avril 1807.

e ministre directeur de l'administra- de la guerre demande à l'Empereur militaires de l'armée d'Italie qui été blessés dans la campagne de XIV ont droit à la gratification de mois de solde accordée par décret février 1806.

M. Dejean ne doit me proposer que des choses qui sont conformes aux lois : personne n'a le droit d'être jaloux.

NAPOLÉON.

Comm. par M. de Blaury.

12572. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE.

Finkenstein, 11 mai 1807, 4 heures après midi.

reçois vos trois lettres du 10 et la dernière datée de onze heures
oir. L'ennemi vous inquiète sur Kahlberg; il a débarqué des troupes
côté de Polski, et onze bâtiments se sont laissé voir hier au soir
le port de Danzig. Il est donc possible que l'ennemi tente à la

fois de porter des secours dans Danzig par ces deux voies. J'attends le rapport des marins pour connaître ce que les onze bâtiments peuvent porter. Il ne paraît pas que l'attaque par la langue de terre puisse être sérieuse. Toutefois, j'ai ordonné qu'il fût jeté un pont à Fürstenwerder et que le général Oudinot y tiendrait un bataillon. Le pont une fois établi, la cavalerie qui est dans l'île pourra déboucher sur le flanc de l'ennemi. Si l'ennemi veut tenter quelque chose de sérieux, il est vraisemblable que ce sera par la mer. Jusqu'à cette heure, les secours que portent les onze bâtiments ne sont pas de nature à donner de grandes inquiétudes; et si l'ennemi voulait employer 7 à 8,000 hommes pour secourir Danzig, nul doute qu'il ne les envoyât par mer dans le camp retranché.

Le 72e doit vous arriver le 16; envoyez à sa rencontre; vous pouvez lui faire gagner une journée et le faire arriver le 15. Le maréchal Mortier ne doit pas tarder non plus à appuyer sa droite à deux journées de Danzig, afin de se porter à vous si l'ennemi tentait quelque chose. Vous n'avez rien à craindre des Suédois, ni des Anglais, dont l'expédition ne sera prête qu'à la fin de mai. J'ai des nouvelles d'Angleterre du 28 avril. Le général Oudinot est en mesure, à Marienburg, de se porter partout où il sera nécessaire; mais il ne faut pas que vous en disposiez, puisqu'il n'est pas sous votre commandement, et que vous êtes trop vieux soldat pour ne pas savoir qu'il faut que chacun fasse sa besogne. Jusqu'à cette heure, l'ennemi ne fait aucun mouvement sur la ligne; vous pouvez être certain que, lorsqu'il sera décidé que l'ennemi se porte par mer ou par la langue de terre sur vous, on ne vous laissera pas seul.

Faites armer les redoutes avec des pièces de campagne; faites établir le pont de radeaux dans l'île; envoyez de la cavalerie et un général de brigade pour éclairer la presqu'île, et faites-moi un rapport exact sur la situation de vos troupes; donnez-moi des renseignements sur ce qui arrive de nouveau.

Ne vous alarmez pas; instruisez-moi promptement et exactement de tout. Faites avec vos forces tout ce qui est possible, et ne craignez pas qu'on vous laisse sans secours, quand il sera prouvé que l'ennemi s'affaiblit devant la Grande Armée. Mais mon intention n'est pas de déplacer les troupes, ni de disséminer une aussi bonne division que celle d'Oudinot.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12573. — AU ROI DE NAPLES.

Finkenstein, 11 mai 1807.

Je reçois votre lettre, dans laquelle vous m'annoncez le débarquement des Anglais à Aboukir. Il faudra voir si cette nouvelle se confirme.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12574. — A L'IMPÉRATRICE, A PARIS.

Finkenstein, 12 mai 1807.

Je reçois ta lettre du 2 mai, où je vois que tu te disposes à aller à Saint-Cloud. J'ai vu avec peine la mauvaise conduite de madame .... Ne pourrais-tu pas lui parler de réguraliser sa vie, qui pourrait lui attirer bien des désagréments de la part de son mari?

Napoléon est guéri, à ce que l'on me mande. Je conçois toute la peine que cela a dû faire à sa mère; mais la rougeole est une maladie à laquelle tout le monde est sujet. J'espère qu'il a été vacciné, et qu'il sera quitte au moins de la petite vérole.

Adieu, mon amie; le temps est très-chaud et la végétation commence; mais il faut encore quelques jours pour qu'il y ait de l'herbe.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12575. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE.

Finkenstein, 14 mai 1807, 2 heures du matin.

Il est deux heures du matin et je n'ai point de nouvelles de vous depuis le 12 à sept heures du soir, c'est-à-dire plus de 30 heures! J'aurais bien désiré que vous m'eussiez écrit à six heures du matin pour me faire connaître ce qui avait paru de nouveau. Je vous recommande de m'écrire deux fois par jour et avec quelques détails.

Le maréchal Lannes a dû arriver le 13 de bonne heure. Le 72e ne doit pas être loin. Je sais que Mortier a passé l'Oder et est en grande marche. Écrivez-lui que le cas prévu par ses instructions a lieu, qu'il ait à diriger toutes ses forces sur Danzig. Soyez instruit de la route qu'il prendra et où il se trouve, afin que vous le puissiez prévenir à tout événement.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12576. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 14 mai 1807, 2 heures du matin.

Je ne reçois qu'au moment, à deux heures après minuit, deux courriers de Paris, qui m'apportent vos lettres des 10 et 11, auxquelles je répondrai demain. Le ministre de la guerre expédie des ordres au maréchal Brune de se rendre à Stettin et de réunir sur la Peene 6,000 Hollandais, et à la division du général Boudet de se porter à Stettin.

Ainsi le maréchal Brune aura deux divisions hollandaises et la division Boudet sur sa droite, la division Molitor, une division espagnole et la division hollandaise de Hambourg sur sa gauche. J'ai reçu des nouvelles que les troupes espagnoles sont arrivées sur les Pyrénées. Elles seront sur le Rhin dans les premiers jours de juin.

Un convoi de soixante voiles a paru devant Danzig et a commencé à débarquer, sous la protection du petit fort de Weichselmünde, les troupes qu'il a à bord. Je m'attendais à cette expédition et j'y ai envoyé la division Oudinot.

Vous aurez vu dans le journal du siége que nous avions couronné le chemin couvert et que nous nous préparions à passer le fossé.

Je ne pense pas que l'armée russe bouge, et l'herbe n'est pas assez avancée pour qu'on puisse rien entreprendre : chevaux de cavalerie, d'artillerie et de charrois mourraient de faim. Il faut encore huit à dix jours pour que l'herbe soit assez haute pour qu'on puisse fourrager.

Je crois que le ministre vous adresse les trois ordres qu'il expédie; faites partir celui pour le maréchal Mortier en toute hâte. Je suppose qu'il sera sous Kolberg.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12577. — A L'IMPÉRATRICE, A SAINT-CLOUD.

Finkenstein, 14 mai 1807.

Je conçois tout le chagrin que doit te causer la mort de ce pauvre Napoléon [1]; tu peux comprendre la peine que j'éprouve. Je voudrais être près de toi, pour que tu fusses modérée et sage dans ta douleur. Tu as eu le bonheur de ne jamais perdre d'enfant; mais c'est une des conditions et des peines attachées à notre misère humaine. Que j'ap-

[1] Charles-Napoléon, prince royal de Hollande, mort à la Haye le 5 mai 1807.

prenne que tu as été raisonnable et que tu te portes bien! Voudrais-tu accroître ma peine?

Adieu, mon amie. NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12578. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 14 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois vos lettres des 4 et 5 mai. Ce que vous dites relativement au Corps législatif me paraît sensé. Il me semble que, de ma propre autorité, je ne puis nommer M. Fontanes, et qu'il faut que des candidats me soient présentés. Faites-moi connaître si, dans le cas où il le serait, je pourrais le nommer.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12579. — A M. MOLLIEN.

Finkenstein, 14 mai 1807.

Monsieur Mollien, je reçois votre rapport du 3 mai. Je désire bien savoir si vous aviez des piastres à Montevideo et si le trésor est dans le cas de perdre quelque chose à cette conquête des Anglais.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12580. — AU MARÉCHAL LANNES, A PIETZKENDORF.

Finkenstein, 14 mai 1807, 2 heures après midi.

Mon Cousin, le 3e de ligne va arriver à Marienburg et le 72e va arriver devant Danzig; ainsi, demain ou après, votre seconde division sera formée et sera forte de près de 5,000 hommes. Profitez de l'occasion de l'officier que le maréchal Lefebvre expédie, pour avoir des nouvelles des douze pièces d'artillerie qui étaient attachées à la division italienne qui est devant Kolberg, et qui doivent faire partie de votre seconde division.

Mon intention est que vous placiez votre corps de manière à tenir en échec la division ennemie qui a débarqué, mais que vous ne fatiguiez point vos hommes dans des travaux de tranchée, et que vous ne les exposiez pas ainsi à des pertes journalières pour lesquelles je n'ai point destiné ce corps. Dans la journée du 18 au 19, le maréchal

Mortier va arriver devant Danzig avec 9,000 hommes; et alors, si aucune circonstance extraordinaire ne survient au siége, je vous enverrai l'ordre de reprendre votre position à Marienburg. Le bataillon qui était resté à Fürstenwerder doit être rentré; je l'ai remplacé par la 4e brigade du général Oudinot.

Faites la reconnaissance du camp retranché, et faites-moi connaître ce que vous pensez de la force et de la nature des troupes que l'ennemi a débarquées, ainsi que ce qu'il paraît devoir faire.

Vous sentez bien que vos deux divisions, toutes composées de corps qui n'ont pas donné dans la campagne, et vos vingt-sept pièces d'artillerie, me sont nécessaires en bataille rangée. Ainsi, je vous le répète, n'employez vos troupes que contre le corps qui a débarqué, à moins de circonctances extraordinaires et inattendues. J'ai envoyé ce matin le général Beaumont, aide de camp du grand-duc de Berg, à Fürstenwerder, pour passer demain, avec un millier de dragons et la brigade de général Albert, et culbuter tout ce que l'ennemi aurait dans la presqu'île.

Comme les détails du siége ne vous occupent pas, vous êtes à même de bien observer ce que peut faire l'ennemi dans la rade, et je désire que vous m'écriviez deux fois par jour. Envoyez vos lettres à Dirschau, où j'ai fait établir une ligne de poste jusqu'ici.

Je n'entends pas parler du général Verdier, qui doit commander votre seconde division.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Montebello.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12581. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, A PIETZKENDORF.

Finkenstein, 14 mai 1807, 2 heures après midi.

Je reçois, à deux heures après midi, votre lettre du 13 à huit heures du soir.

Je viens d'ordonner au général Beaumont, aide de camp du grand-duc de Berg, de se rendre à Fürstenwerder, de prendre une brigade de dragons, de se faire soutenir par les Polonais et toutes les troupes que vous avez envoyées, et par les troupes de la 4e brigade d'Oudinot, et de balayer la presqu'île en envoyant les patrouilles jusqu'à Pilau. J'espère que cette opération sera bien faite demain matin. Comme vous êtes à même d'avoir des renseignements sur les troupes que l'ennemi peut avoir là, faites-le soutenir par quelques troupes d'infanterie, si vous le jugez nécessaire.

Une brigade du maréchal Mortier, composée de 4,000 hommes, se

trouvera, le 15, à Jastrow; le 16, à Friedland; le 17, à Konitz. Elle a six pièces de canon; elle peut, de Konitz, se rendre, en deux jours, devant Danzig. La 2e brigade, composée de 5,000 hommes, sera, le 16, à Neu-Stettin. Ainsi, voilà un secours de 9,000 hommes et de douze pièces de canon, tout près de vous. J'ai ordonné au maréchal Mortier d'appuyer ces deux corps sur Danzig.

Le 72e doit arriver demain devant Danzig; instruisez-moi si vous en avez des nouvelles. Comme ce régiment fait partie du corps du maréchal Lannes, il devra rentrer sous les ordres de ce maréchal. Enfin le 3e de ligne va arriver à Marienburg, également appartenant au corps du maréchal Lannes.

Ainsi, vous voyez qu'en quelque force que l'ennemi débarque, il y a là du monde pour lui être opposé. Du moment que le maréchal Mortier vous aura joint, le maréchal Lannes rejoindra Marienburg. Vous avez plus l'habitude de servir avec le maréchal Mortier, et, d'ailleurs étant destiné à assiéger Kolberg, il sera mieux là; et, si l'ennemi faisait quelques mouvements sur la ligne, j'ai besoin de la division Oudinot pour livrer bataille. Cependant le corps du maréchal Lannes restera à Marienburg, jusqu'à ce qu'il y ait des mouvements ennemis sur la ligne, prêt à retourner à Danzig si l'ennemi tentait un nouveau débarquement. Le 18 ou le 20, je suppose que tout le corps du maréchal Mortier sera réuni sous Danzig.

Je vois avec plaisir qu'on ait couronné le chemin couvert du bastion. On doit, du moment que les palissades seront détruites dans le fond du fossé, monter à l'assaut et enlever le Hagelsberg.

Ne mêlez point le corps du maréchal Lannes dans les affaires du siége; qu'il soit seulement toujours en opposition au corps qui a débarqué, afin que, lorsque le corps du maréchal Mortier sera arrivé, il puisse me rejoindre intact, moins les pertes qu'il pourrait avoir faites en culbutant ce qui a débarqué.

Je vous envoie le rapport que me fait le général Songis sur les boulets et approvisionnements, et sur ce qui est arrivé et en route. Il paraîtrait, d'après cet état, que votre situation est satisfaisante. Faites-moi connaître ce qu'il en est.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12582. — AU MARÉCHAL CLARKE.

Finkenstein, 14 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 10 mai à dix heures du soir. Vous dites que ce ne sont point les chevaux qui manquent au dépôt de Potsdam,

mais bien les hommes. Vous n'avez donc pas l'état de situation du dépôt, d'où il résulte qu'il y a 772 hommes disponibles et seulement 83 chevaux. Il est vrai qu'il y a 630 chevaux blessés ou malades et 87 à l'infirmerie, comme galeux ou farcineux; mais il n'y a pas besoin d'employer des soldats de cavalerie pour soigner ces 630 chevaux, on peut les faire soigner par les paysans. Un homme peut soigner trois chevaux. Il y aurait, sur les 600 hommes, 500 au moins qui pourraient partir s'ils avaient des chevaux; il vous manque donc 500 chevaux. Tâchez donc de procurer des chevaux au dépôt de Potsdam. Il y a des hommes. Il doit y avoir des selles.

Je suppose que les deux régiments provisoires sont partis à l'heure qu'il est. Je suppose que le général Boudet est en marche. Fournissez-lui, à son passage à Berlin, tout ce dont il a besoin.

Je vous ai mandé, cette nuit, que 60 bâtiments avaient débarqué, sous le fort de Weichselmünde, un nombre de troupes prussiennes et russes que l'on ne peut pas évaluer, mais que l'on suppose être de 8 à 10,000 hommes. Ils ont été cernés par la division Oudinot, qui est arrivée sur le rivage en même temps qu'eux; jusqu'à présent ils n'ont pas osé sortir de leurs retranchements.

On a couronné le chemin couvert et fait le passage du fossé. Il ne faut pas s'étonner que ce siége soit ainsi, puisqu'il y a plus de 20,000 hommes dans la place.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12583. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 15 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 6 mai. Je vois avec plaisir que le code de commerce sera présenté au Corps législatif. Peut-on, sans inconvénient, présenter les deux premiers livres sans le troisième?

J'ai témoigné mon mécontentement au général Junot de ce qu'il a été si longtemps à partir; mais on quitte Paris bien peu volontiers.

Vous trouverez ci-joint un ordre pour le ministre Dejean; vous veillerez à ce qu'il soit exécuté. Les 9 bataillons qui composent le camp de Saint-Lô auront gagné dans les mois d'avril et de mai plus que l'affaiblissement produit par l'absence du 5e d'infanterie légère. Dites donc à M. Dejean qu'il m'envoie l'état de situation de l'intérieur au 1er mai. Je n'ai encore que celui du 1er avril, et nous sommes au 15 mai; je devrais avoir celui du 1er mai depuis plusieurs jours; cela est fort important pour moi.

Si le général Sanson n'a pas envoyé le travail qu'il a annoncé, faites

toujours publier les planches faites, car cet ouvrage n'a que le mérite de la circonstance; faites-les donc paraître sur-le-champ.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12584. — A M. DE LACÉPÈDE.

Finkenstein, 15 mai 1807.

Monsieur de Lacépède, je reçois votre lettre du 4. Je signe les décrets que vous m'avez présentés. Les publicistes pourront discuter le droit de donner des forêts du Domaine sans l'intervention d'une loi. J'ai signé provisoirement, mais il est nécessaire de mettre la chose en règle. Il faut que la Légion d'honneur achète le bois d'Écouen. Elle le peut par compensation de nombreuses créances qu'elle est dans le cas de faire valoir sur l'État. Conférez à ce sujet avec M. l'archichancelier et avec le ministre des finances. Je ne suis pas bien sûr des usages établis à cet égard. Il se pourrait que, le bois d'Écouen étant parvenu au Domaine par la voie de l'émigration, j'eusse plus de latitude que pour d'autres propriétés de ce genre.

J'ai fort approuvé les précautions que vous avez prises sous les rapports de santé. Il est très-important qu'il ne s'établisse pas, dès les commencements, un préjugé contre la salubrité de l'établissement. On a été au moment de me faire détruire le prytanée de Saint-Cyr, parce qu'il y avait eu quelques maladies la première année.

Je vous envoie une note que j'ai dictée sur l'établissement d'Écouen.

NAPOLÉON.

Comm. par M. Honoré Bonhomme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12585. — NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT D'ÉCOUEN.

Finkenstein, 15 mai 1807.

Il faut que l'établissement d'Écouen soit beau dans tout ce qui est monument, et qu'il soit simple dans tout ce qui est éducation. Gardez-vous de suivre l'exemple de l'ancien établissement de Saint-Cyr, où l'on dépensait des sommes considérables, et où l'on élevait mal les demoiselles.

L'emploi et la distribution du temps sont des objets qui exigent principalement votre attention. Qu'apprendra-t-on aux demoiselles qui seront élevées à Écouen? Il faut commencer par la religion dans toute sa sévérité. N'admettez, à cet égard, aucune modification. La religion est

une importante affaire dans une institution publique de demoiselles. Elle est, quoi qu'on en puisse dire, le plus sûr garant pour les mères et pour les maris. Élevez-nous des croyantes et non pas des raisonneuses. La faiblesse du cerveau des femmes, la mobilité de leurs idées, leur destination dans l'ordre social, la nécessité d'une constante et perpétuelle résignation et d'une sorte de charité indulgente et facile, tout cela ne peut s'obtenir que par la religion, par une religion charitable et douce. Je n'ai attaché qu'une importance médiocre aux institutions religieuses de Fontainebleau, et je n'ai prescrit que tout juste ce qu'il fallait pour les lycées. C'est tout le contraire pour l'institution d'Écouen. Presque toute la science qui y sera enseignée doit être celle de l'Évangile. Je désire qu'il en sorte, non des femmes très-agréables, mais des femmes vertueuses; que leurs agréments soient de mœurs et de cœur, non d'esprit et d'amusement. Il faut donc qu'il y ait à Écouen un directeur, homme d'esprit, d'âge et de bonnes mœurs; que les élèves fassent chaque jour des prières régulières, entendent la messe et reçoivent les leçons sur le catéchisme. Cette partie de l'éducation est celle qui doit être le plus soignée.

Il faut ensuite apprendre aux élèves à chiffrer, à écrire, et les principes de leur langue, afin qu'elles sachent l'orthographe. Il faut leur apprendre un peu de géographie et d'histoire, mais bien se garder de leur montrer ni le latin ni aucune langue étrangère. On peut enseigner aux plus âgées un peu de botanique, et leur faire un léger cours de physique ou d'histoire naturelle, et encore tout cela peut-il avoir des inconvénients. Il faut se borner, en physique, à ce qui est nécessaire pour prévenir une crasse ignorance et une stupide superstition, et s'en tenir aux faits, sans raisonnements qui tiennent directement ou indirectement aux causes premières.

On examinera s'il conviendrait de donner à celles qui seront parvenues à une certaine classe une masse pour leur habillement. Elles pourraient s'accoutumer à l'économie, à calculer la valeur des choses et à compter avec elles-mêmes.

Mais, en général, il faut les occuper toutes, pendant les trois quarts de la journée, à des ouvrages manuels; elles doivent savoir faire des bas, des chemises, des broderies, enfin toute espèce d'ouvrages de femme.

On doit considérer ces jeunes filles comme si elles appartenaient à des familles qui ont, dans nos provinces, de 15 à 18,000 livres de rente, et ne devant apporter de dot à leurs maris pas plus de 12 ou 15,000 francs, et les traiter en conséquence. On conçoit, dès lors, que le travail manuel dans le ménage ne doit pas être indifférent.

Je ne sais pas s'il y a possibilité de leur montrer un peu de médecine et de pharmacie, du moins de cette espèce de médecine qui est du ressort d'une garde-malade. Il serait bon aussi qu'elles sussent un peu de cette partie de la cuisine qu'on appelle l'office. Je voudrais qu'une jeune fille sortant d'Écouen pour se trouver à la tête d'un petit ménage sût travailler ses robes, raccommoder les vêtements de son mari, faire la layette de ses enfants, procurer des douceurs à sa petite famille au moyen de la partie d'office d'un ménage de province, soigner son mari et ses enfants lorsqu'ils sont malades, et savoir, à cet égard, parce qu'on le lui aurait inculqué de bonne heure, ce que les garde-malades ont appris par l'habitude. Tout cela est si simple et si trivial, que cela ne demande pas beaucoup de réflexions.

Quant à l'habillément, il doit être uniforme. Il faut choisir des matières très-communes et leur donner des formes agréables. Je crois que, sous ce rapport, la forme de l'habillement actuel des femmes ne laisse rien à désirer. Bien entendu cependant que l'on couvrira les bras, et que l'on adoptera les modifications qui conviennent à la pudeur et à la santé.

Quant à la nourriture, elle ne saurait être trop simple : de la soupe, du bouilli et une petite entrée. Il ne faut rien de plus.

Je n'oserais pas, comme à Fontainebleau, prescrire de faire faire la cuisine aux élèves : j'aurais trop de monde contre moi; mais on peut leur faire préparer leur dessert et ce qu'on voudrait leur donner, soit pour leur goûter, soit pour leurs jours de récréation. Je les dispense de la cuisine, mais non pas de faire elles-mêmes leur pain. L'avantage de tout cela est qu'on les exerce à tout ce qu'elles peuvent être appelées à faire, et qu'on trouve l'emploi naturel de leur temps en choses solides et utiles.

Il faut que leurs appartements soient meublés du travail de leurs mains; qu'elles fassent elles-mêmes leurs chemises, leurs bas, leurs robes, leurs coiffures. Tout cela est une grande affaire, dans mon opinion. Je veux faire de ces jeunes filles des femmes utiles, certain que j'en ferai par là des femmes agréables. Je ne veux pas chercher à en faire des femmes agréables, parce que j'en ferais des petites-maîtresses. On sait se mettre, quand on fait soi-même ses robes; dès lors on se met avec grâce.

La danse est nécessaire à la santé des élèves, mais il faut un genre de danse gaie et qui ne soit pas danse d'opéra.

J'accorde aussi la musique, mais la musique vocale seulement.

Il faut avoir en vue, jusqu'à un certain point, l'école de Compiègne. Il faut qu'il y ait à Écouen, comme à Compiègne, des maîtresses qui

montrent à coudre, à couper les vêtements, à broder, etc., la portion de pharmacie et celle de l'office dont j'ai parlé plus haut.

Si l'on me dit que l'établissement ne jouira pas d'une grande vogue, je réponds que c'est ce que je désire, parce que mon opinion est que, de toutes les éducations, la meilleure est celle des mères, parce que mon intention est principalement de venir au secours de celles des jeunes filles qui ont perdu leurs mères ou dont les parents sont pauvres; qu'enfin, si les membres de la Légion d'honneur qui sont riches dédaignent de mettre leurs filles à Écouen, si ceux qui sont pauvres désirent qu'elles y soient reçues, et si ces jeunes personnes, retournant dans leurs provinces, y jouissent de la réputation de bonnes femmes, j'ai complétement atteint mon but, et je suis assuré que l'établissement arrivera à la plus solide, à la plus haute réputation.

Il faut, dans cette matière, aller jusqu'auprès du ridicule. Je n'élève ni des marchandes de modes, ni des femmes de chambre, ni des femmes de charge, mais des femmes pour les ménages modestes et pauvres. La mère, dans un ménage pauvre, est la femme de charge de la maison.

Les hommes, à la seule exception du directeur, doivent être exclus de cet établissement. Il ne doit jamais en entrer dans son enceinte, sous quelque prétexte que ce puisse être. Les travaux mêmes du jardinage doivent être faits par des femmes. Mon intention est que, sous ce rapport, la maison d'Écouen soit sous une règle aussi exacte que les couvents de religieuses. La directrice même ne pourra recevoir d'hommes qu'au parloir, et, si l'on ne peut se dispenser de laisser entrer les parents en cas de maladies graves, ils ne doivent être admis qu'avec une permission du grand chancelier de la Légion d'honneur.

Je n'ai pas le temps d'en écrire davantage sur cet établissement. Tel que je le conçois, il est plus original que celui de Compiègne, qui, je crois, ne ressemble à rien de ce qui a existé dans ce genre.

Je n'ai pas besoin de dire qu'on ne doit employer dans cette maison que des filles âgées ou des veuves n'ayant pas d'enfants; que leur subordination envers la directrice doit être absolue, et qu'elles ne pourront ni recevoir des hommes, ni sortir de l'établissement.

Il serait sans doute également superflu de remarquer qu'il n'y a rien de plus mal conçu, de plus condamnable que de faire monter les jeunes filles sur un théâtre, et d'exciter leur émulation par des distinctions de classes. Cela est bon pour les hommes, qui peuvent être dans le cas de parler en public et qui, étant obligés d'apprendre

beaucoup de choses, ont besoin d'être soutenus et stimulés par l'émulation. Mais, pour des jeunes filles, il ne faut point d'émulation entre elles; il ne faut pas éveiller leurs passions et mettre en jeu la vanité, qui est la plus active des passions du sexe. De légères punitions, et les éloges de la directrice pour celles qui se comportent bien, cela me semble suffisant. Mais la classification au moyen des rubans ne me paraît pas d'un bon effet, si elle a d'autre objet que de distinguer les âges et si elle établit une sorte de primauté.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12586. — A M. PORTALIS.

Finkenstein, 15 mai 1807.

J'ai reçu votre lettre du 5 mai. Je suis bien aise que vous causiez avec le ministre de la police sur la recherche du brigand Saint-Hilaire, qu'il serait très-important d'avoir. Faites-moi un rapport sur les curés de Morra, Sommariva del Bosco et de Cortemiglia. Si ce sont des hommes distingués par leur bonne conduite et leurs mœurs, je pourrai bien les faire légionnaires, ainsi que, dans l'Aveyron, M. de Trémoulet, curé de Mondalazac. Faites-moi un rapport là-dessus.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12587. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 15 mai 1807.

Mon Frère, Napoléon est mort en trois jours, à la Haye; je ne sais pas si le roi vous en a instruit. Cet événement m'a fait d'autant plus de peine que son père et sa mère ne sont pas raisonnables et se livrent à tout l'emportement de leur douleur.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

12588. — NOTE POUR LE MAJOR GÉNÉRAL.

Finkenstein, 15 mai 1807.

Écrire au général Beaumont que sa dépêche n'a pas de sens; qu'il n'instruit pas de ce que sont devenus les Polonais qui défendaient Kahlberg et qui, le soir du 13, s'étaient réfugiés à Freienhuben, à une lieue de Fürstenwerder, ni quelle était la position de l'ennemi qui a passé la nuit du 13 au 14 à Vogelsang; qu'il est fâcheux qu'il ait ainsi perdu une journée, et qu'il n'ait rien fait pour se mettre en

communication avec les Polonais et attaquer les flancs de l'ennemi, s'il avait passé; que, si l'ennemi a plus de 5 ou 600 hommes de cavalerie, il se fasse soutenir par la cavalerie légère ou les dragons qui sont le plus près de lui; qu'il culbute l'ennemi et le chasse de cette langue de terre; que j'ai été peu satisfait de son rapport et de ce qu'il a perdu une journée; qu'il me fasse connaître en détail ce qui s'est passé depuis quatre jours, depuis Kahlberg jusqu'à Danzig, ce qu'est devenue la cavalerie de la division Lasalle qui était cantonnée sur la gauche de la Vistule et qui a dû être inquiétée par le mouvement de l'ennemi dans les journées des 13 et 14; et que tout cela valait bien la peine d'être mis dans son rapport.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Empire.)

12589. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 15 mai 1807.

Le régiment des fusiliers de la Garde part le 19 de Magdeburg et sera le 23 à Berlin. Envoyez des ordres pour qu'il arrive à Berlin le 22, en lui faisant prendre la poste à Brandenburg. Faites-le partir de Berlin le 23, après en avoir passé la revue. Faites-le marcher en poste sur des chariots, de manière qu'il arrive en huit jours à Bromberg, d'où il se dirigera en droite ligne sur Finkenstein, en passant la Vistule à Bromberg, sans aller à Thorn, de manière qu'il soit le 30 mai à Bromberg.

Le bataillon des matelots de la Garde sera le 29 à Magdeburg. Faites-lui, là, prendre la poste en le dirigeant sur Danzig par Stettin, de manière qu'il soit le 10 juin à Danzig. Écrivez même pour qu'il prenne, si cela est possible, la poste à Cassel, où il sera le 20. Par ce moyen, il pourrait se trouver à Danzig dans les premiers jours de juin.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12590. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 15 mai 1807.

J'imagine que vous aurez dirigé les chasseurs royaux italiens sur Marienwerder.

Le débarquement n'a pas eu de suite. Il ne consistait qu'en 7 à 8,000 hommes, qu'ils ont débarqués sous le fort de Weichselmünde, près du camp retranché. Ils sont cernés et n'ont pas encore pu com-

muniquer avec la place. Nous exécutons le passage du fossé devant le Hagelsberg.

Faites filer le plus de cavalerie que vous pourrez sur l'armée, surtout les cuirassiers, les chasseurs et les hussards. Vous n'en avez pas mal au dépôt de Potsdam. Qu'ils partent bien montés et bien équipés.

Envoyez savoir ce qui se fait à Kolberg, et tenez-moi au courant des travaux du siége. Si le général Thouvenot ne vous est pas utile, envoyez-le à Kolberg; il y a besoin de beaucoup de généraux pour le service de la tranchée.

Vous accusez à tort M. Daru. Il faut que je traite Magdeburg comme j'ai traité Berlin, comme j'ai traité Emden et les autres pays. Quant aux contributions extraordinaires, je ne sais comment vous en parler. La Prusse est la seule province où l'on ne paye que la contribution ordinaire; encore déduit-on les fournitures, de sorte que le pays est mieux traité que du temps du roi de Prusse. Croyez-vous que je puisse vivre avec des mots?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12591. — A L'IMPÉRATRICE, A SAINT-CLOUD.

Finkenstein, 16 mai 1807.

Je reçois ta lettre du 6 mai. J'y vois déjà le mal que tu éprouves; je crains que tu ne sois pas raisonnable et que tu ne t'affliges trop du malheur qui nous est arrivé.

Adieu, mon amie. Tout à toi.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12592. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, A PRZASNYSZ.

Finkenstein, 16 mai 1807, à midi.

J'ai reçu votre lettre. Vous verrez par l'ordre du jour le petit succès que nous avons eu sous Danzig, et qui me fait espérer la prompte reddition de cette place.

Le major général vous a écrit pour vous faire connaître mon désir que vous campiez autour d'Ostrolenka, en faisant occuper les hauteurs de la ville par de bonnes redoutes et faisant construire un bon pont. J'ai donné de l'argent et des ordres pour que les transports par eau, d'Ostrolenka à Varsovie, soient organisés. Le pont rétabli, faites faire une bonne tête de pont, et donnez des ordres pour perfec-

tionner et rendre inattaquables les ouvrages qu'a établis le général Lemarois.

Votre camp, ce me semble, sera très-bien sur la rive droite de la Narew vis-à-vis Ostrolenka. Vous pouvez, par des abatis et des redoutes, le bien lier avec l'Omulew et avoir des avant-postes sur la Rosoga. Mêlez des voltigeurs avec les piquets de cavalerie. Il ne faut pas, du reste, s'engager dans une guerre de postes. Il n'y a pas d'inconvénient à camper une brigade bavaroise à Rozan. Si vous prenez ce parti, il faut qu'elle ait aussi son pont et sa tête de pont sur l'Omulew.

Vous comprenez facilement les avantages qui résulteront de la position d'Ostrolenka. Les difficultés pour vivre sont levées par la circonstance de la Narew devenue navigable.

Il faut que vous teniez l'ennemi en haleine. Lorsque vous serez bien établi à Ostrolenka, si vous voyez jour à vous emparer des magasins de Nowogrod, rien n'empêche de le faire. Une fois votre communication établie avec la Gallicie par Wyszogrod et Brok, où l'ennemi ne maintiendra pas de troupes tant que vous serez à Ostrolenka, vous serez plus à portée d'être instruit de ses mouvements et de lui donner de l'inquiétude sur l'une et l'autre rive.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12593. — 74e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Finkenstein, 16 mai 1807.

Le prince Jérôme ayant reconnu que trois ouvrages avancés de Neisse, qui étaient le long de la Biela, gênaient les opérations du siége, a ordonné au général Vandamme de les enlever. Ce général, à la tête des troupes wurtembergeoises, a emporté ces ouvrages dans la nuit du 30 au 1er mai, a passé au fil de l'épée les troupes ennemies qui les défendaient, a fait 120 prisonniers et pris 9 pièces de canon. Les capitaines du génie, Deponthon et Prost, le premier, officier d'ordonnance de l'Empereur, ont marché à la tête des colonnes et ont fait preuve de grande bravoure. Les lieutenants Hohenhorff, Bauer et Mühler se sont particulièrement distingués.

Le 2 mai, le lieutenant général Camrer a pris le commandement de la division wurtembergeoise.

Depuis l'arrivée de l'empereur Alexandre à l'armée, il paraît qu'un grand conseil de guerre a été tenu à Bartenstein, auxquels ont assisté le roi de Prusse et le grand-duc Constantin; que les dangers que courait Danzig ont été l'objet des délibérations de ce conseil; que l'on

a reconnu que Danzig ne pouvait être sauvé que de deux manières : la première en attaquant l'armée française, en passant la Passarge, en courant la chance d'une bataille générale, dont l'issue, si l'on avait du succès, serait d'obliger l'armée française à découvrir Danzig, l'autre, en secourant la place par mer. La première opération paraît n'avoir pas été jugée praticable sans s'exposer à une ruine et à une défaite totale, et on s'est arrêté au plan de secourir Danzig par mer.

En conséquence, le lieutenant général Kamenski, fils du feld-maréchal, avec deux divisions russes, formant douze régiments, et plusieurs régiments prussiens, ont été embarqués à Pillau. Le 12, soixante-six bâtiments de transport, escortés par trois frégates, ont débarqué ces troupes à l'embouchure de la Vistule, au port de Danzig, sous la protection du fort de Weichselmünde.

L'Empereur donna sur-le-champ l'ordre au maréchal Lannes, commandant le corps de réserve de la Grande Armée, de se porter de Marienburg, où était son quartier général, avec la division du général Oudinot, pour renforcer l'armée du maréchal Lefebvre. Il arriva en une marche dans le même temps que l'armée ennemie débarquait. Le 13 et le 14, l'ennemi fit des préparatifs d'attaque. Il était séparé de la ville par un espace de moins d'une lieue, mais occupé par les troupes françaises. Le 15, il déboucha du fort sur trois colonnes; il projetait de pénétrer par la droite de la Vistule. Le général de brigade Schramm, qui était aux avant-postes avec le 2e régiment d'infanterie légère et un bataillon de Saxons et de Polonais, reçut les premier feux de l'ennemi, et le contint à portée de canon de Weichselmünde. Le maréchal Lefebvre s'était porté au pont situé au bas de la Vistule, et avait fait passer le 12e d'infanterie légère et des Saxons pour soutenir le général Schramm. Le général Gardanne, chargé de la défense de la droite de la Vistule, y avait également appuyé le reste de ses forces. L'ennemi se trouvait supérieur, et le combat se soutenait avec une égale opiniâtreté.

Le maréchal Lannes, avec la réserve d'Oudinot, était placé sur la gauche de la Vistule, par où il paraissait la veille que l'ennemi devait déboucher; mais, voyant les mouvements de l'ennemi démasqués, le maréchal Lannes passa la Vistule avec quatre bataillons de la réserve d'Oudinot. Toute la ligne et la réserve de l'ennemi furent mises en déroute et poursuivies jusqu'aux palissades, et, à neuf heures du matin, l'ennemi était bloqué dans le fort de Weichselmünde. Le champ de bataille était couvert de morts. Notre perte se monte à 25 hommes tués et 200 blessés; celle de l'ennemi est de 900 hommes tués, 1,500 blessés et 200 prisonniers. Le soir on distinguait un grand

nombre de blessés qu'on embarquait sur les bâtiments, qui successivement ont pris le large pour retourner à Kœnigsberg. Pendant cette action, la place n'a fait aucune sortie, et s'est contentée de soutenir les Russes par une vive canonnade. Du haut de ses remparts délabrés et à demi démolis, l'ennemi a été témoin de toute l'affaire. Il a été consterné de voir s'évanouir l'espérance qu'il avait d'être secouru. Le général Oudinot a tué de sa propre main trois Russes. Plusieurs de ses officiers d'état-major ont été blessés. Le 12e et le 2e régiment d'infanterie légère se sont distingués. Les détails de ce combat n'étaient pas encore arrivés à l'état-major.

Le journal du siége de Danzig fera connaître que les travaux se poursuivent avec une égale activité, que le chemin couvert est couronné, et que l'on s'occupe des préparatifs du passage du fossé.

Dès que l'ennemi sut que son expédition maritime était arrivée devant Danzig, ses troupes légères observèrent et inquiétèrent toute la ligne, depuis la position qu'occupe le maréchal Soult le long de la Passarge, devant la division du général Morand sur l'Alle. Elles furent reçues à bout portant par les voltigeurs, perdirent un bon nombre d'hommes, et se retirèrent plus vite qu'elles n'étaient venues.

Les Russes se présentèrent aussi à Malga, devant le général Zajonchek, commandant le corps d'observation polonais, et enlevèrent un poste de Polonais. Le général de brigade Fischer marcha à eux, les culbuta, leur tua une soixantaine d'hommes, un colonel et deux capitaines. Ils se présentèrent également devant le 5e corps, insultèrent les avant-postes du général Gazan à Willenberg; ce général les poursuivit pendant plusieurs lieues. Ils attaquèrent plus sérieusement la tête de pont de l'Omulew, de Drenzewo; le général de brigade Girard marcha à eux avec le 88e, et les culbuta dans la Narew. Le général de division Suchet arriva, poussa les Russes l'épée dans les reins, les culbuta dans Ostrolenka, leur tua une soixantaine d'hommes, et leur prit 50 chevaux. Le capitaine du 64e, Laurin, qui commandait une grand'garde, cerné de tous côtés par les Cosaques, fit la meilleure contenance et mérita d'être distingué. Le maréchal Masséna, qui était monté à cheval avec une brigade de troupes bavaroises, eut lieu d'être satisfait du zèle et de la bonne contenance de ces troupes.

Le même jour [1], 13, l'ennemi attaqua le général Lemarois à l'embouchure du Bug. Ce général avait passé cette rivière le 10 avec une brigade bavaroise et un régiment polonais, avait fait construire en trois jours des ouvrages de tête de pont, et s'était porté sur Wyskow,

[1] L'affaire dont il est question dans le paragraphe précédent eut lieu le 12 mai.

dans l'intention de brûler les radeaux auxquels l'ennemi faisait travailler depuis six semaines. Son expédition a parfaitement réussi; tout a été brûlé, et dans un moment ce ridicule ouvrage de six semaines fut anéanti.

Le 13, à neuf heures du matin [1], 6,000 Russes, arrivés de Nur, attaquèrent le général Lemarois dans son camp retranché. Ils furent reçus par la fusillade et la mitraille; 300 Russes restèrent sur le champ de bataille; et quand le général Lemarois vit l'ennemi, qui était arrivé sur le bord du fossé, repoussé, il fit une sortie, et le poursuivit l'épée dans les reins. Le colonel du 4e de ligne bavarois, brave militaire, a été tué : il est généralement regretté. Les Bavarois ont perdu 20 hommes et ont eu une soixantaine de blessés.

Toute l'armée est campée par divisions en bataillons carrés, dans des positions saines.

Ces événements d'avant-postes n'ont occasionné aucun mouvement dans l'armée. Tout est tranquille au quartier général. Cette attaque générale de nos avant-postes dans la journée du 13 paraît avoir eu pour but d'occuper l'armée française, pour l'empêcher de renforcer l'armée qui assiége Danzig. Cette espérance de secourir Danzig par une expédition maritime paraîtra fort extraordinaire à tout militaire sensé et qui connaîtra le terrain et la position qu'occupe l'armée française.

Les feuilles commencent à pousser. La saison est comme au mois d'avril en France.

Moniteur du 26 mai 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12594. — AU ROI DE PRUSSE.

Finkenstein, 17 mai 1807.

Monsieur mon Frère, Votre Majesté m'ayant annoncé, par sa lettre du 10 mai, que l'admission des diverses parties belligérantes au futur congrès ne souffrait plus de difficultés, il ne me reste dès lors aucune objection à faire. Mes plénipotentiaires et ceux des puissances qui font cause commune avec moi dans cette guerre seront arrivés à Copenhague le jour que Votre Majesté voudra désigner. Quant aux bases qui me paraissent devoir être adoptées pour la conduite dudit congrès, je pense que tout est contenu dans ces deux mots : égalité et réciprocité entre les deux masses belligérantes.

[1] A trois heures du matin, d'après les rapports du général Lemarois et du maréchal Masséna.

L'Angleterre et la Russie feront pour mes alliés ce que je ferai pour les leurs.

Je ferai pour les alliés de l'Angleterre et de la Russie ce qu'elles feront pour les miens.

Je me flatte que Votre Majesté verra dans la promptitude de cette explication mon désir de faire tout ce qu'il sera possible pour arriver à l'objet tant désiré du rétablissement de la paix et de la tranquillité en Europe.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12595. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, A PRZASNYSZ.

Finkenstein, 17 mai 1807.

Mon Cousin, je vous envoie des notes sur la position de votre corps d'armée. Je vous prie de les lire avec attention et de les méditer. Il me tarde d'apprendre que vous soyez maître d'Ostrolenka et que vos deux redoutes en avant de cette ville soient commencées et votre camp tracé et bien assis dans la position de la rive droite, en avant de Drenzewo. Mais, comme vous ne pouvez vivre que par la Narew, il est nécessaire que vous fassiez établir de suite une redoute à la position d'Ostrykol, afin d'en protéger la navigation. Je n'ai pas besoin de vous recommander de marcher à l'ennemi, la division Suchet et les Bavarois réunis. Je pense aussi que vous ferez bien de faire venir un bataillon polonais à Ostrolenka, parce qu'étant du pays ils auront plus de facilités pour la langue et pour l'espionnage. Si vous avez une affaire avantageuse à Ostrolenka et que vous mettiez un peu l'ennemi en déroute, rien ne s'oppose à ce que vous poussiez jusqu'à Nowogrod, car il entre dans mon système de donner de l'inquiétude à l'ennemi sur toute sa gauche, que je suis instruit qu'il a dégarnie.

Si l'ennemi résiste, vous l'attaquerez avec vos deux divisions réunies et vous m'enverrez quelques milliers de prisonniers. N'oubliez pas que c'est votre usage.

NAPOLÉON.

Six mille hommes qui avaient voulu pénétrer par la langue de terre de Pillau à Danzig ont été défaits hier 16; nous leur avons pris 900 hommes et 4 pièces de canon.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12596. — NOTE SUR LA POSITION DU 5e CORPS.

Finkenstein, 17 mai 1807.

Le 5e corps a trois buts à remplir : 1° couvrir Varsovie; 2° former la droite de l'armée; 3° se trouver dans une position offensive qui donne de l'inquiétude à l'ennemi sur sa gauche et l'empêche de se dégarnir. Quelle est la position qu'il doit occuper pour remplir ces trois buts?

L'ennemi peut se porter sur Varsovie le long du Bug, ou bien le long de la Narew. La réunion de ces deux rivières, Sierock, serait donc le meilleur point pour camper le 5e corps d'armée, s'il n'avait pour but que de couvrir Varsovie. C'est dans cette intention qu'on a ordonné une place forte et des magasins dans la position de Sierock. Après le point de Sierock, la position la plus avantageuse pour couvrir Varsovie serait de se tenir à cheval sur la Narew, entre Rozan et Pultusk, à l'extrémité du coude que fait la Narew, près Ostrykol, parce que, de cette position à Branszcryk, sur le Bug, il n'y a que quatre lieues, et qu'il serait impossible à l'ennemi de déboucher, ni le long du Bug, ni le long de la Narew, sans avoir attaqué ce camp.

Après cette position, celle de Pultusk serait la plus convenable pour remplir le but de couvrir Varsovie, mais elle ne serait que la troisième, parce que de Pultusk à Wyskow il y a presque autant que de Wyskow à Sierock; ensuite, que l'ennemi qui attaque Sierock a le temps de rétrograder avant qu'on soit sur ses derrières.

La position d'Ostrolenka n'est que la quatrième; elle est moins bonne que les autres, parce qu'il y a d'Ostrolenka à Brock dix lieues, autant que de Brock à Sierock.

Ainsi donc, si le 5e corps n'avait qu'un but, celui de couvrir Varsovie, le lieu où il faudrait camper ses principales forces serait à Sierock, ensuite à Ostrykol, puis à Pultusk, enfin à Ostrolenka, qui, sans comparaison, est le plus mauvais des quatre points, car de Pultusk à Sierock il n'y a que peu d'heures de marche; si on prend le parti de renforcer le poste de Sierock, il n'y a qu'une bonne journée de marche, et d'Ostrolenka à Sierock il en faut nécessairement deux.

Mais couvrir Varsovie n'est pas le seul but du 5e corps : il doit appuyer la droite de la Grande Armée; il doit être à même de soutenir le corps qui est à Willenberg; et dès lors, pour conserver la ligne de l'Omulew et remplir ce but, le meilleur point est Ostrolenka.

On pense donc que, pour remplir le second but qu'on se propose, le 5e corps devrait être partagé de la manière suivante : la division Gazan campée à Willenberg, ayant un poste de quatre compagnies de

voltigeurs et de 200 chevaux à Zawady; la division Suchet campée sur la rive droite de la Narew, vis-à-vis Ostrolenka, occupant Ostrolenka par des grand'gardes placées dans deux bonnes redoutes établies sur les deux mamelons d'Ostrolenka et couvrant la gauche par des abatis qui la lient à l'Omulew, ayant une grand'garde de 100 chevaux et 2 ou 300 hommes d'infanterie à Lelisa et une autre grand'garde à Ksienzylas sur la petite rivière de Rosoga, grand'garde qui doit coucher toutes les nuits dans des positions différentes pour n'être point surprise à la pointe du jour, et qui peut être aisément secourue par le camp.

On peut attacher à la division Suchet un bataillon d'infanterie légère bavaroise, pour lui faire occuper les points les plus importants depuis Zawady jusqu'à Bialobrzeg.

Dans cette position, les cinq régiments du général Suchet sont toujours campés et sous les armes; ils ne craignent point la petite guerre, parce que leurs communications sont derrière l'Omulew, que le poste de Lelisa les protége suffisamment, que ce poste situé à deux lieues est inforçable et peut, selon les événements, être secouru.

La division bavaroise doit avoir une brigade campée à Ostrykol, où il faut établir un pont, du canon et une redoute servant de tête de pont. Ce point est, comme nous l'avons dit plus haut, le plus important de tous, et cette position a encore cet avantage qu'elle protége la navigation de la Narew dans le point où elle forme le plus grand coude. Trois bataillons doivent être placés à Krasnosielc, tant pour couvrir Przasnysz que pour défendre l'Orzyca contre les partis de Cosaques qui auraient passé entre Zawady et la Narew.

Ainsi, la division bavaroise, composée de 15 bataillons, aurait 7 bataillons à Ostrykol, 3 à Krasnosielc, 2 à Pultusk et 2 à Sierock comme garnison, 1 bataillon d'infanterie légère détaché à Ostrolenka.

La garnison de Sierock, renforcée de Polonais, enverrait en avant de Sierock, sur la route de Wyskow, et même jusqu'à Wyskow, 2 ou 300 chevaux polonais et quelques centaines d'hommes d'infanterie pour observer le Bug; bien entendu que ce poste avancé se placerait de manière à ne pas se laisser surprendre et à se replier devant des forces supérieures.

Si l'ennemi se présente en force sur la rive gauche de la Narew devant Ostrolenka, pendant que le général français fait venir les diverses brigades bavaroises, il peut refuser le combat en se tenant sur la rive droite de la Narew.

Si l'ennemi attaque par la rive droite de la Narew, il attaque donc un camp qui peut s'être couvert de quelques redoutes, appuyé de deux

rivières, dans une bonne position, qui, à chaque instant, reçoit les troupes bavaroises et même celles de Willenberg qui viennent le rejoindre, ayant dans l'Omulew un petit ruisseau bon pour appuyer une retraite; il se trouve donc avoir tous les avantages.

Si l'ennemi attaque Willenberg, le général français peut, dans une grande marche, y envoyer du secours.

Si l'ennemi se porte sur Varsovie, le général français peut se porter sur Brok, en débouchant par le pont d'Ostrolenka, et tomber sur les flancs et les derrières de l'ennemi.

Une fois le camp d'Ostrolenka établi, que fera l'ennemi? Se divisera-t-il en deux corps, l'un à Zambrow, l'autre à Nowogrod? ou formera-t-il un seul camp dans une position opposée?

En occupant la position d'Ostrolenka, l'art consiste à ne point s'éparpiller, à ne faire aucun établissement dans la ville, à n'y avoir que des avant-postes, à ne placer aucun poste fixe de cavalerie au delà des deux redoutes, afin d'éviter une guerre de Cosaques, qui nous est désavantageuse.

Quel intérêt, en effet, quand les troupes sont ainsi réunies, à savoir ce que fait la cavalerie ennemie! Alors on s'éclaire par de bonnes reconnaissances faites le matin par des détachements d'infanterie et même du canon.

Si on demande pourquoi il faut occuper la ville d'Ostrolenka, la réponse sera simple : c'est d'abord pour que l'ennemi ne l'occupe pas, ensuite pour occuper les deux rives de la Narew, sans la navigation de laquelle il est impossible de vivre; enfin, c'est menacer l'ennemi que d'occuper les deux rives : mais il ne faut pas pour cela s'établir à plusieurs lieues des deux rives; il suffit que l'ennemi ne puisse s'y établir. Il peut avoir chaque matin 5 à 6,000 hommes d'infanterie et de cavalerie qui peuvent lui tomber dessus.

Il faut faire faire une reconnaissance de la position que doivent occuper les Bavarois à Ostrykol. On peut les placer à Rozan en attendant que cette position soit bien reconnue.

Une fois ainsi placé, on pourra attaquer l'ennemi à Nowogrod, par la rive gauche et la rive droite. L'ennemi alors ne peut plus faire aucun mouvement. Ou il est obligé d'évacuer Nowogrod et de s'établir plus loin, ou il sera facile d'attaquer avec avantage la division qui sera là et de lui enlever ses postes.

Mais si Ostrolenka qui, sous le point de vue de couvrir Varsovie, est le moins important des quatre points indiqués, doit être occupé parce qu'il est le plus avantageux pour appuyer la droite de la Grande Armée, deuxième but que doit avoir le 5e corps, il n'y a pas de

doute qu'Ostrolenka est la position la plus importante pour remplir le troisième but, c'est-à-dire pour placer le 5e corps dans une position offensive qui menace la gauche de l'ennemi et l'empêche de se dégarnir. Ainsi Ostrolenka doit être occupé, le camp, fortifié par des redoutes et des abatis; deux fortes redoutes doivent être construites sur les deux mamelons d'Ostrolenka, et une bonne redoute, au camp bavarois d'Ostrykol.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12597. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE.

Finkenstein, 17 mai 1807, 8 heures du soir.

Il est probable que vous aurez appris l'issue du combat du général Beaumont. Dites au général Chasseloup qu'il faut établir une petite tête de pont au pont de Fürstenwerder. Cette tête de pont empêchera toujours l'ennemi de passer outre, d'autant plus qu'on peut y attacher quelques flèches qui iront jusqu'à la mer. Je pense que vous devez faire établir de bonnes redoutes, la gauche appuyée à la Vistule et la droite à la mer, vis-à-vis le fort de Weichselmünde, à peu près à 300 toises du fort, pour fermer l'espace de 600 toises. Il faut faire également bloquer le camp retranché par deux ou trois redoutes, entre la mer et l'inondation, et entre l'inondation et la Vistule, de sorte que l'ennemi qui voudrait déboucher par là devra enlever, pour y arriver, des redoutes bien palissadées. Ce travail me paraît fort important; les troupes mêmes peuvent le faire; d'ailleurs cela servira au cheminement qu'il faudra bien faire sur le camp retranché; car nous n'aurions pas Danzig, si, ayant la ville, le fort de Weichselmünde voulait tenir.

Il est bien nécessaire que vous culbutiez tous les postes que l'ennemi pourrait encore avoir sur la rive droite le long de l'inondation. J'attends avec impatience que vous m'appreniez enfin la prise du Hagelsberg; il me semble que cela est mûr. J'ai accordé les récompenses que vous m'avez demandées pour ceux qui se sont distingués.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12598. — DÉCISION.

Finkenstein, 17 mai 1807.

Le major général rend compte à	Accorder une paire de souliers

l'Empereur que le roi de Wurtemberg augmente son infanterie de 1,800 combattants et sa cavalerie de 300 chevaux, et que ces troupes ont un besoin pressant de souliers, de bottes et de capotes. Il demande les ordres de l'Empereur à ce sujet.

Dépôt de la guerre.

par homme et 12,000 francs par régiment pour la masse.

NAPOLÉON.

12599. — AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Finkenstein, 18 mai 1807.

Monsieur le Général Lemarois, je suppose que vous êtes à Varsovie, où je désire que vous continuiez à faire ce que vous avez fait jusqu'ici, à voir le gouvernement, l'ordonnateur, et que vous veilliez à ce qu'on travaille à Praga, à Sierock, à Modlin, qu'on active les transports, qu'on approvisionne les magasins, et qu'on fasse filer, par la Vistule, tout ce qui est nécessaire aux différents corps, et par terre ce qui est nécessaire pour approvisionner Osterode et le corps du maréchal Masséna. Enfin envoyez des espions en Gallicie, et envoyez-moi des courriers pour me tenir instruit de tout ce qui se passe là et au corps du maréchal Masséna.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Lemarois.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12600. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE.

Finkenstein, 18 mai 1807, 11 heures du matin.

J'ai vu avec la plus grande surprise votre lettre; je vous croyais plus de caractère et d'opinion; est-ce à la fin d'un siége qu'il faut se laisser persuader par des intrigants qu'il faut changer le système d'attaque, ainsi décourager l'armée et faire tort à son propre jugement? Rien ne vous autorise à dire que mon opinion était qu'on attaquât le Bischofsberg : mon opinion était qu'on attaquât d'abord le camp retranché, qu'on investît hermétiquement la place, et qu'alors on attaquât le point que le corps du génie et de l'artillerie aurait jugé le plus faible. Après un conseil que vous avez tenu, vous avez décidé de ne pas attaquer le camp retranché, mais le Hagelsberg; vous avez depuis remédié à l'inconvénient de n'avoir pas attaqué l'île, en la prenant, et cela est très-important. Vous êtes sur le point de prendre le Hagelsberg. Chassez de chez vous à coups de pied au cul tous ces petits critiqueurs. Attaquez le Hagelsberg : maître du Hagelsberg, vous l'êtes de la place, d'abord parce que vous le serez

du Bischofsberg, et enfin quand vous ne seriez pas maître du Bischofsberg, cela est très-indifférent; vous cheminerez sur le bas front de la place sous la protection du Hagelsberg. Que veut dire que vous ne pourrez pas mettre sur le Hagelsberg assez de canon? Vous avez un espace de plus de 400 toises jusqu'à la rivière. Prenez le Hagelsberg, et vous verrez avec quelle rapidité la place tombera. Mais, encore une fois, accordez votre confiance à un ingénieur; accordez-la à Chasseloup, qui est le meilleur et a le plus d'expérience de ces affaires; ne souffrez pas qu'on critique; car enfin, serait-il vrai qu'il eût fallu attaquer le Bischofsberg, qui est-ce, si ce n'est des malveillants, qui pourrait se permettre aujourd'hui de le conseiller? Danzig a toujours été pris par le Hagelsberg. D'ailleurs, les officiers du génie et d'artillerie ont décidé que ce serait le point qu'il fallait attaquer; ils en savent plus que des subalternes et des bavards qui, au lieu de faire le passage du fossé, s'amuseront à critiquer. Je reconnais bien là la légèreté du caractère français. Faites jeter des sacs à terre et des tonneaux pleins de terre dans le fossé, et sous la protection de cette levée, faites briser les palissades et donnez l'assaut. Ne prenez conseil que de Chasseloup et de la Riboisière, et moquez-vous du reste.

NAPOLÉON.

Ne doutez jamais de l'estime que je vous porte.

Archives de l'Empire.

12601. — AU PRINCE EUGÈNE.

Finkenstein, 18 mai 1807.

Mon Fils, je reçois vos lettres du 5 et du 6 mai. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le général Ottavi passe au service de Naples. Vous pourrez faire ce que vous jugerez le plus convenable pour le baptême de la princesse Joséphine. J'ai lu votre lettre au Pape, elle m'a paru fort bien; mais je doute qu'elle produise quelque chose, car ces gens-là sont ineptes au delà de ce qu'on peut imaginer.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

12602. — A M. ROEDERER.

Finkenstein, 18 mai 1807.

Monsieur Rœderer, j'ai reçu votre lettre du 26 avril. Je vous remercie de tout ce qu'elle contient.

L'organisation d'un bon système de finances dans le royaume de Naples, adapté aux mœurs et aux usages du pays, vous fera honneur et vous donnera de nouveaux titres à mon estime,

NAPOLÉON.

Comm. par M. le baron Rœderer.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12603. — NOTES
SUR UN PROJET D'EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE.

Finkenstein, 18 mai 1807 [1].

Situation à l'extérieur. Mais le traité de Presbourg, qui avait rendu la paix au continent, ne l'avait pas rendue aux mers, et l'Angleterre, constante à chercher sa propre sûreté dans les malheurs de l'Europe, s'efforçait de faire continuer la guerre par la Russie et de déterminer la Prusse à des démarches hostiles. Ces trames furent déjouées : le traité de Vienne et la convention de Paris dissipèrent tous les nuages. Il semblait que désormais la paix du continent ne devait plus être troublée. La Russie elle-même en avait senti le besoin, et son ministre, revêtu de ses pleins pouvoirs, venait d'arriver à Paris.

L'Angleterre, entraînée par la force de ces circonstances, se montra disposée à la paix, ou plutôt, ainsi que l'ont révélé depuis ses discussions publiques, à une trêve qui aurait un moment suspendu les effets de la haine et de la jalousie qui l'animent contre nous. En même temps qu'elle ouvrait des négociations, elle préparait de nouvelles intrigues, bien résolue à tout rompre, si elle parvenait à rallumer le flambeau de la guerre continentale. Elle vit triompher ses coupables espérances, et le plénipotentiaire russe, après avoir signé un traité de paix, l'avoir communiqué à son souverain, en avoir obtenu l'approbation, fut désavoué dans un conseil que dominèrent les clameurs des partisans de l'Angleterre.

La Prusse fut de nouveau agitée; des femmes et de jeunes officiers l'emportèrent par leurs déclamations insensées sur les conseils du roi et sur les combinaisons du cabinet. Des cris hostiles se firent entendre, et la guerre fut déclarée, contre l'opinion des ministres et peut-être contre la volonté du roi lui-même. Fatal exemple de la faiblesse des princes! Influence plus fatale encore d'un ministère qui soudoie les intrigants et les libellistes, qui sème les terreurs et la calomnie, qui soulève toutes les passions dont l'exaltation lui peut être utile, et qui, au milieu de toutes ces menées, calcule froidement

[1] Date présumée.

les avantages qui peuvent résulter, pour ses intérêts, des dangers, de la ruine même de ceux qu'il appelle ses amis!

Il ne faut pas parler de l'Autriche ni de sa renonciation à l'Empire d'Allemagne.

Il faudrait mettre un article plus positif sur Naples, en rappelant que le même jour où l'ancien souverain de ce pays faisait la paix, il recevait les Anglais et les Russes.

Embellissements de Paris. Il ne faut pas parler du numérotage de Paris. C'est un objet de trop peu d'importance.

Instruction publique. Il faut parler du projet de loi sur l'Université, et dire que l'institution de cet établissement a été différée, à cause des occupations de Sa Majesté, qui ne lui ont pas permis de porter sur cet objet toute l'attention qu'elle voulait y donner.

Finances. Supprimer dans cet article ce que l'on dit sur la Banque. On la représente comme surchargée de ses propres richesses, et cela a son mauvais côté.

Aperçu de la dernière campagne. Ne pas parler de l'indépendance de la Pologne et supprimer tout ce qui tend à en montrer l'Empereur comme le libérateur, attendu qu'il ne s'est jamais expliqué à ce sujet.

Supprimer ce qui regarde la marine. Ce qu'on en dit n'est point assez convenable.

C'est en parlant de la perspective offerte à la France, qu'il faut faire le tableau de sa politique actuelle, qui avait été mis au commencement. C'est le lieu où se place naturellement ce qui concerne Naples, la Hollande, les alliés et la Confédération du Rhin. On évitera ainsi des répétitions.

M. de Champagny a le temps de faire ces corrections et de renvoyer son travail, avant la convocation du Corps législatif. Sa Majesté y ajoutera alors ce qui peut être relatif à la politique.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12604. — 75e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Finkenstein, 18 mai 1807.

Voici de nouveaux détails sur la journée du 15. Le maréchal [Le]febvre fait une mention particulière du général Schramm, auquel [il] attribue en grande partie le succès du combat de Weichselmünde.

Le 15, depuis deux heures du matin, le général Schramm était [e]n bataille, couvert par deux redoutes construites vis-à-vis le fort de [W]eichselmünde. Il avait les Polonais à sa gauche, les Saxons au [c]entre, le 2e régiment d'infanterie légère à sa droite, et le régiment [d]e Paris en réserve. Le lieutenant général russe Kamenski déboucha [d]u fort à la pointe du jour; et, après deux heures de combat, l'arrivée du 12e d'infanterie légère, que le maréchal Lefebvre expédia de la rive gauche, et un bataillon saxon, décidèrent l'affaire. De la brigade Oudinot, un seul bataillon put donner. Notre perte a été peu considérable. Un colonel polonais, M. Paris, a été tué. La perte de l'ennemi est plus forte qu'on ne pensait. On a enterré plus de 900 cadavres russes. On ne peut pas évaluer la perte de l'ennemi à moins de 2,500 hommes. Aussi ne bouge-t-il plus, et paraît-il très-circonspect derrière l'enceinte de ses fortifications. Le nombre de bateaux chargés de blessés qui ont mis à la voile est de quatorze.

Dans la journée du 14, une division de 5,000 hommes, Prussiens et Russes, mais en majorité Prussiens, partie de Kœnigsberg, débarqua à Pillau, longea la langue de terre dite le Nehrung, et arriva à Kahlberg, devant nos premiers postes de grand'garde de cavalerie légère, qui se replièrent jusqu'à Fürstenwerder. L'ennemi s'avança jusqu'à l'extrémité du Frische-Haff. On s'attendait à le voir pénétrer par là sur Danzig. Un pont jeté sur la Vistule à Fürstenwerder facilitait le passage à la cavalerie, cantonnée dans l'île de Nogat, pour filer sur les derrières de l'ennemi. Mais les Prussiens furent mieux avisés et n'osèrent pas s'aventurer. Alors l'Empereur donna ordre au général Beaumont, aide de camp du grand-duc de Berg, de les attaquer. Le 16, à deux heures du matin, ce général déboucha avec le général de brigade Albert, à la tête de deux bataillons de grenadiers de la réserve, le 3e et le 11e régiment de chasseurs et une brigade de dragons. Il rencontra l'ennemi entre Passenwerder[1] et Stegen, à la petite pointe du jour, l'attaqua, le culbuta, et le poursuivit l'épée dans les reins pendant onze lieues, lui prit 1,100 hommes, lui en tua un grand nombre, et lui enleva quatre pièces de canon. Le général Albert s'est parfaitement comporté. Les

[1] Pasewark ?

majors Chemineau et Salmon se sont distingués. Le 3e et le 11e régiment de chasseurs ont donné avec la plus grande intrépidité. Nous avons eu un capitaine du 3e régiment de chasseurs et 5 ou 6 hommes tués, et 8 ou 10 blessés. Deux bricks ennemis, qui naviguaient sur le Frische-Haff, sont venus nous harceler. Un obus, qui a éclaté sur le pont de l'un d'eux, les a fait virer de bord.

Ainsi, depuis le 12, sur les différents points l'ennemi a fait des pertes notables.

L'Empereur a fait manœuvrer, dans la journée du 17, les fusiliers de la Garde qui sont campés, près du château de Finkenstein, dans d'aussi belles baraques qu'à Boulogne.

Dans la journée des 18 et 19, toute la Garde va également camper au même endroit.

En Silésie, le prince Jérôme est campé avec son corps d'observation à Frankenstein, protégeant le siége de Neisse.

Le 12, ce prince apprit qu'une colonne de 3,000 hommes était sortie de Glatz pour surprendre Breslau. Il fit partir le général Lefebvre avec le 1er régiment de ligne bavarois, excellent régiment, 100 chevaux et un détachement de 300 Saxons. Le général Lefebvre atteignit la queue de l'ennemi le 14, à quatre heures du matin, au village de Canth; il l'attaqua aussitôt, enleva le village à la baïonnette, et fit 150 prisonniers. 100 chevau-légers du roi de Bavière taillèrent en pièces la cavalerie ennemie, forte de 500 hommes, et la dissipèrent. Cependant l'ennemi se plaça en bataille et fit résistance. Les 300 Saxons lâchèrent pied, conduite extraordinaire, qui doit être le résultat de quelque malveillance, car les troupes saxonnes, depuis qu'elles sont réunies aux troupes françaises, se sont toujours bravement comportées. Cette défection inattendue mit le 1er régiment de ligne bavarois dans une situation critique. Il perdit 150 hommes qui furent faits prisonniers, et dut battre en retraite, ce qu'il fit cependant en ordre. L'ennemi reprit le village de Canth.

A onze heures du matin, le général Dumuy, qui était sorti de Breslau à la tête d'un millier de Français, dragons, chasseurs et hussards à pied, qui avaient été envoyés en Silésie pour être montés, et dont une partie l'était déjà, attaqua l'ennemi en queue; 150 hussards à pied enlevèrent le village de Canth à la baïonnette, firent 100 prisonniers et reprirent tous les Bavarois qui avaient été faits prisonniers.

L'ennemi, pour rentrer avec plus de facilité dans Glatz, s'était séparé en deux colonnes. Le général Lefebvre, qui était parti de Schweidnitz le 15, tomba sur une de ces colonnes, leur tua 100 hommes, et lui fit 400 prisonniers, parmi lesquels 30 officiers. Un régiment

de lanciers polonais, arrivé la veille à Frankenstein et dont le prince Jérôme avait envoyé un détachement au général Lefebvre, s'est distingué.

La seconde colonne de l'ennemi avait cherché à gagner Glatz par Silberberg : le lieutenant-colonel Ducoudras, aide de camp du prince, la rencontra et la mit en déroute. Ainsi cette colonne de 3 à 4,000 hommes, qui était sortie de Glatz, ne put y rentrer. Elle a été tout entière prise, tuée ou éparpillée.

Moniteur du 29 mai 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12605. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 18 mai 1807.

Votre aide de camp m'a apporté votre lettre, où j'ai vu le petit échec qu'a essuyé le général Lefebvre. J'ai appris avec plaisir que les lanciers polonais vous étaient arrivés. Je viens de donner ordre aux deux régiments wurtembergeois qui sont devant Kolberg d'en partir sans délai, pour se rendre à Breslau. Vous avez mal dirigé le général Lefebvre et avez commis une grande faute militaire. Vous craignez que l'ennemi ne se porte sur Breslau : vous savez que vous avez à Breslau des forces assez considérables pour, réunies au général Lefebvre, vous assurer la victoire. Il fallait diriger le général Lefebvre sur Breslau en manœuvrant sur le flanc de l'ennemi, se réunir à toutes les troupes de Breslau, avant de l'attaquer; ainsi réunies, elles eussent obtenu une complète victoire. Ou bien il fallait rendre le général Lefebvre beaucoup plus fort. Il ne fallait pas diviser les Saxons; ensemble, ils eussent eu leurs officiers supérieurs qui les auraient contenus. Je vois que vous êtes dans une fausse route militaire; je vois que vous pensez que deux colonnes, qui en mettent une et demie au milieu, ont l'avantage : mais cela ne réussit pas à la guerre, parce que les deux colonnes n'agissent pas ensemble et que l'ennemi les bat l'une après l'autre. Il faut sans doute tourner l'ennemi, mais d'abord se réunir. Au reste, les 500 chevaux polonais et les 2,600 hommes à pied que vous avez, et qui seront bientôt montés, vous donneront des forces considérables de cavalerie, avec lesquelles vous pourrez protéger le pays. Renvoyez-moi les cuirassiers le plus tôt que vous pourrez. Je vous envoie 400 dragons à Breslau. Vous les monterez quand vous pourrez.

Écrivez à mon ministre à Dresde pour qu'on complète le régiment saxon et qu'on répare ce qu'il a perdu.

NAPOLÉON.

19 mai 1807.

Je reçois au même moment votre lettre du 16 à cinq heures du matin. Je vois avec plaisir les succès que vous avez obtenus, l'ennemi s'étant séparé et s'étant laissé battre en détail. Ces événements, joints au secours de deux régiments wurtembergeois que je vous envoie, et à la cavalerie polonaise, ainsi que la reddition de Neisse, qui ne tardera pas à tomber, car la réponse du gouverneur n'est pas d'un homme bien ferme, me font espérer que je n'aurai plus à recevoir que de bonnes nouvelles de vos côtés.

Archives de l'Empire.

12606. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 19 mai 1807.

Mon Cousin, faites connaître au maréchal Lannes que mon intention est que le corps de réserve soit campé dans les positions les plus saines, à la distance au plus de deux lieues de Marienburg; que la division Oudinot, qui forme la 1re division, campera en bataillon carré; que la 2e division, qui sera composée du 3e et du 72e de ligne, du 2e léger et du régiment de Paris, campera également en bataillon carré, et que ces deux camps seront placés à la distance d'une lieue l'un de l'autre sur la route de Marienburg à Christburg. Le maréchal Lannes s'occupera sans délai de choisir ces emplacements, mon intention étant que le 3e de ligne, qui est arrivé, se baraque sans délai dans la position qu'il doit occuper dans le camp de sa division.

Napoléon

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12607. — AU ROI DE NAPLES.

Finkenstein, 19 mai 1807.

Mon Frère, j'ai vu le général Mathieu; je lui ai fait connaître que je voyais avec peine que les Anglais eussent le pied sur le continent. Si l'on peut prendre Scilla, il faut le prendre et le fortifier, en y plaçant une bonne garnison et y mettant des vivres pour trois mois. Il faut tenir peu de troupes dans le bas de la botte. Tout ce qui serait nécessaire pour la défense de cette partie doit se retirer, en cas de descente, dans Scilla. 900 hommes, soit infanterie, soit gendarmerie, soit artillerie, vous tiendront maître du bas de la botte et formeront la garnison de Scilla, qui pourrait tenir plus d'un mois, pendant lequel temps l'armée irait la dégager. Je n'ai point vu, dans les projets

que vous m'avez envoyés, un projet sur Castellamare; c'est celui auquel je tiens davantage. Cette position ne peut être plus difficile que celle de Gênes, et Gênes passe pour être une bonne place. Dans les positions de montagne, les positions se réduisent ordinairement à deux ou trois points, seuls susceptibles de défense. Mon intention est que la place soit un port de mer. Vous en avez trois, Naples, Castellamare et Tarente. Je préfère Castellamare à tous, parce que je veux établir des lignes qui fermeraient l'isthme jusqu'à Amalfi, et construire dans l'île de Capri un fort qui rendrait maître de la pêche et du littoral de Naples et qui serait à portée d'être secouru de Toulon. Je mets en fait qu'on peut facilement, en deux ou trois ans de temps, et avec 7 ou 8 millions, remplir le but à Castellamare, sauf ensuite à travailler pendant une vingtaine d'années à lui donner de nouveaux degrés de force. Quel est l'ennemi qui voudra s'emparer de Naples, s'il n'a pas des forces telles qu'il puisse s'emparer de Castellamare? et quelles seront les forces qui prendront Castellamare, si l'isthme et la place sont défendus par 18 ou 20,000 hommes? Il en faudra au moins 50,000. Vous me demanderez comment le royaume de Naples aura ces 20,000 hommes? Mais puisqu'il aura les équipages de ses vaisseaux de guerre, les équipages français qui auront pu être envoyés pour ravitailler la place, la garde du roi, le fond de l'armée napolitaine, la gendarmerie et le fond de l'armée auxiliaire française, cela fera plutôt 30,000 hommes que 20,000. Un an de guerre dans cette presqu'île, et le royaume de Naples sera sauvé. On dit Castellamare montagneux; il ne peut l'être plus que Gênes. Il faut donc faire faire deux projets : des lignes et de la place; le premier, des lignes qui fermeront l'isthme. L'isthme, je le sais, a deux lieues; mais la défense de cet espace doit se réduire probablement à sept ou huit forts qui, soutenus par une armée de 20,000 hommes, ne peuvent pas être pris facilement. Mais enfin, ces forts pris, il doit y avoir à Castellamare une enceinte dans le genre de celle de Gênes. Joignez à cela un bon fort dans l'île de Capri. C'est à ce sujet qu'il faut s'arrêter. Donnez ordre positivement qu'on le fasse; et, pour que je comprenne bien la situation des choses, chargez un artiste de faire le relief de toute la presqu'île, afin que je voie bien comment les montagnes se dominent les unes les autres.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12608. — A L'IMPÉRATRICE, A LAEKEN.

Finkenstein, 20 mai 1807.

Je reçois ta lettre du 10 mai. Je vois que tu es allée à Laeken. Je pense que tu pourrais rester là une quinzaine de jours; cela ferait plaisir aux Belges, et te servirait de distraction.

J'ai vu avec peine que tu n'étais point sage; la douleur a des bornes qu'il ne faut pas passer. Conserve-toi pour ton ami, et crois à tous mes sentiments.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12609. A LA REINE DE HOLLANDE.

Finkenstein, 20 mai 1807.

Ma Fille, tout ce qui me revient de la Haye m'apprend que vous n'êtes pas raisonnable; quelque légitime que soit votre douleur, elle doit avoir des bornes. N'altérez pas votre santé, prenez des distractions, et sachez que la vie est semée de tant d'écueils et peut être la source de tant de maux, que la mort n'est pas le plus grand de tous.

Votre affectionné père,

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12610. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 20 mai 1807.

Mon Cousin, j'ai reçu vos lettres du 10 et du 11. Les bulletins vous instruiront des petits événements qui ont eu lieu.

Les sénateurs commandant des légions, qui iront au chef-lieu de leur légion, doivent y jouir des honneurs qui leur sont attribués, mais seulement dans la ville qui est le chef-lieu de leur légion.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12611. — A M. MONGE.

Finkenstein, 20 mai 1807.

Je recois votre lettre du 9 mai. Je vous remercie de tout ce que vous me dites de la mort du pauvre petit Napoléon : c'était son destin!

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12612. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 20 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 10 et celle du 11. Il n'y a rien ici de nouveau que les petits événements que vous verrez dans le bulletin.

La perte du petit Napoléon m'a été très-sensible. J'aurais désiré que ses père et mère eussent reçu de la nature autant de courage que moi pour savoir supporter tous les maux de la vie. Mais ils sont plus jeunes et ont moins réfléchi sur la fragilité des choses d'ici-bas.

Je vous recommande qu'il n'y ait point de réaction dans l'opinion. Parlez de Mirabeau avec éloge. Il y a des choses dans cette séance de l'Académie qui ne me plaisent pas : elle a été trop politique; il n'était pas du ressort du président d'une compagnie savante de parler de Mirabeau. S'il devait en parler, il ne devait pas parler de son style; cela seul pouvait le regarder. Quand serons-nous donc sages? Quand serons-nous animés de la véritable charité chrétienne, et quand donc nos actions auront-elles pour but de ne faire de la peine et de n'humilier personne, de ne point réveiller des faits qui vont au cœur de beaucoup de gens? Et quand surtout chacun aura-t-il le bon sens de se restreindre dans ses fonctions? Qu'a de commun l'Académie française avec la politique? Pas plus que les règles de la grammaire n'en ont avec l'art de la guerre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12613. — DÉCISION.

Finkenstein, 20 mai 1807.

Les Ursulines de Parme demandent, 1° la restitution des biens-fonds dont elles jouissaient et dont le revenu montait par an à 25,000 francs; 2° la permission de reprendre leur habit.

Renvoyé à M. Portalis. Mon intention est que la seconde demande soit accordée sans délai. Me faire un rapport sur les conséquences qu'entraînerait la première si elle était accordée.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12614. — A LA PRINCESSE ANTOINETTE DE PARME.

Finkenstein, 20 mai 1807.

J'ai reçu votre lettre du 2 mai. J'ai donné les ordres les plus précis pour que le collège des Ursulines, qui vous sert de retraite, soit spécialement protégé, et j'ai accordé les deux demandes que vous m'avez

faites pour cette maison. Le ministre des cultes prendra les mesures nécessaires pour faire connaître ma volonté aux administrations du pays. Je suis bien aise que vous soyez contente, et d'avoir trouvé cette occasion de vous être agréable.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12615. — AU PRINCE EUGÈNE.

Finkenstein, 20 mai 1807.

Mon Fils, plus de 100 hommes, Brescians, ont déserté des régiments italiens à leur passage dans le Tyrol. Il faut les faire arrêter et les renvoyer aux corps.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12616. — 76e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Finkenstein, 20 mai 1807.

Une belle corvette anglaise doublée en cuivre, de vingt-quatre canons, montée par 120 Anglais, et chargée de poudre et de boulets, s'est présentée pour entrer dans la ville de Danzig. Arrivée à la hauteur de nos ouvrages, elle a été assaillie par une vive fusillade des deux rives et obligée d'amener. Un piquet du régiment de Paris a sauté le premier à bord. Un aide de camp du général Kalkreuth, qui revenait du quartier général russe, plusieurs officiers anglais ont été pris à bord. Cette corvette s'appelle *le Sans-Peur*. Indépendamment de 120 Anglais, il y avait 60 Russes sur ce bâtiment.

La perte de l'ennemi au combat de Weichselmünde, du 15, a été plus forte qu'on ne l'avait d'abord pensé, une colonne russe, qui avait longé la mer, ayant été passée au fil de la baïonnette. Compte fait, on a enterré 1,300 cadavres russes.

Le 16, une division de 7,000 Russes, commandée par le général Tutschkof, s'est portée, de Brok sur le Bug, sur Pultusk, pour s'opposer à de nouveaux travaux qui avaient été ordonnés pour rendre plus respectable la tête de pont. Ces ouvrages étaient défendus par six bataillons bavarois, commandés par le prince royal de Bavière. L'ennemi a tenté quatre attaques; dans toutes, il a été culbuté par les Bavarois et mitraillé par les batteries des différents ouvrages. Le maréchal Masséna évalue la perte de l'ennemi à 300 morts et au double de blessés. Ce qui rend l'affaire plus belle, c'est que les Bavarois étaient moins de 4,000 hommes. Le prince royal se loue

rticulièrement du baron de Wrede, officier général au service de vière, d'un mérite distingué. La perte des Bavarois a été de hommes tués et de 150 blessés.

Il y a autant de déraison dans l'attaque faite contre les ouvrages général Lemarois dans la journée du 13, et dans l'attaque du 16 r Pultusk, qu'il y en avait, il y a six semaines, dans la construcn de ce grand nombre de radeaux auxquels l'ennemi faisait trailler sur le Bug. Le résultat a été que ces radeaux, qui avaient ûté six semaines de travail, ont été brûlés en deux heures, quand l'a voulu, et que ces attaques successives contre des ouvrages en retranchés et soutenus de bonnes batteries leur ont valu des rtes considérables sans espoir de profit.

Il paraît que ces opérations ont pour but d'attirer l'attention de rmée française sur sa droite; mais les positions de l'armée franise sont raisonnées sur toutes les bases et dans toutes les hypoèses, défensives comme offensives.

Pendant ce temps, l'intéressant siége de Danzig continue à marer. L'ennemi éprouvera un notable dommage en perdant cette ace importante et les 20,000 hommes qui y sont renfermés. Une ine a joué sur le blockhaus et l'a fait sauter. On a débouché sur le emin couvert par quatre amorces, et on exécute la descente du fossé.

L'Empereur a passé aujourd'hui l'inspection du 5e régiment prosoire. Les huit premiers ont subi leur incorporation. On se loue aucoup dans ces régiments des nouveaux conscrits génois, qui ontrent de la bonne volonté et de l'ardeur.

Moniteur du 30 mai 1807.
(La minute au Dépôt de la guerre.)

12617. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 21 mai 1807.

Le non-éclairage de Paris devient une dilapidation. Il faut porter afin un terme à un abus dont le public commence à se plaindre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12618. — AU GÉNÉRAL LACUÉE.

Finkenstein, 21 mai 1807.

J'ai reçu votre lettre du 6 de ce mois. Ce qui me paraît convenble, c'est de ne · aux emplois d'officiers dans la légion de la resserrer en un seul batail-

lon. Continuez néanmoins son recrutement. Je l'ai toujours destinée à être embarquée et à être envoyée aux colonies. C'est pour cela que je la faisais recruter d'anciens soldats du roi de Sardaigne, afin de ne pas laisser en Piémont des hommes qui ont fait la guerre contre nous.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12619. — AU GÉNÉRAL LACUÉE.

Finkenstein, 21 mai 1807.

Je reçois et lis avec un grand intérêt votre état A présentant la situation, après la réception des conscrits de 1808, 1° des dépôts de l'infanterie de l'armée de Naples et de la Grande Armée, 2° des régiments du Frioul, de la Dalmatie, etc. Cet état est si bien fait, qu'il se lit comme une belle pièce de poésie.

J'y ai remarqué quelques erreurs. Dans les dépôts de la Grande Armée, le long du Rhin, vous deviez porter le 3e bataillon du 17e; je ne l'y trouve pas. Au camp de Saint-Lô, je vois le 15e de ligne, qui n'y est pas, et le 31e léger, qui n'y est pas davantage; il fallait mettre en place le 5e léger. Il ne fallait pas porter au camp Napoléon le 5e léger, qui n'y est pas, mais porter en place le 3e et le 4e bataillon du 15e de ligne et le 3e bataillon du 31e léger. Dans le Frioul, il ne fallait pas mettre le 112e, qui n'y est pas. Dans les divisions Boudet et Molitor, il ne fallait pas mettre le 7e de ligne, dont le 3e bataillon est en Piémont, et les deux premiers bataillons à Braunau. Le 42e ni le 1er d'infanterie légère ne sont plus à l'armée de Naples, non plus que le 32e d'infanterie légère; il est tout réuni à Toulon. Il faut faire disparaître ces petites erreurs.

Par la lettre que je vous ai écrite ce matin, vous verrez les dispositions que j'ai faites de la réserve. J'y ai laissé 3,000 hommes pour la cavalerie et l'artillerie. Les carabiniers me paraissent complets; cependant on ne saurait trop donner à ces deux beaux régiments. Vous pouvez donc donner sur la réserve 25 hommes à chacun, pour réparer ce qu'ils perdront ou ce qu'ils ont peut-être déjà perdu par les hôpitaux et par les événements de la guerre.

Le 2e de cuirassiers a besoin de 60 hommes; le 3e, de 25e; le 4e, de 50; le 6e, de 100; le 9e, de 45; le 12e, de 100; les deux régiments de carabiniers en ont besoin de 50. Total, 435.

Le 2e de dragons a besoin de 50 hommes; le 8e, de 50; le 11e, de 50; le 12e, de 50; le 18e, de 50; le 19e, de 25; le 20e, de 25; le 26e, de 50. Total, 350.

Le 1er de chasseurs a besoin de 100 hommes; le 2e, de 100; 3e, de 60; le 5e, de 60; le 7e, de 70; le 12e, de 100; le 13e, 20; le 15e, de 50; le 24e, de 150. Total, 710.

Le 2e de hussards a besoin de 50 hommes; le 4e, de 100; le 7e, 20; le 9e, de 50. Total, 220.

L'artillerie à cheval a besoin de 400 hommes.

Il vous restera donc près de 1,000 hommes pour l'artillerie et les peurs.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12620. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Finkenstein, 21 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 11. Le roi de Naples pense que, si une division de quatre vaisseaux de ligne et de quelques frégates venait à Naples, elle pourrait s'emparer de la Sicile, où il n'y a que quelques frégates. J'ai cinq vaisseaux actuellement à Toulon. Il me tarde bien de savoir ces cinq vaisseaux en rade. Vous ne me répondez pas là-dessus. Je dois avoir à Toulon de meilleures frégates que *la Muiron*. Je désire que cette frégate, sur laquelle je suis revenu d'Égypte, soit gardée comme un monument et placée de manière à ce qu'elle se conserve, s'il est possible, plusieurs centaines d'années. D'ailleurs son équipage servirait à monter un vaisseau. J'éprouverais une peine superstitieuse s'il arrivait un malheur à cette frégate. Placez-la quelque part dans l'arsenal de Toulon.

Faites donc finir à Gênes *le Superbe*.

La Sicile est d'une grande importance, et, si j'ai cinq vaisseaux à Toulon dans le courant de l'été, cela peut nous redonner cette île. Informez-moi si un vaisseau à trois ponts peut entrer dans le port de Castellamare et dans le port de Naples.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12621. — ORDRES.

Finkenstein, 21 mai 1807.

Envoyer un courrier extraordinaire à Hambourg pour qu'on vende ces bois.

Écrire confidentiellement à M. Bourrienne et au commandant de Hambourg qu'il faut prévoir le cas où les Anglais pourraient y arriver, et que, dès ce moment, il est nécessaire de faire filer sur

Magdeburg tous les effets d'habillement à mesure qu'ils sont confectionnés, ainsi que l'argent.

Vendre les marchandises anglaises.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.

12622. — AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Finkenstein, 21 mai 1807.

Monsieur le Général Lemarois, je reçois votre lettre du 19 mai. Vous voyez les choses d'une manière trop absolue. Voyez fréquemment les membres du gouvernement, et n'employez pas trop de mécontents.

Duroc a dû vous écrire hier pour vous demander beaucoup de renseignements dont j'ai besoin. Je désire que vous me les envoyiez le plus tôt que vous pourrez. Voyez souvent les membres du gouvernement, et surtout le comte Stanislas Potocki. Tâchez de m'envoyer toutes les nouvelles que vous aurez de la Gallicie.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Lemarois.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12623. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 21 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 17. J'imagine que la division Boudet est en marche sur Stettin. J'ai mandé également au maréchal Brune de se porter à Stettin; je le trouve mieux placé là. Je n'ai encore pris aucun parti pour la division Molitor, qui, je crois, n'est arrivée que le 17 à Magdeburg, où elle aura besoin de reposer quelque temps. Je suppose qu'à l'heure qu'il est la division Boudet a passé Berlin. Il ne faut pas manquer de faire exagérer sa force dans tous les journaux, ainsi que celle des troupes espagnoles qui doivent, à l'heure qu'il est, avoir de beaucoup dépassé Augsburg.

Je vois par votre lettre du 18 que le roi de Suède est arrivé à Stralsund. S'il rompt l'armistice, il trouvera à qui parler.

Vous verrez que j'ai frappé une réquisition de 2,000 chevaux; mais je n'en approuve pas moins l'achat de 500 que vous avez ordonné. Il est arrivé de Paris un millier de selles à Magdeburg. Faites-les mettre à la disposition du général Bourcier, à Potsdam. Quand vous aurez plus de chevaux que d'hommes, il serait assez avantageux d'envoyer, avec les différents détachements, quelques chevaux en sus, qu'on distribuerait aux régiments. Donnez, par

exemple, trois chevaux par deux hommes. Mais il faudrait qu'ils fussent tous sellés et bridés.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12624. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 22 mai 1807.

Mon Cousin, j'attends à demain pour vous envoyer le bulletin qui probablement vous annoncera la reddition de Danzig. Hier, à neuf heures du soir, comme on allait monter à l'assaut, le gouverneur a demandé à entrer en pourparler. Il est cependant inutile de rien faire mettre dans les journaux; mais vous pouvez le faire dire en société. Cette prise sera très-importante, parce que, outre les grandes ressources que je trouverai dans cette place, j'aurai l'avantage d'avoir un grand nombre de troupes disponibles.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12625. — AU ROI DE HOLLANDE.

Finkenstein, 22 mai 1807.

Je m'empresse de vous prévenir qu'au moment même où l'on montait à l'assaut, le gouverneur a demandé à entrer en pourparler. Il n'y a, du reste, rien de nouveau. Il ne faut cependant pas mettre encore cette nouvelle dans les journaux (mais vous pouvez le dire), parce qu'il serait possible qu'on ne s'arrangeât pas dans les articles de la capitulation.

Faites connaître cette nouvelle à l'Impératrice, à l'endroit où elle se trouve.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12626. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 22 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 19. Les bulletins de l'armée vous auront fait connaître l'heureux résultat du combat du 15 contre le général Kamenski, et la prise d'une belle corvette anglaise. J'ai à vous instruire aujourd'hui qu'au moment où l'on allait donner l'assaut au Hagelsberg cette place a demandé à capituler. Il est donc probable qu'au moment où vous lirez cette lettre mes troupes seront entrées dans Danzig.

Je suppose que la division Boudet est arrivée, à l'heure qu'il est, à Berlin. Vous ne m'en parlez pas dans votre lettre. Vous ne manquerez pas d'en passer la revue et de m'en rendre un compte détaillé.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12627. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 22 mai 1807.

Il est nécessaire cependant de jeter un coup d'œil sur la situation de l'armée, pour tirer au clair beaucoup de choses qui paraissent très-obscures.

Les états du 10 mai porteraient plus de 45,000 hommes aux hôpitaux, et les états de l'intendant général, à la même époque, ne portent que 19,500 malades français.

Les états portent également que les cinq corps d'infanterie ont 10,000 hommes aux petits dépôts; par exemple, le 1er corps, 2,100 hommes; cependant l'état du dépôt de Schwetz, au 1er mai, ne porte que 1,400 hommes. Le 3e corps porte plus de 3,000, et le dépôt de Wloclawek, au 12 mai, ne porte que 2,100 hommes.

Il faudrait donc voir d'où viennent ces différences, et charger un inspecteur aux revues intelligent de faire un mémoire sur cela.

D'abord il faudrait distinguer les hôpitaux en trois colonnes :

1re Hôpitaux en France;

2e — en Bavière ou Autriche;

3e — en Prusse, depuis l'entrée en Saxe.

Et pour éclaircir la question, il faudrait une quatrième colonne qui fît connaître le nombre d'hommes qui sont encore aux hôpitaux et qui y sont entrés depuis le 1er novembre, les autres pouvant être à peu près supposés comme morts.

Je crois très-important de fixer nos idées sur cet objet, car voilà 25,000 hommes qu'on ne trouve pas. Je suis certain que, dans les situations des corps, il est des hommes que l'on porte aux hôpitaux depuis le départ de Boulogne.

Il faut d'abord que l'état-major demande un état conforme aux présentes observations, et faire passer dans chaque corps d'armée la revue de rigueur par un inspecteur aux revues, qui rapportera un état exact des hommes.

On pourrait prendre dans les corps d'armée ceux qui portent le plus de monde aux hôpitaux; par ce moyen, nous éclaircirons cette question.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12628. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, A PIETZKENDORF.

Finkenstein, 22 mai 1807, 3 heures après midi.

En chargeant le général Drouet d'entrer en négociation avec l'officier qu'a envoyé le général Kalkreuth, vous ne manquerez pas de lui recommander de faire connaître que je l'ai autorisé à sortir, pour le général Kalkreuth, des règles ordinaires, voulant donner à cet officier général une preuve particulière d'estime, due à son caractère et à la conduite qu'il a toujours tenue envers les Français; que cependant la capitulation de Mayence ne peut être prise pour base; qu'on doit se souvenir que, lorsque cette place s'est rendue, l'armée française en était encore loin, et que le siége était moins avancé que celui de Danzig l'est aujourd'hui; que j'ai fait dans le temps une capitulation honorable au général Wurmser renfermé dans Mantoue, et que je veux en accorder une plus avantageuse au général Kalkreuth, qui tienne le milieu entre celle de Mayence et celle de Mantoue.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12629. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE.

Finkenstein, 22 mai 1807.

Mon Cousin, il est bien dur de laisser échapper 10 à 12,000 hommes, quand on pourrait les avoir prisonniers dans quinze jours; cependant, par la considération qu'un grand nombre désertera avant d'avoir rejoint les avant-postes, je consens aux conditions suivantes :

1° La place sera remise à l'armée française.

2° La garnison défilera avec les honneurs de la guerre, mais elle remettra ses armes.

3° Les chevaux seront également remis; on déterminera le nombre que les officiers pourront emmener.

4° Les magasins, munitions, artillerie, etc., tout ce qui appartient au Roi et aux régiments sera remis à l'armée française.

5° Les officiers, sous-officiers et soldats conserveront leurs bagages, les officiers et sous-officiers, leurs épées et leurs sabres.

6° La garnison ne pourra servir pendant un an contre les armées françaises ni ses alliés, sous la parole du général Kalkreuth, du prince russe et des officiers.

7° Les prisonniers français seront rendus.

8° La garnison sera échangée jusqu'à concurrence des prisonniers qui peuvent exister dans les armées russes ou prussiennes.

Cet article est très-important; les Russes peuvent avoir 2,000 pri-

sonniers à nous, les Prussiens 1,000; il serait fort avantageux d'avoir ces 3,000 hommes.

Quant au fort de Weichselmünde, je laisse toute latitude. Les troupes débarquées peuvent se retirer, même sans aucune condition; mais on pourrait obtenir que la garnison du fort sortît avec les mêmes conditions que celle de la place.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12630. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 23 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 14. Vous pouvez faire mettre dans les journaux que les Anglais ont reçu des échecs considérables en Égypte, et que de nombreux renforts ont dû partir de Sicile pour venir au secours des troupes de l'expédition.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12631. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 23 mai 1807.

Je vois avec plaisir que la conscription commence à marcher.

Les entrepreneurs des lumières de Paris sont des fripons, qui s'imaginent bien éclairer les rues de Paris lorsqu'ils ont payé les bureaux du préfet de police. Je vous prie de porter un grand soin pour que cette partie importante du service de la capitale soit bien administrée.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12632. — NOTE POUR LE MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 23 mai 1807.

Le major général donnera l'ordre au maréchal Victor de se rendre sur-le-champ à Graudenz pour y prendre le commandement du siége. Mon intention est de lui confier cette opération. Il y a dans ce moment-ci peu de troupes, mais il va en arriver de Danzig. Il faut, en attendant, qu'il se rende à Graudenz dans la journée de demain, qu'il se concerte avec le général Lazowski, tant pour bloquer la place et empêcher les bateaux d'y entrer que pour arrêter le plan d'attaque et l'équipage de siége.

Demander au général Songis quel est l'officier auquel il veut confier le commandement de l'artillerie de siége de Graudenz.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12633. — NOTES POUR M. MATHIEU FAVIERS, ORDONNATEUR DU QUARTIER GÉNÉRAL.

Finkenstein, 23 mai 1807.

Envoyer de Neuenburg 1,000 quintaux de grains à Dirschau; de Marienwerder, 1,000 à Marienburg; de Thorn, 4,000 à Elbing; de Thorn, 4,000 à Neuenburg.

Notre situation devenant alarmante sous le rapport des subsistances, envoyer un courrier à Bromberg et à Thorn pour faire arriver et savoir ce qui s'y trouve.

Écrire au général Belair, qui est chargé de la navigation du canal, pour qu'il presse l'arrivée de tout ce qui s'y trouve.

Écrire à Küstrin pour presser le départ de ce qui doit en partir.

Il devrait y avoir 100,000 quintaux à Bromberg; il doit y avoir 10,000 quintaux à Wloclawek; ce point étant sur la rivière, il est plus facile d'en tirer.

Enfin, proposer les mesures pour hâter l'arrivée des approvisionnements et leur bonne direction. Il faut éviter qu'Elbing arrête ou suspende un seul jour ses envois sur les différents corps d'armée.

Varsovie doit fournir aussi; il doit y être rentré ce que le gouvernement polonais devait en vertu de son marché, et il a reçu son payement.

M. Wybicki, à Plock, doit avoir reçu de l'argent et continuer ses fournitures.

S'occuper des hôpitaux et des ambulances. Il faut que le 10e corps fasse ses évacuations sur Bromberg et Posen, et qu'il ne revienne pas sur nous. Quand Danzig sera pris, il sera facile d'y établir un grand hôpital.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.

12634. — AU GÉNÉRAL LEMAROIS, A VARSOVIE.

Finkenstein, 23 mai 1807.

Monsieur le Général Lemarois, je ne reçois pas assez souvent de vos nouvelles. Il doit y avoir à Varsovie 7 à 800,000 rations de biscuit, faites-en partir les deux tiers par eau pour Marienwerder, et

envoyez au maréchal Masséna, par la Narew, ce qui peut lui être nécessaire.

Je désire savoir, par le retour du courrier, où se trouve, depuis votre affaire et celle de Pultusk, le général russe. Occupe-t-il toujours Wyskow et Brock?

Duroc a dû vous faire de ma part un grand nombre de demandes; je suppose que vous y aurez déjà répondu.

Faites mettre dans les journaux de Varsovie que les Anglais ont éprouvé des pertes considérables en Égypte. Faites-y mettre aussi que Danzig a demandé à capituler, et capitule dans ce moment.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Lemarois.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12635. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 23 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 20. Le débarquement des Russes et des Prussiens à Stralsund est un conte. Ils ont bien autre chose à faire que d'envoyer des troupes à Stralsund. Du débarquement des Anglais, il n'y a encore aucune nouvelle.

Je suis étonné qu'au 20 vous ne me parliez pas encore de la division Boudet.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12636. — A L'IMPÉRATRICE, A LAEKEN.

Finkenstein, 24 mai 1807.

Je reçois ta lettre de Laeken. Je vois avec peine que ta douleur est encore entière et qu'Hortense n'est pas encore arrivée; elle n'est pas raisonnable et ne mérite pas qu'on l'aime, puisqu'elle n'aimait que ses enfants.

Tâche de te calmer et ne me fais point de peine. A tout mal sans remède il faut trouver des consolations.

Adieu, mon amie. Tout à toi.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12637. — A M. DE CHAMPAGNY.

Finkenstein, 24 mai 1807.

Monsieur Champagny, on se plaint à Marseille qu'il y a beaucoup de dilapidations dans l'administration des octrois. Il paraît que les

soupçons n'épargnent pas même le préfet. Il faudrait s'adresser au corps municipal pour lui demander secrètement et confidentiellement des renseignements sur cet objet; car enfin il n'est pas dans mon intention de livrer une ville comme Marseille à la cupidité de qui que ce soit.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12638. — A M. PORTALIS.

Finkenstein, 24 mai 1807.

Je reçois votre lettre. Le curé de Saint-Sulpice est-il un sujet distingué? Je suis fort embarrassé pour le choix de l'évêque de Vannes.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12639. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 24 mai 1807.

Les dernières nouvelles de la Méditerranée sont que les Anglais n'ont pas pris Alexandrie et qu'ils y ont essuyé un échec assez considérable. S'ils prennent cette ville, ils ne la prendront qu'avec beaucoup de sang.

Faites faire, dans les journaux, des articles qui présentent le roi de Prusse comme ayant chassé d'auprès de lui MM. Zastrow, Stein, Schulenburg, Mœllendorf et les vrais Prussiens; comme étant aujourd'hui tout à fait mené par M. de Hardenberg, entièrement à la disposition de la Russie. Faites sentir que ce monarque, dans son abaissement, est encore plus petit par la conduite qu'il tient que par ses malheurs; qu'à la suite de l'empereur de Russie, dont il est moins que l'aide de camp, il entend souvent des propos durs contre sa nation et son armée; qu'en réalité on ne fait aucun cas de ses intérêts et de ceux de ses peuples, dont la détresse ne paraît point le toucher; qu'il ne fait autre chose que de chasser les ministres qui avaient l'opinion d'être pacifiques, pour s'entourer de ceux connus par une haine furibonde contre la France; que, du reste, son armée se monte à peu près à 12,000 hommes; qu'il n'a presque plus rien de sa province de Silésie, et que le peu qui lui en reste est brûlé, ruiné, saccagé par les Cosaques.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12640. — ORDRE.

Finkenstein, 24 avril 1807.

M. de Caulaincourt répondra à cette lettre[1] que ces offres sont acceptées, tant pour la province de Volhynie que pour l'autre; qu'il faut se tenir prêt et alerte, que le moment ne tardera pas à venir; mais qu'il faut, en attendant, ne faire aucune imprudence et se contenter d'envoyer des renseignements, en acquérant des chevaux et des armes et se mettant en état d'être le plus nombreux possible quand le moment arrivera.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12641. — NOTE POUR LE MAJOR GÉNÉRAL.

Finkenstein, 24 mai 1807.

Le major général écrira au général Ritay que je ne puis que lui témoigner mon extrême mécontentement de son extrême et coupable négligence; qu'un bateau chargé d'eau-de-vie s'est échappé du port de Marienwerder et s'est rendu à Graudenz. S'il avait visité tous les jours les magasins, monté à cheval pour aller au port, exigé que les commissaires des guerres fissent leur devoir, cela ne serait pas arrivé. Il ne manque pas de troupes pour placer des gardes.

L'ordre exprès de l'Empereur est que, tous les jours, il passe une heure au port et dans les magasins. C'est lorsque les généraux montrent l'exemple que les subalternes font leur devoir.

Chaque bateau qui arrive doit être consigné au port, déchargé dans les vingt-quatre heures, et on doit y mettre une garde.

Le commissaire des guerres Roch, de Marienwerder, sera arrêté et mis à l'ordre de l'armée.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12642. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 24 mai 1807.

Vous pouvez faire mettre dans les journaux que les Anglais ont débarqué en Égypte; qu'ils ont attaqué Alexandrie, dont ils n'ont pu s'emparer, et qu'ils ont essuyé des échecs considérables qui les ont obligés à réclamer des renforts; qu'ainsi, s'ils s'emparent de cette place, ce ne sera pas sans y perdre beaucoup de monde.

[1] Lettre du colonel Krasinski, qui annonce l'arrivée du comte de Tarnowski, député par la noblesse de Volhynie pour offrir ses services à l'Empereur.

Je vous ai déjà mandé que, si le général Bourcier a des chevaux, il serait convenable qu'il envoyât trois chevaux par deux hommes, parce que, arrivés à l'armée, ces chevaux seront donnés aux hommes qui en auraient le plus besoin.

Le régiment qui porte à Malte le nom de *Royal* s'est insurgé, s'est emparé d'un fort et s'y est battu plusieurs jours. Les Anglais ont fait venir des troupes pour le réduire, mais y ont eu beaucoup de peine. Faites mettre cela dans les journaux.

Je vous ai mandé que Danzig demandait à capituler. J'ai envoyé des ordres pour la capitulation et n'en ai point encore de nouvelles.

Il faut faire parler dans les journaux contre M. de Hardenberg, et faire sentir combien il est imprudent au roi de Prusse d'avoir nommé un ministre avec lequel la France n'avait pas voulu négocier; que cette conduite du Roi l'avilit; qu'il entend chaque jour des propos contre le courage de sa nation. Il faut beaucoup écrire dans ce sens.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

12643. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 24 mai 1807.

Mon Frère, je charge Duroc de vous écrire pour accélérer les envois de subsistances sur l'armée, par eau et par terre. Ce pays est épuisé et nous avons plus de bouches.

Depuis quarante-huit heures je n'ai pas de nouvelles de Danzig, ce qui me fait penser qu'on rédige la capitulation.

Je vous expédie votre courrier; je garde l'officier qui m'a apporté vos lettres du 20.

Napoléon.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12644. — AU ROI DE HOLLANDE.

Finkenstein, 24 mai 1807.

Monsieur mon Frère, j'ai reçu vos lettres que m'ont remises les députés que vous m'avez envoyés; je leur ai donné une longue audience. J'ai été satisfait de leurs connaissances, et surtout des sentiments qu'ils m'ont exprimés. Ils diront à Votre Majesté tout l'intérêt que je porte à elle et à la nation hollandaise.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

12645. — ORDRE.

Finkenstein, 24 mai 1807.

Il faut que tous les bateaux qui sont à Marienwerder remontent à Thorn par convoi. S'il y a des malades à évacuer, on peut s'en servir. Arrivés à Graudenz, il y a des marins de la Garde qui les feront passer. En prévenir le général Rouyer, afin de veiller à ce qu'ils n'aillent pas se jeter dans Graudenz.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12646. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 25 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 16 mai. Vous verrez par le bulletin que Danzig nous a ouvert ses portes. Nous trouvons dans cette importante place une immense artillerie, des magasins considérables de marchandises anglaises et du blé pour nourrir l'armée pendant deux ans.

Les Anglais prennent toutes sortes de moyens pour tirer des armes de France et de Hollande. Écrivez au roi de Hollande et voyez les ministres de la police et des finances, pour que toutes les mesures soient prises afin qu'il ne sorte aucune arme ni de France, ni de Hollande, pas même pour aller en Amérique, ce qui, vous le concevez bien, n'est qu'un prétexte.

NAPOLÉON.

Ci-joint la continuation du journal du siége de Danzig pour *le Moniteur*.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12647. — A L'IMPÉRATRICE, A LAEKEN.

Finkenstein, 26 mai 1807.

Je reçois ta lettre du 16. J'ai vu avec plaisir qu'Hortense est arrivée à Laeken. Je suis fâché de ce que tu me mandes de l'espèce de stupeur où elle est encore. Il faut qu'elle ait plus de courage et qu'elle prenne sur elle. Je ne conçois pas pourquoi on veut qu'elle aille aux eaux; elle serait bien plus dissipée à Paris, et trouverait plus de consolations. Prends sur toi, sois gaie et porte-toi bien.

Ma santé est fort bonne.

Adieu, mon amie; je souffre bien de toutes tes peines; je suis contrarié de ne pas être près de toi.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12648. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 26 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 17 mai. Les troupes françaises sont entrées ce matin à Danzig. Vous recevrez demain le bulletin. Il y a dans cette place une quantité considérable de canons et des magasins de toute espèce, de blé, etc., pour nourrir l'armée plusieurs années. Si vous croyez utile de faire tirer le canon, vous pouvez le faire. Ne considérez que le bien que cela peut faire sur la conscription.

Les premières fonctions comme les premiers devoirs du sénateur Ordener sont ceux qui l'attachent à la personne de l'Impératrice. Quand je lui ai donné le commandement des dépôts de la Garde, c'est que je pensais que l'Impératrice était à Paris. Mon intention est que, si l'Impératrice était encore à Laeken, il y retourne, et qu'il ne garde le commandement des dépôts qu'autant qu'il est compatible avec ses devoirs auprès de l'Impératrice.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12649. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 26 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 17 mai. Soyez bien certain que la personne qui a dîné à Paris avec Mme de Staël, chez des hommes de lettres, y a certainement dîné. Je ne vous en ai parlé que pour vous instruire d'une chose que vous ne saviez pas.

Danzig est pris. Nos troupes y sont entrées ce matin.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12650. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 26 mai 1807.

Vous ferez mettre à l'ordre du jour que Danzig a capitulé; qu'aujourd'hui à midi nos troupes y sont entrées; que Sa Majesté témoigne sa satisfaction aux troupes assiégeantes; que les sapeurs se sont couverts de gloire.

Vous écrirez confidentiellement aux maréchaux de faire faire aux avant-postes des démonstrations de joie qui en imposent aux soldats ennemis et leur fassent voir que nous avons de bonnes nouvelles.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12651. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE.

Finkenstein, 26 mai 1807.

Je vous fais mon compliment sur la prise de Danzig.

Avec plus d'habileté votre négociateur eût obtenu les chevaux et les fusils, ce qui n'eût pas laissé d'être important; et d'ailleurs cela donnait un caractère plus décisif au succès de l'armée.

Il faut au moins pousser rapidement les travaux contre le fort de Weichselmünde et le camp retranché, afin de débarrasser ensuite tout cela le plus tôt possible. Je crois qu'avec des mortiers et des pièces de 24 on doit pouvoir faire beaucoup de mal à l'ennemi et accélérer son embarquement; mais pour cela il faut s'approcher.

Que la Riboisière compose le plus tôt possible l'équipage de siége de Graudenz et s'occupe d'y faire arriver promptement des approvisionnements d'artillerie et des pièces.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12652. — AU GRAND-DUC DE BERG.

Finkenstein, 26 mai 1807.

La garnison de Danzig commence à défiler demain. Envoyez au pont du Frische-Haff des officiers de cavalerie intelligents pour prendre note de ce qui passera et le compter exactement. Il faut aussi qu'il y ait au pont une brigade de cavalerie, et envoyer des patrouilles sur les derrières jusqu'à ce qu'ils soient à Pillau.

Du reste renvoyez la cavalerie dans ses cantonnements. Je ne vois pas d'inconvénient que vous vous rendiez à Danzig. J'en ai donné le commandement à Rapp.

Vous m'écrirez à votre arrivée à Danzig tout ce que vous aurez vu.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12653. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 26 mai 1807.

Faites partir sur-le-champ M. Lavoura, qui portera à Constanti-

nople et à Vienne la nouvelle de la prise de Danzig, où l'on a trouvé des magasins immenses.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.

12654. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 26 mai 1807.

Danzig a capitulé. Mes troupes y sont entrées. Ainsi c'est une affaire finie. Faites mettre cette nouvelle dans les journaux de Berlin. Faites tirer le canon de Spandau, et des autres places si vous voulez. Vous pouvez même, si vous le jugez d'un bon effet, faire chanter un *Te Deum*. Enfin donnez à cette prise un grand éclat.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12655. — AU ROI DE HOLLANDE.

Finkenstein, 26 mai 1807.

Danzig a capitulé. Mes troupes y sont entrées ce matin. Il y a des magasins immenses. Votre lettre du 16 m'apprend que vous avez conduit la Reine à Laeken. J'espère qu'un peu de mouvement la remettra promptement.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12656. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 26 mai 1807.

Mon Frère, j'apprends que vous avez des hémorroïdes. Le moyen le plus simple de les faire disparaître, c'est de vous faire appliquer trois ou quatre sangsues. Depuis que j'ai usé de ce remède, il y a dix ans, je n'en ai plus été tourmenté.

Quand donc prendrez-vous la place de Neisse? 3,000 Saxons doivent être arrivés ou sont en marche pour renforcer votre armée; mettez-les tous ensemble. Les deux régiments de Wurtemberg sont partis il y a longtemps de Kolberg et doivent être près d'arriver.

J'attends avec impatience ma cavalerie. Je vous envoie encore 400 cavaliers à pied, qui, à l'heure qu'il est, doivent avoir dépassé Posen.

Nous avons trouvé à Danzig de grandes ressources. Cette place est un trésor pour nous et nous offre des avantages inappréciables.

On dit qu'une maladie épidémique règne à Graudenz. Ce serait une bonne chose que d'avoir cette forteresse.

nople et à Vienne la nouvelle de la prise de Danzig, où l'on a trouvé des magasins immenses.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.

12654. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 26 mai 1807.

Danzig a capitulé. Mes troupes y sont entrées. Ainsi c'est une affaire finie. Faites mettre cette nouvelle dans les journaux de Berlin. Faites tirer le canon de Spandau, et des autres places si vous voulez. Vous pouvez même, si vous le jugez d'un bon effet, faire chanter un *Te Deum*. Enfin donnez à cette prise un grand éclat.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12655. — AU ROI DE HOLLANDE.

Finkenstein, 26 mai 1807.

Danzig a capitulé. Mes troupes y sont entrées ce matin. Il y a des magasins immenses. Votre lettre du 16 m'apprend que vous avez conduit la Reine à Laeken. J'espère qu'un peu de mouvement la remettra promptement.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12656. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 26 mai 1807.

Mon Frère, j'apprends que vous avez des hémorroïdes. Le moyen le plus simple de les faire disparaître, c'est de vous faire appliquer trois ou quatre sangsues. Depuis que j'ai usé de ce remède, il y a dix ans, je n'en ai plus été tourmenté.

Quand donc prendrez-vous la place de Neisse? 3,000 Saxons doivent être arrivés ou sont en marche pour renforcer votre armée; mettez-les tous ensemble. Les deux régiments de Wurtemberg sont partis il y a longtemps de Kolberg et doivent être près d'arriver.

J'attends avec impatience ma cavalerie. Je vous envoie encore 400 cavaliers à pied, qui, à l'heure qu'il est, doivent avoir dépassé Posen.

Nous avons trouvé à Danzig de grandes ressources. Cette place est un trésor pour nous et nous offre des avantages inappréciables.

On dit qu'une maladie épidémique règne à Graudenz. Ce serait une bonne chose que d'avoir cette forteresse.

Je vous ai déjà demandé un récit général de toutes vos campagnes de Silésie; cela peut être important.

Du moment que la place de Kolberg sera prise, je renforcerai votre corps d'armée, si cela est nécessaire.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

12657. — AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Finkenstein, 26 mai 1807.

Monsieur le Général Lemarois, je reçois vos deux lettres du 24. Toutes les nouvelles que l'on publie de la Turquie sont fausses, comme vous le verrez par l'extrait ci-joint de dépêches officielles que vous ferez mettre dans les journaux de Varsovie.

Dirigez les 600,000 rations sur Marienwerder.

Danzig a capitulé; mes troupes y entrent aujourd'hui à midi. Il y a des magasins immenses de blé, de vin et d'autres objets nécessaires à l'armée.

Le maréchal Duroc vous a demandé beaucoup de renseignements; je ne sais si vous les lui avez envoyés.

NAPOLÉON.

Widdin, 5 mai 1807. — Les Russes ont évacué Giurgevo le 20 avril. Moustafa-Pacha a fait avancer de la cavalerie pour suivre leur arrière-garde. Des bruits courent de l'évacuation de Bucharest; elle n'est cependant pas encore certaine.

L'évacuation de Giurgevo n'est pas le seul échec que les Russes aient essuyé devant les troupes de la Porte. Pelivan-Aga, gouverneur d'Ismaïl, a remporté un succès marquant contre eux; il a pris 6 chaloupes canonnières, 13 canons et 600 Russes qui voulaient pénétrer dans une île du Danube. Et cependant l'armée du grand vizir n'était pas encore en ligne; elle était, le 30, à Andrinople. Elle est très forte, mais elle marche lentement.

Les Serviens ont été également battus par le pacha de Nissa, qui leur a pris 6 drapeaux et tué 400 hommes, dont les têtes ont été envoyées à Constantinople.

Le général Michelson dit publiquement qu'il sera obligé de se retirer et d'évacuer la Valachie, s'il ne reçoit pas de renforts.

Comm. par M. le comte Lemarois.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12658. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 27 mai 1807.

Mon Cousin, vous trouverez ci-joint un décret pour former un corps d'observation de l'Escaut. Si l'on a dirigé la légion hollandaise sur Brest, il faut lui donner contre-ordre. Ces 7 à 8,000 hommes seront nécessaires à Anvers, tant pour couvrir l'Escaut que pour défendre la Hollande. Il faudra, en cas de descente des Anglais, que le général Marescot se rende à Anvers avec un inspecteur de l'artillerie et quelques officiers des deux armes, pour donner ses soins à ce que les places de Berg-op-Zoom et Breda soient mises en état de défense.

Si jamais il arrivait que l'ennemi fît une grande expédition en Hollande, vous enverriez la moitié du camp de Boulogne et la moitié du camp de Saint-Lô, sous les ordres du général Saint-Cyr, pour renforcer l'armée de Hollande. Le général Saint-Cyr, qui est un homme prudent, manœuvrerait avec ce second corps de manière à ne pas exposer Boulogne. Il faut recommander au général Ferino de bien exercer et discipliner ses troupes, afin d'en tirer tout le parti possible.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12659. — A M. DE CHAMPAGNY.

Finkenstein, 27 mai 1807.

Monsieur Champagny, je reçois votre lettre du 14 et l'état qui y était joint. Il ne faut point prêter sur hypothèque de biens. Si l'on faisait cela, ce serait manquer le but de la mesure. Il ne faut pas non plus songer à prêter aux chambrelans; il n'y a point de plus désastreux projet que celui-là. Il n'y a rien que j'approuve moins que ces commissions près des maires. Ainsi je refuse absolument la permission demandée pour les chambrelans. Si l'on considère cet objet sous un autre point de vue, d'humanité et de secours public, il est certain que les six millions pourront y passer tout entiers. Ce sont les grandes fabriques que je veux aider; l'argent que j'ai assigné pour les manufactures ne peut être employé qu'à cela. Si ensuite la misère à Paris est telle qu'il faille donner 400,000 francs pour les chambrelans, c'est un nouveau fonds à faire, et je ne m'y refuse pas; mais il faudrait que cela fût fait sur un billet du préfet, par l'entremise du mont-de-piété, qui prêterait sans intérêt jusqu'à con-

currence de 400,000 francs. Mais cela fera du désordre et de la confusion.

Les ustensiles d'une manufacture ne peuvent pas être engagés.

Quant à M. Perrier, il ne mérite pas l'intérêt qu'on croit qu'il mérite. Je l'ai employé, il y a quelque temps, à Liége, dans une opération pour laquelle je n'ai qu'eu lieu d'être mécontent de lui. Je ne dirai pas que M. Perrier est un fripon, mais c'est un homme dont la conduite n'est pas claire.

L'état que vous m'avez envoyé du prêt de 200,000 francs est parfaitement clair. J'approuve fort ce que vous avez donné à MM. Desmalter, Chaumont, Pujol et Deviolaine; ou du moins j'approuve fort la forme dans laquelle cela est fait. C'est juste pour cela que j'ai imaginé la mesure; mon but est de suppléer à la vente.

Quant à votre question avec la caisse d'amortissement, voici mon opinion : si cette mesure n'était que temporaire, et que je ne voulusse y employer que six millions une fois payés, je serais de votre avis, et je ne craindrais pas le risque de perdre quelques cent mille écus; mais, comme cette première mesure est un essai sur lequel je veux bâtir un établissement stable et perpétuel, que je veux doter de quarante ou cinquante millions, de manière que le défaut de débit momentané soit moins cruel pour les manufacturiers, vous sentez que cette mesure ne peut être bonne qu'autant que je n'y perdrai rien du tout. Cependant vous faites quelques objections bonnes; M. Bérenger en fait de son côté qui méritent considération. Il me semble que vous pouvez être d'accord si je décide, 1° que, tous les six mois, le fabricant peut changer les marchandises en dépôt, et que les frais d'estimation seront imputés sur les deux pour cent que perçoit la caisse d'amortissement, bien entendu que les marchandises ne seront retirées qu'après que leur remplacement aura eu lieu; 2° toutes les fois qu'un négociant voudra changer ses marchandises avant les six mois, il en sera parfaitement le maître : mais alors les frais d'estimation et d'écritures que cela occasionnera à la caisse d'amortissement seront à la charge du négociant, et il faudra toujours que le nouveau gage soit déposé avant que l'ancien soit retiré.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12660. — A M. DE LACÉPÈDE.

Finkenstein, 27 mai 1807.

Écrivez une lettre au caporal Bernaudat, du 13e de ligne, pour

qu'il ne boive plus et qu'il se comporte mieux. Il paraît que la croix lui a été donnée parce que c'est un brave. Il ne faut pas, parce qu'il aime un peu le vin, la lui ôter. Faites-lui sentir cependant qu'il a tort de se mettre dans un état qui avilit la décoration qu'il porte.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12661. A L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Finkenstein, 27 mai 1807.

Monsieur mon Frère, Votre Majesté m'ayant proposé son intervention amicale pour mettre un terme aux maux de la guerre, une réciprocité de confiance envers elle est devenue une obligation et, bien plus encore, un besoin pour moi. C'est ce qui me porte à communiquer confidemment à Votre Majesté tout ce qu'il y a eu de correspondances et de négociations entre les puissances ennemies et moi. Quoique tout paraisse encore bien indécis et que j'attende, pour fixer mes idées, la réponse que Sa Majesté le roi de Prusse annonce dans sa lettre du 21 de ce mois, je n'ai pas voulu différer de faire connaître à Votre Majesté l'état des choses. Votre Majesté verra, par cette communication, le prix que j'attache à son amitié et la haute confiance qu'elle m'inspire.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12662. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 27 mai 1807.

Écrire au général Chasseloup qu'il serait convenable d'établir un pont sur pilotis à Marienburg et un autre à Dirschau; les terminer avant le mois d'octobre, et élever la chaussée, entre les deux, de trois pieds, pour que la communication soit au-dessus des inondations et toujours assurée; que la prise de Danzig rend Marienburg plus important; en étendre les fortifications et les terminer avec activité; on doit trouver à Danzig des ouvriers, des charpentiers et des sonnettes.

Demander au corps de réserve où se trouvent les 250 hommes du 3e de ligne portés comme absents?

Faire venir les caissons d'infanterie restés devant Kolberg.

Donner l'ordre à M. Daru de faire donner des capotes à la division Boudet.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12663. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 27 mai 1807.

Écrire au commandant de Marienburg pour savoir si l'on a travaillé au chemin de Marienburg à Christburg.

Charger un officier du génie de faire travailler au chemin de Marienburg à Dirschau, de manière que, pendant l'hiver et les inondations, il soit au-dessus des eaux et toujours praticable; et de même pour celui de Marienburg à Christburg; cela devient de la plus grande nécessité, Danzig étant pris; il faut y travailler pendant l'été et y employer par corvée les paysans du pays.

Écrire à M. Daru que la prise de Danzig donne une tout autre importance à la place de Marienburg; que, tant que cette place n'avait pas été prise, l'Empereur n'avait ordonné aucun établissement important à Marienburg, qu'aujourd'hui il devient nécessaire d'y établir deux hôpitaux de 600 lits chacun, d'autant plus que cette place est à l'abri d'un coup de main.

A Danzig, il faut avoir pour principe de n'avoir aux hôpitaux que des Français ou des étrangers de la garnison, également à Marienburg, également à Thorn, et placer les hôpitaux des Polonais et étrangers dans d'autres lieux.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12664. — AU ROI DE NAPLES.

Finkenstein, 27 mai 1807.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 10 mai. Je vous recommande ma cavalerie : elle s'abîme à Naples. Le pacha de Janina est ennemi des Russes, mais cet homme est faux. Il n'y a donc point d'inconvénient que vous lui ayez envoyé quelques secours; mais il ne faut pas pousser cela trop loin, il suffit de belles paroles. Faites contredire dans les journaux de Naples toutes les fausses nouvelles qu'on répand sur les affaires de la Turquie; faites-y insérer les notes suivantes[1].

Danzig est pris; j'y trouve des magasins immenses de toute espèce. Vous lirez les détails de la reddition de cette place dans les différents bulletins. L'expédition russe que commandait le général Kamenski, après avoir été battue, s'est rembarquée et a disparu.

Il commence enfin à faire un peu chaud ici.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

[1] Voir le bulletin de la pièce n° 12657.

12665. — AU ROI DE HOLLANDE.

Finkenstein, 27 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 20 mai. J'ordonne que la légion irlandaise et le régiment de Westphalie, ainsi que le 1er régiment de Prusse, se rendent à Anvers. Cela doit faire 4,000 hommes disponibles qui se porteraient sur Walcheren et les autres points de la Hollande qui seraient attaqués, ainsi que trois bataillons français formant à peu près 2,400 hommes. Ayez, dans tous les cas, douze pièces de canon à pouvoir leur donner.

Je donne ordre au maréchal Brune de diriger une division de 6,000 hommes hollandais sur Coevorden, où elle sera en mesure, selon les circonstances, de se porter chez vous ou sur Hambourg.

Le général Saint-Cyr dirigerait aussi, en cas d'événements, et lorsque l'attaque des Anglais serait décidée, une brigade de 3,000 hommes du camp de Boulogne sur la Hollande.

Ne manquez pas de faire publier dans tous les journaux que 16,000 hommes arrivent en Hollande, venant de France et de la Grande Armée, pour défendre le pays. Faites atteler une trentaine de pièces de campagne, car c'est du canon qu'il faut.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12666. — MESSAGE AU SÉNAT.

Camp impérial de Finkenstein, 28 mai 1807.

Sénateurs, par nos décrets du 30 mars de l'année 1806, nous avons institué des duchés pour récompenser les grands services civils et militaires qui nous ont été ou qui nous seront rendus, et pour donner de nouveaux appuis à notre trône et environner notre couronne d'un nouvel éclat.

C'est à nous à songer à assurer l'état et la fortune des familles qui se dévouent entièrement à notre service et qui sacrifient constamment leurs intérêts aux nôtres. Les honneurs permanents, la fortune légitime, honorable et glorieuse, que nous voulons donner à ceux qui nous rendent des services éminents, soit dans la carrière civile, soit dans la carrière militaire, contrasteront avec la fortune illégitime, cachée, honteuse, de ceux qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ne chercheraient que leur intérêt, au lieu d'avoir en vue celui de nos peuples et le bien de notre service. Sans doute, la conscience d'avoir fait son devoir et les biens attachés à notre estime suffisent pour retenir un bon Français dans la ligne de l'honneur; mais l'ordre

de notre société est ainsi constitué qu'à des distinctions apparentes à une grande fortune, sont attachés une considération et un éclat dont nous voulons que soient environnés ceux de nos sujets, grands par leurs talents, par leurs services, et par leur caractère, ce premier don de l'homme.

Celui qui nous a le plus secondé dans cette première journée de notre règne, et qui, après avoir rendu des services dans toutes les circonstances de sa carrière militaire, vient d'attacher son nom à un siége mémorable où il a déployé des talents et un brillant courage, nous a paru mériter une éclatante distinction. Nous avons aussi voulu consacrer une époque si honorable pour nos armes, et par les lettres patentes dont nous chargeons notre cousin l'archichancelier de vous donner communication, nous avons créé notre cousin le maréchal et sénateur Lefebvre duc de Danzig. Que ce titre porté par ses descendants leur retrace les vertus de leur père, et qu'eux-mêmes ils s'en reconnaissent indignes s'ils préféraient jamais un lâche repos et l'oisiveté de la grande ville aux périls et à la noble poussière des camps, si jamais leurs premiers sentiments cessaient d'être pour la patrie et pour nous; qu'aucun d'eux ne termine sa carrière sans avoir versé son sang pour la gloire et l'honneur de notre belle France; que dans le nom qu'ils portent ils ne voient jamais un privilége, mais des devoirs envers nos peuples et envers nous. A ces conditions, notre protection et celle de nos successeurs les distinguera dans tous les temps.

Sénateurs, nous éprouvons un sentiment de satisfaction en pensant que les premières lettres patentes qui, en conséquence de notre sénatus-consulte du 14 août 1806, doivent être inscrites sur vos registres, consacrent les services de votre préteur.

Donné en notre camp impérial de Finkenstein, le 28 mai 1807.

NAPOLÉON.

Moniteur du 12 juin 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12667. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 28 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois vos lettres des 18 et 19. Il me semble que la cérémonie de la remise de l'épée de Frédéric aux Invalides s'est fort bien passée, et que tout cela s'est fait convenablement.

Ni le courrier d'hier ni celui d'aujourd'hui ne m'ont apporté les planches de la bataille d'Eylau que vous m'avez annoncées.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12668. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 28 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 20. Vous verrez par le bulletin que le fort de Weichselmünde a été pris. Vous aurez vu dans les journaux les bonnes nouvelles de la Turquie. Les Russes ont évacué la Valachie, et il règne un bon esprit dans l'empire ottoman.

Vous pouvez hardiment taxer de faux les bruits que l'on fait courir sur les prétendus succès des Russes. Les nouvelles que j'ai me sont envoyées officiellement par mes ministres. S'il y avait des nouvelles désastreuses pour les Turcs, je serais le premier à le faire dire. Il faut beaucoup exalter les Turcs, car ils lisent nos gazettes et cela fait parmi eux un bon effet. Il faut que nos journaux ne parlent des relations et des rapports mensongers des Russes que pour les contredire; causez-en avec les rédacteurs.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12669. — A M. FOUCHÉ

Finkenstein, 28 mai 1807.

Je ne conçois pas comment la maison Hope a mis un diamant en gage; cela me paraît fort extraordinaire.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12670. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Finkenstein, 28 mai 1807.

Je vois avec plaisir les nouvelles que vous me donnez de Saint-Domingue. Il me semble que le sénat du Port-au-Prince n'est pas seulement composé de mulâtres; j'y vois un certain Télémaque qui, je crois, est un noir.

Je vois avec plaisir tous les préparatifs que vous faites pour l'expédition d'Irlande.

Je verrai avec un grand plaisir *le Vétéran* rentrer à Lorient.

Donnez des ordres pour qu'on ferme la batterie Napoléon, du port de Cherbourg, avec des palissades ou avec un mur crénelé, afin que l'ennemi ne puisse s'emparer des batteries.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12671. — AUX ÉVÊQUES.

Finkenstein, 28 mai 1807.

Monsieur l'Évêque, après la mémorable bataille d'Eylau, qui a terminé la dernière campagne, l'ennemi, chassé à plus de quarante lieues de la Vistule, n'a pu porter aucun secours à la ville de Danzig. Malgré la rigueur de la saison, nous en avons fait sur-le-champ commencer le siége. Après quarante jours de tranchée, cette importante place est tombée au pouvoir de nos armes. Tout ce que nos ennemis ont pu entreprendre pour la secourir a été déjoué. La victoire a constamment suivi nos drapeaux. Des magasins immenses de subsistances et d'artillerie, une des villes les plus riches et les plus commerçantes du monde, se trouvent par là en notre pouvoir dès le début de la campagne. Nous ne pouvons attribuer des succès si prompts et si éclatants qu'à cette protection spéciale dont la divine Providence nous a donné tant de preuves. Notre volonté est donc qu'au reçu de la présente vous ayez à vous concerter avec qui de droit et à réunir nos peuples pour adresser de solennelles actions de grâces au Dieu des armées, afin qu'il daigne continuer à favoriser nos armes et à veiller sur le bonheur de notre patrie.

Que nos peuples prient aussi pour que ce cabinet persécuteur de notre sainte religion, tout autant qu'ennemi éternel de notre nation, cesse d'avoir de l'influence dans les cabinets du continent, afin qu'une paix solide et glorieuse, digne de nous et de notre grand peuple, console l'humanité et nous mette à même de donner un plein essor à tous les projets que nous méditons pour le bien de la religion et de nos peuples.

NAPOLÉON.

Moniteur du 10 juin 1807.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12672. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 28 mai 1807.

Je suis étonné que le maréchal Brune ne soit pas encore arrivé à Stettin. Je suppose que le général Boudet y est à l'heure qu'il est.

Je vous ai annoncé la prise de Danzig. Weichselmünde est aussi rendu, de manière que tout est fini de ce côté. Nous y avons trouvé des magasins immenses surtout en blé.

Il serait possible que l'ennemi tentât quelque chose pour débloquer Kolberg; dans ce cas, c'est au maréchal Brune à aller à son secours. J'attends de connaître la situation de la division Molitor.

Écrivez au maréchal Kellermann et aux préfets de la rive du Rhin relativement aux prisonniers qui s'échappent de France.

Si vous pouvez trouver à Berlin quelque bon agent qu'on pourrait envoyer par mer à Kœnigsberg, ce serait un espionnage fort utile. Le voyage en poste se fait très-rapidement, et par cette saison on va très-facilement sur la Baltique.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12673. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 28 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 24 mai. Il faut que la division Boudet se cantonne autour de Stettin, de manière à vivre chez les habitants et à être à son aise. Vous avez bien fait de retenir tous les chevaux trop fatigués des régiments provisoires (car à quoi bon m'encombrer de chevaux qui ne peuvent pas servir?), en ayant soin de les faire partir à mesure qu'ils guérissent.

Le régiment d'Aremberg fera partie de la division Boudet.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12674. — AU PRINCE EUGÈNE.

Finkenstein, 28 mai 1807.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 10 mai. Il est convenable que vous fassiez passer au ministre Dejean toutes les charges que vous avez contre le général Malet. Je viens de le faire suspendre de ses fonctions jusqu'à ce que le Conseil d'État ait jugé.

Tout ce que vous écrit de Bosnie M. David est faux; les Serviens sont battus de tous les côtés ainsi que les Russes. Ainsi cette espèce d'orage est tout à fait dissipé. Les Russes ont rétrogradé de plus de trente lieues en Valachie, et cependant le grand vizir n'était pas encore arrivé. Il est arrivé en ce moment. Il n'y a donc plus rien à craindre de ces gens-là. Mes lettres de Widdin sont du 1er mai.

Faites contredire dans les journaux d'Italie toutes les fausses nouvelles qu'on répand sur la Turquie; faites-y insérer la note ci-jointe [1].

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

[1] Voir pièce n° 12657.

12675. — AU PRINCE EUGÈNE.

Finkenstein, 28 mai 1807.

Mon Fils, vous trouverez ci-joint la copie d'une circulaire à mes évêques d'Italie, que le ministre des cultes expédiera à tous, et vous veillerez à ce que des prières aient lieu dans tout le royaume.

Vous aurez soin de faire publier dans tous vos journaux les nouvelles ci-jointes de Constantinople. Il faut souvent contredire les mauvais bruits que les agents de l'Angleterre et de la Russie se plaisent à faire courir.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12676. — AU ROI DE NAPLES.

Finkenstein, 28 mai 1807.

Mon Frère, faites une lettre aux évêques de votre royaume, pour ordonner dans tout votre royaume des prières publiques en action de grâces des succès des armées françaises et de la prise de Danzig. Vous ferez publier dans tous vos journaux les nouvelles ci-jointes de Constantinople. Il faut faire contredire fréquemment les mauvais bruits que les agents de l'Angleterre et de la Russie se plaisent à faire courir.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12677. — AU ROI DE HOLLANDE.

Finkenstein, 28 mai 1807.

Vous trouverez ci-joint les dernières nouvelles de Turquie. Vous leur donnerez la plus grande publicité. Vous ferez faire des prières dans tous les temples pour le succès de nos armes et pour la prise de Danzig.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12678. — AU ROI DE HOLLANDE.

Finkenstein, 28 mai 1807.

Vous trouverez ci-joint un décret que j'ai pris pour la formation d'un corps d'observation de l'Escaut. Ainsi vous aurez deux corps, à Coeverden et à Anvers, l'un et l'autre à quatre marches d'Amsterdam. Avec votre Garde et ce qui vous reste en Hollande vous devez pouvoir

réunir à peu près 8,000 hommes, ce qui vous ferait 20,000 que vous pourrez avoir sous la main en deux jours. Une partie des camps de Saint-Lô et de Boulogne sera prête à venir à votre secours, si les circonstances le veulent. Il faut donc, en cas qu'un débarquement sérieux s'effectuât, prévenir sur-le-champ le général Ferino, le général commandant le camp de Coeverden, le maréchal Brune, le maréchal Kellermann et l'archichancelier.

Exagérez de toutes les manières les forces qui vous arrivent. Dites qu'il est formé un camp à Coeverden, un à Anvers, un à Zeist. Les Anglais, seuls, ne se hasarderont pas à une expédition continentale un peu considérable.

Voilà des mesures qui vous donneront un peu de tranquillité. Je suppose que vous avez une trentaine de pièces d'artillerie. Faites armer les places de Berg-op-Zoom, Breda et celles qui couvrent nos frontières, afin que les garnisons puissent se défendre le temps nécessaire pour que les forces arrivent.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12679. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 29 mai 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 20. Je vois avec peine ce qui est arrivé au sieur Chassin. Mais tuer un homme, c'est un peu fort. La loi est pour tous. Vous verrez par les bulletins les bonnes nouvelles de Turquie.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12680. — DÉCISION.

Finkenstein, 29 mai 1807.

M. Lacuée se plaint que deux conscrits du département de Gênes, arrêtés par la gendarmerie italienne, aient été conduits à l'île d'Elbe et incorporés dans le 6e d'infanterie de ligne italien.

Je ne peux concevoir comment le vice-roi s'est permis une telle opération; il faut réclamer et le faire tancer par le ministre.

Je conçois encore moins comment la gendarmerie obéit aux ordres du vice-roi et comment le général Menou n'est pas intervenu.

Il y a dans tout cela un peu

d'anarchie; il faut que le ministre y porte ordre en grondant, et rappeler tout le monde à son devoir.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12681. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Finkenstein, 29 mai 1807.

J'ai reçu votre lettre du 20 mai. J'espère que vous m'instruirez de la direction que vous apprendrez qu'ont suivie les 250 bâtiments anglais.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12682. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 29 mai 1807.

Mon Cousin, donnez ordre au commandant de la Garde de réunir tous ses marins à Danzig, hormis un détachement de 10 hommes qu'il laissera à Elbing pour garder les bâtiments.

Il désignera un officier pour prendre le commandement de la corvette anglaise, la regréer et réarmer, afin qu'elle puisse servir si l'on faisait quelque croisière devant la place. Il désignera aussi un officier pour commandant du port. Il fera faire le recensement des bâtiments de guerre qui pourraient servir, soit en pleine mer, soit sur le Frische-Haff.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12683. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE.

Finkenstein, 29 mai 1807.

Je n'ai pas encore reçu l'état ni le contrôle de la garnison de Danzig. J'ai accordé toutes les récompenses que vous m'avez demandées pour les officiers qui vous ont bien servi.

De ce que j'ai été fâché que la garnison prussienne s'en soit allée à cheval et avec ses fusils, je n'en suis pas moins très-satisfait de vos services, et je vous en ai déjà donné des preuves, que vous apprendrez aux premières nouvelles de Paris et qui ne vous laisseront aucun doute sur le cas que je fais de vous.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12684. — AU GÉNÉRAL RAPP, GOUVERNEUR DE DANZIG.

Finkenstein, 29 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 28. Je désire connaître la force de la garnison, ce qu'elle a perdu pendant le siége, ce qu'elle a perdu à la reddition par la désertion, et ce que M. de Kalkreuth a emmené avec lui, bataillon par bataillon, en distinguant les Russes et les Prussiens. Faites-moi connaître aussi le nombre des malades que l'ennemi a laissés dans la ville.

Il faut faire voir à la poste; on trouvera des lettres qui donneront toujours des renseignements.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12685. — AU GÉNÉRAL RAPP.

Finkenstein, 29 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 28. Je désire beaucoup savoir le nom des corps qui composent la garnison de Danzig, le nombre des déserteurs et le nombre d'hommes des ennemis qui sont restés aux hôpitaux. On dit qu'un prince russe est resté prisonnier; il faut le faire passer en France.

J'ai donné le commandement de la place sous vos ordres au général Ménard. Il faut demander le nombre d'adjoints nécessaire. J'ai nommé le général de brigade Ritay pour commander le fort de Weichselmünde.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12686. — A M. MATHIEU FAVIERS, A DANZIG.

Finkenstein, 29 mai 1807.

Je reçois votre lettre, sans date, que me remet le colonel Lacoste, dans laquelle je vois qu'il y a 285,000 quintaux de froment dans la place de Danzig; mais vous ne me dites pas si ce sont des quintaux de France ou de Prusse.

Je vous ai mandé d'envoyer 20,000 quintaux de blé à Elbing. Envoyez-y aussi 500,000 bouteilles de vin. La distribution s'en fera plus facilement à Elbing qu'à Danzig. Faites donner à l'armée assiégeante une bouteille de vin par chaque soldat.

Dirigez aussi sur Elbing 20,000 pintes d'eau-de-vie de France et 20,000 de rhum.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12687. — A M. MATHIEU FAVIERS.

Finkenstein, 29 mai 1807.

Il faut faire emmagasiner tout le blé qui est à Danzig dans les magasins royaux. J'imagine qu'il y en a de très-beaux. Il faut faire construire trois autres fours, de manière que nous ayons une manutention de six fours, capables de faire une vingtaine de milliers de rations, ce qui, avec les 15,000 de la place, ferait 30 à 40,000. Il faut faire moudre sans délai, de manière à avoir 50,000 quintaux de farine. Il faut envoyer 25,000 quintaux de blé à Elbing, où on les convertira en farine, ce qui assurera le service pour quarante jours. Il ne faut du reste rien envoyer autre part. Il faut faire confectionner 200,000 rations de biscuit. Il faut faire établir quatre hôpitaux, chacun de 500 lits, dans lesquels on ne mettra que des Français.

Il faut faire connaître la quantité de draps, de cuirs et autres objets nécessaires à l'armée, ainsi que la contribution que peut payer la ville.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12688. — AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Finkenstein, 29 mai 1807.

Monsieur le Général Lemarois, faites mettre les nouvelles suivantes dans les journaux de Varsovie :

« Des lettres reçues de Widdin, en date du 12 mai, confirment la nouvelle que les Russes ont évacué Giurgevo; que Moustafa-Baraïctar était à la porte de Bucharest; que l'avant-garde de l'armée du grand vizir était arrivée à Ismaïl; qu'elle avait sur-le-champ attaqué la division russe qui bloquait la ville, l'avait mise en déroute et lui avait fait lever le siége; que la cavalerie turque avait des avant-postes jusque sous Bender; que les Serviens avaient été battus par le pacha de Widdin et par le pacha de Nissa; que le grand plan des Russes avait manqué de tous côtés; que cependant ces succès s'obtenaient lorsque le gros de l'armée du grand vizir n'était pas encore arrivé, mais qu'elle était attendue pour le 15.

Nous avons trouvé à Danzig 300,000 quintaux de blé; ce qui nous sera d'une grande utilité.

NAPOLÉON.

J'imagine que vous avez communiqué au gouvernement la nouvelle de la prise de Danzig.

Comm. par M. le comte Lemarois.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12689. — NOTE POUR L'INTENDANT GÉNÉRAL.

Finkenstein, 29 mai 1807.

Voici quelques idées sur le rapport qui doit m'être fait sur l'approvisionnement de l'armée. Il faut distinguer trois points différents et qui, pendant l'hiver, n'ont point de communication entre eux :

1° Droite. — Varsovie.

2° Centre. — Thorn, Wloclawek, Bromberg.

3° Gauche. — Danzig, Marienwerder, Marienburg, Elbing, Dirschau, Mewe, Neuenburg.

Il est assez difficile de calculer dans quels rapports doivent être ces différents approvisionnements, car il est difficile de prévoir exactement quelle sera la position de l'armée; mais, si on le fait pour huit mois, à compter du 1er juin, cela nous conduit aux glaces, et alors on peut facilement faire des versements d'un point sur un autre.

D'ailleurs, un de ces trois points, qui sera approvisionné pour huit mois, pour un corps de troupes, le sera pour plusieurs corps, pour un certain espace de temps, pendant lequel on aura celui de pourvoir à un supplément d'approvisionnements sur ce point.

80,000 quintaux par mois ne sont pas suffisants, car ils ne font que 213,000 rations par jour; en ôtant 13,000 rations, il ne reste que 200,000 rations pour la rive droite de la Vistule et la lisière de la rive gauche, à une lieue. Cette lisière comprend Danzig, Dirschau, Mewe, Neuenburg, Schwetz, Thorn, Wloclawek et Varsovie. Il y a, dans ces points, des hôpitaux, des dépôts et des administrations qui consomment au moins 25,000 rations. Il reste donc 175,000 rations pour la rive droite, sur lesquelles on nourrit encore les Polonais.

Dans le calcul, il faut comprendre les lignes d'étape :

De Posen à Thorn, de Posen à Varsovie, de Stettin à Danzig, et de Stettin à Posen.

Il faut d'autant plus calculer ainsi, que, dans les ressources, on comprend ce qui se trouve à Kalisz, Posen et autres intermédiaires.

De cette manière, on verra qu'il faut 100,000 quintaux par mois, et pour les huit mois 800,000 quintaux.

L'approvisionnement nécessaire pourrait être distribué ainsi :

Droite. — Varsovie.	80,000	rations par jour.
Centre. — Thorn, etc.	100,000	*id.*
Gauche. — Danzig, etc.	80,000	*id.*

Ou bien :

Varsovie.	30,000 quintaux par mois;	pour huit mois,		240,000 quintaux.
Thorn. .	40,000	*id.*	*id.*	320,000
Danzig. .	30,000	*id.*	*id.*	240,000
Total. .	100,000		Total. . .	800,000

Il faut commencer par bien déterminer l'arrondissement de chacun des trois points et le bien tracer sur une carte.

La droite ira de Varsovie jusqu'à Wloclawek, et comprendra en profondeur tout ce qui est arrondissement de Varsovie et de Kalisz.

Le centre ira de Wloclawek à Graudenz, et comprendra en profondeur tout ce qui est arrondissement de Posen et de Bromberg.

La gauche ira de Marienwerder à la mer, et comprendra en profondeur tout ce qui est en Poméranie.

Alors, dans chaque arrondissement, on déterminera les lieux les plus propres pour former les magasins, en ayant égard à la consommation, aux lieux où il est le plus prudent et le plus facile de faire les rassemblements, car il ne faut pas tout mettre sur le même point.

Il y a cinq manières de se procurer des ressources :

1° Ce qui existe au 1er juin;

2° Ce que chacun des arrondissements polonais doit fournir;

3° Ce que la Poméranie doit être appelée à fournir;

4° Ce que l'on doit faire venir des magasins existant sur nos derrières;

5° Ce qui doit provenir par achat, soit pour le complément du marché existant avec le gouvernement polonais au 1er juin, soit de nouveaux marchés.

Avant de faire des marchés, il faut faire le calcul de ce que coûte un quintal de grain à son arrivée de Breslau, Küstrin ou Magdeburg; car, si le transport équivalait la marchandise, et que l'on pût trouver encore du blé dans le pays, il serait plus expéditif et plus avantageux de tirer des ressources du pays.

Voici un moyen sûr pour faire des marchés. Faire parcourir les bords de la Vistule; il n'y a pas de doute que l'on n'y trouve des magasins établis pour l'usage du pays. On en a trouvé à Culm; on en a trouvé à Wloclawek. Je suis persuadé qn'en parcourant le pays jusqu'à Rawa on en trouvera beaucoup. Ces magasins trouvés, mettre la main dessus, en dresser les inventaires de séquestre, et ensuite passer des marchés avec les propriétaires pour les indemniser.

Quand je dis la lisière de la Vistule, j'entends quatre lieues de chaque côté. Il doit y avoir beaucoup de grains à Plock.

Un employé intelligent serait chargé de parcourir le pays depuis Danzig jusqu'à Marienwerder;

Un second, de Marienwerder à Wloclawek;

Un troisième, de Wloclawek à Rawa et la frontière.

Même opération devrait être faite le long du canal et de la Netze.

Avoir des conférences avec les marchands de blé de Danzig et de Bromberg; ils feront connaître où se trouvent les magasins et les rassemblements de grains.

Danzig a du froment, mais manque de seigle; il serait avantageux d'en envoyer de la rive gauche, afin de ne pas consommer purement du froment, qui est si précieux dans ce pays.

Il ne faut pas compter comme ressource ce qui se trouve à Danzig, où il faut toujours un approvisionnement de siége.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.

12690. — AU PRINCE EUGÈNE.

Finkenstein, 29 mai 1807.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 18. Il ne faut pas songer au général..... on ne peut compter ni sur sa probité, ni sur sa fidélité.

Vous serez toujours à temps; il faut laisser le général Miollis encore à Venise; mais c'est un homme très-propre à commander une division; le général Grenier également. En attendant, les généraux qui commandent la division de Vérone sont suffisants pour la former.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

12691. — 77e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Finkenstein, 29 mai 1807.

Danzig a capitulé. Cette belle place est en notre pouvoir. 800 pièces d'artillerie, des magasins de toute espèce, plus de 500,000 quintaux de grains, des caves considérables, de grands approvisionnements de draps et d'épiceries, des ressources de toute espèce pour l'armée, et enfin une place forte du premier ordre appuyant notre gauche, comme Thorn appuie notre centre, et Praga notre droite : ce sont les avantages obtenus pendant l'hiver, et qui ont signalé les loisirs de la Grande Armée; c'est le premier, le plus beau fruit de la victoire d'Eylau. La rigueur de la saison, la neige qui a souvent couvert nos tranchées, la gelée qui y a ajouté de nouvelles difficultés, n'ont pas été des obstacles pour nos travaux. Le

maréchal Lefebvre a tout bravé. Il a animé d'un même esprit les Saxons, les Polonais, les Badois, et les a fait marcher à son but. Les difficultés que l'artillerie a eu à vaincre étaient considérables. Cent bouches à feu, 5 à 600 milliers de poudre, une immense quantité de boulets, ont été tirés de Stettin et des places de la Silésie. Il a fallu vaincre bien des difficultés de transport; mais la Vistule a offert un moyen facile et prompt. Les marins de la Garde ont fait passer les bateaux sous le fort de Graudenz avec leur habileté et leur résolution ordinaires. Le général Chasseloup, le général Kirgener, le colonel Lacoste et en général tous les officiers du génie, ont servi de la manière la plus distinguée. Les sapeurs ont montré une rare intrépidité. Tout le corps d'artillerie, commandé par le général la Riboisière, a soutenu sa réputation. Le 2e régiment d'infanterie légère, le 12e et les troupes de Paris, le général Schramm et le général Puthod, se sont fait remarquer. Un journal détaillé de ce siége sera rédigé avec soin. Il consacrera un grand nombre de faits de bravoure dignes d'être offerts comme exemples, et faits pour exciter l'enthousiasme et l'admiration.

Le 17, la mine fit sauter un blockhaus de la place d'armes du chemin couvert. Le 19, la descente et le passage du fossé furent exécutés à sept heures du soir. Le 21, le maréchal Lefebvre ayant tout préparé pour l'assaut, on y montait, lorsque le colonel Lacoste, qui avait été envoyé le matin dans la place pour affaires de service, fit connaître que le général Kalkreuth demandait à capituler aux mêmes conditions qu'il avait autrefois accordées à la garnison de Mayence. On y consentit. Le Hagelsberg aurait été enlevé d'assaut sans une grande perte; mais le corps de place était encore entier. Un large fossé rempli d'eau courante offrait assez de difficultés pour que les assiégés prolongeassent leur défense pendant une quinzaine de jours. Dans cette situation, il a paru convenable de leur accorder une capitulation honorable.

Le 27, la garnison a défilé, le général Kalkreuth à sa tête. Cette forte garnison, qui d'abord était de 16,000 hommes, est réduite à 9,000, et sur ce nombre 4,000 ont déserté. Il y a même des officiers parmi les déserteurs. « Nous ne voulons pas, disent-ils, aller en Sibérie. » Plusieurs milliers de chevaux d'artillerie nous ont été remis, mais ils sont en fort mauvais état. On dresse en ce moment les inventaires des magasins. Le général Rapp est nommé gouverneur de Danzig.

Le lieutenant général russe Kamenski, après avoir été battu le 15, s'était acculé sous les fortifications de Weichselmünde; il y est

demeuré sans oser rien entreprendre, et il a été spectateur de la reddition de la place. Lorsqu'il a vu que l'on établissait des batteries à boulets rouges pour brûler ses vaisseaux, il est monté à bord et s'est retiré. Il est retourné à Pillau.

Le fort de Weichselmünde tenait encore. Le maréchal Lefebvre l'a fait sommer le 26; et, pendant que l'on réglait la capitulation, la garnison est sortie du fort et s'est rendue. Le commandant abandonné s'est sauvé par mer. Ainsi, nous sommes maîtres de la ville et du port de Danzig.

Ces événements sont d'un heureux présage pour la campagne. L'empereur de Russie et le roi de Prusse étaient à Heiligenbeil. Ils ont pu conjecturer de la reddition de la place par la cessation du feu. Le canon s'entendait jusque-là.

L'Empereur, pour témoigner sa satisfaction à l'armée assiégeante, a accordé une gratification à chaque soldat.

Le siége de Graudenz commence sous le commandement du général Victor. Le général Lazowski commande le génie, et le général d'Anthouard l'artillerie. Graudenz est fort par sa grande quantité de mines.

La cavalerie de l'armée est belle. Les divisions de cavalerie légère, deux divisions de cuirassiers et une de dragons, ont été passées en revue à Elbing, le 26, par le grand-duc de Berg. Le même jour, Sa Majesté s'est rendue à Bischofswerder et à Strasburg, où elle a passé en revue la division de cuirassiers d'Hautpoul et la division de dragons du général Grouchy. Elle a été satisfaite de leur tenue et du bon état des chevaux.

L'ambassadeur de la Porte, Sid-Mohammed-Emin-Vahid, a été présenté le 28, à deux heures après midi, par M. le Prince de Bénévent, à l'Empereur, auquel il a remis ses lettres de créance. Il est resté une heure dans le cabinet de Sa Majesté. Il est logé au château et occupe l'appartement du grand-duc de Berg, absent pour la revue. On assure que l'Empereur lui a dit que lui et l'empereur Selim étaient désormais inséparables comme la main droite et la main gauche. Toutes les bonnes nouvelles des succès d'Ismaïl et de Valachie venaient d'arriver. Les Russes ont été obligés de lever le siége d'Ismaïl et d'évacuer la Valachie.

Moniteur du 8 juin 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12692. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 30 mai 1807.

Mon Cousin, j'ai écrit à M. Dejean pour que des mesures soient prises pour que l'infanterie espagnole, qui vient par les Pyrénées, soit transportée en poste à Mayence, afin qu'elle arrive dans le tiers moins de temps qu'elle n'en mettrait sans cette précaution. Tenez la main à l'exécution de cette mesure, et instruisez-moi du jour où les Espagnols devront arriver sur le Rhin.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12693. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 30 mai 1807.

Mon Cousin, il n'y a rien de nouveau. Je crois que j'irai demain voir Danzig. Nous y découvrons tous les jours de nouveaux magasins, qui rendent cette conquête encore plus importante.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12694. — A M. DE CHAMPAGNY.

Finkenstein, 30 mai 1807.

Monsieur de Champagny, après avoir examiné attentivement les différents plans du monument dédié à la Grande Armée, je n'ai pas été un moment en doute. Celui de M. Vignon est le seul qui remplisse mes intentions. C'est un temple que j'avais demandé et non une église. Que pourrait-on faire, dans le genre des églises, qui fût dans le cas de lutter avec Sainte-Geneviève, même avec Notre-Dame, et surtout avec Saint-Pierre de Rome? Le projet de M. Vignon réunit à d'autres avantages celui de s'accorder beaucoup mieux avec le palais du Corps législatif, et de ne pas écraser les Tuileries.

Lorsque j'ai fixé la dépense à 3 millions, j'ai entendu que ce temple ne devait pas coûter beaucoup plus que ceux d'Athènes, dont la construction ne s'élevait pas à la moitié de cette somme.

Il m'a paru que l'entrée de la Cour devait avoir lieu par l'escalier vis-à-vis le trône, de manière qu'il n'y eût qu'à descendre et à traverser la salle pour se rendre au trône. Il faut que, dans les projets définitifs, M. Vignon s'arrange pour qu'on descende à couvert. Il faut aussi que l'appartement soit le plus beau possible. M. Vignon pour-

rait peut-être le faire double, puisque sa salle est déjà trop longue. Il sera également facile d'ajouter quelques tribunes. Je ne veux rien en bois. Les spectateurs doivent être placés, comme je l'ai dit, sur des gradins de marbre formant les amphithéâtres destinés au public; et les personnes nécessaires à la cérémonie seront sur des bancs, de manière que la distinction de ces deux sortes de spectateurs soit très-sensible. Les amphithéâtres garnis de femmes feront un contraste avec le costume grave et sévère des personnages nécessaires à la cérémonie. La tribune de l'orateur doit être fixe et d'un beau travail. Rien dans ce temple ne doit être mobile et changeant; tout, au contraire, doit y être fixé à sa place. S'il était possible de placer à l'entrée du temple le Nil et le Tibre qui ont été apportés de Rome, cela serait d'un très-bon effet; il faut que M. Vignon tâche de les faire entrer dans son projet définitif, ainsi que des statues équestres qu'on placerait au dehors, puisque réellement elles seraient mal dans l'intérieur. Il faut aussi désigner le lieu où l'on placera l'armure de François Ier et le quadrige de Berlin.

Il ne faut pas de bois dans la construction de ce temple. Pourquoi n'emploierait-on pas pour la voûte, qui a fait un objet de discussion, du fer ou même des pots de terre? Ces matières ne seraient-elles pas préférables à du bois? Dans un temple qui est destiné à durer plusieurs milliers d'années, il faut chercher la plus grande solidité possible, éviter toute construction qui pourrait être mise en problème par les gens de l'art, et porter la plus grande attention au choix des matériaux; du granit et du fer, tels devraient être ceux de ce monument. On objectera que les colonnes actuelles ne sont pas de granit; mais cette objection ne serait pas bonne, puisqu'avec le temps on peut renouveler ces colonnes sans nuire au monument. Cependant, si l'on prouvait que l'emploi du granit entraînerait dans une trop grande dépense et de trop longs délais, il faudrait y renoncer, car la condition principale du projet, c'est qu'il soit exécuté en trois ou quatre ans, et au plus en cinq ans. Ce monument tient en quelque sorte à la politique; il est dès lors du nombre de ceux qui doivent se faire vite. Il convient néanmoins de s'occuper à chercher du granit pour d'autres monuments que j'ordonnerai, et qui, par leur nature, peuvent permettre de donner à leur construction trente, quarante ou cinquante ans.

Je suppose que toutes les sculptures intérieures seront en marbre, et qu'on ne me propose pas des sculptures propres aux salons et aux salles à manger des femmes des banquiers de Paris. Tout ce qui est futile n'est pas simple et noble; tout ce qui n'est pas de longue durée

ne doit pas être employé dans ce monument. Je répète qu'il n'y faut aucune espèce de meubles, pas même de rideaux.

Quant au projet qui a obtenu le prix, il n'atteint pas mon but; c'est le premier que j'ai écarté. Il est vrai que j'ai donné pour base de conserver la partie du bâtiment de la Madeleine qui existe aujourd'hui; mais cette expression est une ellipse : il était sous-entendu que l'on conserverait de ce bâtiment le plus possible, autrement il n'y aurait pas eu besoin de programme; il n'y avait qu'à se borner à suivre le plan primitif. Mon intention était d'avoir non pas une église, mais un temple, et je ne voulais ni qu'on rasât tout, ni que l'on conservât tout. Si ces deux propositions étaient incompatibles, savoir, celle d'avoir un temple et celle de conserver les constructions actuelles de la Madeleine, il était simple de s'attacher à la définition d'un temple. Par temple j'ai entendu un monument tel qu'il y en avait à Athènes et qu'il n'y en a pas à Paris. Il y a beaucoup d'églises à Paris; il y en a dans tous les villages. Je n'aurais pas assurément trouvé mauvais que les architectes eussent observé qu'il y avait contradiction entre l'idée d'avoir un temple et l'intention de conserver les constructions faites pour une église. La première était l'idée principale, la seconde était l'idée accessoire. M. Vignon a donc deviné ce que je voulais. Quant à la dépense fixée à 3 millions, je n'ai pas entendu qu'un million de plus ou de moins entrât en concurrence avec la convenance d'avoir un monument plus ou moins beau. Je pourrai, s'il le faut, autoriser une dépense de 5 ou 6 millions, si elle est nécessaire, et c'est ce que le devis définitif me prouvera.

Vous ne manquerez pas de dire à la quatrième classe de l'Institut que c'est dans son rapport même que j'ai trouvé les motifs qui m'ont déterminé.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12695. — NOTE POUR L'INTENDANT GÉNÉRAL.

Finkenstein, 30 mai 1807 [1].

M. Daru fera une nouvelle demande de fonds.

Il est nécessaire qu'il y comprenne la solde et toutes les dépenses à faire à la Grande Armée, tant celles qu'il proposait que celles qui étaient comprises dans le travail du ministre de la guerre.

Toutes les dépenses se trouvant comprises, pour chaque mois, dans un seul décret, ces décrets, réunis au rapport général dont va

[1] Date présumée.

s'occuper M. Daru, mettront dans le cas de connaître, tous les mois et à toutes les époques, la situation des dépenses de l'armée.

M. Daru aura soin de distinguer ses demandes en argent, et ses demandes en crédit sur les contributions extraordinaires, en payement de réquisitions.

Ainsi la Silésie doit fournir des effets d'habillement. M. Daru demandera un crédit sur les contributions de la Silésie, lequel crédit sera payé en habits.

Ainsi il demande, pour la boulangerie, à acheter 560,000 quintaux de blé, en remplacement de ce qu'il tire des derrières. Cette dépense est nécessaire; mais on peut en distinguer le montant, partie en argent, partie en crédit sur les contributions extraordinaires.

Ainsi Magdeburg va verser 15 ou 20,000 quintaux sur Bromberg. Il est très-sage de prendre, dès aujourd'hui, des mesures pour remplacer ces 20,000 quintaux; mais il serait imprudent de les payer. Il est bien plus naturel d'en faire faire la répartition sur les districts du pays de Magdeburg.

Ainsi Stettin doit fournir une quantité quelconque de vin. Il faut également, pour la valeur de ce vin, se faire donner un crédit imputable sur les contributions de Stettin.

Il faudrait faire de même pour l'eau-de-vie. Une partie de celle qui se tire des derrières pourrait être fournie par réquisition, et il en serait tenu compte sur les contributions.

Il est convenable de suivre la même marche au sujet des chevaux à tirer de Silésie pour les lanciers.

On conçoit que ces arrangements mettront M. Daru dans le cas de demander un crédit plus fort.

Il suivra cette marche pour tous les chapitres qui en seront susceptibles, dans sa demande de fonds sur le mois de mai, et il en sera de même pour les mois suivants.

Quant aux fournitures de réquisitions qui ont été faites antérieurement au mois de mai, l'imputation sur les contributions devant également avoir lieu, M. Daru demandera des crédits en conséquence; mais cette demande sera l'objet d'un travail particulier.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12696. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Finkenstein, 30 mai 1807.

Monsieur Dejean, mon intention est que le sénatus-consulte relatif à la levée de la conscription de 1808 soit ponctuellement exécuté;

qu'en conséquence aucun homme ne soit envoyé à la Grande Armée ni hors des frontières du royaume d'Italie avant le mois de janvier. Je désire que, sur tous les états de situation, il y ait une colonne à part des hommes de cette conscription qui doivent être armés, exercés, habillés, mais n'être disponibles que dans l'intérieur de la France.

Ces hommes doivent être destinés à renforcer les camps de Saint-Lô, Pontivy et Boulogne, et me mettre à même de retirer de ces camps des anciens soldats.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12697. — A M. LACUÉE.

Finkenstein, 30 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 16 mai, par laquelle je vois que vous avez retiré 4,000 hommes aux légions sur la dernière répartition que vous m'avez envoyée. Je vous avais fait connaître mon intention sur la répartition de la réserve, mais la nouvelle répartition que vous avez faite ne doit pas changer celle de la réserve. Cependant alors, les légions ne seront avec la réserve que de 21,000 hommes, c'est-à-dire de 4,200 chaque; il est donc convenable de ne former que quatre bataillons; je ne formerai le 5e et le 6e que l'année prochaine, car il serait ridicule de n'avoir que des cadres décharnés; un bataillon de 1,100 hommes formera toujours 7 à 800 hommes présents sous les armes, et les quatre présenteront une force de 3,200 pour marcher contre l'ennemi. Or 3,200 hommes dans l'intérieur sont autant que 5,000 à la Grande Armée. Comme mon intention est de joindre aux légions toutes les compagnies départementales et les gardes nationales du lieu que l'ennemi attaquerait, je trouverai moyen que le sénateur, en se battant, ait un corps de 7 à 8,000 hommes sous ses ordres.

Si vous trouvez que, dans la réserve, je n'ai pas assez donné à la cavalerie, je vous laisse le maître de lui donner un millier d'hommes de plus. J'approuve ce que vous ferez.

Je vous sais gré de votre travail. Je sais combien de peine il doit vous donner. Croyez donc bien constamment que ma confiance en vous est entière, et que la perspective que j'ai d'avoir des occasions de vous prouver d'une manière éclatante et solennelle toute ma reconnaissance me console seule du peu d'humeur que je vous ai montrée dans ma dernière lettre.

Aussitôt que vous aurez fait la répartition définitive de la réserve, envoyez un tableau qui me fasse connaître la situation des corps en 1806, ce qu'ils ont reçu pour la conscription de 1806 et réserve, pour 1807 et réserve, pour 1808 et réserve; ce que forme le total; et ce qu'ils ont à recevoir sur la conscription de ces trois ans, afin que cet état me serve de règle et mette de côté tous les états que j'ai.

Comme mon intention n'est pas de me jouer des lois, mais d'exécuter ponctuellement le sénatus-consulte, qu'ils doivent rester en France et ne peuvent être envoyés à l'armée qu'en janvier, faites distinguer dans les états, par une colonne à part, les hommes provenant de cette conscription.

La prise de Danzig nous vaut au delà de ce qu'on peut penser. J'y ai trouvé du froment pour nourrir mon armée pendant un an; et, ce qui est plus précieux ici, à peu près 3 ou 4 millions de bouteilles de vin de Bordeaux, 800 pièces de canon.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12698. — NOTE POUR L'INTENDANT GÉNÉRAL.

Finkenstein, 30 mai 1807[1].

M. Daru écrira au prince Jérôme et à l'administrateur général de la Silésie qu'ayant imposé une contribution extraordinaire de trente millions, que des services ayant exigé d'elle pour une valeur de dix millions, et sachant que ces peuples sont innocents de la guerre dont ils supportent le poids, Sa Majesté désire venir à leur secours;

Qu'en conséquence elle autorise à disposer d'une valeur de quarante millions en domaines nationaux et à émettre un papier-monnaie de pareille somme, admissible en payement de ces biens royaux, qui seront vendus et dont Sa Majesté garantira la vente; que ce papier-monnaie sera employé à rembourser à tous les particuliers ce qu'ils auront payé, soit pour la contribution extraordinaire de guerre, soit pour les services qui ont été faits; qu'ainsi le pays sera soulagé sans que les intérêts de l'armée en soient lésés.

M. Daru aura soin de ne laisser imputer sur les trente millions de contribution extraordinaire aucune fourniture qui ne se trouverait pas spécialement ordonnée par les décrets. Ainsi les vins, les bœufs, les fourrages, etc., qui ont été envoyés à l'armée, ne viendront point en déduction des trente millions, mais seront remboursés en papier-monnaie.

On affectera aussi un fonds suffisant en domaines royaux pour

[1] Date présumée.

payer en papier-monnaie les pensionnaires, les fonctionnaires et toutes les dépenses civiles.

La vente des biens royaux se fera, pour les cinq sixièmes en papier-monnaie, et un sixième en numéraire. Le sixième en numéraire sera versé dans une caisse particulière et employé à venir au secours des habitants pauvres du pays, qui, ayant des réclamations à former, ne seraient pas dans le cas d'acheter des domaines.

La même mesure pourra être prise tant pour Berlin que pour les autres pays faisant partie du royaume de Prusse. Il convient, en conséquence, de consulter aussi sur cet objet le gouverneur général, les administrateurs et les intendants.

Il doit être établi comme règle générale, pour tous ces pays, que les remboursements aux particuliers ne pourront commencer, dans ces provinces ou dans une intendance, que lorsque la totalité de la contribution extraordinaire y aura été acquittée.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.

12699. — A M. DARU.

Finkenstein, 30 mai 1807[1].

Monsieur Daru, il faut aujourd'hui mettre de l'ordre dans la Poméranie. Il me semble que je vous ai demandé un rapport sur la division de cette province en ses différents cercles. Il faut me présenter un décret pour affecter différents cercles à la division qui assiége Kolberg, et les mettre sous les ordres du général Loison; mettre les autres cercles qui avoisinent Danzig sous les ordres du gouverneur de Danzig; les cercles d'Elbing sous les ordres du commandant d'Elbing, et ceux de Marienwerder sous les ordres du commandant de Marienwerder. Ce décret me paraît fort important.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12700. — NOTE POUR L'INTENDANT GÉNÉRAL.

Finkenstein, 30 mai 1807[1].

Écrire à M. Belleville que la conduite des États de Hanovre commence à être ridicule et devient tout à fait absurde; ils n'ont encore donné :

En imposition ordinaire, que. . . . .

[1] Date présumée.

Chevaux . . . .
Approvisionnement de l'armée . . . .

Total. . . . . . .

Or, au compte de 600,000 francs par mois qu'ils offrent depuis le mois d'octobre jusqu'au 1er juin, cela ferait 4,800,000 francs.

Il faut donc exiger que, sans délai, ces 4,800,000 francs soient payés, sans quoi il serait trop ridicule qu'on attendît davantage.

Vous direz bien que vous n'avez point d'autorisation de vous désister des 9,100,000 francs que j'ai imposés de contribution extraordinaire, mais que vous ne pouvez me faire aucun rapport à cet égard que les 4,800,000 francs ne soient payés.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.

12701. — ORDRES.

Finkenstein, 30 mai 1807.

Le général de brigade Bron se rendra sans délai à Danzig pour y commander un dépôt de cavalerie qui sera composé de tous les hommes à pied des divisions Lasalle, Latour-Maubourg, Grouchy, Nansouty, Saint-Sulpice et Espagne, qui s'y rendront à cet effet. Ils y seront organisés par les soins du général Bron, pour pouvoir servir en cas d'événement, et de manière qu'on puisse y maintenir une bonne police. Ils seront remontés sans délai.

Il sera fait, dans la ville de Danzig et dans la partie de la Poméranie qui n'a point été comprise dans la répartition faite à Elbing, une levée de 2,000 chevaux, dont 150 seront donnés aux cuirassiers, 300 aux dragons et 550 aux chasseurs et hussards, 500 à l'artillerie et 500 aux transports.

Le général commandant l'artillerie enverra des hommes du train, et l'inspecteur des transports, des hommes des transports, pour recevoir les chevaux qui leur reviennent.

Il sera mis sans délai, à Danzig, en confection, 2,000 selles et harnachements complets, savoir : 300 selles de cuirassiers, 800 de dragons et 900 de chasseurs et hussards. Il sera confectionné sans délai un pareil nombre de manteaux et un pareil nombre de paires de bottes.

Tous les hommes à pied des dragons et hussards de Bade feront partie dudit dépôt et y seront également remontés.

Les 100 chevaux qui sont à la disposition du maréchal Mortier,

dans le Mecklenburg, ainsi que les 300 qu'il doit en recevoir, seront dirigés sur Danzig et consignés au général Bron.

Le général Delaroche, commandant le dépôt de cavalerie établi à Nackel, est autorisé à faire des marchés pour se procurer 500 chevaux, afin de remonter son dépôt. Il sera mis, à cet effet, à sa disposition les fonds nécessaires pour ces achats; et, pour qu'il puisse pourvoir sur-le-champ aux besoins les plus pressants, il lui sera remis une somme de 50,000 francs.

Le major général fera faire le relevé de tous les hommes à pied qui se trouvent présents aux différents régiments, et tiendra la main à ce qu'aucun colonel n'ait d'hommes à pied à son corps, et que tout ce qui n'est pas monté soit envoyé sans délai à Danzig.

Il sera mis en réquisition, à Danzig, 50 chariots pour les transports militaires, si on les trouve tout faits; sinon, on en fera faire sans délai 50.

Le major général et l'intendant général prendront toutes les mesures nécessaires pour la prompte exécution de toutes ces dispositions.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12702. — AU GÉNÉRAL SONGIS.

Finkenstein, 30 mai 1807.

Il faut vous occuper sans délai de faire transporter à Danzig deux millions de cartouches, 300,000 livres de poudre; il y faut réunir également quelques ouvriers pour travailler aux affûts, afin que la place puisse soutenir un nouveau siége.

J'ai donné ordre de mettre vingt ou trente pièces de canon, bonnes ou mauvaises, à Marienburg; faites-en mettre dix aux ouvrages de la tête de pont de Marienwerder; toutes ces pièces dans les calibres de 6 et de 12, en fer et en bronze parmi le grand nombre de ce qui est à Stettin.

Occupez-vous aussi, sérieusement, d'en faire venir de Silésie, ou du moins des munitions, d'armer Thorn et de préparer l'armement de Modlin et de Sierock.

Mais surtout poussez avec activité le siége de Graudenz et celui de Kolberg.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12703. — NOTE POUR LE GÉNÉRAL BERTRAND.

Finkenstein, 30 mai 1807.

Le major général doit envoyer un courrier à Kolberg. Le général Bertrand écrira par ce courrier au commandant du génie, pour lui faire connaître que mon intention est qu'on commence à s'emparer de l'embouchure du port pour que la place soit exactement cernée, et qu'on place une batterie à l'embouchure du port pour éloigner les croisières ennemies.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12704. — AU MARÉCHAL BRUNE,

COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE LA GRANDE ARMÉE.

Finkenstein, 30 mai 1807.

Votre corps d'observation doit être composé de troupes hollandaises, de troupes espagnoles, de troupes de la Confédération et de troupes françaises.

Les troupes hollandaises, par les derniers ordres que vient de vous envoyer le major général, doivent avoir leur gauche à Coeverden, leur centre à Hambourg et leur droite sur la Peene.

Les troupes espagnoles arrivent en Hanovre le 10 juin, du moins la division qui était en Étrurie. Les deux autres divisions espagnoles arriveront dans le courant de juillet. Cette division d'Étrurie a besoin de se reposer en Hanovre. En cas d'événement, vous avez donc cette division forte de 5,000 hommes, dont 800 chevaux, que vous pouvez porter sur Hambourg, sur la Hollande ou sur Stralsund.

Les troupes françaises consistent dans la division Boudet et dans la division Molitor.

La division Boudet doit être, à l'heure qu'il est, à Stettin. Je vous envoie l'ordre pour qu'elle soit placée entre Stettin et Kolberg, et pour qu'elle ait un régiment à Kolberg, qui renforce l'armée de siége.

La division Loison est sous vos ordres; c'est à vous à protéger le siége. Je ne désire pas que vous vous y rendiez, parce que vous seriez trop loin des renseignements dont vous devez avoir besoin, et qu'un courrier, qui serait intercepté par les partisans, entre Kolberg et Stettin, pourrait porter un retard très-préjudiciable dans vos mouvements. Mais vous devez vous faire rendre un compte fréquent de ce siége.

Il faut exiger avant tout que le général Loison cerne la place, s'empare de l'embouchure du port, et ouvre même, s'il le faut, la

tranchée vis-à-vis la redoute que l'ennemi a faite pour défendre cette entrée. Une fois que nous serons maîtres de cette position, l'ennemi ne pourra plus communiquer avec la mer, et la reddition de la place sera fort avancée.

De votre position de Stettin, il vous sera très-facile de presser le départ des équipages de siége, d'employer la cavalerie hollandaise qui est sous vos ordres et le régiment d'Aremberg à bien appuyer les derrières de Loison, de manière que le millier d'hommes qu'il emploie à fourrager et à recueillir et escorter ses approvisionnements y soit remplacé.

Le régiment de Nassau se rend devant Kolberg.

Le général Loison a aujourd'hui 7,500 hommes. Le régiment français de la division Boudet et le régiment de Nassau augmentent ses forces de 3,500 hommes, il aura donc 10 à 11,000 hommes; c'est plus que suffisant pour ce siége.

Les deux régiments de la division Boudet, placés en échelons, pourront accourir devant Kolberg, si l'ennemi tente de débarquer 5 à 6,000 hommes.

Mais je ne désire pas que, pour les travaux du siége, vous disposiez de plus d'un régiment de cette division, parce que le mauvais air qu'on respire dans les environs de Kolberg fera probablement beaucoup souffrir les troupes. Si donc vous pensiez que, pour pousser le siége, il fallût plus de monde, vous pourriez disposer de 8 ou 900 Hollandais parmi ceux dont vous seriez le plus sûr.

Rendez-moi fréquemment compte de ce siége; écrivez tous les jours au général Loison, et poussez-le vivement.

La division Molitor restera à Berlin, prête, selon les événements, à se porter sur la Peene, sur Kolberg, sur Hambourg ou sur la Silésie.

Enfin les troupes de la Confédération consistent en 6,000 Bavarois, 2 ou 3,000 Wurtembergeois et 3,000 hommes des autres petits princes; tout cela commence à se mettre en mouvement. La 1re brigade bavaroise de 3,000 hommes doit même être arrivée à Magdeburg; là, elle sera à portée de se rendre sur l'Elbe avec les Espagnols ou les Hollandais, et de se porter partout ailleurs, selon les événements. Mais, comme les Anglais sont instruits de toutes ces dispositions, je doute qu'ils hasardent rien.

J'espère que vous vous serez arrangé avec les Suédois. D'ailleurs, avec les forces que vous avez, vous pourriez, en cas d'hostilités, prendre une bonne position en Poméranie, vivre aux dépens de cette province, et continuer à suivre vos dispositions contre Kolberg. Ayez de grandes honnêtetés pour les Suédois; évitez de parler du Roi,

ont on ne peut dire que du mal, et dès lors il vaut mieux se taire. 'aites un grand éloge et dites beaucoup de bien de la nation. Mais, omme on ne peut pas compter sur le roi de Suède, il est possible ue, d'un jour à l'autre, ce soit par là que les Anglais tentent de lébarquer. Étudiez donc bien la position de la Peene et de la Trebel, fin qu'en cas d'événements vous ayez tous vos plans faits, toutes vos positions reconnues, et que vous puissiez couvrir Berlin et Stettin.

S'il était vrai que la petite place de Rostock fût facile à mettre à l'abri d'un coup de main et même à mettre en état de soutenir un siége, peut-être serait-il convenable d'y faire travailler. Si l'on pouvait en faire autant à Demmin, ce ne pourrait être qu'avantageux, puisqu'alors vos magasins et vos ambulances renfermés dans ces places ne courraient aucun risque.

Visitez vous-même les îles de Wollin et d'Usedom, et faites pratiquer à Wollin quelques ouvrages en terre qui couvrent le siége de Kolberg de ce côté. Faites élever des batteries qui ferment les passes aux chaloupes canonnières suédoises et aux bâtiments ennemis.

Votre armée d'observation est considérable, puisque, lorsque tout sera réuni, vous aurez, y compris la division Loison, plus de 60,000 hommes d'infanterie et près de 6,000 hommes de cavalerie, et qu'enfin votre cavalerie va encore être augmentée par l'arrivée du 14e régiment de chasseurs français, par celle du régiment des dragons Napoléon, qui arrive d'Italie. Vous avez en outre plusieurs bataillons d'élite italiens qui arrivent d'Italie.

Indépendamment de ce, les places de Hameln, Magdeburg, Stettin, Spandau, Küstrin, vont avoir des bataillons provisoires de garnison, formant 7 à 8,000 Français qu'on babillera là.

Vous sentez que tant de forces réunies, que je laisse ainsi sur mes derrières, n'ont pas seulement pour but de tenir en échec les Anglais et les Suédois, mais aussi de pouvoir être portées rapidement en Silésie et en Gallicie, si l'Autriche faisait la folie de se déclarer; ce que, jusqu'à cette heure, elle proteste ne vouloir pas faire. Cette armée serait alors augmentée de 20,000 Polonais et des 20,000 hommes que j'ai en Silésie, qui me mettraient à même, sans affaiblir ma Grande Armée, d'opposer 100,000 hommes à la Maison d'Autriche. Il faut donc tenir toutes ces troupes le plus reposées possible et leur faire faire le moins de marches qu'on pourra. N'en disposez qu'en cas d'événement, parce que moi seul je puis, tous les jours, selon les événements généraux, les remuer.

Il faut aussi que votre commandant d'artillerie s'occupe sérieusement des moyens d'augmenter votre artillerie. Les divisions Boudet et

Molitor n'ont que seize pièces de canon. C'est la moitié de ce qu'il leur faudrait. Je ne sais pas ce qu'ont les Espagnols. Les Bavarois auront douze pièces. La division italienne a douze pièces. Je ne sais pas ce que les Hollandais peuvent avoir en artillerie. Je ne vous vois donc, jusqu'à cette heure, qu'une cinquantaine de pièces de canon; il vous en faut un bien plus grand nombre. Vous devez vous occuper sans relâche de cet objet. Neuf pièces de canon attelées, servies par des Italiens, m'arrivent d'Italie; 500 chevaux du train avec leurs charretiers m'arrivent également d'Italie; ils seront pour doubler l'artillerie des divisions Boudet et Molitor. Tâchez de renforcer aussi l'artillerie des Hollandais, afin que vous puissiez avoir, vers juillet, une centaine de pièces de canon à votre corps d'observation.

Occupez-vous aussi de composer votre état-major, afin qu'en cas d'événements vous puissiez faire une bonne guerre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12705. AU GÉNÉRAL CLARKE.

Finkenstein, 30 mai 1807.

Faites partir sans délai 1,600 hommes de Nassau pour le siége de Kolberg. Il faut que ces troupes payent leur dette et essuient leur portion de fatigues. Il faut aussi qu'elles puissent s'aguerrir. Il vous restera assez de monde pour le transport des prisonniers. D'ailleurs la division Molitor a ordre de se rendre à Berlin. Mon intention est de la tenir cantonnée dans les environs de la ville, mais de manière à épargner mes magasins. Quand même elle devrait partir, à moins d'événements urgents, un régiment vous restera pour le service de Berlin.

Les troupes du prince Primat ont, depuis longtemps, eu ordre de se rendre à Berlin. Écrivez à Erfurt, à Minden, etc., pour savoir pourquoi elles ne sont pas en route. Ce régiment sert bien. Pressez son arrivée, afin que je puisse disposer du régiment de Molitor.

Une brigade de Bavarois, composée du 9e de ligne, d'un bataillon léger et d'un régiment de chevau-légers, doit être arrivée à Magdeburg.

Enfin la tête de la colonne espagnole doit arriver le 10 juin en Hanovre.

S'il arrivait que la brigade bavaroise fût encore à Bamberg, ce qui est facile à savoir par le ministre de Bavière, vous lui enverriez l'ordre du major général de se rendre sur-le-champ à Magdeburg. Mais, d'après les nouvelles de Munich, je les crois arrivés dans cette place ou bien près.

Je donne ordre que la seconde brigade bavaroise d'égale force se nde à Baireuth.

Non-seulement il faut presser l'arrivée des troupes du prince Primat, ais il faut vous informer si le 5e de contingent que doivent fournir ürzburg, Nassau, Wurtemberg, le prince Primat, Hesse-Darmadt, etc., est parti; quelle est la force de ces suppléments de continnt, quelle est leur composition, et quand ils arriveront.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12706. — AU GÉNÉRAL RAPP.

Finkenstein, 30 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 29. Répondez-moi aux questions suivantes : 1° Avez-vous désarmé tous les hommes? 2° Avez-vous renvoyé tous es prisonniers prussiens et russes, même le prince russe qui a voulu ester, pour les faire partir sur-le-champ pour France? 3° Avez-vous ait fouiller la poste aux lettres? Y avez-vous mis un inspecteur pour ire les lettres? Aujourd'hui la correspondance va se trouver renouelée avec Hambourg et Berlin; 4° Avez-vous fait le recensement des hevaux? Mon intention est de prendre tous les chevaux de selle pour a cavalerie. Faites-en faire secrètement le recensement, afin de ouvoir les prendre tous dans un jour. Mon intention est de prendre ussi une grande partie des chevaux de voiture, au moins jusqu'à une ertaine concurrence. Faites aussi faire secrètement le recensement le ce qu'il y a, car il faut que je puisse tirer 2,000 chevaux de Danzig t du pays environnant. J'ai ordonné à tous les hommes de cavalerie pied de se rendre à Danzig, et le général Bron, qui commandera e dépôt, prendra toutes les mesures pour les faire monter ainsi que our faire confectionner les manteaux, les selles et les bottes. Vous entez combien il est important pour moi d'avoir promptement ces 2,000 chevaux.

Je désire que vous fassiez chercher si l'on ne trouverait pas une inquantaine de caissons pour les transports militaires. A Danzig, je uppose qu'il doit y avoir une grande quantité de fer pour ferrer les hevaux de cavalerie.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12707. — A M. GAUDIN.

Danzig, 1er juin 1807.

Monsieur Gaudin, vous trouverez ci-joint la copie de lettres pa-

tentes qui ont été données en communication au Sénat. Mon intention est que la dotation du duché de Danzig soit prise parmi les domaines qui ont été réservés dans les États de Parme et de Plaisance par mon décret du 30 mars 1806. Il faut en conséquence vous occuper sur-le-champ de mettre en vente pour 2 millions 500,000 francs desdits domaines, dont le produit sera employé à acheter une propriété ayant une belle habitation, produisant 100,000 francs nets et située dans l'ancienne France, sur la Loire, sur la Seine ou sur la Saône. Comme les payements des ventes ne correspondront peut-être point à ceux que vous aurez à faire pour cette acquisition, les fonds seront faits par la caisse d'amortissement, à laquelle on accordera des intérêts convenables et qui se remboursera au fur et à mesure des ventes. Je ne sais pas si nous avons encore dans le Poitou, la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne ou la Champagne, des domaines nationaux qu'on puisse employer à cette opération. Vous sentez que cela serait fort avantageux, puisque le trésor public en recevrait promptement le prix. S'il était nécessaire, pour compléter cette dotation en domaines, d'y joindre une portion de forêts, cela ne serait pas une difficulté. L'important est d'avoir une belle maison dans l'étendue des arrondissements que j'ai désignés, ou dans les départements qui environnent Paris et qui me paraissent également convenables. On achèterait ensuite à proximité les propriétés nécessaires pour compléter le revenu que j'ai fixé. S'il n'y a pas dans les domaines nationaux de possessions de cette nature, vous ne manquerez pas d'offres : il y a beaucoup de propriétaires de grandes terres qui cherchent à s'en défaire. Vous vérifierez si, par exemple, MM. de Vintimille ne sont pas dans l'intention de vendre une grande terre qu'ils possèdent aux environs de Caen. Il me conviendrait assez qu'un établissement de cette nature fût formé dans le voisinage de cette ville. On pourrait aussi traiter avec Mme de Sérent pour une terre qu'elle a auprès d'Angers. Prenez aussi des informations sur le château de Richelieu, dont j'ai arrêté la démolition. Aussitôt qu'on saura que vous faites de telles recherches, les propositions ne vous manqueront pas. Ne perdez pas de vue que mon intention est que, indépendamment d'une belle maison, la propriété qui constituera le duché rende 100,000 francs de rente nets.

Ainsi occupez-vous sans délai de chercher d'abord s'il existe dans les domaines nationaux un beau château situé comme je le désire ; il devrait être préféré, puisque ce serait l'avantage du trésor public. A défaut d'un château national, cherchez une terre de particulier. Comme tous les duchés d'Italie se réalisent en argent et que les remplacements

doivent se faire en France, je puis avoir besoin dans quelques mois d'une vingtaine de terres pour les duchés dont je disposerai. Je désire que vous établissiez un bureau de recherches pour cet objet, afin que, le moment arrivant, vous ayez sous la main un travail tout prêt. Il serait à désirer de placer beaucoup de duchés en Normandie, en Bretagne et en Poitou. Ce sont des pays où les fondations de cette nature peuvent avoir le plus d'utilité.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12708. — A L'IMPÉRATRICE.

Danzig, 2 juin 1807.

Mon amie, j'apprends ton arrivée à la Malmaison. Je n'ai pas de lettres de toi; je suis fâché contre Hortense; elle ne m'écrit pas un mot. Tout ce que tu me dis d'elle me peine. Comment n'as-tu pas pu un peu la distraire? Tu pleures! J'espère que tu prendras sur toi afin que je ne te trouve pas toute triste.

Je suis à Danzig depuis deux jours; le temps est fort beau; je me porte bien. Je pense plus à toi que tu ne penses à un absent.

Adieu, mon amie; mille choses aimables. Fais passer cette lettre à Hortense.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12709. — A LA REINE DE HOLLANDE.

Danzig, 2 juin 1807.

Ma Fille, vous ne m'avez pas écrit un mot, dans votre juste et grande douleur. Vous avez tout oublié, comme si vous n'aviez pas encore des pertes à faire. L'on dit que vous n'aimez plus rien, que vous êtes indifférente à tout; je m'en aperçois à votre silence. Cela n'est pas bien, Hortense! ce n'est pas ce que vous vous promettiez. Votre fils était tout pour vous. Votre mère et moi ne sommes donc rien! Si j'avais été à la Malmaison, j'aurais partagé votre peine, mais j'aurais voulu aussi que vous vous rendissiez à vos meilleurs amis.

Adieu, ma fille; soyez gaie : il faut se résigner. Portez-vous bien, pour remplir tous vos devoirs. Ma femme est toute triste de votre état; ne lui faites plus de chagrin.

Votre affectionné père.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12710. — A M. CAMBACÉRÈS.

Danzig, 2 juin 1807.

Mon Cousin, je suis venu passer deux jours à Danzig, que j'ai employés à voir la ville et à donner différents ordres. Je compte être de retour à Finkenstein ce soir.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12711. — A M. DE TALLEYRAND.

Danzig, 2 juin 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, j'irai probablement coucher ce soir à Marienburg pour être demain à Finkenstein. Je pense que vous ferez bien d'écrire à Gardanne de ne pas attendre autre chose pour partir pour la Perse. Chargez-le seulement de dépêches pour donner à Sebastiani des nouvelles de l'ambassadeur turc.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12712. — AU GRAND-DUC HÉRÉDITAIRE DE BADE.

Danzig, 2 juin 1807.

Mon Fils, partez pour vous rendre chez vous; pressez vous-même pour renforcer vos troupes en recrues, pour réparer les pertes faites. Envoyez un nouveau régiment de cavalerie et deux nouveaux régiments d'infanterie, afin d'avoir un contingent de troupes proportionné à votre rang.

Vers les premiers jours de juillet, si vous êtes bien portant, vous pourrez revenir à l'armée.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12713. — A L'IMPÉRATRICE.

Marienburg, 2 juin 1807.

J'ai couché aujourd'hui à Marienburg. J'ai quitté hier Danzig. Ma santé est fort bonne. Toutes les lettres qui viennent de Saint-Cloud disent que tu pleures toujours; ce n'est pas bien : il faut se bien porter et être contente.

Hortense est toujours mal; ce que tu m'en écris fait pitié.

Adieu, mon amie; crois à tous les sentiments que je te porte.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12714. — A M. CAMBACÉRÈS.

Marienburg, 3 juin 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 25 mai. L'importante place de Neisse en Silésie a capitulé. Bientôt le prince Jérôme aura achevé la conquête de toute la Silésie.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12715. — A M. FOUCHÉ.

Marienburg, 3 juin 1807.

Je reçois votre lettre du 25 mai. Je vois avec plaisir la bonne conduite des habitants de Riaillé. L'impudence de cette bande de brigands est extraordinaire. Il faut en suivre la marche avec beaucoup d'attention, afin de la détruire.

Il faut avoir grand soin que les demoiselles Saumann ne rentrent plus dans la Lozère.

Faites-moi connaître, je vous prie, comment a pris l'évêque, à Montpellier, avec les protestants et avec les catholiques.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12716. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Marienburg, 3 juin 1807.

Je reçois votre lettre du 30 mai. L'importante place de Neisse a enfin capitulé. Elle a accepté la même capitulation que Schweidnitz.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12717. — A M. DE CHAMPAGNY.

Finkenstein, 4 juin 1807.

Monsieur Champagny, depuis vingt ans il s'est manifesté une maladie appelée *croup*, qui enlève beaucoup d'enfants dans le nord de l'Europe. Depuis quelques années elle se propage en France. Nous désirons que vous proposiez un prix de 12,000 francs, qui sera donné

au médecin auteur du meilleur mémoire sur cette maladie et sur la manière de la traiter.

NAPOLÉON.

Comm. par MM. de Champagny et M. de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12718. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Finkenstein, 4 juin 1807.

Je reçois votre lettre du 25. J'ai 5 vaisseaux à deux ou trois ponts à Toulon; il ne faut donc pas laisser bloquer la ville par 3 vaisseaux. Si les Anglais s'obstinent au blocus, il faut verser les équipages des frégates sur les vaisseaux, et attaquer l'ennemi dans une circonstance favorable.

Je reçois votre lettre du 21 mai. J'ai toujours regardé comme un très-grand malheur que toutes les subsistances de l'Empire se trouvassent dans une même main, et que la mort d'un seul homme dût me donner de l'inquiétude sur la sûreté du service des vivres de terre et de mer, surtout quand cet entrepreneur est un homme aussi indéchiffrable que M. Vanlerberghe, qui, non content d'avoir à régir les affaires d'une aussi immense entreprise, va se jeter dans des opérations de commerce avec l'Espagne, etc. Mon intention bien positive est donc que M. Vanlerberghe ne soit plus chargé du service, et que, puisque son marché expire, vous en passiez un avec un autre individu.

Le projet que vous présentez d'établir une régie pour un an et d'en revenir ensuite à un entrepreneur est le plus mauvais de tous, parce que je perdrais trois millions en recevant les magasins de M. Vanlerberghe, j'en perdrais trois autres en les remettant à une autre compagnie. Voilà ce que l'expérience m'a prouvé. Il faut qu'à M. Vanlerberghe soit substitué un autre entrepreneur, et que les magasins de M. Vanlerberghe soient remis à une autre compagnie.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12719. — A M. DARU.

Finkenstein, 4 juin 1807.

Monsieur Daru, mon intention serait de faire une distribution par régiment, toutes les semaines, de 100 livres de tabac à fumer. Faites-moi connaître où je pourrai prendre ce tabac, et faites-en faire des approvisionnements à Elbing, Marienwerder et Osterode.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12720. — DÉCRET.

Finkenstein, 4 juin 1807.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie,

Voulant récompenser les services qui nous ont été rendus par un grand nombre d'officiers polonais,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. — Des domaines royaux pour la valeur de vingt millions de livres tournois seront tenus à notre disposition par la Commission du gouvernement polonais, pour être donnés en récompense et en toute propriété aux individus de l'armée polonaise qui nous ont rendu le plus de services.

Art. 2. — L'état de ces domaines sera dressé dans l'espace de cinq jours et remis par le ministre de l'intérieur du gouvernement polonais à M. Vincent, notre commissaire près ce gouvernement, nous réservant d'en faire d'ultérieures dispositions.

Art. 3. — La Commission du gouvernement polonais et notre commissaire près d'elle sont chargés de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12721. — AU PRINCE JÉROME.

Finkenstein, 4 juin 1807.

Mon Frère, j'ai reçu vos lettres du 31 mai. J'ai appris avec grand plaisir que vous étiez maître de Neisse. Je désire que vous m'envoyiez un mémoire sur cette place, avec un plan. Mon intention serait non de la démolir, mais de la mettre au contraire en état, et de la conserver. Restent à présent Glatz et Silberberg. Ne pourrait-on pas assiéger ces deux places à la fois? Je vous envoie le général de division Gardanne. Si vous en êtes content, vous le garderez; si vous ne l'êtes pas, vous le renverrez en France. Il a donné lieu ici à quelques mécontentements. Parlez-lui là-dessus d'une manière claire. Surtout, il faut qu'il ne fasse aucune levée de contributions, ni aucune mauvaise affaire.

Napoléon.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12722. — AU MARÉCHAL KELLERMANN,

COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE DE RÉSERVE DU RHIN, A MAYENCE.

Finkenstein, 4 juin 1807.

Mon Cousin, faites-moi connaître quelle est la situation de votre armée de réserve, le 20e régiment provisoire formé, ainsi que les régiments et bataillons de Magdeburg, Stettin, Hameln, etc., présents sous les armes, et quels sont les conscrits annoncés de 1807 et de la réserve. Je désire que vous me fassiez là-dessus un travail dont j'ai besoin pour fixer mes idées.

Je ne vous parle pas de l'appel de la conscription de 1808, mon intention étant qu'aucuns ne viennent à l'armée, étant trop jeunes, mais qu'ils restent dans l'intérieur, où ils seront habillés, armés et exercés. Il ne faut pas les confondre avec les autres conscrits. Les enfants de dix-huit ans sont trop jeunes pour faire la guerre si loin. Pressez les gouverneurs auxquels vous avez envoyé de la cavalerie à pied de les monter promptement. Je vois avec plaisir que les 19e et 20e provisoires soient formés. Faites-les partir sans délai pour Berlin.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12723. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 4 juin 1807.

Je reçois vos lettres des 26 et 27. Je vois avec plaisir la surveillance que vous exercez. Apprenez-moi bientôt que cette bande de voleurs est détruite.

Le nommé Ogier, colonel de cavalerie de l'ancien régime, le nommé Simon, ancien greffier de la Table de marbre, Dubouzet, ancien colonel du régiment de Penthièvre-cavalerie, une soi-disant baronne de Lauterbourg, sont des mauvais sujets qui colportent de mauvais bruits dans Paris. Faites les conduire par la gendarmerie à quarante lieues de Paris, où ils seront en surveillance dans quelque petite commune, soit de Bourgogne, soit de Champagne, soit de Lorraine.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12724. — A M. BIGOT DE PRÉAMENEU,

PRÉSIDENT DE LA SECTION DE LÉGISLATION AU CONSEIL D'ÉTAT.

Finkenstein, 5 juin 1807.

Monsieur Bigot de Préameneu, il est à votre connaissance que beucoup de communes de notre empire ont un revenu qui surpasse leurs besoins. Un grand nombre de villes ayant perdu tous leurs biens pendant la révolution, nous avons établi, par cette considération, des octrois municipaux. Cette mesure a été généralisée, et elle a porté non-seulement sur les communes qui avaient éprouvé des pertes, mais aussi sur celles qui, ayant conservé leurs propriétés, ont fait payer leurs dettes à l'État, se sont affranchies du logement et du casernement et de divers autres services que l'usage avait mis à leur charge, et qui se sont ainsi trouvées avoir plus de revenus qu'avant la révolution, en même temps qu'elles étaient déchargées de plusieurs dépenses considérables. Nous avons toujours considéré les inconvénients de cette inégalité comme une suite naturelle des événements qui se sont passés. Mais, si nous avons conçu l'espérance, justifiée par plusieurs villes, que ces fonds, bien administrés, serviraient à améliorer les établissements qui existent et à en fonder de nouveaux, nous n'avons jamais entendu que ce surcroît de revenus occasionnerait un surcroît de dépenses inutiles. La commune de Dole paraît être du nombre de celles dont les recettes excèdent de beaucoup les dépenses ; mais elle est aussi, par sa situation, l'une des plus susceptibles d'embellissements, de travaux et d'établissements utiles. Le sous-préfet a censuré l'emploi de ses fonds et a dénoncé sa comptabilité. Notre intention est que, conformément au règlement du 11 juin 1806, une commission du Conseil, dont nous vous nommons président, vérifie les faits, fasse venir à Paris, si elle le juge convenable, le sous-préfet et le maire, et porte la plus grande attention à éclairer la comptabilité de la ville de Dole. Les lois qui régissent l'État doivent être exécutées avec rigueur, soit envers les dilapidateurs, soit envers les administrateurs qui emploieraient les deniers confiés à leur administration à se faire des partisans au lieu de les consacrer à des établissements avantageux aux communes. Le sous-préfet a fait son devoir en donnant son opinion à ses supérieurs sur les abus qu'il croyait apercevoir, mais il s'en est écarté en la manifestant par un écrit rendu public. Celui qui a imprimé le premier, qui a invoqué l'opinion publique dans une simple affaire d'administration, et qui a donné à ses démarches le caractère d'une animosité personnelle, a eu un tort très-grave. Il convient que vous

vous attachiez à établir si ce tort appartient au sous-préfet ou au maire. Il convient aussi que votre rapport soit fait de manière qu'il puisse être imprimé pour servir à prévenir des écarts, dont il y a déjà trop d'exemples, et ces querelles publiques qui ne tendent qu'à aigrir les citoyens les uns contre les autres et qui tournent toujours au détriment de l'administration.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

12725. — A M. DE TALLEYRAND.

Finkenstein, 5 juin 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, donnez ordre à mon ministre en Perse de partir sans délai et de s'y rendre le plus rapidement possible. Envoyez-lui vos dépêches pour Constantinople.

Faites connaître à M. Sebastiani que, pour mes intérêts, il est nécessaire qu'il reste encore à Constantinople.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12726. — DÉCRET.

Camp impérial de Finkenstein, 5 juin 1807.

ARTICLE 1er. — Les habitants de Marienburg dont les maisons auront été ou seront démolies pour les fortifications de la place seront indemnisés en biens royaux.

ART. 2. — La chambre de Marienwerder nommera des commissaires qui, concurremment avec les experts nommés par le commissaire des guerres de la place, estimeront les maisons démolies et terrains occupés par les fortifications.

ART. 3. — La chambre de Marienwerder présentera à notre intendant général un état des biens royaux situés dans son arrondissement qui pourraient être accordés en indemnité desdites maisons et terrains.

ART. 4. — Le major général et l'intendant général de l'armée sont chargés de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12727. — A M. DARU.

Finkenstein, 5 juin 1807.

Monsieur Daru, la chambre de Marienwerder sera divisée en trois sections : une résidera à Marienwerder, une à Danzig et la troisième à Elbing, chacune ayant le contrôle et l'autorité sur l'arrondissement dépendant de ces villes. Il faut faire part de ces dispositions au général Rapp, pour qu'il fasse venir, par le moyen de la chambre qui résidera à Danzig, ce qui est nécessaire pour l'approvisionnement de cette place.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12728. — AU GÉNÉRAL RAPP, GOUVERNEUR DE DANZIG.

Finkenstein, 5 juin 1807.

Il est possible que, le 10, je fasse faire un mouvement à l'armée. Je n'ai pas besoin d'appeler votre attention sur votre place. Vous ne devez pas perdre de vue qu'elle peut être investie d'un moment à l'autre. L'ennemi est parfaitement servi en espions. S'il savait que le Hagelsberg n'est pas rétabli et que vous n'êtes pas approvisionné en vivres ni en munitions, il serait possible qu'il fît un mouvement sur vous. Il faut donc que vous alliez deux fois par jour sur les travaux du Hagelsberg, afin de voir par vous-même; que l'on rétablisse les remparts, les blockhaus, les chemins couverts, les palissades; que l'on efface nos tranchées, que l'on rentre toute l'artillerie dans la place; que l'on fasse venir 2,000 bœufs de la Poméranie; que l'on ait deux millions de cartouches, cent milliers de poudre et 2,000 fusils; que les forts qui sont sur mer soient garnis de mortiers et de canons pour battre les bâtiments ennemis qui voudraient s'approcher; que des signaux soient établis, afin que vous sachiez ce qui se passe en mer et que vous puissiez correspondre entre la place et le Weichselmünde.

Huit régiments provisoires, formant 6,000 hommes au moins, vont arriver. Il arrivera, indépendamment de cela, beaucoup de monde des dépôts, et des traînards. Il faut donc avoir des fusils pour en donner à ceux qui n'en ont pas.

Le bataillon des marins de la Garde va venir, de manière que vous aurez près de 600 marins. Ils feront le service dans la rade, et, dans le besoin, celui de canonniers.

Il faut faire choisir et armer sans délai, avec les caronades que l'on a prises sur la corvette anglaise, deux grosses péniches pour croiser à l'embouchure de la rivière. Faites venir chez vous les offi-

ciers de la marine de la Garde qui ont été à Elbing, pour leur dire de chercher quatre bâtiments en forme de péniche, propres à naviguer sur le Frische-Haff, qui, avec les quatre déjà armés, formeront une flottille de huit bâtiments, qui pourra attaquer les bâtiments ennemis en croisière sur le Haff. Comme le bataillon des marins de la Garde arrive sous très-peu de jours, ils seront en nombre suffisant pour armer ces bâtiments et fournir un bon nombre pour le service de la place.

Il faut se défaire de tous les officiers prussiens et russes qui peuvent se trouver dans la place, car, du moment qu'il y aura un mouvement, toute communication sera coupée. Il est donc très-important que le bâtiment qui reste encore parte sans délai.

Il faut former votre conseil, le réunir tous les jours, le composer du commissaire ordonnateur qui reste dans la place, du commandant d'artillerie et de celui du génie, afin d'aviser à tous les besoins de la place.

Il faut faire défaire les deux ponts et en faire faire un en place en face de la ville, et faire travailler sans délai à la tête de ce pont.

Tout cela est de la plus grande importance.

Il faut réunir tous les malades prussiens et russes dans les environs, soit dans des maisons de campagne, soit dans une grosse abbaye à trois ou quatre lieues de la place.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12729. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE, A SCHLOBITTEN.

Finkenstein, 5 juin 1807, 2 heures après midi.

Mon Cousin, le maréchal Ney me mande qu'il a été attaqué aujourd'hui à six heures du matin. Est-ce une affaire comme la vôtre ou est-ce une attaque sérieuse? C'est ce que je saurai dans quelques heures. Je me hâte cependant de vous en prévenir pour que vous vous mettiez en mesure.

J'ai ordonné la réunion de toute ma cavalerie; tout va être en mouvement.

Je suppose que d'ici à ce soir je vous instruirai de ce que vous aurez à faire. Quoiqu'il soit peu probable qu'après avoir laissé prendre Danzig l'ennemi tente une affaire générale, cependant il faut penser que, s'il veut faire quelque chose, son attaque sérieuse sera sur Guttstadt.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. le roi de Suède.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12730. — AU MARÉCHAL DAVOUT, A OSTERODE.

Finkenstein, 5 juin 1807, 2 heures après midi.

Mon Cousin, je reçois au moment même une lettre du maréchal Ney qui m'annonce qu'il a été attaqué ce matin à six heures. Est-ce une attaque sérieuse ou n'est-ce qu'une escarmouche? Il faut toutefois se préparer. Le maréchal Ney, s'il voit qu'il ait affaire à des forces trop considérables, doit se retirer sur Deppen. Vous avez sans doute déjà appelé votre cavalerie légère. Dans le cas de la retraite du maréchal Ney, je désire que vous souteniez son flanc droit et que vous preniez toutes les mesures pour que son mouvement sur Deppen se fasse sans désordre et sans perte. J'ai ordonné la réunion de toute la cavalerie. Je vous enverrai des ordres cette nuit. Envoyez quelqu'un à Guttstadt et instruisez-moi de tout ce que vous savez.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12731. — AU MARÉCHAL SOULT, A SPORTHENEN.

Finkenstein, 5 juin 1807.

Mon Cousin, je reçois au moment même, à deux heures après midi, une lettre du maréchal Ney qui m'écrit, à sept heures du matin, que son avant-garde a été attaquée à six heures à Altkirch; il a dû vous en prévenir. Il paraît qu'hier le maréchal prince de Ponte-Corvo a été aussi attaqué légèrement. Qu'est-ce que tout ceci veut dire? Tout porte à penser qu'il y a un mouvement chez l'ennemi, quoiqu'il soit absurde de sa part d'engager une affaire générale, aujourd'hui que Danzig est pris. Je viens toutefois d'ordonner que demain, à midi, toute la cavalerie soit réunie. Je n'ai pas de nouvelles de vous, ce qui me fait supposer que vous n'avez pas été attaqué.

Je serais fort aise que l'ennemi voulût nous éviter d'aller à lui. Mon projet était de me mettre en mouvement le 10. J'ai fait toutes les dispositions de magasins pour aller à sa rencontre à cette époque.

J'imagine que vous aurez appelé à vous toute votre cavalerie légère. Je vous prie, si le maréchal Ney est obligé d'évacuer Guttstadt, et dans ce cas il se retirera sur Deppen, de porter votre attention sur sa gauche, et de favoriser sa retraite, si tant est qu'il soit contraint de la faire.

NAPOLÉON.

Je vous remercie sur ce que vous me dites relativement à la mort du petit Napoléon.

Je compte beaucoup sur vous et vos braves.

Mettez à l'ordre que Neisse a capitulé; vous sentez l'importance de cette place. Faites-le sentir.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12732. — A M. CAMBACÉRÈS.

Finkenstein, 6 juin 1807, 6 heures du matin.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 28. Les deux armées sont en manœuvres. L'ennemi s'est mis en mouvement. Hier 5, à six heures du matin, on a attaqué la tête de pont de Spanden sur la Passarge, que défendait la brigade du général Frère. Cinq régiments russes, revenus trois fois à l'assaut, ont été constamment repoussés et ont laissé 5 à 600 morts dans les abatis. Le prince de Ponte-Corvo, qui, de derrière, observait la position de l'ennemi, a reçu une balle au col, qui l'a frappé légèrement. Au même moment, l'ennemi a attaqué la tête de pont de Sporthenen, que défendait le général Ferey, du corps du maréchal Soult. L'ennemi est venu deux fois à l'assaut et a laissé 1,500 morts dans les abatis. Plusieurs colonels russes sont restés prisonniers entre nos mains.

Le maréchal Ney a été attaqué au même moment; toutes les fois que l'ennemi a voulu monter à ses positions, il a été repoussé avec une énorme perte; et, conformément à mes dispositions générales, ce maréchal s'est porté sur la Passarge, à Deppen, du moment qu'il a été assuré que l'ennemi avait toutes ses forces en mouvement. Mes réserves sont en marche, et, quand vous lirez ceci, de grands événements auront eu lieu. Je vous instruis de tous ces détails, qui ne seraient pas bons à faire connaître, pour que, s'il arrivait de faux bruits, vous puissiez les repousser. Si cependant ceci perçait et que l'impatience du public fût trop forte, vous pourriez mettre ces détails dans le *Journal de l'Empire,* sous le titre d'une lettre particulière écrite, de Thorn ou de Danzig, par un officier de l'armée. Mais, tant qu'on ne saura rien, il vaut beaucoup mieux que l'on apprenne que tout est fini en même temps que l'on saura que cela a été commencé.

Communiquez cette lettre au ministre de la police; toute autre confidence est inutile. Vous pouvez du reste être sans inquiétude. Il

paraît que l'ennemi ne sait ce qu'il fait, puisque, après avoir laissé prendre Danzig, il s'enfourne sous des positions retranchées.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12733. — A M. FOUCHÉ.

Finkenstein, 6 juin 1807, 6 heures du matin.

Je charge M. l'archichancelier de vous communiquer ma lettre de ce jour, parce qu'il est convenable que vous soyez prévenu. Vous vous conformerez au sens de ma lettre, en tenant cela secret, s'il est possible. Voyez souvent l'Impératrice pour empêcher les mauvaises nouvelles d'arriver jusqu'à elle. Huit jours après que vous aurez reçu cette lettre, tout sera fini. Tout me porte à penser que cela ira au mieux. Je vous instruirai ainsi tous les soirs, jusqu'à ce que j'aie le temps d'ordonner la rédaction d'un bulletin, qu'il est d'ailleurs convenable de ne faire que lorsque tout sera fini.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12734. — AU GÉNÉRAL VICTOR,

COMMANDANT LE SIÉGE DEVANT GRAUDENZ.

Finkenstein, 6 juin 1807.

Je vous écris par les relais de la Garde, parce qu'il est possible que l'ordre vous arrive par cette voie plus tôt que par le courrier que vous expédie le major général. Un quart d'heure après la réception du présent ordre, partez dans la plus grande diligence, et arrivez au quartier général aujourd'hui de bonne heure, ayant un commandement important à vous donner. Dirigez vos chevaux et vos bagages, à double marche, sur Finkenstein. Laissez le commandement du siége au général de division Rouyer; recommandez-lui de prendre des mesures extraordinaires pour faire filer sur Marienwerder toutes les barques qui sont entre Thorn et Graudenz.

L'ennemi a attaqué hier les 6e, 4e et 1er corps; il a été partout repoussé avec d'énormes pertes. Les nôtres étaient partout retranchés dans des têtes de pont. Le prince de Ponte-Corvo a été touché d'une balle morte au col. Cette blessure est légère, mais les chirurgiens ont pensé qu'elle exigeait du repos.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12735. — ORDRE POUR LE GRAND MARÉCHAL.

Finkenstein, 6 juin 1807.

Tous mes gros bagages et objets inutiles se rendront à Danzig et partiront ce soir même.

Mon petit quartier général de guerre se rendra sur-le-champ à Saalfeld.

Le petit service d'avant-garde se rendra sur-le-champ à Mohrungen.

On enverra au galop l'ordre à l'escadron de la Garde et à la brigade des chevaux de selle de se porter entre les deux lacs, à Seegerswalde.

Les chevaux de voiture resteront à Saalfeld pour me mener jusqu'à Seegerswalde, où je monterai à cheval; de sorte que ce soir il ne reste plus rien au château de Finkenstein.

Toute ma Garde à cheval, ainsi que l'artillerie qui y est attachée, se mettront sur-le-champ en marche pour se rendre à Saalfeld; l'infanterie se mettra également en marche pour y arriver sans délai.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12736. — AU MARÉCHAL NEY.

Finkenstein, 6 juin 1807, midi.

Mon Cousin, l'officier par lequel vous avez expédié hier soir vos dépêches au major général vient d'arriver et m'a fait connaître que vous aviez pris position entre Deppen et Queetz, auprès du village d'Ankendorf. Depuis hier, 1° le maréchal Mortier, 2° la réserve d'infanterie, 3° la réserve de cavalerie, sont en mouvement. Il est donc convenable de tenir dans votre position, si cela vous paraît prudent, et, lorsque vous vous retirerez, de marcher le plus lentement possible, d'abord derrière Deppen et ensuite derrière les lacs que je vous ai fait désigner.

Je réunis toutes mes forces. Mon plan d'opération dépend de la position que vous et le maréchal Soult vous aurez lorsque je serai en mesure. Au reste, il faut au moins tout le jour de demain.

Je suis très-satisfait de tout ce que vous me dites de votre corps d'armée, et je ne puis que vous témoigner ma satisfaction sur le sang-froid et l'intrépidité de toutes vos dispositions. Vous ne sauriez écrire trop souvent. Vous sentez qu'il me tarde de me retrouver au milieu des combattants; mais j'y serai sous peu de jours, et il faut espérer que tout cela mettra fin aux circonstances actuelles.

Je regrette bien vivement ce pauvre général Roguet; mais enfin il est mort sur le lit d'honneur.

L'importante place de Neisse a capitulé.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12737. — AU GÉNÉRAL RAPP.

Finkenstein, 6 juin 1807.

Nous sommes en mouvement. Je vous ai fait écrire hier par Bertrand, et précédemment je vous avais écrit moi-même.

Prenez toutes vos précautions pour mettre la place en bon état. Surtout faites filer sur Marienburg les subsistances; 8 ou 10,000 quintaux ne sont pas trop. Envoyez surtout de la farine. Rien n'est important comme cet objet, que je vous recommande.

Je vous ai laissé toutes vos troupes. Envoyez un général à l'île de Nogat pour commander dans cette île, avec de l'infanterie, de la cavalerie et, si vous en avez, une ou deux pièces de canon. Quelques centaines d'hommes doivent suffire pour cela; ils doivent s'entendre avec le commandant de Marienburg, afin, en tout événement, de conserver ce pont.

J'ai ordonné à l'artillerie d'armer Marienburg; c'est très-important.

M. Talleyrand se rend à Danzig. Vous lui ferez donner une garde et vous aurez soin de le traiter en prince.

Il serait à désirer que le général la Riboisière me rejoignît sans délai, ainsi que les autres officiers de mon état-major qui peuvent être restés à Danzig.

Placez une garde à la tête du pont de Dirschau pour que quelques malveillants ne le brûlent pas. Envoyez-moi souvent de vos nouvelles. Je ne saurais trop vous recommander de correspondre avec le commandant de Marienburg et même avec le gouverneur de Thorn.

Tous les détachements et hommes isolés qui viendraient à passer à Danzig, gardez-les. Ils pourront vous servir à accroître votre garnison.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12738. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 6 juin 1807.

Le colonel Clément se rendra à Marienwerder pour y prendre le

commandement de la ville, de la tête de pont, et veiller à la conservation des magasins et du pont.

NAPOLÉON.

Envoyer l'ordre directement à la division polonaise du 8e corps, qui arrive par Marienwerder, de se diriger le plus tôt possible sur Saalfeld.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12739. — AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Finkenstein, 6 juin 1807, 5 heures du soir.

Monsieur le Général Lemarois, nous sommes en plein mouvement; l'ennemi a commencé les hostilités; tous les cantonnements sont levés, et bientôt des affaires importantes vont avoir lieu. Toutes les affaires d'avant-garde jusqu'à cette heure sont à notre avantage. Écrivez-moi ce qui se passe de votre côté. Je pense qu'il serait plus prudent de faire passer désormais les courriers par la rive gauche de la Vistule. Organisez tous les dépôts et tous les moyens que vous avez, afin que, dans un cas imprévu, vous puissiez défendre Praga et vous faire honneur. Faites toujours passer les subsistances à force.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Lemarois.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12740. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Finkenstein, 6 mai 1807, 6 heures du soir.

Mon Cousin, donnez ordre que le 15e provisoire, qui demain arrive à Marienwerder, se rende sans délai à Marienburg, où il tiendra garnison pour la défense de la place.

Expédiez un courrier au gouverneur de Thorn. Il est nécessaire qu'il veille avec attention à ce qu'aucun homme isolé ni aucun détachement ne rejoigne plus l'armée. A moins d'un ordre spécial de vous, tout ce qui arrivera à Thorn doit s'y arrêter et augmenter la garnison de la place. Recommandez à ce gouverneur de vous écrire tous les jours par mes courriers, et qu'il sache que ses lettres seront mises sous mes yeux. Pour plus de sûreté, il serait peut-être convenable de faire passer les courriers par la rive gauche.

Il faut que ce gouverneur fasse filer les subsistances à force sur Marienwerder, et qu'il porte une grande surveillance à mettre sa

place en bon état; qu'il active la marche des régiments provisoires et des détachements qui sont sur la route de Posen.

Sa cavalerie doit faire des patrouilles, car il n'est pas impossible que quelques Cosaques se glissent.

Il faut qu'il corresponde avec le commandant du blocus de Graudenz, et qu'il donne les nouvelles au général Lemarois, mon aide de camp, à Varsovie, afin de le mettre au fait de ce qui est important. Il doit correspondre de même avec le gouverneur de Danzig. Je suppose que sa place sera armée de manière à résister à un coup de main.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12741. — AU MARÉCHAL DAVOUT.

Finkenstein, 6 juin 1807, 8 heures du soir.

Mon Cousin, l'ennemi a été repoussé hier devant le prince de Ponte-Corvo et devant le maréchal Soult. Il a alors pris le parti de se dégarnir devant eux pour se porter avec plus de forces sur le maréchal Ney. Le maréchal Ney est vis-à-vis Deppen. Le prince de Ponte-Corvo et le maréchal Soult occupent encore leurs têtes de pont ordinaires. Dans cette situation de choses, vous comprenez facilement qu'il est bien urgent que vous soyez réuni à Osterode avec toutes vos forces et les deux divisions de dragons, à la rencontre desquelles il faut envoyer, et que vous puissiez appuyer ainsi la droite du maréchal Ney. Que fera l'ennemi? Continuera-t-il à marcher sur Allenstein, quand nous occupons encore Deppen et Liebstadt? Tout cela peut donner lieu à des événements fort singuliers. Toute ma cavalerie et mon infanterie de réserve se réunissent à Saalfeld et Mohrungen; moi-même je serai à Saalfeld dans une heure, bien désireux d'avoir de vos nouvelles deux ou trois fois dans la nuit, s'il est possible. Il faut ne rien laisser à Allenstein et faire tout évacuer sur Marienwerder, car c'est par Marienwerder, Marienburg et Danzig qu'est ma ligne d'opération. L'ennemi manœuvre comme si ma ligne était sur Thorn. Vous aurez choisi des positions à Osterode, qui en offre de si avantageuses, pour retenir l'ennemi s'il avance jusque-là. Vous êtes l'extrémité de ma droite; jusqu'à cette heure mon intention est de pivoter sur vous. Je compte sur le courage de votre corps d'armée et sur votre fermeté; mais beaucoup de canons et de bonnes positions, afin, à tout événement, de gagner tout le temps possible.

Je n'entends, par cette lettre, rien contremander à l'ordre que vous avez de soutenir Alt-Ramten; c'est la tête d'Osterode.

NAPOLÉON.

Comm. par Mᵐᵉ la maréchale princesse d'Eckmühl.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12742. — AU GRAND-DUC DE BERG.

Saalfeld, 7 juin 1807.

Arrivé à Mohrungen, envoyez quelqu'un à Alt-Ramten pour savoir si la tête du maréchal Davout y est arrivée. Si des Cosaques avaient paru par là, vous y enverriez alors un parti.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12743. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE.

Saalfeld, 7 juin 1807, 11 heures du matin.

Mon Cousin, je reçois votre lettre. J'ai appris avec la plus grande peine que vous aviez été blessé. Je désire que vous ne perdiez pas un moment à vous rendre dans Danzig ou dans Marienburg. Il est possible que je fasse un mouvement, et vous savez tous les dangers attachés aux derrières d'une armée. Je vois avec grand plaisir que Mᵐᵉ Bernadotte se trouve dans cette circonstance près de vous. Je désire votre prompt rétablissement et vous revoir à la tête de mon corps d'armée pour le bien de mon service, mais aussi par l'intérêt particulier que je porte à tout ce qui vous regarde.

Je suis encore à deviner ce que l'ennemi a voulu faire; tout cela m'a bien l'air d'un coup d'étourdi. Je réunis aujourd'hui à Mohrungen mes réserves d'infanterie et de cavalerie, et je vais tâcher de trouver l'ennemi et de l'engager dans une bataille générale, afin d'en finir.

J'ai envoyé le général Victor pour commander provisoirement votre corps; à vous parler franchement, j'ai une médiocre confiance dans le général Pacthod; j'en ai beaucoup dans le général Dupont; mais la division qu'il commande est si importante, que ce déplacement aurait trop d'inconvénient. Le général Victor a besoin de faire quelque chose pour se distinguer; d'ailleurs j'espère qu'il conservera ce commandement très-peu de temps.

Dites, je vous prie, mille choses aimables à madame la maréchale et faites-lui un petit reproche: elle aurait bien pu m'écrire un mot pour me donner des nouvelles de ce qui se passe à Paris; mais je me réserve de m'en expliquer avec elle la première fois que je la verrai.

Vous trouverez à Danzig le prince de Bénévent. Vous aurez besoin de le rassurer, car il n'a pas mal peur.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. le roi de Suède.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12744. — AU MARÉCHAL SOULT.

Alt-Reichau, 8 juin 1807, 4 heures et demie de l'après-midi.

Je reçois votre lettre. J'ai fait, ce matin à huit heures, semblant d'attaquer l'ennemi, afin de l'obliger à se montrer. Il nous a montré une vingtaine de pièces de canon, 10,000 hommes d'infanterie et 7 à 8,000 de cavalerie. J'ai fait faire une douzaine de prisonniers, qui pensent que le reste de l'armée est à Guttstadt.

Je suis à Alt-Reichau, où je suppose que je ne tarderai pas à recevoir de vos nouvelles.

Le maréchal Davout, avec tout son corps, est près de Deppen. Il est probable que je me porterai demain sur Guttstadt. Alors vous devrez vous y porter avec tout votre corps d'armée, de votre côté. Au reste, j'attends les renseignements que vous allez m'envoyer. Je vous ferai alors passer mes derniers ordres.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12745. — ORDRES POUR LE MAJOR GÉNÉRAL.

Heilsberg, 12 juin 1807.

Écrire au major général que le corps du général Zajonchek se rende sur-le-champ à Guttstadt.

Écrivez à Guttstadt que l'on fasse partir de suite les deux régiments du maréchal Ney, pour le rejoindre à Eylau.

Faire venir d'Amt-Guttstadt les deux bataillons saxons qui y sont, pour rejoindre leur brigade à Heilsberg.

Écrire sur-le-champ au général Rapp d'envoyer une forte colonne d'infanterie, d'artillerie, de cavalerie, formant au moins 2,500 hommes, qui chassera du Nehrung tous les Prussiens qui s'y trouvent, s'emparera de la pointe en face de Pillau, y établira deux pièces de 18 et deux obusiers prussiens, et y construira sur-le-champ une redoute. Cela aura l'avantage de chasser du Frische-Haff les ennemis. Il renverra à Elbing mon bataillon de la Garde, qui s'embarquera sur les bateaux armés qui se trouvent à Elbing et ceux préparés à Danzig Il faut que toutes ces mesures s'exécutent trois heures après la réception.

Il est possible aussi que l'on ait bientôt besoin de l'équipage nécessaire pour assiéger Pillau, et, en attendant que l'on soit maître du Frische-Haff, comme la colonne qui occuperait Pillau pourrait être inquiétée par des bâtiments, il faut établir des postes intermédiaires avec des pièces de campagne battant sur le Frische-Haff. La brigade de Saxons qui est ici y tiendra garnison. On fera construire sur-le-champ six fours. On évacuera tous les blessés sur Marienburg et sur la gauche de la Vistule.

On séparera les Russes des Français, en ayant soin de soigner particulièrement les Français.

Recommander de nouveau au général Songis d'avoir des cartouches et des coups de canon. Il faut qu'il en fasse venir par Marienburg et la route de Braunsberg.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12746. — AU GRAND-DUC DE BERG.

Heilsberg, 12 juin 1807.

Je reçois votre lettre de deux heures après midi. L'officier qui me l'a apportée n'avait pas connaissance du domestique de Montjoie. Je le rencontrerai sans doute en route. Le maréchal Soult, passant par Landsberg, balaye tous les Prussiens ; il faut donc vous éclairer, sur votre droite, par des partis sur Bartenstein, et d'Eylau, par des partis sur Friedland. Ne dispersez pas vos forces, et rappelez le régiment sur votre gauche, afin que vous soyez plus à portée d'envoyer de gros partis sur votre droite.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12747. — 78e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Heilsberg, 12 juin 1807.

Des négociations de paix avaient eu lieu pendant tout l'hiver. On avait proposé à la France un congrès général, auquel toutes les puissances belligérantes auraient été admises, la Turquie seule exceptée. L'Empereur avait été justement révolté d'une telle proposition. Après quelques mois de pourparlers, il fut convenu que toutes les puissances belligérantes, sans exception, enverraient des plénipotentiaires au congrès, qui se tiendrait à Copenhague. L'Empereur avait fait connaître que, la Turquie étant admise à faire cause commune dans les négociations avec la France, il n'y avait pas d'inconvénient à ce que l'Angleterre fît cause commune avec la Russie. Les ennemis deman-

dèrent alors sur quelles bases le congrès aurait à négocier. Ils n'en proposaient aucune, et voulaient cependant que l'Empereur en proposât. L'Empereur ne fit point de difficulté de déclarer que, selon lui, la base des négociations devait être égalité et réciprocité entre les deux masses belligérantes, et que les deux masses belligérantes entreraient en commun dans un système de compensation.

La modération, la clarté, la promptitude de cette réponse, ne laissèrent aucun doute aux ennemis de la paix sur les dispositions pacifiques de l'Empereur. Ils en craignaient les effets; et, au moment même où l'on répondait qu'il n'y avait plus d'obstacles à l'ouverture du congrès, l'armée russe sortit de ses cantonnements et vint attaquer l'armée française. Le sang a donc été de nouveau répandu, mais du moins la France en est innocente. Il n'est aucune ouverture pacifique que l'Empereur n'ait écoutée; il n'est aucune proposition à laquelle il ait différé de répondre; il n'est aucun piége tendu par les fauteurs de la guerre que sa volonté n'ait écarté. Ils ont inconsidérément fait courir l'armée russe aux armes quand ils ont vu leurs démarches déjouées; et ces coupables entreprises, que désavouait la justice, ont été confondues. De nouveaux échecs ont été attirés sur les armes de la Russie; de nouveaux trophées ont couronné celles de la France. Rien ne prouve davantage que la passion et des intérêts étrangers à ceux de la Russie et de la Prusse dirigent le cabinet de ces deux puissances, et conduisent leurs braves armées à de nouveaux malheurs en les forçant à de nouveaux combats, que la circonstance où l'armée russe reprend les hostilités; c'est quinze jours après que Danzig s'est rendu; c'est lorsque ces opérations sont sans objet; c'est lorsqu'il ne s'agit plus de faire lever le siége de ce boulevard dont l'importance aurait justifié toutes les tentatives, et pour la conservation duquel aucun militaire n'aurait été blâmé d'avoir tenté le sort de trois batailles. Ces considérations sont étrangères aux passions qui ont préparé les événements qui viennent de se passer. Empêcher les négociations de s'ouvrir, éloigner deux princes prêts à se rapprocher et à s'entendre, tel est le but qu'on s'est proposé. Quel sera le résultat d'une telle démarche? Où est la probabilité du succès? Toutes ces questions sont indifférentes à ceux qui soufflent la guerre. Que leur importent les malheurs des armées russes et prussiennes? S'ils peuvent prolonger encore les calamités qui pèsent sur l'Europe, leur but est rempli.

Si l'Empereur n'avait eu en vue d'autre intérêt que celui de sa gloire, s'il n'avait fait d'autres calculs que ceux qui étaient relatifs à l'avantage de ses opérations militaires, il aurait ouvert la campagne

immédiatement après la prise de Danzig; et cependant, quoiqu'il n'existât ni trêve ni armistice, il ne s'est occupé que de l'espérance de voir arriver à bien les négociations commencées.

COMBAT DE SPANDEN.

Le 5 juin, l'armée russe se mit en mouvement. Ses divisions de droite attaquèrent la tête de pont de Spanden, que le général Frère défendait avec le 27e régiment d'infanterie légère. Douze régiments russes et prussiens firent de vains efforts; sept fois ils les renouvelèrent, et sept fois ils furent repoussés. Cependant le prince de Ponte-Corvo avait réuni son corps d'armée; mais, avant qu'il pût déboucher, une seule charge du 17e de dragons, faite immédiatement après le septième assaut donné à la tête de pont, avait forcé l'ennemi à abandonner le champ de bataille et à battre en retraite. Ainsi, pendant tout un jour, deux divisions ont attaqué sans succès un régiment, qui, à la vérité, était retranché.

Le prince de Ponte-Corvo, visitant en personne les retranchements, dans l'intervalle des attaques, pour s'assurer de l'état des batteries, a reçu une blessure légère, qui le tiendra pendant une quinzaine de jours éloigné de son commandement. Notre perte dans cette affaire a été peu considérable. L'ennemi a perdu 1,200 hommes et a eu beaucoup de blessés.

COMBAT DE LOMITTEN.

Deux divisions russes du centre attaquaient au même moment la tête de pont de Lomitten. La brigade du général Ferey, du corps du maréchal Soult, défendait cette position. Le 46e, le 57e et le 24e d'infanterie légère repoussèrent l'ennemi pendant toute la journée. Les abatis et les ouvrages restèrent couverts de Russes. Leur général fut tué. La perte de l'ennemi fut de 1,100 hommes tués, 100 prisonniers et un grand nombre de blessés. Nous avons eu 200 hommes tués ou blessés.

Pendant ce temps, le général en chef russe, avec le grand-duc Constantin, la garde impériale russe et trois divisions, attaqua à la fois les positions du maréchal Ney sur Altkirch, Amt-Guttstadt et Wolfsdorf : il fut partout repoussé. Mais, lorsque le maréchal Ney s'aperçut que les forces qui lui étaient opposées étaient de plus de 40,000 hommes, il suivit ses instructions et porta son corps à Ankendorf.

COMBAT DE DEPPEN.

Le lendemain 6, l'ennemi attaqua le 6e corps dans sa position de Deppen sur la Passarge. Il y fut culbuté. Les manœuvres du maréchal

Ney, l'intrépidité qu'il a montrée et qu'il a communiquée à toutes ses troupes, les talents déployés dans cette circonstance par le général de division Marchand et par les autres officiers généraux, sont dignes des plus grands éloges. L'ennemi, de son propre aveu, a eu, dans cette journée, 2,000 hommes tués et plus de 3,000 blessés. Notre perte a été de 160 hommes tués, 200 blessés et 250 faits prisonniers. Ceux-ci ont été pour la plupart enlevés par les Cosaques, qui, le matin de l'attaque, s'étaient portés sur les derrières de l'armée. Le général Roguet, ayant été blessé, est tombé de cheval et a été fait prisonnier dans une charge. Le général Dutaillis a eu le bras emporté par un boulet.

L'Empereur arriva le 8 à Deppen, au camp du maréchal Ney. Il donna sur-le-champ tous les ordres nécessaires. Le 4e corps se porta sur Wolfsdorf, où, ayant rencontré une division russe de Kamenski qui rejoignait le corps d'armée, il l'attaqua, lui mit hors de combat 4 ou 500 hommes, lui fit 150 prisonniers, et vint prendre position le soir à Altkirch.

JOURNÉE DU 9.

Le 9, l'Empereur se porta sur Guttstadt avec les corps des maréchaux Ney, Davout et Lannes, avec sa Garde et la cavalerie de réserve. Une partie de l'arrière-garde ennemie, formant 10,000 hommes de cavalerie et 15,000 hommes d'infanterie, prit position à Glottau et voulut disputer le passage. Le grand-duc de Berg, après des manœuvres fort habiles, la débusqua successivement de toutes ses positions. Les brigades de cavalerie légère des généraux Pajol, Bruyère et Durosnel, et la division de grosse cavalerie du général Nansouty, triomphèrent de tous les efforts de l'ennemi. Le soir, à huit heures, nous entrâmes de vive force à Guttstadt. Un millier de prisonniers, la prise de toutes les positions en avant de Guttstadt et la déroute de l'infanterie ennemie, furent les suites de cette journée. Les régiments de cavalerie de la garde russe ont surtout été très-maltraités.

JOURNÉE DU 10.

Le 10, l'armée se dirigea sur Heilsberg. Elle enleva les divers camps de l'ennemi. Un quart de lieue au delà de ces camps, l'arrière-garde se montra en position. Elle avait 15 à 18,000 hommes de cavalerie et plusieurs lignes d'infanterie. Les cuirassiers de la division Espagne, la division de dragons Latour-Maubourg et les brigades de cavalerie légère entreprirent différentes charges et gagnèrent du terrain. A deux heures, le corps du maréchal Soult se trouva formé. Deux divisions marchèrent sur la droite, tandis que la division

Legrand marchait sur la gauche pour s'emparer de la pointe d'un bois dont l'occupation était nécessaire afin d'appuyer la gauche de la cavalerie. Toute l'armée russe se trouvait alors à Heilsberg; elle alimenta ses colonnes d'infanterie et de cavalerie, et fit de nombreux efforts pour se maintenir dans ses positions en avant de cette ville. Plusieurs divisions russes furent mises en déroute, et, à neuf heures du soir, on se trouva sous les retranchements ennemis. Les fusiliers de la Garde, commandés par le général Savary, furent mis en mouvement pour soutenir la division Saint-Hilaire, et firent des prodiges. La division Verdier, du corps d'infanterie de réserve du maréchal Lannes, s'engagea, la nuit étant déjà tombée, et déborda l'ennemi afin de lui couper le chemin de Landsberg; elle réussit parfaitement. L'ardeur des troupes était telle, que plusieurs compagnies d'infanterie légère furent insulter les ouvrages retranchés des Russes. Quelques braves trouvèrent la mort dans les fossés des redoutes et au pied des palissades.

L'Empereur passa la journée du 11 sur le champ de bataille. Il y plaça les corps d'armée et les divisions pour donner une bataille qui fût décisive, et telle qu'elle pût mettre fin à la guerre. Toute l'armée russe était réunie. Elle avait à Heilsberg tous ses magasins. Elle occupait une superbe position que la nature avait rendue très-forte, et que l'ennemi avait encore fortifiée par un travail de quatre mois.

A quatre heures après midi, l'Empereur ordonna au maréchal Davout de faire un changement de front par son extrémité de droite, la gauche en avant. Ce mouvement le porta sur la basse Alle, et intercepta complétement le chemin d'Eylau. Chaque corps d'armée avait ses postes assignés; ils étaient tous réunis, hormis le 1er corps, qui continuait à manœuvrer sur la basse Passarge. Ainsi les Russes, qui avaient les premiers recommencé les hostilités, se trouvaient comme bloqués dans leur camp retranché; on venait leur présenter la bataille dans la position qu'ils avaient eux-mêmes choisie. On crut longtemps qu'ils attaqueraient dans la journée du 11. Au moment où l'armée française faisait ses dispositions, ils se laissaient voir rangés en colonnes, au milieu de leurs retranchements farcis de canons.

Mais, soit que ces retranchements ne leur parussent pas assez formidables à l'aspect des préparatifs qu'ils voyaient faire devant eux, soit que cette impétuosité qu'avait montrée l'armée française dans la journée du 10 leur en imposât, ils commencèrent, à dix heures du soir, à passer sur la rive droite de l'Alle, abandonnant tous les pays de la gauche et laissant à la disposition du vainqueur leurs blessés,

leurs magasins et ces retranchements, fruit d'un travail si long et si pénible.

Le 12, à la pointe du jour, tous les corps d'armée s'ébranlèrent et prirent différentes directions.

Les maisons de Heilsberg et celles des villages voisins sont remplies de blessés russes.

Le résultat de ces différentes journées, depuis le 5 jusqu'au 12, a été de priver l'armée russe d'environ 30,000 combattants. Elle a laissé dans nos mains 3 à 4,000 hommes, 7 ou 8 drapeaux et 9 pièces de canon. Au dire des paysans et des prisonniers, plusieurs des généraux russes, les plus marquants, ont été tués ou blessés.

Notre perte monte à 6 ou 700 hommes tués, 2,000 ou 2,200 blessés, et 2 ou 300 prisonniers. Le général de la division d'Espagne a été blessé. Le général Roussel, chef de l'état-major de la Garde, qui se trouvait au milieu des fusiliers, a eu la tête emportée par un boulet de canon. C'était un officier très-distingué.

Le grand-duc de Berg a eu deux chevaux tués sous lui. M. Ségur, un de ses aides de camp, a eu un bras emporté. M. Lameth, aide de camp du maréchal Soult, a été blessé. M. Lagrange, colonel du 7e régiment des chasseurs à cheval, a été atteint par une balle. Dans les rapports détaillés que rédigera l'état-major, on fera connaître les traits de bravoure par lesquels se sont signalés un grand nombre d'officiers et de soldats, et les noms de ceux qui ont été blessés dans la mémorable journée du 10 juin.

On a trouvé dans les magasins de Heilsberg plusieurs milliers de quintaux de farine et beaucoup de denrées de diverses sortes.

L'impuissance de l'armée russe, démontrée par la prise de Danzig, vient de l'être encore par l'évacuation du camp de Heilsberg; elle l'est par sa retraite; elle le sera d'une manière plus éclatante encore, si les Russes attendent l'armée française; mais, dans de si grandes armées, qui exigent vingt-quatre heures pour mettre tous les corps en position, on ne peut avoir que des affaires partielles, lorsque l'une d'elles n'est pas disposée à finir bravement la querelle dans une affaire générale.

Il paraît que l'empereur Alexandre avait quitté son armée quelques jours avant la reprise des hostilités; plusieurs personnes prétendent que le parti anglais l'a éloigné pour qu'il ne fût pas témoin des malheurs qu'entraîne la guerre, et des désastres de son armée, prévus par ceux mêmes qui l'ont excité à rentrer en campagne. On a craint qu'un si déplorable spectacle ne lui rappelât les véritables intérêts de son pays, ne le fît revenir aux conseils des hommes sages et désintéressés, et ne le ramenât enfin, par les sentiments les plus propres à toucher

un souverain, à repousser la funeste influence que la corruption anglaise exerce autour de lui.

Moniteur du 25 juin 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12748. — ORDRE.

Preussich-Eylau, 13 juin 1807.

Les gendarmes d'ordonnance iront faire une reconnaissance et pousseront, s'ils ne trouvent point d'obstacle, jusqu'à Legienen. Ils auront soin de marcher avec précaution et de s'informer, avant tout, s'il y a eu des partis armés sur la route de Bartenstein à Eylau. Ils m'expédieront une ordonnance à Beisleiden. Ils feront fouiller Lehden, ils s'informeront de tous les mouvements de l'ennemi et m'expédieront encore une seconde ordonnance pour m'informer de tout ce qu'ils auront appris sur ce point. Ils m'en enverront une autre de Gross-Kerthen. Ils arrêteront et enverront au quartier général toutes les personnes qui seraient parties ce matin de Bartenstein ou de Schippenbeil, afin qu'elles soient interrogées avec soin.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12749. — AU GRAND-DUC DE BERG.

Preussich-Eylau, 13 juin 1807, 11 heures du matin.

Le maréchal Lannes avec son corps d'armée se porte sur Lampasch; toute sa cavalerie se portera sur Domnau; le maréchal Davout sur Wittenberg; le maréchal Soult est parti à dix heures pour se porter sur Kreuzburg. Le 1er corps est arrivé à Landsberg; les maréchaux Ney et Mortier vont arriver à Eylau. Poussez votre reconnaissance vivement. Si vous voyez moyen d'entrer à Kœnigsberg, vous devez de préférence y faire entrer le maréchal Soult, parce que je préfère y entrer par ma gauche. Vous devez, en conséquence, instruire ce maréchal sur sa marche pour se porter dans cette ville. Dans ce cas, le maréchal Davout s'en approchera aussi le plus possible. Si l'armée ennemie arrivait aujourd'hui à Domnau, vous pourriez toujours pousser le maréchal Soult sur Kœnigsberg, en plaçant le maréchal Davout, pour déborder la tête de l'armée ennemie, entre Domnau et Kœnigsberg. Écrivez au maréchal Soult que, si l'ennemi marche effectivement sur Domnau, il devient bien important que le maréchal Soult s'assure de la ville de Brandenbourg, afin que je n'aie rien à craindre pour ma ligne de communication, que je prendrai par ma gauche. Si

vous avez besoin de quelques compagnies de voltigeurs, mettez-vous le plus tôt possible en communication avec les maréchaux Davout, Soult et Lannes.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12750. — AU MARÉCHAL SOULT.

Preussich-Eylau, 13 juin 1807, 11 heures et demie du matin.

Mon Cousin, le grand-duc de Berg s'est porté sur la Frisching. Le maréchal Davout se dirige du même côté. Le maréchal Lannes se dirige sur Domnau. J'attends à Eylau les maréchaux Ney, Mortier et le 1er corps. J'ai donné ordre au grand-duc de Berg de vous prévenir que mon intention est d'occuper Kœnigsberg par l'extrémité de ma gauche, qui est formée par votre corps d'armée. Je suppose que le corps prussien qui s'était réuni à Zinten a repassé la Frisching, et que, si vous l'avez rencontré, vous en aurez eu bon compte. Jusqu'à cette heure les mouvements de l'ennemi sont absolument indécis; les indices feraient croire qu'ils veulent se réunir sur Domnau. Le grand-duc de Berg vous instruira de tout ce qu'il apprendra. Si vous le pouvez, poussez votre avant-garde au delà de la Frisching. S'il se vérifiait que l'ennemi se réunit sur Domnau, il deviendrait bien important que vous fissiez occuper Brandenburg, afin que, si ma droite était exposée, ma gauche se trouvât en sûreté.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12751. — AU MARÉCHAL LANNES.

Preussich-Eylau, 13 juin 1807, 3 heures après midi.

Mon Cousin, la brigade Durosnel est entrée ce matin à Bartenstein. L'ennemi s'est retiré sur Schippenbeil. Le grand-duc de Berg était arrivé à deux heures à Wittenberg. Il me tarde d'apprendre ce qu'il y a de nouveau à Domnau. Si l'ennemi n'y est pas en force, établissez-y toute votre cavalerie, pour que, de là, elle fasse, avec la prudence convenable, des reconnaissances sur Friedland. Le grand-duc de Berg doit avoir des partis à Uderwangen. J'ai donné l'ordre à la brigade Durosnel et à la division Latour-Maubourg, qui sont à Bartenstein, de se porter à Domnau. Je désire même que tout votre corps d'armée prenne position à Domnau, en s'éclairant sur Friedland.

NAPOLÉON.

Je décachette ma lettre; le prince de Salm vient d'arriver; il m'instruit que votre cavalerie légère a son avant-garde à Georgenau. Donnez l'ordre qu'ils poussent des postes du côté de Schœnbruch, sur le chemin de Schippenbeil.

Si l'on pouvait s'emparer de Friedland, situé sur la rive gauche de l'Alle, on prendrait beaucoup de magasins à l'ennemi. Portez sans retard votre corps d'armée à Domnau.

Comm. par M. le duc de Montebello.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12752. — AU GRAND-DUC DE BERG.

Preussich-Eylau, 13 juin 1807, 4 heures après midi.

La cavalerie légère du maréchal Lannes a passé Domnau et est arrivée à Georgenau, où elle a rencontré quelques postes ennemis, cosaques ou hussards, ce qui suppose que le gros de l'armée ennemie n'était pas encore arrivé à Friedland. Tout porte donc à penser que l'ennemi n'est plus en mesure. Envoyez des partis sur la Pregel pour rassembler des bateaux, afin d'avoir des moyens de passer cette rivière, si jamais on se défendait à la tête de pont de Kœnigsberg.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12753. — AU MARÉCHAL LANNES.

Preussich-Eylau, 13 juin 1807, 9 heures du soir.

Mon Cousin, mon officier d'ordonnance arrive à l'instant. Il ne me donne pas assez de renseignements pour me faire connaître si c'est l'armée ennemie qui débouche par Friedland, ou seulement un parti. Dans tous les cas, la division Grouchy est en marche, et ce général, de sa personne, se rend sur-le-champ auprès de vous pour commander votre cavalerie. Le maréchal Mortier envoie aussi sa cavalerie pour appuyer la vôtre et se met en mouvement avec son corps d'armée. Selon les nouvelles que je recevrai, je ferai partir, à une heure du matin, le maréchal Ney pour vous soutenir.

Le grand-duc de Berg est aux portes de Kœnigsberg; on entend une vive canonnade contre le corps du général l'Estocq; il paraît que le maréchal Soult a atteint, à Kreuzburg, l'arrière-garde de l'Estocq; la fusillade et la canonnade n'ont duré qu'une demi-heure; ce qui fait supposer que cette arrière-garde a été culbutée. Le grand-duc n'attendait que de savoir que Domnau n'était pas occupé par l'ennemi, pour marcher avec l'infanterie sur Kœnigsberg.

Le maréchal Davout est sur la Frisching. J'attends à chaque instant e nouveaux détails.

Si, par les renseignements que vous aurez obtenus de vos prisoniers, vous avez été certain que l'ennemi n'était pas en force, je suppose ue vous serez entré à Friedland et que vous vous serez rendu maître e ce poste important. Le 1[er] corps sera à Domnau, s'il est nécessaire, lemain avant dix heures du matin. Écrivez-moi toutes les deux heures; nvoyez-moi l'interrogatoire des prisonniers, et, si vous êtes à Friedand, envoyez-moi le bailli, avec beaucoup de renseignements.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Montebello.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12754. — AU MARÉCHAL SOULT.

Preussich-Eylau, 13 juin 1807, 10 heures du soir.

Mon Cousin, je vous ai écrit ce matin, à onze heures du matin. On a entendu une canonnade à Kreuzburg; j'imagine que vous avez eu le bonheur d'atteindre l'Estocq. Vous aurez déjà eu des nouvelles du grand-duc de Berg; il était à six heures de l'après-midi au delà de la Frisching, à Gollau; le maréchal Davout est sur la Frisching; le maréchal Lannes est à Friedland; les maréchaux Ney et Mortier marchent sur Domnau; le 1[er] corps est allé à Eylau.

Faites entrer vos troupes le plus tôt possible dans Kœnigsberg, et emparez-vous de cette ville.

La perte de l'ennemi a été immense dans les dernières affaires. Nous avons trouvé à Friedland douze généraux russes grièvement blessés. Tous les villages et villes sont remplis de blessés. L'ennemi a évacué Bartenstein à cinq heures du matin; il a annoncé sa retraite sur Schippenbeil, et probablement sur la Pregel. Toutes les lettres interceptées de Kœnigsberg y montrent une grande désolation, tout le monde en fuite, et aucuns préparatifs de défense établis.

Je suis impatient d'avoir de vos nouvelles. Je m'attends que demain, avant midi, vous serez dans Kœnigsberg. Je m'en rapporte d'ailleurs à votre zèle et à votre prudence.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12755. — AU GRAND-DUC DE BERG.

Preussich-Eylau, 14 juin 1807, 3 heures et demie du matin.

Le maréchal Soult se met en mouvement à quatre heures du matin, our se porter droit sur Kœnigsberg. Il est tout simple que l'ennemi

ait mis toutes ses pièces de canon en batterie. Il est fâcheux qu'il n'ait pas été jeté dans la place dès hier; une grande quantité de bagages et bon nombre de pièces et de troupes n'auraient pas pu joindre et seraient venues tomber en notre pouvoir. Toute cette artillerie aura sans doute filé pendant la nuit. S'il en est autrement, elle doit être entre vos mains. Il ne faut pas s'amuser à des attaques de front, mais tourner les positions de l'ennemi et marcher sur Kœnigsberg. La division Morand s'est mise en marche hier soir à six heures, et a dû rejoindre le maréchal Davout. Il n'y a pas un moment à perdre pour entrer dans la ville. La Pregel n'est pas large; si l'ennemi a mis un grand nombre de pièces sur les remparts et expose ainsi la ville à être prise d'assaut, il faut, pendant qu'on rassemblera les bateaux et autres moyens de passer, faire sommer la place et exposer les malheurs auxquels on va livrer cette grande cité. Je suppose qu'avant onze heures du matin vous m'aurez appris que mes troupes sont à Kœnigsberg. Il faut que des partis de cavalerie se dirigent sur-le-champ sur toutes les routes à la poursuite de l'ennemi. On pourra employer le maréchal Soult tout entier et du maréchal Davout seulement ce qui sera nécessaire. Il faut envoyer aussi de la cavalerie sur toutes les routes en arrière, pour ramasser les traîneurs et s'emparer de tous les magasins, hôpitaux et établissements de l'ennemi, aussi bien que pour assurer ces routes.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12756. — ORDRES.

Au bivouac en arrière de Posthenen, 14 juin 1807.

Le maréchal Ney prendra la droite, depuis Posthenen jusque vers Sortlack, et il appuiera à la position actuelle du général Oudinot. Le maréchal Lannes fera le centre, qui commencera à la gauche du maréchal Ney, depuis Heinrichsdorf, jusqu'à peu près vis-à-vis le village de Posthenen. Les grenadiers d'Oudinot, qui forment actuellement la droite du maréchal Lannes, appuieront insensiblement à gauche, pour attirer sur eux l'attention de l'ennemi. Le maréchal Lannes reploiera ses divisions autant qu'il le pourra, et, par ce ploiement, il aura la facilité de se placer sur deux lignes. La gauche sera formée par le maréchal Mortier, tenant Heinrichsdorf et la route de Kœnigsberg, et de là s'étendant en face de l'aile droite des Russes. Le maréchal Mortier n'avancera jamais, le mouvement devant être fait par notre droite, qui pivotera sur la gauche.

La cavalerie du général Espagne et les dragons du général Grou-

hy, réunis à la cavalerie de l'aile gauche, manœuvreront pour faire le plus de mal possible à l'ennemi, lorsque celui-ci, pressé par l'attaque vigoureuse de notre droite, sentira la nécessité de battre en retraite.

Le général Victor et la Garde impériale à pied et à cheval formeront la réserve et seront placés à Grünhof, Bothkeim et derrière Posthenen.

La division des dragons Lahoussaye sera sous les ordres du général Victor; celle des dragons Latour-Maubourg obéira au maréchal Ney; la division de grosse cavalerie du général Nansouty sera à la disposition du maréchal Lannes, et combattra avec la cavalerie du corps d'armée de réserve, au centre.

Je me trouverai à la réserve.

On doit toujours avancer par la droite, et on doit laisser l'initiative du mouvement au maréchal Ney, qui attendra mes ordres pour commencer.

Du moment que la droite se portera sur l'ennemi, tous les canons de la ligne devront doubler leur feu dans la direction utile, pour protéger l'attaque de cette aile.

NAPOLÉON.

Thibaudeau, *Histoire générale de Napoléon.*
Mathieu Dumas, *Précis des événements militaires.*

12757. — ORDRE.

Friedland, 15 juin 1807.

M. Labiffe, officier d'ordonnance, se portera, avec le régiment polonais à cheval, de Friedland sur Gerdauen, après s'être assuré que l'ennemi a entièrement évacué Schippenbeil. Il enverra, toutes les heures, à l'Empereur les nouvelles qu'il aura recueillies.

NAPOLÉON.

Il ramassera tous les hommes isolés, tous les blessés, tous les convois qu'il rencontrera, et les dirigera sur Friedland.

Archives de l'Empire.

12758. — A L'IMPÉRATRICE, A SAINT-CLOUD.

Friedland, 15 juin 1807.

Mon amie, je ne t'écris qu'un mot, car je suis bien fatigué; voilà bien des jours que je bivouaque. Mes enfants ont dignement célébré l'anniversaire de la bataille de Marengo; la bataille de Friedland sera

aussi célèbre et est aussi glorieuse pour mon peuple. Toute l'armée russe mise en déroute; 80 pièces de canon, 30,000 hommes pris ou tués; 25 généraux russes tués, blessés ou pris; la garde russe écrasée : c'est une digne sœur de Marengo, Austerlitz, Iena. Le bulletin te dira le reste. Ma perte n'est pas considérable; j'ai manœuvré l'ennemi avec succès.

Sois sans inquiétude et contente.

Adieu, mon amie. Je monte à cheval.

NAPOLÉON.

L'on peut donner cette nouvelle comme une notice, si elle est arrivée avant le bulletin. On peut aussi tirer le canon. Cambacérès fera la notice.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12759. — DÉCISION.

Friedland, 15 juin 1807.

L'archichancelier soumet un projet du ministre des cultes, relatif à la statue qui, d'après l'ordre de l'Empereur, doit être élevée à la mémoire du dernier évêque de Vannes [1].

Le ministre représente qu'aucune statue d'homme ne peut être placée isolément dans une église, si ce n'est sur une forme de tombeau, et il propose d'ouvrir un concours pour l'exécution du monument, qui ne pourra être terminé qu'en deux ans.

Sa Majesté n'est pas de l'avis du ministre. Les églises sont remplies de statues de saints, de pontifes, d'évêques. Placer celle de l'évêque de Vannes sur un tombeau, ce serait dénaturer l'objet qu'on se propose, imiter ce que peut faire la piété des particuliers et ôter à l'exécution de l'ordre de Sa Majesté son caractère public. Il convient donc de faire faire la statue en habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse à la main, et de la placer seule et sur un piédestal. Il est inutile d'ouvrir une espèce de concours, où tout le monde ne serait pas admis. Le ministre choisira le statuaire qu'il jugera le plus en état de bien faire et de faire promptement. On fera graver sur le piédestal, non la lettre de l'Empereur, mais une inscription la-

[1] Mayneaud de Pancemont.

tine, ou en prose ou en vers, qui y soit analogue.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12760. — A L'IMPÉRATRICE.

Friedland, 16 juin 1807, 4 heures après midi.

Mon amie, je t'ai expédié hier Moustache, avec la nouvelle de la bataille de Friedland. Depuis, j'ai continué à poursuivre l'ennemi. Kœnigsberg, qui est une ville de 80,000 âmes, est en mon pouvoir. J'y ai trouvé bien des canons, beaucoup de magasins, et enfin plus de 160,000 fusils venant d'Angleterre.

Adieu, mon amie; ma santé est parfaite, quoique je sois un peu enrhumé par la pluie et par le froid du bivouac. Sois contente et gaie.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12761. — A LA REINE DE HOLLANDE.

Friedland, 16 juin 1807.

Ma fille, j'ai reçu votre lettre datée d'Orléans; vos peines me touchent, mais je voudrais vous savoir plus de courage; vivre c'est souffrir, et l'honnête homme combat toujours pour rester maître de lui. Je n'aime pas à vous voir injuste envers le petit Napoléon-Louis, et envers tous vos amis. Votre mère et moi avions l'espoir d'être plus que nous ne sommes dans votre cœur.

J'ai remporté une grande victoire le 14 juin. Je me porte bien, et vous aime beaucoup.

Adieu, ma fille; je vous embrasse de cœur.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12762. — AU MARÉCHAL SOULT.

Wehlau, 16 juin 1807.

Mon Cousin, votre aide de camp m'apporte votre lettre, par laquelle vous m'instruisez de votre entrée à Kœnigsberg. J'ai donné l'ordre à l'intendant général de s'y rendre, et j'ai nommé un gouverneur. Le major général donne l'ordre de destiner une de vos divisions pour le siége de Pillau et à l'observation de la langue de terre de

Memel. Il faut, avec les deux autres, vous tenir prêt à partir. Faites désarmer les habitants; le premier moment est toujours le plus favorable pour ces opérations. Je suppose que vous avez mis embargo sur tous les bâtiments et que rien ne sort plus. Faites établir une batterie à Pillau, afin d'empêcher l'entrée dans le Haff, et que j'en sois le maître. J'ai donné l'ordre à Danzig que l'on envoie des troupes à la pointe en face de Pillau, et que l'on y établisse une batterie pour croiser ses feux. J'attends avec impatience l'inventaire des munitions de guerre, parce que nous avons grand besoin de cartouches d'infanterie et de canon. Maintenez un grand ordre, afin qu'il n'y ait aucun gaspillage de fournitures.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12763. — AU GRAND-DUC DE BERG.

Wehlau, 17 juin 1807, 9 heures du matin.

Le grand-duc de Berg enverra une brigade de cavalerie légère, une division de dragons et la division des cuirassiers Saint-Sulpice, pour tâcher de couper l'ennemi sur Labiau, où marche le maréchal Davout.

Le grand-duc de Berg enverra une brigade de cavalerie légère sur la route de Taplacken, Schirrau, Mehlauken, soit pour couper les bagages partis de Kœnigsberg qui se retireraient par Labiau, soit pour avoir des nouvelles et éclairer la marche de l'ennemi. Deux autres brigades de cavalerie légère, aux ordres du général Lasalle, se mettront en route le long de la Pregel, sur la rive droite, pour suivre l'ennemi dans sa retraite. La brigade du général Beaumont suivra sur la rive gauche jusqu'à Insterburg.

La division des dragons du général Lahoussaye, celle des cuirassiers du général Nansouty, la division des cuirassiers Espagne, appuieront la cavalerie légère.

Le grand-duc de Berg aura derrière lui le général Victor, qui le soutiendra avec son corps d'armée.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12764. — AU GRAND-DUC DE BERG.

Wehlau, 17 juin 1807, 10 heures du matin.

Il est bien important que la brigade de cavalerie légère, la division de Grouchy et les cuirassiers de Saint-Sulpice, qui doivent se diriger sur Labiau, ne tardent pas un moment et marchent en toute dili-

gence, afin d'arriver en même temps que le maréchal Davout. Ils tâcheront de couper la route de Labiau à Tilsit, du côté de Laukischken, et de se mettre en communication avec le maréchal Davout, parti de Tapiau. Le général Grouchy doit envoyer des coureurs, qui parcourront rapidement les routes pour savoir ce qui se passe. Cela fait, il prendra les ordres du maréchal Davout, et se portera sur la route de Labiau à Tilsit pour pouvoir pousser l'ennemi tout le long du canal de Friedrichs jusqu'à Nemonin. Tout ce canal doit être chargé de barques pleines d'effets, de malades et de magasins. Recommandez au général Grouchy de correspondre souvent.

La brigade qui se rend sur Mehlauken poussera ses coureurs aussi loin qu'elle pourra, sur le chemin de Tilsit. Elle doit tâcher d'arriver dans le jour à l'intersection du chemin de Labiau à Tilsit, du côté de Mehlauken et de Luschninken. Tâchez que vos coureurs arrivent le plus tôt possible à la ville de Saalau. Je désire aussi que les coureurs de la gauche arrivent, s'il est possible, jusqu'au village de Schirrau, parce que, sur ces deux points, on aura des nouvelles positives de l'ennemi.

La Pregel cesse d'être navigable à Insterburg; il doit donc y avoir là beaucoup de choses amassées dans ses magasins, ainsi qu'un grande quantité de blessés et de malades. Ne manquez pas de m'instruire souvent pour que je puisse faire soutenir le général Victor, s'il était nécessaire, par d'autres corps.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12765. — AU MARÉCHAL DAVOUT.

Wehlau, 17 juin 1807, 11 heures du matin.

Mon Cousin, le général Grouchy, avec sa division de dragons, les cuirassiers Saint-Sulpice et une brigade de hussards, est parti pour se diriger en droite ligne sur Labiau, seconder votre attaque et intercepter la route de Labiau à Tilsit. Je ne doute pas que vous ne trouviez à Labiau beaucoup de magasins. Si vous réussissez à couper l'ennemi, ce sera un grand événement. Poussez des partis sur le Nemonin, afin de vous emparer de tout ce qui se trouve sur le canal de Friedrichs. Je me porte par Taplacken sur Schirrau et Mehlauken, où paraît se diriger la force de l'armée ennemie, et en même temps je fais porter des corps sur Insterburg. Tâchez de vous mettre en communication et de me donner de vos nouvelles.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12766. — CIRCULAIRE AUX ÉVÊQUES.

Camp impérial de Wehlau, 17 juin 1807.

Monsieur l'Évêque, la victoire éclatante qui vient d'être remportée par nos armes sur le champ de bataille de Friedland, qui a confondu les ennemis de notre peuple et qui a mis en notre pouvoir la ville importante de Kœnigsberg et les magasins considérables qu'elle contenait, doit être pour nos sujets un nouveau motif d'actions de grâces envers le Dieu des armées. Cette victoire mémorable a signalé l'anniversaire de la victoire de Marengo, de ce jour où, tout couvert encore de la poussière du champ de bataille, notre première pensée, notre premier soin furent pour le rétablissement de l'ordre et de la paix dans l'Église de France. Notre intention est qu'au reçu de la présente vous vous concertiez avec qui de droit et vous réunissiez nos sujets de votre diocèse dans vos églises métropolitaine et paroissiales, pour y chanter un *Te Deum* et adresser au ciel les autres prières que vous jugerez convenable d'ordonner dans de pareilles circonstances.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12767. — 79e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Wehlau, 17 juin 1807.

Les combats de Spanden, de Lomitten, les journées de Guttstadt et de Heilsberg, n'étaient que le prélude de plus grands événements.

Le 12, à quatre heures du matin, l'armée française entra à Heilsberg. Le général Latour-Maubourg avec sa division de dragons, et les brigades de cavalerie légère des généraux Durosnel et Watier, poursuivirent l'ennemi sur la rive droite de l'Alle, dans la direction de Bartenstein, pendant que les corps d'armée se mettaient en marche dans différentes directions pour déborder l'ennemi et lui couper sa retraite sur Kœnigsberg, en arrivant avant lui sur ses magasins. La fortune a souri à ce projet.

Le 12, à cinq heures après midi, l'Empereur porta son quartier général à Eylau. Ce n'étaient plus ces champs couverts de glaces et de neige : c'était le plus beau pays de la nature, coupé de beaux bois, de beaux lacs et peuplé de jolis villages.

Le grand-duc de Berg se porta, le 13, sur Kœnigsberg, avec sa cavalerie; le maréchal Davout marcha derrière pour le soutenir; le maréchal Soult se porta sur Kreuzburg; le maréchal Lannes, sur Domnau; les maréchaux Ney et Mortier, sur Lampasch.

Cependant le général Latour-Maubourg écrivait qu'il avait pour-

uivi l'arrière-garde ennemie; que les Russes abandonnaient beaucoup le blessés; qu'ils avaient évacué Bartenstein et continuaient leur etraite sur Schippenbeil par la rive droite de l'Alle. L'Empereur se nit sur-le-champ en marche sur Friedland. Il donna ordre au grand-luc de Berg, aux maréchaux Soult et Davout, de manœuvrer sur Kœnigsberg; et avec les corps des maréchaux Ney, Lannes, Mortier, avec la Garde impériale et le premier corps commandé par le général Victor, il marcha en personne sur Friedland.

Le 13, le 9e de hussards entra à Friedland; mais il en fut chassé par 3,000 hommes de cavalerie.

Le 14, l'ennemi déboucha sur le pont de Friedland. A trois heures du matin, des coups de canon se firent entendre. « C'est un jour de » bonheur, dit l'Empereur, c'est l'anniversaire de Marengo. »

Les maréchaux Lannes et Mortier furent les premiers engagés; ils étaient soutenus par la division de dragons du général Grouchy et par les cuirassiers du général Nansouty. Différents mouvements, différentes actions eurent lieu. L'ennemi fut contenu et ne put pas dépasser le village de Posthenen. Croyant qu'il n'avait devant lui qu'un corps de 15,000 hommes, l'ennemi continua son mouvement pour filer sur Kœnigsberg. Dans cette occasion, les dragons et les cuirassiers français et saxons firent les plus belles charges, et prirent quatre pièces de canon à l'ennemi.

A cinq heures du soir, les différents corps d'armée étaient à leur place; à la droite, le maréchal Ney; au centre, le maréchal Lannes; à la gauche, le maréchal Mortier; à la réserve, le corps du général Victor et la Garde.

La cavalerie, sous les ordres du général Grouchy, soutenait la gauche. La division de dragons du général Latour-Maubourg était en réserve derrière la droite; la division de dragons du général Lahoussaye et les cuirassiers saxons étaient en réserve derrière le centre.

Cependant l'ennemi avait déployé toute son armée. Il appuyait sa gauche à la ville de Friedland, et sa droite se prolongeait à une lieue et demie.

L'Empereur, après avoir reconnu la position, décida d'enlever sur-le-champ la ville de Friedland, en faisant brusquement un changement de front, la droite en avant, et fit commencer l'attaque par l'extrémité de sa droite.

A cinq heures et demie, le maréchal Ney se mit en mouvement; quelques salves d'une batterie de vingt pièces de canon furent le signal. Au même moment, la division du général Marchand avança,

l'arme au bras, sur l'ennemi, prenant sa direction sur le clocher de la ville. La division du général Bisson le soutenait sur la gauche. Du moment où l'ennemi s'aperçut que le maréchal Ney avait quitté le bois, où sa droite était d'abord en position, il le fit déborder par des régiments de cavalerie, précédés d'une nuée de Cosaques. La division de dragons du général Latour-Maubourg se forma sur-le-champ, au galop, sur la droite, et repoussa la charge ennemie. Cependant le général Victor fit placer une batterie de trente pièces de canon en avant de son centre; le général Senarmont, qui la commandait, se porta à plus de quatre cents pas en avant et fit éprouver une horrible perte à l'ennemi. Les différentes démonstrations que les Russes voulurent faire pour opérer une diversion furent inutiles. Le maréchal Ney, avec ce sang-froid et avec cette intrépidité qui lui est particulière, était en avant de ses échelons, dirigeait lui-même les plus petits détails, et donnait l'exemple à un corps d'armée qui toujours s'est fait distinguer, même parmi les corps de la Grande Armée. Plusieurs colonnes d'infanterie ennemie, qui attaquaient la droite du maréchal Ney, furent chargées à la baïonnette et précipitées dans l'Alle. Plusieurs milliers d'hommes y trouvèrent la mort; quelques-uns échappèrent à la nage. La gauche du maréchal Ney arriva sur ces entrefaites au ravin qui entoure la ville de Friedland. L'ennemi, qui y avait embusqué la garde impériale russe à pied et à cheval, déboucha avec intrépidité et fit une charge sur la gauche du maréchal Ney, qui fut un moment ébranlée; mais la division Dupont, qui formait la droite de la réserve, marcha sur la garde impériale, la culbuta et en fit un horrible carnage.

L'ennemi tira de ses réserves et de son centre d'autres corps pour défendre Friedland. Vains efforts! Friedland fut forcé et ses rues furent jonchées de morts.

Le centre, que commandait le maréchal Lannes, se trouva dans ce moment engagé. L'effort que l'ennemi avait fait sur l'extrémité de la droite de l'armée française ayant échoué, il voulut essayer un semblable effort sur le centre : il y fut reçu comme on devait l'attendre des braves divisions Oudinot et Verdier, et du maréchal qui les commandait.

Des charges d'infanterie et de cavalerie ne purent pas retarder la marche de nos colonnes. Tous les efforts de la bravoure des Russes furent inutiles. Ils ne purent rien entamer, et vinrent trouver la mort sur nos baïonnettes.

Le maréchal Mortier, qui, pendant toute la journée, fit grande preuve de sang-froid et d'intrépidité en maintenant la gauche, mar-

cha alors en avant, et fut soutenu par les fusiliers de la Garde, que commandait le général Savary. Cavalerie, infanterie, artillerie, tout le monde s'est distingué.

La Garde impériale à pied et à cheval et deux divisions de la réserve du 1er corps n'ont pas été engagées. La victoire n'a pas hésité un seul instant.

Le champ de bataille est un des plus horribles qu'on puisse voir. Ce n'est pas exagérer que de porter le nombre des morts du côté des Russes de 15 à 18,000 hommes. Du côté des Français, la perte ne se monte pas à 500 morts, ni à plus de 3,000 blessés. Nous avons pris quatre-vingts pièces de canon et une grande quantité de caissons. Plusieurs drapeaux sont restés en notre pouvoir. Les Russes ont eu vingt-cinq généraux tués, pris ou blessés. Leur cavalerie a fait des pertes immenses.

Les carabiniers et les cuirassiers, commandés par le général Nansouty, et les différentes divisions de dragons, se sont fait remarquer. Le général Grouchy, qui commandait la cavalerie de l'aile gauche, a rendu des services importants.

Le général Drouet, chef de l'état-major du corps d'armée du maréchal Lannes, le général Coehorn, le colonel Reynaud, du 15e de ligne, le colonel Lajonquière, du 60e de ligne, le colonel Lamotte, du 4e de dragons, et le général de brigade Brun, ont été blessés; le général de division Latour-Maubourg l'a été à la main. Le colonel d'artillerie de Forno, et le chef d'escadron Hutin, premier aide de camp du général Oudinot, ont été tués. Les aides de camp de l'Empereur, Mouton et Lacoste, ont été légèrement blessés.

La nuit n'a point empêché de poursuivre l'ennemi; on l'a suivi jusqu'à onze heures du soir. Le reste de la nuit les colonnes qui avaient été coupées ont essayé de passer l'Alle à plusieurs gués. Partout, le lendemain, et à plusieurs lieues, nous avons trouvé des caissons, des canons et des voitures, perdus dans la rivière.

Cette bataille de Friedland est digne d'être mise à côté de celles de Marengo, d'Austerlitz et d'Iena. L'ennemi était nombreux, avait une belle et forte cavalerie, et s'est battu avec courage.

Le lendemain 15, pendant que l'ennemi essayait de se rallier et faisait sa retraite sur la rive droite de l'Alle, l'armée française continuait sur la rive gauche ses manœuvres pour le couper de Kœnigsberg.

Les têtes de colonnes sont arrivées ensemble à Wehlau, ville située au confluent de l'Alle et de la Pregel.

L'Empereur avait son quartier général au village de Paterswalde.

Le 16, à la pointe du jour, l'ennemi, ayant coupé tous les ponts, mit à profit cet obstacle pour continuer son mouvement rétrograde sur la Russie.

A huit heures du matin, l'Empereur fit jeter un pont sur la Pregel, et l'armée s'y mit en position.

Presque tous les magasins que l'ennemi avait sur l'Alle ont été par lui jetés à l'eau ou brûlés. Par ce qui nous reste, on peut connaître les pertes immenses qu'il a faites. Partout, dans les villages, les Russes avaient des magasins, et partout, en passant, ils les ont incendiés. Nous avons cependant trouvé à Wehlau plus de 6,000 quintaux de blé.

A la nouvelle de la victoire de Friedland, Kœnigsberg a été abandonné. Le maréchal Soult est entré dans cette place, où nous avons trouvé des richesses immenses, plusieurs centaines de milliers de quintaux de blé, plus de 20,000 blessés russes et prussiens, tout ce que l'Angleterre a envoyé de munitions de guerre à la Russie, entre autres 160,000 fusils encore embarqués. Ainsi la Providence a puni ceux qui, au lieu de négocier de bonne foi pour arriver à l'œuvre salutaire de la paix, s'en sont fait un jeu, prenant pour faiblesse et pour impuissance la tranquillité du vainqueur.

L'armée occupe ici le plus beau pays possible. Les bords de la Pregel sont riches. Dans peu, les magasins et les caves de Danzig et de Kœnigsberg vont nous apporter de nouveaux moyens d'abondance et de santé.

Les noms des braves qui se sont distingués, les détails de ce que chaque corps a fait, passent les bornes d'un simple bulletin, et l'état-major s'occupe de réunir tous ces faits.

Le prince de Neufchâtel a, dans la bataille de Friedland, donné des preuves particulières de son zèle et de ses talents. Plusieurs fois il s'est trouvé au fort de la mêlée et y a fait des dispositions utiles.

L'ennemi avait recommencé les hostilités le 5. On peut évaluer la perte qu'il a éprouvée en dix jours, et par suite de ses opérations, à 60,000 hommes pris, blessés, tués ou hors de combat. Il a perdu une partie de son artillerie, presque toutes ses munitions, et tous ses magasins, sur une ligne de plus de quarante lieues. Les armées françaises ont rarement obtenu de si grands succès avec moins de perte.

Moniteur du 30 juin 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12768. — AU GRAND-DUC DE BERG.

Skaisgirren, 18 juin 1807.

Mon quartier général est ici, à trois quarts de lieue derrière le vôtre. Les 3,000 hommes de cavalerie commandés par le général Grouchy sont en marche pour vous rejoindre. La Garde à cheval elle-même est ici. Ainsi, demain matin, il faut se tenir prêt à poursuivre l'ennemi avec toute votre cavalerie, et avoir un grand nombre de canons pour être prêt à le mitrailler du moment qu'on apercevra sa cavalerie. Les corps des maréchaux Davout et Lannes se serrent ici, mon intention étant de marcher sur Tilsit et de livrer bataille à l'ennemi, s'il faisait la fanfaronnade d'avoir l'air de nous attendre.

Envoyez des patrouilles, écrivez au général Victor d'en envoyer dans les bois et sur les chemins pour ramasser les traînards. Tâchez de connaître ce qui se passe dans la ville. Faites-moi connaître combien vous avez de pièces de canon à la réserve, et combien d'approvisionnement.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

12769. — PROJET DE CANTONNEMENT.

Skaisgirren, 17 juin 1807.

Le 1er corps, en avant-garde à Tilsit, avec sa cavalerie légère, la division de dragons de Lahoussaye, la division de dragons Grouchy et deux brigades de la cavalerie légère de Lasalle, ce qui ferait 6 à 7,000 hommes de cavalerie, éclairerait toute la gauche du Niemen et dix à douze lieues sur la droite, occupant la rive gauche avec une avant-garde de cavalerie et de l'artillerie, et ayant tout son corps d'armée campé en trois camps, le premier à deux lieues de Tilsit, le second à quatre lieues et le troisième à cinq ou six lieues de Tilsit, sur la route de Labiau. Ce dernier camp serait couvert par des ouvrages de campagne et abatis pour former un bon champ de bataille. Ce champ de bataille se trouverait à une journée ou une journée et demie des différents corps.

Le maréchal Ney aurait la droite et occuperait Insterburg. A sa cavalerie légère on réunirait une brigade de cavalerie légère de la division Lasalle et la division de dragons de Latour-Maubourg, ce qui lui ferait près de 4,000 chevaux, poussant des postes le plus près possible sur la droite dans la direction du Niemen, de Grodno et d'Olita.

Le 4e corps, à Wehlau.

Le corps du maréchal Davout, à Labiau, qu'il occuperait avec ses

trois divisions en avant, de manière que la 1re ne se trouvât qu'à six lieues de la 3e division du général Victor.

Le maréchal Lannes, à Kœnigsberg, avec la Garde impériale.

Le maréchal Mortier serait détaché avec les Polonais pour maintenir la communication de la Grande Armée avec le corps du maréchal Masséna.

On aurait à Wehlau deux têtes de pont et un camp retranché; on y arrangerait un champ de bataille. On préparerait également un champ de bataille à Kœnigsberg.

Les trois divisions de cuirassiers et la division de dragons du général Milhaud seraient placées le long de la Pregel, où elles pourraient être plus aisément nourries.

Par ces dispositions, l'ennemi ne pourrait passer le Niemen sans que le général d'avant-garde le sût. Tant que ce ne serait pas une opération sérieuse, on pourrait s'y opposer avec la cavalerie, la 1re et la 2e division. Quand il s'apercevrait que l'ennemi veut commencer une nouvelle campagne, il se reploierait sur son 3e camp, où, dans un jour, quatre corps d'armée se trouveraient réunis; ce qui, dans un terrain préparé, donne encore deux jours à la réserve et à tous les cuirassiers pour arriver. Dans ce cas, la gauche de l'armée serait appuyée au Kurische-Haff, la droite à la Pregel ou à la petite rivière de..... ce qui ferait quatorze lieues, sur lesquelles il y en a six de bois et de marais impraticables. L'armée serait donc toujours maîtresse de se porter sur Wehlau et Labiau.

De belles têtes de pont à Wehlau, à Labiau, sur le canal, ainsi qu'à Insterburg, seraient nécessaires.

Le 3e et le 4e corps vivraient aisément par les canaux, l'Alle, la Pregel et le canal de Deime.

Le 1er et le 6e pourraient vivre des mêmes moyens. Le 1er recevrait les vivres par Labiau et Insterburg. Les convois n'auraient que huit ou dix lieues à faire par terre. Ces deux corps trouveraient aussi des ressources dans tout le pays s'étendant par la droite.

Il faudrait surtout n'avoir à Tilsit aucune espèce d'établissement. Il ne faudrait occuper la ville que comme avant-poste et pour en tirer toutes les ressources qu'elle peut donner.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12770. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Skaisgirren, 18 juin 1807.

Donnez l'ordre que des ingénieurs géographes reconnaissent

lemain les lignes du Timber-canal, les rivières de Parwe, d'Aule, afin de connaître quel est le meilleur de tous ces filets d'eau pour former une ligne d'avant-postes.

Donnez l'ordre qu'on reconnaisse la Pregel, les deux petites rivières qui se réunissent à Insterburg; qu'il y ait deux ingénieurs géographes prêts pour reconnaître, l'un le bas Niemen depuis Tilsit jusqu'à la mer, l'autre le Niemen jusqu'au point où j'appuierai ma droite.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Empire.)

12771. — A L'IMPÉRATRICE.

Tilsit, 19 juin 1807.

J'ai expédié ce matin Tascher près de toi pour calmer toutes tes inquiétudes. Tout va ici au mieux. La bataille de Friedland a décidé de tout. L'ennemi est confondu, abattu, extrêmement affaibli.

Ma santé est bonne, et mon armée est superbe.

Adieu, mon amie. Sois gaie et contente.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12772. — A M. CAMBACÉRÈS.

Tilsit, sur le Niemen, 19 juin 1807.

Mon Cousin, il y a longtemps que je ne vous ai écrit; j'ai cependant reçu toutes vos lettres jusqu'au 8 juin. J'espère que la campagne que je viens de terminer en huit jours de temps fera plaisir à mon peuple. L'armée russe est plus écrasée et battue que ne l'a jamais été l'armée autrichienne. Bennigsen, qui la commande, a montré assez peu de talents. Leurs soldats, en général, sont bons. Leur affaiblissement et leur découragement sont aujourd'hui au dernier degré. Mon armée est superbe et n'a pas souffert.

J'apprends avec plaisir que la conscription va bien.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12773. — A M. FOUCHÉ.

Tilsit, 19 juin 1807.

J'ai reçu toutes vos lettres jusqu'au 8 juin. Vous aurez vu par les bulletins la belle situation de mes affaires. La jactance des Russes est

à bas; ils s'avouent vaincus; ils ont été furieusement maltraités. Mes aigles sont arborées sur le Niemen; l'armée n'a point souffert.

Je vois avec plaisir que la conscription marche bien.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12774. — DÉCRET.

Camp impérial de Tilsit, 19 juin 1807.

ARTICLE 1er. — Le prince Alexandre Sapieha et les princes Jean, Nicolas et Paul Sapieha, ses cousins, seront remis en possession des biens de la starostie de Preny, situés sur le territoire de la Pologne conquise sur le roi de Prusse, en leur qualité d'héritiers du prince Casimir Sapieha, pour en jouir conformément aux lois et actes de concession.

ART. 2. — Notre major général est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12775. — 80e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Tilsit, 19 juin 1807.

Pendant le temps que les armes françaises se signalaient sur le champ de bataille de Friedland, le grand-duc de Berg, arrivé devant Kœnigsberg, prenait en flanc le corps d'armée du général l'Estocq.

Le 13, le maréchal Soult trouva à Kreuzburg l'arrière-garde prussienne. La division des dragons Milhaud exécuta une belle charge, culbuta la cavalerie prussienne et enleva plusieurs pièces de canon.

Le 14, l'ennemi fut obligé de s'enfermer dans la place de Kœnigsberg. Vers le milieu de la journée, deux colonnes ennemies coupées se présentèrent pour entrer dans la place; 6 pièces de canon et 3 à 4,000 hommes qui composaient cette troupe furent pris. Tous les faubourgs de Kœnigsberg furent enlevés. On y fit un bon nombre de prisonniers. Le général de brigade Buget a eu la main emportée par un boulet.

En résumé, les résultats de toutes ces affaires sont 4 à 5,000 prisonniers et 15 pièces de canon.

Le 15 et le 16, le corps d'armée du maréchal Soult fut contenu devant les retranchements de Kœnigsberg; mais la marche du gros de l'armée sur Wehlau obligea l'ennemi à évacuer Kœnigsberg, et cette place tomba en notre pouvoir.

Ce qu'on a trouvé à Kœnigsberg en subsistances est immense. Deux cents gros bâtiments, venant de Russie, sont encore tout chargés dans le port. Il y a beaucoup plus de vin et d'eau-de-vie qu'on n'était dans le cas de l'espérer.

Une brigade de la division Saint-Hilaire s'est portée devant Pillau pour en former le siége, et le général Rapp a fait partir de Danzig une colonne chargée d'aller, par le Nehrung, établir devant Pillau une batterie qui ferme le Haff. Des bâtiments montés par des marins de la Garde nous rendent maîtres de cette petite mer.

Le 17, l'Empereur porta son quartier général à la métairie de Druscken, près Klein-Schirrau; le 18, il le porta à Skaisgirren; le 19, à deux heures après midi, il entra dans Tilsit.

Le grand-duc de Berg, à la tête de la plus grande partie de la cavalerie légère, des divisions de dragons et de cuirassiers, a mené battant l'ennemi ces trois jours derniers, et lui a fait beaucoup de mal. Le 5e régiment de hussards s'est distingué. Les Cosaques ont été culbutés plusieurs fois et ont beaucoup souffert. Dans ces différentes charges, nous avons eu peu de tués et de blessés. Au nombre de ces derniers se trouve le chef d'escadron Piéton, aide de camp du grand-duc de Berg.

Après le passage de la Pregel, vis-à-vis Wehlau, un tambour fut chargé par un Cosaque et se jeta ventre à terre. Le Cosaque prend sa lance pour en percer le tambour; mais celui-ci conserve toute sa présence d'esprit, tire à lui la lance, désarme le Cosaque et le poursuit.

Un fait particulier, qui a excité le rire des soldats, a eu lieu pour la première fois vers Tilsit; on a vu une nuée de Kalmouks se battant à coups de flèches. Nous en sommes fâchés pour ceux qui donnent l'avantage aux armes anciennes sur les modernes, mais rien n'est plus risible que le jeu de ces armes contre nos fusils.

Le maréchal Davout, à la tête du 3e corps, a débouché par Labiau, est tombé sur l'arrière-garde ennemie et lui a fait 2,500 prisonniers.

De son côté, le maréchal Ney est arrivé le 17 à Insterburg, y a pris un millier de blessés, et a enlevé à l'ennemi des magasins assez considérables.

Les bois, les villages sont pleins de Russes isolés, ou blessés ou malades. Les pertes de l'armée russe sont énormes; elle n'a ramené avec elle qu'une soixantaine de pièces de canon. La rapidité des marches empêche de connaître encore toutes les pièces qu'on a prises à la bataille de Friedland; on croit que le nombre passera 120.

A la hauteur de Tilsit, les billets ci-joints ont été remis au grand-

duc de Berg, et par suite le prince russe, lieutenant général Labanof, a passé le Niemen et a conféré une heure avec le prince de Neufchâtel.

L'ennemi a brûlé en grande hâte le pont de Tilsit sur le Niemen, et paraît continuer sa retraite sur la Russie. Nous sommes sur les confins de cet empire. Le Niemen, vis-à-vis Tilsit, est un peu plus large que la Seine. L'on voit de la rive gauche une nuée de Cosaques qui forment l'arrière-garde ennemie sur la rive droite.

Déjà l'on ne commet plus aucune hostilité.

Ce qui restait au roi de Prusse est conquis. Cet infortuné prince n'a plus en son pouvoir que le pays situé entre le Niemen et Memel. La plus grande partie de son armée, ou plutôt de la division de ses troupes, déserte, ne voulant pas aller en Russie.

L'empereur de Russie est resté trois semaines à Tilsit avec le roi de Prusse. A la nouvelle de la bataille de Friedland, l'un et l'autre sont partis en toute hâte.

Moniteur du 1er juillet 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12776. — A M. CAMBACÉRÈS.

Tilsit, 20 juin 1807.

Mon Cousin, dans votre lettre du 28 mai, vous me parlez du code de commerce. Il faut tâcher de finir ce code, afin de le présenter tout entier à la prochaine session du Corps législatif.

Il n'y a point de doute qu'il ne faille donner une bonne pension à M. Forfait.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12777. — A M. GAUDIN.

Tilsit, 20 juin 1807.

Je reçois votre lettre du 8 juin. Je vois avec peine que le nouveau code de procédure diminue nos rentrées de l'enregistrement.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12778. — A M. FOUCHÉ.

Tilsit, 20 juin 1807.

Flachat est à Lyon, sous un nom supposé, où, à ce qu'il paraît, il établit une maison de contrebande et dupe de bons citoyens. Donnez

les ordres pour qu'il soit arrêté. Ce misérable aura-t-il donc toujours les protecteurs, et sera-t-il toujours au-dessus des lois? narguera-t-il oujours par son impudence l'honneur et la justice?

Je vois dans le bulletin du 2 juin que le pêcheur de Saint-Valery qui avait des intelligences avec l'ennemi a été acquitté. Faites-moi un rapport sur cela. De qui était composée cette commission militaire? Il faut que ces gens-là soient bien bêtes, pour ne rien dire de plus. Retenez le pêcheur en prison; envoyez-le à Fenestrelle, et causez avec M. l'archichancelier, afin que, s'il y avait moyen de le faire juger par une cour de révision, cela soit fait. Il faudrait alors nommer une commission de révision composée de gens de sens.

Faites arrêter le nommé Mounier d'Herbisse, qui est chargé par l'Angleterre de leur procurer des fusils, et tenez-le sous bonne garde.

Donnez des ordres à mon ministre à Hambourg de faire arrêter les misérables qui ont été chassés d'Angleterre, et surtout le nommé Danican.

J'ai vu avec plaisir la réunion des journaux *le Courrier français* et *le Courrier des spectacles*. Si c'est M. Legouvé qui se charge du nouveau journal, il ne peut être rédigé que dans un bon esprit; les traces hideuses des groupes de 1793 n'y paraîtront plus, et en même temps je verrais avec plaisir qu'il s'élevât avec courage, sans invectives ni réaction, pour soutenir et honorer nos gens de lettres et toutes les idées libérales.

Qu'est-ce que ce M. Ch. de Villiers qui a fait un imprimé sur l'affaire de Lubeck, tendant à diffamer la nation? Faites arrêter et mettre à Bicêtre ce misérable. Ne souffrez pas que des êtres indignes d'être Français, séduits par des guinées, emploient leurs talents à diffamer la nation.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12779. — A M. LACUÉE.

Tilsit, 20 juin 1807.

Monsieur Lacuée, la bataille de Friedland nous donne un tel avantage, que je désire que la réserve de 1808, si elle n'est pas déjà appelée, ne le soit qu'après un nouveau rapport que vous me ferez; mais, si elle était appelée, il ne faudrait rien contremander.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12780. — DÉCISION.

Tilsit, 20 juin 1807.

Le conseiller d'État Lacuée rend compte à l'Empereur de divers excès commis contre des conscrits à leur arrivée aux corps.

Ces vexations sont contraires aux lois et à mes intentions. Il faut en faire un rapport au ministre et sévir. En donnant de l'éclat à la procédure, cela fera finir ces abus

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12781. — DÉCISION.

Tilsit, 20 juin 1807.

Le ministre de la marine propose à l'Empereur de décider que le prix de chaque douzième des trois vaisseaux en construction à Venise soit remis au ministère de la guerre de France, en remboursement des avances faites pour les troupes italiennes qui servent à la Grande Armée.

Oui; pourvu que cela convienne à Mollien, qu'il faut consulter là-dessus.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12782. — A M. DE TALLEYRAND.

Tilsit, 20 juin 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, la bataille de Friedland a donné un dénoûment à tout ceci. Les Russes s'avouent eux-mêmes vaincus; ils tiennent le même langage qu'après Austerlitz et crient à tue-tête: *la paix!* Ils m'ont envoyé ici un prince, et Bennigsen a dit hier au maréchal Duroc que l'empereur de Russie voulait faire la paix sous peu de jours.

Dans tous les cas, je désire que vous vous rendiez à Kœnigsberg. Je suppose que la route est sûre. Si elle ne l'était pas, vous vous feriez donner une escorte.

Je suis maître de tout le Niemen. Je crois que je ferai ce soir un armistice qui aura pour limites le thalweg du Niemen et pour condition la reddition des places de Graudenz, Kolberg et Pillau. C'est cette dernière clause qui a empêché que l'armistice ne fût signé hier, parce qu'on attend l'autorisation du roi de Prusse.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12783. — AU PRINCE JÉROME.

Tilsit, 20 juin 1807.

Mon Frère, les Russes sont chassés au delà du Niemen. La bataille de Friedland a décidé la querelle; l'armée russe a été écrasée.

Je ne sache pas encore que vous soyez entré dans Neisse.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12784. — A M. DARU.

Tilsit, 20 juin 1807.

Monsieur Daru, je n'ai point de nouvelles de ce qui se trouve à bord des bâtiments de commerce, en approvisionnements, en munitions de guerre, etc. Il faut laisser chanter les Danois; il est évident que tous leurs chargements sont pour le compte des Russes.

Il faut suivre le même système qu'à Danzig. Vous aurez sans doute fait prendre les caisses.

Demandez à la bourgeoisie de Kœnigsberg à peu près la même contribution qu'à Danzig.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12785. — AU GÉNÉRAL RAPP, GOUVERNEUR DE DANZIG.

Tilsit, 20 juin 1807.

Je reçois votre lettre du 15. Je suppose que, dans ce moment, vous avez établi une batterie de vingt pièces de canon à l'extrémité de la langue de terre vis-à-vis Pillau, et que vous êtes maître du Nehrung.

Je donne l'ordre à M. le prince de Bénévent de se rendre à Kœnigsberg. Je suppose que la route est sûre; si elle ne l'est pas, vous pourvoirez à ce qu'il ait une escorte.

Je suppose que vous continuez à faire filer des vivres et de l'eau-de-vie sur Elbing, afin que ces ressources soient plus à portée de l'armée.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12786. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Tilsit, 20 juin 1807.

Je réponds à toutes vos différentes lettres. La bataille de Friedland

paraît avoir mis un terme à la guerre; les Russes, chassés au delà du Niemen, demandent un armistice et la paix. Mes affaires ne sauraient mieux aller.

Faites filer toujours tous les détachements et régiments provisoires sur Kœnigsberg.

Mes pertes n'ont pas été très-considérables.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12787. — AU ROI DE NAPLES.

Tilsit, 20 juin 1807.

Je suis sur le Niemen. La bataille de Friedland, qui s'est donnée le jour anniversaire de Marengo, a décidé la querelle. L'armée russe a été anéantie. Les bulletins vous seront sans doute déjà parvenus. Je pense que vous aurez fait chanter un *Te Deum* dans votre royaume pour un si heureux événement. Cette bataille est aussi décisive qu'Austerlitz, Marengo et Iena.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12788. — AU PRINCE EUGÈNE.

Tilsit, 20 juin 1807.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 2 juin. Vous avez reçu le bulletin de la bataille de Friedland, qui a décidé, je crois, la querelle actuelle, et qui est aussi brillante que celles de Marengo, d'Austerlitz et d'Iena.

NAPOLÉON.

Faites chanter un *Te Deum*.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12789. — ORDRE POUR LE MAJOR GÉNÉRAL.

Tilsit, 21 juin 1807.

Le ministre de la guerre enverra aujourd'hui aux généraux Zajonchek et Dombrowski l'ordre de se diriger, avec toutes leurs forces, sur Augustowo, de se mettre en communication avec le général Ney, et avec le maréchal Masséna qui se dirige sur Bialystosk, d'envoyer des partis sur tous les points afin d'intercepter les magasins, les parcs, les blessés et les hommes isolés de l'ennemi, et d'avoir soin d'envoyer

tous les jours un officier pour m'instruire où ils sont, et ce qu'ils ont appris des mouvements de l'ennemi.

En prévenir les maréchaux Ney et Masséna.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12790. — AU GÉNÉRAL RAPP.

Tilsit, 21 juin 1807.

Je reçois votre lettre du 17 juin. Je vois avec plaisir que mes troupes occupent l'extrémité du Nehrung; mais il n'est pas vrai que Pillau soit rendu; Pillau est cerné par le général Saint-Hilaire; il faut donc s'occuper d'établir une batterie à l'extrémité du Nehrung, afin d'empêcher le passage du détroit aux bâtiments ennemis.

Écrivez à Elbing pour qu'on ne gaspille pas les subsistances que vous y envoyez, surtout les vins et eaux-de-vie.

Envoyez des matelots de la Garde à Elbing, afin qu'avec les matelots du pays ils soient chargés du transport des subsistances, par eau, sur Kœnigsberg.

Il faut aussi préparer l'équipage de siége de Pillau.

Des hommes isolés inquiètent les derrières depuis Elbing jusqu'à Kœnigsberg; envoyez-y deux colonnes, chacune de 100 chevaux et de 200 hommes d'infanterie, qui parcourent le pays et fassent bonne justice de ces brigands.

Actuellement vous n'avez pas besoin de laisser une si grande quantité de troupes dans le Nehrung; 300 hommes d'infanterie, Français, Badois, Polonais, une cinquantaine de chevaux et quelques pièces de canon suffisent.

NAPOLÉON.

Je désire savoir quand la légion du Nord sera habillée. Il faut prendre des mesures pour que ce soit le plus tôt possible.

Archives de l'Empire.

12791. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Tilsit, 21 juin 1807.

Je reçois votre lettre du 14. Je suppose qu'il n'y a plus à Potsdam d'hommes à cheval et que vous avez fait tout partir. Prenez-y, je vous prie, de nouveaux soins.

Le 14e de chasseurs et le régiment des dragons Napoléon venant d'Italie ne doivent pas dépasser Berlin.

NAPOLÉON.

J'ai donné l'ordre que la brigade bavaroise de 3,000 hommes et une brigade badoise de 1,500 hommes se rendent à Berlin, afin que vous puissiez, dans l'occasion, appuyer le maréchal Brune et protéger Berlin. Vous n'aurez pas manqué d'envoyer les troupes de Nassau pour renforcer le siége de Kolberg. Les troupes du prince Primat vous serviront pour la garnison de Berlin.

Archives de l'Empire.

12792. — A M. CAMBACÉRÈS.

Tilsit, 21 juin 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 9 juin. Vous aurez su par le prince Borghèse et par les différents courriers le détail des événements qui se sont passés depuis peu de jours. Nous prenons un moment de repos. Tout va ici parfaitement bien.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12793. — 81e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Tilsit, 21 juin 1807.

A la journée de Heilsberg, le grand-duc de Berg passa sur la ligne de la 3e division de cuirassiers au moment où le 6e régiment de cuirassiers venait de faire une charge. Le colonel d'Aveney, commandant ce régiment, son sabre dégouttant de sang, lui dit : « Prince, » faites la revue de mon régiment, vous verrez qu'il n'est aucun soldat » dont le sabre ne soit comme le mien. »

Les colonels Colbert, du 7e de hussards, Dery, du 5e, se sont fait également remarquer par la plus brillante intrépidité. Le colonel Bordesoulle, du 22e de chasseurs, a été blessé. M. Gueheneuc, aide de camp du maréchal Lannes, a été blessé d'une balle au bras.

Les généraux aides de camp de l'Empereur, Reille et Bertrand, ont rendu des services importants. Les officiers d'ordonnance de l'Empereur, Bongars, Montesquiou, Labiffe, ont mérité des éloges pour leur conduite.

Les aides de camp du prince de Neufchâtel, Louis de Périgord, capitaine, et Piré, chef d'escadron, se sont fait remarquer.

Le colonel Curial, commandant les fusiliers de la Garde, a été nommé général de brigade.

Le général de division Dupas, commandant une division sous les ordres du maréchal Mortier, a rendu d'importants services à la bataille de Friedland.

Les fils des sénateurs Pérignon, Clément de Ris et Garran de Coulon, sont morts avec honneur sur le champ de bataille.

Le maréchal Ney, s'étant porté à Gumbinnen, a arrêté quelques parcs d'artillerie ennemie, beaucoup de convois de blessés, et fait un grand nombre de prisonniers.

Moniteur du 5 juillet 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12794. — A L'IMPÉRATRICE, A SAINT-CLOUD.

Tilsit, 22 juin 1807.

Mon amie, j'ai reçu ta lettre du 10 juin. Je vois avec peine que tu sois aussi triste. Tu verras par le bulletin que j'ai conclu une suspension d'armes et que l'on négocie la paix. Sois contente et gaie.

Je t'ai expédié Borghèse et, douze heures après, Moustache; ainsi tu dois avoir reçu de bonne heure de mes lettres et des nouvelles de la belle journée de Friedland.

Je me porte à merveille et désire te savoir heureuse.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12795. — A M. CAMBACÉRÈS.

Tilsit, 22 juin 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 11 juin. Vous verrez dans les bulletins de ce jour qu'un armistice a été conclu et que des négociations de paix sont commencées.

Vous avez chanté le *Te Deum* le 14 juin, c'est-à-dire au même moment où je gagnais la bataille de Friedland.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12796. — A M. CAMBACÉRÈS.

Tilsit, 22 juin 1807.

Mon Cousin, je désire que vous voyiez le ministre de l'intérieur pour qu'on se dépêche de mettre la dernière main à Saint-Denis.

En attendant que Saint-Denis soit prêt, on déposera le corps du petit Napoléon dans une chapelle de l'église Notre-Dame.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12797. — A M. CAMBACÉRÈS.

Tilsit, 22 juin 1807.

Mon Cousin, je n'ai pas signé le projet de décret contenant des mesures relatives au commerce du Levant, parce que je ne l'ai pas trouvé bien. Comment les commissaires vérificateurs pourront-ils connaître si un drap doit avoir l'estampille impériale? L'article 3 du décret est trop vague. « Ils accorderont l'estampille à ce qui sera de bonne qualité » : ils seront donc les juges de la qualité, ce qui établira une autorité arbitraire qui fera peu de bien et ne remplira pas l'objet qu'on se propose. Je crois entrevoir dans les imperfections de ce travail le résultat du peu de suite qu'il y a dans les principes du Conseil, et d'une sorte de fluctuation entre ceux qui veulent et ceux qui ne veulent pas de règlements. Une loi a posé, il y a deux ans, les principes de cette matière; mais cette loi n'est pas encore exécutée. Quels sont les objets qu'on envoie au Levant? Sont-ce des draps de Carcassonne? Il faut alors que la fabrique de Carcassonne soit organisée, qu'elle fasse son règlement, qu'elle détermine que la marque ou l'estampille de la fabrique ne sera donnée qu'à des draps ayant tant de fils et fabriqués de telle façon. Cette estampille ayant été accordée ou par les prud'hommes de la fabrique ou par la fabrique elle-même, qui est intéressée à ce qu'elle ne le soit qu'à bon droit, il n'y aura pas d'inconvénient, lorsque les draps arriveront à Gênes ou à Marseille, à leur donner pour l'exportation l'estampille impériale. L'article 3 dit que l'estampille sera apposée, dans le lieu de la fabrique, aux draps qui porteront la marque de la fabrique : on a sans doute voulu dire aux draps qui auront été fabriqués conformément aux règlements de la fabrique. Il fallait donc s'occuper d'abord de faire faire ces règlements. Mais, si ces draps ont la marque de la fabrique, en conséquence de ces règlements qui n'existent pas encore, de quelle utilité sera l'estampille nationale donnée dans tout autre lieu que dans le port d'embarquement? Et pourquoi créer des bureaux dans toutes les villes où se fabriquent des étoffes pour le Levant? Tout cela est mal raisonné et légèrement traité. Il paraîtrait donc convenable de se borner à organiser les fabriques d'objets destinés à la consommation du Levant, à les autoriser à faire elles-mêmes leurs règlements de confection, à déclarer que l'embarquement n'aura lieu que dans les ports de Marseille et de Gênes, et à ordonner que l'estampille impériale sera appliquée dans ces ports aux draps qui ayant été fabriqués selon les règlements, auront reçu la marque de la fabrique. On pourrait même ajouter, pour être plus libéral que le décret, que tout fabricant qui aura fabriqué des étoffes pour

le Levant pourra se présenter à la fabrique et lui demander sa marque, en prouvant qu'il s'est conformé aux règlements. On évitera de donner un privilége à quelques localités. Les choses étant ainsi établies, on évitera la dépense de ces bureaux inutiles répandus dans tous les lieux de fabrique, et il suffira d'en avoir deux, l'un à Marseille, l'autre à Gênes. En deux mots, il faut commencer par la fabrique de Carcassonne, présenter un projet qui la réorganise comme elle l'était autrefois, et établir à Marseille des bureaux pour l'estampille impériale.

Quant aux deux autres projets, je ne puis les approuver davantage. Dire qu'il est préférable d'employer des machines, c'est dire que le soleil donne plus de lumière qu'une bougie; demander des moyens d'en encourager l'emploi, c'est demander que l'on fasse ce dont on s'occupe depuis plusieurs années; proposer un décret qui ordonne l'établissement de l'estampille, et demander ensuite des règlements pour la fabrication, c'est suivre un mauvais ordre de travail et commencer par la conséquence. Le ministre se sera sans doute occupé de ces règlements, qui doivent précéder toute autre détermination. Je suppose qu'il aura proposé des choses bonnes et de pratique, et qu'elles auront été écartées avec de la métaphysique et des théories. C'est ainsi que l'on entrave les ministres et que l'on dégoûte les bureaux. Je désire que vous teniez un conseil dans lequel vous appellerez le ministre de l'intérieur, le président de la section, les chefs des bureaux des manufactures et les hommes les plus distingués parmi ceux qui s'occupent de cette partie. J'espère que ce conseil me proposera quelque chose de raisonnable.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12798. — A M. DE CHAMPAGNY.

Tilsit, 22 juin 1807.

Monsieur de Champagny, je reçois votre lettre du 10 juin et l'état des prêts faits aux manufactures. Je ne fais aucune espèce de doute que les meubles et marchandises qui sont emmagasinés ne doivent être montrés, et je trouve la précaution de la caisse d'amortissement, qui les tient enfermés, beaucoup trop stricte.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12799. — DÉCISION.

Tilsit, 22 juin 1807[1].

Le ministre directeur de l'administration de la guerre propose à l'Empereur d'accorder à Mlle Dujard, nièce du général d'artillerie et sœur du commissaire ordonnateur de ce nom, une somme de 2,000 francs, pour la faire entrer à l'hospice des Ménages.

Accordé le secours proposé. Sa Majesté désire en outre qu'un projet de décret lui soit présenté pour une pension de 500 francs.

Par ordre de l'Empereur.

Archives de l'Empire.

12800. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Tilsit, 22 juin 1807.

Monsieur Decrès, je reçois votre mémoire sur la Perse. J'attends, pour faire cette expédition dans le golfe Persique, que j'aie réponse de mon ambassadeur, le général Gardane, qui est parti avec des officiers du génie et de l'artillerie et qui doit être rendu dans ce moment-ci à Constantinople. Je désire que vous lui envoyiez un ingénieur de la marine qui soit un peu marin, pour lever les plans des côtes et aider le général Gardane dans les reconnaissances qu'il doit faire. Faites-le partir sans délai. Vous pouvez l'adresser à Constantinople, à mon ambassadeur Sebastiani, qui le fera passer à Téhéran. Par ce moyen, nous aurons des renseignements précis, qui fixeront nos idées. Mon intention est d'envoyer, à la fin de septembre, deux frégates neuves à l'île de France; elles auront des instructions pour se rendre dans le golfe Persique, où elles prendront les dépêches de mon ambassadeur.

Écrivez au général Decaen par toutes les voies possibles, pour l'instruire de l'arrivée de mon ambassadeur en Perse, de mon traité d'alliance avec cet empire, et de la nécessité de se mettre en correspondance avec le général Gardane.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

12801. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Tilsit, 22 juin 1807.

Le port de Concarneau, où s'est réfugié *le Vétéran,* peut, dans des circonstances semblables, nous être très-utile. Mon intention est que vous fassiez faire par les ingénieurs de la marine un projet sur ce qu'il y aurait à faire pour que plusieurs vaisseaux de guerre pussent

[1] Date présumée.

trouver refuge dans ce port. Cela peut, dans beaucoup de circonstances, nous être d'une grande utilité. Quelques millions employés à cela ne seront pas une dépense mal placée.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12802. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Tilsit, 22 juin 1807.

J'ai vu avec plaisir l'entrée du *Charlemagne* dans le bassin de Flessingue, ainsi que l'annonce que vous me faites que *le Commerce-de-Lyon* et *l'Anversois* vont incessamment y entrer. J'espère donc avoir 8 vaisseaux à Flessingue dans le cours de l'été. Il faut prendre des mesures pour les armer. Les matelots qui sont à Boulogne pourront successivement être employés à cette destination. Cette escadre à Flessingue ne laissera pas que d'inquiéter les Anglais. Je suppose que, sans délai, de nouveaux vaisseaux auront été mis en construction pour remplacer les anciens.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12803. — 82e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Tilsit, 22 juin 1807.

En conséquence de la proposition qui a été faite par le commandant de l'armée russe, un armistice a été conclu dans les termes suivants :

ARMISTICE.

Sa Majesté l'Empereur des Français, etc., et Sa Majesté l'Empereur de Russie, voulant mettre un terme à la guerre qui divise les deux nations, et conclure, en attendant, un armistice, ont nommé et muni de leurs pleins pouvoirs, savoir : d'une part, le prince de Neufchâtel, major général de la Grande Armée, et, de l'autre, le lieutenant général prince Labanof de Rostow, chevalier des ordres de Sainte-Anne, grand-croix, etc., lesquels sont convenus des dispositions suivantes :

ARTICLE 1er. — Il y aura armistice entre l'armée française et l'armée russe, afin de pouvoir, dans cet intervalle, négocier, conclure et signer une paix qui mette fin à une effusion de sang si contraire à l'humanité.

ART. 2. — Celle des deux parties contractantes qui voudra rompre l'armistice, ce que Dieu ne veuille, sera tenue de prévenir au quartier général de l'autre armée; et ce ne sera qu[illegible]s un

mois de la date des notifications que les hostilités pourront recommencer.

Art. 3. — L'armée française et l'armée prussienne concluront un armistice séparé; et à cet effet des officiers seront nommés de part et d'autre. Pendant les quatre ou cinq jours nécessaires à la conclusion dudit armistice, l'armée française ne commettra aucune hostilité contre l'armée prussienne.

Art. 4. — Les limites de l'armée française et de l'armée russe, pendant le temps de l'armistice, seront depuis le Kurische-Haff, le thalweg du Niemen, et en remontant la rive gauche de ce fleuve jusqu'à l'embouchure de la Lossasna, et montant cette rivière jusqu'à l'embouchure du Bobra, suivant ce ruisseau par Bojary, Lipsk, Stabin, Dolistowo, Goniondz et Wizna, jusqu'à l'embouchure du Bobra dans la Narew; et de là remontant la rive gauche de la Narew par Tykoczyn, Suraz, Narew, jusqu'à la frontière de la Prusse et de la Russie. La limite dans le Kurische-Nehrung sera à Nidden.

Art. 5. — Sa Majesté l'Empereur des Français et Sa Majesté l'Empereur de Russie nommeront, dans le plus court délai, des plénipotentiaires munis des pouvoirs nécessaires pour négocier, conclure et signer la paix définitive entre ces deux grandes et puissantes nations.

Art. 6. — Des commissaires seront nommés de part et d'autre, à l'effet de procéder sur-le-champ à l'échange, grade par grade et homme par homme, des prisonniers de guerre.

Art. 7. — L'échange des ratifications du présent armistice sera fait au quartier général de l'armée russe dans quarante-huit heures, et plus tôt, si faire se peut.

Fait à Tilsit, le 21 juin 1807.

Le maréchal, prince de Neufchâtel, Alexandre Berthier.

Le prince Labanof de Rostow.

L'armée française occupe tout le thalweg du Niemen; de sorte qu'il ne reste plus au roi de Peusse que la petite ville et le territoire de Memel.

Moniteur du 5 juillet 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12804. — A LA GRANDE ARMÉE.

Camp impérial de Tilsit, 22 juin 1807.

Soldats, le 5 juin nous avons été attaqués dans nos cantonnements

par l'armée russe. L'ennemi s'est mépris sur les causes de notre inactivité. Il s'est aperçu trop tard que notre repos était celui du lion. Il se repent de l'avoir troublé.

Dans les journées de Guttstadt, de Heilsberg, dans celle à jamais mémorable de Friedland, dans dix jours de campagne enfin, nous avons pris 120 pièces de canon, 7 drapeaux, tué, blessé ou pris 60,000 Russes, enlevé à l'armée ennemie tous ses magasins, ses hôpitaux, ses ambulances, la place de Kœnigsberg, les 300 bâtiments qui étaient dans ce port, chargés de toute espèce de munitions, 160,000 fusils que l'Angleterre envoyait pour armer nos ennemis.

Des bords de la Vistule nous sommes arrivés sur ceux du Niemen avec la rapidité de l'aigle. Vous célébrâtes à Austerlitz l'anniversaire du couronnement; vous avez cette année dignement célébré celui de la bataille de Marengo, qui mit fin à la guerre de la seconde coalition.

Français, vous avez été dignes de vous et de moi. Vous rentrerez en France couverts de tous vos lauriers, et après avoir obtenu une paix glorieuse, qui porte avec elle la garantie de sa durée. Il est temps d'en finir et que notre patrie vive en repos à l'abri de la maligne influence de l'Angleterre. Mes bienfaits vous prouveront ma reconnaissance et toute l'étendue de l'amour que je vous porte.

NAPOLÉON.

Moniteur du 5 juillet 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12805. — A M. CAMBACÉRÈS.

Tilsit, 23 juin 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 13 juin. La conspiration de Naples n'est pas grand'chose. Les 4 ou 5,000 Napolitains que la reine Caroline y avait envoyés ont été défaits ou pris; c'est là le principal. Le roi de Naples paraît fort content de son pays.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12806. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Tilsit, 23 juin 1807.

Monsieur Decrès, je reçois votre lettre du 12 juin. S'il est possible de faire à Anvers des vaisseaux de 80, ce sera une belle opération, et dans ce cas je désirerais que vous en missiez plus de cinq, car je

crois que le vrai échantillon de vaisseau est celui de 80. Si j'ai bonne mémoire, les vaisseaux que l'on construit à Anvers sont sur l'échantillon du *Pluton*. Il y a des objections contre cet échantillon; ne serait-il pas convenable de revenir au modèle ordinaire, s'il y avait assez d'eau dans l'Escaut et à Flessingue pour cela? Faites donc enfin un règlement sur l'arrimage des vaisseaux et sur leur armement. N'oubliez pas de prescrire qu'il y ait des caronades en quantité et qu'on imite le plus possible l'arrimage anglais. Ne pourriez-vous pas aussi imiter les Anglais en ayant de petits vaisseaux à trois ponts de 96 canons?

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la duchesse Decrès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12807. — AU GÉNÉRAL RAPP.

Tilsit, 23 juin 1807.

Je reçois votre lettre du 20 juin. Vous avez eu tort de ne pas faire partir l'artillerie que vous demande le général Songis. Ce n'est pas l'artillerie qui manque pour la défense de Danzig, il y en a trois fois plus qu'il n'en faut.

Je vous ai donné l'ordre de faire partir les régiments provisoires pour Kœnigsberg. Faites-moi connaître où en est l'habillement de la légion du Nord. Puisqu'on n'a pas d'officiers ni de sergents, il pourrait être convenable de resserrer les cadres de cette légion et de ne faire que six compagnies par bataillon. Je désire qu'elle soit prête à partir le plus tôt possible.

Mettez-vous en correspondance avec Loison[1], afin d'être instruit de tout ce qui se passe de ce côté-là. Le régiment de Nassau doit y être arrivé, et il y a à Berlin et en Poméranie des forces suffisantes pour réprimer toutes les tentatives de l'ennemi.

Le 19e régiment de ligne a 400 hommes à Thorn. Vous pouvez écrire pour qu'ils rejoignent.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12808. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Tilsit, 23 juin 1803.

J'ai reçu votre lettre du 10 juin. Le maréchal Brune me mande qu'il a envoyé beaucoup de troupes françaises devant Kolberg. Ainsi j'espère que ce siége se poussera vivement et que cette place sera bientôt prise.

[1] Commandant les troupes devant Kolberg.

Que sont donc devenues les troupes bavaroises? Il me tarde fort d'apprendre leur arrivée à Berlin.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12809. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Tilsit, 23 juin 1807.

Monsieur le Général Clarke, indépendamment de la première brigade de Bavarois que commande le général Vincenti et qui est forte de 3,000 hommes, une seconde, qui est composée du 8e d'infanterie de ligne et d'un régiment d'infanterie légère, doit être rendue à Baireuth. Envoyez-lui l'ordre de se rendre à Berlin. Vous en ferez, dans cette place, un corps de réserve de 6,000 Bavarois et de 1,500 Badois. Je suis mécontent de ce que vous avez mis tant de délai à envoyer le régiment de Nassau devant Kolberg, où il est si nécessaire.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12810. — AU PRINCE EUGÈNE.

Tilsit, 23 juin 1807.

Mon Fils, le général Teulié ayant été grièvement blessé devant Kolberg, il est indispensable d'envoyer un autre général pour commander la division italienne. Je désire que vous envoyiez le général Pino. Faites partir également 800 nouvelles recrues pour réparer les pertes qu'ont faites les régiments.

Les places de capitaine de la Garde d'honneur ne sont pas des places susceptibles de démission; il faut donc garder ceux que vous avez.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12811. — 83e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Tilsit, 23 juin 1807.

La place de Neisse a capitulé. La garnison, forte de 6,000 hommes d'infanterie et de 300 hommes de cavalerie, a défilé le 16 juin devant le prince Jérôme. On a trouvé dans la place 300 milliers de poudre et 300 bouches à feu.

Moniteur du 5 juillet 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12812. — A M. CAMBACÉRÈS.

Tilsit, 24 juin 1807.

Mon Cousin, vous verrez, par le bulletin de ce jour, que l'armistice avec l'empereur Alexandre a été ratifié. J'attends aujourd'hui le maréchal Kalkreuth pour conclure avec la Prusse un armistice, où j'espère avoir pour condition la reddition des places qui ne sont pas encore en notre pouvoir.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12813. — A M. DE TALLEYRAND.

Tilsit, 24 juin 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, vous trouverez ci-joint copie de l'armistice qui a été conclu et dont les ratifications ont été échangées hier.

La première chose à faire est d'expédier un courrier à Constantinople, pour en faire part au général Sebastiani et le charger de faire connaître au Grand Seigneur que j'ai conclu cet armistice parce que les Russes disent qu'ils veulent traiter de la paix, que la Porte y sera comprise et ses intérêts ménagés. Il peut l'assurer que je ferai cause commune avec lui; mais que, comme ce peut être un piége des Russes, c'est une nouvelle circonstance pour fortifier ses armées; car si, d'ici à un mois, je m'aperçois qu'on ne veut pas négocier de bonne foi, je passerai le Niemen, et ma jonction sera bientôt faite avec le grand vizir. Il faut aussi écrire en chiffre à l'ambassadeur Sebastiani, qu'il doit comprendre de quelle nécessité il est pour moi d'ouvrir le Corps législatif à Paris, et que cela seul me rend cette suspension d'armes avantageuse, dans l'espoir fondé que les Russes, après les grands échecs qu'ils ont reçus, deviendront raisonnables.

Je suppose que vous avez instruit M. Mériage de mes victoires et de mon arrivée sur le Niemen.

M. de Kalkreuth doit venir dans la journée, et je vais conclure un armistice avec les Prussiens.

L'empereur de Russie s'est approché d'une lieue d'ici, et on m'assure qu'il désire une entrevue. Je m'en soucie médiocrement; cependant je ne m'y refuse pas. Le ton est très-changé aujourd'hui. L'armée et le cabinet montrent une grande soif d'en finir. Leur horizon se peint en noir, et ils prévoient qu'un grand orage est prêt à fondre sur leur empire, si la paix ne le conjure.

J'ai reçu les lettres de la cour d'Autriche. L'ensemble de tout cela me démontre qu'on ne voulait pas négocier, et qu'on voulait tenter le sort de la guerre; que mon grand empressement et mon désir de la paix les ont trompés, et qu'ils m'ont cru dans une situation différente de celle où j'ai été.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12814. — AU ROI DE BAVIÈRE.

Tilsit, 24 juin 1807.

Monsieur mon Frère et Cousin, j'ai donné ordre qu'on vous envoyât, du champ de bataille de Friedland, un de vos officiers pour vous porter la nouvelle de la victoire. Je m'empresse aujourd'hui de vous envoyer la copie de l'armistice que je viens de conclure avec l'empereur Alexandre. J'attends, dans la journée, M. le maréchal Kalkreuth, pour en conclure un avec la Prusse. Votre Majesté comprendra que ce ne doit pas être une raison de ralentir nos armements, mais de nous tenir toujours en mesure.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. le roi de Bavière.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12815. — AU ROI DE WURTEMBERG.

Tilsit, 24 juin 1807.

Monsieur mon Frère, j'ai reçu votre lettre du 5 juin. Je vous remercie de ce que vous me dites à l'occasion de la prise de Danzig.

J'ai ordonné qu'on vous envoyât un de vos officiers pour vous porter la nouvelle de la bataille de Friedland, qui, j'espère, va donner une fin à tout ceci.

Le régiment des chevau-légers de Votre Majesté s'est parfaitement comporté à Heilsberg; le colonel a été blessé; nous l'avons retrouvé à Heilsberg. Il me semble qu'il a été très-maltraité par des personnes qui auraient dû le protéger et le secourir.

J'envoie à Votre Majesté l'armistice que je viens de conclure avec l'empereur Alexandre. J'attends, dans la journée, M. le maréchal Kalkreuth, pour en conclure un avec le roi de Prusse.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12816. — AU PRINCE JÉROME.

Tilsit, 24 juin 1807.

Mon Frère, vous trouverez ci-joint copie de l'armistice que je viens de conclure avec l'empereur Alexandre. J'attends, dans la journée, le maréchal Kalkreuth, pour en conclure un avec la Prusse, et, jusqu'à ce que je vous fasse connaître ce que j'ai décidé avec ce maréchal, vous devez continuer toutes vos opérations. Ceci est le résultat de la belle bataille de Friedland, où l'ennemi a perdu 120 pièces de canon et plus de 60,000 hommes.

Mettez une grande activité à faire remonter toute ma cavalerie française, et à me l'envoyer au fur et à mesure qu'elle sera en bon état. On peut seulement la faire marcher à petites journées.

NAPOLÉON.

Envoyez la lettre ci-jointe, par un de vos officiers, au roi de Saxe.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12817. — AU ROI DE SAXE.

Tilsit, 24 juin 1807.

Monsieur mon Frère, j'ai donné ordre qu'on vous envoyât, du champ de bataille de Friedland, un de vos officiers pour vous porter la nouvelle de la victoire. Je m'empresse aujourd'hui de vous envoyer la copie de l'armistice que je viens de conclure avec l'empereur Alexandre. J'attends, dans la journée, M. le maréchal Kalkreuth, pour en conclure un avec la Prusse.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12818. — A M. DARU.

Tilsit, 24 juin 1807.

Monsieur Daru, comment n'y a-t-il pas de boulangers à Kœnigsberg, ni d'agents de santé pour organiser les hôpitaux? Il faut que mes blessés soient placés à Danzig, Marienburg, Marienwerder et Elbing. Faites-en placer 6,000 à Elbing.

Concertez-vous avec le commandant des marins de la Garde pour faire venir, par le Haff, de Marienwerder et de Thorn, tout le biscuit que nous y avons, sans quoi il se pourrira là. Faites aussi venir le

biscuit que nous avons à Wehlau; on pourra l'embarquer sur l'Alle, à l'endroit où cette rivière est navigable.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.

12819. — AU GÉNÉRAL LEMAROIS.

Tilsit, 24 juin 1807.

Monsieur le Général Lemarois, faites mettre dans les journaux de Varsovie la nouvelle suivante :

« Une révolution a eu lieu à Constantinople. Le sultan Selim et douze des principaux de la Porte ont été égorgés par les janissaires. Le sultan Moustafa a été mis sur le trône. La cause de cette insurrection du peuple vient des progrès des Serviens et du peu d'énergie dont les janissaires se plaignent de la part du gouvernement. Ils accusaient les ministres de s'entendre avec les Serviens et les Russes. Le nouveau sultan a proclamé qu'il ne ferait point la paix avec la Russie que les anciennes frontières ne soient rétablies et la Crimée reconquise.

» L'armée du grand vizir a passé le Danube, le 1er juin, à Silistrie.

» Michelson s'est retiré en toute hâte, et Bucharest et toute la Valachie a été reconquise. Les affaires des Russes vont au plus mal. L'armée du grand vizir est forte et paraît bien animée. »

Le journaliste peut dire que ces nouvelles sont officielles et certaines.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Lemarois.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12820. — AU GÉNÉRAL SONGIS.

Tilsit, 24 juin 1807.

Je n'ai point de lettre de vous depuis que vous êtes à Kœnigsberg. Je ne sais pas si vous avez trouvé des boulets et de la poudre. J'en ai un besoin pressant. Si vous n'en avez point, faites-en venir, par le Haff, de Marienwerder et de Danzig.

Vous savez que j'ai besoin de beaucoup d'approvisionnements de canon. Faites venir le parc général de l'armée à Kœnigsberg ou près de Kœnigsberg.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12821. — 84e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Tilsit, 24 juin 1807.

Le grand maréchal du palais Duroc s'est rendu le 23 au quartier général des Russes, au delà du Niemen, ponr échanger les ratifications de l'armistice, qui a été ratifié par l'empereur Alexandre.

Le 24, le prince Labanof, ayant fait demander une audience à l'Empereur, y a été admis le même jour à deux heures après midi. Il est resté longtemps dans le cabinet de Sa Majesté.

Le maréchal Kalkreuth est attendu au quartier général, pour signer l'armistice du roi de Prusse.

Le 11 juin à quatre heures du matin, les Russes attaquèrent en force Drenzewo. Le général Claparède soutint le feu de l'ennemi. Le maréchal Masséna se porta sur la ligne, repoussa l'ennemi et déconcerta ses projets. Le 17e régiment d'infanterie légère a soutenu sa réputation. Le général Montbrun s'est fait remarquer. Un détachement du 28e d'infanterie légère et un piquet du 25e de dragons ont mis en fuite les Cosaques. Tout ce que l'ennemi a entrepris contre nos postes dans les journées du 11 et du 12 a tourné à sa confusion.

On voit par l'armistice que la gauche de l'armée française est appuyée sur le Kurische-Haff, à l'embouchure du Niemen; de là, notre ligne se prolonge sur Grodno. La droite, commandée par le maréchal Masséna, s'étend sur les confins de la Russie, entre les sources de la Narew et du Bug.

Le quartier général va se concentrer à Kœnigsberg, où l'on fait toujours de nouvelles découvertes en vivres, munitions et autres effets appartenant à l'ennemi.

Une position aussi formidable est le résultat des succès les plus brillants; et, tandis que toute l'armée ennemie est en fuite et presque anéantie, plus de la moitié de l'armée française n'a pas tiré un coup de fusil.

Moniteur du 6 juillet 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12822. — 85e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Tilsit, 24 juin 1807.

Demain, les deux empereurs de France et de Russie doivent avoir une entrevue. On a, à cet effet, élevé au milieu du Niemen un pavillon, où les deux monarques se rendront de chaque rive.

Peu de spectacles seront aussi intéressants. Les deux côtés du fleuve seront bordés par les deux armées, pendant que les chefs conféreront sur les moyens de rétablir l'ordre et de donner le repos à la génération présente.

Le grand maréchal du palais, Duroc, est allé, hier à trois heures après midi, complimenter l'empereur Alexandre.

Le maréchal comte de Kalkreuth a été présenté aujourd'hui à l'Empereur; il est resté une heure dans le cabinet de Sa Majesté.

L'Empereur a passé ce matin la revue du corps du maréchal Lannes. Il a fait différentes promotions, a récompensé les braves et a témoigné sa satisfaction aux cuirassiers saxons.

Moniteur du 8 juillet 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12823. — AU GÉNÉRAL SAVARY.

Tilsit, 25 juin 1807.

Dites-moi donc s'il y a ou non des fusils à Kœnigsberg. On m'a annoncé qu'il y en avait 160,000, et depuis je n'en entends plus parler. Comme j'ai consigné ce fait partout, je serais très-fâché qu'on m'eût trompé.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12824. — AU GÉNÉRAL RAPP, A DANZIG.

Tilsit, 25 juin 1807.

Je reçois votre lettre du 22. Vous vous plaignez des embarras qu'on vous envoie. Vous devez savoir que les grandes places fortes, sur les derrières des armées, sont justement faites pour cela. J'ai fait donner l'ordre d'envoyer les régiments provisoires à Kœnigsberg. Les dépôts de cavalerie doivent être placés à Elbing. Les blessés français doivent être envoyés, partie à Elbing, partie à Marienburg, partie à Marienwerder, partie à Danzig; il ne faut pas qu'ils dépassent Danzig, cela affaiblirait trop l'armée. Je vois avec peine que vous ayez envoyé les 600 prisonniers russes par Thorn; c'est allonger beaucoup la route. Ne laissez que 200 hommes d'infanterie dans le Nehrung. Envoyez des colonnes mobiles pour bien assurer la route sur l'Oder.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12825. — A L'IMPÉRATRICE, A SAINT-CLOUD.

Tilsit, 25 juin 1807.

Mon amie, je viens de voir l'empereur Alexandre; j'ai été fort content de lui; c'est un fort beau, bon et jeune empereur; il a de l'esprit plus que l'on ne pense communément. Il vient loger en ville à Tilsit, demain.

Adieu, mon amie; je désire fort que tu te portes bien et sois contente. Ma santé est fort bonne.

Napoléon.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12826. — A M. DE TALLEYRAND.

Tilsit, 25 juin 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, je viens de voir l'empereur de Russie, au milieu du Niemen, sur un radeau où on avait élevé un beau pavillon. Demain, l'empereur me présente le roi de Prusse et vient loger en ville. J'ai, à cet effet, neutralisé la ville de Tilsit. Je désire fort que vous veniez promptement ici.

Je me dispense de vous en dire davantage, pensant que vous ne tarderez pas à arriver ici.

Napoléon.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12827. — 86e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Tilsit, 25 juin 1807.

Le 25 juin, à une heure après midi, l'Empereur, accompagné du grand-duc de Berg, du prince de Neufchâtel, du maréchal Bessières, du grand maréchal du palais Duroc et du grand écuyer Caulaincourt, s'est embarqué, sur les bords du Niemen, dans un bateau préparé à cet effet; il s'est rendu au milieu de la rivière, où le général la Riboisière, commandant l'artillerie de la Garde, avait fait placer un large radeau et élever un pavillon. A côté, étaient un autre radeau et un pavillon pour la suite de Leurs Majestés. Au même moment, l'empereur Alexandre est parti de la rive droite, sur un bateau, avec le grand-duc Constantin, le général Bennigsen, le général Ouvarof, le prince Labanof, et son premier aide de camp le comte de Lieven.

Les deux bateaux sont arrivés en même temps. Les deux empereurs se sont embrassés en mettant le pied sur le radeau; ils sont entrés ensemble dans la salle qui avait été préparée, et y sont restés deux

heures. La conférence finie, les personnes de la suite des deux empereurs ont été introduites. L'empereur Alexandre a dit des choses agréables aux militaires qui accompagnaient l'Empereur, qui, de son côté, s'est entretenu longtemps avec le grand-duc Constantin et le général Bennigsen.

La conférence finie, les deux empereurs sont montés chacun dans leur barque. On conjecture que la conférence a eu le résultat le plus satisfaisant. Immédiatement après, le prince Labanof s'est rendu au quartier général français. On est convenu que la moitié de la ville de Tilsit serait neutralisée. On y a marqué le logement de l'empereur de Russie et de sa cour. La garde impériale russe passera le fleuve et sera cantonnée dans la partie de la ville qui lui est destinée.

Le grand nombre de personnes de l'une et l'autre armée, accourues sur l'une et l'autre rive pour être témoins de cette scène, rendaient ce spectacle d'autant plus intéressant que ces spectateurs étaient des braves des extrémités du monde.

Moniteur du 8 juillet 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12828. — A M. DE CHAMPAGNY.

Tilsit, 26 juin 1807.

J'ai reçu votre lettre, dans laquelle vous me rendez compte de la manière dont les Espagnols ont été reçus à Bordeaux. Témoignez-en ma satisfaction au préfet de la Gironde, car c'est m'être très-agréable que de donner des marques de considération et d'intérêt à mes alliés.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12829. — A M. FOUCHÉ.

Tilsit, 26 juin 1807.

Je reçois votre lettre du 15. Vous aurez vu que vos prières ont été bien exaucées.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12830. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Tilsit, 26 juin 1807.

Monsieur Dejean, je suis extrêmement mécontent des habits blancs. Mon intention est que mes troupes continuent à être habillées en bleu. Présentez-moi un rapport là-dessus. En attendant, vous donnerez

ordre que toutes les distributions soit faites en drap bleu. L'habit bleu est mille fois meilleur.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12831. — A M. LACUÉE.

Tilsit, 26 juin 1807.

Je reçois votre lettre du 14, où vous m'annoncez que vous allez chanter un *Te Deum*. Vous ne vous doutiez pas que, pendant ce temps, nous finissions ici. J'ai eu une entrevue, hier, avec l'Empereur de Russie. J'en ai eu une aujourd'hui avec le roi de Prusse. Vous devez savoir ces nouvelles, qui doivent vous faire plaisir plus qu'à personne, car les victoires s'obtiennent par la bonne administration des armées, et vos veilles et vos sueurs sont depuis longtemps consacrées à cet objet important. Je désire que vous voyiez dans ces expressions de nouvelles preuves de mon contentement.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12832. — AU GÉNÉRAL SAVARY, A KOENIGSBERG.

Tilsit, 26 juin 1807.

Je vous autorise à accepter les 240,000 francs de traites sur Hambourg que vous offre la ville de Kœnigsberg.

Mon intention est que les marins de la Garde soient employés à la navigation du Haff, tant pour les transports que pour m'en rendre entièrement maître. Que le capitaine Daugier choisisse les bâtiments les plus propres à ce service et les arme.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12833. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Tilsit, 26 juin 1807.

Je reçois votre lettre du 20 juin. J'ai donné l'ordre qu'on vous ouvrît un crédit de 100,000 francs. Tascher et Montesquiou, qui vous ont vu en passant, vous auront donné des nouvelles des entrevues et des événements qui se sont passés ici. Tout va au mieux.

Vous n'aurez pas manqué de faire connaître au maréchal Brune que, par l'armistice conclu avec la Prusse, toutes les troupes qui sont en Poméranie doivent rester neutres.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12834. — ARMISTICE

ENTRE S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS ET S. M. LE ROI DE PRUSSE.

Tilsit, 25 juin 1807.

Sa Majesté l'empereur des Français et Sa Majesté le roi de Prusse, voulant conclure un armistice, ont nommé et muni de pleins pouvoirs, d'une part, le prince de Neufchâtel major général, et de l'autre, le maréchal comte de Kalkreuth, lesquels sont convenus des dispositions suivantes :

ARTICLE 1er. Il y aura armistice, à dater de ce jour, entre l'armée française et l'armée prussienne.

ART. 2. La partie de l'armée prussienne qui est à Stralsund ne prendra part, dans aucun cas, à aucune espèce d'hostilité.

ART. 3. Les choses resteront dans l'état où elles se trouvent dans les places de Kolberg, Graudenz et Pillau. Aucun nouveau travail ne pourra être fait de part ni d'autre; aucuns renforts ni munitions de guerre, d'approvisionnements de bouche et de fourrages, ne pourront être envoyés dans lesdites places.

ART. 4. Il en sera de même dans les places de Silésie encore au pouvoir de l'armée prussienne.

ART. 5. La partie de l'armée prussienne qui est dans la Poméranie suédoise, ainsi que celle qui est en Silésie, cesseront tout recrutement et se tiendront tranquilles dans les places.

ART. 6. L'échange des ratifications du présent armistice aura lieu aussitôt que faire se pourra.

Fait à Tilsit, le 25 juin 1807.

Le prince de Neufchâtel maréchal Alex. BERTHIER.

Le maréchal KALKREUTH.

Approuvé et ratifié, en notre quartier général de Piktupœhnen, le 26 juin 1807.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

Dépôt de la guerre.

12835. — AU PRINCE EUGÈNE.

Tilsit, 27 juin 1807.

Mon Fils, j'ai conclu un armistice avec l'empereur de Russie; votre aide de camp, ayant été témoin de tout ce qui s'est passé, vous en fera part. Vous ferez partir l'officier russe qui accompagne votre aide de camp, sur un brick ou une frégate, pour porter les ordres de l'empereur de Russie à Corfou et à l'amiral russe; l'empereur ordonne à

tous ses vaisseaux de cesser toute hostilité contre le pavillon français et le pavillon italien et napolitain. Mon intention est que, si des bâtiments russes entraient dans mes ports d'Italie et vous faisaient demander des rafraîchissements, vous ayez à leur procurer tout ce qu'ils demanderont, soit moyennant payement, soit en en tenant un compte particulier.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Lettre analogue au roi de Naples, à la date du 28.

12836. — ARTICLE ADDITIONNEL
A L'ARMISTICE AVEC LA PRUSSE.

Tilsit, 27 juin 1807.

L'article 2 et l'article 4 de l'armistice conclu à Tilsit, le 21 juin 1807, entre le lieutenant général prince Labanof de Rostow, muni des pleins pouvoirs de Sa Majesté l'empereur de Russie, et le prince de Neufchâtel major général, muni des pleins pouvoirs de Sa Majesté l'empereur des Français, sont communs à l'armistice conclu, le 25 juin 1807, entre le maréchal comte de Kalkreuth et le prince de Neufchâtel major général.

Fait à Tilsit, le 27 juin 1807.

Le maréchal KALKREUTH.

Le prince de Neufchâtel maréchal Alex. BERTHIER.

Approuvé, en notre quartier général de Piktupœhnen, le 28 juin 1807.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

Dépôt de la guerre.

12837. — A M. FOUCHÉ.

Tilsit, 30 juin 1807.

J'ai reçu votre lettre du 19. M. le prince de Bénévent et le prince Kourakine ont des conférences pour la paix. L'empereur de Russie et le roi de Prusse sont logés en ville et dînent tous les jours chez moi. Tout cela me fait espérer une prompte fin de la guerre, ce qui me tient fort à cœur par le bien qui en résultera pour mes peuples.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12838. — DÉCRET.

Tilsit, 30 juin 1807.

Article 1er. Le prince Joseph Poniatowski, directeur de la guerre, sera remis en possession de la portion de la starostie de Wielona, située sur la rive gauche du Niemen et confisquée sur lui par le gouvernement prussien, pour en jouir, lui et ses héritiers ou successeurs, en toute propriété.

Art. 2. Notre major général ministre de la guerre, la Commission de gouvernement et notre commissaire près d'elle, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12839. — DÉCRET

POUR CHACUN DES DONATAIRES DÉSIGNÉS DANS LE TABLEAU CI-APRÈS.

Tilsit, 30 juin 1807.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie,

Voulant reconnaître les services qui nous ont été rendus dans la campagne de Pologne par le......... nous avons résolu de lui accorder, et lui accordons par les présentes, le domaine de........ département de........ pour en jouir, lui, ses héritiers et successeurs, en toute propriété; entendant que ledit domaine ne puisse être vendu ni aliéné par lui, ou ses héritiers ou successeurs, sans notre autorisation et autrement qu'à charge de remplacement en propriétés situées dans le territoire de notre Empire; pour, lesdites propriétés, faire partie du fief qu'il est dans notre intention de lui accorder aussitôt que nous aurons jugé à propos de statuer à cet égard.

La Commission de gouvernement et notre commissaire près d'elle sont chargés de faire mettre en possession dudit domaine de..... dans les huit jours qui suivront la notification des présentes.

Napoléon.

TABLEAU

DES DOMAINES DONT L'EMPEREUR A DISPOSÉ EN POLOGNE

PAR DÉCRET DU 30 JUIN 1807.

NOMS des DÉPARTEMENTS.	NOMS des DOMAINES.	ESTIMATION des domaines EN CAPITAL.	NOMS DES PERSONNES en faveur de qui L'EMPEREUR EN A DISPOSÉ.
Posen......	Kowawies..........	548,636	M. Grouchy, Général de division.
	Przedecz...........	1,069,670	M. Victor, Général de division.
	Baciazek...........	1,395,492	M. Soult, Maréchal de l'Empire.
Kalisz......	Principauté de Sievre.	2,674,280	M. Lannes, Maréchal de l'Empire.
	Iwanowice..........	867,354	M. Mouton, Général de brigade.
	Klonowo...........	731,120	M. Marchand, Général de division.
	Leczno.............	725,052	M. Friant, Général de division.
Varsovie....	Lowicz............	4,831,238	M. Davout, Maréchal de l'Empire.
	Korabiewice........	354,312	M. Legrand, Général de division.
	Goszczyn...........	1,096,976	M. Bertrand, Général de division.
Plock.......	Principauté de Sielum.	518,000	M. Ney, Maréchal de l'Empire.
	Wielkielenie........	671,180	M. Belliard, Général de division.
	Drobin.............	846,930	M. Masséna, Maréchal de l'Empire.
	Mlawa.............	217,190	M. Nansouty, Général de division.
	Opinogova..........	972,360	M. Bernadotte, Prince de Ponte-Corvo, maréchal de l'Empire
Bromberg...	Rozan.............	829,688	M. de Saint-Hilaire, Général de division.
	Bialosliw...........	866,984	M. Savary, Général de division.
	Nieszczewice........	601,102	M. Walther, Général de division.
	Kruszwica..........	1,051,836	M. Bessières, Maréchal de l'Empire.
	Zelgniewo..........	349,946	M. Songis, Premier inspecteur général de l'artillerie.
	Gniewkowo.........	437,562	M. Suchet, Général de division.
	Inowraclaw.........	945,498	M. Oudinot, Général de division.
	A reporter....	22,602,406	

NOMS des DÉPARTEMENTS.	NOMS des DOMAINES.	ESTIMATION des domaines EN CAPITAL.	NOMS DES PERSONNES en faveur de qui L'EMPEREUR EN A DISPOSÉ.
	Report........	22,602,406	
Bromberg... (*suite.*)	Podstolice..........	405,742	M. la Riboisière, Général de division.
	Kamietz............	727,050	M. Mortier, Maréchal de l'Empire.
	Frzcainka-Schelinka..	1,625,484	M. Berthier, Prince de Neufchâtel, maréchal de l'Empire.
	Orlowo.............	648,248	M. Chasseloup-Laubat, Général de division.
	Murzyno...........	573,722	M. Dupont, Général de division.
	Total......	26,582,652	

Comm. par M. le comte Daru.

12840. — NOTE POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Tilsit, 2 juillet 1807.

Sa Majesté désire que le rapport et le projet de décret soient renvoyés au Conseil d'État, section de l'intérieur. Le Conseil proposera les moyens qu'il convient d'adopter pour que la construction de la Bourse de Paris ne soit en aucune manière à la charge de l'État. On pourrait, par exemple, pourvoir à cette dépense par une imposition volontaire sur les agents de change. Cette imposition leur serait remboursée sur le produit, ou d'un droit additionnel aux patentes ou d'un droit quelconque d'entrée à la Bourse. Cette idée peut avoir des inconvénients; le Conseil en proposera toute autre dont l'exécution lui paraîtrait plus convenable.

La mesure proposée dans le rapport n'est point admissible, parce que, le terrain des Filles-Saint-Thomas ayant été affecté aux dépenses du Louvre, on ne peut changer sa destination. Des ordres et des contre-ordres produisent le désordre. Il est indispensable que la ville de Paris ait le plus tôt possible une Bourse. Il convient aussi que cet établissement soit le plus beau qu'il y ait en France. Le ministre est invité à faire examiner par un comité d'architectes le plan qui lui a été proposé.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12841. — DÉCISION.

Tilsit, 2 juillet 1807.

Le ministre de l'intérieur prend les ordres de l'Empereur au sujet d'une demande de M. Guesdon, sous-doyen des agents de change à Paris, tendant à avoir pour successeur le sieur Bellet, beau-frère du général Defrance, écuyer de l'Empereur.

Je suis mécontent que le ministre me présente de pareils commérages. C'est contre les principes. Je ne l'ai toléré que du père au fils.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12842. — A L'IMPÉRATRICE, A SAINT-CLOUD.

Tilsit, 3 juillet 1807.

Mon amie, M. de Turenne te donnera tous les détails de tout ce qui se passe ici; tout va fort bien. Je crois t'avoir dit que l'empereur de Russie porte ta santé avec beaucoup d'amabilité. Il dîne, ainsi que le roi de Prusse, tous les jours chez moi. Je désire que tu sois contente.

Adieu, mon amie; mille choses aimables.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12843. — A M. CAMBACÉRÈS.

Tilsit, 3 juillet 1807.

Mon Cousin, j'ai reçu vos lettres des 19, 20, 21, 22 et 23 juin. Il n'y a ici rien de nouveau. La meilleure harmonie continue à régner entre l'empereur de Russie, le roi de Prusse et moi. Nous sommes tous les trois dans cette petite ville. Il faudrait écrire fort longuement s'il fallait raconter toutes les petites choses qui peuvent intéresser. Je prends le parti de vous envoyer cette lettre par M. de Turenne, qui vous mettra au fait de tous les détails.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12844. — A M. CAMBACÉRÈS.

Tilsit, 3 juillet 1807.

Mon Cousin, je désire que vous témoigniez mon mécontentement à mon Conseil d'État sur l'avis qu'il a délibéré, le 26 mai, au sujet d'une affaire relative au sieur Busoni. Il me semble qu'au lieu d'être

mon conseil, il m'établit le sien. C'est à moi à lui demander ce qu'il faut faire, et c'est lui qui veut que je le lui dise. Une autre chose m'a également surpris : c'est la demande qu'il fait s'il convient ou non de rapporter une décision décrétée. Comment ignore-t-il que c'est insulter à la dignité de la législation que de présumer la volonté de la changer? Si le Conseil proposait positivement de révoquer l'avis du 14 floréal an XIII, qui est devenu un acte de législation puisque je l'ai approuvé, ce serait une autre question. Je ne puis voir que de l'incertitude et de la faiblesse dans cette manière d'agir du Conseil, à moins qu'il n'y ait cependant quelque vice de rédaction, et que le Conseil n'ait entendu, après une mûre discussion de ce point de législation, que la décision antérieure était fautive et qu'elle devait être rectifiée. Je désire que vous remettiez cet objet en délibération, afin qu'on me présente un avis clair et raisonné. Jusque-là, je n'ai pas besoin de m'appesantir sur le fond de la question.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12845. — A M. FOUCHÉ.

Tilsit, 3 juillet 1807.

M. de Turenne, qui vous remettra cette lettre, vous mettra au fait de tous les détails. Veillez à ce qu'il ne soit plus dit de sottises, directement ou indirectement, de la Russie. Tout porte à penser que notre système va se lier avec cette puissance d'une manière stable.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12846. — A L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Tilsit, 3 juillet 1807.

Monsieur mon Frère, j'envoie à Votre Majesté Impériale deux petites notes sur Corfou et la rive gauche de l'Elbe, afin de bien tirer au clair un mésentendu qui paraît avoir eu lieu dans notre conversation. Je lui envoie également un projet de traité patent divisé en cinq titres : le premier concernant le rétablissement de la paix ; le second, les cessions que je fais par considération pour elle ; le troisième, les choses qu'elle reconnaît par considération pour moi ; le quatrième, tout ce qui est relatif à la Porte, et le cinquième, ce qui est *dispositions générales*. A ce premier traité est joint un traité d'alliance, qui restera secret pendant tout le temps que Votre Majesté et moi le juge-

rons convenable. Ce traité explique de quelle manière doivent être entendues la médiation de Votre Majesté, que j'accepte, pour l'Angleterre, et ma médiation, que Votre Majesté accepte, pour la Porte. Tout cela forme l'ensemble des dispositions que nous avons arrêtées. J'ai cherché à concilier la politique et l'intérêt de mes peuples avec l'extrême désir que j'ai d'être agréable à Votre Majesté. Je passerai chez elle à cinq heures, avant d'aller à la promenade, pour causer sur ces différents objets.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. l'empereur de Russie.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12847. — A M. FOUCHÉ.

Tilsit, 4 juillet 1807.

Je reçois votre lettre du 24. Les nouvelles que vous aurez reçues par le courrier du 25 vous auront fait d'autant plus de plaisir qu'il paraît qu'on s'y attendait moins.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12848. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Tilsit, 4 juillet 1807.

Je reçois votre lettre du 23 juin, où je vois avec plaisir que j'aurai en juillet 5 vaisseaux à Flessingue et bientôt 8. Mon intention est que vous preniez toutes les mesures pour que ces vaisseaux soient mâtés et armés, afin que j'aie à l'embouchure de l'Escaut une escadre qui puisse se combiner avec les 9 vaisseaux hollandais.

Activez les moyens ordinaires pour que les ports de Lorient, Rochefort et Toulon prennent un nouveau caractère d'activité. Tout porte à penser que la guerre du continent est terminée. Tous les efforts doivent se jeter du côté de la marine.

Prenez toutes les mesures pour faire finir *le Superbe*, à Gênes, et faites mettre *la Ville-de-Paris* et *le Robuste* en rade. Il m'importe beaucoup d'avoir une escadre dans la Méditerranée. Pressez aussi la construction des vaisseaux que je fais faire à Venise.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12849. — A L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Tilsit, 4 juillet 1807.

Monsieur mon Frère, j'envoie à Votre Majesté une note sur la

liscussion qui nous occupe. Votre Majesté y verra mon désir de me enir constamment dans une position d'amitié et d'alliance avec la Russie, et d'écarter tout ce qui pourrait s'opposer directement ou ndirectement à cette grande et belle pensée.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. l'empereur de Russie.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

NOTE.

Une alliance est solide entre les grands États, lorsqu'elle est fondée sur les rapports politiques qui dérivent des relations de commerce et des relations géographiques.

Les relations de commerce heureusement sont toutes à l'avantage de la Russie et de la France, et le traité existant depuis plus de vingt ans est encore celui que l'une et l'autre puissance désirent voir rétablir.

Les relations géographiques, dans la situation actuelle des choses, sont tout aussi favorables, tellement que, même en état de guerre, les deux puissances ne savent où se rencontrer pour se battre. Discussions de limites, petite guerre de douanes, discussions pour les eaux, discussions pour les subsistances, et ces mille et un petits sujets de querelles qui refroidissent et précèdent ordinairement les brouilleries ouvertes et sont le prélude des guerres que se font les nations, nous sont totalement étrangers; de sorte que, pour chercher des raisons d'animosité et de refroidissement entre nous, il faut avoir recours aux choses les plus abstraites et les plus imaginaires.

Au milieu de la guerre que la Russie et la France se sont faite, l'un et l'autre souverain, éclairés sur la situation et la vraie politique de leurs empires, ont désiré le rétablissement non-seulement de la paix, mais même, comme d'un commun accord et par la force de la raison et de la vérité, ont voulu former des liens et passer dans un seul instant d'une guerre ouverte aux plus intimes relations. L'amitié et cette confiance sans bornes qu'ont inspirées à l'empereur Napoléon les hautes qualités de l'empereur Alexandre ont fait sceller par le cœur ce qu'avait déjà établi et approuvé la raison. Dans cette situation de choses, gardons-nous de rien faire qui échange les rapports généraux de commerce et de géographie que la nature a établis entre les deux États.

Appeler le prince Jérôme au trône de Saxe et de Varsovie, c'est presque, dans un seul instant, bouleverser tous nos rapports. Il n'y aura pas une querelle de douane sur le Niemen, une altercation de commerce, une discussion de police qui n'aille sur-le-champ et direc-

tement au cœur de l'empereur Napoléon, et, par cette seule faute politique, nous aurons déchiré le traité d'alliance et d'amitié, et préparé des sujets plus réels de mésintelligence que ceux qui ont existé jusqu'ici. En réfléchissant donc sur cette question, l'empereur Napoléon est plutôt prêt à déclarer, dans un article secret, que ce mariage que l'on a cru être dans sa pensée n'est point dans sa politique, et que, quand il y eût été, il y aurait renoncé du moment que la conséquence immédiate serait de placer le trône de Varsovie presque dans ses mains. La politique de l'empereur Napoléon est que son influence immédiate ne dépasse pas l'Elbe; et cette politique, il l'a adoptée, parce que c'est la seule qui puisse se concilier avec le système d'amitié sincère et constant qu'il veut contracter avec le grand empire du Nord.

Ainsi les pays situés entre le Niemen et l'Elbe seront la barrière qui séparera les grands empires et amortira les coups d'épingle qui, entre les nations, comme il a été exposé ci-dessus, précèdent les coups de canon.

La protection de l'empereur Alexandre fera rentrer le roi de Prusse dans la possession de tous les pays qui bordent les deux Haff, qui vont depuis les sources de l'Oder jusqu'à la mer. Un grand nombre de places fortes, par le seul désir de lui plaire, seront remises entières au roi de Prusse. Mais l'empereur Alexandre est trop juste pour vouloir exiger que le pays de Hildesheim, qui coupe en deux les États qu'on est convenu d'adjuger au roi de Westphalie, soit restitué à la Prusse, qui ne le possède que depuis très-peu de temps. Il reste donc 3 à 400 milliers d'âmes sur la rive gauche de l'Elbe, qui, s'ils étaient restitués à ce prince, le mêleraient avec les princes de la Confédération du Rhin, et produiraient des discussions et des désordres. Dans une époque aussi grande, ce qu'il importe surtout, c'est de bien fixer les rapports et les limites. Il faut se rappeler tout ce que produisent de maux les États entremêlés, témoin le passage sur le territoire d'Anspach. Toutefois l'empereur Napoléon, pour donner une nouvelle preuve de son désir d'être agréable à l'empereur Alexandre, consent à donner l'équivalent de ces 300,000 âmes au roi de Prusse, en les prenant sur les États de la Pologne qui séparent Kœnigsberg de Berlin.

Alors il en résulterait les articles suivants :

1° Le territoire de la Prusse irait jusqu'à l'Elbe.

2° On restituerait de la Pologne la province dite Pomerellen sur la rive gauche de la Vistule, sur la rive droite l'île de Nogat, Marienburg, Elbing, l'Ermeland, de sorte que la limite prussienne serait la limite du cercle de Culm.

3° La navigation de la Vistule serait libre, et il ne pourrait y être mis ni péage ni octroi d'aucun genre. La ville de Danzig, avec un territoire de deux lieues, serait exceptée; elle serait ville libre sous la protection de la Prusse et de la Saxe.

4° La Saxe céderait sur la rive droite de l'Elbe un territoire équivalent à Memel.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12850. — AU PRINCE EUGÈNE.

Tilsit, 4 juillet 1807.

Mon Fils, trois vaisseaux ont été mis en construction sur les chantiers de Venise pour le compte de la France. Je crois que j'ai ordonné que deux vaisseaux y fussent mis pour le compte de mon royaume d'Italie. Comme il est probable que la guerre du continent sera bientôt terminée, il faut que vous preniez des mesures pour avoir quelques-uns de ces vaisseaux à la mer, afin d'être maître de l'Adriatique. Les Anglais n'y ont que des frégates, si vous parvenez à y avoir seulement deux vaisseaux, vous serez maître de cette mer.

Faites-moi donc connaître quand j'aurai deux vaisseaux en rade de Venise, soit au compte de la France, soit au compte du royaume d'Italie. Avez-vous les mâts, les voiles, les cordages, les ancres, les canons? Tout cela commence à devenir aujourd'hui d'une grande importance.

Faites-moi aussi connaître où en sont les travaux pour que les vaisseaux de 74 qu'on fait à Venise puissent aisément sortir et aller en rade.

Faites-moi connaître la situation des forces qui sont dans la mer Adriatique, sans y comprendre les forces anglaises. Il est possible que j'aie bientôt à prendre possession de Cattaro. Les trois frégates que j'ai à Venise seraient-elles suffisantes pour protéger des bâtiments portant des munitions de guerre et de bouche à Cattaro, sans avoir rien à craindre des forces supérieures anglaises?

Il faut désormais beaucoup s'occuper de la marine.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12851. — AU ROI DE NAPLES.

Tilsit, 4 juillet 1807.

Je pense qu'il serait convenable que vous missiez deux vaisseaux

de 74 en construction, que vous pussiez en faire cette année dix vingt-quatrièmes et qu'au printemps prochain vous pussiez mettre ces deux vaisseaux à l'eau.

Je vous prie de me faire un rapport sur Tarente : si une de mes escadres se rendait dans cette ville, y serait-elle en sûreté? et au mouillage qui lui serait prescrit, serait-elle à l'abri d'un coup de main? Les îles sont-elles armées?

Je suis ici depuis quinze jours avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Ils dînent tous les jours chez moi, et nous passons une grande partie de la journée ensemble. Tout me porte à penser que la paix sera bientôt conclue.

Cattaro et Corfou me seront remis. Mon intention est que vous gardiez le plus profond secret sur ces clauses, et que vous fassiez passer à Tarente et à Otrante deux compagnies d'artillerie française avec un colonel et deux capitaines en second, un régiment de ligne français et un régiment de ligne italien, avec le général César Berthier, un autre général sous ses ordres, un adjudant commandant, un colonel du génie, un chef de bataillon, deux capitaines, quatre lieutenants, deux compagnies de sapeurs. Tout cela sera à Tarente et Otrante sous prétexte de mettre en état ces deux places, afin qu'au premier signal vous puissiez les faire passer, sans que les Anglais puissent s'en douter, à Corfou, et prendre possession de la ville, que les Russes leur remettront. Je suppose que vous trouverez assez de petits bâtiments pour pouvoir faire le passage en un ou deux voyages.

Il faudra aussi que vous vous occupiez d'y faire passer, en même temps, des vivres pour cette garnison pour cinq ou six mois, surtout en blé. Il est vrai qu'Ali-Pacha lui en fournira, ainsi que de la viande et ce dont elle pourra avoir besoin. Je crois vous avoir déjà mandé que vous ne deviez plus envoyer aucun secours à Ali-Pacha. Vous avez mis trop de zèle dans cette affaire; les affaires ne sont jamais aussi claires qu'elles le paraissent.

Tâchez, s'il est possible, d'avoir à Tarente, à Otrante ou à Brindisi quelques bricks et chaloupes canonnières qui fassent que la correspondance de Corfou avec votre royaume reste libre. Votre ministre de la marine peut ordonner l'installation de ces bâtiments.

Je n'ai pas besoin de vous dire que, dans le traité, vous serez reconnu par toute l'Europe.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12852. — A M. CAMBACÉRÈS.

Tilsit, 5 juillet 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 25 juin, par laquelle vous m'instruisez de l'arrivée du prince Borghèse.

Je ne vois pas d'inconvénient que le général Marescot visite les places de Hollande et prenne connaissance de l'état de défense dans lequel elles se trouvent.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12853. — A M. FOUCHÉ.

Tilsit, 5 juillet 1807.

Je reçois votre lettre du 25 juin. Nous n'avons pas encore de nouvelles que l'expédition anglaise soit débarquée quelque part.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12854. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Tilsit, 5 juillet 1807.

Dans la circonstance actuelle où va se trouver l'Europe, je continue toujours à attacher la plus grande importance à la place d'Alexandrie. Je désire que vous portiez une attention particulière à ce que l'argent ne manque pas, et à ce que les travaux de cette place soient poussés cette année avec autant d'activité que possible.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12855. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Tilsit, 5 juillet 1807.

Mon Cousin, faites dire à M. Potocki, qui est ici, d'écrire au gouvernement de Varsovie qu'il doit étendre son administration jusqu'au département de Bialystok, qui est frontière de l'armistice.

Donnez ordre que les bataillons polonais qui sont devant Graudenz et ceux qui sont au 5e corps se rendent au 8e corps, sous les ordres du maréchal Mortier.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12856. — A M. DARU.

Tilsit, 5 juillet 1807.

Monsieur Daru, vous trouverez ci-joint un décret qui fixe la contribution de Kœnigsberg. Il est important que vous preniez toutes les mesures pour faire rentrer tous les objets, soit denrées, soit argent. Vous ne m'avez pas fait connaître encore ni la quantité de vin ni celle de draps qui s'y trouvent; cela est très-important pour moi, car j'aurais fait distribuer tout le vin à l'armée.

Vous ne m'avez pas encore envoyé l'état des subsistances et autres objets trouvés dans le port, et me laissez ignorer si vous avez déchargé toutes ces denrées et ce que vous en avez fait.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12857. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Tilsit, 5 juillet 1807.

Je reçois votre lettre du 30 juin. Le maréchal Brune me mande qu'il a 45,000 hommes présents sous les armes, et dans ce nombre ne sont pas compris le 5e léger et les régiments que je lui ai envoyés de Danzig. Ainsi il est parfaitement en mesure de maintenir la Poméranie et de rendre nulles les opérations des Anglais.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12858. — AU PRINCE EUGÈNE.

Tilsit, 5 juillet 1807.

Mon Fils, je vois par votre lettre du 25 juin que le catéchisme a été publié dans tous les diocèses du royaume d'Italie. Il ne faut donner aucune importance à la résistance que le Pape fait comme évêque d'Imola, quand Bologne, Ferrare, Ravenne, Trévise, Venise, Vicence, Padoue, l'ont publié. Il faut aller doucement sur l'opposition des deux ou trois évêques. Pourquoi ne rappelez-vous pas les émigrés milanais qui sont à Vienne? Pourquoi ne séquestrez-vous pas leurs biens en cas de refus, et ne les déclarez-vous pas inhabiles à avoir aucun droit de succession en Italie? Faites-moi un rapport là-dessus. Faites-moi aussi connaître si celui qui est parent du cardinal de Bologne est rentré en Italie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12859. — AU PRINCE EUGÈNE.

Tilsit, 5 juillet 1807.

Mon Fils, j'ai vu avec grand plaisir les chemins que le général Marmont a fait faire pour aller en voiture jusqu'à Raguse; il faudra les continuer jusqu'à Cattaro. Je pense que ces chemins sont tels que le canon peut y passer facilement. J'attache une grande importance aux fortifications de Palmanova et d'Osoppo. Qu'on travaille avec activité à l'une et à l'autre de ces places, et qu'on ne perde pas un moment. J'attache aussi une grande importance à savoir que Pietole est terminé. Je vous ai, je crois, demandé un rapport sur les fortifications de Venise et sur l'état des travaux nécessaires pour que les bâtiments de 74 puissent aller en rade.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12860. — AU ROI DE NAPLES.

Tilsit, 5 juillet 1807.

Je reçois votre lettre du 17 juin. Je suis surpris de ce que vous m'annoncez que les Anglais ont ôté les canons de bronze de Malte pour les remplacer par des canons de fer.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12861. — A L'IMPÉRATRICE, A SAINT-CLOUD.

Tilsit, 6 juillet 1807.

J'ai reçu ta lettre du 25 juin. J'ai vu avec peine que tu étais égoïste, et que les succès de mes armes seraient pour toi sans attrait.

La belle reine de Prusse doit venir dîner avec moi aujourd'hui.

Je me porte bien et désire beaucoup te revoir, quand le destin l'aura marqué. Cependant il est possible que cela ne tarde pas.

Adieu, mon amie, mille choses aimables.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12862. — A L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Tilsit, 6 juillet 1807.

Monsieur mon Frère, j'envoie à Votre Majesté le résumé des difficultés qui arrêtent nos négociateurs, ainsi que le mezzo-termine pour

tout concilier. Je désire que Votre Majesté les approuve, car je serais heureux d'apprendre que le traité de paix pût être signé aujourd'hui même. J'enverrai dans la journée à Votre Majesté la rédaction définitive du traité d'alliance, où tout se trouve mieux précisé.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. l'empereur de Russie.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

RÉSUMÉ.

Il est trois questions que discutent aujourd'hui les plénipotentiaires russes et français.

Sur toutes les trois questions, il faut prendre un mezzo-termine qui les concilie.

Première question : 200,000 âmes sur la rive gauche de l'Elbe, que la Russie désirerait être cédées à la Prusse.

Les plénipotentiaires français objectent qu'il y aura, pour le système général de l'Europe, plus d'inconvénients que d'avantages en établissant entre la Confédération du Rhin et la Prusse des limites incertaines et sujettes à discussion. Toutefois l'empereur Napoléon propose d'établir un article secret, où il sera dit que si le Hanovre, à la paix avec l'Angleterre, venait à être réuni au royaume de Westphalie, alors des États sur la rive gauche de l'Elbe, jusqu'à la concurrence de 3 à 400,000 âmes, seraient restitués à la Prusse. Ce mezzo-termine paraît concilier le différend.

Deuxième point de difficulté : quelle sera la limite de la Russie et du duché de Varsovie?

D'une part, on avait proposé de laisser à la Russie la portion du duché de Varsovie dont elle a réservé la possession à ses troupes par l'armistice. Mais cette démarcation formerait une pointe des États russes dans le duché de Varsovie et laisserait la frontière de la Narew jusqu'au Bug sans démarcation naturelle. D'un autre côté, les plénipotentiaires russes proposent d'arriver jusqu'à Sierock. Mais alors les frontières russes formeraient également une pointe dans le duché de Varsovie. L'aigle russe serait vue des murailles de Varsovie. Ce serait véritablement une indication trop claire que Varsovie est destinée à passer sous la domination russe.

Or, puisque les deux projets ont des inconvénients, on propose un autre mezzo-termine : c'est de tirer une ligne du point de la Narew où se trouve Suracz, de remonter la petite rivière de Liza jusqu'à sa source au village de Mien, où l'on suivrait un petit affluent de la rivière de Nurzek, la descendant jusqu'à la rivière du Bug, à deux

lieues à peu près au-dessus de Nur. Cela formerait en faveur de la Russie une population de 200,000 âmes du duché de Varsovie et donnerait à cette puissance des limites bien tracées.

Troisième difficulté : quelle sera la partie de la Pologne qui sera cédée au roi de Prusse, afin d'établir une continuité d'États depuis Kœnigsberg jusqu'à Berlin?

On a proposé de suivre la limite du district de Bromberg depuis la Vistule jusqu'au village de Waldau; de suivre ladite limite jusqu'à la chaussée de Schneidemühl, que l'on suivrait jusqu'à Driesen, et, de là, le thalweg de la Netze.

Quant à la rive droite de la Vistule, on suivrait le district de Culm, de sorte que Graudenz se trouverait au duché de Varsovie; par ce moyen les États de Prusse auraient, depuis Kœnigsberg jusqu'à Berlin, partout une étendue de plus de cinquante lieues. Ce tracé est un mezzo-termine propre encore à concilier les différents intérêts.

Quant à l'échange de Memel contre une portion de la Saxe, cela ne forme aucune difficulté. La population est peu importante. Ce n'est que pour suivre le même système de donner à chacun des limites fixes en suivant le thalweg des deux rivières.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12863. — A M. CAMBACÉRÈS.

Tilsit, 6 juillet 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 26 juin, où je vois que vous n'aviez pas encore reçu le bulletin de la bataille de Friedland. Je suppose que M. Tascher sera arrivé, et, comme il serait trop long de vous dire tout, je vous enverrai demain M. Nisas.

La reine de Prusse est arrivée de Memel et vient aujourd'hui me faire une visite. Tout me porte à penser que la paix sera conclue dans très-peu de jours.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12864. — A M. DE TALLEYRAND.

Tilsit, 6 juillet 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, je vous prie de me préparer des armes pour le roi de Westphalie.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12865. — A L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Tilsit, 6 juillet 1807.

Monsieur mon Frère, j'envoie à Votre Majesté le projet de traité d'alliance. Elle y trouvera quelques nouveaux articles qui expliquent mieux la conduite que nous avons à tenir pour contraindre l'Angleterre à la paix. Tout porte à penser que, si l'Angleterre ne fait pas la paix avant le mois de novembre, elle la fera certainement quand, à cette époque, elle saura les dispositions de Votre Majesté, et qu'elle verra la crise qui se prépare pour lui fermer tout le continent. S'il est nécessaire que Votre Majesté se déclare, le mois de décembre paraît l'époque la plus avantageuse, parce que c'est celle qui donne cinq mois pendant lesquels la première chaleur s'amortira en Angleterre, et pendant lesquels cette puissance aura le temps de comprendre les immenses conséquences qui résulteraient pour elle d'une lutte aussi imprudente. L'escadre de Votre Majesté peut, en partant en août, arriver avant décembre dans la Baltique. Elle trouvera à Cadix, à Brest, tout ce qui est nécessaire pour la ravitailler, sans qu'elle soit obligée d'y séjourner plus de trois ou quatre jours. Si Votre Majesté préfère laisser son escadre dans la Méditerranée, je lui offre de lui faire fournir tout ce dont elle aura besoin à Toulon, sans que Votre Majesté ait à en avoir de l'inquiétude.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. l'empereur de Russie.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12866. — AU PRINCE EUGÈNE.

Tilsit, 6 juillet 1807.

Mon Fils, j'ai reçu vos lettres du 24 juin. Vous avez très-mal fait d'envoyer en Dalmatie et à la Grande Armée des officiers napolitains que vous jugez être de mauvais sujets. Je ne veux point de mauvais sujets dans mes armées. Il fallait les envoyer dans une place du royaume d'Italie et demander mes ordres. Envoyez-moi, sans délai, l'état de ces officiers avec les notes et ce que vous en savez, afin que je leur donne une destination selon leurs mérites. L'honneur de me servir ne peut appartenir qu'à des hommes bien famés et qui n'ont rien de suspect. Mon armée et surtout celle de Dalmatie ne doivent point être remplies d'hommes peu sûrs. Il faut faire arrêter les officiers suspects et les envoyer à Fenestrelle. Il est temps de finir ces plaisanteries et de montrer un peu de vigueur.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12867. — AU GÉNÉRAL SAVARY.

Tilsit, 6 juillet 1807.

Je n'entends pas parler que l'on ait mis le séquestre sur tout le vin qui est à Kœnigsberg. On ne m'en a pas envoyé l'état pour servir à la distribution que je veux en faire entre les différents corps d'armée. On n'a point fixé non plus la contribution.

Retenez les prisonniers russes, vu qu'on va les échanger.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12868. — A M. LACUÉE.

Tilsit, 6 juillet 1807.

Je reçois votre lettre du 26. Je crois vous avoir mandé qu'il fallait attendre de nouveaux ordres pour appeler la réserve. Tout me porte à penser que les affaires vont s'arranger avec la Russie et la Prusse; cependant il ne faut faire aucun mouvement rétrograde. Mais, si la conscription de la réserve n'est pas appelée, il faut que vous en suspendiez l'appel et que vous demandiez mes ordres.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12869. — A L'IMPÉRATRICE.

Tilsit, 7 juillet 1807.

Mon amie, la reine de Prusse a dîné hier avec moi. J'ai eu à me défendre de ce qu'elle voulait m'obliger à faire encore quelques concessions à son mari; mais j'ai été galant, et me suis tenu à ma politique. Elle est fort aimable. J'irai te donner des détails qu'il me serait impossible de te donner sans être bien long. Quand tu liras cette lettre, la paix avec la Prusse et la Russie sera conclue, et Jérôme reconnu roi de Westphalie, avec trois millions de population. Ces nouvelles pour toi seule.

Adieu, mon amie; je t'aime et veux te savoir contente et gaie.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12870. — A M. CAMBACÉRÈS.

Tilsit, 7 juillet 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 27 juin. La reine de Prusse a dîné hier chez moi. Je n'entre pas dans d'autres détails sur la situation des affaires. Carion-Nisas, qui est porteur de cette lettre,

pourra vous donner tous les renseignements propres à satisfaire votre curiosité.

J'ai convoqué le Corps législatif pour le 15 août. Je pense que tout sera prêt. Parlez aux ministres des finances et du trésor public pour que tout ce qui est relatif au budget et au compte annuel soit tout prêt.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12871. — NOTE POUR LE CONSEIL D'ÉTAT.

Tilsit, 7 juillet 1807.

L'intention de Sa Majesté est que les maisons qui couvrent le pont Saint-Michel et celles qui obstruent les abords du petit cours de la Seine, sur les rues Saint-Louis, du Hurepoix et de la Huchette, ainsi qu'en retour sur le Marché-Neuf, soient démolies sans délai.

La démolition des maisons de la rue du Hurepoix, de la rue Saint-Louis et du Marché-Neuf, donnera à celles des mêmes rues qui se trouveront ainsi démasquées une grande augmentation de valeur. Ne serait-il pas juste de faire concourir les propriétaires de ces maisons à la dépense qu'exigera une opération dont ils retireront un avantage aussi réel?

Sa Majesté désire que le Conseil d'État examine cette question, et propose ou un projet de décret ou un projet de loi qui règle la manière dont lesdits propriétaires seront appelés à contribuer à la dépense de l'acquisition et de la démolition desdites maisons.

Archives de l'Empire.

12872. — AU ROI DE SAXE.

Tilsit, 7 juillet 1807.

Par les dispositions de la paix que je viens de conclure avec la Russie et la Prusse, le duché de Varsovie est adjugé à Votre Majesté pour être possédé en même temps et par les mêmes mains que le royaume de Saxe, avec une constitution qui assure la tranquillité et la liberté de ce peuple. Le duché de Varsovie comprend la Pologne prussienne. Danzig reste ville hanséatique comme ci-devant. Je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté ces nouveaux arrangements. Je compte me rendre à Dresde, afin de concerter avec elle un plan d'organisation pour procurer à cette nation, si longtemps agitée, le

bonheur et le repos dont Votre Majesté a su faire jouir ses autres sujets.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12873. — AU PRINCE JÉROME.

Tilsit, 7 juillet 1807.

Mon Frère, je viens de conclure la paix avec la Russie et la Prusse. Vous avez été reconnu comme roi de Westphalie. Ce royaume comprend tous les États dont vous trouverez ci-joint l'énumération. J'irai passer quelques jours à Kœnigsberg, et, de là, je me rendrai à Dresde. Je vous préviendrai à temps pour que vous puissiez arriver avec moi à Dresde, et nous nous concerterons là pour l'organisation à donner à votre royaume. Il est inutile que vous ébruitiez cette nouvelle.

Il faudrait vous procurer un secrétaire qui sût très-bien l'allemand, et vous occuper déjà de me proposer quelques Alsaciens d'un mérite distingué, propres à vous aider dans votre administration. Mon intention, d'ailleurs, en vous établissant dans votre royaume, est de vous donner une constitution régulière qui efface dans toutes les classes de vos peuples ces vaines et ridicules distinctions.

Envoyez de la cavalerie du côté de Glogau, afin que j'aie partout de très-fortes escortes.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12874. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Tilsit, 7 juillet 1807.

Donnez ordre à toutes les troupes de Saxe, cavalerie et infanterie, de se rendre devant Graudenz.

Donnez ordre aux troupes de Hesse-Darmstadt, aux régiments du grand-duc de Berg et aux troupes du grand-duc de Würzburg de se rendre à Stettin, où elles seront sous les ordres du maréchal Brune.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12875. — A L'IMPÉRATRICE.

Tilsit, 8 juillet 1807 [1].

La reine de Prusse est réellement charmante; elle est pleine de coquetterie pour moi; mais n'en sois point jalouse : je suis une toile

[1] Date présumée.

cirée sur laquelle tout cela ne fait que glisser. Il m'en coûterait trop cher pour faire le galant.

NAPOLÉON.

Mémorial de Sainte-Hélène.

12876. — A M. CAMBACÉRÈS.

Tilsit, 8 juillet 1807.

Mon Cousin, j'ai reçu la lettre du Conseil d'État qui accompagnait votre lettre du 28. Faites-lui agréer mes remercîments de tout ce qu'elle contient.

La paix a été signée ce matin. Comme le Sénat doit en avoir connaissance avant tout, je ne puis encore en communiquer les articles. La plus grande intimité s'est établie entre l'empereur de Russie et moi, et j'espère que notre système marchera désormais de concert.

J'ai rendu au roi de Prusse ses États jusqu'au thalweg de l'Elbe, de manière que tout ce qui est sur la rive gauche m'appartient.

J'ai donné la Pologne prussienne à la Saxe.

Faites mettre la note suivante dans *le Moniteur :*

« La paix a été signée à Tilsit, le 8 juillet, entre les empereurs de France et de Russie, représentés par le prince de Bénévent, ministre des relations extérieures, et par le prince Kourakine, ancien vice-chancelier de Russie, et le prince Labanof. L'échange des ratifications aura lieu demain. Le traité sera incessamment envoyé pour être communiqué au Sénat, conformément à l'usage et aux constitutions de l'Empire. »

Si vous voulez faire tirer soixante coups de canon pour cette annonce, vous en êtes le maître.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12877. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Tilsit, 8 juillet 1807.

Monsieur Dejean, mon intention est que vous fassiez former tous les prisonniers russes qui sont en France en régiments provisoires; que vous chargiez de cette formation les généraux et officiers russes prisonniers, et que vous fassiez habiller à neuf ces prisonniers avec leur uniforme, voulant les renvoyer en Russie parfaitement habillés et armés.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12878. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Tilsit, 8 juillet 1807.

Monsieur Decrès, la paix vient d'être signée.

Il sera nécessaire que vous me fassiez connaître si, dix vaisseaux de guerre russes entrant dans mes ports de Lorient, ou de Brest, ou de Toulon, on pourrait en deux ou trois jours leur fournir pour trois mois de vivres; faites-moi connaître également s'il y aurait des vivres à Cadix pour le même nombre de vaisseaux.

Il n'y a pas d'inconvénient à appeler *le Friedland* un vaisseau de 80 canons. Activez les constructions de la Méditerranée, et faites vos combinaisons pour réunir à Toulon le plus de vaisseaux que vous pourrez, aux premières longues nuits de la saison. Mes six vaisseaux de Cadix, mes six de Brest, mes deux de Lorient, mes six de Rochefort, mes six de Toulon, y compris les frégates, feraient une quarantaine de voiles. Cette flotte, je voudrais la réunir tout entière à Toulon.

Je n'ai pas besoin de vous faire souvenir de la nécessité d'envoyer des forces dans toutes nos colonies, aussitôt que la saison le permettra.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la duchesse Decrès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12879. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Tilsit, 8 juillet 1807.

Je reçois votre lettre du 27 juin. J'appelle armer un vaisseau, le voir mâté et avoir à bord ou dans des magasins tout ce qui est nécessaire pour achever cet armement; alors l'armement est l'affaire d'un mois. Aujourd'hui il faut donc qu'au lieu de retarder la mise à l'eau des vaisseaux d'Anvers vous l'activiez, afin que les chantiers soient libres et que vous puissiez mettre d'autres vaisseaux en construction; que les vaisseaux de Flessingue aient leur mâture, voilure, canons, marins, etc., de manière qu'il n'y ait qu'à les mettre en rade et à les armer. Je vous recommande de nouveau de mettre mon escadre de Toulon en état d'aller en mer. Mettez sur ces vaisseaux les matelots des frégates et petits bâtiments qui sont inutiles. Je désire beaucoup que *le Commerce-de-Paris* et *le Robuste* fassent quelques petites sorties, afin de perfectionner l'arrimage et que l'équipage fasse connaissance.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12880. — A M. DARU.

Tilsit, 8 juillet 1807.

Monsieur Daru, je reçois votre lettre du 7, de Kœnigsberg. Il résulterait de l'état qui y était joint que cette ville a déjà payé neuf millions sur la contribution extraordinaire; cependant, dans votre lettre vous ne portez que 4,900,000 francs de payés sur cette contribution. Je ne sais comment concilier cette contradiction. J'imagine que le payeur général est à Kœnigsberg. J'ai perdu de vue où nous en sommes pour la solde; mais, comme je vais passer à Kœnigsberg, tenez tout prêt pour que mon travail puisse se faire promptement.

Je vois que vous avez 30,000 aunes de draps dont il a été donné 2,000 aunes à des officiers : faites-moi connaître l'usage qu'il faut faire de ces draps. Faites-moi connaître aussi ce que j'ai donné, des différents magasins, en habits neufs, et ce que j'ai encore à distribuer à Danzig et ailleurs.

Je vois avec plaisir que vous avez trouvé des selles, dont la cavalerie doit avoir besoin; faites-les distribuer par régiments, suivant l'arme de la cavalerie.

La paix ayant été signée aujourd'hui, il ne faut faire venir aucune subsistance de Danzig sur Kœnigsberg, vu que ce point est le premier qui sera évacué. N'envoyez rien sur Tilsit, rien de Varsovie sur Marienwerder. Les points de Danzig, de Varsovie et de Thorn doivent être le plus approvisionnés, car ce sont ceux que je garderai le plus longtemps.

Si vous avez assez de tabac, faites-en une distribution générale à toute l'armée; faites de même une distribution de harengs.

Faites-vous remettre tout le vin; ayez les états de ce que j'en ai à Danzig, afin que j'en fasse une distribution régulière à toute l'armée. Je vois que nous sommes assez riches en eau-de-vie et en rhum, puisque vous en avez 400,000 pintes. Gardez-vous bien de faire venir le vin et l'eau-de-vie que nous avons sur la Vistule, surtout de Danzig. Au reste, je serai à Kœnigsberg dans deux jours, et, en vingt-quatre heures de travail, si vos états sont prêts, je donnerai mes ordres sur tout.

Il faut écrire à Hambourg que je veux les seize millions de marchandises anglaises. Je vais y avoir beaucoup de troupes, et il faudra bien qu'elle les paye.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12881. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Tilsit, 8 juillet 1807.

Vous pouvez faire mettre dans votre journal que la paix a été signée aujourd'hui entre la France et la Russie par M. le prince de Bénévent, plénipotentiaire pour la France, et les princes Kourakine et Labanof pour la Russie. Les ratifications seront échangées demain.

Je vous envoie une petite notice qui vous fera connaître les principales conditions de la paix, mais pour vous seul, parce que je ne désire pas qu'elles soient encore connues.

Je restitue à la Prusse ses États jusqu'au thalweg de l'Elbe, de manière que la Vieille-Marche et le Magdeburg me restent, ce qui, joint à Hesse-Cassel et Brunswick et aux États prussiens de la Westphalie, forme un royaume dont le prince Jérôme est roi. Je pense qu'il fera de Cassel sa capitale. Vous sentez que le roi de Prusse est très-mécontent de ces arrangements, puisqu'il laisse dans mes mains son boulevard, qui est Magdeburg. L'ancienne Pologne prussienne est donnée au roi de Saxe, sous le titre de duché de Varsovie, Danzig est ville libre comme auparavant.

Le roi de Naples, celui de Hollande, le grand-duc de Berg, etc., sont reconnus. Cattaro et Corfou me sont remis.

Si M. la Bouillerie est à Berlin, qu'il mette ses états bien au net, et, lorsque je passerai à Dresde, je vous en préviendrai pour qu'il s'y rende, et qu'il me rende un compte clair et exact. Comme nous tirons de l'argent de Danzig, de Kœnigsberg, je pense qu'il serait prudent qu'il envoyât tout l'argent qu'il aurait dans les caisses à la gauche de l'Elbe, sur Mayence.

Je suppose qu'il a fait recette de la contribution de Danzig.

Qu'il envoie en Silésie prendre un état exact des caisses, afin qu'il me présente un résultat général complet.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12882. — AU ROI DE NAPLES.

Tilsit, 8 juillet 1807.

La paix a été signée aujourd'hui entre la France et la Russie par M. le prince de Bénévent et par les princes Kourakine et Labanof. Les ratifications en seront échangées demain.

La Russie vous a reconnu comme roi de Naples.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12883. — NOTE[1].

Tilsit, 8 juillet 1807[2].

On rapportait et l'on expliquait devant l'Empereur ce mot d'un écrivain connu : *Un être souverainement juste et bon doit être, par cela même, souverainement intolérant.* On assure que Sa Majesté, après avoir laissé assez longtemps un libre cours à la discussion, l'a terminée en montrant toute son indignation et en disant : « Une pareille » phrase ne peut être sortie que de la plume de Marat. » On peut se rappeler en effet, si l'on a bonne mémoire, que les sectateurs de ce forcené disaient, dans un temps qui est heureusement bien loin de nous, *qu'un peuple qui est souverainement juste et bon devait être, par cela même, souverainement intolérant.*

Nous sommes charmés de pouvoir citer cette anecdote, qui est, pour toutes les personnes qui professent des opinions libérales et les cultes différents qui sont admis dans l'Empire, un nouveau garant des sentiments et de l'impartialité du souverain.

Justice et intolérance, intolérance et bonté! Allia-t-on jamais des choses plus opposées? Ne sont-ils pas coupables au plus haut degré ces écrivains qui proclament de nouveau des principes cent fois plus atroces que ceux qui ont mis le poignard à la main des assassins de la Saint-Barthélemy et des bourreaux de septembre? Dans un État bien réglé, la liberté de la presse devrait-elle s'étendre jusqu'à permettre la propagation, par le moyen des feuilles périodiques, d'une doctrine aussi désastreuse?

Dépôt de la guerre.

12884. — A L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Tilsit, 9 juillet 1807.

Monsieur mon Frère, j'envoie à Votre Majesté une idée sur la manière dont je conçois que doivent être commencées nos affaires actuelles avec l'Angleterre.

Je lui envoie également un petit résumé de ce qu'il paraîtrait convenable de faire relativement à nos affaires de la Porte et de la Dalmatie.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. l'empereur de Russie.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

[1] Cette note, de la main de Meneval, porte en marge : *Pour le Publiciste.* Elle a été publiée par ce journal dans son numéro du 19 juillet 1807.

[2] Date présumée.

NOTE.

Le soussigné, ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur de toutes les Russies, a reçu l'ordre de sa Cour de faire la notification suivante au ministre des affaires étrangères de S. M. le roi de la Grande-Bretagne.

L'intérêt de ses peuples et les circonstances de la guerre ont décidé l'empereur Alexandre à conclure et signer, conjointement avec S. M. le roi de Prusse, une paix définitive avec l'empereur Napoléon; mais, désirant d'y faire participer l'Angleterre, Sa Majesté Impériale a offert sa médiation, que la France accepte. Cette acceptation est un des articles essentiels du traité.

Dans différents entretiens que l'Empereur, mon maître, a eus avec l'Empereur des Français, il a eu lieu de se convaincre que ce monarque désire sincèrement le rétablissement de la paix maritime sur des principes équitables et honorables.

Il ose espérer que S. M. le roi de la Grande-Bretagne, dont il connaît depuis longtemps les sentiments pacifiques, saisira cette circonstance pour mettre fin à une querelle qui a coûté trop de sang et de larmes à la triste humanité. L'empereur Alexandre regardera comme un jour heureux pour lui celui où il verra la paix régner sur toutes les nations, cicatriser toutes les plaies et assurer le repos à notre génération. S. M. l'Empereur fera plus : il est prêt à offrir l'appui de toutes les forces de son empire pour assurer l'exécution des stipulations de la paix, une fois qu'elle aura eu lieu entre la France et l'Angleterre. Par cette garantie, S. M. Britannique obtiendra ce qu'elle a toujours paru désirer, et pourra se livrer sans méfiance à ses sentiments humains et pacifiques. S. M. le roi de la Grande-Bretagne verra dans ces dispositions, et dans les nouveaux arrangements que la Russie est prête à contracter pour des intérêts étrangers à son empire, dans la seule vue du repos et de la tranquillité du monde, un nouveau gage de l'intérêt que porte Sa Majesté Impériale au bonheur et à la prospérité de S. M. Britannique.

Archives de l'Empire.

12885.

ANNEXE A LA PIÈCE N° 12884.

ORDRES

A DONNER DE PART ET D'AUTRE POUR LES AFFAIRES DE LA PORTE ET DE L'ADRIATIQUE.

ORDRES A DONNER PAR LA RUSSIE.	ORDRES A DONNER PAR LA FRANCE.
	1° Faire connaître à l'ambassadeur turc, à Varsovie, le traité de paix, et lui remettre une note contenant l'offre de la médiation de la France.
2° Ordre à donner au général Michelson de se conformer au traité; l'autoriser à conclure un arrangement avec le grand vizir, si celui-ci déclare que la Porte adhère à la paix.	2° Expédier un officier français au quartier général du général Michelson, pour notifier la paix au grand vizir et lui faire connaître l'intention où est l'empereur de Russie d'évacuer la Valachie et la Moldavie si, de son côté, la Porte promet de ne point entrer en Valachie et en Moldavie que les affaires ne soient arrangées, et si, acceptant ma médiation, la Porte envoie des pleins pouvoirs pour conclure sa paix avec la Russie. L'officier français continuera sa route jusqu'à Constantinople et portera des dépêches à l'ambassadeur de France avec les nouvelles instructions qui dérivent de l'état de paix avec la Russie. *Nota*. L'adjudant commandant Guilleminot est l'officier français qui se rendra auprès du général Michelson et à Constantinople.
3° Envoyer à l'officier qui commande les vaisseaux russes l'ordre de passer dans la mer Noire, s'il reçoit l'assurance de la part de	3° Indication à donner à l'ambassadeur de France, si la situation de Constantinople le permet, de demander le passage des vais-

l'ambassadeur de France qu'il peut y passer.

seaux russes qui sont à Corfou, dans la mer Noire, et, au cas qu'il l'obtienne, d'envoyer un courrier à Corfou et en Dalmatie pour en instruire l'officier commandant les vaisseaux russes destinés à se rendre dans la mer Noire.

4° Envoyer par un officier russe, qui accompagnerait l'officier français qui se rend en Dalmatie, l'ordre au général qui commande à Cattaro de se rendre par terre ou par mer avec ses troupes sur le territoire de Venise, et d'attendre là de nouveaux ordres de l'ambassadeur de Russie à Vienne.

4° Envoyer par un officier français au général Marmont, avec l'officier russe qui se rend à Cattaro, l'ordre de prendre possession de la forteresse et de rétablir ses rapports avec les Monténégrins.

5° Expédier en Italie l'ordre de recevoir la garnison russe de Cattaro dans la terre ferme de Venise, où elle resterait, si telle est l'intention de l'empereur de Russie, jusqu'à ce que l'on ait arrangé le passage avec la cour de Vienne.

6° Faire partir un officier russe par Otrante, lequel portera l'ordre à la garnison de Corfou de remettre la citadelle à la garnison française, et de se rendre par terre ou par mer à Venise, ou de rester à Zante ou Céphalonie, et d'y vivre en bonne intelligence avec les Français.

6° Envoyer, avec l'officier russe qui partira par Otrante, l'ordre aux troupes françaises de prendre possession de la forteresse de Corfou, en gardant les Russes à Corfou et dans les îles voisines, ou en les acheminant par terre ou par mer à Venise avec la garnison russe de Cattaro, jusqu'à ce que le passage soit arrangé avec la cour de Vienne.

Nota. La France se chargerait de l'approvisionnement des troupes russes par la facilité qu'elle a de tirer des vivres, soit de la côte de Naples, soit de l'Albanie, soit de la Dalmatie.

Archives de l'Empire.

12886. — A M. DE TALLEYRAND.

Tilsit, 9 juillet 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, l'adjudant commandant Guilleminot doit se rendre au quartier général de Michelson. Il ira de là auprès du grand vizir, et il sera porteur d'une lettre dans laquelle vous notifierez au grand vizir la paix qui vient d'être conclue et les articles du traité qui concernent la Porte. Vous ferez connaître qu'il faut que le grand vizir suspende les hostilités et qu'il conclue un armistice avec le général Michelson, qui évacuera la Valachie et la Moldavie, mais que lui-même ne doit pas entrer dans ces provinces avant que le traité définitif soit réglé. Vous donnerez mes instructions à l'adjudant commandant Guilleminot, et vous lui communiquerez les articles qui concernent la Porte.

De là cet officier se rendra à Constantinople. Il sera porteur d'une lettre chiffrée de vous pour Sebastiani. Vous ferez connaître à mon ambassadeur par cette lettre que mon système sur la Porte chancelle et est au moment de changer; que, cependant, je ne suis pas décidé; que la meilleure amitié subsiste entre moi et la Russie; que l'empereur Alexandre a passé vingt jours ici et que j'ai lieu d'espérer que notre union sera constante; que, d'un autre côté, le sort du sultan Selim m'a été au cœur, et que le peu d'égards qu'on a eu pour mon ambassadeur et pour mes troupes m'a été sensible; qu'il doit envoyer l'adjudant commandant avec des firmans de la Porte pour que le traité soit exécuté; que les troupes ottomanes restent sur le Danube, tandis que les Russes resteront sur leurs frontières, sans que la Valachie et la Moldavie soient occupées par personne; que les Sept-Iles me sont données en toute propriété ainsi que Cattaro, mais que cela doit rester secret; qu'il faut qu'il obtienne, s'il est possible, le passage par le Bosphore des quatre vaisseaux russes qui appartiennent à la mer Noire; que, s'il l'obtient, sans trop choquer cependant la populace de Constantinople, il en fasse part, par une lettre signée de sa main, au général Michelson, qui l'enverra à Corfou. Il dira dans cette lettre que le gouverneur peut faire partir tant de vaisseaux, et qu'il ne leur arrivera rien. Il faut ménager la Porte, qu'elle envoie un ambassadeur à Paris, et qu'elle accepte clairement ma médiation. Vous ferez sentir que j'ai été choqué du renvoi de mes canonniers et de ce qu'on a assez peu ménagé mon ambassadeur pour ne pas lui faire de notification. Sebastiani témoignera, s'il est possible, l'intérêt que je prends à Selim; mais il y mettra assez de ménagements pour ne pas accélérer sa mort. Il fera connaître qu'il est ridicule que l'empereur Moustafa

ne m'ait pas écrit, à moi qui, seul, ai protégé son empire; car, enfin, les Turcs n'auraient pas résisté à la Russie si je ne les avais pas protégés. Je reste encore ami de la Porte; mais je suis redevenu ami de la Russie. Il faut donc toujours chercher des moyens de conciliation, en évitant désormais tous ceux d'irritation et d'exaspération.

Vous ferez aussi une note au ministre turc à Varsovie pour lui annoncer que la paix est faite et que la Porte y est comprise. Vous toucherez légèrement l'article de mon mécontentement sur le peu d'égards qu'on a eu pour mon ambassadeur depuis le nouveau règne, et sur le renvoi presque honteux de mes canonniers.

Recommandez positivement à Sebastiani de renvoyer en Dalmatie tous les canonniers et tous les Français que j'ai à Constantinople.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12887. — A ALI, PACHA DE JANINA.

Tilsit, 9 juillet 1807.

J'ai reçu votre lettre que m'a remise votre secrétaire. J'en ai compris le contenu. Je fais cas de votre amitié; je vous ai donné des preuves toutes spéciales de mon affection, dont je désire que vous ressentiez l'effet. Je donne l'ordre à mes généraux de s'entendre avec vous. La paix est rétablie entre moi et l'empereur de Russie; la Sublime Porte y est comprise. Je recevrai toujours avec plaisir tout ce qui me viendra de votre part.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12888. AU PRINCE EUGÈNE.

Tilsit, 9 juillet 1807.

Mon Fils, la paix a été signée hier et ratifiée aujourd'hui. Nous nous sommes quittés aujourd'hui, l'empereur Alexandre et moi, après avoir passé ici vingt jours ensemble. Nous nous sommes donné réciproquement des marques de la plus grande amitié. A la dernière entrevue il a paru avec le grand cordon de la Légion d'honneur, et moi avec le grand Ordre de Saint-André. J'ai donné le grand cordon de la Légion au grand-duc Constantin, aux princes Kourakine et Labanof et au comte de Budberg. L'empereur Alexandre a donné son Ordre au roi de Westphalie, au grand-duc de Berg et aux princes de Neufchâtel et de Bénévent.

Je dois prendre possession de Corfou. Du moment que cette île me

sera remise, ne perdez pas un moment pour l'approvisionnement par Ancône et Venise. Du reste, gardez le plus grand secret sur tout cela.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Lettre analogue au roi de Naples.

12889. — A M. CAMBACÉRÈS.

Kœnigsberg, 10 juillet 1807.

Mon Cousin, je reçois vos lettres des 29 et 30 juin et du 1er juillet. Je suis arrivé ce matin à trois heures à Kœnigsberg. Mon départ de Tilsit et ma séparation de l'empereur Alexandre, avec qui j'ai passé vingt jours dans cette ville, ont été marqués par toutes sortes de témoignages d'amitié réciproque. Je vous ai déjà mandé, je crois, de faire mettre dans *le Moniteur* que l'échange des ratifications avait eu lieu, et que tout allait selon mes désirs.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12890. — A M. FOUCHÉ.

Kœnigsberg, 10 juillet 1807.

Je reçois vos lettres des 29 et 30 juin et du 1er juillet. Je suis arrivé à Kœnigsberg ce matin à trois heures. Je suis logé dans le vieux château qui a servi de berceau à la monarchie prussienne. La paix a été signée et ratifiée, et tout va au mieux. Cet archifou de roi de Suède vient de profiter de cette occasion pour dénoncer l'armistice. C'est bien dommage qu'on ne puisse pas mettre un gaillard comme cela aux petites-maisons.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12891. — A M. PORTALIS.

Kœnigsberg, 10 juillet 1807.

Monsieur Portalis, j'ai distingué, dans les différents rapports que vous m'avez remis, le curé de Morra et le curé de Sommariva del Bosco. Les services qu'ils ne cessent de rendre à la religion et à la patrie m'ont porté à leur donner une preuve éclatante de ma satisfaction. J'ai ordonné au grand chancelier de la Légion d'honneur de leur envoyer l'aigle de la Légion. Faites connaître au clergé du diocèse

d'Asti qu'il doit voir dans cette distinction accordée à deux de ses membres une preuve de la satisfaction que j'ai de sa conduite.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12892. — AU GRAND-DUC DE WURZBURG.

Kœnigsberg, 10 juillet 1807.

Je reçois la lettre de Votre Altesse du 30 juin. Je la remercie de tout ce qu'elle me dit. J'interviendrai avec plaisir pour faire terminer d'une manière convenable les différends qu'elle a avec la Bavière, désirant de lui donner des preuves de l'intérêt que je lui porte.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12893. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Kœnigsberg, 11 juillet 1807.

Mon Cousin, donnez l'ordre que tous les travaux du génie cessent sur tous les points de l'armée.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12894. — A M. CAMBACÉRÈS.

Kœnigsberg, 12 juillet 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 3 juillet. Je compte partir demain de Kœnigsberg pour Dresde. C'est vous dire que je ne tarderai pas à être à Paris. Tout va selon mes souhaits.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12895. — CONVENTION.

Kœnigsberg, 12 juillet 1807.

Entre les soussignés, d'une part le maréchal comte de Kalkreuth et de l'autre le prince de Neufchâtel major général, munis des pleins pouvoirs de leurs souverains respectifs à l'effet de régler la convention stipulée dans l'article 2 du traité de paix signé à Tilsit entre S. M. l'Empereur et Roi Napoléon et S. M. le Roi de Prusse, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er. Des commissaires respectifs seront nommés sans délai pour placer des poteaux sur les limites du duché de Varsovie, de la

vieille Prusse, du territoire de Danzig, ainsi que sur les limites du royaume de Westphalie avec celui de Prusse.

Art. 2. La ville de Tilsit sera remise le 20 juillet, celle de Kœnigsberg le 25 du même mois, et, avant le 1er du mois d'août, les pays jusqu'à la Passarge, formant les anciennes positions de l'armée, seront remis.

Au 20 août, on évacuera la vieille Prusse jusqu'à la Vistule.

Au 5 septembre, on évacuera le reste de la vieille Prusse jusqu'à l'Oder.

Les limites du territoire de Danzig seront tracées à deux lieues autour de la ville et déterminées par des poteaux aux armes de France, de Danzig, de Saxe et de Prusse.

Au 1er octobre, on évacuera toute la Prusse jusqu'à l'Elbe.

La Silésie sera également remise au 1er octobre; ce qui fera deux mois et demi pour l'évacuation entière du royaume de Prusse.

La province de Magdeburg, pour la partie qui se trouve sur la rive droite de l'Elbe, ainsi que les provinces de Prenzlow et Pasewalk, ne seront évacuées qu'au 1er novembre; mais il sera tracé une ligne de manière que les troupes ne puissent pas approcher de Berlin.

Quant à Stettin, l'époque à laquelle cette ville sera évacuée sera déterminée par les plénipotentiaires.

6,000 Français resteront en garnison dans cette place jusqu'au moment où on l'évacuera.

Les places de Spandau, de Küstrin, et en général toutes celles de la Silésie, seront remises le 1er octobre entre les mains des troupes de S. M. le roi de Prusse.

Art. 3. Il est bien entendu que l'artillerie, toutes les munitions, et en général tout ce qui se trouve dans les places de Pillau, Kolberg, Graudenz, restera dans l'état où les choses se trouvent.

Il en sera de même pour Glatz et Kosel, si les troupes françaises n'en ont pas pris possession.

Art. 4. Les dispositions ci-dessus auront lieu aux époques déterminées, dans le cas où les contributions frappées sur le pays seraient acquittées; bien entendu que les contributions seront censées acquittées quand des sûretés suffisantes seront reconnues valables par l'intendant général de l'armée.

Il est également entendu que toute contribution qui n'était pas connue publiquement avant l'échange des ratifications est nulle.

Art. 5. Tous les revenus du royaume de Prusse depuis le jour de l'échange des ratifications seront versés dans la caisse du Roi et pour le compte de Sa Majesté, si les contributions dues et échues depuis

le 1er novembre 1806 jusqu'au jour de l'échange des ratifications sont acquittées.

ART. 6. Des commissaires seront nommés de part et d'autre pour traiter et décider de tous les différends à l'amiable. Ils se rendront en conséquence à Berlin le 25 juillet, afin que cela n'apporte aucun retard à l'évacuation.

ART. 7. Les troupes ainsi que les prisonniers de guerre français vivront dans le pays et des magasins qui peuvent y exister jusqu'au jour de l'évacuation.

ART. 8. Si les hôpitaux ne sont pas évacués à l'époque où les troupes doivent se retirer, les malades français seront soignés dans les hôpitaux, et tous les secours leur seront donnés par les soins des administrations du Roi, sans cesser d'avoir auprès d'eux les officiers de santé nécessaires.

ART. 9. La présente convention aura sa pleine et entière exécution.

En foi de quoi, nous l'avons signée et y avons apposé le sceau de nos armes.

A Kœnigsberg, le 12 juillet 1807.

Le prince de Neufchâtel maréchal Alex. BERTHIER.
Maréchal comte KALKREUTH.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12896. — NOTE POUR LE TRAITÉ D'ÉVACUATION.

Kœnigsberg, 12 juillet 1807.

Ne rien statuer sur Magdeburg pour la partie de la forteresse qui se trouve à la rive droite, objet que l'Empereur se réserve de traiter.

Envoyer un ingénieur pour tracer les limites du royaume de Westphalie, lequel sera chargé de placer les poteaux dans les îles de l'Elbe, de manière à tenir toutes les bonnes positions de notre côté.

Quant à Stettin, faire sentir que le jour de l'évacuation sera fixé par les plénipotentiaires, et qu'il y aura une garnison de 6,000 Français jusqu'au moment de l'évacuation, par suite de la conduite indécise du roi de Suède.

Faire sentir dans la conversation que les contributions n'appartiennent pas à l'Empereur, mais à l'armée.

Enfin, s'il y avait trop de difficultés à acquitter les contributions déjà frappées, l'intendant général sera autorisé à recevoir des domaines royaux pour la valeur des contributions, domaines qui resteraient à la disposition de l'Empereur; ce qui ne se dira qu'au dernier moment.

ARTILLERIE.

L'artillerie des places appartient à l'armée; les ordres seront donnés pour qu'elle file toute sur Magdeburg, à l'exception d'un certain nombre de pièces qui seront laissées dans le duché de Varsovie. S'il y a quelque objet que le général Songis ne veuille pas faire transporter en France, il sera autorisé à s'arranger avec l'artillerie prussienne pour le vendre.

L'artillerie de la place de Danzig sera vendue à la ville, si elle veut en acheter; dans le cas contraire, cette artillerie sera gardée par la ville, et, à la paix avec l'Angleterre, elle sera évacuée sur France.

Le général Songis s'arrangera de manière à ne pas laisser dans la partie de la Prusse que nous occupons un seul fusil, pas un grain de poudre, même quand on voudrait les acheter; mais le général Songis pourra faire vendre des fusils prussiens, de la poudre et des canons au gouvernement du duché de Varsovie, s'il veut les acheter, en stipulant seulement que le payement se fera le plus tôt possible. L'intendant général fera de même pour les gibernes et pour les autres objets d'habillement que voudra acheter la Pologne.

MAGASINS.

Tous les magasins appartiennent à l'armée. L'intendant général est autorisé à vendre tout ce qu'il ne pourra pas emporter; on laissera des approvisionnements considérables à Danzig, afin que la garnison qui sera dans cette ville, et qui y restera jusqu'à la paix de l'Angleterre, puisse y vivre.

Il restera 30 à 40,000 hommes dans le duché de Varsovie, c'est-à-dire à Varsovie, Posen, Thorn et Bromberg. On laissera donc le plus de vivres qu'on pourra dans ces villes. Le reste des magasins de vivres sera évacué sur Magdeburg, parce que l'intention de l'Empereur est de tenir longtemps une forte armée dans le royaume de Westphalie.

EFFETS D'HABILLEMENT, HARNACHEMENT ET ÉQUIPEMENT.

L'intendant général fera réunir à Magdeburg tout ce qui se trouvera sur la rive droite de l'Oder et sur la rive droite de l'Elbe. Il formera également de gros magasins à Bromberg pour Varsovie, ayant soin de ne rien laisser en Prusse.

Sur le rapport que l'intendant général fera à l'Empereur de ses différents garde-magasins, Sa Majesté ordonnera leur destination ultérieure. L'essentiel est d'y établir de suite une bonne administration, tant pour la comptabilité que pour la conservation des effets.

HOPITAUX.

L'intendant général ordonnera que tous les malades russes qui sont dans les hôpitaux soient laissés aux soins des Prussiens. Autant que possible, les malades et les blessés russes et prussiens seront retirés du duché de Varsovie et de la Westphalie pour être mis dans le royaume de Prusse.

CONTRIBUTIONS.

Conformément à la convention, le principe est que l'évacuation n'aura lieu aux termes fixés que dans le cas où les contributions seraient acquittées. Ainsi, Kœnigsberg sera remis le 25 juillet, si la contribution est payée; Berlin, le...., dans la même supposition. L'intendant général regardera les contributions comme payées lorsqu'on lui aura donné des sûretés en effets qu'il jugera valables.

Quant aux revenus du pays, ils seront versés dans les caisses du roi de Prusse, et pour son compte, à dater du jour de l'échange des ratifications, si les contributions dues et échues depuis le 1er novembre 1806 jusqu'au jour de l'échange des ratifications sont acquittées.

Le major général, par ordre de l'Empereur.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12897. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR L'ARMÉE.

Kœnigsberg, 12 juillet 1807.

La Garde impériale partira sans délai pour se diriger, à très-petites journées, avec séjour et sans se fatiguer, sur Berlin, où elle attendra de nouveaux ordres.

Les équipages de l'Empereur suivront la Garde.

Les officiers d'ordonnance de Sa Majesté resteront près le major général, et, quand il quittera l'armée, ils resteront près du maréchal Soult et seront successivement expédiés à Sa Majesté, toutes les fois qu'il y aura des nouvelles à lui porter.

GRAND ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Le major général restera à Kœnigsberg jusqu'à ce que tous les ordres pour l'exécution des dispositions ordonnées par l'Empereur soient expédiés et que les troupes soient en marche. Après cela, il se rendra en droite ligne à Paris. Comme ministre de la guerre, il commande en l'absence de l'Empereur la Grande Armée, jusqu'à ce qu'il parte pour Paris. Son départ n'aura lieu que quand tout ce qui a rapport aux dispositions ci-dessus sera mis en exécution, de

manière qu'il ne puisse y avoir aucun embarras, que les commandements soient distincts et que chacun sache ce qu'il a à faire.

Du moment que le major général quittera l'armée, la correspondance des maréchaux, celle de l'intendant, des commandants du génie et de l'artillerie lui seront adressées à Paris. Il en sera de même pour les chefs d'état-major, qui enverront à Paris les mêmes situations qu'à l'armée, le major général se trouvant près de l'Empereur à Paris pour y remplir ses fonctions comme à l'armée.

1er COMMANDEMENT. — MARÉCHAL DAVOUT.
DUCHÉ DE VARSOVIE.

Tout le territoire du duché de Varsovie sera sous le commandement de M. le maréchal Davout; il aura le commandement des troupes; défense des places, artillerie, génie, administration, etc., il sera chargé de tout. A cet effet, il aura sous ses ordres les troupes polonaises, celles saxonnes, le 3e corps d'armée, la division de dragons du général Lahoussaye, la brigade de cavalerie légère du général Pajol et celle du général Watier. Ces deux brigades seront commandées par le général de division Lasalle.

2e COMMANDEMENT. — MARÉCHAL SOULT.
LA VIEILLE PRUSSE JUSQU'A L'ODER.

Kœnigsberg et la vieille Prusse jusqu'à l'Oder seront sous les ordres immédiats de M. le maréchal Soult, ainsi que toutes les troupes qui s'y trouvent, les dépôts de cavalerie et hôpitaux.

Le maréchal Soult aura également sous ses ordres le corps du maréchal Lannes, qui sera commandé par le général Oudinot, à l'exception des troupes saxonnes, qui passent aux ordres du maréchal Davout, mais seulement jusqu'au moment où le 4e corps sera sur l'Oder.

La division des grenadiers réunis occupera Danzig.

La division du général Verdier occupera les environs de Danzig, mais le pays au delà de deux lieues de rayon, afin de vivre sur la Prusse. Elle ne rentrera sur le territoire de Danzig qu'au moment où l'on devra évacuer la Prusse.

Quand le 4e corps sera sur l'Oder, le corps du maréchal Lannes, commandé par le général Oudinot, fera partie du commandement du maréchal Davout auquel il rendra compte, à Varsovie.

CAVALERIE DE RÉSERVE.

La cavalerie de réserve de l'armée, qui formait le corps du grand-duc de Berg, se dirigera sur Berlin, sans autre considération que

celle de la faire vivre; elle prendra des séjours, et il lui sera donné différentes directions, afin qu'elle ait plus de facilité à trouver des fourrages. Les cantonnements seront arrangés de manière que cette cavalerie séjourne entre la Vistule et l'Oder jusqu'à la fin d'octobre.

Le général Belliard et l'état-major de la réserve de cavalerie seront établis dans le lieu où le maréchal Soult aura son quartier général.

Après le départ du major général, le maréchal Soult pourra donner des ordres et contre-ordres à la cavalerie de réserve, suivant les circonstances. Dans le cas d'événements, il se concerterait avec le maréchal Davout afin d'agir d'accord.

3e COMMANDEMENT. — MARÉCHAL MORTIER.
HAUTE ET BASSE SILÉSIE.

Le maréchal Mortier se rendra à Breslau pour commander la haute et basse Silésie. Tous les Français de son corps d'armée, sous les ordres du général Dupas, se rendront directement à Stettin.

Tous les Polonais de son corps se rendront sous les ordres du maréchal Davout.

Le maréchal Mortier aura en Silésie :

1° Le corps de M. le maréchal Masséna, qui se rend à Breslau, sous les ordres du général Suchet;

2° Le corps du maréchal Ney, qui se rend à Glogau, sous les ordres du général Marchand.

4e COMMANDEMENT. — MARÉCHAL BRUNE.

Le maréchal Brune commande la Poméranie et conserve son commandement tel qu'il est aujourd'hui. Il correspondra directement avec le major général, soit à Kœnigsberg quand il y sera, soit à Paris. Dans les cas imprévus, le maréchal Brune se concerterait avec les maréchaux Davout et Mortier.

L'intendant général de l'armée, M. Daru, restera dans le lieu où le maréchal Soult aura son quartier général, pour pouvoir, de concert avec lui, exécuter toutes les dispositions du traité de paix et de la convention, pour ce qui regarde les contributions et l'administration, et exécuter tous les ordres de l'Empereur qu'il recevra par le major général.

Le général Songis restera dans le même lieu où le maréchal Soult aura son quartier général, pour y exécuter les ordres qu'il recevra du major général.

Le parc d'artillerie se rendra à Berlin. On aura soin que les chevaux vivent aux dépens du pays.

Les mêmes dispositions regardent le général Chasseloup et le parc du génie.

Les aides de camp du ministre de la guerre seront partagés entre MM. les maréchaux Davout et Brune, pour lui être expédiés successivement tous les cinq jours et apporter les nouvelles.

Par les dispositions ci-dessus, il y aura donc quatre corps d'armée :

Le maréchal Soult dans la vieille Prusse;

Le maréchal Davout dans le duché de Varsovie;

Le maréchal Mortier dans la Silésie;

Le maréchal Brune dans la Poméranie.

La réserve de cavalerie suivant le mouvement du 4ᵉ corps.

Le maréchal Bernadotte se rendra dans les villes hanséatiques, d'où il correspondra immédiatement avec le major général.

Le corps de M. le maréchal Bernadotte, aux ordres du général Victor, sera dirigé en droite ligne sur Spandau, où il tiendra garnison sur les États de Prusse, à la droite de l'Elbe, et où il sera à portée de la Poméranie suédoise, c'est-à-dire de Prenzlow et de Pasewalk.

Comme les mouvements pour évacuer les États de Prusse se font par les troupes aux ordres du maréchal Soult, ce maréchal restera plénipotentiaire de l'Empereur, conjointement avec M. le maréchal de Kalkreuth, plénipotentiaire du roi de Prusse.

Les mouvements d'évacuation se feront :

1ʳᵉ ligne sur la Vistule;

2ᵉ ligne sur l'Oder;

3ᵉ ligne sur la Havel, près Berlin.

S. A. I. le grand-duc de Berg se rendra, comme il le désirera, soit dans ses États, soit à Paris.

Les maréchaux Masséna, Lannes et Ney se rendront immédiatement à Paris.

Le 5ᵉ corps restera donc commandé par le général Suchet, le 6ᵉ corps par le général Marchand, le corps du maréchal Lannes par le général Oudinot, qui, lui-même, sera aux ordres du maréchal Soult jusqu'au moment où ce maréchal sera sur l'Oder, et passera, dès ce moment, aux ordres du maréchal Davout, et correspondra avec lui à Varsovie.

Il sera écrit une lettre de satisfaction au général Gouvion Saint-Cyr, et il lui sera donné une autorisation pour aller à Paris reprendre ses fonctions au Sénat.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12898. — AU ROI DE NAPLES.

Kœnigsberg, 12 juillet 1807.

Je vois dans les journaux français des lettres du roi Ferdinand qui sont tirées probablement des journaux de Naples. A quoi cela aboutit-il? Qui est-ce qui peut trouver mal que le roi Ferdinand défende son trône par tous les moyens? Pourquoi donc imprimer des lettres insignifiantes? L'art dans votre position est au contraire de n'en parler jamais. Ces descentes et ces incursions de brigands, qui sont peu de chose, sont à tort exaltées et grossies. La qualité constante de vos ministres est de faire claquer leur fouet. Il faut au contraire les amoindrir, ces incursions, et les présenter au public plus faibles qu'elles ne le sont réellement. Tout cela est important. La conséquence naturelle qu'on en tire est que le royaume de Naples est la proie de toutes sortes de brigandages, et cela n'est pas vrai, mais c'est le résultat de la maladresse de votre police. C'était ainsi en France dans la révolution. C'était un parti qui en poussait un autre à l'extrémité. Mais ce n'est pas là la situation de votre royaume.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12899. — 87e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE.

Kœnigsberg, 12 juillet 1807.

Les empereurs de France et de Russie, après avoir séjourné pendant vingt jours à Tilsit, où les deux maisons impériales, situées dans la même rue, étaient à peu de distance l'une de l'autre, se sont séparés le 9, à trois heures après midi, en se donnant les plus grandes marques d'amitié.

Le journal de ce qui s'est passé pendant la durée de leur séjour sera d'un véritable intérêt pour les deux peuples.

Après avoir reçu, à trois heures et demie, la visite d'adieu du roi de Prusse, qui est retourné à Memel, l'empereur Napoléon est parti pour Kœnigsberg, où il est arrivé le 10 à quatre heures du matin.

Il a fait hier la visite du port dans un canot qui était servi par les marins de la Garde. Sa Majesté passe aujourd'hui la revue du corps du maréchal Soult, et part demain à deux heures du matin pour Dresde.

Le nombre des Russes tués à la bataille de Friedland s'élève à 17,500; celui des prisonniers est de 40,000 : 18,000 sont passés à Kœnigsberg, 7,000 sont restés malades dans les hôpitaux, le reste a été dirigé sur Thorn et Varsovie. Les ordres ont été donnés pour

qu'ils fussent renvoyés en Russie sans délai; 7,000 sont déjà revenus à Kœnigsberg et vont être rendus. Ceux qui sont en France seront formés en régiments provisoires; l'Empereur a ordonné de les habiller et de les armer.

Les ratifications du traité de paix entre la France et la Russie avaient été échangées à Tilsit le 9; celles du traité de paix entre la France et la Prusse l'ont été ici aujourd'hui.

Les plénipotentiaires chargés de ces négociations étaient : pour la France, M. le prince de Bénévent; pour la Russie, le prince Kourakine et le prince Labanof; pour la Prusse, le feld-maréchal comte de Kalkreuth et le comte de Goltz.

Après de tels événements, on ne peut s'empêcher de sourire quand on entend parler de la grande expédition anglaise et de la nouvelle frénésie qui s'est emparée du roi de Suède. On doit remarquer d'ailleurs que l'armée d'observation de l'Elbe et de l'Oder était de 70,000 hommes, indépendamment de la Grande Armée, et non compris les divisions espagnoles qui sont en ce moment sur l'Oder. Ainsi il aurait fallu que l'Angleterre mît en expédition toute son armée, ses milices, ses volontaires, ses *fencibles*, pour opérer une diversion sérieuse. Quand on considère que, dans de telles circonstances, elle a envoyé 6,000 hommes se faire massacrer par les Arabes, et 7,000 hommes dans les Indes espagnoles, on ne peut qu'avoir pitié de l'excessive avidité qui tourmente ce cabinet.

La paix de Tilsit met fin aux opérations de la Grande Armée; mais toutes les côtes, tous les ports de la Prusse n'en resteront pas moins fermés aux Anglais. Il est probable que le blocus continental ne sera pas un vain mot.

La Porte a été comprise dans le traité. La révolution qui vient de s'opérer à Constantinople est une révolution antichrétienne qui n'a rien de commun avec la politique de l'Europe.

L'adjudant commandant Guilleminot est parti pour la Bessarabie, où il va informer le grand vizir, de la paix, de la liberté qu'a la Porte d'y prendre part et des conditions qui la concernent.

Moniteur du 24 juillet 1807.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

12900. — A M. CAMBACÉRÈS.

Kœnigsberg, 13 juillet 1807.

Mon Cousin, M. le prince de Bénévent vous envoie le traité de paix conclu avec la Russie et celui avec la Prusse. Vous voudrez

bien convoquer le Sénat, vous y rendre, et faire les communications de ces traités dans la forme ordinaire. Vous les ferez ensuite imprimer au *Bulletin des lois* et dans *le Moniteur*.

Si vous le jugez convenable, vous ferez faire la publication de la paix dans Paris, le soir même de la communication au Sénat, par des hérauts d'armes.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12901. — A M. DE TALLEYRAND.

Kœnigsberg, 13 juillet 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, envoyez par un courrier extraordinaire à M. l'archichancelier de l'Empire les traités de paix avec la Russie et la Prusse. J'ai donné ordre qu'il assemble le Sénat, publie les traités et les imprime. Je n'ai pas voulu tarder plus longtemps, parce que les relations commerciales en souffrent.

Envoyez également le traité de paix à Berlin, avec ordre au général Clarke de l'imprimer quarante-huit heures après le passage du courrier.

Envoyez-moi ce soir la copie des traités de paix, et demandez à Berthier la convention pour l'exécution du traité avec la Prusse.

Dans les copies des traités, il faut mettre *roi de Naples* au lieu de *roi des Deux-Siciles,* afin de ne pas faire sentir le contraste.

Mandez à M. Vincent, mon commissaire à Varsovie, qu'il ait à écrire, tous les jours, aux relations extérieures un bulletin de ce qui se passe, relatif aux subsistances, au gouvernement, à l'esprit public, etc.; ces bulletins seront numérotés et commenceront le 20 juillet.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12902. — AU GÉNÉRAL SAVARY.

Kœnigsberg, 13 juillet 1807.

Le général Savary se rendra à Saint-Pétersbourg. Il s'adressera au grand maréchal du Palais pour lui demander une audience de l'Empereur et lui remettre la lettre ci-jointe. Après quelques jours de séjour à Saint-Pétersbourg, il m'expédiera un courrier à Paris pour m'instruire de ce qui sera venu à sa connaissance, de ce qu'il aura

recueilli sur les événements de la campagne, sur les partis qui divisent la Cour, sur les changements qui pourraient avoir lieu dans le ministère.

Il n'est là que comme aide de camp et comme militaire, et n'a aucun titre diplomatique. Il aura soin de voir le prince Labanof, ainsi que le grand maréchal du palais Tolstoï, et de leur dire que je l'ai chargé de les voir et de s'adresser à eux toutes les fois qu'il aura besoin de voir l'Empereur.

Il m'expédiera un courrier toutes les fois que cela sera nécessaire; mais il doit, dans tous les cas, m'en expédier un au moins toutes les semaines. Toutes les lettres qu'il fera passer par la poste, il aura soin de les écrire comme si elles devaient être lues par l'empereur Alexandre.

Il soignera autant que possible les intérêts de notre commerce, et veillera à ce que les séquestres soient levés et les propriétés françaises restituées.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12903. — AU MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Kœnigsberg, 13 juillet 1807.

M. Maret écrira à l'intendant de Hanovre pour connaître l'état des domaines royaux présentant leur situation et revenu, et extraire jusqu'à concurrence de trente millions de ces biens, qui seront donnés en récompense aux différents militaires qui ont bien servi.

M. Maret écrira également aux gouverneurs de Brunswick, Baireuth, Cassel, Minden, Münster pour l'état des domaines nationaux et royaux, et l'expédier cinq jours après la réception de sa lettre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12904. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Kœnigsberg, 13 juillet 1807.

Donnez ordre à l'intendant général d'envoyer dans la nuit à tous les intendants la convention faite à M. de Kalkreuth, avec ordre de presser les versements de la contribution extraordinaire, puisque l'évacuation du pays dépend de cette clause.

Qu'on fasse également l'état des domaines nationaux, impositions foncières et autres branches de revenus qui restent dus pendant l'an-

née que je suis en possession du pays, puisque, par les articles de cette convention, ces contributions doivent également être payées.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12905. — DÉCRET.

Camp impérial de Kœnigsberg, 13 juillet 1807.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie,

Voulant donner une preuve particulière de notre satisfaction pour les services qui nous ont été rendus pendant cette campagne par les différents régiments qui composent notre Grande Armée,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE 1er. — Il est accordé des aigles d'argent de la Légion d'honneur pour être distribuées aux officiers et soldats qui se sont le plus distingués dans les régiments soit d'infanterie, soit de cavalerie, soit d'artillerie, composant nos corps d'armée, sans que les états-majors puissent y être compris, nous réservant de statuer particulièrement à leur égard, savoir :

Au 1er corps, 400 aigles d'argent, dont 200 aux officiers et 200 aux sous-officiers et soldats;

Au 3e corps, 320 aigles d'argent, dont 200 aux officiers et 120 aux sous-officiers et soldats;

Au 4e corps, 320 aigles d'argent, dont 200 aux officiers et 120 aux sous-officiers et soldats;

Au 5e corps, 200 aigles d'argent, dont 100 aux officiers et 100 aux sous-officiers et soldats;

Au 6e corps, 320 aigles d'argent, dont 200 aux officiers et 120 aux sous-officiers et soldats;

Au 8e corps, 150 aigles d'argent, dont 90 aux officiers et 60 aux sous-officiers et soldats;

A la division Verdier, de la réserve d'infanterie, 120 aigles d'argent, à distribuer par moitié aux officiers et aux sous-officiers et soldats;

Au corps du général Oudinot, 180 aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats; le 9e de hussards sera compris dans ladite distribution;

A la division Lasalle, 250 aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats;

A la division Milhaud, 80 aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats;

A la division Grouchy, 120 aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats;

A la division Lahoussaye, 110 aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats;

A la division Latour-Maubourg, 120 aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats;

A la division Beker, 60 aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats;

A la division Nansouty, 180 aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats;

A la division Espagne, 80 aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats;

A la division Saint-Sulpice, 60 aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats.

L'artillerie attachée aux divisions de la réserve sera comprise dans lesdites distributions.

A la Garde impériale de toutes les armes, 400 aigles d'argent aux sous-officiers et soldats.

Art. 2. — Les maréchaux et commandants des corps feront la distribution des aigles accordées par l'article précédent, entre les corps, en ayant égard à ceux qui ont le plus participé aux événements de la campagne.

Ils ne pourront comprendre dans lesdites distributions que des officiers, sous-officiers et soldats présents aux drapeaux lors des affaires qui ont eu lieu pendant le mois de juin dernier.

Art. 3. — Le procès-verbal, contenant les noms et grades des individus désignés et les traits de bravoure par lesquels ils se sont distingués, sera adressé à notre major général pour être soumis à notre approbation, avant le 15 du mois d'août prochain.

Art. 4. — Notre major général ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12906. — NOTE POUR LE MAJOR GÉNÉRAL.

Kœnigsberg, 13 juillet 1807.

Sa Majesté désire que le prince de Neufchâtel lui fasse connaître le nom des généraux et colonels qui ont été blessés dernièrement, afin de récompenser ceux qui n'auraient pas obtenu d'avancement ou dans l'armée ou dans la Légion d'honneur.

Sa Majesté désire également que le ministre lui envoie un état, par corps d'armée, des généraux de division, des généraux de brigade et des colonels. Une colonne fera connaître ceux qui se sont trouvés à Ulm ou à Austerlitz; une autre colonne, ceux qui étaient à Iena ou à Eylau; une troisième, ceux qui étaient à Friedland et aux différentes affaires du mois de juin. On mettra en note ceux qui sont morts ou ceux qui ont obtenu leur réforme, en faisant connaître les lieux où ces derniers se trouvent aujourd'hui.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12907. — NOTE.

Kœnigsberg, 13 juillet 1807.

La paix étant signée, l'évacuation doit avoir lieu. Elle se fera en plusieurs temps. Tout ce qui est Pologne ne sera pas encore évacué. La vieille Prusse sera évacuée en deux temps : d'abord tous les pays jusqu'à la Passarge et Guttstadt, formant les anciennes positions de l'armée, et, quinze jours ou un mois après, ces pays-là jusqu'à la Vistule, et enfin tout le pays jusqu'à l'Oder, le reste de la vieille Prusse jusqu'à la Poméranie et la Poméranie elle-même.

M. Daru se fera donner par M. d'Albe les limites du duché de Varsovie. La ville de Danzig et deux lieues autour restent libres, et je dois y tenir garnison : il faut compter que j'aurai à Danzig 12,000 hommes pendant l'espace d'un ou deux ans; il est bon que je ne sois pas obligé de faire des achats et que les magasins soient abondamment pourvus, du moins en blé et eau-de-vie.

J'aurai dans le duché de Varsovie une quarantaine de millions de rations pendant près d'une année; comme Bromberg, Thorn, Posen, font partie de ce duché de Varsovie, il est convenable de réunir là le plus de subsistances possible.

Il faudra calculer s'il convient de vendre ce que nous avons à Küstrin, quand nous l'évacuerons, ou s'il est préférable de le faire venir à Bromberg. Il faudrait calculer aussi s'il faut faire vendre ce qui vient de Silésie.

Quant à Kœnigsberg, il est probable que l'évacuation devra en avoir lieu vers le 1er août. Il faut donc d'ici à ce temps-là avoir évacué sur Elbing tous les vins, eaux-de-vie, draps, blés et autres objets, jusqu'à la concurrence de quatre millions, prendre les mesures les plus énergiques pour avoir la contribution, et tâcher de ne rien laisser en arrière afin de n'avoir point de discussion.

Le langage de l'intendant général doit toujours être, que l'Empe-

reur n'est point maître de rendre les magasins, ni de remettre les contributions, parce qu'ils appartiennent à l'armée, et que, s'il le faisait, il faudrait qu'il les remboursât de ses deniers, ce qui n'est pas proposable.

De Marienwerder, il faut faire évacuer sur Varsovie et sur Thorn.

Tous les malades doivent être évacués sur Thorn, Bromberg, Küstrin et Danzig; ceux qui sont sur la droite doivent être évacués sur Varsovie et autres villes voisines, où ils auront le temps de se guérir. Les grands blessés et les malades qui sont restés sur la ligne, s'ils sont Prussiens ou Russes, doivent être laissés, car je rends les prisonniers. Il faudrait en remplir Kœnigsberg lorsque nous abandonnerons la place; ce sera à la Prusse à y pourvoir. Il faut surtout n'en avoir ni dans le duché de Varsovie ni à Danzig : les évacuer sur les États prussiens. Mêmes ordres à Berlin.

Il faut que, lors de l'évacuation des États prussiens, il n'y ait aucun malade russe dans la ville et territoire de Danzig, ni dans le duché de Varsovie.

La même observation doit être faite pour les pays de la rive gauche de l'Elbe qui doivent former le royaume de Westphalie; il est nécessaire qu'on n'y laisse aucun malade russe ni prussien, et qu'on les renvoie dans les États qui restent à la Prusse.

Tous les magasins que j'aurai à Spandau, on les évacuera sur Magdeburg; Magdeburg me reste; y évacuer les magasins des États qui restent à la Prusse, car mes armées resteront très-longtemps en Westphalie.

M. Daru me fera connaître ce que j'ai accordé à chaque corps en habillement, ce que chaque corps a reçu, et ce que j'ai à leur délivrer, ce que j'ai en magasin à Danzig et à Kœnigsberg.

C'est le corps du maréchal Davout que je compte laisser à Varsovie.

C'est le corps du général Oudinot que je compte laisser à Danzig.

Tout ce qui est au delà de l'Oder, l'envoyer à Magdeburg.

Il ne faut rien donner inutilement aux corps.

Mettre à l'ordre que, vu les circonstances de la paix, la mesure des lettres de change pour la solde est annulée, que l'argent est prêt en France. En écrire au ministre du trésor public.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.

12908. — AU GÉNÉRAL RAPP.

Kœnigsberg, 13 juillet 1807.

Monsieur le Général Rapp, M. le prince de Bénévent a dû vous mander que j'ai accordé à la ville de Danzig plus qu'elle ne demandait, puisque je lui accorde un territoire de deux lieues. Des poteaux vont y être mis. Vous ferez mettre le séquestre sur tous les biens royaux et nationaux qui se trouvent dans la ville et dans cette étendue de territoire; vous en ferez faire l'inventaire. Je m'en réserve la propriété immédiate. Il est convenable que trois des individus les plus intelligents de la ville se rendent à Dresde pour y régler leur constitution. Ils porteront avec eux un historique de la manière dont ils étaient gouvernés et des changements qu'ils désirent y faire. Leur constitution ainsi arrêtée, il n'y aura plus lieu à discussion ni changement.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12909. AU GÉNÉRAL CLARKE.

Kœnigsberg, 13 juillet 1807.

Je pars dans une heure pour Dresde. Si vous pensez que vos lettres puissent m'y arriver à temps, envoyez-moi là des nouvelles de Stralsund et de Berlin. Je vous ai mandé également de m'envoyer M. la Bouillerie pour voir la situation de mes affaires. La contribution imposée doit être payée jusqu'au dernier sou, et ce n'est qu'à cette condition que j'évacuerai. Faites donc connaître aux habitants que, s'ils ne payent pas les dix millions, ils auront garnison française éternellement. J'estime que, ces deux calculs faits, les États qui restent au roi de Prusse doivent soixante et treize millions. L'arriéré, c'est-à-dire ce qui est dû pendant un an comme domaine et impositions foncières, m'est également dû. Ce n'est qu'à cette condition que j'évacuerai Berlin et les pays cédés appartenant au roi de Prusse. Que l'on en forme l'état. Les magasins doivent nous rester; il faut faire argent de tout.

Vous devez dire que j'ai reçu du roi de Prusse l'assurance que la gendarmerie et la garde bourgeoise ne seraient nullement inquiétées.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12910. — A L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Kœnigsberg, 13 juillet 1807.

Monsieur mon Frère, jaloux d'avoir auprès de Votre Majesté quelqu'un qui puisse lui exprimer de vive voix les sentiments dont elle m'a laissé pénétré, je lui envoie mon aide de camp le général de division Savary, jusqu'à ce que j'aie nommé un ambassadeur pour résider dans sa Cour. Je prie Votre Majesté de le recevoir avec cette bonté qui lui est particulière, et d'ajouter une entière confiance à ce qu'il lui dira de ma part, et surtout toutes les fois qu'il sera assez heureux pour lui renouveler de vive voix les assurances de la haute estime et de la sincère amitié dont je suis sorti pénétré d'auprès d'elle.

Sur ce, je prie Dieu, Monsieur mon Frère, qu'il veuille tenir Votre Majesté Impériale en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. l'empereur de Russie.

12911. — AU GÉNÉRAL RAPP, A DANZIG.

Mogilno, 15 juillet 1807.

Monsieur le Général Rapp, vous voudrez bien, aussitôt que les premières troupes du général Oudinot seront arrivées, et je pense qu'elles doivent déjà l'être, faire partir toutes les troupes de Bade pour Stettin, où elles seront aux ordres du maréchal Brune. Vous en préviendrez ce maréchal. Si vous appreniez que ce maréchal eût besoin de troupes, et que la première légion du Nord fût habillée, vous la lui enverriez aussi.

Vous instruirez de ce mouvement le major général.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12912. — A L'IMPÉRATRICE.

Dresde, 18 juillet 1807, midi.

Mon amie, je suis arrivé hier, à cinq heures du soir, à Dresde, fort bien portant, quoique je sois resté cent heures en voiture sans sortir. Je suis ici chez le roi de Saxe, dont je suis fort content. Je suis donc rapproché de toi de plus de moitié du chemin.

Il se peut qu'une de ces belles nuits je tombe à Saint-Cloud, comme un jaloux; je t'en préviens.

Adieu, mon amie; j'aurai grand plaisir à te voir. Tout à toi.

NAPOLÉON.

Lettres de Napoléon à Joséphine, etc.

12913. — A M. CAMBACÉRÈS.

Dresde, 18 juillet 1807.

Mon Cousin, j'ai reçu vos lettres du 5 au 13. Je suis arrivé à Dresde hier au soir, très-bien portant. J'ai fait plus de deux cents lieues sans m'arrêter. Me voilà à moitié chemin de Paris.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12914. — A M. CRETET, GOUVERNEUR DE LA BANQUE.

Dresde, 18 juillet 1807.

Je reçois votre rapport du 6 juillet. Comment est-il possible que la Banque ait pu donner un intérêt de neuf pour cent du capital primitif de l'action, lorsqu'elle a mis si peu de billets en émission? Je crains bien que ce ne soit moi qui aie payé tout cela. Au reste, c'est ce que je verrai à mon arrivée à Paris.

La proposition qu'ont faite MM. Girardin et Fréville n'a point de sens, et je ne l'approuve pas. Partez toujours du principe que je n'approuve jamais tout ce qui serait proposé de contraire aux bases sur lesquelles la Banque est établie. Or je vois ici un emprunt sur dépôt. Si ces messieurs ont des obligations à vous vendre, et qu'il ne soit question que d'un escompte, cela peut se faire; mais, s'ils ne vous donnent des effets qu'en dépôt, je n'approuve point l'opération.

Je n'approuve pas davantage ce que proposent les députés de la Marche électorale de Brandebourg. Je n'approuve pas non plus les considérations renfermées dans votre lettre. Je me renfermerai dans mon adage : « Vous êtes banque, restez banque. » Si ces messieurs ont de bons effets à vous donner, et qu'ils soient négociables dans six mois au lieu de trois, je l'approuve. La banque de France n'est pas une banque territoriale et ne peut pas recevoir des effets hypothéqués sur des terres.

Je n'approuve pas davantage le projet de construire des établissements pour la Banque sur le terrain des fossés Montmartre. Je désire que la Banque soit moins avare; il faut qu'elle concoure à un grand monument, et je reste dans mon idée que la Banque, la Chambre de commerce, le Tribunal de commerce et la Bourse soient réunis dans le même emplacement. On avait désigné pour cela celui des Filles Saint-Thomas. J'ai renvoyé au Conseil d'État le projet que l'on m'avait présenté pour cela; je l'ai trouvé mesquin. Je veux un grand monument qui tende à embellir Paris, et quand, dans plusieurs années, ce

monument devrait coûter quelques millions au reste du commerce de Paris, je ne refuserai pas d'y concourir en en payant une partie. L'habitude qu'a prise le commerce de centraliser à Paris presque tous les payements a fait de Paris, pour le commerce, ce que la Tamise a fait pour Londres. Que la Banque reste donc comme elle est, et qu'elle ne dépense pas inutilement 100,000 écus pour de misérables baraques qu'il faudra démolir.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12915. — A M. RÉAL, CONSEILLER D'ÉTAT.

Dresde, 18 juillet 1807.

Monsieur Réal, je reçois votre lettre du 4 juillet. Je vois avec beaucoup de plaisir le mariage que vous voulez faire de mademoiselle Réal avec le neveu de M. Lacuée. Je ne doute point que les enfants n'héritent des sentiments de leur père pour moi.

NAPOLÉON.

Comm. par M. Léonor Fresnel.

12916. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Dresde, 18 juillet 1807.

Monsieur Dejean, vous avez eu tort d'envoyer à Chambéry le dépôt du 111e régiment. Je vous l'ai dit, et je vous le répète, je ne veux point changer les dépôts, parce que tous ces changements me coûtent beaucoup d'argent. La légion du général Valence ne sera jamais assez nombreuse pour encombrer Grenoble. D'ailleurs, lorsqu'elle sera formée, on pourra envoyer le Ier bataillon dans quelque place voisine. Mais les dépôts, il ne faut jamais les changer, si ce n'est une fois pour toutes à la paix générale ou à une occasion importante.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12917. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Dresde, 18 juillet 1807.

Monsieur Dejean, envoyez un courrier extraordinaire pour rappeler à Versailles tous les détachements de dragons qui sont au camp de Saint-Lô, et ordonnez-leur de faire diligence, afin qu'ils soient arrivés avant le 16 août et se trouvent à mon entrée au Corps législatif.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12918. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Dresde, 18 juillet 1807.

Je reçois votre lettre du 11 juillet. J'approuve fort que vous ayez fait construire des vaisseaux de 80 canons. L'entrée à Flessingue ne doit jamais être une objection, parce que, comme vous l'observez fort bien, on les fera passer en droite ligne à Brest. Sept ou huit vaisseaux peuvent m'être utiles à Flessingue, en temps de guerre, où je pourrais les armer; mais un plus grand nombre ne me servirait à rien. Ces constructions de Flessingue doivent donc être dans l'hypothèse de la paix, qui permet de les faire passer dans mes ports. Si un vaisseau de 74 peut passer la passe, un vaisseau de 80 doit la passer désormais allégé. J'approuve donc tout ce que vous avez fait là-dessus.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12919. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Dresde, 18 juillet 1807.

Je vous envoie des projets dont vous me rendrez compte à mon arrivée à Paris. Je ne trouve rien de si ridicule que le filet d'abordage soutenu par des montants en fer que l'on veut mettre sur la batterie Napoléon, au lieu de faire un mur crénelé derrière lequel 150 hommes pourraient se placer et se défendre jusqu'à ce qu'on leur ait porté du secours. Pourquoi est-il impossible de faire un mur crénelé vers le centre de la batterie, de manière que 150 hommes puissent y être placés en sûreté? Les ingénieurs que vous en avez chargés et qui vous ont répondu cela ne savent ce qu'ils disent, ou sont bien ignorants. Ordonnez que l'on cesse sur-le-champ ces ridicules filets d'abordage, et que, sur le centre, ils fassent une muraille crénelée de la hauteur de dix pieds, au centre de la batterie. Écrivez à l'ingénieur qui a dit que ce n'était pas possible qu'il est un sot, et qu'il ait à le faire.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12920. — A L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Dresde, 18 juillet 1807.

Monsieur mon Frère, je reçois la lettre de Votre Majesté du 23 janvier, que me remet le duc Ferdinand de Wurtemberg. Je me trouverai heureux de faire quelque chose qui soit agréable à Votre Majesté, en aidant de mes conseils le prince de Wurtemberg dans ses arrangements avec le roi son frère. La paix qui vient d'être heureusement réta-

blie entre l'empereur de Russie, le roi de Prusse et moi, me fait espérer des jours plus prospères pour le continent. Il n'a pas dépendu de moi que votre médiation n'ait eu son effet; elle eût épargné bien du sang. Votre Majesté veut-elle permettre que je la remercie des bonnes dispositions qu'elle m'a montrées dans cette circonstance, et que je la prie de croire aux sentiments d'estime et de haute considération que je lui porte?

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. l'empereur d'Autriche.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12921. — AU PRINCE JÉROME.

Dresde, 18 juillet 1807.

Mon Frère, je ne vois point d'inconvénient à ce que vous veniez à Dresde. J'avais pensé que vous seriez à Glogau. Venez à Dresde sans perdre de temps. Dirigez sur Berlin tout ce que vous avez de cavalerie bavaroise et wurtembergeoise. Les lanciers polonais suffiront en Silésie, et cette cavalerie est nécessaire pour renforcer l'armée du maréchal Brune.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12922. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Dresde, 18 juillet 1807.

Monsieur le Général Clarke, je suppose que vous avez envoyé le 10e régiment provisoire de cavalerie au maréchal Brune. Vous ne tarderez pas sans doute à me donner des nouvelles de ce qu'il aura fait le 13.

M. de Talleyrand a dû vous envoyer le traité de paix et la convention qu'a faite le maréchal Berthier pour l'évacuation du pays. Vous y aurez vu que toutes les contributions ordinaires et extraordinaires doivent être payées rigoureusement. Mon intention est de ne pas évacuer que l'argent de la contribution ne soit rentré. Je n'entends pas que l'on diminue ce qui m'est dû sous prétexte de fournitures. Il ne doit être imputé sur les contributions que les fournitures qui ont été faites par décrets, et lorsqu'il a été spécifié *imputable sur les contributions*. Il faut que les comptes en soient arrêtés et que tout soit payé jusqu'au dernier sou. Les revenus courants seront pris à compte de ce qui est dû sur l'arriéré. Je compte que, ces deux comptes réunis,

votre gouvernement me doit encore quatre-vingts millions. Il faut que ces quatre-vingts millions soient payés avant que j'évacue.

La Bouillerie n'est pas encore arrivé.

Je vous prie d'être très-rigoureux sur le compte des contributions, tant extraordinaires qu'ordinaires. Ce serait une très-grande duperie, après avoir traité si avantageusement le roi de Prusse, de lui faire encore cadeau de cet argent, d'autant plus qu'il donnera des sûretés pour ce qu'il ne pourra pas payer. Je m'en rapporte là-dessus à votre zèle et à votre activité. Il y a des chantiers de bois à Küstrin; il y a dans d'autres endroits des magasins de toute espèce qui sont au profit de l'armée : il faut qu'il en soit tenu bon compte.

Il avait été ordonné par l'intendant général de verser du blé et de l'avoine à compte sur la contribution : vous contremanderez cela, vu que j'aime mieux être payé en argent, et que mes magasins sont suffisamment fournis. Je vous recommande fort tous ces intérêts.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12923. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Dresde, 18 juillet 1807.

Je reçois votre lettre du 16. Je vous envoie un article d'une lettre de M. Fouché, relative à un prétendu vol fait à M. de Tisseuil, neveu du comte de Neale, d'une somme de 350,000 francs. Faites-le mettre dans *le Télégraphe,* en disant : La police de Paris avait appris etc., etc. et que cet avis est officiel, parce qu'un vol de 300,000 francs ne peut se faire à Paris sans que la police en découvre les auteurs.

Je pense qu'il sera difficile que Schulenburg s'attache au royaume de Westphalie. Quant à Stein, j'ignore ce qu'il est; le roi de Prusse en a dit beaucoup de mal. S'il n'est pas trop vieux, je pense qu'il serait avantageux de se l'attacher.

Vous devez avoir reçu le traité de paix. Si vous ne l'avez pas, vous pouvez en faire mettre les principaux articles que je vous ai fait connaître. Mais ne souffrez pas qu'on fasse aucune démonstration à Berlin pendant que mes troupes y seront; dites-le hautement et fermement, et ajoutez qu'à la moindre démonstration que l'on ferait je mettrai dix millions de contributions de plus.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

11924. — AU ROI DE NAPLES.

Dresde, 18 juillet 1807.

Je reçois votre lettre du 6 juin. Si vous envoyez des troupes napolitaines dans le royaume d'Italie, il faut qu'elles soient payées par vous, comme les troupes du royaume d'Italie qui sont dans le royaume de Naples sont payées par le royaume d'Italie.

Je crains beaucoup que vos finances ne soient dérangées par des théories et des spéculations; tout ce qui me revient de Naples me l'annonce. Il faut bien des années et des hommes d'expérience pour faire des changements dans les finances d'un État; et je vois qu'au commencement d'un règne, et pendant la guerre, on fait des changements dans la perception des impôts. Je suis fâché que vous n'ayez pas la même façon de penser que moi. Je regarde les savants et les hommes d'esprit comme des coquettes; il faut les voir, causer avec eux, mais ne prendre ni les unes pour sa femme, ni les autres pour ses ministres.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

12925. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Dresde, 18 juillet 1807, minuit.

Mon Cousin, je suis arrivé ici en quatre-vingt-douze heures. Le roi de Saxe est venu me recevoir à sa frontière. Je suis ici depuis hier. Je suis fort satisfait de tout ce que j'ai vu dans ma route. J'ai envoyé un courrier à Rapp pour lui donner l'ordre d'envoyer les Badois pour renforcer l'armée du maréchal Brune.

La route de Kœnigsberg à Elbing m'a paru bien pauvre et bien mauvaise. Celle de Marienwerder à Bromberg est tout aussi dépourvue. Je pense que la route par Eylau, Osterode et Thorn serait beaucoup meilleure. Je pense que vous pourriez diriger sur la Silésie une division de cuirassiers. Au reste, je n'ai pas encore reçu de courrier de vous. Dès que j'aurai reçu le mouvement, je vous enverrai des ordres. Je suppose que ma cavalerie restera encore longtemps à Danzig, Elbing et dans l'île de Nogat.

Donnez ordre à Wloclawek que tout ce qui appartient au 3e corps y reste, et ordonnez au général Clarke que ce qui est destiné au 3e corps se rende à Wloclawek. Envoyez l'ordre à Elbing qu'on ne laisse plus venir les petits détachements et les hommes isolés. Donnez le même ordre à Thorn.

Je n'ai point de nouvelles de ce fou de roi de Suède. J'ai cepen-

dant des lettres de Clarke du 16, qui n'en parlent pas. Les Espagnols doivent être arrivés à Hanovre.

Faites bien comprendre aux plénipotentiaires que, si Blücher se bat à Stralsund, il pourra en résulter de très-fâcheuses conséquences, et que, si le roi lui a écrit de ne pas se battre, il ne se battra pas.

Ayez bien soin, lorsque vous jugerez convenable de revenir, de me tracer exactement votre route, afin que mes courriers vous trouvent. Je suppose qu'après avoir quitté Kœnigsberg vous ne dépasserez pas Berlin avant d'avoir reçu de nouveaux ordres de moi. Ne concevez aucune inquiétude de cela, car il me tarde fort de vous savoir à Paris.

Je compte rester ici deux jours. Quand vous recevrez cette lettre, je serai parti de Dresde.

Mettez en marche sur Stettin les chasseurs royaux italiens ainsi que les régiments de Wurtemberg et de Bavière qui font partie de ma cavalerie légère, pour renforcer l'armée du maréchal Brune. Les chasseurs royaux italiens entreront dans la division du général Pino, qui vient d'arriver pour en prendre le commandement.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12926. — A M. FOUCHÉ.

Dresde, 19 juillet 1807.

J'entends parler depuis longtemps de banqueroutes, de vols faits à plusieurs conseillers d'État; on désigne surtout Siméon, Fourcroy et Français (de Nantes). Je désire que vous me teniez prêts des rapports bien clairs et détaillés là-dessus. C'est par la police que je dois être instruit de tout. Prenez des notions bien exactes; c'est une des premières choses dont je m'occuperai à mon arrivée. Mes conseillers ne doivent faire aucune affaire d'argent, et je dois particulièrement compter sur leur probité et leur moralité. Votre rapport doit donc être très-circonstancié et détaillé, de manière qu'il fixe toutes mes idées.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12927. — A M. FOUCHÉ.

Dresde, 19 juillet 1807.

Dans votre bulletin du 3 juillet, il est question d'exactions commises par le major Husson, du 37e, à Gênes, et par Maximin, capitaine aide de camp du général Morangiès, etc. Faire les plus exactes perquisitions et me remettre ces rapports sous les yeux;

idem, sur les griefs imputés au commandant du château d'If. Si un prisonnier s'échappe, il en répondra corps pour corps.

J'ai appris que des Napolitains s'étaient échappés du fort de Compiano. J'avais mis ce fort sous vos ordres et vous avais chargé de prendre des mesures; mais ce qui est ordonné à la police n'est pas exécuté. Prenez des mesures pour que ce fort soit organisé en prison. Dans une véritable prison, un seul geôlier garde 200 prisonniers sans qu'un seul puisse s'échapper.

Je lis votre bulletin du 7 juillet; j'y vois un extrait d'une lettre du 4 juillet, où la maison de M. Dupuis-Briacé se trouve gravement inculpée. Je désire qu'à mon arrivée vous me portiez des détails exacts là-dessus. S'il est vrai que cet émigré rentré ait été animé par les dispositions dont parle le bulletin, mon intention est d'en faire bonne justice; mais, avant, il faut savoir qui l'a dénoncé et avoir des renseignements bien certains. Je m'en rapporte à l'enquête que vous ferez.

Quant à l'affaire du culte à Gênes, de la fête de saint Jean-Baptiste, il faut fermer les yeux là-dessus. Cette fête, dans les mœurs génoises, est non-seulement une fête publique, mais aussi une fête populaire. Ces objets ne sont pas tellement importants qu'il ne faille montrer de la tolérance.

Si les propos du nommé Greffier sont constatés, il doit être chassé du département des Deux-Sèvres. La détention de deux mois que vous avez ordonnée ne me paraît pas suffisante.

Si la lettre écrite au directeur général de la conscription est anonyme, elle ne mérite aucune attention.

Si le nommé Claverie est un négociant et un homme qui ait un état, il faut donner suite à sa lettre, le faire interroger administrativement par le procureur impérial du tribunal de son arrondissement, et vous aurez soin de me remettre sous les yeux son interrogatoire.

En général, je désire que vous me remettiez sous les yeux les plaintes contre les préfets, afin que, s'il y a lieu, j'en fasse justice. Je désire, à cette occasion, avoir des éclaircissements sur ce qui se passe à Marseille, où la ville perd 300,000 francs par mois sur son octroi, par suite de dilapidations auxquelles on veut que le préfet ne soit pas étranger. Tâchez de me donner des renseignements là-dessus.

Il est question dans un de vos bulletins d'un agent anglais et suisse nommé Bourcard; faites attention qu'il ne soit point relâché, et qu'au contraire il soit détenu dans une bonne forteresse, jusqu'à ce que l'on sache clairement ce que c'est que cet individu.

Le nommé Poincarré, qui se dit agent du sieur Groizard et qui

tient de mauvais propos, doit être sévèrement puni. Si les propos dont on l'accuse sont certains, il faut le chasser de Paris, après l'avoir fait rester deux mois à Bicêtre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12928. — A M. DE TALLEYRAND.

Dresde, 19 juillet 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, il faut s'occuper sans retard de faire fermer tous les ports du Portugal à l'Angleterre.

Le lendemain de votre arrivée à Paris, vous ferez connaître au ministre de Portugal qu'il faut que le 1er septembre les ports du Portugal soient fermés à l'Angleterre; à défaut de quoi, je déclare la guerre au Portugal, et les marchandises anglaises seront confisquées pour garantie de ce qu'elle doit au Portugal.

Vous écrirez à mon consul à Lisbonne pour lui prescrire les mêmes déclarations.

Le même jour, avoir une conférence avec le ministre d'Espagne sur cet objet, et expédier un courrier à Madrid pour que mon ambassadeur voie le prince de la Paix, à l'effet de conclure une convention pour que les ports du Portugal soient fermés à l'Angleterre au 1er septembre. A défaut de quoi, les ministres d'Espagne et de France se retireront de Lisbonne, et les deux puissances déclareront la guerre au Portugal; une armée de 20,000 Français se rendra à Bayonne le 1er septembre, pour se réunir à l'armée espagnole et conquérir le Portugal.

De mon côté je compte, à mon arrivée à Paris, écrire au roi d'Espagne et au prince de la Paix pour leur faire comprendre l'urgence de cette mesure.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12929. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Dresde, 19 juillet 1807.

J'apprends que, le 19 juin, un aspirant a tué d'un coup de poignard un marin du port de Brest. Faites-moi connaître qu'est devenu cet aspirant; je pense qu'il aura été jugé et condamné à mort. Mon intention est que l'on fasse des exemples sévères qui contiennent la turbulence de la jeunesse.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12930. — AU ROI DE WURTEMBERG.

Dresde, 18 juillet 1807.

Monsieur mon Frère, M. le comte de Winzingerode me remet à Dresde la lettre de Votre Majesté. J'aurais bien désiré la voir avant de retourner chez moi; mais elle doit concevoir combien je suis pressé. Je compte partir le 20 ou le 21 d'ici et être à Mayence le 23. Je prie Votre Majesté de me rappeler au souvenir de la Reine et de la princesse Catherine.

NAPOLÉON.

20 juillet.

Je ne sais par quel événement cette lettre n'est pas partie. Je reçois la lettre de Votre Majesté du 17. Je partirai d'ici le 22. Votre Majesté peut se régler là-dessus.

Comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12931. — A M. DE TALLEYRAND.

Dresde, 20 juillet 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, l'Ordre de Malte peut être considéré comme détruit. Il n'y a pas aujourd'hui de grand maître. Cet Ordre ne possède plus de biens dans l'Empire, ni dans mon royaume d'Italie. Les Anglais ont l'île et ne veulent point s'en dessaisir. Le roi de Naples s'emparera incessamment de toutes les commanderies. Dans cet état de choses, je désirerais que vous écrivissiez à M. Otto et au Primat. Au moment que je serai d'accord avec la Bavière, je déclarerai, par un acte authentique, l'Ordre de Malte dissous, et je conférerai le droit de donner la décoration de l'Ordre au roi de Naples. Je motiverai cela sur ce que, par la possession de la Sicile et de la plus grande partie des côtes de l'Italie, le roi de Naples est le vrai défenseur de l'Italie contre toute espèce de pirateries. Mais il faudrait que, pour lever toute difficulté relativement à ceux qui portent aujourd'hui la décoration de l'Ordre de Malte, on déclarât que ceux qui la portent auront le droit de continuer à la porter. Il faudrait cependant que la Bavière, en réunissant le bien de l'Ordre de Malte à quelqu'un de ses Ordres, fît remplacer la croix de Malte par celle de cet Ordre. Il faudrait aussi avoir l'agrément de l'Espagne, qui ne demanderait pas mieux. Peut-être vaudrait-il mieux faire un traité avec l'Espagne et la Bavière, moi, comme représentant les Langues d'Auvergne, de Provence et d'Italie, l'Espagne celles d'Aragon et de

Castille, et la Bavière celle d'Allemagne. Ainsi l'Ordre se trouverait détruit, et la décoration ne pourrait se porter que par le don qu'en ferait le roi de Naples.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.

12932. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Dresde, 21 juillet 1807.

Mon Cousin, il paraît que nous sommes entrés dans la Poméranie suédoise et que nous allons commencer le siége de Stralsund. Faites partir directement, et à toute marche, la cavalerie hollandaise qui reste au 8e corps, et dirigez-la sur Stettin. Faites faire le même mouvement à tout le personnel et matériel de l'artillerie hollandaise.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.

12933. — A M. DE TALLEYRAND.

Dresde, 22 juillet 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, écrivez à M. Alquier de présenter une note dans laquelle il demandera que le nombre des cardinaux français, dans les conseils où se traitent les affaires de l'Église, soit proportionné au nombre des cardinaux romains qui s'y trouvent, ainsi que le nombre des cardinaux allemands et espagnols, en raison de la population de chaque pays; car il n'est pas convenable que l'Église de France, qu'un empire si grand et si puissant, soit sans organes dans le consistoire. Il ajoutera qu'il est temps de finir toutes les petites querelles qu'on ne cesse de me susciter; que je suis fort indigné et irrité des menaces qu'on me fait de m'excommunier, de me déclarer déchu du trône; qu'il ne leur reste plus qu'à me mettre dans un monastère et à me faire fouetter comme Louis le Débonnaire; que, si on veut arranger toutes les affaires et en finir, on ait à envoyer des pleins pouvoirs au cardinal-légat qui est à Paris; que, si l'on ne veut pas, on reste tranquille, et que l'on se dispense de rien faire; qu'on cesse toute correspondance, et des menaces que je méprise, mais qu'il n'est pas de la dignité de ma couronne d'entendre. Vous donnerez un congé à M. Alquier pour revenir en France, et vous laisserez à Rome un chargé d'affaires pour les affaires courantes de la légation.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12934. — A L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Dresde, 22 juillet 1807.

Monsieur mon Frère, M. le baron de Vincent, que Votre Majesté a envoyé près de moi, il y a plusieurs mois, retourne auprès d'elle. Je l'ai entretenu fort longtemps à Dresde sur la situation actuelle de nos affaires. J'ai été satisfait de la conduite qu'il a tenue pendant le temps qu'il a été près de moi, et je n'ai également qu'à me louer de la conduite qu'a tenue le commandant du corps d'observation en Gallicie. Je prie Votre Majesté de leur donner quelques marques de sa bienveillance.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. l'empereur d'Autriche.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12935. — NOTE POUR LE MAJOR GÉNÉRAL.

Dresde, 22 juillet 1807.

Le chef de bataillon Deponthon se rendra à Stralsund, où il servira dans son arme. Tous les jours il enverra un croquis de ce qui se fait, avec un bulletin des travaux du siége, au général Bertrand, à Paris.

M. de Tournon se rendra sur-le-champ à Berlin pour prendre connaissance, d'une manière indirecte et pas ostensible, de toutes les dilapidations qui peuvent avoir eu lieu dans les fournitures. Il se rendra de là à Hambourg pour voir dans quelle situation se trouvent placés les magasins de marchandises anglaises et quelles dilapidations peuvent avoir eu lieu sur cet objet. Il adressera, de l'un et l'autre endroit, fréquemment, des notes sur tout ce qu'il verra, au grand maréchal Duroc.

Le colonel Lacoste se rendra devant Stralsund, où il sera employé dans son arme. Il écrira fréquemment au général Bertrand pour faire connaître de quelle manière marche le siége. Avant de se rendre à Stralsund, il passera à Küstrin pour y voir la situation des magasins et l'état de tout ce qu'on aura expédié depuis trois mois.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12936. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Dresde, 22 juillet 1807.

Mon Cousin, je reçois votre lettre par laquelle vous m'annoncez que vous serez le 24 à Berlin. Je désire que vous vous rendiez à

l'armée devant Stralsund. Ordonnez au général Chasseloup d'y prendre le commandement du génie. Donnez tous les ordres pour que l'artillerie arrive en grande quantité, de manière que l'on fasse à la fois trois attaques et que cette place soit promptement enlevée.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, donnez ordre à tous les Hollandais de se rendre en Hollande, en passant par Hambourg. Donnez ordre à tous les Espagnols, même à ceux qui viennent de France, de se rendre à Hambourg; les Espagnols formeront le noyau de l'armée du maréchal Bernadotte. Ainsi l'armée du maréchal Brune sera composée : 1° de la division italienne, commandée par le général Pino, et des trois régiments de cavalerie italiens; 2° des quatre régiments français de la division Molitor; 3° des trois régiments français de la division Boudet; 4° du 5° d'infanterie légère et du 19° de ligne, ce qui fait neuf régiments français; du régiment d'Aremberg et des deux régiments de cavalerie légère français venus de Danzig; de tous les Badois; de la brigade bavaroise venue de Munich; des régiments de Nassau, de Würzburg, de Hesse-Darmstadt et du grand-duc de Berg. Ce qui fait donc :

	Infanterie.	Cavalerie.
Italiens	6,000 hommes.	1,000 hommes.
Français. . . .	16,000	1,000
Bavarois. . . .	2,000	1,500
Troupes alliées.	6,000	»
Badois.	4,000	500
	34,000	4,000
Total. . .	38,000	

Ce qui est plus que suffisant.

Renvoyez le régiment polonais qui était devant Kolberg à Kalisz; je crois que son dépôt est dans cette ville.

Le maréchal Bernadotte se trouvera avoir les 15,000 Espagnols.

Les 15,000 Hollandais se réuniront, dans l'Oldenburg et dans l'Ost-Frise, sous les ordres du général hollandais; et, en cas d'événements, ils recevraient des ordres du maréchal Bernadotte.

Voilà la distribution qui me paraît la plus convenable.

Toutes les nouvelles compagnies d'artillerie qui arrivent de France et qui sont à Magdeburg et ailleurs, qui n'ont point fait la guerre, le général Songis les enverra à Stralsund pour pousser vigoureusement le siége.

Quand vous aurez ainsi arrangé les choses, que M. Daru et les plénipotentiaires prussiens seront réunis à Berlin pour traiter ensemble,

conformément à l'article 6 de la convention militaire, vous vous rendrez à Hanovre. Vous aurez soin de visiter vous-même, en passant, Magdeburg, pour avoir une idée de la force de cette place.

A Hanovre vous réunirez la commission des États; vous leur direz que le temps de tergiverser est passé, et qu'il faut que les neuf millions de contributions qu'ils me doivent soient payés jusqu'au dernier sou, et qu'il faut s'exécuter.

Vous écrirez au commandant de Baireuth pour presser l'entier payement, non-seulement de la contribution, mais des revenus du pays.

Vous vous arrêterez à Fulde pour voir pourquoi on n'y paye point les contributions.

J'ai envoyé des pouvoirs au maréchal Soult pour régler, avec les plénipotentiaires, la route intermédiaire entre la Saxe et la Prusse. Après tout cela, s'il n'y a rien de nouveau, vous vous rendrez à Paris, en laissant vos chevaux et la plus grande partie de votre maison militaire à Berlin.

A votre retour de Stralsund, restez à Berlin assez de temps pour pouvoir m'apporter un rapport de M. Daru sur tout ce qui regarde les contributions, etc.

Vous donnerez ordre au maréchal Brune que, lorsqu'il y aura des pourparlers pour capitulation, ou des parlementaires à envoyer, il emploie le général Reille, mon aide de camp.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12937. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Dresde, 22 juillet 1807.

Mon Cousin, vous trouverez ci-joint une dépêche que vous remettrez à M. Daru après en avoir pris connaissance.

Je pars dans trois heures pour Paris.

Il est possible que je ne laisse pas de troupes dans le duché de Varsovie.

Mon intention est que l'article 6 de la convention militaire soit bien exécuté. M. de Talleyrand a dû vous écrire pour vous faire connaître la nécessité de faire exécuter strictement un des articles du traité.

Quand vous quitterez Kœnigsberg, restez à Berlin afin de pouvoir bien arranger l'armée du maréchal Brune et celle du maréchal Bernadotte. Exigez surtout que les titres, cartes et particulièrement les

revenus des établissements particuliers de la Westphalie et de la Pologne, que le roi de Prusse aurait enlevés en partant, soient restitués. Cela est très-important.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12938. — A M. DARU.

Dresde, 22 juillet 1807.

Monsieur Daru, vous trouverez ci-joint copie de deux lettres que j'écris, l'une au général Clarke et l'autre[1] au général Hédouville en Silésie. Aussitôt que vous le pourrez, rendez-vous à Berlin, où vous trouverez des instructions de M. de Talleyrand. Je vous ai nommé mon commissaire pour traiter de tous les différends, en conséquence de l'article 6 de la convention. J'ordonne à M. de Talleyrand de vous adresser chez le général Clarke vos instructions dans le plus grand détail.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12939. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Dresde, 22 juillet 1807.

Je reçois votre lettre du 20. Je pars dans trois heures pour Paris. Ainsi, désormais, c'est là qu'il faut m'adresser vos dépêches.

Des députés de Berlin et de la Marche de Brandeburg sont venus hier chez moi; je les ai reçus devant la Bouillerie; je leur ai dit qu'ils devaient partir du principe que tout ce qu'ils avaient fourni en conséquence de mes décrets, sous la clause spéciale que ces fournitures seraient retenues sur la contribution, entrerait en compte de ladite contribution; mais que tout ce qui aurait été fourni pour nourrir l'armée à ses différents passages n'y serait point compris. Quant à ces fournitures, dites à M. Lambert qu'il a là une grande responsabilité, que je suivrai cela avec beaucoup d'attention et que j'enverrai de Paris des commissions d'hommes affidés pour vérifier cette comptabilité; et que, s'il y avait des fournitures acceptées qui n'eussent pas été faites, il en serait grandement responsable. Ces messieurs, par exemple, m'ont dit qu'ils avaient fourni 800,000 boisseaux d'avoine, ce qui me paraît une chose fort extraordinaire.

Il faut donc que M. Estève ne perde pas un moment,

1° A dresser les états de toutes les contributions imposées sur les

[1] Voir pièce n° 12940.

provinces prussiennes restant sur la rive droite de l'Elbe, en faisant une nouvelle répartition de la province de Magdeburg et distinguant ce qui est sur la rive droite et ce qui est sur la rive gauche; également pour la vieille Marche;

2° Me faire connaître tout ce qui a été reçu en argent; ne recevoir, bien entendu, les papiers qui seraient donnés qu'avec la différence de l'escompte, c'est-à-dire pour ce qu'ils me rendront net.

3° Faire l'état de tout ce qui a été fourni en habits et autres objets en conséquence de décrets où il aurait été dit expressément que les fournitures seront portées en compte sur la contribution.

Il faut ensuite que M. Estève s'occupe des contributions ordinaires; il m'est dû près d'un an. Je n'ai pas reçu la sixième partie de ce que j'ai à recevoir.

Je pense que ces deux comptes réunis, tant pour votre gouvernement que pour la Silésie, doivent former une somme de plus de cent vingt millions. Cela fait, il ne s'agira plus que de prendre des arrangements avec le roi de Prusse pour le payement de cette somme. Faites payer aux provinces tout ce qu'elles peuvent. Le plénipotentiaire du roi vous arrive à Berlin. J'y envoie M. Daru pour traiter en mon nom. Si on peut faire monter cette somme à deux cents millions, tant mieux. Dès que le roi de Prusse aura signé la reconnaissance de cette dette, il me donnera des sûretés pour ce qui ne pourra pas être payé.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12940. — AU PRINCE JÉROME.

Dresde, 22 juillet 1807.

Mon Frère, envoyez un courrier au général Hédouville pour lui donner les ordres suivants :

1° Faire faire les états de la contribution ordinaire qui a été imposée sur la haute et basse Silésie, des impositions ordinaires, et de ce qui a été fourni en denrées pour être envoyé à la Grande Armée, imputable sur les contributions en conséquence de mes décrets spéciaux.

2° Avoir soin de bien vérifier la comptabilité en matières, et de faire les diminutions convenables. Prévenir l'ordonnateur Boerio qu'il sera porté la plus sévère attention sur cet objet, et qu'il serait grandement responsable s'il ordonnançait des fournitures qui ne seraient pas régulières.

3° Faire faire l'état de toutes les contributions ordinaires, soit domaines, soit revenus de pays, qui doivent m'être payées depuis un an. Ce qui a été fourni aux Bavarois et pour les siéges, et qui n'est point déclaré par mes décrets imputable sur les contributions, ne doit point entrer en compte.

Enfin vous ordonnerez au général Hédouville de faire suspendre sur-le-champ toutes les réquisitions d'habits, de chevaux, et en général de tout ce qui doit être payé sur la contribution.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12941. — AU MARÉCHAL BRUNE,

COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE LA GRANDE ARMÉE.

Dresde, 22 juillet 1807.

Pressez l'arrivée de votre artillerie de siége. Vous pourrez tirer des vivres du Mecklenburg, sauf à en indemniser le Duc s'il y a lieu. Tirez-en de la Poméranie, et mettez-y une bonne contribution militaire.

Il faut que le général Blücher se rende à Kolberg. Il est mal dans les îles; il sera bien au contraire à Kolberg et autour de la ville.

J'ai reçu votre lettre que m'a remise M. Louis Périgord.

Pressez le siége de Stralsund. Mettez de l'ordre dans votre armée. Si vous n'avez pas besoin des Hollandais et des Espagnols, renvoyez-les du côté de Hambourg. Le prince de Ponte-Corvo s'y rend pour prendre le commandement des villes hanséatiques et réunir toutes les troupes espagnoles, dont je pense que vous n'avez pas besoin. S'il en était autrement, et que les troupes que vous avez et celles que je vous ai envoyées de Kolberg, avec la division italienne, ne fussent pas suffisantes, vous pourriez garder la division espagnole qui vient d'Italie.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12942. — AU PRINCE EUGÈNE.

Dresde, 22 juillet 1807.

Mon Fils, j'ai reçu la lettre du Pape que vous m'avez transmise. Répondez à Sa Sainteté à peu près dans les termes suivants :

« Très-saint Père, j'ai mis la lettre de Votre Sainteté sous les yeux de l'Empereur, mon très-honoré père et souverain, qui m'a répondu,

de Dresde, une longue lettre, dont je communiquerai à Votre Sainteté un extrait, pour lui faire connaître les sentiments de Sa Majesté et ne lui rien cacher sur la situation actuelle de ses affaires, qu'un peu de charité, de prudence et de réflexion arrangerait facilement. Que Votre Sainteté me permette de le lui dire, toutes les discussions qu'élève la cour de Rome ont pour but de piquer un grand souverain, qui, pénétré de sentiments religieux, sent les immenses services qu'il a rendus à la religion, soit en France, soit en Italie, soit en Allemagne, soit en Pologne, soit en Saxe. Il sait que le monde le regarde comme la colonne de la foi chrétienne, et les ennemis de la religion comme un prince qui a rendu à la religion catholique, en Europe, la suprématie qu'elle avait perdue.

« La cour de Rome est-elle mue par l'amour de la religion, lorsque, sous de vains prétextes, dans des choses où un peu de modération peut tout arranger, elle prend le ton de la menace et offusque les droits du trône, non moins sacrés que ceux de la tiare? Si Votre Sainteté est vraiment mue par le sentiment de ses devoirs et du bien de la religion, qu'elle envoie des pleins pouvoirs au cardinal-légat à Paris, et, en huit jours, tout cela finira. Si elle ne veut point prendre ce parti, son pontificat aura été plus funeste pour la cour de Rome que celui où l'Allemagne, le Nord et l'Angleterre se séparaient d'elle.

» Mon Fils, j'ai vu dans la lettre de Sa Sainteté, que certainement » elle n'a pas écrite, qu'elle me menace. Croirait-elle donc que les » droits du trône sont moins sacrés aux yeux de Dieu que ceux de la » tiare? Il y avait des rois avant qu'il y eût des papes. Ils veulent, » disent-ils, publier tout le mal que je fais à la religion. Les insensés! » ils ne savent pas qu'il n'y a pas un coin du monde, en Allemagne, » en Italie, en Pologne, où je n'aie fait encore plus de bien à la reli- » gion que le Pape n'y fait de mal, non par mauvaise intention, » mais par les conseils irascibles de quelques hommes bornés qui » l'entourent. Ils veulent me dénoncer à la chrétienté! Cette ridicule » pensée ne peut appartenir qu'à une profonde ignorance du siècle » où nous sommes; il y a une erreur de mille ans de date. Le pape » qui se porterait à une telle démarche cesserait d'être pape à mes » yeux. Je ne le considérerais que comme l'Antechrist envoyé pour » bouleverser le monde et faire du mal aux hommes, et je remercierais » Dieu de son impuissance. Si cela était ainsi, je séparerais mes » peuples de toute communication avec Rome, et j'y établirais une » police. Elle me répondrait que les scènes qui ont eu lieu ne se renou-

» velleront plus, telles que ces prières mystérieuses et ces réunions » souterraines imaginées pour alarmer les âmes timorées. La cour de » Rome prêche la rébellion depuis deux ans; elle l'a prêchée à Lucques, » elle la prêche en Italie. Je souffre depuis longtemps de tout le bien » que j'ai fait; je le souffre du Pape actuel, que je cesserai de reconnaître le jour où je serai persuadé que ces tracasseries viennent de » lui. Je ne le souffrirais pas d'un autre pape. Que veut faire Pie VII » en me dénonçant à la chrétienté? Mettre mes trônes en interdit, » m'excommunier? Pense-t-il que les armes tomberont des mains » de mes soldats? Et mettre le poignard aux mains de mes peuples » pour m'égorger? Cette infâme doctrine, des papes furibonds et nés » pour le malheur des hommes l'ont prêchée. Il ne resterait plus au » Saint-Père qu'à me faire couper les cheveux et à m'enfermer dans » un monastère. Croit-il notre siècle revenu à l'ignorance et à l'abrutissement du IXe siècle? Me prend-il pour Louis le Débonnaire? Il y » a là-dedans tant d'extravagance, que je ne puis que gémir sur cet » esprit de vertige qui s'est emparé de deux ou trois cardinaux qui » gèrent les affaires à Rome. Le Pape actuel s'est donné la peine » de venir à mon couronnement à Paris; j'ai reconnu à cette démarche » un saint prélat; mais il voulait que je lui cédasse les Légations; je » n'ai pu ni voulu le faire. Le Pape actuel est trop puissant; les » prêtres ne sont pas faits pour gouverner; qu'ils imitent saint Pierre, » saint Paul et les saints apôtres, qui valent bien les Jules, les Boniface, les Grégoire, les Léon. Jésus-Christ a dit que son royaume » n'était pas de ce monde. Pourquoi le Pape ne veut-il pas rendre à » César ce qui est à César? Est-il sur la terre plus que Jésus-Christ? » Mais qu'a de commun l'intérêt de la religion avec les prérogatives » de la cour de Rome? La religion est-elle fondée sur l'anarchie, sur » la guerre civile et sur la désobéissance? Est-ce là prêcher la morale » de Jésus-Christ? Le Pape me menace de faire un appel aux peuples. » Ainsi il en appellera à mes sujets. Que diront-ils? Ils diront comme » moi qu'ils veulent la religion, mais qu'ils ne veulent rien souffrir » d'une puissance étrangère; que nous nous soumettrions à la mission » divine, à l'inspiration d'un saint anachorète, mais jamais aux décisions d'un vicaire de Dieu, souverain sur la terre, lorsque, sous le » prétexte des choses religieuses, il ne sera animé que par les passions » attachées aux grandeurs humaines. Simple anachorète, il n'agira » que pour Dieu et ne sera point tenté par le démon de la discorde et » les vanités terrestres. Comment est-on assez aveuglé à Rome pour » ne pas voir que la religion n'a été rétablie en Italie que par moi; » que j'en ai doté les ministres, quoique le temporel fût contre la

» législation du pays? Ce n'est pas d'aujourd'hui que la religion est le » dernier des intérêts qui occupent la cour de Rome. N'a-t-elle pas, » malgré mes sollicitations, depuis six ans, laissé périr l'Église d'Allemagne livrée à une épouvantable anarchie? Prétendrait-elle que je » fisse la même chose en Italie? Pourquoi le Pape, s'il croyait ses » conseils utiles, ne venait-il pas à Milan ou ne m'y envoyait-il » quelqu'un chargé de ses pleins pouvoirs? Il ne m'a envoyé personne. » J'ai employé le concours des évêques de mon royaume d'Italie, du » cardinal-légat archevêque de Milan, des archevêques de Ravenne » et de Bologne. Les principaux théologiens ont été consultés, et tous » ont été contents. C'est le désordre de l'Église que veut la cour de » Rome, et non le bien de la religion. Elle veut le désordre pour » pouvoir s'arroger un pouvoir arbitraire et bouleverser les idées de » temporel et de spirituel. Certes, je commence à rougir et à me » sentir humilié de toutes les folies que me fait endurer la cour de » Rome; et peut-être le temps n'est-il pas éloigné, si l'on veut conti» nuer à troubler les affaires de mes États, où je ne reconnaîtrai le » Pape que comme évêque de Rome, comme égal et au même rang » que les évêques de mes États. Je ne craindrai pas de réunir les » églises gallicane, italienne, allemande, polonaise, dans un concile, » pour faire mes affaires sans pape, et mettre mes peuples à l'abri des » prétentions des prêtres de Rome. Pourquoi, en effet, la France, » toute l'Allemagne, la plus belle partie de l'Italie seraient-elles sou» mises aux décisions d'un consistoire où ne siégent point de cardinaux » français et qui est régi par quelques cardinaux des États de Rome?

» Les anciens Romains conquéraient le monde par les armes; les » papes ont profité de l'ignorance des peuples des Gaules, de l'Espagne » et du Nord, et Rome continue à tenir le sceptre de l'encensoir; » mais au moins il y avait, dans ce temps, des talents, de la politique, » de l'esprit; mais aujourd'hui il n'y a qu'inactivité, ignorance et » esprit de vertige. En deux mots, c'est pour la première fois que » j'entre en discussion avec cette prêtraille romaine; on peut la mé» priser et la méconnaître et être constamment dans la voie du salut » et dans l'esprit de la religion; et, dans le fait, ce qui peut sauver » dans un pays peut sauver dans un autre. L'insolence et l'orgueil ne » font pas partie de ses prérogatives et de ses moyens. Quant à l'inves» titure à donner aux évêques, elle ne peut leur être donnée que selon » le concordat. Selon que le concordat sera exécuté, je reconnaîtrai » Rome, car je ne puis reconnaître une puissance étrangère avant » d'avoir déterminé mes rapports avec elle. Je tiens ma couronne de » Dieu et de la volonté de mes peuples, je n'en suis responsable qu'à

» Dieu et à mes peuples. Je serai toujours Charlemagne pour la cour » de Rome, et jamais Louis le Débonnaire.

» 1° Je ne reconnaîtrai les décisions du consistoire qu'autant qu'il sera » composé d'un nombre de cardinaux français, espagnols, allemands, » italiens, proportionné à la population. Il serait absurde de vouloir » qu'un obscur sous-diacre de Rome vînt me dicter des lois au sein » de mes États.

» 2° Je ne veux point faire un second concordat pour Venise, pas » plus que pour le Piémont et le duché de Parme. Mes rapports avec » Rome sont réglés, en France et dans tous les États réunis à l'em- » pire français, par le concordat de France; ils le sont, dans le » royaume d'Italie et dans tous les États qui y sont réunis, par le » concordat d'Italie.

» 3° Jamais je ne permettrai que mes évêques aillent à Rome se » soumettre à un souverain étranger. Que le Pape cesse d'être souve- » rain, et je consentirai à avoir des communications avec lui. Comme » prince souverain, il a des limites avec moi. Je ne trahirai pas les » intérêts de ma couronne et de mes peuples, en rendant mes sujets » tributaires. D'ailleurs Jésus-Christ n'a pas institué un pèlerinage » à Rome comme Mahomet à la Mecque. Les évêques de France, » d'Espagne et d'Allemagne ne vont pas à Rome; je ne veux pas » davantage que mes évêques d'Italie y aillent, surtout cette ville » étant remplie de mes ennemis et animée par l'esprit de la discorde. » Enfin, si les papes croient, par toutes ces chicanes, obtenir un » agrandissement temporel, ils se trompent, je ne veux pas leur donner » les Légations pour prix de ce raccommodage.

» Quant aux affaires temporelles des souverains de Rome, le Pape » est responsable du mal que souffrent ses sujets. Son inconsidéra- » tion, l'esprit inconciliant de ses conseils en sont la cause. Si la cour » de Rome eût envoyé à Paris des pleins pouvoirs pour faire avec » M. Portalis tous les arrangements convenables d'une manière claire » et nette! je n'ai jamais demandé autre chose qu'un accommodement. » Si elle n'en veut point, qu'elle ne nomme point d'évêques; mes » peuples vivront sans évêques, mes églises sans direction, jusqu'à » ce qu'enfin l'intérêt de la religion, dont mes peuples ont besoin et » que le Pape ne peut leur ôter, me fera prendre un parti que com- » mandent leur bien-être et la grandeur de ma couronne. »

« Très-saint Père, cette lettre n'était pas faite pour être mise sous les yeux de Votre Sainteté. Je la conjure de finir toutes ces discussions, d'éloigner d'elle les conseils perfides d'hommes irascibles qui, s'aveu-

glant sur les circonstances et sur les vrais intérêts de la religion, ne sont animés que par de petites passions. Il y a deux ans que ces misérables querelles durent. Votre Sainteté elle-même, qui est évêque d'Imola, si elle veut entrer dans sa conscience et jeter les yeux sur l'Italie, elle pourra comparer l'état où la religion s'y trouve aujourd'hui à l'état où elle se trouvait avant l'arrivée de l'Empereur à Milan.

» Très-saint Père, l'Empereur se plaint avec raison de ce que le nombre des cardinaux français du consistoire n'est pas proportionné à la population des fidèles de France, car, si cela était, rien de cela n'arriverait. Qu'est-ce que cela fait aux cardinaux Antonelli et Pietro que l'Église de France soit bouleversée? Ils ne sont pas Français. Il n'y a là que le bon et brave Bayane. Puisque le consistoire gouverne la chretienté, le nombre des cardinaux doit y être en raison de la population de chaque État. Sa Majesté paraît bien décidée à empêcher que ces querelles durent longtemps. Que Votre Sainteté réfléchisse qu'elle est responsable des désordres que veulent commettre dans l'Église de France les Antonelli, les Pietro et les autres prélats italiens, pour qui le bouleversement de la religion n'est pas un sujet d'inquiétude; qu'elle aura à se repentir de la nouvelle scission qui va se préparer en Occident; que la France, l'Italie, le royaume de Naples, la Confédération du Rhin, seront, non séparés de principe, mais affranchis de l'influence de la cour de Rome, et que le pape se trouvera seul et n'ayant de communication qu'avec la plus petite partie de la chrétienté. Cette sujétion des églises à celle de Rome n'est en rien dans les dogmes de la religion, surtout en France, où l'on ne croit pas à l'infaillibilité du pape, mais de l'Église réunie; et certes les cardinaux Antonelli et Pietro ne forment pas l'Église réunie du monde.

» Que Votre Sainteté voie ce qui se passe à Dresde par l'effet de la souveraineté de l'Empereur. Le roi et les catholiques ont été arrachés à l'influence luthérienne. Dans la ville de Dresde, les cloches ont été rattachées aux clochers. En Pologne, l'Église sort du joug des protestants. Tant de services rendus à la religion par ce souverain sont encore sans exemple dans les annales du monde. Cependant, par les conseils des Pietro et des Antonelli, Votre Sainteté se trouve séparée de son plus ferme appui, de celui qui donne le plus grand éclat à notre sainte religion. On veut lutter de puissance et, j'ose dire, d'orgueil avec un souverain que nous ne pouvons comparer qu'à Cyrus et à Charlemagne. Était-ce ainsi qu'en agissaient envers Cyrus le patriarche de Jérusalem, et envers Charlemagne les pontifes qui régnaient de son temps à Rome? L'Empereur le dit lui-même dans sa lettre : « Les insensés! ils veulent me traiter comme Louis le Débonnaire,

» ou m'excommunier comme Philippe le Bel! » Dans le fond, il n'y a dans tout ceci que fort peu de chose à faire; mais il n'est pas juste que les mouches s'attachent au lion et le piquent à petits coups d'aiguillon; elles percent à peine sa peau, mais enfin elles l'irritent. Où est donc la douceur évangélique, la charité chrétienne, la prudence, la politique de la cour de Rome? Les mauvais conseillers de Sa Sainteté ont déjà troublé son repos. Ils sont sur le point de convertir le plus beau pontificat que l'histoire nous offre depuis saint Pierre en un pontificat le plus ruineux et le plus désastreux pour Rome. Les peuples de Rome sont malheureux, c'est l'ouvrage des conseillers de Sa Sainteté. L'Église souffre, c'est la faute du souverain pontife qui ne veut point nommer d'évêques, sous de vains prétextes de prérogatives. Si l'Église d'Allemagne est dans l'anarchie, c'est la faute de ceux auxquels Dieu a donné le pouvoir de lever les obstacles qui s'opposent à son union et à sa tranquillité, et qui, loin de cela, y entretiennent le trouble ou se laissent égarer par des rapports mensongers.

» Au reste, c'est la dernière fois que j'ai l'autorisation d'écrire à Votre Sainteté. Elle n'entendra pas parler de mon souverain ni de moi. Qu'elle nomme ou non des évêques, elle en est la maîtresse. Si ensuite quelqu'un se permet de prêcher le trouble et l'insurrection, il en sera puni par la justice des lois dont le pouvoir émane aussi de la Divinité. »

Vous enverrez cette lettre au Pape, et vous me préviendrez quand M. Alquier l'aura remise.

NAPOLÉON.

Je pars pour Paris; envoyez-y vos lettres.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12943. — AU PRINCE EUGÈNE.

Dresde, 22 juillet 1807.

Mon Fils, il faut bien se garder d'envoyer aucune espèce de troupes dans le royaume de Naples; si vous y envoyiez en ce moment 1,500 hommes, il n'en resterait pas 300 à la fin de septembre. Il ne faut pas remuer les troupes en Italie dans la saison où nous sommes; il faut attendre que le mois de septembre soit passé : alors seulement, la saison étant rafraîchie, on pourra envoyer beaucoup de renforts à Naples.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12944. — AU ROI DE HOLLANDE.

Dresde, 22 juillet 1807.

Je vois que vous avez porté le deuil de l'impératrice d'Autriche. Mais l'Autriche n'a pas reconnu le royaume de Hollande. Je ne vois pas d'où vient cette inconséquence.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12945. — A M. GAUDIN.

Saint-Cloud, 29 juillet 1807.

Je vous avais chargé de correspondre avec mon ministre à Hambourg pour le transport en France des marchandises anglaises qui ont été confisquées. Faites-moi connaître où cela en est, et apportez-moi la correspondance que vous avez tenue pour cet objet.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12946. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 29 juillet 1807.

Monsieur Dejean, vous trouverez ci-joint un décret qui licencie les gardes nationales[1]. Vous leur témoignerez ma satisfaction sur la manière dont elles ont servi.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12947. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 29 juillet 1807.

Monsieur Dejean, mon intention est de réunir sur-le-champ à Bayonne une armée de 20,000 hommes ayant les équipages de quarante pièces d'artillerie.

Cette armée sera composée de la manière suivante : le 86e régiment, le 70e, le 47e, un bataillon du 66e, du 82e et du 26e ; la légion du Midi; deux bataillons du régiment suisse qui est à Rennes, et deux bataillons du régiment suisse qui est à Avignon.

Faites-moi connaître ce que l'ensemble de tous ces corps me donnera de présents sous les armes et quand ils seront arrivés à Bayonne, ainsi que le lieu pour la réunion de l'artillerie, tant du personnel que des attelages.

[1] Mises en réquisition pour le service des frontières du Rhin.

Faites-moi également connaître les officiers du génie et de l'artillerie, ordonnateurs et commissaires des guerres qu'il faut employer à cette armée. Il faut chercher les officiers du génie et de l'artillerie qui ont été employés à l'armée de Portugal que le général Leclerc commandait il y a plusieurs années.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12948. — AU GÉNÉRAL RAPP.

Saint-Cloud, 29 juillet 1807.

Faites-moi connaître si la légion du Nord veut rester à mon service ou passer à celui du duché de Varsovie. Je les laisse absolument les maîtres. Je me déciderai lorsque je recevrai votre lettre et leur adresse.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12949. — AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 29 juillet 1807.

Mon Fils, je suis arrivé à Paris en bonne santé. J'ai arrêté, il y a un an, le mariage du prince Jérôme avec la princesse Catherine de Wurtemberg; ce mariage se fera dans le courant du mois.

J'ai reçu la lettre par laquelle vous me faites connaître que vous ne pouvez pas faire transporter mes troupes par mer en Dalmatie. Dans ce moment vous devez vous conformer à ce que je vous ai mandé : tenir les corps prêts, m'envoyer l'état des troupes, mais ne pas faire un mouvement sans ordre, à cause des chaleurs.

Quant au mouvement sur Naples, mon intention est que, des dépôts des douze régiments que j'ai à Naples, vous formiez un corps de 4,600 hommes d'infanterie, qui se réunira à Bologne sans délai, pour de là se diriger sur Livourne, prendre possession de cette ville et confisquer toutes les marchandises anglaises. Cette division sera composée, en outre, de 1,800 Italiens et de 600 hommes de cavalerie. Cette opération doit être tenue très-secrète.

Vous pouvez commencer à ordonner le mouvement des troupes et la formation de la division, en les réunissant à Bologne. Avant que les troupes soient arrivées, je vous enverrai les instructions et le nom du général qui doit commander. Ces troupes doivent arriver à Pistoja comme passant à Naples, et ce ne sera que là qu'il sera déclaré qu'elles vont à Livourne. Je viens de vous dire que je me

réservais de nommer le général; vous nommerez les officiers d'artillerie et du génie, les commissaires ordonnateurs et commissaires des guerres et autres individus de l'administration. Provisoirement le général Charpentier se rendra à Bologne pour prendre le commandement de ce corps.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12950. — AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 29 juillet 1807.

Mon Fils, la division que j'ai à Ancône n'est pas suffisante; mon intention est donc qu'il y ait à Ancône, sous les ordres du général de brigade qui y commande, un corps de troupes composé conformément à l'état ci-joint[1]. Mettez sur-le-champ ces troupes en marche pour s'y rendre. Vous nommerez un bon major pour commander le régiment provisoire de cavalerie. Vous compléterez une nouvelle compagnie de canonniers italiens, que vous tiendrez à Ancône avec six pièces de campagne attelées.

Quant au corps de Cività-Vecchia, veillez à ce qu'il y ait dans cette place près de 3,000 hommes, mon intention étant d'être fort dans ces deux villes, afin de pouvoir soutenir les mesures que je vais prendre contre le commerce anglais.

Je n'ai pas besoin de vous dire que le bataillon provisoire d'Ancône doit être en bon état et bien armé. Vous le réunirez à Rimini, où le général Charpentier le passera en revue, et, quand vous serez assuré qu'il est en bon état, vous le dirigerez sur Ancône, toujours comme s'il se rendait à Naples.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12951. — AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 29 juillet 1807.

Mon Fils, je crois vous avoir écrit que, par les articles secrets du traité de Tilsit, je dois prendre possession de Corfou et de Cattaro,

[1] « 3e bataillon du 23e léger, 3e bataillon du 29e de ligne, un bataillon provisoire tiré des 1er, 6e, 10e, 52e, 101e et 102e de ligne; un régiment provisoire de cavalerie à quatre escadrons, tirés des 4e, 6e, 9e de chasseurs et 29e de dragons; deux compagnies de canonniers italiens; total 2,800 hommes. » (État joint à la lettre.)

et vous avoir donné mes ordres pour cette prise de possession. Je ne reçois pas assez souvent des renseignements sur la situation de mon armée de Dalmatie; écrivez à Marmont que, mon intention allant se porter dorénavant sur ce point, il est nécessaire qu'il m'envoie des états tous les dix jours.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12952. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Saint-Cloud, 29 juillet 1807, minuit.

Vous trouverez ci-joint la copie d'une lettre que j'écris au maréchal Soult, pour votre direction. Causez avec M. Daru de ce qui peut le regarder dans cette lettre. Je vous préviendrai ainsi de mes dispositions les plus secrètes pour que vous puissiez donner les directions convenables.

Faites passer la lettre ci-jointe à M. Daru. Si le maréchal Berthier est à Berlin, communiquez-lui les principales dispositions.

Envoyez le général Dallemagne servir sous les ordres du maréchal Brune dans la Poméranie suédoise.

Vous êtes le maître de placer de la manière la plus commode toutes les troupes qui arriveront dans les environs de votre gouvernement.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12953. — AU MARÉCHAL SOULT.

Saint-Cloud, 29 juillet 1807.

Mon Cousin, par l'article 2 de la convention militaire les troupes doivent occuper la Passarge jusqu'au 20 août. Mon intention est qu'après le 20 août elles restent derrière la Vistule jusqu'au 15 septembre. Mon intention est que vous gardiez l'île de Nogat jusqu'au dernier moment, afin de faciliter vos subsistances. Ainsi, en supposant que vous évacuiez effectivement le 20 août la rive droite de la Vistule, cela doit s'entendre de la rive droite du Nogat; mais mon intention est que vous n'évacuiez la Passarge le 20 août que dans le cas où les dispositions suivantes seraient remplies :

1° Que les poteaux soient placés autour de Danzig et de son territoire pour déterminer les frontières de cette ville; et ici vous devez remarquer que la ville de Danzig doit avoir un territoire de deux lieues de quinze au degré. J'ai toujours entendu que ce fussent deux

lieues allemandes, c'est-à-dire deux *meilen*. S'il y avait quelque interprétation à faire là-dessus, comme cela doit représenter l'ancien territoire de Danzig, deux lieues de France ne le représenteraient pas, au lieu que deux *meilen* ou deux lieues allemandes de quinze au degré le représentent à peu près. Ainsi, si les commissaires avaient interprété deux lieues de France, vous reviendrez là-dessus et ne quitterez point que les poteaux ne soient placés à la distance de deux lieues de quinze au degré.

2° Je vous ai envoyé mes pleins pouvoirs pour négocier la route militaire de la Saxe. Vous aurez soin qu'avant d'évacuer Elbing et la Passarge cette convention soit faite à votre satisfaction, et selon les instructions que vous avez dû recevoir de M. de Talleyrand.

3° Deux articles du traité veulent que les plans, cartes, papiers, archives, ainsi que tous les fonds appartenant au duché de Varsovie, à la Westphalie et à la ville de Danzig, soient remis par la Prusse. J'ai chargé M. Daru, qui doit être à Berlin, de faire connaître qu'il faut que tous ces objets soient remis avant d'évacuer. Mon intention positive est que vous n'évacuiez la Passarge qu'autant que l'on sera d'accord sur ces articles; que les papiers, argent et effets appartenant à la Pologne et aux établissements polonais et à la ville de Danzig ne soient remis, ou des sûretés données, et que des mesures ne soient prises pour restituer tout ce qui est relatif au royaume de Westphalie; car, en évacuant la Passarge, du moment que tout ce qui est relatif à la Pologne et à la ville de Danzig sera restitué, vous ferez connaître que vous n'évacuerez l'Oder que lorsque tout ce qui appartient au royaume de Westphalie le sera ponctuellement. Vous correspondrez avec M. Vincent, mon commissaire à Varsovie pour ces objets, ainsi qu'avec le général Rapp, à Danzig, ainsi qu'avec M. Daru, à Berlin.

Vous aurez vu par l'article 6 de la convention militaire que, le 25 juillet, les commissaires respectifs doivent être réunis à Berlin.

Quant aux contributions, vous n'évacuerez point la Passarge, que lorsque ce que doit la vieille Prusse sera payé, et la Poméranie et l'Oder, que lorsque ce que doivent la Poméranie et les provinces situées entre l'Oder et l'Elbe sera soldé.

Veillez à ce qu'on rende tous nos prisonniers.

Une fois la Vistule évacuée, je ne veux pas tarder à vous faire connaître que mon intention est que la ville et place forte de Kustrin et son territoire autour ne soient évacués que sur une lettre close de moi. Ainsi, quelque ordre du ministre que vous receviez, la forteresse, où vous mettrez une de vos divisions et un général de division, ne sera évacuée que sur une lettre signée de moi, que je vous

enverrai à cet effet. Cette clause est trop importante pour que je ne me réserve pas de l'ordonner selon les circonstances.

Du reste, renvoyez en France les gouverneurs, commandants d'armes et employés qui vous seront inutiles, etc.

Par un article secret du traité de paix, la ville de Danzig sera occupée par mes troupes jusqu'à la paix avec l'Angleterre. J'ai désigné les divisions Oudinot et Verdier pour tenir garnison dans cette ville.

En évacuant toutes les positions autour de cette ville, vous y joindrez une brigade de cavalerie légère, de manière qu'il reste sous les ordres du général Oudinot, à Danzig, 1,600 chevaux. Ce corps placera des corps de garde près de tous les poteaux, c'est-à-dire à deux lieues de la ville.

Comme je n'écris pas aujourd'hui au maréchal Davout, faites-lui connaître les nouvelles de Paris et les principaux ordres que je vous ai donnés.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12954. — A M. DARU.

Saint-Cloud, 29 juillet 1807.

Monsieur Daru, vous avez dû recevoir mes pleins pouvoirs et des instructions du prince de Bénévent, tant pour ce qui regarde la convention d'évacuation que pour ce qui est relatif à deux articles du traité de paix avec la Prusse concernant la remise des papiers, plans, archives, caisses et biens appartenant aux établissements particuliers de la ville de Danzig, du duché de Varsovie et du royaume de Westphalie. Vous ferez connaître que mon intention est d'être inflexible sur le payement des contributions; que je n'admettrai en compte sur les contributions que les fournitures que j'ai ordonnées par mes décrets.

Tous les calculs me conduisent à penser que le roi de Prusse me doit cent cinquante millions, car je ne puis admettre l'estimation que vous faites des revenus d'une armée à trente-trois millions. Mon intention est que le roi de Prusse prenne les engagements suivants pour payer ces cent cinquante millions, savoir : qu'il payera une quinzaine de millions argent comptant, avant l'évacuation, et quatre-vingt-dix millions en lettres de change payables en quinze mois, à raison de six millions par mois, à compter du 1er septembre, ce qui ferait cent cinq millions. Les quarante-cinq autres millions pourraient m'être payés en domaines situés dans la province de Magdeburg, sur la rive droite de l'Elbe, dans les Marches et dans la Silésie. Ces domaines devront être pris dans la proportion de vingt capitaux pour

un, et la prise de possession devra en être faite sur-le-champ en mon nom pour en jouir comme particulier.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12955. — A M. MARET.

Paris, 30 juillet 1807.

Monsieur, je m'empresse de prévenir Votre Excellence que, dans le conseil de ce jour, 30 juillet, S. M. l'Empereur a ordonné la formation d'un conseil d'administration qui aurait lieu jeudi prochain, 6 août, et auquel seraient appelés le ministre de l'intérieur, le conseiller d'État directeur des ponts et chaussées, le conseiller d'État Cretet, et deux des principaux ingénieurs du département des ponts et chaussées. A ce conseil le ministre de l'intérieur apportera l'État des travaux ordonnés depuis l'an VIII et relatifs aux ponts et chaussées, de ce qui a été fait, de ce qui reste à faire, de l'évaluation de ces travaux au moment où ils ont été arrêtés par Sa Majesté, de leur évaluation dans le moment présent, de la somme nécessaire pour les achever, et on recherchera si les fonds du budget de 1807 suffisent pour la campagne.

Le ministre de l'intérieur devra faire faire un projet pour la route de Mayence à Paris, et proposera des mesures pour en ordonner la prompte confection.

Le ministre de l'intérieur reprendra le travail sur Paris, ajoutera au compte qu'il a rendu des travaux faits le compte de ceux qui avaient été ordonnés et qui n'ont pu être mis en exécution; il parlera de tous les établissements projetés qui ont pu être un objet de discussion, tels que la Bourse, la maison de Banque, etc., énoncera les mesures à prendre pour activer les travaux de cette année, proposera des projets pour l'année prochaine, tant pour Paris que pour toute la France. Parmi ces projets seront ceux relatifs aux impositions à établir dans les départements que traversent les canaux projetés; et cette mesure devant être générale, on fera connaître les lieux où elle en établit.

Ce qui regarde Paris sera discuté dans un conseil tenu après celui des ponts et chaussées et auquel sera appelé le préfet de Paris.

Le ministre de l'intérieur, par ordre de l'Empereur.

Archives de l'Empire.

12956. — NOTE.

Saint-Cloud, 30 juillet 1807.

Les ministres de l'intérieur et des finances me donneront chacun leur avis sur les avantages et les inconvénients d'une mesure générale qui ordonnerait qu'aucun bâtiment chargé de tabac, de sucre, café, coton et autres objets de cette nature, ne pourra entrer en France, sous pavillon étranger, que sous la condition d'exporter, en sortant, une valeur égale à son chargement, soit en marchandises manufacturées en France, soit en productions de notre cru.

Le ministre des finances me fera connaître les quotités des différentes denrées ci-dessus désignées et autres objets de même nature entrés dans le cours d'une année, et, pour donner plus de précision aux résultats, il portera ses recherches sur plusieurs années.

Les deux ministres répondront aux questions suivantes :

Quelle est la diminution ou la variation dans le prix des sucres depuis deux ans?

Quelle a été l'influence des douanes sur le prix des sucres?

D'où provient la baisse extraordinaire dans le prix des sucres?

Quelles sont nos relations actuelles de commerce avec le royaume d'Italie? Sont-elles telles qu'on devait s'y attendre depuis les dernières mesures?

Que peut désirer le commerce de la part des différents princes de la Confédération du Rhin? Quelles mesures à prendre pour y introduire les produits de nos manufactures?

Qu'y a-t-il à désirer de l'Espagne, du Portugal?

Pourquoi les fabricants de toiles peintes ne fournissent-ils pas mon royaume d'Italie?

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12957. — NOTE POUR LE MINISTRE DES FINANCES.

Saint-Cloud, 30 juillet 1807.

Le ministre des finances est invité à examiner la question de savoir s'il ne serait pas possible de remplacer par un abonnement annuel la perception des droits réunis à l'égard des vins de Champagne destinés à être vendus et expédiés en bouteilles. La même question devra être examinée relativement aux autres vins que leur qualité rend susceptibles d'être également expédiés en bouteilles.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12958. — NOTE POUR LE MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC.

Saint-Cloud, 30 juillet 1807.

Dix-huit cent mille francs sont portés, pour 1807, dans le livret du mois de juillet, comme employés à la solde de la Grande Armée. Ces 1,800,000 francs ne peuvent être que des à-compte donnés sur la masse de linge et chaussure.

Si le trésor public a envoyé 1,800,000 francs en bons du caissier, alors le ministre aurait payé plus qu'il ne porte; car plusieurs distributions ont été faites aux dépôts des corps à titre d'avance sur les masses.

Les traites du caissier envoyées au payeur de la Grande Armée doivent être annulées, car le payeur doit restituer cette avance au trésor public.

Je vois dans le livret *État des payements sur l'exercice* 1806 que le ministre a dépensé cent soixante et quatorze millions pour la solde; mais il n'a acquitté la solde de la Grande Armée que pour sept mois; il lui reste à compléter la solde de la Grande Armée pendant huit mois, déduction faite de la solde du second corps employé en Italie, où il a reçu sa solde. La solde de la Grande Armée est donc due pour huit mois, moins le second corps. Mais dans cet état la solde de la Grande Armée doit être au moins de vingt-quatre millions pour les huit mois. La solde totale s'élèverait donc à cent quatre-vingt-dix-huit millions pour l'année, ce qui ferait plus de seize millions par mois. Ce serait une somme énorme, mais il faut en ôter :

1° Les bons du caissier envoyés à la Grande Armée en imputation sur la solde et compris dans ces cent soixante et quatorze millions, le montant de ces bons devant devenir disponible pour contribuer au payement des huit mois;

2° Ce qui a été payé aux dépôts pour masse de linge et chaussure, comme à-compte sur la solde des huit mois, et qui a dû être prélevé sur les cent soixante-huit millions; la somme de vingt-quatre millions due pour les huit derniers mois doit être naturellement atténuée du montant de cette avance faite sur les cent soixante-huit millions; c'est en fixant ces termes que l'on connaîtra ce que la solde doit véritablement coûter pour l'année 1806;

3° Les 1,388,000 francs qui avaient été accordés pour fourrages à la Grande Armée, et qui ont été définitivement employés comme solde; il faut savoir s'ils n'ont pas été compris dans la somme destinée à la solde des sept premiers mois; dans ce cas, cette somme serait

encore à diminuer sur celle de vingt-quatre millions nécessaire pour les huit derniers mois.

SERVICE DE 1807.

La solde est portée au livret à la somme de 66,800,000 francs, pour les six premiers mois de l'année. Il faut ajouter la solde de la Grande Armée qui n'a pas été payée et qui, pour les six mois, forme un objet de vingt-quatre millions. La solde de six mois aurait donc coûté quatre-vingt-dix millions, c'est-à-dire quinze millions par mois, somme exorbitante; mais il y a lieu aux mêmes déductions que pour 1806, et il faut y ajouter une troisième cause de déduction, c'est-à-dire les avances qui ont été faites. Ces points éclaircis, Sa Majesté saura ce qui a été véritablement dépensé pour la solde. On prendra aussi en considération, comme cause d'atténuation dans la dépense de la solde, ce qui reste dans les différentes caisses, et l'on prendra pour base ce que chaque payeur a de trop en caisse.

MATÉRIEL DE LA GUERRE.

Il faudra comparer les dépenses de l'administration de la guerre avec le budget.

L'Empereur désire connaître d'une manière claire le service courant. Il faut lui dire :

Le restant en caisse au 1er janvier était de. . . . .

Les recettes faites en 1807 sont de. . . . .

Le ministre du trésor public reste comptable de ces deux sommes.

Voici quel a été leur emploi. . . . . .

Dépenses sur tous les exercices pendant les six premiers mois. . . . .

Restant en caisse. . . . .

La balance de ces deux sommes donnera à Sa Majesté une idée nette de la situation de son trésor.

Le ministre remplira le cadre de l'état dressé par Sa Majesté. Cette opération est une affaire d'administration générale et non pas un état du trésor. Ainsi, dans la seconde colonne des recettes faites pendant les six premiers mois, il faut placer les recettes qui proviennent de toutes les branches de revenus vis-à-vis l'évaluation qui leur est donnée dans la première colonne. Il faut y mettre aussi tout ce qui est entré au trésor par la réalisation d'anciennes valeurs, par la compensation des mandats Vanlerberghe, lesquels ne sont pas une branche de revenu, mais représentent le revenu d'années précédentes. L'Empereur, une fois satisfait sur le solde en caisse au commencement de l'année, n'aura plus rien à faire rechercher sur les exercices antérieurs.

La même règle s'appliquera au produit des piastres, à celui de l'emprunt d'Espagne.

Arrivant ensuite, et par ce procédé, au solde en caisse au 1er janvier 1807, il faut remarquer que, comme les affaires de 1806 ne sont pas réglées, tout doit être examiné dans le solde, et que tout ce qui doit produire de l'argent doit y prendre place; il faut donc que ce soit là un membre de l'équation, dont le second membre serait le restant dû sur le budget, ce qui ne regarde pas le trésor public. Sa Majesté désire même que ce qui reste disponible sur les bons de la caisse d'amortissement pour solder les exercices antérieurs à l'an XIV soit compris dans ce solde en caisse. Il faudra distinguer dans ces bons ceux qui sont créés, ceux qui restent à être émis. Il faudra y comprendre de même les crédits en cinq pour cent applicables à des créances plus anciennes, avec l'indication de ce qui reste à employer. Ce solde de caisse n'est pas susceptible d'être totalisé, il ne doit être présenté que comme renseignement. Le solde au 1er juillet doit être placé comparativement au solde au 1er janvier, de manière qu'il soit possible de faire autant d'équations qu'il y aura de sommes indiquées aux deux époques.

Le crédit des ministres ne demande aucune explication.

Il faudra distinguer la dette publique.

Enfin une dernière colonne rendra compte de la caisse de service.

L'Empereur demande une situation de la caisse de service, quoique affaire étrangère au mouvement ordinaire de situation du trésor public, pour s'assurer qu'il n'y a pas de double emploi. Après cet état, il faudra faire celui des fonds spéciaux et en venir à l'exercice de 1806, de manière que Sa Majesté puisse comparer le restant en caisse en 1807 avec le restant en caisse de l'an XIV.

Archives de l'Empire.

12959. — A M. CAMBACÉRÈS.

Saint-Cloud, 31 juillet 1807.

Le Code civil a été fait du temps des Consuls. Il y a plusieurs formes, mais en très-petit nombre, qui ne sont pas adaptées à l'état définitif de la France. Je vous prie de rédiger un projet de loi qui serait présenté au Corps législatif, et dans lequel seraient relatés tous les changements, afin d'imprimer le Code civil avec les formes de l'Empire.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12960. — A M. GAUDIN.

Saint-Cloud, 31 juillet 1807.

Je désire que vous causiez avec le gouverneur de la Banque pour provoquer une délibération qui mette l'escompte à quatre pour cent.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12961. — A M. DEFERMON.

Saint-Cloud, 31 juillet 1807.

Je désire que la section des finances rédige un projet de loi pour déclarer que l'intérêt légal est à cinq pour cent.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12962. — A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 31 juillet 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, témoignez mon mécontentement à M. Bourrienne de ce que la factorerie anglaise est toujours à Hambourg, de ce que les marchandises anglaises n'ont pas été saisies et continuent à circuler dans les villes hanséatiques. Réitérez les ordres formels que les individus anglais soient arrêtés, la factorerie anglaise entièrement fermée et les marchandises anglaises confisquées. La correspondance anglaise n'est point non plus arrêtée et les lettres passent toujours par la poste de Hambourg. Enjoignez-lui de faire les notes et les démarches nécessaires pour que ces abus cessent sans délai, et de vous faire connaître les intrigues et les moyens de corruption qui ont été employés pour amortir l'effet de mes ordres.

Le même courrier continuera sa route sur Copenhague et sera porteur d'une lettre à mon ministre, par laquelle vous lui ferez connaître mon mécontentement de ce que les promesses qu'a faites le Danemark n'ont point d'effets et que la correspondance continue avec l'Angleterre. Vous lui donnerez l'ordre de conférer avec le ministre danois sur la nécessité de faire cesser ces communications, et sur ce que veut faire le Danemark si l'Angleterre se refuse à faire la paix sur des bases raisonnables. Vous laisserez entrevoir que, le cas arrivant, il est possible que tous les ports de l'Europe soient fermés à l'Angleterre et que les puissances du continent lui déclarent la guerre.

Dimanche, au plus tard, vous aurez une conférence sur ce sujet

avec M. de Dreyer. Vous lui direz que, quel que soit mon désir de ménager le Danemark, je ne puis empêcher qu'il ne se ressente de la violation qu'il a laissé faire de la Baltique, et que, si l'Angleterre refuse la médiation de la Russie, il faut nécessairement qu'il choisisse, ou de faire la guerre à l'Angleterre, ou de me la faire; que l'amitié que m'a témoignée le prince royal et l'intérêt du Danemark me font espérer qu'il n'hésitera pas dans son choix.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12963. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 31 juillet 1807.

Monsieur Dejean, écrivez aux sénateurs commandant les cinq légions de réserve pour savoir si, au 20 août, il leur est possible de m'offrir chacun deux bataillons complétés à l'effectif de 140 hommes par compagnie, armés, habillés et ayant déjà la première instruction pour pouvoir m'en servir pour entrer en campagne.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12964. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 31 juillet 1807.

Monsieur Dejean, témoignez ma satisfaction au général Marmont sur les routes qu'il a fait faire en Dalmatie. J'ai été très-satisfait de cette preuve de son zèle. Il est possible que des circonstances les rendent utiles.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12965. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Saint-Cloud, 31 juillet 1807.

Je reçois votre lettre du 24 juillet. Je l'ai lue avec intérêt. Il faut que vous décidiez les propriétaires de la rive gauche de l'Elbe à rentrer chez eux, car je n'en souffrirai aucun en Prusse. Si M. et Mme de Hatzfeld veulent passer au service du roi de Westphalie, ce serait une chose faisable.

Ma Garde séjournera quelques jours à Berlin; après cela je lui donnerai une destination.

Les détachements et régiments provisoires de cavalerie, placez-les sur la rive droite de l'Elbe, dans les lieux où il y a le plus de fourrages, et faites-les rejoindre leurs corps à mesure qu'ils passent.

Je ne traite point mal la ville de Berlin. Mais la ville de Vienne ne paya pas de contribution parce que l'empereur se chargea de la payer ; il faut que le roi de Prusse fasse la même chose. La Prusse me doit cent cinquante millions. J'ai fait connaître mes intentions à M. Daru sur les termes à lui donner pour qu'elle me les paye.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12966. — AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 31 juillet 1807.

Vous lirez les dispositions ci-jointes. Voilà de quelle manière vous prendrez le décret contre les Italiens qui restent au service des puissances étrangères.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

DÉCRET.

NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, etc.

Vu par nous notre décret du .. septembre 1806 :

Nous avons rappelé tous nos sujets d'Italie qui se trouvaient, sans notre autorisation, au service des puissances étrangères; nous avons même accordé amnistie à ceux de nos sujets qui, postérieurement au traité de Campo-Formio, étaient prévenus d'avoir porté les armes contre notre patrie et d'être restés au service des puissances étrangères en guerre contre nous. Nous avons vu avec bien de la satisfaction qu'un grand nombre de nos sujets, fidèles à la voix de la patrie, se sont empressés de se rendre dans leurs familles. Mais, instruit qu'il y en a encore un certain nombre qui, récalcitrants contre les ordres que nous avons donnés, restent au service des puissances étrangères, nous avons voulu, avant de sévir contre eux, leur donner une nouvelle preuve de notre clémence, et avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE 1er. — Tout individu, sujet de notre royaume d'Italie, qui, dans deux mois à compter de la publication du présent décret, n'aurait pas une permission signée de nous et visée par notre grand juge ministre de la justice, qui l'autorisât à prendre du service à l'étranger, ou qui ne serait pas rentré dans l'intérieur de notre

royaume d'Italie après avoir prêté le serment dû par nos sujets, sera renié comme Italien et déclaré avoir perdu tous droits politiques et civils dans notre royaume d'Italie.

ART. 2. — En conséquence, ces individus seront déclarés inhabiles à succéder et à posséder dans notre royaume d'Italie; les biens qu'ils possèdent dans ce moment seront mis sous le séquestre; les biens qui leur écherraient, à raison de successions qui viendraient à s'ouvrir, passeront à leurs héritiers comme s'ils étaient morts civilement.

ART. 3. — Une commission composée de six conseillers d'État et présidée par notre grand juge arrêtera, au 1er octobre, les listes, département par département, de tous les individus qui sont dans le cas du présent décret; laissant à la diligence de nos préfets, commissaires de police et procureurs impériaux près nos cours de justice, le soin de faire constater ceux qui continueraient de rester au service étranger.

ART. 4. — Nos ministres, etc.

Archives de l'Empire.

12967. — AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 31 juillet 1807.

Mon Fils, je suis fâché que vous ayez envoyé en Dalmatie et ailleurs tant de mauvais sujets; ils ne sont bons qu'à me trahir.

Je vous renvoie une liste de ces individus, que vous ferez venir à Milan pour les interroger et prendre sur leur compte de plus amples informations; et, si ce qui est dit d'eux dans vos notes se confirme, vous les ferez enfermer au château de Fenestrelle.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12968. — AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 31 juillet 1807.

Je ne puis que vous témoigner mon mécontentement de ce que vous envoyez dans mon armée des officiers napolitains, dont beaucoup sont encore attachés à l'ancienne cour et très-mauvais sujets, et parmi lesquels beaucoup de mauvais sujets chassés de mon armée d'Italie, à qui vous avez eu la complaisance de donner des grades supérieurs. C'est une singulière politique que celle de mettre les armes aux mains de mes ennemis. Je ne citerai que le colonel Alfan de

Ribeira, qu'on avait envoyé en Dalmatie, que j'ai fait arrêter et envoyer à Fenestrelle; également Blanco Gaetano, qu'on a envoyé, je ne sais comment, à la Grande Armée; Debourge, parent du chevalier Micheroux; également les nommés Pellegrini, Borgheggiani, Leoni. Tous ceux-là sont des gens suspects. Il y en a après cela d'autres qui ont été chassés de mes bureaux topographiques, en Italie, pour affaires d'administration ou autres sujets. J'attends que vous fassiez connaître ce que vous voulez en faire. Il suffit au premier venu de se présenter pour que Dumas le décore d'un titre. Il y a de la folie à faire de tels sujets officiers.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12969. — A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 1er août 1807.

Faites arrêter et saisir les papiers de Guérard, qui a fait un article dans *le Mercure* contre l'Église gallicane. Tout me porte à penser que cet homme l'a fait par instigation étrangère; il doit l'avoir fait par l'instigation de quelque fanatique de Rome. Après avoir saisi ses papiers et en avoir fait le dépouillement, vous le ferez venir et l'interrogerez pour lui demander quelle rage il a d'écrire et de déclamer si amèrement contre les libertés de l'Église gallicane.

Je vous prie de bien veiller à ce que ces ridicules discours ecclésiastiques, et surtout contre les libertés de l'Église gallicane, finissent dans les journaux. On ne doit s'occuper de l'Église que dans des sermons.

Faites-vous mettre sous les yeux les journaux qui, outre la politique, parlent de cette matière, et faites-moi un rapport.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12970. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 1er août 1807.

Faites connaître sans délai au commandant de mon escadre à Cadix qu'une escadre russe se présentera devant Cadix; qu'il est possible qu'elle lui demande des vivres; qu'il ait à lui en faire fournir sur-le-champ et en la plus grande quantité qu'il pourra; que même, sur une note pressante de l'amiral, il devra lui donner les vivres qui sont à bord de mes propres vaisseaux en en tirant des récépissés et en mettant sa comptabilité en règle. Ce cas arrivant, mon amiral pourvoira sur-le-champ au remplacement de ses vivres. Il retardera le

moins possible l'escadre russe dans sa course. Vous l'autoriserez à engager sa signature, si cela était nécessaire, pour se procurer toutes les fournitures dont il aurait besoin, et je m'engage à payer. L'important est que l'escadre russe ne soit point retardée.

Écrivez à M. de Beauharnais pour qu'il cause avec le ministre russe pour lui faire connaître les ordres que je donne relativement à l'escadre, et avec le ministre de la marine d'Espagne pour qu'il donne les ordres nécessaires afin de bien recevoir l'escadre russe.

Vous donnerez les mêmes ordres aux préfets maritimes à Rochefort, à Lorient, à Brest, mais secrètement, que, si l'escadre russe se présente devant ces ports, ils lui donnent tous les secours en vivres et autres objets dont elle aurait besoin, sans la retenir, même ceux qu'ils auraient à bord de mon escadre de Brest et de Rochefort. Vous sentez que cela doit être tenu très-secret. Il est possible que cette escadre, forte de huit vaisseaux de guerre, vienne relâcher dans un de mes ports à la fin d'août ou au commencement de septembre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12971. — DÉCISION.

Saint-Cloud, 2 août 1807.

Le grand chancelier de la Légion d'honneur propose de renvoyer dans ses foyers un légionnaire, sergent dans une compagnie de réserve, où il est dangereux par son insubordination et sa mauvaise conduite. Ce sergent a servi avec distinction dans la 21e légère, et il a eu une arme d'honneur pour sa conduite à la bataille de Sédiman.

Le grand chancelier lui écrira pour lui enjoindre de se mieux conduire à l'avenir.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12972. — A M. PORTALIS.

Saint-Cloud, 2 août 1807.

Témoignez mon mécontentement à M. Osmond, évêque de Nancy, sur ce que l'on n'a point accordé à feu l'évêque démissionnaire Nicolas les mêmes honneurs que l'on rend aux autres évêques; ce qui aurait été un moyen d'union et de concorde, au lieu d'être un sujet de division. Il y a beaucoup de malhabileté dans tout cela.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12973. — DÉCRET.

Saint-Cloud, 2 août 1807.

TITRE Ier.

DISSOLUTION DES CAMPS DE SAINT-LÔ, PONTIVY ET NAPOLÉON.

ARTICLE 1er. — Les trois camps volants de Saint-Lô, de Pontivy et de Napoléon seront dissous dans le courant du mois d'août.

ART. 2. — Chacun de ces trois camps formera une division d'un corps qui portera le titre de Corps d'observation de la Gironde.

ART. 3. — Le général Junot, gouverneur de Paris, est nommé général en chef commandant le corps d'observation de la Gironde, lequel se réunira à Bayonne.

Le général Junot recevra des ordres pour être rendu le 20 août à Bayonne avec son état-major.

TITRE II.

COMPOSITION DU CORPS D'OBSERVATION DE LA GIRONDE.

ART. 4. — La 1re division sera composée

Du 2e bataillon du 47e régiment d'infanterie de ligne, des deux bataillons du 86e de ligne, des deux bataillons du 70e *idem*, du 3e bataillon du 15e *idem*, d'un bataillon du 4e régiment suisse.

Chaque bataillon sera complété à l'effectif de 1,260 hommes ou 140 hommes par compagnie, par le moyen des 3es bataillons. Ce qui fera 8,820 hommes.

Le 4e bataillon du 15e de ligne retournera à Brest.

Le général de division Delaborde commandera cette division. Il aura sous ses ordres les généraux de brigade Brenier et Avril.

Douze pièces d'artillerie, avec le personnel, le matériel et les attelages, prises parmi celles du camp de Pontivy, seront attachées à cette division.

Au 15 août, le camp de Pontivy sera dissous, et le général Delaborde, avec ses généraux, les corps et l'artillerie, se mettra en marche pour Bayonne.

ART. 5. — La 2e division sera composée

Du 3e bataillon du 12e d'infanterie légère, du 3e bataillon du 15e *idem*, du 3e bataillon du 2e *idem*, du 3e bataillon du 4e *idem*, du 3e bataillon du 32e de ligne, du 3e bataillon du 58e *idem* et du 2e bataillon du 2e régiment suisse, porté au grand complet de 1,260 hommes, qui partira le 6 août de Toulon et d'Avignon.

Chacun de ces sept bataillons sera complété à l'effectif de 1,260 hommes.

Le général de division Laroche commandera cette division; il aura sous ses ordres les généraux de brigade Charlot et Petitot.

Cette division aura douze pièces de canon, avec le personnel, matériel et attelages, prises au camp de Saint-Lô.

Au 5 août, le camp de Saint-Lô sera dissous, et le général Laroche, avec ses officiers, les généraux et les troupes, se mettra en marche pour Bayonne.

Art. 6. — La 3e division sera formée des troupes du camp Napoléon, et sera composée

De la légion du Midi, de la légion hanovrienne à pied, des bataillons du 66e de ligne, des bataillons du 82e *idem*, des bataillons du 26e *idem*, du 3e bataillon du 31e léger et d'un bataillon du 32e léger, qui sera complété à 1,260 hommes et qui partira le 6 août de Toulon.

Chaque bataillon sera complété à l'effectif de 1,260 hommes.

Le général de division Travot commandera cette division; le général de brigade Fuzier y sera employé.

Cette division aura douze pièces de canon, avec personnel, attelages, matériel, prises au camp Napoléon.

Au 18 août, le camp Napoléon sera dissous, et la division Travot se mettra en marche pour Bayonne.

Art. 7. — La cavalerie du corps d'observation sera composée

D'un escadron de chacun des 1er, 3e, 4e, 5e, 9e et 15e régiments de dragons, et d'un escadron du 26e de chasseurs; chacun de ces escadrons sera complété à 240 hommes.

Art. 8. — Mercredi prochain, 5 août, le ministre me proposera la formation de l'état-major général, de l'état-major de l'artillerie et du génie, des administrations, et en général toutes les dispositions nécessaires pour mettre ce corps en état d'entrer en campagne.

TITRE III.

MESURES A PRENDRE POUR LA DÉFENSE DE NOS CÔTES.

Art. 9. — Le 3e bataillon du 5e régiment d'infanterie légère se rendra à Cherbourg.

Un détachement de troupes de la marine qui est à Rochefort, fort de 500 hommes, se rendra à l'île d'Aix, où continuera à commander le général Dufresse.

Sur les 3,000 hommes de gardes nationales qui sont à Bordeaux, 500 y resteront pour défendre l'embouchure de la Gironde, 500 se rendront à l'île d'Oleron et 2,000 à l'île d'Aix.

TITRE IV.

DES DÉPÔTS.

Art. 10. — Les dépôts de tous ces régiments continueront à rester où ils se trouvent. En conséquence, les majors, quartiers-maîtres, officiers d'habillement, ouvriers, etc., continueront à rester dans les 12e, 13e et 14e divisions militaires.

TITRE V.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 11. — Pour compléter les cadres des bataillons, il ne sera pris aucun des conscrits de 1808, qui continueront à rester aux 3es ou 4es bataillons ou aux dépôts des régiments.

Art. 12. — Nos ministres de la guerre et de l'administration de la guerre sont chargés de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Dépôt de la guerre.

12974. AU MARÉCHAL BERNADOTTE,

GOUVERNEUR DES VILLES HANSÉATIQUES.

Saint-Cloud, 2 août 1807.

Mon Cousin, vous devez être arrivé à Hambourg. Toutes les troupes espagnoles doivent être sous vos ordres. Les troupes hollandaises doivent être réunies du côté d'Emden, sur la gauche de l'Elbe; elles se montent à 12 ou 14,000 hommes. Dans le courant d'août, un corps de 20,000 Français vous aura joint.

Je ne veux point tarder à vous faire connaître mes intentions, qu'il faut tenir secrètes jusqu'au dernier moment.

Si l'Angleterre n'accepte pas la médiation de la Russie, il faut que le Danemark lui déclare la guerre, ou que je la déclare au Danemark. Vous serez destiné, dans ce dernier cas, à vous emparer de tout le continent danois. Comme vous êtes sur les frontières de ce pays, envoyez-moi des mémoires sur les obstacles que pourrait opposer le Danemark et sur les ressources qu'il présente pour vivre. Votre langage doit-être celui-ci : vous récrier beaucoup sur ce que le Danemark a ouvert le passage du Sund et laissé violer une mer qui, pour les Danois, a dû être aussi inviolable que leur territoire.

J'ai donné les ordres les plus précis, et fait témoigner mon mécontentement à mes agents à Hambourg sur ce que mes ordres ne sont pas exécutés.

Il faut que les marchandises anglaises provenant du cru anglais et transportées par eux, comme charbon, etc., ou confectionnées en Angleterre, soient confisquées; que la factorerie anglaise soit fermée, et les objets appartenant aux Anglais, à Hambourg, confisqués. Veillez à ce que toutes les mesures soient prises pour que tout le mal qu'il est convenable de faire à l'Angleterre ne soit pas neutralisé.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. le roi de Suède.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12975. — AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 2 août 1807.

Je ne reçois pas d'états de situation de votre armée; envoyez-les-moi deux fois par mois, pareils à ceux que m'envoie le prince Eugène pour son armée, et portez attention à ce qu'ils soient faits avec le plus grand soin.

J'ai donné des ordres pour renforcer la garnison d'Ancône et de Cività-Vecchia, et je vais incessamment faire occuper Livourne, où les Anglais continuent à faire leur commerce.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12976. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 3 août 1807.

Dans votre rapport du 24 juillet, vous me dites que 850,000 francs ont été prêtés à la ville de Paris par la caisse d'amortissement, pour les ponts et chaussées; mais vous les imputez à tort sur le produit de l'exportation des grains.

Faites-moi connaître, jeudi prochain, la situation du crédit de l'exportation des grains, ce que la commune de Paris devait faire cette année, ce qu'elle n'a pas fait, ce qu'il faut pour finir le canal de l'Ourcq et autres travaux de Paris, et proposez-moi un projet d'emprunt de la ville de Paris à la caisse d'amortissement, de deux millions, y compris les 850,000 francs déjà avancés, qui portera intérêt de quatre pour cent, et sera remboursable en quatre ans à raison de 500,000 francs par an.

J'ai fait avancer de l'argent pour le pont d'Iena, mais mon intention était que ce pont fût donné à une compagnie. Il me semble que les spéculations des ponts ont assez bien réussi pour qu'on puisse en trouver une pour celui-là. S'est-on occupé de la chercher?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12977. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 3 août 1807.

Monsieur Champagny, mon Ministre de l'intérieur, je désire que la statue du général d'Hautpoul soit placée sur la place des Vosges.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12978. — A M. DE LACÉPÈDE.

Saint-Cloud, 3 août 1807.

Monsieur le Grand Chancelier de la Légion d'honneur, j'ai lu le rapport que vous m'avez fait pour la restauration de deux anciennes tours du château d'Écouen, ou pour les remplacer par une grande salle. Je ne vois pas l'utilité de cette salle, dont l'architecture ne s'accorderait pas avec le caractère de celle du château. Je désire que ces tours soient démolies dans la petite portion qui en reste, et qu'elles ne soient remplacées par rien. On laissera subsister le pont et le passage qui conduisent au jardin.

NAPOLÉON.

Comm. par M. Niel.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12979. — AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 3 août 1807.

Je reçois votre lettre du 24 juillet. Ce que vous me dites de l'armement de Tarente ne me satisfait pas. Les batteries qui avaient été armées lorsque j'avais eu le projet d'envoyer une escadre dans cette rade sont-elles armées? Faites-moi tracer un croquis qui me fasse connaître les batteries et les canons de chacune. Si ces batteries ont été armées, aucun effort humain ne peut les surmonter par mer.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12980. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

J'ai lu avec attention le rapport sur le commerce d'Amérique. Je ne puis que vous témoigner ma satisfaction du soin que vous avez eu de me mettre ce tableau sous les yeux.

En 1806, on a importé en Amérique pour 880,000 francs de toiles de Nankin. Pourquoi ne prohiberait-on pas l'entrée des toiles

de Nankin? N'en faisons-nous pas suffisamment en France pour notre consommation?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12981. — A M. GAUDIN.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Il y a de l'inquiétude à Bruxelles parmi les acquéreurs de biens nationaux. Faites-moi un rapport sur cet objet. On m'assure qu'il y a des projets pour corrompre M. Hourier, l'un des administrateurs du Domaine, auquel les acquéreurs attribuent les recherches légitimes que le Domaine fait faire sur lesdits acquéreurs.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12982. — A M. COLLIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Envoyez-moi le plus tôt qu'il vous sera possible un état qui me fasse connaître les importations et exportations de toute espèce de marchandises en France qui ont eu lieu pour l'an X, XI, XII, XIII et XIV. Envoyez-moi aussi le tarif des douanes pour chaque marchandise; je crois qu'il est imprimé.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12983. — AU GÉNÉRAL DEJEAN.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Monsieur Dejean, je désire que vous me fassiez faire, par le génie, un rapport qui me fasse connaître les travaux qui ont été faits cette année dans toutes les places de France, surtout à Alexandrie, Kehl, Wesel et Anvers.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Empire.)

12984. — AU MARÉCHAL DAVOUT, A VARSOVIE.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Mon Cousin, faites connaître à M. Vincent, mon résident à Varsovie, que je me suis réservé vingt millions de domaines pour être donnés aux Polonais, desquels il faut ôter deux millions qui ont été donnés aux généraux Zajonchek et Dombrowski.

La principauté que je vous ai donnée doit rendre 250,000 francs de rente, et 300,000 francs lorsqu'elle sera bien administrée. Celle du maréchal Lannes rapporte 150,000 francs. J'ai chargé M. Maret de donner à M. Vincent toutes les explications sur ce qui concerne ces principautés.

Faites-moi connaître ce qu'il y a de nouveau du côté du Niemen, et si l'armée russe est dissoute. Faites-moi connaître aussi la situation de vos hôpitaux.

Je suppose que vous devez avoir une division à Thorn, Wloclawek, Plock, Bromberg, etc., une à Varsovie, Rawa, Pultusk, Ostrolenka, et une entre Kalisz et Posen. Ainsi distribuées, il me semble impossible que les troupes ne soient pas agréablement placées.

Portez tous vos soins à ce qu'on achève la tête de pont de Praga et les travaux que j'ai tracés à Sierock. On doit également continuer les travaux de Thorn.

Je ne pense pas que vous deviez avoir à Varsovie plus d'un ou deux régiments d'infanterie.

Savary est à Saint-Pétersbourg ainsi que Lesseps. Vous devez profiter des fréquentes occasions que vous devez avoir pour correspondre avec eux.

Le général Oudinot doit rester à Danzig avec toute sa réserve.

Faites-moi connaître si l'on est content à Varsovie de la constitution que je leur ai donnée[1].

Par mon traité avec le roi de Saxe, je me suis réservé tous les droits du roi de Prusse. Ces droits, qui consistent dans les créances qu'a le roi de Prusse dans le duché de Varsovie, se montent à cinquante ou soixante millions. M. Vincent doit avoir connaissance de tout cela. J'ai ordonné au ministre des finances d'y envoyer des inspecteurs de l'enregistrement pour dresser les états de ces créances. De votre côté, concertez-vous avec M. Vincent, et faites-moi connaître ce que je dois en espérer.

J'ai ordonné, il y a quatre jours, à Soult de n'évacuer le pays jusqu'à la Vistule, que les papiers, archives et l'argent, appartenant au duché de Varsovie ou aux particuliers, ne soient rendus.

Faites-moi connaître où on en est des mouvements des troupes. Les 5e et 6e corps sont-ils rendus en Silésie?

J'ai toujours eu une légion polonaise à mon service; je crois qu'elle se réunit à Breslau. Je ne fais pas difficulté de la reprendre, ainsi que le régiment de lanciers qui doit être aussi à Breslau; mais il faut qu'on complète bien ces corps. Ce sera toujours une force de

[1] Voir le *Moniteur* du 2 août 1807.

6,000 hommes d'infanterie et de 1,500 chevaux, qui seront prêts à se porter au secours de la Pologne. Les généraux Dombrowski et Zajoncbek doivent rester au service de la Pologne.

Je vous recommande de veiller à ce que mon régiment de chevau-légers polonais de ma Garde soit bien composé; je n'y veux que des propriétaires nobles. Un escadron doit être arrivé à Berlin avec ma Garde; informez-moi quand le régiment sera formé.

Entendez-vous avec le gouvernement pour qu'on ne permette point de bâtir, dans le faubourg de Praga, près des fortifications.

Faites passer la lettre ci-jointe au général Rapp à Danzig, par un courrier, et envoyez-lui en même temps les nouvelles de France.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12985. — AU GÉNÉRAL RAPP.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Je reçois votre lettre du 24 juillet. Vous avez dû recevoir ma lettre par laquelle vous devez faire connaître que les deux lieues doivent s'entendre de deux lieues allemandes, ou d'un septième et demi de degré. Faites signer des lettres de change à la ville pour les dix millions qu'ils doivent me payer. Vendez les biens qui appartiennent au Roi. Je vous autorise à faire passer cet acte de vente. Tenez ferme les officiers prussiens, et punissez sévèrement ceux qui se permettent des impertinences.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12986. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Je reçois votre lettre du 28 juillet au soir. Vous devez bien déclarer à M. de Schulenburg et autres individus qui ont des possessions sur la rive gauche de l'Elbe, qu'ils aillent avec le souverain où sont leurs possessions, ou bien qu'ils s'en défassent. M. de Schulenburg ne doit même être reçu comme agent du roi de Prusse que s'il se fixe en Prusse et vend ses biens sur la rive gauche; sans quoi il n'est plus Prussien.

Puisque les Badois sont inutiles au maréchal Brune, dirigez-les tous sur Hambourg, où ils passeront sous les ordres du maréchal

Bernadotte. Si Berthier est à portée de vous, faites-lui part de cet article de ma lettre, pour qu'il donne lui-même les ordres.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12987. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

M. Lacépède vous fera passer la grand'croix de l'Ordre de Saint-Hubert, que le roi de Bavière a voulu vous donner.

Le maréchal Berthier me mande que deux régiments de cavalerie hollandais, avec le matériel et le personnel de l'artillerie, vont se rendre à Stettin. Vous les dirigerez de là sur Hambourg.

Je ne me souviens pas si les marins de ma Garde la suivent. Si on les avait laissés à Danzig, écrivez qu'on les dirige sur Stettin, où ils peuvent servir au maréchal Brune.

Je ne sais pas où est le maréchal Berthier; voilà pourquoi je ne lui écris pas.

Envoyez la lettre ci-incluse au maréchal Brune.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12988. — AU MARÉCHAL BRUNE.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Je reçois votre lettre du 25 juillet. Le prince de Ponte-Corvo commande dans les villes hanséatiques. Le prince de Neufchâtel a dû donner l'ordre de diriger tous les Hollandais du côté de Hambourg. J'ai besoin de troupes de ces côtés-là. J'entends, par les Hollandais à diriger du côté de Hambourg, les Hollandais que vous avez de votre côté, car mon intention est que tous les Hollandais se rendent en Hollande ou du côté d'Emden. J'approuve l'ordre que vous avez donné au général Dumonceau de se rendre à Coeverden, où il sera à portée de la Hollande.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12989. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Je vous prie de m'envoyer une note qui me fasse bien connaître la situation des provinces qui font partie de la Prusse, surtout des provinces qui, situées mi-partie sur les deux rives, se trouvent par là séparées.

Il faut que M. Daru écrive aux gouverneurs des provinces de Westphalie de faire envoyer des députations à Paris pour complimenter leur roi.

Vous trouverez ci-joint un article du *Journal des Débats* qui vous fera connaître quels sont les pays qui doivent faire partie du royaume de Westphalie.

Vous ferez mettre dans les journaux de Magdeburg et de Berlin l'avis suivant :

« Tous les propriétaires dont l'état est ci-joint, et qui possèdent des biens sur la rive gauche de l'Elbe, sont prévenus qu'aucun ne peut rester en Prusse, sous peine de perdre le droit d'hérédité, conformément aux dispositions du Code Napoléon en vigueur dans ce pays. Ils doivent donc se congédier du service de Prusse et rentrer dans leur patrie. »

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12990. — AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Mon Fils, j'ai travaillé avec Caffarelli; il m'a remis l'état de situation de l'armée; j'ai vu qu'elle était bien peu nombreuse. Il n'y a plus de Polonais. Il faudrait donc chercher à compléter le plus promptement les cadres. L'organisation des compagnies est de 140 hommes, et dans l'état actuel leur effectif n'est pas de 80.

Je vois que les comptes de 1805 et de 1806 n'ont pas été imprimés; cependant je les ai signés à Varsovie; faites-les imprimer sans délai.

Je crois avoir arrêté le budget de 1807. Il faut arrêter le budget de 1808.

Faites-moi connaître où en sont les fortifications; les escarpes et les contrescarpes de Palmanova sont-elles finies? Je vous ai envoyé, je crois, le projet définitif pour Osoppo? Où en sont les travaux de Pietole et de Porto-Legnago?

Vous devez avoir aujourd'hui en Italie neuf 3es bataillons indépendamment des deux bataillons des régiments qui sont à Naples.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12991. — AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Mon Fils, je reçois la lettre que vous avez écrite au Pape; elle me paraît fort bien.

Je désire que vous m'envoyiez l'état des importations et des exportations qui ont eu lieu dans mon royaume d'Italie pendant ces trois dernières années, ainsi que l'état du tarif des douanes. Pour plus de facilité pour moi, faites-moi traduire ces états en français; je désire que ce soit en huit jours.

Napoléon.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12992. — AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 30 juillet. Je ne sais quel coup de tête vous voulez que le Pape fasse. Vous avez dû mettre des troupes du côté de Bologne, et, s'il faisait quelque imprudence, ce serait une belle occasion de lui ôter les États de Rome.

Napoléon.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12993. — A M. MELZI, chancelier du royaume d'Italie.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Monsieur Melzi, je reçois votre lettre. Je vois avec peine que votre santé n'est pas aussi bonne que votre tête. Je vous remercie de tout ce que vous me dites. Vous avez raison de croire à la vraie estime que je vous porte.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

12994. — AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Mon Frère, je vous ai écrit pour vous engager à faire mettre en construction deux vaisseaux de 80 et deux frégates; vous ne m'avez pas répondu là-dessus.

Napoléon.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

12995. — A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Vous devez verser des fonds, sur ceux des jeux, à la caisse des ponts et chaussées; vous ne l'avez pas fait; cependant c'était déclaré dans le budget. Faites-moi un rapport là-dessus, et faites-moi connaître pourquoi mon budget n'a pas été exécuté.

Vous devez également 175,000 francs pour 1806 à la caisse des théâtres, et 300,000 francs pour 1807.

Il est convenable que la fête qui se prépare à l'Opéra soit faite selon les formes et payée par l'Opéra. Que tout cela jette de l'argent inutilement!

Me porter le compte des recettes et dépenses conformément au budget que j'ai arrêté au 26 février 1806, pour l'an XIV et 1806, le projet de budget en recettes et en dépenses pour 1807. Apportez-moi cela mercredi à neuf heures du soir; également l'état de situation de la caisse.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12996. — DÉCISION.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

Le ministre des finances rend compte à l'Empereur que les habitants de Lubeck refusent de remettre au Gouvernement français les marchandises anglaises dont ils ont fait la déclaration.

Envoyer l'ordre à M. Bourrienne de requérir la force armée pour faire enlever ces marchandises.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12997. — DÉCISION.

Saint-Cloud, 4 août 1807.

M. François de Girac, ancien évêque de Rennes, fait connaître à l'Empereur qu'un procès s'est élevé entre lui et la famille des Montmorency, ses débiteurs, contre lesquels il a publié un mémoire. M. de Girac évalue ses pertes à la somme de 230,000 livres de rente.

Renvoyé à M. Fouché. Dans cette querelle, le premier qui a imprimé a eu tort et a manqué à ce qu'il se devait en appelant le public à intervenir dans des discussions où il est étranger. Chez des hommes bien nés, des affaires d'argent ne méritent jamais qu'on se porte à cet excès. Le ministre connaît ma volonté sur cette affaire. Je ne veux aucune procé-

dure criminelle, et, quant aux affaires d'intérêt, M. Bigot, président de mon Conseil d'État, fera les fonctions d'arbitre, et on s'en tiendra à sa sentence.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

12998. — AU ROI DE WURTEMBERG.

Saint-Cloud, 5 août 1807.

Monsieur mon Frère, dans l'intention où nous sommes de donner de plus en plus à Votre Majesté des témoignages sensibles de la haute estime qne nous faisons de sa personne et de la parfaite amitié que nous avons pour elle et pour sa famille, nous regardons comme une circonstance heureuse de pouvoir vous demander en mariage pour notre très-cher frère Jérôme Napoléon, la princesse Catherine, fille de Votre Majesté. C'est pour en faire la demande avec la solennité convenable à un mariage qui nous est aussi agréable que nous avons nommé notre cousin, le maréchal Bessières, notre ambassadeur extraordinaire près Votre Majesté. Nous nous remettons à ce qu'il lui dira de notre part sur le plaisir que nous nous faisons de pouvoir, en formant avec elle par cette alliance l'union la plus étroite, regarder désormais les intérêts de sa Maison comme nous étant communs avec Votre Majesté. Et nous désirons qu'elle ajoute entière foi et créance aux assurances expresses qu'il lui donnera de notre empressement à concourir à tout ce qui peut être de la satisfaction de Votre Majesté dans une occasion aussi intéressante.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

12999. — AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 5 août 1807.

Mon Fils, je désirerais mettre en construction, cette année, sur le chantier de Venise, trois vaisseaux de 74, deux au compte de la France et un au compte du royaume d'Italie; ce qui ferait huit vaisseaux en construction. Quand on n'en ferait que quatre vingt-quatrièmes, cela mettrait à même de les finir quand on voudrait. S'il y a du bois pour faire les quatre vingt-quatrièmes de ces vaisseaux, faites-y travailler sur-le-champ.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13000. — AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 5 août 1807.

Mon Fils, faites-moi connaître les dispositions des esprits dans la province d'Urbin, dans la Marche d'Ancône et à Fermo jusqu'aux confins du royaume de Naples. Il serait fort important que mon royaume d'Italie pût s'étendre jusque-là, afin d'être en communication avec le royaume de Naples. Pourrait-on déterminer les habitants à demander leur réunion au royaume d'Italie? Pour cela, il faut me faire connaître, 1° s'ils payent plus de contributions que les peuples de la Romagne; 2° la statistique de ces provinces en population, richesses, contributions et revenus. De cette manière on longerait la grande chaîne des Apennins jusqu'aux frontières du royaume de Naples.

Napoléon.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13001. — AU ROI DE NAPLES.

Saint-Cloud, 5 août 1807.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 28 juillet, par laquelle vous m'instruisez que vous allez mettre deux vaisseaux et une frégate en construction. Cela est très-important. Ne pousseriez-vous cette année, ces deux vaisseaux et cette frégate qu'aux six premiers vingt-quatrièmes, cela vous mettrait à même de les finir l'année prochaine.

Prenez des mesures pour être promptement informé, et informez-moi promptement de l'occupation des bouches de Cattaro et de Corfou. Je suis surpris que vous ne m'ayez pas encore parlé du passage de l'officier français et de l'officier russe qui, deux jours après la signature de la paix de Tilsit, sont partis pour aller à Cattaro. Faites-moi connaître quand ils sont passés, et quand vous avez l'espoir d'avoir des notions là-dessus.

Napoléon.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13002. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 6 août 1807.

Monsieur Champagny, mon Ministre de l'intérieur, j'ai lu avec attention votre rapport du 27 juin sur le monument de la Madeleine. Du moment qu'il est de fait que M. Vignon n'est architecte que depuis

peu d'années et qu'il n'a prouvé son savoir dans les détails d'aucune construction, il y aurait folie à lui confier les détails d'un monument aussi important. En charger deux architectes serait un mauvais parti : ils ne s'entendraient point, et je n'aurais aucune responsabilité. Il faut trancher la question et me proposer un bon architecte. M. Vignon lui sera adjoint comme contrôleur; mais l'argent et les détails de construction regarderont exclusivement l'autre architecte.

En donnant la préférence au projet de M. Vignon, je n'ai considéré que les éloges que la classe de l'Institut lui a donnés et la forme de son monument, qui est d'un beau style grec; mais je suis loin de vouloir que l'on en adopte tous les détails. Je désire donc que des changements considérables soient faits et que l'on supprime d'abord les colonnes de l'intérieur. Cette suppression sera économique et donnera beaucoup d'espace; elle permettra que l'on place le nombre de spectateurs nécessaire, c'est-à-dire le double de ce que peut contenir l'Opéra; elle facilitera la construction de belles tribunes pour l'Impératrice et d'un bel appartement pour moi.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13003. — NOTES POUR LE MINISTRE DES FINANCES.

Saint-Cloud, 6 août 1807.

Il faut établir dans le compte des finances que les rentes n'excèdent pas les cinquante millions qui ont été fixés.

Nous avons cependant cinquante-quatre millions de rentes, mais la caisse en a eu quatre millions. Elle n'en a plus actuellement que 1,500,000 francs. Elle a vendu le reste à des corps qui possèdent pour ainsi dire en mainmorte. Il n'y a donc réellement que cinquante millions.

Mais, en vendant, elle a acquis une somme de tant, qui représente tel capital. Ainsi, quand on le voudra, on pourra amortir une somme de tant. Il n'y a donc entre les mains des particuliers qu'un fonds flottant de tant. Il faut aussi rappeler au compte des finances le compte de la dette de Gênes et du Piémont. Cette dette a été fixée dans un procès-verbal; il faut voir les changements survenus.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Le compte de la caisse d'amortissement n'est pas suffisant; il faut faire plusieurs comptes séparés.

Le premier rapport aura pour objet de rappeler tous les avantages faits à la caisse d'amortissement depuis sa création, et d'établir, ar-

ticle par article ce que chacune de ces dispositions a produit. Un état joint à ce rapport présentera ce qu'elle doit avoir. Il sera intitulé *Recette*. Tout ce qui est changé à l'institution de la caisse d'amortissement ne sera pas compris dans ce travail.

Le second rapport présentera toutes les dépenses et toutes les conversions de valeurs que la caisse a faites comme caisse d'amortissement;

Le troisième, ce qu'elle a en caisse;

Le quatrième, ce qu'elle doit.

L'ensemble de ces quatre rapports doit établir et prouver la situation. Le restant en caisse doit prouver qu'on n'a rien soustrait de la caisse.

On a donné des domaines à la caisse d'amortissement. Elle en a acheté de la Légion d'honneur, du Sénat, etc. Il faut fournir le compte de ces opérations.

On considérera ensuite la caisse d'amortissement comme caisse de dépôt, et l'on fournira, à cet égard, autant d'états qu'il y a d'articles particuliers.

Archives de l'Empire.

13004. — AU ROI DE SAXE.

Saint-Cloud, 7 août 1807.

J'ai reçu les lettres de Votre Majesté, et j'ai été très-sensible à tout ce que son ministre m'a dit de sa part. Je ne puis trop exprimer l'estime et l'amitié qu'elle m'a inspirées pendant mon séjour à Dresde, et combien je désire d'être agréable à elle et à toute sa famille.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13005. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Saint-Cloud, 7 août 1807.

Je reçois votre lettre du 1er août. Je vois avec plaisir que M. Schulenburg n'ait point accepté la mission du roi de Prusse. Le rédacteur du *Télégraphe* pourra immédiatement se rendre à Cassel, où il sera employé par le roi.

Une expédition anglaise paraît être partie, le 28 juillet, pour passer la Baltique. Tous les Hollandais doivent se rendre du côté d'Emden.

Si cela n'était pas exécuté, écrivez-le au maréchal Brune, et, en cas d'événement, toutes les troupes qui seraient dans votre gouvernement appuieraient ce mouvement.

Je crois vous avoir mandé qu'une deuxième expédition anglaise de 8,000 hommes doit s'être rendue dans l'île de Rügen. Je pense que le maréchal Brune a autant de monde qu'il lui en faut; cependant le corps du maréchal Victor pourrait se porter au secours du maréchal Brune.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13006. — AU MARÉCHAL SOULT, A ELBING.

Saint-Cloud, 7 août 1807, 10 heures du soir.

Je reçois votre lettre du 24 juillet. Je vous ai expédié, il y a quinze jours, un courrier, que vous devez avoir reçu à l'heure qu'il est, pour vous faire connaître que vous n'évacuiez pas Elbing et la Passarge que les poteaux n'aient été placés autour de Danzig, à deux milles d'Allemagne ou un septième et demi de degré; que tout ce qui doit être donné au royaume de Westphalie, comme papiers, archives, fonds appartenant à des établissements particuliers, ne soit restitué.

J'approuve fort que vous mainteniez haut la main les Prussiens. Il est malheureux qu'on ait été obligé de laisser 500 malades à Kœnigsberg. S'ils n'étaient pas traités convenablement, ayez soin de réclamer fortement. Envoyez-moi fréquemment des nouvelles de Russie par tous les courriers que vous m'expédierez.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13007. — A M. GAUDIN.

Saint-Cloud, 8 août 1807.

Je suis propriétaire, dans le duché de Varsovie, de toutes les créances du roi de Prusse sur des particuliers. Ces créances résultent des prêts faits à des propriétaires avec hypothèque sur leurs terres. Elles paraissent devoir s'élever à un capital de plus de soixante millions. Cette affaire a déjà occupé M. l'auditeur Vincent, qui est resté à Varsovie en qualité de mon résident. Mon intention est que vous envoyiez auprès de lui un agent de la régie de l'enregistrement qui connaisse la langue allemande. Cet agent s'occupera avec activité de la recherche de toutes les créances du roi de Prusse; il en dressera les états, et correspondra exactement avec vous sur les progrès de ses opérations et sur les moyens les plus propres à tirer le meilleur parti possible de cet objet important.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13008. — RÉPONSE
A LA DÉPUTATION DU ROYAUME D'ITALIE [1].

SAINT-CLOUD, 9 AOUT 1807.

J'agrée les sentiments que vous m'exprimez au nom de mes peuples d'Italie.

J'ai éprouvé une joie particulière, dans le cours de la campagne dernière, de la conduite distinguée qu'ont tenue mes troupes italiennes. Pour la première fois depuis bien des siècles, les Italiens se sont montrés avec honneur sur le grand théâtre du monde. J'espère qu'un si heureux commencement excitera l'émulation de la nation ; que les femmes elles-mêmes renverront d'auprès d'elles cette jeunesse oisive qui languit dans leurs boudoirs, ou du moins ne les y recevront que lorsqu'ils seront couverts d'honorables cicatrices.

Du reste, j'espère avant l'hiver aller faire un tour dans mes États d'Italie, et je me fais un plaisir tout particulier de me trouver au milieu des habitants de ma bonne ville de Venise. Le vice-roi ne m'a pas laissé ignorer les bons sentiments qui les animent et les preuves d'amour qu'ils m'ont données.

Moniteur du 13 août 1807.
(Archives du grand maître des cérémonies.)

13009. — A M. MARET.

Saint-Cloud, 9 août 1807.

Monsieur Maret, vous trouverez ci-joint les décrets en conséquence desquels [2] vous me soumettrez sur-le-champ des lettres patentes. Vous y insérerez que je permets que les ventes se fassent sans mon autorisation, sauf les fonds en résultant être placés sur le grand-livre du trésor public, en attendant qu'ils le soient définitivement en fiefs situés dans l'intérieur de l'Empire, qu'il est dans mon intention d'instituer au profit de ces individus, pourvu qu'ils trouvent à vendre à un capital de cinq pour cent. S'ils devaient vendre au-dessous de ce capital, ils ne pourront le faire sans mon autorisation.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

[1] Députation composée de Caffarelli, ministre de la guerre du royaume d'Italie, de Contarini, membre de la Consulte d'État, et du patriarche de Venise, qui porta la parole.

[2] Ces projets de décrets, nommant les titulaires des douze duchés du royaume d'Italie, ont été depuis modifiés par le sénatus-consulte du 1er mars 1808, par les décrets du 15 août 1809, etc.

13010. — A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 9 août 1807.

La Banque de France escompte à quatre pour cent. La caisse du trésor public reçoit les négociations à quatre pour cent. Cette circonstance est notable. Faites faire par des hommes qui connaissent bien les finances de l'ancien régime des articles qui rappellent, ce que tout le monde sait d'ailleurs, que dans les moments de paix de l'ancien régime les effets publics ne se négociaient pas à moins de six pour cent. Il faut faire sentir à quels abus et dilapidations étaient livrées les branches des finances, et mettre ce désordre en opposition avec la sévérité et l'ordre introduits aujourd'hui.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13011. — A M. GAUDIN.

Saint-Cloud, 9 août 1807.

Monsieur Gaudin, je viens de rendre un décret comprenant la distribution des six derniers millions de la troisième série des bons de la caisse d'amortissement. Je désire que vous m'apportiez, pour être imprimé dans le compte, un tableau de distribution des trente millions des trois premières séries entre les exercices et les ministères, et que vous demandiez aux différents ministres des tableaux particuliers, par exercice, par chapitre et par article, de leurs budgets; lesquels tableaux feront connaître, avec ce qui sera accordé à chaque chapitre et à chaque article, ce qui sera dû pour solder les dépenses liquidées. Il y aura autant de tableaux que d'exercices. Ces tableaux seront rédigés suivant le modèle ci-joint n° 1. Vous ferez remarquer aux ministres que, ce travail devant être imprimé dans les comptes, il est nécessaire qu'ils le remettent dans le courant de la semaine.

Les ministres pourraient être embarrassés pour faire la classification par exercice et par chapitre de ce qui leur est accordé par le crédit de ce jour; mais cette difficulté n'existera pas, attendu que, leur ayant accordé tout ce qu'ils demandaient, à l'exception seulement des créances de la compagnie Varville et de la compagnie Breidt, de l'administration de la guerre, ils peuvent facilement calculer là-dessus.

Vous demanderez en même temps aux ministres des états de l'an XIV et 1806, dressés suivant le modèle ci-joint n° 2.

Vous leur demanderez un autre état sur l'exercice de 1807, rédigé suivant le modèle ci-joint n° 3.

Mon intention n'est pas de faire imprimer les budgets tels que je

les ai arrêtés, mais tels que je les arrêterai en conséquence de ces états.

NAPOLÉON.

Archives des finances.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13012. — A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 9 août 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, faites connaître à l'envoyé du roi de Prusse, dans un entretien, que mon armée n'évacuera point jusqu'à ce que les contributions aient été payées; que cela est stipulé dans le traité; que les contributions ne m'appartiennent pas, mais à mon armée, et que, si elles n'étaient pas payées, je serais obligé d'en faire sortir la valeur de mon trésor; que je n'ai pas voulu la destruction de la monarchie prussienne, puisque j'ai rendu au roi les trois quarts de ses provinces; que je suis fâché qu'après avoir rétabli la Prusse on dise que j'ai voulu l'anéantir; que, si le roi de Prusse eût été à Paris, il ne se fût pas conduit de même; que, relativement au payement de la contribution, j'ai donné tous mes pouvoirs à M. Daru pour s'entendre avec les agents du gouvernement prussien et leur donner les facilités qu'il sera possible d'accorder.

Je désire que vous ayez cet entretien demain, afin que cet envoyé fasse partir sur-le-champ un courrier pour donner connaissance de cela à sa cour et empêcher qu'on ne s'y flatte de fausses espérances.

Vous ferez connaître au ministre de Saxe l'état ci-joint des bouches à feu qui seront laissées dans le duché de Varsovie. Vous lui direz que le général Hanicque est chargé de faire l'évaluation de ces bouches à feu; que cela doit être payé par le gouvernement polonais, et qu'on donnera tout le temps nécessaire pour faire ce payement. Cela se joindra à deux ou trois millions que ce gouvernement me doit encore. Vous écrirez la même chose à M. Bourgoing.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13013. — A M. DE TALLEYRAND.

Saint-Cloud, 9 août 1807.

Monsieur le Prince de Bénévent, l'affaire de Munich mérite attention. Je pense qu'il faut faire arrêter le ministre de Würzburg qui a autorisé le recrutement dans les États de la Confédération, et écrire à Bade pour qu'on ne le reçoive pas comme ministre. Demander à

M. de Metternich si l'Autriche veut me laisser tranquille ; lui dire que le caractère de cet individu n'empêchera pas qu'il soit arrêté à Munich ou dans tout autre endroit où il se trouverait ; que l'Autriche a travaillé tout l'été le Tyrol et le Vorarlberg ; que je parais fermer les yeux là-dessus et ne désire pas en être informé, mais qu'il serait temps enfin que M. de Stadion mît un terme à ses petites chicanes et à ses plates manœuvres.

Écrivez dans ce sens à M. Otto et parlez ici à M. de Cetto, pour que le roi prenne des mesures rigoureuses contre ces individus qui cherchent à mettre le trouble. Tout cela me paraît très-important et à faire sans délai.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13014. — AU GÉNÉRAL CLARKE.

Saint-Cloud, 9 août 1807.

Je viens de vous nommer ministre de la guerre, et j'ai nommé le général Hulin général de division et commandant d'armes de Paris. Je désire que vous laissiez le commandement des troupes et tout votre gouvernement entre les mains du maréchal Victor, que vous restiez deux jours avec lui pour lui communiquer mes ordres et qu'ensuite vous vous rendiez sans délai à Paris. Avant de partir, vous ferez connaître au général Saint-Hilaire que je l'ai nommé, sous les ordres du maréchal Victor, pour commander la ville de Berlin et y rester tout le temps que les circonstances l'exigeront. Comme le général Junot, qui commande à Paris, part dans peu de jours pour le Portugal, je désire que le général Hulin puisse partir sans délai pour se rendre à son nouveau poste.

Vous aurez soin de faire connaître aux maréchaux Soult, Mortier et Brune la nomination du maréchal Victor au gouvernement de Berlin.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13015. — AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 9 août 1807.

Mon Fils, faites-moi connaître si vous avez fait l'ouverture de la passe *Novissima grande* au port de Venise et les autres travaux nécessaires pour faire sortir les vaisseaux du chantier et les faire rentrer en rade, ce qui était une dépense de 100 à 15[illegible] [illegible]nes. Je ne

parle pas du projet de huit millions qui est un projet de longue haleine et que je veux méditer.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13016. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 10 août 1807.

Monsieur Champagny, mon Ministre des relations extérieures, les députés de Danzig doivent être arrivés. Je désire qu'ils rédigent leur constitution, afin qu'elle soit soumise à mon approbation, et que, par la garantie que je leur donnerai, elle puisse leur présenter la sécurité convenable. Vous ferez connaître à ces députés que les deux lieues autour de la ville qui doivent en former le territoire doivent s'entendre de deux lieues d'Allemagne ou de lieues d'un quinzième de degré. Mon intention est de me réserver toutes les propriétés appartenant au roi de Prusse qui se trouvent dans la ville et le territoire, mais de les vendre à la ville.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13017. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 10 août 1807.

Il est convenable que vous donniez des ordres dans tous mes ports pour que, sans mettre l'embargo sur les bâtiments portugais, cependant on n'en laisse sortir aucun, afin que, la guerre venant à avoir lieu avec cette puissance, comme on peut le penser, je puisse m'emparer de tous les bâtiments qu'elle a dans mes ports.

Faites-moi connaître le nombre des bâtiments danois qui se trouvent dans mes ports.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13018. — AU PRINCE EUGÈNE.

Saint-Cloud, 11 août 1807.

Je reçois votre lettre du 6 août. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous versiez 500,000 francs de la caisse des travaux de Venise dans celle d'Osoppo. Je ne pense pas qu'il faille augmenter les fonds

de Mantoue. Chaque chose doit se faire doucement. La grande affaire à Mantoue est d'employer les fonds que j'ai accordés à finir Pietole.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13019. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 11 août 1807.

Monsieur Champagny, je vous envoie une lettre de M. Winzingerode. Vous voudrez bien témoigner mon mécontentement du ton ambigu de cette lettre au ministre du roi de Wurtemberg. Il est trop évident que cette lettre est injurieuse pour le prince de Neufchâtel. Toutefois le déshonneur est pour celui qui l'a écrite.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13020. — A M. CAMBACÉRÈS.

Saint-Cloud, 12 août 1807, deux heures après midi.

Mon Cousin, je vous prie de m'apporter, ce soir à huit heures, le projet de sénatus-consulte relatif au Tribunat et le projet de décret relatif aux titres.

Je vous prie également de lire cet exposé et de me le rapporter ce soir avec vos observations.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le duc de Cambacérès.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

Les colléges électoraux de département forment aujourd'hui le corps intermédiaire de l'État. Si le cas arrivait de casser le Corps législatif, ce serait à eux à élire les éléments avec lesquels le nouveau Corps législatif serait formé. Ils exercent, il est vrai, cette fonction en concurrence avec les colléges d'arrondissement; mais il n'en est pas moins certain que, si leurs choix étaient bons, le Sénat pourrait nommer parmi leurs candidats, et il serait indifférent que les choix faits par les colléges d'arrondissement fussent mauvais.

Ainsi il existe dans l'État un corps nombreux nommé par le choix du peuple, choisi parmi les propriétaires et dont les fonctions sont à vie et d'une grande importance pour l'ordre public.

Ce serait donc un système analogue à notre organisation que celui qui attacherait aux fonc[illegible]ctoraux l'aptitude à recevoir des titres.

Ainsi, tous ceux qui présideraient ou auraient présidé les colléges pourraient recevoir un titre; mais ce titre, purement personnel, ne deviendrait transmissible à leurs enfants que lorsqu'ils auraient obtenu la permission de constituer un majorat de 10 à 20,000 livres de rente.

Les membres des colléges qui seraient dans le cas de présenter une terre libre, d'un revenu net de 10,000 francs au moins, et qui auraient exercé pendant plus de six ans les fonctions de membre d'un collége, pourraient solliciter de la faveur de l'Empereur un titre transmissible, qu'ils seraient aptes à obtenir.

Entre autres avantages, cette institution rendrait les places des colléges électoraux plus considérées et distinguerait les fortunes acquises légitimement et depuis un certain temps, des fortunes nouvelles nées d'entreprises ou de spéculations.

Ces distinctions ainsi accordées seraient l'objet des vœux d'un grand nombre de personnes, parce qu'il est dans la nature humaine de désirer laisser à ses enfants une marque de la considération dont on a joui, comme de leur laisser une fortune suffisante et honorable.

Il ne sera pas si facile d'arriver à être membre d'un collége, puisqu'il n'y en a pas plus de trois cents par département, qu'on peut arriver à ces fonctions dans un âge déjà avancé, et qu'il est possible que le terme de la carrière arrive avant que les six années nécessaires soient accomplies.

En résumé, le souverain accorde des titres ou permet d'établir des majorats aux citoyens qui se sont distingués par des vertus publiques et des services importants. Lui seul en est le juge, et, à cet égard, aucune condition particulière ne peut mettre des bornes à sa volonté.

Quant aux autres citoyens qui ne réunissent pas ces qualités dans un degré aussi éminent, le souverain peut leur accorder la même faveur; mais il faut qu'ils soient distingués par leur fortune, puisqu'ils doivent être du nombre des plus imposés; il faut qu'ils aient obtenu le suffrage de leurs concitoyens, puisque les membres des colléges sont nommés par les assemblées de canton; il faut enfin qu'ils aient occupé pendant une certaine durée un poste d'évidence, puisqu'on exige qu'ils aient exercé leurs fonctions pendant plus de six ans.

On peut ajouter à ces considérations générales que l'exécution de ce système est le seul moyen de déraciner entièrement l'ancienne noblesse. On s'appelle encore duc, marquis, baron; on a repris ses armes et ses livrées. Il était facile de prévoir que, si l'on ne remplaçait pas ces habitudes anciennes par des institutions nouvelles, elles ne tarderaient pas à renaître. Enfin quel inconvénient peut-il y avoir

pour l'ordre public à créer une nouvelle monnaie qui soit le prix accordé aux services et à la considération, à donner de l'éclat aux choix du peuple, et à faire connaître que toutes les distinctions ne sont pas militaires, et que, si la carrière des armes est la plus brillante, elle ne fait pas oublier les travaux honorables et utiles?

Pour compléter le système, il paraît indispensable d'y comprendre ce premier corps de l'État qui a un rapport si direct avec les colléges électoraux, puisque les candidats destinés à le composer sont désignés par eux; il faut donc que les sénateurs, qui, dans notre organisation, forment la noblesse à vie, reçoivent par cela même des titres qui deviendront aussi transmissibles, lorsque les titulaires auront présenté un capital suffisant à transformer en majorat.

Ainsi la manière de présenter ces objets et de les développer est celle qui suit :

Sa Majesté a créé des duchés de la même espèce que celui de Danzig, parce que celui de Danzig n'est pas le seul qui ait été bien mérité. Elle a créé des duchés civils pour récompenser des services qui sont moins éclatants, mais non moins importants. Elle a créé des récompenses moins considérables pour des services militaires d'un moindre éclat; et ces récompenses, étendues aussi à l'ordre civil, se trouvent applicables sans distinction à toutes les carrières, comme cela a déjà été fait pour la Légion d'honneur, afin que la nation soit toujours d'un même mélange, d'une même nature.

Il suffit pour ces institutions d'un décret communiqué au Sénat. Les principales considérations seront énoncées dans les motifs de cet acte. Elles seront développées et complétées dans le message comme elles pourraient l'être dans un rapport.

Archives de l'Empire.

PROJET DE DÉCRET.

Vu nos décrets du 30 mars 1806, par lesquels nous avons créé des titres héréditaires pour concilier les intérêts et la dignité de notre trône et le sentiment de notre reconnaissance pour les services qui nous ont été rendus dans la carrière civile et dans la carrière militaire;

Vu le sénatus-consulte du 14 août 1806, relatif, soit aux duchés et autres titres que nous pourrions juger à propos de créer, soit à l'autorisation qui peut être donnée par nous à un chef de famille de substituer ses biens libres pour former la dotation d'un titre héréditaire que nous érigerions en sa faveur;

Considérant les nombreux services qui nous ont été récemment rendus dans la carrière des armes;

Considérant aussi la nécessité de donner une plus grande extension aux moyens de récompenser les services non moins importants qui nous ont été rendus dans la carrière civile;

Voulant également effacer jusqu'au souvenir des anciennes distinctions et des anciens priviléges qui ont été réprouvés par nos constitutions et par nos lois, donner plus de consistance à nos colléges électoraux, ajouter un nouvel éclat aux choix du peuple, distinguer les hommes recommandables parmi leurs concitoyens, donner un nouveau lustre aux propriétés honorablement acquises,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1ᵉʳ. — Les duchés transmissibles héréditairement de mâle en mâle et par ordre de primogéniture sont portés au nombre de.....

Art. 2. — Il sera créé des titres de comte et de baron personnels ou héréditaires.

Art. 3. — Les membres du Sénat et nos conseillers d'État à vie porteront le titre de comte leur vie durant.

Art. 4. — Les présidents de nos colléges électoraux de département et ceux de nos cours de cassation et d'appel auront le titre de baron leur vie durant.

Art. 5. — Ceux de nos sénateurs, conseillers d'État à vie, présidents de nos colléges électoraux de département, présidents et procureurs généraux de nos cours de cassation et d'appel, qui, ayant sollicité de notre bienveillance la formation en titre de majorat d'une portion de leurs propriétés libres, d'un revenu net et annuel de...... pourront obtenir les lettres patentes nécessaires à cet objet. Le titre dont ils seront revêtus, attaché audit majorat, deviendra transmissible à leurs descendants de mâle en mâle et par ordre de primogéniture.

Art. 6. — Les membres de nos colléges électoraux de département, qui, ayant honorablement rempli leurs fonctions pendant l'espace de six années consécutives, se pourvoiront par devers nous pour obtenir l'érection en titre de majorat d'une portion de leurs propriétés libres, formant un revenu net de 10,000 francs au moins, pourront, lorsqu'ils auront obtenu des lettres patentes en conséquence, être revêtus du titre de baron, transmissible héréditairement à leurs descendants de mâle en mâle et par ordre de primogéniture.

Art. 7. — La transmissibilité héréditaire des titres pourra s'étendre, non-seulement aux descendants naturels et légitimes, mais encore aux enfants adoptifs, lorsque l'adoption, faite suivant les formes prescrites par le Code civil, aura été spécialement approuvée par nous.

Art. 8. — La transmission desdits titres héréditaires ne pourra

donner aucun droit aux places ou fonctions dont l'ascendant aurait été revêtu, la nomination auxdites places et fonctions ne pouvant jamais résulter que de l'élection du peuple, ou de notre choix, conformément à nos constitutions.

Art. 9. — Il sera fait au Code civil, par une loi, les modifications nécessaires pour constater les droits résultant desdits majorats, et régler la condition des biens dont ils se trouveront composés.

Archives de l'Empire.

13021. — A M. REGNAUD (DE SAINT-JEAN D'ANGELY).

Saint-Cloud, 12 août 1807.

Comme il est possible que demain vendredi, à la prochaine séance du Sénat, je propose le sénatus-consulte relatif au Tribunat, je vous prie de préparer un petit décret où vous ne manquerez pas de faire comprendre les services rendus par le Tribunat.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

13022. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 12 août 1807.

Monsieur Champagny, je vous renvoie vos deux portefeuilles. Vous me présenterez une réponse à l'archiduc d'Autriche, dont la lettre est dans l'un des portefeuilles. Ayez quelques explications avec M. de Metternich sur les armements de la cour de Vienne. Dites-lui, mais légèrement, que je n'ai donné aucun sujet d'inquiétude à l'Autriche; qu'armer dans ce moment, c'est ruiner ses finances sans raison; que, de mon côté, cela m'empêche de désarmer, ce qui m'est très-préjudiciable, parce que cela me coûte beaucoup d'argent.

Vous pouvez répondre à M. de Reigersberg que je verrai avec grand plaisir le grand-duc de Würzburg.

Vous causerez avec M. Lavallette, mon directeur général des postes, de l'objet de la lettre du prince de Masserano. Toute espèce de facilités doit être donnée pour la communication.

Écrivez à M. Dupont-Chaumont de porter plainte, par écrit, au gouvernement hollandais de ce que les communications continuent avec l'Angleterre, comme elles pourraient avoir lieu en temps de paix; qu'on abuse de la bonté du roi, et qu'il est temps qu'on prenne des mesures pour faire cesser toutes ces manœuvres, si l'on ne veut pas avoir des troupes françaises en Hollande.

Écrivez à M. Bourgoing qu'il doit accompagner le roi de Saxe

partout où se rendra ce prince, toutes les fois que cela lui sera agréable.

Dites un mot de la dépêche du consul de Tripoli au ministre d'Amérique, et invitez-le à en porter plainte à son gouvernement, en lui déclarant que j'ai ordonné que mon consul n'eût aucune communication avec le consul américain, jusqu'à ce que la conduite de ce dernier ait été désapprouvée par son gouvernement.

Faites faire pour *le Moniteur* des extraits des différentes nouvelles de Raguse et de Tripoli.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13023. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 12 août 1807.

Monsieur de Champagny, je désire que vous écriviez à M. de Metternich une lettre confidentielle dans laquelle vous lui direz à peu près ceci : « Quel esprit de vertige s'est emparé des esprits de Vienne? Vous avertissez partout de se tenir prêt à marcher pour la défense de la patrie; quel ennemi vous menace? Vous mettez toute la population sous les armes; vos princes parcourent les champs comme des chevaliers errants : que direz-vous si vos voisins en font autant? Vous provoquez donc une crise? Assurés, comme nous le sommes, que vous n'avez aucune liaison avec la Russie, le secours de l'Angleterre ne vous serait d'aucune utilité. L'Empereur a peine à concevoir ce que vous voulez; il n'a donné jusqu'ici aucun ordre à ses troupes. Pouvez-vous me dire confidentiellement ce que tout cela veut dire, et le moyen d'empêcher que ceci ne tourne en crise? Par ces armements extraordinaires, vous indiquez à vos voisins le besoin d'armer. Jusqu'à ce moment l'Empereur a tout retenu et a écrit que, ne pouvant croire à une telle folie, il fallait attendre ce que l'on voulait. Les lettres de votre commerce, de vos négociants, disent que votre cour est tournée à la guerre; que tout ce qu'elle fait ressemble à ce que faisait la Prusse en 1806; que l'alarme est grande chez vous; et, dans le fait, si vous ne voulez rien, pourquoi perdre tant d'argent, alarmer votre peuple et détériorer votre charge? Vous entendez bien que, si vous persistez dans ces armements, l'Empereur prendra un parti; il armera aussi; mais certainement, s'il vous laisse faire sans témoigner aucune inquiétude, vous vous ôtez tout moyen de négocier sur les affaires à venir de l'Europe, car l'Empereur ne s'entendra jamais avec une puissance qui, se présentant avec une attitude hos-

tile et menaçante pour négocier, s'en interdit par là le pouvoir. Cette lettre est toute confidentielle; mais jetez quelques regards sur les affaires de chez vous. Après de grandes crises, votre patrie est en bonne situation; voulez-vous perdre tout cela? L'Empereur veut encore ignorer vos armements. Je vous écris confidentiellement. Faites qu'on licencie cette garde nationale qu'on lève chez vous; laissez en repos vos cultivateurs, vos soldats; ménagez votre argent, et ne menacez personne. »

Il faut que cette lettre soit douce, mesurée, dans la forme confidentielle, mais qu'elle laisse cependant entrevoir ce qui arrivera.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.

13024. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 12 août 1807.

Il paraît qu'un grand nombre de spéculateurs anglais ont envoyé des marchandises à Montevideo. Ces marchandises n'ont pas de débit; si elles en ont, il est probable que les bâtiments reviendront chargés des produits du pays. Je suis donc dans l'opinion que huit ou dix frégates qu'on enverrait sur le derrière de Montevideo, pouvant relâcher dans les possessions espagnoles ou portugaises, feraient de très-bonnes affaires. Cela aurait l'avantage, si nous faisons la guerre au Portugal, de pouvoir faire un mal affreux au commerce du pays et de nous emparer d'un grand nombre de bâtiments. Faites-moi un mémoire là-dessus. Ces bâtiments pourraient même, s'ils le jugeaient convenable, envoyer leurs prises à l'île de France.

Vous pourriez prendre la frégate *la Manche* et le brick *le Cygne*, qui partiraient de Cherbourg, *l'Italien* et *la Syrène*, qui partiraient de Saint-Malo, *l'Hortense*, *l'Hermione*, *la Pénélope* et *la Thémis*, de Bordeaux; *la Caroline* et *le Favori* partiraient de Flessingue en doublant l'Irlande; *la Vénus* et *la Junon* partiraient du Havre; *le Courageux* et *le d'Hautpoul*, les frégates *Thétis*, *la Calypso* et *la Félicité* et quelques bricks partiraient de Toulon. Je désirerais que cette expédition pût recommencer d'Afrique ou bien se reporter devant le cap de Bonne-Espérance.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13025. — A M. DARU.

Saint-Cloud, 12 août 1807.

Monsieur Daru, je reçois votre lettre du 5 août. Mon intention est que les contributions des provinces qui font partie du royaume de Westphalie et du grand-duché de Berg soient payées comme les autres; ainsi les contributions extraordinaires et les contributions ordinaires de l'armée doivent être payées entièrement et tous les magasins vendus. Voici seulement les modifications à faire pour les magasins : il faut les garder en séquestre et en traiter avec les agents du roi de Westphalie, de manière qu'il n'y ait rien de dilapidé, ni aucune perte faite.

Dans la Prusse et dans la Silésie, je conçois qu'on peut essuyer quelques pertes dans la vente des magasins; on n'en doit éprouver aucune dans le royaume de Westphalie. Du moment que le roi sera installé, on traitera avec ses ministres; par ce moyen nos intérêts seront à couvert.

J'approuve fort ce que vous avez fait relativement aux commissaires berlinois. La condition principale de la remise tient à l'acquittement des contributions. Il sera convenable que M. la Bouillerie envoie à la caisse d'amortissement toutes les traites payables à Paris provenant de la ville de Kœnigsberg.

Envoyez-moi tous les jours un bulletin de ce qui se dit à Berlin.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13026. — A M. DARU.

Saint-Cloud, 12 août 1807.

Monsieur Daru, je n'entends pas parler des marchandises anglaises qui ont été confisquées dans les villes hanséatiques; il est cependant temps d'en finir. Vous sentez que je ne veux rien perdre. Je veux en tirer au moins dix-huit à vingt millions. Les marchandises coloniales doivent être comprises dans cette confiscation.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13027. — NOTE.

Paris, 13 août 1807.

Sa Majesté, dans le conseil d'administration qu'elle a tenu aujourd'hui, a arrêté,

Que les travaux du canal de Bourgogne seraient repris cette année;

Que les ateliers de la route de Mayence à Paris seraient triplés, pour terminer cette route d'ici à l'année prochaine;

Que les ateliers de la route qui conduit de Lyon au pied du mont Cenis seraient également triplés;

Que les ateliers de la route de Savone à Alexandrie et ceux du port de Savone seraient doublés;

Qu'un pont serait construit sur la Scrivia, entre Tortone et Alexandrie;

Que la route de Wesel à Paris serait ouverte; les travaux commenceront cette année du côté de Wesel;

Que la percée qui doit faciliter les débouchés des forêts du Nivernais à l'Yonne serait commencée;

Que les deux arches du pont de Saint-Cloud qui sont en bois seraient remplacées par deux arches en pierre;

Que les travaux pour construire un pont de pierre à Sèvres, sur la route de Paris à Versailles, seraient commencés cette année;

Que des greniers publics, capables de contenir plusieurs millions de quintaux de blé, seraient construits du côté de l'Arsenal et de la Gare, et commencés cette année même, s'il était possible;

Qu'enfin la conduite des eaux de l'Ourcq dans Paris serait disposée de manière que les eaux de la Beuvronne, qui arriveront dans le bassin de la Villette, fussent dirigées d'abord sur les rues Saint-Denis et Saint-Martin, sur les boulevards, et fournissent de l'eau à la fontaine des Innocents;

Qu'on continuerait les travaux nécessaires pour distribuer cette grande quantité d'eau dans toutes les rues de Paris.

Quatre cent mille francs seront réservés pour construire un pont sur la Gironde, devant Bordeaux, dès que les plans en seront arrêtés.

Moniteur du 15 août 1807.

13028. — MESSAGE AU SÉNAT.

Palais impérial de Saint-Cloud, 14 août 1807.

Sénateurs, nous avons jugé convenable de nommer à la place de vice-grand électeur le prince de Bénévent. C'est une marque éclatante de notre satisfaction que nous avons voulu lui donner pour la manière distinguée dont il nous a constamment secondé dans la direction des affaires extérieures de l'Empire.

Nous avons nommé vice-connétable notre cousin le prince de Neufchâtel. En l'élevant à cette haute dignité, nous avons voulu

reconnaître son attachement à notre personne et les services réels qu'il nous a rendus, dans toutes les circonstances, par son zèle et ses talents.

NAPOLÉON.

Moniteur du 18 août 1807.

13029. — MESSAGE AU SÉNAT.

Palais impérial de Saint-Cloud, 14 août 1807.

Sénateurs, conformément à l'article 57 de l'acte des constitutions de l'Empire en date du 28 floréal an XII, nous avons nommé membres du Sénat :

MM. Klein, général de division,
Beaumont, général de division,
Béguinot, général de division;

Nous désirons que l'armée voie dans ces choix l'intention où nous sommes de distinguer constamment ses services;

MM. Fabre, de l'Aude, président du Tribunat,
Curée, membre du Tribunat;

Nous désirons que les membres du Tribunat trouvent dans ces nominations un témoignage de notre satisfaction pour la manière dont ils ont concouru, avec notre Conseil d'État, à établir les grandes bases de la législation civile;

M. l'archevêque de Turin;

Nous saisissons avec plaisir cette occasion de témoigner notre satisfaction au clergé de notre Empire, et particulièrement à celui de nos départements au delà des Alpes;

M. Dupont, maire de Paris;

Notre bonne ville de Paris verra, dans le choix d'un de ses maires, le désir que nous avons de lui donner constamment des preuves de notre affection.

NAPOLÉON.

Moniteur du 18 août 1807.

13030. — AU CARDINAL FESCH.

Saint-Cloud, 14 août 1807.

Mon Cousin, j'ai lu avec attention votre lettre du 14 août. Je reste dans l'opinion que votre galerie de tableaux serait mieux placée à Lyon, dans votre palais épiscopal, si toutefois vous ne préférez vous en défaire. La Chaussée-d'Antin n'est pas un quartier convenable pour un cardinal. Au reste, je n'ai point d'autres sujets de plainte que ceux-là. Vous avez donc tort d'être dans l'affliction. Si vous êtes dé-

sireux de me plaire, il faut que, dans vos fonctions épiscopales, comme dans celles de mon grand aumônier, vous ne preniez pas trop vivement l'éveil et ne prêtiez pas l'oreille à de vaines susceptibilités. Tous mes officiers sentent l'éminence de votre rang, et personne ne veut faire tort à votre dignité; mais aussi il ne faut rien exagérer. Dans l'ancienne cour, rien n'était fixe, tout était en discussion, tout dépendait des circonstances du moment. Dans la mienne, des statuts invariables ont réglé les fonctions des grands officiers de ma couronne; et je donne tort à ceux qui ne s'arrangent pas entre eux par la conciliation et la modération. Vous savez que ces qualités sont les premières de votre état, dont vous possédez si éminemment les vertus. Quand vous me ferez un rapport sur les affaires de l'Église, méditez-les bien, et n'avancez aucune assertion hasardée ou douteuse, car j'y fais trop d'attention pour ne pas m'en apercevoir, et, dès lors, je n'y ai plus la même confiance.

Napoléon.

Comm. par M. du Casse.

13031. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Saint-Cloud, 14 août 1807.

Mon intention est que vous me présentiez un projet de campagne pour la sortie de mes escadres l'hiver prochain.

Il faut obtenir le but suivant : envoyer 1,200 hommes à la Martinique; 500 à Santo-Domingo; 600 à la Guadeloupe; 300 à Cayenne; 100 au Sénégal; 400 à l'île de France.

Mes escadres de Rochefort et de Brest peuvent être employées à cet objet, leur ordonnant de faire leur retour à Toulon.

Les frégates que j'ai à Bordeaux, Saint-Malo, Cherbourg, Flessingue, doivent servir à former de petites divisions qui seront envoyées en croisières sur les côtes du Brésil et derrière le Rio de la Plata. Un vaisseau et deux frégates de Lorient doivent servir à faire une croisière sur les côtes de l'Afrique et le cap de Bonne-Espérance.

Je désire sur tout cela un projet.

Napoléon.

Archives de l'Empire.

13032. — A M. PORTALIS, ministre des cultes.

Saint-Cloud, 14 août 1807.

Rendez-moi compte de ce que c'est que le *Journal des Curés*. Des plaintes s'élèvent contre cette feuille. Elle paraît être dans le plus mauvais esprit et contraire aux libertés de l'Église gallicane et aux

maximes de Bossuet. Quel est donc cet étrange fanatisme qui tend à renverser la doctrine de nos pères? Veut-on nous faire ultramontains? Il ne reste plus qu'à prêcher que le Pape a le droit de mettre l'interdit sur les souverains temporels. Les principes de l'Église gallicane et les propres paroles de Bossuet ne sont-elles pas que l'Église gallicane conserve avec soin cette doctrine venue des apôtres : que les évêques reçoivent immédiatement de Jésus-Christ leur institution et leur puissance? Comment le *Journal des Curés* peut-il proclamer des principes si opposés à cette doctrine?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13033. — PAROLES DE L'EMPEREUR
A SON ENTRÉE DANS L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE PARIS, LE 15 AOUT 1807.

Monsieur l'Archevêque, tout vient de Dieu. Il m'a donné de grandes victoires. Je viens dans la première métropole de mon Empire rendre grâces à la Providence de ses bienfaits, et me recommander à vos prières et à celles du clergé.

Bibliothèque du Louvre.
(Archives du grand maître des cérémonies.)

13034. — DISCOURS DE S. M. L'EMPEREUR ET ROI
A L'OUVERTURE DU CORPS LÉGISLATIF, LE 16 AOUT 1807.

Messieurs les Députés des départements au Corps législatif, messieurs les Tribuns et les membres de mon Conseil d'État,

Depuis votre dernière session, de nouvelles guerres, de nouveaux triomphes, de nouveaux traités de paix ont changé la face de l'Europe politique.

Si la maison de Brandebourg, qui, la première, se conjura contre notre indépendance, règne encore, elle le doit à la sincère amitié que m'a inspirée le puissant empereur du Nord.

Un prince français régnera sur l'Elbe. Il saura concilier les intérêts de ses nouveaux sujets avec ses premiers et ses plus sacrés devoirs.

La Maison de Saxe a recouvré, après cinquante ans, l'indépendance qu'elle avait perdue.

Les peuples du duché de Varsovie, de la ville de Danzig, ont recouvré leur patrie et leurs droits.

Toutes les nations se réjouissent d'un commun accord de voir l'in-

fluence malfaisante que l'Angleterre exerçait sur le continent détruite sans retour.

La France est unie aux peuples de l'Allemagne par les lois de la Confédération du Rhin; à ceux des Espagnes, de la Hollande, de la Suisse et des Italies, par les lois de notre système fédératif. Nos nouveaux rapports avec la Russie sont cimentés par l'estime réciproque de ces deux grandes nations.

Dans tout ce que j'ai fait, j'ai eu uniquement en vue le bonheur de mes peuples, plus cher à mes yeux que ma propre gloire.

Je désire la paix maritime. Aucun ressentiment n'influera jamais sur mes déterminations; je n'en saurais avoir contre une nation, jouet et victime des partis qui la déchirent, et trompée sur la situation de ses affaires comme sur celle de ses voisins.

Mais, quelle que soit l'issue que les décrets de la Providence aient assignée à la guerre maritime, mes peuples me trouveront toujours le même, et je trouverai toujours mes peuples dignes de moi.

Français, votre conduite dans ces derniers temps, où votre Empereur était éloigné de plus de cinq cents lieues, a augmenté mon estime et l'opinion que j'avais de votre caractère. Je me suis senti fier d'être le premier parmi vous.

Si, pendant ces dix mois d'absence et de périls, j'ai été présent à votre pensée, les marques d'amour que vous m'avez données ont excité constamment mes plus vives émotions. Toutes mes sollicitudes, tout ce qui pouvait avoir rapport même à la conservation de ma personne, ne me touchaient que par l'intérêt que vous y portiez et par l'importance dont elles pouvaient être pour vos futures destinées. *Vous êtes un bon et grand peuple!*

J'ai médité différentes dispositions pour simplifier et perfectionner nos institutions.

La nation a éprouvé les plus heureux effets de l'établissement de la Légion d'honneur. J'ai créé différents titres impériaux pour donner un nouvel éclat aux principaux de mes sujets, pour honorer d'éclatants services par d'éclatantes récompenses, et aussi pour empêcher le retour de tout titre féodal, incompatible avec nos constitutions.

Les comptes de mes ministres des finances et du trésor public vous feront connaître l'état prospère de nos finances. Mes peuples éprouveront une large décharge sur la contribution foncière.

Mon ministre de l'intérieur vous fera connaître les travaux qui ont été commencés ou finis. Mais ce qui reste à faire est bien plus important encore; car je veux que dans toutes les parties de mon empire, même dans le plus petit hameau, l'aisance des citoyens et la valeur

des terres se trouvent augmentées par l'effet du système général d'améliorations que j'ai conçu.

Messieurs les Députés des départements au Corps législatif, votre assistance me sera nécessaire pour arriver à ce grand résultat, et j'ai le droit d'y compter constamment.

Moniteur du 17 août 1807.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13035. — A M. FOUCHÉ.

Paris, 16 août 1807.

Faites-moi connaître quels sont les individus qui sont auprès du roi de Sardaigne, et s'ils jouissent de leurs biens; s'ils sont sur des listes d'émigrés, et s'il leur est loisible de rentrer en France. S'il n'y a rien de fixé là-dessus, il faut me présenter un projet de règlement complet pour ordonner, 1° qu'un état soit dressé des individus qui ne sont point en Piémont et sont auprès des puissances étrangères; 2° que le délai pour leur rentrée soit fixé; 3° qu'à défaut d'être rentrés dans les délais fixés ils perdent leurs droits de cité.

Il y avait à l'armée russe des Piémontais qui nous faisaient du tort, en ce qu'ils engageaient à la désertion les Piémontais; ce qui fait sentir l'importance que des sujets piémontais ou français ne soient point au service des étrangers.

Je désapprouve que vous ayez donné à M. de Rohan l'autorisation de revenir en France. Il faut que M. de Rohan renonce au service d'Autriche s'il veut venir en France. Tout cela est de mauvaises plaisanteries et ne sert qu'à miner la France. Je ne puis que vous en témoigner mon mécontentement.

Présentez-moi enfin un état de toutes les personnes qui sont à Mittau et en Angleterre, pour les maintenir vraiment sur une liste d'émigrés.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13036. — A M. DE CHAMPAGNY.

Paris, 16 août 1807.

Monsieur Champagny, il faut que M. Agar renonce à toute prétention au Corps législatif s'il veut rester au service du grand-duc de Berg.

Je recevrai M. de Watteville; mais, comme il est ambassadeur extraordinaire, il faut régler ce qu'il est d'usage de faire dans cette circonstance.

Quant au ministre de Wurtemberg, faites-lui connaître qu'il se mêle de ce qui le regarde; que la princesse, étant mariée, vient en France comme princesse de France, et que les honneurs à lui rendre ne regardent point le ministre de Wurtemberg.

Quant à l'objet de la lettre de M. Durand, il faut m'en faire un petit rapport. Mon intention n'est pas qu'on laisse dégrader les ministres des grandes puissances. S'il était donc d'usage que le ministre de Wurtemberg rendît la visite au ministre de France, il faut que cela soit, sans quoi je ne laisserai à Stuttgart qu'un chargé d'affaires.

Je vous prie à cette occasion de me faire un rapport sur la différence du grade dans les missions à l'étranger. Il est ridicule que j'aie ici un ministre de Saxe-Gotha, un ministre de Weimar, etc., qui viennent demander à être traités comme les ministres des grandes puissances.

Faites-moi un rapport sur les griefs que je puis avoir contre les pachas turcs, et qui résultent de la lettre de mon consul à Venise du 3 avril.

Faites-moi également un rapport sur la demande des catholiques de Danzig; mon intention est de protéger partout les catholiques. Faites mettre dans *le Moniteur* des articles sur ce qui s'est passé à Danzig.

Répondez à M. Daru qu'on ne doit exiger aucune contribution du duc de Saxe-Cobourg.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13037. — A M. DARU.

Paris, 16 août 1807.

Monsieur Daru, vous verrez par les pièces ci-jointes que les 800,000 boisseaux d'avoine n'ont probablement jamais été fournis. Portez une grande attention à cela. Il y a eu beaucoup de dilapidations à Berlin. Je vous prie d'être très-sévère, car je suivrai cette comptabilité en matières. Je me fie à votre fidélité et à votre zèle. S'il y a des voleurs, il faut les punir.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13038. — AU ROI DE NAPLES.

Paris, 16 août 1807.

Mon Frère, j'ai reçu votre lettre du 6 août. Les troupes napolitaines ne peuvent porter d'aigles, puisque ce ne sont point les armes de votre royaume. Les armées italiennes portent un lion. A tout prendre, il est plus naturel que vos troupes portent les drapeaux aux armes de votre royaume. Il ne faut point non plus prendre les couleurs tricolores françaises. Les couleurs françaises ne sont point celles de Naples.

Je suis fâché de vous voir tant de troupes napolitaines. Vous sentez bien que, pour moi, ces troupes ou rien, c'est la même chose. Il faut tant de temps pour former l'esprit d'une armée! Si je suis obligé de vous donner de l'argent, il faut que je retire mon armée; autant de régiments napolitains que vous formerez, autant je serai forcé de diminuer les troupes françaises que vous avez : or c'est remplacer de la bonne monnaie par de la fausse.

Partez bien de ce principe, que j'ai des dépenses immenses à faire; celles de la marine surtout sont considérables.

J'ai tiré quelques avantages des troupes italiennes à la Grande Armée; mais ce sont des troupes que j'ai organisées depuis six ans et que j'ai formées au camp de Boulogne.

Si la compagnie des chevau-légers est composée de gens riches, je ne vois pas d'inconvénient que vous l'envoyiez en France. Je verrai à la faire former.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13039. — AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 16 août 1807.

Mon Fils, j'ai reçu vos lettres du 11. Je vois avec plaisir le décret que vous avez pris; il faut en suivre l'exécution avec activité, ne laisser aucun individu au service de l'Autriche et les faire inscrire aux greffes des tribunaux comme inhabiles à hériter.

Le Pape s'est résolu à m'envoyer le cardinal Litta; nous verrons ce que ces gens-là veulent faire. Le cardinal Litta est un des plus mauvais hommes du sacré collége. Il passera par Milan. Il faut que le vieux Litta le tance fortement, comme chef de la famille, lui disant qu'ils sont *una manica di c.....* qu'ils veulent perdre leur temporel; que ce n'est pas le Pape qu'on accusera, mais que le blâme des hommes sensés retombera sur les cardinaux qui le conseillent si mal.

M. Champagny ne m'a pas encore remis la lettre de M. Alquier; ainsi je ne peux pas vous écrire plus en détail.

Faites arriver à Pesaro, à Fano et à Ancône toutes les troupes que j'ai ordonné que vous réunissiez à Rimini. Lorsqu'elles seront arrivées, vous ferez mettre le séquestre sur toutes les marchandises anglaises, et vous ferez arrêter tous les Anglais. Écrivez qu'on fasse la même chose à Cività-Vecchia. La colonne de 6,000 hommes que vous avez réunie à Bologne, dirigez-la sur Livourne, sans la faire cependant passer par Florence. Lorsqu'elle aura dépassé Florence et qu'elle ne sera qu'à deux marches de Livourne, le commandant déclarera qu'elle se rend à Livourne pour y tenir garnison, et, du moment qu'elle y sera arrivée, vous lui donnerez pour instruction de mettre immédiatement le séquestre sur toutes les marchandises anglaises, soit coloniales, soit du cru et de fabrique anglaise, qui seront confisquées à mon profit.

Faites-moi un rapport sur l'insulte qui m'a été faite à Sienne pendant que j'étais en Allemagne, et chargez mon ministre de demander que les principaux chefs soient livrés à l'armée; il faut en faire fusiller deux.

Si le général Miollis ne vous est pas absolument nécessaire à Venise, vous pouvez l'envoyer commander en Toscane, en lui donnant deux généraux de brigade probes.

Toutes les troupes qui se trouvent et qui seront dans les États du Pape doivent être nourries par les provinces où elles sont placées.

Écrivez à mon ministre à Florence de faire arrêter les nommés Peraldi, Petriconi et autres individus de Corse qui viennent à Naples, et vous les ferez conduire sous bonne escorte au fort de Fenestrelle, où on les retiendra.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13040. — A M. MARET.

Paris, 16 août 1807.

Renvoyez ces pièces à M. Neuville, maître des requêtes, pour que les trois maîtres des requêtes qui doivent voir les comptes de l'Opéra fassent une enquête très-sérieuse sur l'abus des billets et autres dilapidations qui pourraient avoir eu lieu à l'Opéra.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13041. — A M. DE CHAMPAGNY.

Paris, 17 août 1807.

Monsieur Champagny, faites connaître à M. Alquier que je ne veux pas du cardinal Litta, et que je suis fâché que le Pape veuille envoyer près de moi un homme qui n'a pas de religion, puisque c'est l'homme qui a fait entrer les Russes dans l'Ordre de Malte, ce qui est contraire à la religion et à l'Église, un cardinal dont le vote, d'ailleurs, à l'occasion du voyage du Pape à Paris, est publiquement connu; qu'autant son frère est estimable et m'est attaché, autant le cardinal Litta s'est fait connaître comme intrigant et ennemi furibond de la France; que c'est un homme qu'on aurait pu envoyer à la coalition pour négocier, si elle eût été victorieuse; que je veux ou le cardinal Caprara ou le cardinal Bayane. Pourquoi un cardinal français ne serait-il pas choisi comme un autre, et, puisqu'on m'envoie un de mes sujets italiens, pourquoi ne serait-ce pas un Français qui connaît les affaires de France? Enfin on peut envoyer le cardinal Vincenti, qui a été longtemps nonce en Espagne. M. Alquier ajoutera qu'il eût été bien plus sage de ne point faire l'appareil d'un envoyé extraordinaire, et de donner des pouvoirs aux individus qui sont sur les lieux.

Témoignez à M. de Dreyer tout l'intérêt que je porte à l'état critique dans lequel se trouve le Danemark, et faites-lui connaître que j'ai donné des ordres au maréchal prince de Ponte-Corvo de donner au Danemark tous les secours en hommes dont il aura besoin, et qu'il ait à en faire part à son gouvernement.

NAPOLÉON.

Faites-moi connaître si M. Alquier a demandé ses passe-ports, comme votre prédécesseur a dû lui en donner l'ordre. Donnez-moi une explication là-dessus. Ce n'est pas que je veuille rompre avec la cour de Rome, mais un chargé d'affaires me suffit, et il n'est pas de ma dignité d'avoir un ambassadeur à Rome, lorsque mon intention est de faire entrer des troupes sur le territoire de l'État romain et d'en réunir trois provinces à mes États d'Italie, si le Pape se refuse à toute négociation.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13042. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 17 août 1807.

Mon Cousin, envoyez un courrier extraordinaire à Hambourg pour

faire connaître au maréchal Bernadotte qu'il est nécessaire qu'il se tienne prêt, avec toutes ses troupes espagnoles et hollandaises, à marcher au secours du Danemark ou contre le Danemark, selon l'issue que vont prendre les affaires de ce côté. Écrivez-lui toutefois d'offrir au prince royal tous les secours dont il aura besoin pour résister à l'injuste agression de l'Angleterre.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13043. — AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 17 août 1807.

Mon Fils, après les renseignements que j'ai pris sur le cardinal Litta, je me suis résolu à ne pas l'accepter. J'en fais écrire à M. Alquier. Si jamais le cardinal Litta avait quitté Rome, mon intention est que vous lui donniez l'ordre de se rendre dans les terres de son frère, sans qu'il puisse retourner à Rome ni se rendre en France.

NAPOLÉON.

Faites-lui écrire par son frère qu'il ferait mieux de rester tranquille et de ne pas se mettre dans la tourbe des gens qui veulent me contrarier; que mon intention, s'ils ne se tiennent pas tranquilles, est d'envoyer 10,000 hommes à Rome, d'en exiler à soixante lieues tous les cardinaux turbulents, dont lui, Antonelli et di Pietro sont du nombre.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13044. — A M. DE CHAMPAGNY.

Paris, 18 août 1807.

Monsieur Champagny, la rédaction du ministre de Wurtemberg est tout à fait impertinente. Il ne faut pas l'envoyer chercher et le laisser dire ce qu'il veut. La meilleure manière de répondre à ces prétentions est le silence; elles tombent alors d'elles-mêmes. Il n'y a pas de locution plus impertinente que d'argüer du silence d'un puissant ministre en faveur de ses prétentions; c'est d'un homme qui ne sait pas vivre, et la seule manière de s'en ressentir est le plus profond mépris. Quant à M. de Winzingerode, il ne faut avoir aucune discussion avec lui, ne lui répondre rien du tout, qu'il ne vous ait fait

sa visite, d'autant plus que je ne suis pas du tout instruit de l'arrivée de cet ambassadeur extraordinaire.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13045. — A M. DE CHAMPAGNY.

Paris, 18 août 1807.

Monsieur de Champagny, répondez au cardinal-légat une note conçue à peu près en ces termes :

« Le soussigné, ministre des relations extérieures, a mis sous les yeux de S. M. l'Empereur les félicitations du cardinal Caprara. Sa Majesté ne doute pas de la vérité des sentiments qu'il exprime, sentiments personnels à Sa Sainteté, mais non à ceux qui composent son conseil et à ses ministres. Le nonce apostolique à Vienne n'a jamais cessé de donner des preuves de la plus grande malveillance contre la France. Les nouvelles les plus désastreuses lui arrivaient de Rome et n'étaient répandues que par lui. Il est vrai que cet homme est d'une incapacité telle, qu'il y a dans le corps diplomatique peu d'hommes plus ignorants et plus idiots. Sa Majesté a profité de ses victoires pour rendre dominante et triomphante la religion catholique en Pologne, et pour l'arracher, au sein même du luthéranisme en Saxe, au joug des protestants. Elle espère qu'enfin le Pape voudra mettre un terme aux discussions fâcheuses et ridicules de quelque prêtraille, aussi malveillante qu'ignorante, qui gouverne aujourd'hui à Rome, et qu'ainsi Sa Sainteté prouvera la sincérité de ses sentiments et remplira le premier de ses devoirs sur cette terre, qui est de contribuer au bien de la religion et à la tranquillité de ses États. Le bien de la religion s'est fait en Italie, malgré le Saint-Siége et en dépit des fausses mesures qu'il veut prendre. En Allemagne, la religion est perdue, parce qu'on a mieux aimé la livrer aux protestants que de s'adresser aux évêques d'Allemagne. Tant de fausses directions sont dues à la profonde ignorance qui paraît être aujourd'hui le caractère distinctif des ministres de Rome. Sa Majesté est fâchée de voir que de bons prélats, comme Votre Éminence et beaucoup d'autres, n'aient aucun crédit auprès de Sa Sainteté, qui n'accorde sa confiance qu'à des hommes sans talents et d'une aveugle passion. Au reste, ces ministres malveillants répondront devant Dieu, et peut-être devant les hommes, des malheurs qu'ils occasionnent aux peuples infortunés et si mal gouvernés de l'État romain.

» Par une suite du même système de malveillance qui anime la

cour de Rome, le royaume de Naples est agité de la même manière, et la ville de Rome est remplie des ennemis de la France. La sûreté de l'armée de Naples exige cependant des mesures. Il faut donc, ou que le Saint-Père donne des sûretés en chassant de Rome tous les étrangers et les ennemis de la France, ou que les États d'Italie et de Naples soient mis à l'abri de tout événement, en réunissant à l'un de ces deux royaumes la Marche d'Ancône, le duché d'Urbin et le Camerino. Après avoir privé l'État romain de trois provinces, Sa Majesté ne veut pas le priver de ces trois autres; mais l'intérêt et la sûreté de ses États l'exigent, si le Pape continue à rester dans cet état d'irritation et d'hostilité et à suivre les conseils qu'inspire le démon aux Antonelli, aux di Pietro, aux Litta, aux Caraffa et autres. Cet affaiblissement du temporel de la cour de Rome devient nécessaire, si la cour de Rome suit le même système de conduite, et le Saint-Père en sera responsable devant les souverains et devant l'Église. Au reste, les peuples ne pourront qu'y gagner, car ils sont fort tourmentés et mal gouvernés.

» Quant au choix du cardinal Litta, Sa Majesté m'a chargé de vous faire connaître qu'elle ne l'agréait pas; qu'il prouvait combien le Pape est trompé et les dispositions peu pacifiques de la cour de Rome; que le cardinal Litta est d'ailleurs un homme sans religion, puisque c'est lui qui a traité pour faire entrer les hérétiques dans l'Ordre de Malte. »

Dans la rédaction définitive, vous pouvez rendre beaucoup de choses plus coulantes et plus liantes sans les affaiblir.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13046. — A M. PORTALIS.

Paris, 18 août 1807.

Le Conseil d'État, Monsieur, a délibéré sur votre rapport un projet de décret tendant à accorder des pensions de retraite aux ministres des cultes avancés en âge et infirmes.

Sa Majesté, à qui ce projet a été soumis, n'y a point donné son approbation, ayant pensé que, dans tous les temps, les titulaires des places ecclésiastiques ont pu conserver leurs fonctions jusqu'à la fin de leur vie.

Le ministre secrétaire d'État, par ordre de l'Empereur.

Archives de l'Empire.

13047. — DÉCRET.

Palais impérial des Tuileries, 18 août 1807.

ARTICLE 1er. — Tous les États dénommés ci-après composant le royaume de Westphalie seront, au 1er septembre, réunis dans un seul gouvernement et dans une seule administration : savoir :

Les États de Brunswick-Wolfenbuttel, la partie de l'Alt-Marck située sur la rive gauche de l'Elbe;

La partie du pays de Magdeburg située sur la rive gauche de l'Elbe, le territoire de Halle, le pays de Hildesheim et la ville de Goslar, le pays de Halberstadt, le pays de Hohenstein, le territoire de Quedlinburg, le comté de Mansfeld, l'Eichsfeld avec Treffurt, Mülhausen, Nordhausen; le comté de Stolberg;

Les États de Hesse-Cassel avec Rinteln et le Schauenburg, non compris le territoire de Hanau, Schmalkalden et le Katzenelnbogen du Rhin; Gœttingen et Grubenhagen, avec les enclaves de Hohenstein et d'Elbingerode, l'évêché d'Osnabrück, l'évêché de Paderborn, Minden et Ravensberg, et le comté de Rietberg-Kaunitz.

ART. 2. — Une régence, composée de nos conseillers d'État MM. Beugnot, Siméon et Jollivet, et du général de division Lagrange sera chargée de la police et de l'administration du pays.

ART. 3. — L'intendant général et les autres administrateurs de nos armées s'adresseront à ladite régence pour tout ce qui est relatif au passage et aux différents besoins de l'armée.

ART. 4. — A partir du 1er octobre, le roi de Westphalie prendra possession de ses États et administrera pour son propre compte.

ART. 5. — La régence aura soin, 1° de bien étudier le pays, pour y adapter l'organisation qui doit y être établie conformément à la constitution; 2° de faire rentrer dans la caisse de l'armée la contribution ordinaire de l'année, ainsi que les contributions extraordinaires.

ART. 6. — La régence correspondra pour tous ces objets avec le prince de Neufchâtel, notre major général.

ART. 7. — Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13048. — AU GÉNÉRAL JUNOT.

Paris, 18 août 1807.

Je désire demain, à six heures après midi, avoir une grande parade dans la cour des Tuileries. Toutes les troupes quelconques de la

Garde impériale, de la garde de Paris et de la garnison se trouveront à cette parade. Tout cela formé par compagnies et par bataillons selon les contrôles. Vous ferez faire le service par un seul régiment de la garde de Paris, que je verrai un autre jour. La cavalerie sera également à la parade.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13049. — MESSAGE AU SÉNAT.

Palais impérial des Tuileries, 19 août 1807.

Sénateurs, nous avions jugé convenable d'arrêter le mariage de notre frère le prince Jérôme avec la princesse Catherine de Wurtemberg. Depuis un an, les circonstances où nous nous sommes trouvé en avaient retardé l'accomplissement. La paix qui vient d'être conclue nous ayant rendu à nos peuples, nous n'avons pas voulu que cette union éprouvât un plus long retard, et nous avons envoyé notre cousin le maréchal Bessières à Stuttgart pour y recevoir la princesse. Le mariage n'aura lieu que le 23 de ce mois. Nous n'avons pas cru, cependant, devoir différer de vous instruire de cette détermination. Vous y reconnaîtrez l'intention où nous sommes constamment de multiplier les liens qui unissent nos peuples à ceux des États alliés.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13050. — AU PRINCE JÉROME.

Paris, 19 août 1807.

Mon Frère, voici le projet de constitution qu'il me paraît convenable de donner à votre royaume[1]. J'ai nommé une régence pour administrer vos États jusqu'au 1er octobre, époque où commencera votre règne. Faites communiquer la constitution aux députés de vos États qui sont ici, pour avoir leurs observations selon les connaissances qu'ils ont des localités.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. le prince Jérôme.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13051. — A M. DE CHAMPAGNY.

Paris, 19 août 1807.

Monsieur de Champagny, témoignez mon mécontentement à mon

[1] Voir ci-après cette constitution, à la date du 15 novembre.

ministre en Hollande sur tout ce qui se passe dans ce pays. Envoyez-lui un courrier extraordinaire pour lui donner ordre de voir la régence et de se plaindre sévèrement de la protection qu'elle accorde au commerce anglais.

Écrivez vous-même à mes consuls de vous faire connaître le départ et l'arrivée de tous les bâtiments allant et venant d'Angleterre. Faites venir ceux qui représentent ici le roi de Hollande, et témoignez-leur de même mon mécontentement. Faites connaître que, si cela continue, j'enverrai 30,000 Français en Hollande pour fermer les ports; que les Hollandais se couvrent de honte, lorsque, dans le temps que les Anglais brûlent leurs bâtiments à Batavia, ils se constituent leurs plus grands amis et les principaux fauteurs de leur commerce.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13052. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 19 août 1807.

Mon Cousin, vous recevrez un décret qui nomme une régence pour administrer le royaume de Westphalie. Cette régence annule entièrement la division en départements et gouvernements. Les gouverneurs pourront cependant rester pour la police sous les ordres de la régence. Il faut que les membres de la régence séparent entièrement les intérêts des provinces de la rive gauche de l'Elbe de ceux des provinces de la rive droite. Faites partir ces conseillers d'État, de manière qu'ils soient arrivés le 24, afin d'avoir le temps, avant le 1er septembre, de communiquer le décret et de commencer réellement leurs fonctions le 1er septembre.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13053. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 19 août 1807.

Mon Cousin, occupez-vous sans délai d'achever l'organisation du corps d'observation de la Gironde. Concertez-vous à cet effet avec le général Junot. Je vois, dans les états, qu'on porte le général Boyer comme employé dans ce corps, tandis que j'avais destiné ce général à être employé dans la 13e division militaire.

Faites-moi connaître la situation du camp de Saint-Lô, qui entre dans la composition de l'armée de Bayonne, et proposez-moi le départ

de détachements des bataillons qui sont à Paris, pour compléter les bataillons à 1,260 hommes.

Proposez-moi également les détachements à faire partir pour compléter, à 3 ou 400 hommes chacun, les sept escadrons qui sont en marche pour Bayonne, de manière que ces escadrons fassent une force de 2 ou 3,000 hommes.

Le 1er régiment de dragons a 96 hommes au camp et 306 à Versailles : formez le 4e escadron au moins à 300 hommes. Le 3e a 97 hommes au camp et 260 à Versailles : formez-le également à 300 hommes. Le 4e, le 5e, le 9e, peuvent également compléter leurs escadrons à 300 hommes. Le 26e de chasseurs est dans le même cas.

Il faut compléter à 350 hommes les escadrons qui pourront l'être, de manière que les sept escadrons forment au moins 2,400 chevaux. Il faut organiser ces sept escadrons en quatre régiments provisoires; le 1er composé du 26e de chasseurs, qui sera commandé par le major de ce régiment, et les trois autres, des six escadrons de dragons. Chaque régiment sera commandé par un major; un général de brigade commandera deux régiments provisoires, et un général de division commandera les quatre régiments.

Proposez-moi le général de division et les deux généraux de brigade qui devront commander ces régiments.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13054. — AU ROI DE NAPLES.

Paris, 19 août 1807.

Mon Frère, ni moi, ni mon ministre, ne recevons de nouvelles de mon armée de Naples. Je n'en ai aucun état de situation. J'avais demandé qu'on me les envoyât tous les dix jours. Je n'ai point de détails de l'exécution de mes ordres pour Corfou. Je vous ai recommandé d'y envoyer 4,000 hommes. Ils peuvent être bloqués; 1,500 hommes ne sont pas suffisants.

Je vous prie de me faire connaître l'état des régiments que vous y avez envoyés, le nom des officiers d'état-major, du génie et d'artillerie; et que votre chef d'état-major corresponde longuement avec le ministre et lui envoie la situation de l'armée tous les cinq jours. Si cela continue ainsi, je serai obligé d'envoyer un chef d'état-major à Naples.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13055. — A M. GAUDIN.

Paris, 19 août 1807.

Vous ne m'avez pas envoyé le projet sur la comptabilité nationale; il est d'autant plus important de s'occuper de cette affaire que cela doit servir de débouché à un grand nombre de tribuns.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13056. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Paris, 19 août 1807.

Mon Cousin, témoignez mon mécontentement au maréchal Brune de ce que les Espagnols et les Hollandais ne sont pas encore partis de son camp, quoique vous lui en ayez donné l'ordre depuis bien du temps.

Il faudra faire imprimer le journal du siége de Stralsund, lorsque la place sera prise ou sur le point de l'être.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13057. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS.

Paris, 21 août 1807.

Le 13, le Danemark a déclaré la guerre à l'Angleterre. Expédiez un courrier à Toulon et Gênes pour que les bâtiments danois soient retenus dans ces ports, afin qu'ils ne tombent pas au pouvoir de l'Angleterre.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13058. — AU PRINCE EUGÈNE.

Paris, 21 août 1807, minuit.

Mon Fils, le Danemark a déclaré la guerre à l'Angleterre, le 13 de ce mois. Il est nécessaire que les bâtiments danois qui se trouvent à Livourne, à Venise et dans les autres ports de mon royaume d'Italie, y soient retenus. Prévenez de cela le roi de Naples.

NAPOLÉON.

Comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13059. — A M. DE CHAMPAGNY.

Paris, 21 août 1807, minuit.

Monsieur de Champagny, voici une lettre que je reçois par le courrier de Hambourg. Expédiez un courrier à Madrid pour communiquer la nouvelle qu'elle contient, et pour qu'on ne laisse partir aucun bâtiment danois des ports de l'Espagne. Écrivez à M. Beauharnais de parler de cela au ministre de Russie, et de lui dire que, si l'escadre russe arrive à Cadix, l'ambassadeur russe fasse connaître à son amiral que mon opinion est qu'il reste à Cadix jusqu'à nouvel ordre, de peur que les Anglais ne s'emparent de son escadre et ne la gardent en otage.

Le courrier sera porteur d'une lettre de vous au préfet de Bordeaux, par laquelle vous le chargerez d'empêcher le départ d'aucun bâtiment danois.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le baron du Havelt.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13060. — A M. DE SÉGUR, GRAND MAÎTRE DES CÉRÉMONIES.

Paris, 22 août 1807.

Le grand nombre de princes étrangers qui se trouvent dans ce moment à Paris rendant nécessaire de régler les rangs entre eux et les princes de ma famille, je juge convenable de vous faire connaître par la présente mes intentions.

Tous les membres de ma famille ne prendront rang autour de moi que selon leur rang de famille. Mes beaux-frères, ne recevant de leurs femmes aucun droit politique, n'ont aucun rang dans les cérémonies du trône, à moins qu'ils ne soient conseillers d'État, ministres, sénateurs, grands officiers de l'Empire ou grands dignitaires, auxquels cas ils prennent le rang de leur place, selon l'ordre de leur nomination. Dans mes palais ils prennent le rang de leur femme; bien entendu qu'ils cèdent le pas à tous les princes de mon sang. Ainsi mes neveux, ayant droit au trône, passeront constamment avant eux.

Aucun prince étranger, dans mes palais, ne passe avant mes frères, qui prennent rang, non-seulement chez moi mais partout, avant les grands-ducs et les autres princes de la Confédération. Ils ne cèdent même, chez moi, aux empereurs et aux rois que dans les circonstances, et lorsque cela est déterminé par une lettre close de moi.

Les grands dignitaires français sont traités comme princes. Ils pas-

seront constamment dans mes palais avant tous les princes de la Confédération et les princes de tous les empires et royaumes étrangers. Ils pourront cependant céder le pas aux grands-ducs que nous aurons reconnus comme grands-ducs de la Confédération, lorsque nous l'aurons décidé par lettre close.

Le fauteuil est uniquement réservé pour l'Empereur et l'Impératrice; pour ce voyage seulement il sera accordé à la Reine de Naples; mais à l'avenir cette princesse sera traitée selon le rang qu'elle doit avoir.

NAPOLÉON.

Bibliothèque du Louvre.
(Archives du grand maître des cérémonies.)

13061. — AU ROI DE WURTEMBERG.

Paris, 22 août 1807.

Monsieur mon Frère, j'ai reçu les différentes lettres de Votre Majesté. La princesse est arrivée hier au soir, bien portante, et, quoiqu'elle soit venue extrêmement vite et qu'il fasse une excessive chaleur, elle a encore eu le courage de faire, après dîner, une promenade en calèche dans le jardin des Tuileries. Votre Majesté peut se reposer sur les sentiments que je lui porte. Je sens combien, dans ces moments et dans un pays qui lui est étranger, elle a besoin de retrouver les soins de l'amitié auxquels elle était si accoutumée à Stuttgart. Je souhaite que Votre Majesté se trouve bien de cette horrible chaleur. Elle est telle ici qu'il n'y en a pas eu une pareille depuis soixante ans. Pour moi, dont la mémoire ne date pas de si loin, je ne me souviens pas d'avoir jamais eu si chaud en France.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13062. — A M. DE CHAMPAGNY.

Paris, 22 août 1807.

Monsieur de Champagny, écrivez à l'envoyé extraordinaire de Lucques que je suis surpris qu'il passe ici son temps à faire mettre son nom dans les journaux; que la princesse de Lucques l'a envoyé près de moi et ne l'a pas envoyé près des journaux de Paris. Cette conduite est à la fois inconvenante et indigne de son rang.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13063. — EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE,

PRÉSENTÉ PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR LE 24 AOUT 1807[1].

Messieurs les Députés des Départements au Corps législatif,

L'année qui s'est écoulée depuis la clôture de votre session n'occupera pas dans l'histoire une place moins importante que la glorieuse et mémorable année qui l'a précédée, et la France, accoutumée, en quelque sorte, à l'admiration autant qu'à la reconnaissance, aura vu que, sous un chef tel que celui qui dirige ses hautes destinées, ce double sentiment peut se renouveler chaque jour.

Lorsqu'il y a quinze mois vous vous séparâtes pour retourner dans vos foyers, après avoir, pendant le cours de votre session, rempli avec autant d'empressement que de concert les devoirs que vous imposaient la confiance de la nation et celle du souverain, l'Empereur paraissait près de goûter enfin le fruit le plus doux de ses glorieux travaux, il voyait arriver le terme, non de son propre repos, mais du repos de la France. Une nouvelle guerre continentale avait été terminée en trois mois; l'Allemagne n'offrait plus à la France que des amis ou des alliés; la Prusse encore était de ce nombre; la Russie paraissait désirer le terme d'une inimitié sans but comme sans motif; à force de triomphes et de modération, l'Empereur semblait avoir acquis enfin à la France le droit de jouir en paix de tout ce qu'il avait fait pour elle; il était rendu à la patrie; ses peuples le revoyaient avec des transports d'allégresse et d'amour, rapportant de nouveaux lauriers et de nouveaux bienfaits; de nombreuses députations accouraient des extrémités de l'Empire pour lui offrir le tribut des hommages publics; l'armée se disposait à venir au sein de ses foyers jouir des fêtes ordonnées par son chef, préparées par la nation tout entière.

SITUATION INTÉRIEURE A LA FIN DE LA SESSION DERNIÈRE.

L'Empereur se réjouissait à la vue d'un avenir plus calme, et sa pensée, fixée sur l'administration intérieure, semblait être devenue encore plus active. Il se faisait rendre un compte détaillé de toutes les parties de l'administration, et cherchait dans chacune ce qu restait de bien à opérer. Il préparait un plan pour assurer aux princes de la dynastie impériale une éducation propre à les rendre dignes de celui qui la fonda. Il établissait un système de grandes récompenses pour de grands services, véritable manière de faire servir les titres élevés d'appui à l'État et de décoration au trône. Une nouvelle organisation donnée au Conseil d'État instituait, pour la révision des

[1] Voir pièce n° 12603.

affaires contentieuses, une discussion lente et solennelle; une suite de formes protectrices et sévères offrait à la partie plaignante toutes les facilités pour la production de ses défenses et de ses titres, et créait pour les dépositaires de l'autorité publique un nouveau tribunal, dont la censure doit s'exercer sur les actes et les abus que les lois positives ne peuvent atteindre. Une commission, placée dans le palais même de l'Empereur et composée de ceux qu'il appelle à discuter avec lui les grandes affaires de l'État, ouvrait près du trône un libre accès à tous les genres de plaintes ou de demandes, chargée de faire parvenir aux oreilles du souverain la voix de tous ses sujets dans la pauvreté et le malheur; institution touchante qui annonce que celui dont l'infatigable vigilance soigne si bien les grands intérêts de l'État n'est pas moins jaloux, dans sa sollicitude paternelle, de pourvoir aux moindres besoins ou aux plus légers griefs de tous ceux sur lesquels s'étend son empire.

Mais le traité de Presbourg, qui avait rendu la paix au continent, ne l'avait pas rendue aux mers, et l'Angleterre, constante à chercher sa propre sûreté dans les malheurs de l'Europe, s'efforçait de faire continuer la guerre par la Russie et de déterminer la Prusse à des démarches hostiles. Ces trames furent déjouées; le traité de Vienne et la convention de Paris dissipèrent tous les nuages. Il semblait que la paix du continent ne devait plus être troublée. La Russie elle-même en avait senti le besoin, et son ministre, revêtu de ses pleins pouvoirs, venait d'arriver à Paris.

L'Angleterre, entraînée par la force de ces circonstances, se montra disposée à la paix, ou plutôt, ainsi que l'ont révélé depuis ses discussions publiques, à une trêve qui aurait à peine suspendu un moment les effets de la haine et de la jalousie qui l'animent contre nous. En même temps qu'elle ouvrait des négociations, elle préparait de nouvelles intrigues, bien résolue à tout rompre si elle parvenait à rallumer le flambeau de la guerre continentale. Elle vit triompher ses coupables espérances : la paix faite avec la Russie ne fut pas ratifiée.

La Prusse fut de nouveau agitée; une exaltation sans motif et sans but, excitée par les ennemis de son repos, prévalut sur les combinaisons du cabinet; des cris hostiles se firent entendre, et la guerre fut déclarée, contre l'opinion des ministres et peut-être contre l'opinion du roi lui-même : fatal exemple de la faiblesse des princes, influence plus fatale encore d'un ministère qui soudoie les intrigants et les libellistes, qui sème la terreur et la calomnie, qui soulève toutes les passions dont l'exaltation lui peut être utile, et qui, au milieu de toutes ces menées, calcule froidement les avantages qui

peuvent résulter, pour ses intérêts, des dangers, de la ruine même de ceux qu'il appelle ses amis!

L'Empereur partit. Le plénipotentiaire anglais, qui plusieurs fois avait annoncé son départ, ne tarda pas à l'effectuer, et les fusées incendiaires, lancées par ses compatriotes, dévoraient quelques maisons de Boulogne lorsque ce ministre de paix y faisait son entrée avec une escorte française qui veillait à sa sûreté et rendait ce dernier hommage au caractère dont il avait été si inutilement revêtu.

La France a été pendant plus de dix mois affligée par l'absence du prince auquel s'attachent toutes ses affections comme tous ses destins. Mais l'Empereur lui est resté présent en esprit, et son génie a veillé sur elle; sa pensée, des bords de la Sprée et de la Vistule, de la Pregel et du Niemen, n'a point cessé d'embrasser tous les besoins intérieurs de l'Empire; sa pensée a tout animé, a maintenu partout l'ordre et la régularité qui sont son ouvrage, et nous ne nous sommes aperçus de son éloignement que par le bruit de ses exploits et par les regrets qu'il laissait dans tous les cœurs. Pendant qu'il visitait la tente du soldat dressée sur les neiges de la Lithuanie, son regard veillait en France sur la chaumière du pauvre, sur l'atelier du fabricant. Dans ce long intervalle, on n'a eu à gémir d'aucun trouble, on n'a pas même eu la plus légère agitation à redouter. La France, à l'époque d'une guerre entreprise pour l'accabler, a conservé au dedans le calme le plus profond; son territoire n'a pas été violé un seul instant; le bruit des armes n'est pas arrivé jusqu'à elle; sous la sauvegarde de la victoire, elle a vu passer loin de ses frontières l'orage que l'envie et la haine avaient dirigé sur elle, elle a vu cet orage fondre sur les contrées où il s'était formé. Les lois exécutées partout avec fidélité et sans efforts, privilége des bonnes lois, les contributions régulièrement acquittées, les routes parcourues avec sécurité, les administrateurs redoublant de zèle, nos jeunes soldats entrant avec joie dans les sentiers de l'honneur, les gardes nationales veillant autour de nos foyers et se montrant, par la régularité du service, par leur attitude et leur discipline, également propres à leur double fonction de protecteurs de l'ordre public et de défenseurs de l'État; tous les services exécutés avec facilité; l'opinion publique constamment fidèle aux institutions que ses vœux avaient rappelées; tel est le spectacle qui s'est offert à vos regards dans vos provinces respectives, et sur lequel nous pouvons ici rappeler votre témoignage; tel est le spectacle que présentait cette France que désormais on désespère d'agiter, comme on désespère de la vaincre.

A l'époque à laquelle nous sommes arrivés, si nous avons encore

à vous entretenir d'institutions nouvelles, nous aurons bien plus à vous montrer les fruits des institutions qui existent; cette fonction n'est pas moins douce; en confirmant le passé, elle donne une nouvelle garantie à l'avenir. Les conseils électoraux, les conseils généraux de département se sont montrés animés du meilleur esprit; ils ont vu, dans le choix que l'Empereur fait des hommes appelés à les présider, combien il désire que ces fonctions soient aussi honorées qu'elles sont par elles-mêmes honorables. Les conseils généraux doivent être assurés qu'il n'est pas un des vœux que leur inspire le sentiment du bien public qui ne devienne pour le Gouvernement l'objet d'une attention particulière et qui ne soit consulté avec soin dans l'examen des affaires auxquelles il se rapporte. L'administration des communes, cette administration que Sa Majesté regarde comme une des plus importantes pour le bien-être de ses peuples, a été améliorée sous plusieurs rapports; leur comptabilité a reçu des formes plus lumineuses et plus expéditives. L'Empereur espère qu'elles préviendront à l'avenir tout arbitraire, toute dilapidation, que les dépenses seront rigoureusement conformes aux budgets, que les recettes ne seront pas dénaturées, que les comptes, rendus avec clarté et promptitude, ne seront plus un sujet de discussion. Sa volonté est aussi que les octrois, cette principale source de la richesse communale, soient administrés dans l'intérêt des villes pour l'avantage de ceux qui les habitent, et que les préfets, qui ne doivent pas en diriger l'administration, exercent néanmoins sur elle une surveillance attentive et éclairée. L'Empereur, qui se regarde comme le père de ses sujets, ne perdra pas de vue ces administrations municipales chargées de pourvoir à leurs premiers besoins, et ne tolérera ni les torts de la négligence, ni les entreprises de la cupidité.

Le Gouvernement a été en général satisfait de la conduite des maires, non-seulement des maires des grandes villes, dont Sa Majesté s'est plu à relever les fonctions par des témoignages répétés de sa confiance, mais de tous les maires, dont le noble dévouement, quelle que soit la sphère dans laquelle il s'exerce, s'élève à la hauteur de leurs devoirs; il a connu et apprécié leurs services, et son intention est d'entourer d'une juste considération l'exercice de cette magistrature paternelle, par laquelle l'action de sa puissance arrive à la grande majorité de ses sujets.

SECOURS PUBLICS, ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Honneur soit également rendu à ces administrations respectables qui, d'une extrémité de la France à l'autre, se dévouent pour soulager

le malheur, pour consoler la souffrance! Il est doux, en cette circonstance solennelle, de rendre hommage au zèle de ces pères du pauvre qui, en faisant le bien, ne cherchent d'autre récompense que dans la jouissance de l'avoir fait. Ils feront mieux encore, l'Empereur l'attend de leur zèle; chaque jour, ils porteront un ordre plus parfait dans le régime des hôpitaux, une nouvelle économie dans l'emploi des revenus; ils trouveront de nouvelles ressources dans ce travail, dignement secondés par ces congrégations charitables, pieuses messagères que la religion députe près de l'infortune, que pendant un temps la persécution exila loin de la douleur et que le restaurateur de la France a rétablies dans cette dignité touchante. Vous les voyez, ces congrégations, se multiplier à l'égal des besoins qui les invoquent et pourvoir encore aux besoins à venir par les élèves qu'elles forment. Comment la bienfaisance privée ne s'empresserait-elle pas de seconder des administrations ainsi dirigées? Les legs ou donations faits en faveur des hospices se sont élevés en capital, pendant le cours de 1806 seulement, à 2,300,000 francs, autorisés par cinq cents décrets successifs; la dotation de ces établissements s'est encore accrue, par un nouveau bienfait de Sa Majesté, d'un capital de 15,600,000 fr., ou d'un revenu annuel de 760,000 francs, par la mise en possession provisoire de divers domaines de l'État, désignés pour le remplacement de leurs biens aliénés pendant la révolution, bienfait que vous serez appelés à ratifier, pendant le cours de cette session, par une concession définitive. Les anciens fondateurs des hospices ont été rétablis dans la jouissance de leurs droits les plus chers. Une noble émulation s'est emparée des âmes généreuses; elle a fondé des écoles, ouvert des ateliers; la voix de la morale a pénétré dans les prisons, précédée des secours de la bienfaisance; les classes laborieuses de la société, guidées par quelques hommes de bien, ont formé elles-mêmes des associations utiles qui servent à leur amélioration, en même temps qu'elles leur préparent des ressources dans le malheur. Il a fallu cependant prévoir l'abus que des spéculateurs avides et hypocrites pourraient faire d'une disposition si respectable, ou les écarts auxquels pourrait se livrer un zèle imprudent, et il a été sagement réglé que les établissements qui emploient les fonds des souscripteurs pour se charger de la destinée d'un certain nombre de malheureux ne pourraient contracter un tel engagement sans l'approbation de l'autorité publique.

Les fabriques ont été mises en jouissance de plusieurs sortes de revenus; les presbytères, restaurés; de nombreuses donations ont augmenté leurs ressources.

Les victimes de la guerre maritime et des violences de l'ennemi ont reçu de Sa Majesté des indemnités, dès le moment où elle a pu connaître leurs pertes.

La salubrité publique a été l'objet d'une vigilance continue. Quelques maladies épidémiques se sont manifestées sur divers points; le zèle des médecins envoyés par les préfets, et quelquefois de la capitale même, dès la naissance du mal, en a arrêté les progrès; les boîtes de remèdes envoyées par le Gouvernement ont assuré des ressources pour le traitement des pauvres. Le mont-de-piété de Paris a été organisé; d'autres ont été établis dans les principales villes de France.

Le Gouvernement commence à s'occuper de compléter le plan des établissements destinés à la répression de la mendicité. L'abbaye de Fontevrault, les Ursulines de Montpellier sont préparées pour recevoir des dépôts de plusieurs départements; celui de Villers-Cotterets, presque achevé, suffira aux besoins de la capitale et de ses environs. Le travail continue d'être introduit avec succès dans ces dépôts comme dans les prisons, et, pendant qu'il fournit de nouvelles ressources pour l'économie intérieure de ces établissements, il corrige les mœurs de cette classe que la société a justement repoussée de son sein, et rend la punition utile à ceux qui l'ont méritée. Dans presque toutes les maisons de détention et de reclusion, des oratoires ont été rétablis, et des chapelains nommés pour le service du culte, mesure qui tend également à opérer cette réforme salutaire.

L'administration attache à l'exécution complète de ce système une véritable gloire. Si les prisons ne sont pas encore ce que le Gouvernement désire, si les vues théoriques que de nobles sentiments avaient inspirées à l'Assemblée constituante se sont trouvées inexécutables dans la pratique, ces sentiments sont trop généreux et trop humains pour que le Gouvernement n'en soit pas constamment animé et ne tende pas sans cesse au but qu'ils indiquent. Autant qu'il est possible, les différentes classes de malfaiteurs seront séparées; on ne confondra pas avec eux celui qui, par l'erreur d'un moment, s'est exposé à la sévérité des lois sans encourir l'indignation de la société. On veillera surtout à la salubrité des lieux de détention et aux soins qu'exige la santé des détenus. La succession de tant d'années pendant lesquelles négliger ou détruire était ce qu'on savait le mieux et ce qu'on voulait le plus a laissé à cet égard un ouvrage immense auquel on travaille depuis six ans, et dont le complément sera un des premiers bienfaits de la paix.

Les prisonniers de guerre, ou plutôt les armées captives que nous

envoie la victoire, employées à des travaux utiles, ont fait servir leurs bras à féconder cette terre qu'elles prétendaient conquérir.

TRAVAUX PUBLICS, PONTS ET CHAUSSÉES.

Le système général des travaux publics, appliqué à la fois et en tant de manières sur tous les points de l'Empire, se poursuit avec une persévérance et une activité que ne ralentissent point les circonstances du dehors. Treize mille quatre cents lieues de route à la charge du trésor public ont été, sur divers points, entretenues, réparées; les vingt-sept routes principales qui partent de la capitale, se dirigeant à toutes les frontières de l'Empire, ont été le théâtre spécial de ces opérations. Les deux plus grands ouvrages exécutés depuis plusieurs siècles, les routes du mont Cenis et du Simplon, monuments de l'art dignes de ces monuments de la nature que l'art a vaincus, sont accomplis après six années. Parmi les routes d'un autre ordre, celle d'Espagne en Italie par le mont Genèvre se poursuit, et l'embranchement qui doit l'étendre au département de l'Isère offrira à une portion de la France un passage plus rapide et plus facile au travers des Alpes. L'Apennin, à son tour, devient le siége de travaux actifs, qui lieront le Piémont à la Méditerranée et compléteront l'union de la Ligurie avec la France. Le salutaire règlement qui proportionne la largeur des roues aux fardeaux des voitures est en activité, et ses bons effets se font déjà sentir. Les ponts à bascule, nécessaires pour l'exécution de ce règlement, sont tous rendus à leur destination, et leur service commence sous peu de jours.

Dix-huit fleuves ou rivières principales ont vu leur navigation s'améliorer ou se prolonger même par des écluses, leurs chemins de halage restaurés ou leurs cours contenus par des digues. Dans le nombre, on remarque les travaux exécutés sur la Loire et sur la Charente.

La navigation du Pô est affranchie de toute entrave.

Le Rhin est devenu l'objet d'une attention particulière. L'octroi de navigation, mis en activité sur tous les points, assure les moyens de délivrer ce beau fleuve des obstacles qui entravent son cours.

Quatre ponts ont été achevés pendant la dernière campagne, ou sont sur le point de l'être; dix autres sont en pleine activité. On remarque dans ce nombre ceux de Roanne et de Tours. Celui de Strasbourg à Kehl commence sur un plan ingénieux, qui permettra de l'enlever et de le rétablir à volonté avec célérité et économie. Le pont Saint-Esprit, qui ne pouvait donner passage à aucune voiture chargée, recouvre toute l'utilité de son service par l'élargissement

qu'il a reçu. Le pont Saint-Nicolas, près Belfort, et celui d'Auberive, sur la Varaise, approchent de leur terme. Celui d'Avignon vient d'être adjugé. Le Gouvernement a acquis celui de la Mulatière, au confluent du Rhône et de la Saône.

Dix canaux, presque tous commencés sous ce règne, sont en exécution et se poursuivent. Dans ce nombre, celui de l'Ourcq est porté aux trois quarts ou aux quatre cinquièmes. Les deux percements de celui de Saint-Quentin, qui joint la Seine à l'Escaut, Paris à la Belgique et à la Hollande, sont effectués; ils seront terminés dans dix-huit mois, et le problème de cette navigation souterraine est résolu. Tous les ouvrages d'art de ce canal peuvent être considérés comme achevés; celui du Nord, qui joint l'Escaut au Rhin sans l'intermédiaire de la Hollande, est commencé dans la partie qui s'étend de l'Escaut à la Meuse; il unira la Belgique aux départements du Rhin, une conquête de la France à une autre conquête, et ces deux contrées, étonnées peut-être de se trouver sous la même domination, ne le seront pas moins d'une communication que jamais leurs anciens possesseurs n'auraient exécutée, et qui ne sera pas un des moindres bienfaits de leur réunion à l'Empire. Les travaux du canal Napoléon, destiné à joindre la mer du Nord à la Méditerranée par une communication qui, embrassant le cours du Rhône, de la Saône et du Rhin, borde ou traverse la France dans sa plus grande longueur, ces travaux, dis-je, sont entrepris et en grande activité sur toute la ligne. Les canaux de Niort à la Rochelle, de l'Ille à la Rance, sont en pleine activité; celui du Blavet avance rapidement; celui d'Aigues-Mortes à Beaucaire vient d'être achevé. La partie du canal de Bourgogne de Dijon à la Saône sera navigable cette année. Plusieurs autres ont été repris ou réparés; tous seront continués jusqu'à leur entière exécution.

Les ports maritimes ont aussi vu des créations nouvelles. Anvers s'enorgueillit de ses chantiers bâtis comme par enchantement sur un sol devenu étranger à toute construction maritime; Anvers qui, dans les jours de sa gloire, n'était qu'un port de commerce, fermé ensuite par une politique bien aveugle ou bien timide, Anvers, qui n'était plus rien, devient un centre de marine militaire. Pour la première fois, cette partie de l'Escaut voit flotter des vaisseaux de 74 et de 80; quatorze sont sur le chantier. Plusieurs ont été lancés et sont arrivés à Flessingue après une navigation difficile, heureuse et sans exemple. Ceux qu'on a lancés ont été remplacés au même instant sur les chantiers qu'ils avaient quittés. De toutes les parties de la Belgique, de la Hollande, des bords du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, on est

venu contempler ce beau spectacle, jouir de cette conquête faite au profit de l'Océan. Combien Anvers a dû s'enorgueillir de sa nouvelle destinée! D'autres vaisseaux seront lancés dans peu de mois, remplacés par un pareil nombre, et des escadres entières sortiront de ce port, qui avait oublié qu'il appartenait à l'Océan.

Flessingue, qui jadis n'offrait un asile qu'à des vaisseaux de petite dimension, et qui a vu élargir son écluse, creuser ses bassins, se trouve en état de recevoir une escadre.

A Dunkerque, la jetée de l'Ouest a été reconstruite, et les travaux ordonnés par le décret du 28 nivôse an XIII sont presque accomplis.

A Calais, les deux jetées de l'Est et de l'Ouest ont été réparées ou reconstruites.

A Cherbourg, les deux môles sont élevés, et les ouvrages approchent de leur terme. Au milieu des mers, la batterie Napoléon, couverte de canons, ferme la rade aux vents et à l'ennemi.

A Rochefort, il a été établi un appareil ingénieux, à l'aide duquel les vaisseaux de premier rang pourront entrer et sortir à toutes les marées.

Le curage du port de Marseille, si vivement désiré par le commerce, est déjà porté à plus de moitié, autant qu'on peut calculer d'après les sondes qui ont été faites.

D'aussi grands ouvrages, entrepris à la fois, exigent du temps et de la constance. Mais la constance, qui toujours assure le succès, appartient surtout à un Gouvernement à qui le sentiment de sa force donne aussi celui de sa durée, dont la marche est invariable, parce qu'il n'y a qu'un but, et qui, en maîtrisant le présent, a toujours les yeux fixés sur l'avenir. Tant d'ouvrages entrepris, tant d'autres achevés auraient suffi à la gloire de plusieurs des règnes précédents; mais l'Empereur n'y voit encore que des travaux commencés au milieu des orages de la guerre; d'autres, en plus grand nombre, vont occuper les loisirs de la paix; il est dans l'intention du souverain qu'il n'y ait aucune partie, même des plus reculées, de ce vaste empire, qui ne ressente les effets de son gouvernement par des améliorations dont le résultat infaillible sera d'augmenter l'aisance du peuple et la prospérité de l'État. Il entre aussi dans son système d'exciter le zèle des communes, et de seconder leurs efforts pour l'amélioration des chemins vicinaux; ici l'administration encourage ce qu'elle ne peut, ce qu'elle ne doit pas faire elle-même, sachant que ces obscurs et modestes travaux, qui ont pour objet les communications les plus rapprochées, n'importent pas moins aux premiers besoins des peuples que ces communications lointaines, que ces immenses travaux, qui,

changeant la direction des eaux, creusant de nouveaux lits aux fleuves, abaissant, pour ainsi dire, le sommet des montagnes, commandent la juste admiration et la reconnaissance des peuples.

AGRICULTURE.

L'agriculture, la première, en recueille les fruits; d'autres mesures lui sont également favorables. Le desséchement des marais du Cotentin et de Rochefort en pleine exécution, ceux de Bourgoing confiés aux héritiers de leurs anciens concessionnaires, promettent à la culture une vaste étendue de terrain et rendront la salubrité à la contrée qui les environne. Cette faveur du Gouvernement est accordée à la juste espérance d'une prompte exécution de cet important ouvrage. Les concessionnaires actuels répareront par leur activité le tort de leurs devanciers. Un exemple a fait connaître combien le Gouvernement désire encourager, dans les communes rurales, les échanges propres à faire disparaître la dissémination et l'enchevêtrement des pièces de terre : il a exempté des droits ordinaires d'enregistrement la première commune dont les habitants ont exécuté cette opération par un concert général. Si pareilles opérations se multipliaient, une étendue prodigieuse de terrain perdu en clôtures, en servitudes, serait rendue à la fécondité, en même temps que les fatigues et le temps du laboureur seraient épargnés. Cet encouragement peut être regardé comme le germe d'une grande et heureuse réforme. Les sociétés d'agriculture secondent avec zèle les vues du Gouvernement en propageant les bonnes méthodes. Quelques mesures partielles ont eu lieu relativement à l'éducation des vers à soie, à celle des bêtes à cornes, à la culture des arbres fruitiers, aux recherches faites sur les productions naturelles des contrées les moins connues de la France.

L'existence de nos fabriques de coton étant consolidée et prenant une extension remarquable, le Gouvernement a dû examiner s'il ne pourrait leur faire trouver en France la matière première qu'elles tirent de l'étranger; on s'occupe de reconnaître les lieux où la culture du coton pourrait être introduite avec succès et sans nuire à des cultures plus importantes; on réunit toutes les lumières propres à la diriger; des encouragements sont promis aux premières tentatives.

Un intérêt plus grand encore et qui est du premier ordre pour le commerce et l'industrie, l'amélioration de nos laines, a été l'objet d'une constante sollicitude. Tous les moyens sont pris pour éclairer les agriculteurs sur ce grand intérêt, pour leur faciliter les moyens d'y atteindre. Sept bergeries nationales, placées sur divers points de

l'Empire et dans une situation centrale, conserveront la race dans toute sa pureté, la multiplieront et la propageront par des ventes annuelles; des bergers seront instruits dans les soins qu'elle exige, et l'instruction se trouvera jointe à l'exemple.

Mais la plus importante des améliorations, et en même temps la plus difficile, parce qu'il fallait réparer les pertes passées en même temps que préparer les progrès à venir, était celle de nos races de chevaux, jadis si justement célèbres et en peu d'années presque entièrement détruites. La restauration des haras, que nous vous annonçâmes l'année dernière comme une opération commencée, a été très-avancée pendant le cours de celle-ci. L'Empereur en a fixé l'organisation et le régime général. Trois nouveaux haras, douze dépôts d'étalons ont été établis. Ils renferment en ce moment près de neuf cents animaux, juments ou poulains du plus beau choix, dont une grande partie a été acquise cette année; un convoi nombreux envoyé par l'Empereur pendant le cours de ses conquêtes est venu les enrichir. Le service de la monte est établi et régularisé dans un grand nombre de départements. Des primes accordées dans les foires, des récompenses décernées dans des courses publiques excitent l'émulation des propriétaires; et l'attention que le Gouvernement a donnée à cette administration a été utile, moins encore par ses suites immédiates et nécessaires que par le zèle qu'elle a excité parmi les propriétaires pour l'élève des chevaux et la perfection de la race. Le Gouvernement a plus fait faire qu'il n'a fait, ce qui est le vrai caractère d'une bonne institution publique.

Les écoles vétérinaires prospèrent et peuplent de sujets instruits les armées et les campagnes; leur enseignement a reçu une nouvelle extension; dans leur sein s'ouvrent des cours pratiques d'économie rurale, où des élèves fermiers s'instruisent dans les bonnes méthodes, les appliquent eux-mêmes sur le terrain, et se préparent, lors de leur retour dans les champs, à affaiblir par leur exemple l'influence de cette routine aveugle et obstinée, qui est sans doute le plus grand obstacle aux progrès de l'agriculture.

Le code rural se rédige avec la maturité qu'exige un travail qui doit offrir une nouvelle garantie à la propriété, faire cesser les abus en respectant les usages locaux, et régulariser, sans la contraindre, l'industrie qui est l'origine et l'aliment de toutes les autres.

Ces deux bienfaits, les premiers de tous, une législation sage, une instruction solide et féconde, sont appliqués également à l'industrie commerçante et à l'industrie manufacturière.

Un code se prépare pour le commerce, un code mûri par des

discussions approfondies; il a pour objet de remettre en vigueur tout ce que l'expérience a pu faire reconnaître d'utile dans les ordonnances anciennes, en les appropriant au temps présent; protégeant la bonne foi des transactions, réprimant par des lois sévères le scandale toujours croissant des faillites, il achèvera de consolider le crédit, et relèvera une des professions les plus utiles et les plus honorables de l'État; il lui rendra cette antique loyauté qui doit être toujours son premier caractère.

La loi que vous avez rendue l'année dernière sur l'établissement du tribunal des prud'hommes a produit des effets salutaires, et plusieurs villes de fabrique se sont empressées, d'après la latitude que cette loi avait sagement laissée, de demander à être admises au bienfait de cette institution.

L'existence des chambres de commerce a été affermie, et les travaux de plusieurs d'entre elles continuent d'attester la réunion du dévouement et des lumières; bientôt les chambres consultatives d'arts et manufactures seront appelées à rendre aussi les plus utiles services.

Le Gouvernement a fondé des écoles destinées à former des élèves qui ne seraient pas seulement de simples ouvriers, et dans lesquelles les procédés des arts seraient enseignés en même temps que les principes des sciences, dont ils tirent un nouveau degré de perfection. Celle qui existait à Compiègne, transférée à Châlons-sur-Marne, a été reçue par les habitants de cette ville avec les témoignages les plus empressés; celle de Beaupréau sera formée incessamment; celle de Saint-Maximin n'est retardée que par d'immenses réparations qu'exige le local. Dans ces écoles, sans modèle dans aucun temps ni chez aucun peuple, se forment des charpentiers, des forgerons, des ouvriers en tout genre, qui savent calculer, qui connaissent la géométrie descriptive et ont des notions de physique et de chimie; ils étudient le mécanisme des machines, et les exécutent avec succès. Unissant l'habitude des combinaisons de l'esprit à l'adresse de la main qui exécute, ils seront remarqués par leur intelligence à concevoir leur plan et par la perfection de leur ouvrage. Leur penchant en entraîne un grand nombre dans la carrière militaire; et, si jamais la gloire appelle encore nos armées dans ces contrées lointaines où les bras manquent, où l'industrie est à peine naissante, où la nature multiplie les obstacles, leur chef trouverait dans les militaires sortis de ces écoles des bras qu'il pourrait employer pour renouveler les miracles de son génie, exécuter quelques-uns de ses plans, établir sur de larges rivières des ponts durables, bâtir des villes, donner une face nouvelle à toute une contrée, et élever des monuments qui,

indiquant ses traces glorieuses, seraient aussi des bienfaits pour les peuples qui les verraient naître. L'école pratique des mines de Pesay obtient les succès les plus complets. Une autre école pratique, d'après un décret de l'Empereur, se forme à Geislautern (Sarre) pour l'étude d'un des arts les plus importants, parce qu'il sert de fondement à une foule d'autres, parce qu'il s'applique à une substance minérale dont le sol de la France est très-riche, je veux dire le traitement du fer; et de là sortiront de précieuses lumières pour perfectionner nos usines. Une école de dessin et de géométrie descriptive appliquée aux arts mécaniques a été placée au conservatoire des arts et métiers, à côté de l'école de filature. Des élèves tirés de l'école des arts sont instruits à Paris, aux frais du Gouvernement, dans la fabrication des instruments de physique, devenus aussi parfaits que ceux d'Angleterre, et dans celle des montres marines, justement appelée l'horlogerie transcendante, comme servant au progrès de la plus noble des sciences, l'astronomie, et du premier des arts, la navigation, les deux plus illustres conquêtes du génie, du courage et de l'industrie humaine.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Quelques branches du commerce extérieur ont souffert; cependant plusieurs relations se sont étendues, consolidées ou rétablies; l'Italie offre au commerce français des débouchés plus considérables; l'Amérique a fait à nos manufactures des commandes inattendues, en retour des tabacs et des denrées coloniales qu'elle nous fournit, et le commerce, ramené à son véritable esprit, reprend son équilibre. La Suisse cesse de servir d'intermédiaire à un commerce rival. L'Angleterre, punie dans la cause même qui a inspiré sa cruelle politique, voit ses marchandises repoussées par l'Europe entière, et ses vaisseaux, chargés d'inutiles richesses, errants sur ces vastes mers où ils affectaient de régner par le monopole, cherchent en vain, depuis le détroit du Sund jusqu'à l'Hellespont, un port qui s'ouvre pour les recevoir.

Le Levant, cet ancien apanage du commerce français, ravi par la ruse, lui est rendu par l'indignation; les mers du Levant rappellent les marchandises françaises; au moment de cette importante révolution, les négociants français s'empresseront sans doute d'établir la réputation de leur loyauté dans ces contrées où la simple bonne foi préside aux transactions du commerce. Le Gouvernement veillera, de son côté, à ce que les consommateurs des Échelles ne soient point trompés dans leur confiance. Il s'occupe de rétablir, avec les modifi-

cations que les circonstances ont rendues nécessaires, des règlements dont l'expérience a démontré la sagesse et l'efficacité. La guerre actuelle n'est que la guerre de l'indépendance du commerce; l'Europe le sait, et l'Empereur a constamment cherché dans la garantie de cette indépendance la première base de toute négociation, comme il a vu dans sa violation la première cause des hostilités. Chacune de ses conquêtes, en fermant un débouché à l'Angleterre, a été une conquête future pour le commerce de France. Ainsi cette guerre, qui avait suspendu momentanément toutes ses relations, a été surtout faite pour son intérêt, pour l'intérêt de toute l'Europe opprimée par le monopole de l'Angleterre.

MANUFACTURES.

Quelques ateliers aussi ont dû éprouver, par l'effet inévitable des circonstances, une stagnation momentanée. L'Empereur, au milieu de ses camps, a porté sur eux la sollicitude la plus attentive; il a pourvu à leurs besoins avec une générosité qui exciterait toute votre reconnaissance s'il m'était permis d'en révéler le secret dans toute son étendue. Le mal qui pouvait être prévenu ou réparé l'a été, et l'activité des ateliers a été maintenue autant que la circonstance pouvait le permettre.

Heureusement cette gêne n'a point atteint les genres de fabrication les plus essentiels; il en est même qui se sont relevés cette année, et la cause en est dans cette mesure qui ferme le continent aux marchandises anglaises, secondée par le salutaire décret du 22 février 1806, converti en loi dans votre dernière session.

Il y a vingt mois, nos filatures étaient menacées d'une inaction entière : leurs magasins étaient engorgés, leurs ateliers découragés, des milliers d'ouvriers sans emploi. Leur voix fut entendue du chef de l'État; une discussion approfondie eut lieu en sa présence; le décret du 22 février leur rendit l'espoir; il a fallu quelque temps sans doute pour que son influence se fît sentir. D'immenses approvisionnements existaient; ils ont dû s'écouler, et cela même prouve combien le remède était nécessaire. Mais enfin le moment est arrivé où l'industrie française, secondée par les succès de la guerre, a remplacé les étoffes que nos goûts empruntaient à l'industrie étrangère, et, pendant la saison la plus difficile de l'année, un grand nombre d'ateliers, se ranimant, ont offert le spectacle du travail succédant à celui de la misère.

Il est nécessaire de le dire, les manufactures ne prospèrent véritablement que chez les nations où une sorte d'esprit public s'est établi

en leur faveur. Cet esprit, nos anciennes institutions l'empêchèrent trop longtemps de naître; le Gouvernement actuel n'a rien négligé pour le développer. Une circonstance mémorable a prouvé, cette année, que ses efforts n'ont pas été vains. Aucun spectacle peut-être n'a attiré un aussi nombreux concours pendant une aussi longue durée de temps, n'a paru exciter un intérêt et une curiosité plus soutenus et plus universels, que l'exposition des produits de l'industrie qui a eu lieu il y a dix mois. On ne saurait dire ce qu'il y a de plus honorable pour la nation, de cet empressement du public ou du tableau qui l'attirait. Plusieurs milliers de produits divers, provenant des fabriques disséminées sur la surface de ce vaste empire, classés suivant les genres et suivant l'ordre des départements, étalaient sous les yeux, dans leur immense variété, l'histoire entière de nos arts et la description industrielle de la France. Les arts de luxe s'y montraient dans toute leur pompe; les arts utiles, sous des formes plus modestes, y offraient de précieux sujets d'études aux regards des hommes instruits. Jamais autant d'objets de comparaison ne s'étaient trouvés réunis; jamais des progrès aussi rapides n'avaient été constatés. La fierté nationale jouissait de ces succès. Les fabricants présents à ce spectacle s'éclairaient par les rapprochements et s'enflammaient d'une émulation nouvelle. Les couronnes ont dû être multipliées bien au delà du nombre promis. Les moindres distinctions sont devenues un grand honneur. Malheureusement il a manqué aux unes et aux autres ce qui devait en être le prix le plus éminent; il a manqué à ce beau et rare spectacle ce qui devait en faire le principal éclat, la présence du souverain dont tant de milliers d'hommes avaient ambitionné dans leurs efforts un seul regard, mais ce regard qui récompense, qui enflamme, qui anime tout de sa grandeur et de sa puissance.

On savait déjà, et cette exposition en a fourni de nouvelles preuves, on savait déjà que les Français sont inimitables dans tous les arts où l'élégance et le bon goût concourent à la perfection du travail; mais on a eu occasion de reconnaître qu'à l'égard de plusieurs autres nous sommes plus riches et plus avancés qu'on ne croyait; ainsi l'exposition a offert une assez grande abondance d'aciers de très-bonne qualité, ou naturels ou de cémentation, et nous pouvons même annoncer avec confiance que la fabrication de l'acier fondu, si longtemps désirée par nos arts, est introduite en France de manière à pouvoir en remplir les besoins. La fabrication des fils de fer, des cardes, des limes, des faux, des tôles, a fait des progrès; celle des aiguilles semble n'en avoir plus à prétendre. On a vu avec satis[illegible] fabrication des

tulles naturalisée en France. Chaque jour le flambeau de la science prête aux arts de précieuses lumières et les conduit à des procédés utiles; la multiplication des manufactures de produits chimiques en est un des plus importants résultats. Les divers genres de mécaniques sont exécutés aujourd'hui avec le plus haut degré de soin et de précision, et le Gouvernement, par l'envoi gratuit des divers assortiments, s'efforce d'en généraliser l'usage, persuadé que des préjugés vulgaires ne repousseront plus l'emploi de ces agents qui, en économisant les bras de l'homme, augmentent sa puissance et multiplient les productions avec les moyens de produire.

La fabrication des draps, la première branche de l'industrie française, se maintient digne de la réputation qu'elle s'est acquise; deux circonstances se réunissent pour lui faire obtenir successivement le seul avantage qui lui manque encore, une plus grande économie dans les prix; c'est l'adoption des nouveaux systèmes de mécaniques et l'amélioration progressive des laines nationales. Les observateurs ont pu juger, à l'exposition de 1806, à quel point ce second genre d'amélioration se trouve déjà porté; pour la première fois, ils ont vu réunis les échantillons de laine venus de tous les points de la France; ils ont pu comparer les productions de près de cent troupeaux de race pure ou de métis, et, près de là, apercevoir aussi du drap fabriqué avec ces laines par nos meilleures manufactures.

C'est ainsi que, même sous le poids d'une guerre extérieure, aucun des intérêts de l'ordre public, aucune des sources de la richesse nationale, aucun des besoins des arts utiles n'ont échappé à l'attention vigilante du chef de l'État.

BEAUX-ARTS.

Son attention n'a négligé aucun des intérêts de ces arts brillants en même temps qu'ils sont utiles, placés au premier rang parce qu'ils tiennent davantage à la perfection de la société, à la culture des plus nobles facultés, parce qu'ils ont pour objet, non les besoins de la multitude, mais les jouissances de l'homme instruit et délicat; arts qui, pour une nation pleine d'esprit et de lumières, sont aussi des arts nécessaires. Par eux sont créés ces beaux monuments, nobles témoins qui attestent à l'histoire la grandeur d'un gouvernement et le génie du prince et de la nation.

EMBELLISSEMENTS DE PARIS.

L'Empereur a voulu que sa capitale, devenue la première capitale de l'univers, répondît par son aspect à une si glorieuse destination.

A l'une des extrémités de Paris, un pont est achevé, le pont d'Austerlitz; à l'autre un pont commencé, il sera le pont d'Iena : noms célèbres à jamais dans nos annales. Ainsi la Seine, chargée pour ainsi dire des trophées de nos guerriers, attestera aux races futures que, dans ce siècle de merveilles, la main qui gagnait une victoire et renversait un trône élevait en même temps un monument d'utilité publique, et que l'auteur de tant d'exploits ne les faisait servir qu'à la prospérité du peuple dont il immortalisait la gloire. Les quais se prolongent successivement sur les deux rives de ce fleuve. Des fontaines nouvelles ont été construites; les anciennes ont reçu plus d'eau; toutes coulent nuit et jour dans tous les quartiers de la ville, montrant aux dernières classes du peuple le souvenir que son Empereur a de ses moindres besoins; c'est une faible partie d'un grand plan conçu pour la salubrité et l'agrément de la capitale, dans laquelle le canal de l'Ourcq, bientôt achevé, versera un torrent d'eau salubre, propre à tous les besoins, qui inondera toutes les rues, emportant les immondices de cette ville immense, après l'avoir embellie par sa présence et alimentée par ses transports. Des communications nouvelles sont percées de toutes parts. Le Louvre avance avec rapidité, marquant, à la suite les uns des autres, les siècles de François Iᵉʳ, de Henri IV, de Louis XIV, ranimés à la voix de Napoléon. L'Odéon est rendu à un art dont il fut longtemps en Europe la plus belle école. La colonne de la Grande Armée s'élève au milieu de la place Vendôme; le monument Desaix, au milieu de celle de la Victoire; la statue d'Hautpoul ornera la place des Vosges. Deux arcs de triomphe sont érigés ou fondés, l'un près de ce palais habité par le génie de la victoire, l'autre à la plus belle avenue de la plus belle ville du monde; il annonce de loin à l'étranger que cette ville est le centre de la patrie des héros; il rappellera à la postérité l'époque des plus mémorables faits d'armes qu'offrent nos annales et les annales d'aucun empire. Le palais dans lequel vous résidez s'orne, d'après vos vœux, d'un péristyle dont la majesté annoncera le sanctuaire des lois, et répondra à la beauté de l'édifice et à la magnificence du coup d'œil qu'il va compléter. Vis-à-vis le temple des Lois sera le temple de la Victoire. Nos neveux, vivant heureux à l'ombre de ces lois, sauront que ces brillantes victoires ne furent gagnées que pour en assurer l'empire, que pour en éterniser les bienfaits, ils sauront aussi que les bonnes lois et l'exactitude de leur observation préparent les victoires, non moins qu'elles assurent la durée des empires. Au milieu est le palais du souverain : ainsi le trône est entre la justice et la gloire.

C'est le 2 décembre, anniversaire de cette bataille d'Austerlitz qui

était elle-même l'anniversaire de son couronnement, que l'Empereur, par un décret rendu au sein de la Pologne, a donné à un édifice à peine commencé, abandonné après trente ans de travaux, cette noble destination. Ainsi le vainqueur récompense ceux qui ont vaincu sous lui; il associe à son immortalité les héros qu'il a formés. Son nom, plus durable que le monument qui en sera décoré, perpétuera leurs noms et la gloire qu'ils ont acquise en combattant sous ses ordres. Une suite de trophées décorera l'enceinte du monument. Le marbre, l'or et l'argent conserveront dans un livre éternel ces fastes de l'héroïsme. Là sera célébrée la mémoire de ceux qui se dévouèrent pour la patrie et pour ses saintes lois; là seront décernées les récompenses méritées par la valeur; là notre belliqueuse jeunesse sera instruite dans le sentiment de l'honneur par de si illustres exemples : ce sera le sanctuaire de la gloire. Le génie des arts s'est éveillé à la voix de l'Empereur, et à la pensée d'un ouvrage où tout se réunit pour l'exalter. Malgré l'extrême brièveté du temps, aucun concours d'architecture n'avait été aussi brillant que celui ordonné pour le plan de ce monument, qui sera la première décoration de la capitale.

Les travaux du Panthéon avancent; ceux de Saint-Denis sont à peu près terminés. Les constructions de Napoléon et celles de Napoléon-Ville se poursuivent. Plusieurs églises, divers palais épiscopaux ont été restaurés dans les départements. Le tombeau de Desaix est assis sur le sommet des Alpes, non moins étonnées de voir pour la première fois un monument sorti du ciseau de nos artistes, qu'elles ne l'ont été du passage, également sans exemple, d'une armée traînant à bras d'hommes sa nombreuse artillerie. Dominant d'un côté sur la France, de l'autre sur l'Italie, ce tombeau attestera à toutes deux les honneurs rendus par leur commun libérateur à son compagnon, à son ami, mort au sein du triomphe qui acheva leur alliance et fixa leurs doubles destinées.

Les monuments, fondés ou restaurés, seront revêtus d'inscriptions analogues à leurs caractères. L'Institut de France a reçu l'honorable mission de les tracer; il rédigera le projet des médailles frappées par le Gouvernement, et la science ainsi s'unira aux arts pour perpétuer tous les souvenirs chers à la gloire nationale.

Quelle plus noble carrière fut jamais ouverte aux beaux-arts! Jamais règne plus propre à nourrir dans l'âme la pensée et le sentiment du beau peut-il offrir tant de prodiges à leur enthousiasme, à leurs travaux tant de nobles sujets, à leurs efforts d'aussi nombreux encouragements!

L'école Française est occupée presque entière à retracer sur le

marbre ou sur la toile les principales époques de ce règne glorieux, pendant que l'Empereur lui envoie, du sein des États conquis, de nouvelles collections de modèles.

L'école des beaux-arts de Lyon a pris naissance cette année.

THÉATRES.

Un cours de déclamation a été joint au Conservatoire de musique; il sera utile, tout ensemble, à la langue et à l'art théâtral.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les intérêts de l'enseignement sont une des pensées habituelles de l'Empereur. Pendant le période trop court de son séjour à Paris, c'est l'objet qui l'a le plus occupé. Un plan d'université générale, embrassant tout le système de l'éducation publique, établissant les rapports de ceux qui doivent y concourir, avec le Gouvernement, entre eux-mêmes, et avec les citoyens, tendant à leur donner un esprit commun, un grand intérêt au succès de leurs travaux dont il assure la récompense, ce plan a donné lieu à de nombreuses et profondes discussions au Conseil d'État. La guerre a retardé pour la France le moment de jouir de cet estimable bienfait : l'Empereur veut encore le perfectionner. Avant de s'en occuper, ou plutôt de paraître s'en occuper, il s'était fait mettre sous les yeux le compte le plus détaillé de la situation de tous les établissements actuels, du nombre de leurs élèves, de leur discipline, de leurs études, de leurs ressources et de leurs dépenses. Plusieurs lycées ont été organisés cette année; leur nombre total s'élève en ce moment à trente-cinq; le nombre des élèves admis à partager les bienfaits du Gouvernement s'est trouvé beaucoup accru cette année par l'exécution de l'arrêté du 3 floréal an XIII. Là se forment pour l'honneur des sciences et des lettres, pour la gloire et le service de l'État, plus de huit mille élèves, dont trois mille sept cents doivent en tout ou en partie leur éducation à la munificence nationale. Il n'est presque plus une ville qui n'entretienne une école secondaire à ses frais et n'en possède plusieurs particulières. Le nombre des élèves des lycées et de ces écoles excède de beaucoup le nombre des étudiants que l'on comptait avant la révolution dans les universités et dans les colléges; les inspecteurs généraux des études, dans la dernière inspection qu'ils ont faite des écoles de Paris, ont trouvé le degré d'avancement dans les études supérieur à ce qu'il était autrefois.

Les douze écoles de droit sont organisées; déjà plus de deux mille étudiants s'empressent d'y puiser la connaissance des lois, et pro-

mettent à l'État une pépinière de savants jurisconsultes et de magistrats éclairés.

On a suivi le développement du système qui vous fut exposé l'année dernière, et qui a pour objet de faire servir les hospices à l'avancement de l'art médical dans les provinces, tirant ainsi du soulagement donné à l'humanité souffrante de nouveaux moyens pour en prévenir ou en diminuer les maux. Des écoles gratuites de médecine pratique ont été établies dans les villes d'Amiens, Besançon, Bruges, Bruxelles, Gand, Clermont-Ferrand, Angers, Grenoble et Poitiers. Les cours d'accouchement établis à l'hospice de la Maternité, et qui, depuis leur formation, ont déjà donné aux départements près de quatre cents sages-femmes instruites, viennent d'être soumis à des mesures qui achèveront d'en régulariser les travaux et d'en assurer le succès.

Les opérations relatives à la mesure de l'arc du méridien de Barcelone aux îles Baléares ont été reprises et seront continuées cet hiver. L'observatoire du Panthéon a été rétabli; celui de Turin rendu à l'astronomie.

LITTÉRATURE.

L'Empereur désire que les belles-lettres partagent, sous son règne, l'impulsion donnée à tout ce qui est grand, utile et honorable à la nation; que la langue française, devenue plus que jamais la langue de l'Europe, continue de justifier ce privilége éclatant, par son élégance, sa pureté et le choix de ses productions. Son vœu ne sera point trompé; des talents s'annoncent, qui donnent de précieuses espérances. Que l'opinion publique encourage leur naissance, les protége contre les atteintes du dénigrement et de la malignité; qu'il n'y ait désormais pas plus de sectes parmi les gens de lettres qu'il n'y a de partis politiques dans l'État; que la littérature trouve dans l'alliance du goût avec la morale le principe le plus certain de ses succès; que la critique devienne décente pour être utile; que les hommes appelés à la noble fonction d'éclairer et d'instruire dédaignent les suffrages mendiés, les prétentions puériles et les succès d'un jour; que, le regard fixé sur le but élevé qui leur est offert, sur les glorieux objets qui les entourent, ils aspirent aux couronnes qui ne peuvent se flétrir; qu'à la voix d'un prince généreux s'allume dans leurs âmes la flamme créatrice de toutes les grandes conceptions; qu'ils soient les dignes témoins d'un tel siècle : ils mériteront d'en être les peintres, et de passer avec lui à la dernière postérité.

Les sociétés littéraires seconderont cet essor; l'Empereur désire

qu'elles servent de guides à l'opinion publique, qu'elles soient le tribunal du goût; il les invite à reprendre les grands travaux entrepris en divers temps par le concert d'écrivains laborieux; il veut que l'histoire littéraire de France, tracée par leurs soins, énonce des jugements calmes et durables, et devienne le monument solennel qui conservera le souvenir des écrivains dignes d'estime, honorés du suffrage public et des témoignages de sa bienveillance. Ces compagnies répondront à son attente par leur impartialité et par un redoublement de zèle; les talents qu'elles auront signalés, les écrits utiles qu'elles auront remarqués pendant le cours de l'année recevront la plus précieuse des récompenses, en obtenant l'attention du souverain qui, si puissant dans les arts de la guerre, a voulu être le restaurateur, le promoteur de tous les arts de la paix.

Cependant le chef de l'État ne dédaigne pas d'étendre aussi sa pensée sur le genre d'instruction qui convient aux classes inférieures de la société; instruction qui, en les formant dans l'habitude des bonnes mœurs, leur donne les notions élémentaires utiles à leurs travaux. Plusieurs institutions ont été autorisées, dont le zèle répandra cette simple et utile instruction dans les ateliers et dans les campagnes. Elles seront secondées par les soins paternels de ces pasteurs dont la présence et les fonctions sont aussi une sorte d'enseignement continuel de la première de toutes les sciences, l'amour du bien et la pratique des vertus.

CULTES.

Le Gouvernement n'a que de la satisfaction à témoigner, en général, aux membres du clergé; dans tous les degrés de la hiérarchie, il offre, plus qu'à aucune époque, des mœurs pures, une piété tolérante, un grand désintéressement, une application constante à ses devoirs. S'occupant sans relâche de la noble tâche qui lui fut donnée, la restauration de la morale publique et privée, il sent que l'obéissance aux lois est une branche essentielle de l'une et de l'autre, et que, de toutes les lois, la loi qui a pour objet la défense de l'État est la plus sacrée de toutes, celle dont la prompte et entière exécution est la plus recommandée par les sentiments religieux comme par l'amour de la patrie.

Les divers cultes autorisés dans l'empire vivent dans une union digne de l'esprit qui leur est commun, et honorable pour leurs ministres.

ISRAÉLITES.

Des départements qui avoisinent le Rhin sont arrivées à l'Empereur des plaintes unanimes sur les usures exercées par quelques individus

professant la religion juive. La vérification des faits a prouvé que, sans un prompt remède, le fruit de ces usures aurait consommé en entier les richesses et les ressources de ces belles provinces. L'Empereur a dû calmer les justes plaintes de tant de milliers de cultivateurs; mais, en apportant ce remède partiel et momentané, l'Empereur a formé une conception plus vaste et d'une influence plus durable; il a vu dans les habitudes anciennes, et dans la fausse interprétation de quelques points de doctrine, la première cause du mal qui avait excité ces réclamations.

Pour se dispenser de perpétuer ou les précautions ou les peines, il a voulu régénérer les mœurs d'une portion de cette classe par le concours de la classe tout entière, par l'influence de l'autorité religieuse dont elle reconnaît les lois. L'Empereur savait qu'il est parmi les Juifs de ses États un grand nombre d'hommes dont les opinions sont saines, la conduite irréprochable, qui gémissent les premiers des torts de leurs coreligionnaires, et, loin de confondre ces hommes estimables avec ceux qui méritent une juste censure, il a appelé les premiers à exécuter les mesures qui doivent préparer la réforme des autres. Une assemblée générale a eu lieu, qui a projeté les règlements de police; un grand sanhédrin, assemblée dont les Juifs, depuis tant de siècles, n'avaient point vu d'exemple, a proclamé les devoirs religieux. Il a solennellement déclaré que la loi de Moïse, bien loin d'autoriser ses sectateurs à devenir habitants d'un État sans en adopter les intérêts, sans en reconnaître les autorités, sans en suivre les lois, leur prescrit, au contraire, et les sentiments qui les attachent à leur patrie adoptive, et l'obéissance à toutes ses institutions, et le devoir de s'armer pour sa défense. Bientôt des règlements seront arrêtés, qui achèveront ce grand ouvrage, régulariseront l'exercice du culte hébraïque. Cette réforme, qui fera époque dans les annales des Israélites, sera pour eux le sujet d'une éternelle reconnaissance. La sévérité méritée par quelques individus a été l'occasion des bienfaits répandus sur tous. Le premier de ces bienfaits est, en leur conservant le nom français, de les rendre dignes de le porter.

FINANCES.

Telles sont les améliorations opérées dans l'administration intérieure de la France depuis votre dernière session. Mais il y manque encore le trait principal, celui qui mérite le plus de fixer votre attention, l'état de nos finances. Aucune époque ne les montre aussi prospères, aucun période aussi court n'a été témoin d'une pareille amélioration. Le trésor public a été affranchi de la dépendance où le

tenaient des entrepreneurs de service, qui usaient, pour sa ruine, de ses propres moyens. Les négociations, autrefois si onéreuses, sont devenues faciles et se font à un taux très-modéré; le trésor escompte ses effets au-dessous de cinq pour cent, ce dont l'ancienne monarchie n'offre aucun exemple. Une caisse de service, placée près du trésor, servant à ses rapports avec les comptables et avec le public, leur donne la facilité d'accélérer les versements qu'ils doivent faire, offre aux particuliers un placement sûr que l'agiotage ne peut atteindre. Par elle, le trésor public peut, sans transport d'argent, en employant dans chaque lieu les recettes qui y ont été faites, en faire trouver là où les payements sont à faire. Ses ressources sont accrues au delà de ses besoins. L'ancienne monarchie, dans ses énormes emprunts, ne trouvait pas une mine aussi féconde. Jamais cependant il ne fut moins nécessaire de l'exploiter; les caisses sont pleines, les payements se font à point nommé; les ordonnances sur le trésor public sont devenues les lettres de change les plus sûres, les effets publics sont ceux qui inspirent le plus de confiance.

Tel est l'effet des premiers regards que l'Empereur a donnés à l'état des finances après son retour de Vienne, et de l'attention avec laquelle il a suivi cette branche importante d'administration; et cependant aucun impôt n'a été ajouté à ceux qui existaient, aucune source de richesse nouvelle ne s'est ouverte pour le trésor : l'ordre et la prévoyance du chef du Gouvernement ont seuls opéré cette incroyable amélioration.

APERÇU DE LA DERNIÈRE GUERRE.

Ne croyez-vous pas, Messieurs, que je viens de vous parler de ce qui a été fait pendant une longue et heureuse paix, où la France, environnée de peuples amis, recevant le tribut que son industrie leur impose, riche de tous ses moyens, n'avait à s'occuper que de perfectionner son administration intérieure et d'accroître sa richesse? Non, vous le savez, cette année a été une année de guerre, quoique la foudre qui a frappé nos ennemis se soit tellement éloignée que nous avons à peine pu l'entendre.

Dès le 25 septembre, l'Empereur était parti de Paris; le 8 octobre, il était à Bamberg, à la tête d'une armée déjà réunie sur les derrières d'un ennemi qui comptait le surprendre.

Le 9, son avant-garde avait culbuté les avant-gardes ennemies, à Schleiz et à Saalfeld.

Le 14, jour anniversaire de la bataille d'Ulm, il remportait la mémorable victoire d'Iena.

Le roi de Prusse fuyait après avoir vainement combattu à la tête de 130,000 hommes; il avait vu les princes de son sang et les vieux généraux de Frédéric, soutiens de la monarchie, blessés ou prisonniers; son armée, boulevard de la Prusse, dispersée et détruite; et sa destruction entraînait la chute de cette puissance élevée par une suite de princes guerriers ou habiles à profiter des circonstances, étendue et fortifiée par le génie de Frédéric, accrue récemment par l'amitié de la France.

Le 16, Erfurt capitulait.

Le 17, l'Empereur était à Weimar, rétablissant l'ordre dans cette ville.

Le 18, le 19 et le 20, Leipzig, Halle et Wittenberg ouvraient leurs portes à ses troupes.

Le 23 et le 24, elles entraient à Berlin; l'Empereur arrivait à Potsdam, visitait Sans-Souci, et de sa main triomphante saisissait l'épée de Frédéric en honorant sa mémoire.

Le 27 et le 28, il faisait son entrée solennelle à Berlin, et passait en revue, sous les murs de cette capitale, son armée victorieuse.

Le 9 et le 10 décembre, ses avant-gardes étaient à Posen, passaient la Vistule, occupaient Thorn.

Le 15, l'électeur de Saxe et les princes de sa Maison obtenaient la paix, devenaient alliés de la France, et un vainqueur généreux leur accordait un accroissement de dignité et de territoire.

Le 18, l'Empereur faisait son entrée dans la capitale de la Pologne; le 23, il passait la Narew, battait l'ennemi à Czarnowo, et, le lendemain, il le battait encore à Nasielsk. L'Empereur passait la Wkra, la Sonna, en poursuivant cette armée qui avait prétendu défendre Varsovie et soutenir la Prusse.

Elle était atteinte et défaite, le 26, à Pultusk et à Golymin.

L'ennemi, en désordre, ne doit son salut qu'à une saison extraordinaire, que ni le climat ni l'époque de l'année ne donnaient lieu d'attendre.

La Silésie, ainsi isolée et coupée, n'ayant plus de communication ni avec la Prusse ni avec l'armée alliée, ne pouvait tarder à tomber sous les efforts de ce jeune prince qui, pour son coup d'essai, fait la conquête de dix places fortes et des plus belles provinces de l'Europe.

Les Russes voient l'Empereur un moment immobile; ce repos apparent excite leur audace; ils forment un projet téméraire : les combats de Bergfried, de Hof, la terrible bataille d'Eylau, ou plutôt une suite non interrompue de combats et de victoires pendant six jours,

les repoussent de la Pregel sous les murs de Kœnigsberg, et couronnent cette mémorable campagne.

L'ennemi n'est point éclairé par ses revers. Après avoir laissé à l'armée le temps nécessaire pour conquérir les plus importantes forteresses de la Prusse, il marche avec une témérité nouvelle, et l'immortelle campagne de Friedland vient encore ajouter aux prodiges opérés par la Grande Armée et terminer la guerre.

SES RÉSULTATS.

Pendant ce rapide espace de temps, malgré les barrières opposées par les places fortes, les fleuves, l'hiver et la contrariété du temps, l'armée française, dans cette première partie de la campagne, a parcouru dans sa route victorieuse plus de trois cents lieues de pays, fait 200,000 prisonniers, pris 4,800 canons, 400 drapeaux, conquis la Prusse, occupé la Pologne, menacé la Russie. Les forteresses de la Prusse tombaient les unes à la suite des autres; Stettin, Küstrin, Magdeburg, Breslau, Glogau, Brieg, Hameln, Nienburg et Danzig, avaient capitulé. Les débris d'une armée fugitive avaient rendu les armes, et l'électorat de Hanovre, tour à tour confié en dépôt à la Prusse par l'Angleterre ou disputé entre ces deux États, était retombé sous la puissance de la France.

La Poméranie suédoise était occupée.

La Pologne, encouragée par l'éclat de ces triomphes, s'était levée contre ses oppresseurs; elle armait ses généreux soldats, souvent témoins et compagnons de la valeur française.

La Perse et l'empire Ottoman, éveillés par le bruit de ces triomphes, saisissaient avec ardeur l'occasion offerte de secouer le joug d'une longue oppression, et l'Asie entière se soulevait à la voix de l'Empereur pour seconder ses desseins. Le Bosphore était devenu libre par l'apparition et la fuite d'une flotte anglaise.

Schweidnitz, Neisse, Kosel avaient été pris pendant le repos de l'hiver. Danzig, qui semblait être l'objet de la campagne, venait de succomber. Les lauriers de Friedland ont amené la paix de Tilsit; Friedland, nom immortel que la France répète avec orgueil avec ceux de Marengo, d'Austerlitz et d'Iena! Tilsit, si cher aux peuples de l'Europe, qui ont enfin vu le terme des longues calamités d'une guerre si souvent renouvelée! On conservera à jamais le souvenir de cette circonstance mémorable qui rapprocha et réunit deux puissants souverains. Ils seront fidèles aux engagements qu'ils ont contractés. Puissent les événements, que les princes ne maîtrisent pas toujours, seconder leurs vœux et maintenir cet accord qui garantit le repos du

monde! Alors ces jours si longtemps et si vainement appelés par la philanthropie auront lui pour la terre; le bonheur du genre humain cessera d'être un rêve: il datera de l'entrevue du Niemen.

Je rappelle ces faits sans prétendre les décrire. Ils sont consignés dans les bulletins, cette partie brillante de nos annales, qui, rédigés par ceux mêmes qui furent témoins de tant de prodiges, pourront seuls rendre croyables à la postérité tant de merveilleux événements. Vous les avez lus dans vos départements avec l'enthousiasme qu'excite la gloire parmi les Français; ils sont présents à votre mémoire, et mon faible pinceau n'égalerait pas les souvenirs qu'ils vous ont laissés.

Examinez le résultat de tant d'événements mémorables.

Voyez comment une sage politique a resserré tous les liens qui unissent à la France des États que rapprochaient d'elle leurs propres intérêts: les princes placés sur les rives du Rhin, qui, pendant les longues dissensions de l'Allemagne, n'avaient trouvé de protection efficace que celle de la France, ont changé en une convention durable ces rapports passagers; confédérés entre eux, unis à la France sans en dépendre, ils ont fixé le règne de la concorde sur un rivage trop longtemps ensanglanté. L'Allemagne entière est toute dévouée ou soumise. La Saxe a été délivrée du joug pesant de la Prusse; après cinquante ans d'oppression, le traité de Posen lui a rendu son indépendance; son territoire agrandi et protégé par la France sera aussi inviolable que celui du Rhin; nos aigles le défendent contre tout ennemi. Les acclamations des peuples, l'estime et l'amitié d'un souverain vertueux ont été dans cette heureuse contrée la plus douce de nos conquêtes.

La portion de la Pologne qui avait mérité notre reconnaissance a acquis son indépendance et recouvré ses droits. Une constitution sage et libérale remplace son anarchie constitutionnelle. Cette généreuse noblesse qui, de son propre mouvement, a marché au-devant de son législateur pour rendre la liberté à ses compatriotes, a acquis de nouveaux titres à l'estime de l'Europe. Trois millions d'hommes sont redevenus libres et ont trouvé une patrie. Cet article seul de ses lois nouvelles place la constitution de Pologne sous la garantie de tout ce qui professe en Europe des idées libérales et des sentiments élevés.

Cette noble paix semble avoir été faite pour l'intérêt de l'humanité et de l'Europe entière. Le vainqueur n'a stipulé pour lui aucun avantage. Danzig a été rendu au commerce et à la liberté. La navigation de la Vistule a été dégagée de ses entraves. Un juste équilibre a été réglé entre des princes voisins. Tout ce qui doit les unir a été

établi; tout ce qui pouvait les diviser a été écarté. Un nouveau royaume a été fondé; il sera le lien de la France avec des contrées plus lointaines; il donnera l'existence à un peuple qui, divisé entre un si grand nombre de souverains, n'avait pas même un nom, les habitants de tant de petits États auront enfin une patrie; ils seront gouvernés par un prince français.

Naples, à qui plus d'une fois la valeur française donna et ses lois et ses princes, Naples doit aussi à un prince français tous les biens d'une administration douce et équitable, d'un gouvernement régulier, d'une politique invariable; l'ordre règne dans ses murs, la paix dans ses campagnes; le caractère de son prince promet à cet État d'heureuses destinées.

La Hollande, aspirant enfin à terminer des essais de constitutions politiques que la condescendance avait admis, que la patience avait prolongés, a sagement adopté un gouvernement propre à diriger vers un but utile les moyens et les ressources qui lui restent; déjà elle attend du prince qu'elle s'est donné le rétablissement de son antique gloire et de sa longue prospérité; douce espérance qui lui fait oublier toutes ses pertes et semble ranimer l'énergie et l'activité de ce peuple industrieux! Uni de sentiments comme d'intérêts au peuple français, il déplore comme lui un malheur domestique qui leur est commun; sous le règne d'un bon prince, ce sont presque les seuls maux qu'un peuple fidèle puisse redouter.

De tous côtés, au delà des Alpes et des Pyrénées, de la mer du Nord jusqu'au golfe de Tarente, de l'embouchure de l'Elbe jusqu'aux sources de l'Inn, la France ne se trouve plus environnée que d'une vaste chaîne de peuples amis, que ses armes avaient subjugués, que la sagesse de son chef a rendus à l'indépendance et au bonheur; et si cette sage et humaine politique, préparée depuis plusieurs années, n'a pu prévenir la guerre dernière, du moins en a-t-elle reculé le théâtre à une immense distance de nos frontières. La France, tranquille lorsque l'Europe était dévastée par la guerre, tout entière au sentiment de sa force, envisageait l'avenir avec cette sécurité que donne le souvenir du passé, désirant la paix sans être fatiguée de la guerre, et prête à suivre les hautes destinées que lui préparait celui en qui elle a mis sa confiance, sa gloire et son amour. Cette attente d'un grand peuple a été remplie, ses espérances surpassées. Le moment de la prospérité est venu : qui oserait en fixer les limites?

Tel est le tableau que j'ai eu à mettre sous vos yeux. Plusieurs branches de l'administration perfectionnées, les finances dans l'état le plus heureux; la France seule, entre tous les États de l'Europe,

n'ayant pas de papier-monnaie ; son commerce, au milieu d'une stagnation inévitable, conservant toutes ses espérances et préparant les germes de sa prospérité future ; nos colonies maintenues dans un état qui doit un jour enrichir la métropole ; les armes de la France portées, par une suite de succès sans exemple, jusqu'aux extrémités de l'Europe ; son influence s'étendant au delà du Bosphore et jusqu'au milieu du continent de l'Asie ; le plus grand ordre, la plus profonde tranquillité régnant dans son intérieur lorsque son souverain a été pendant dix mois éloigné de six cents lieues ; l'Europe étonnée, nos ennemis confondus, l'Angleterre restant seule chargée du fardeau de la guerre et de la haine des peuples : telles sont, Messieurs, les opérations d'une année et les espérances de celle qui va suivre. Ce tableau s'embellira du bien que vous allez faire, et sans doute vous vous trouverez heureux d'avoir à concourir à l'accomplissement des vœux d'un souverain qui, parvenu au plus haut degré de gloire auquel un mortel puisse arriver, fonde son bonheur sur le bonheur de son peuple et n'ambitionne d'autre récompense de tant de pénibles travaux, de soins infatigables, d'inquiétudes et de dangers, que l'amour de ses sujets et le suffrage de la postérité.

Moniteur du 29 août 1807.

13064. — A M. CRETET, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, 24 août 1807.

Le pain à Paris, sans être trop cher, est cependant plus cher que ne comporte le prix du blé ; cela a des inconvénients. Prenez cet objet en considération, et voyez s'il n'y aurait pas moyen d'opérer quelque diminution, en laissant cependant assez gagner les boulangers.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte de Montalivet.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13065. — A M. DE CHAMPAGNY.

Paris, 24 août 1807.

Monsieur de Champagny, réitérez à mon ministre en Hollande la nécessité de faire terminer tout cela. Il faut que le décret sur le blocus soit exécuté en Hollande, s'ils ne veulent point s'attirer des marques de mon mécontentement.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13066. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 24 août 1807.

Monsieur de Champagny, je vous envoie différentes lettres du roi de Prusse. Vous vous ferez remettre sous les yeux tout ce que M. le prince de Bénévent a écrit, par mon ordre, au prince de Neufchâtel, au maréchal Soult et à l'intendant général. Vous entrerez en explication sur ces objets avec l'envoyé de Prusse, et vous lui ferez comprendre que je ne demande que l'exécution du traité; que, quant aux contributions, M. Daru a ordre de donner des facilités pour leur payement, mais que rien ne se paye, parce que le roi ne charge aucun agent de ses pouvoirs. Il vous sera facile de lui faire entendre qu'avant d'évacuer le territoire prussien il faut que toutes ces affaires aient été terminées.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13067. — A M. CAMBACÉRÈS.

Saint-Cloud, 25 août 1807.

Je vous envoie un état des billets gratis et des billets payants de l'Opéra pendant le mois dernier; cela me paraît énorme. Faites-moi connaître le prix des différentes places. Ne pourrait-on pas les mettre au-dessous du prix des autres spectacles, et par là supprimer les billets gratis?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13068. — A M. DE LUÇAY.

Saint-Cloud, 25 août 1807.

Je ne veux pas qu'on joue *la Vestale*.

Je pense qu'il est convenable de donner *la Mort d'Adam*, puisqu'elle est prête.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13069. — A M. CAULAINCOURT, GRAND ÉCUYER.

Saint-Cloud, 25 août 1807.

Donnez ordre à M. de Montesquiou de se rendre chez M. de Champagny et d'y prendre des dépêches et l'argent nécessaire pour aller à Saint-Pétersbourg. Il séjournera dans cette ville une quinzaine de jours, et, tant là qu'à Riga, il s'instruira de la situation des

affaires, des lieux où se trouvent les troupes, etc. M. de Montesquiou passera par Danzig et sera porteur de lettres au général Rapp et au maréchal Soult.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13070. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 25 août 1807.

Monsieur de Champagny, je vous renvoie votre portefeuille d'hier. Faites mettre dans les journaux des extraits des nouvelles de Buenos-Ayres.

Comme les courses de Saint-Pétersbourg sont très-longues, peut-être serait-il préférable d'expédier un officier d'ordonnance que d'y envoyer un courrier, parce que cet officier pourra en même temps faire des observations en allant et venant. Vous pouvez faire partir l'officier d'ordonnance Montesquiou. Vous écrirez en chiffre au général Savary que je serai sans doute flatté de voir l'empereur Alexandre à Paris, mais que, cependant, il ne faut point le presser là-dessus. Vous lui direz que, dans sa lettre du 6 août, il n'y a pas assez de détails, surtout de ceux qui fassent connaître la cour, l'opinion, la situation de l'armée, les pertes faites, etc. Dites-lui que vous avez écrit, par mon ordre, à Madrid, dès que l'on a appris les affaires de Copenhague, pour donner le conseil que la flotte russe séjournât à Cadix. Vous enverrez au général Savary les journaux des huit derniers jours.

Écrivez à M. de Beauharnais pour qu'il demande le changement du ministre d'Espagne à Saint-Pétersbourg, M. de Noronha; faire comprendre qu'on pourrait envoyer à sa place le ministre d'Espagne à Berlin, qui est tout à fait inutile dans cette résidence, et qu'il serait nécessaire qu'on lui donnât les moyens de faire une assez forte dépense.

Vous ferez ouvrir au général Savary un crédit illimité sur Saint-Pétersbourg par la maison Perregaux.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13071. — AU MARÉCHAL SOULT, A ELBING.

Saint-Cloud, 25 août 1807.

J'ai reçu votre lettre du 9. Je suis bien aise que mes ordres soient arrivés à temps, et que mes troupes n'aient point évacué Elbing,

Marienburg et Marienwerder; car elles sont mieux placées là qu'à Neuenburg, Mewe et à la rive gauche de la Vistule.

Je suppose qu'à l'heure qu'il est le territoire de Danzig est marqué.

Vous savez que M. de Schulenburg n'a point accepté la Commission du roi de Prusse, et qu'il veut être sujet du roi de Westphalie. Mais le roi de Prusse a, depuis, pourvu à son remplacement, et la Commission négocie avec M. Daru.

Les Prussiens ont élevé la ridicule prétention que la partie de la Pologne qui avait été réunie pour l'administration à la Silésie devait leur rester. Cela est trop absurde pour avoir besoin de réfutation.

Je viens de donner ordre qu'on paye un mois de solde à toute l'armée.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13072. — AU MARÉCHAL DAVOUT, A VARSOVIE.

Saint-Cloud, 25 août 1807.

Mon Cousin, je reçois vos lettres des 14 et 15 août. Vous me proposez de donner des capotes aux troupes du général Zajonchek. Ces troupes doivent être habillées, soldées et nourries par la Pologne; cela ne doit me regarder d'aucune manière. Mes magasins doivent servir à mes soldats.

Dans une de vos lettres vous me dites que les créances du roi de Prusse dans le duché de Varsovie se montent à cinquante millions, mais que, en en déduisant l'argent prêté par les colléges des Pupilles et les dépôts civils, cette somme diminuera de beaucoup : mais, par le traité, le roi de Prusse doit restituer toutes ces sommes.

Il faut vous immiscer le moins possible dans les détails des troupes polonaises. Il faut leur faire sentir toute l'importance de vivre unis.

J'ai vu, dans la lettre que vous écrit le prince Poniatowski, qu'il demande si le général Zajonchek est au service de Pologne : il faut lui répondre que oui; le général Dombrowski et lui n'ont plus rien de commun avec le service de France.

La légion du Nord se rend à Varsovie et fait partie des troupes polonaises. Les lanciers polonais et la légion polacco-italienne ayant demandé à rentrer au service de France, je ne vois pas d'inconvénient à la prendre, et elle évacuera la Silésie en même temps que les troupes françaises.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13073. — AU GÉNÉRAL SAVARY.

Saint-Cloud, 25 août 1807.

Monsieur le Général Savary, j'ai reçu votre lettre du 6 et vos notes. J'ai vu avec plaisir les bons sentiments de l'empereur Alexandre. Vous trouverez ci-joint une lettre que vous remettrez à ce prince.

Nous avons célébré à Paris le mariage du roi de Westphalie, ce qui m'a fait rester quatre ou cinq jours à Paris, où la chaleur a été excessive. Me voilà de retour à Saint-Cloud. J'ai chargé M. de Champagny de vous écrire en détail.

On ne manquera pas de vous parler de la princesse : elle est bonne, d'une figure assez agréable et fort bien élevée; des Prussiens : ils continuent à ne savoir ce qu'ils font; il est faux qu'on leur ait imposé aucune contribution nouvelle; mais, par la convention passée à Kœnigsberg avec le maréchal Kalkreuth, toutes les contributions doivent être payées avant l'évacuation, celles seulement dont le pays aurait eu connaissance avant la paix. J'ai, au reste, donné des facilités pour leur payement; mais ce sont des gens qui se plaignent toujours et ne savent prendre aucun parti.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13074. — A L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Paris, 25 août 1807.

Monsieur mon Frère, je m'empresse de faire part à Votre Majesté du mariage de mon très-cher frère Jérôme Napoléon avec la princesse Catherine de Wurtemberg, célébré le 22 de ce mois, dans mon château impérial des Tuileries. Cette union m'est d'autant plus agréable qu'elle établit entre Votre Majesté et mon frère des liens de parenté auxquels nous attachons le plus grand prix. Je saisis, avec un véritable plaisir, cette occasion pour exprimer à Votre Majesté ma satisfaction des rapports d'amitié et de confiance qui viennent d'être établis entre nous, et l'assurer que je n'omettrai rien pour les cimenter et les consolider. Je compte sur la plus parfaite réciprocité de sentiments de la part de Votre Majesté. Je la prie d'être bien persuadée de la sincère amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. l'empereur de Russie.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13075. — A M. DARU.

Saint-Cloud, 25 août 1807.

Monsieur Daru, je reçois votre lettre du 18 août, par laquelle je vois qu'il y a à Magdeburg et dans le royaume de Westphalie une grande quantité de sel, et qu'il est nécessaire d'en fournir tant aux pays de la Westphalie qu'aux pays qui rentrent à la Prusse. Voici ma décision : vendez le plus de sel que vous pourrez pour le profit de mon trésor, mais ne le faites pas d'une manière désastreuse pour le royaume de Westphalie. Ainsi, quand vous devriez le vendre à deux pour cent meilleur marché, vendez tout le sel qui sera nécessaire pour l'approvisionnement de Berlin et de la Silésie. Mon intention n'est pas de préférer l'avantage du roi de Westphalie au mien, mais je ne veux pas faire tort au roi de Westphalie pour remplir mes coffres. Vous comprenez cela parfaitement.

J'approuve que vous envoyiez à Paris non-seulement les quarante-deux millions de lettres de change payables dans cette ville, mais encore celles qui sont payables à Hambourg, Amsterdam et Francfort.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute au Dépôt de la guerre.)

13076. — A M. DARU.

Saint-Cloud, 25 août 1807.

Monsieur Daru, j'ai envoyé à Cassel une régence composée de trois conseillers d'État, MM. Siméon, Beugnot et Jollivet. Je les ai chargés spécialement de faire rentrer toutes les contributions qui me sont dues. Écrivez-leur là-dessus. Cette régence doit gouverner toutes les provinces qui composent le royaume de Westphalie.

Vous savez que la Nouvelle-Marche appartient, partie à la Prusse, partie à la Westphalie. Faites donc une répartition des contributions entre ces deux provinces, afin que l'on sache ce que doit payer la partie qui est sur la rive gauche.

Vous me proposez de vendre les magasins de Küstrin. Voici ma réponse : ces magasins sont de 90,000 quintaux; ils doivent se trouver encore augmentés de ce qui viendra de Breslau, de Glogau et des autres parties de la Silésie; si l'on peut les vendre leur valeur et trouver à acheter du côté de Magdeburg, il n'y a pas d'inconvénient à vendre; mais il ne faut le faire que quand mes troupes évacueront Küstrin; car, si je n'évacuais pas cette place, je préférerais y avoir

des approvisionnements à avoir de l'argent. Quant à Magdeburg, je ne saurais y avoir trop de denrées, parce que j'y laisserai beaucoup de troupes. Les locaux ne doivent point manquer, car les Prussiens avaient l'habitude d'avoir de grands magasins. Dans tous les cas, votre règle doit être l'état de la récolte de cette année; si la récolte est aussi belle qu'en France, il ne doit y avoir d'embarras pour rien.

NAPOLÉON.

Comm. par M. le comte Daru.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13077. — NOTE.

Saint-Cloud, 26 août 1807.

Il résulte des états du ministre des finances sur les exercices an XIII et antérieurs qu'il reste dû quatre-vingt-dix-neuf millions, en considérant trente-deux millions de la caisse d'amortissement comme employés sur les soixante. Il resterait donc, pour faire face à ces quatre-vingt-dix-neuf millions : 1° vingt-huit millions de bons de la caisse d'amortissement; 2° la déduction résultant des régularisations qui, ainsi qu'elles sont indiquées par l'état 13 du ministre, page 4, peuvent être évaluées selon l'ordre suivant :

An IX.	1,500,000 francs.
An X	396,000
An XI.	3,500,000
An XII	19,800,000
An XIII	10,800,000
Conséquemment la somme totale de. .	35,996,000

On doit ajouter qu'indépendamment de ces deux déductions sur les quatre-vingt-dix-neuf millions, il y aura encore à déduire une dépense quelconque sur les vingt-sept millions de traites des colonies, dont la liquidation devra être soumise à une règle particulière; qu'il y aura trois millions à reprendre sur la compagnie Varville. On peut donc, avec une appréciation assez juste, supposer que la créance, encore contentieuse, qui restera définitivement à liquider, devra effectivement coûter moins de quarante millions.

Dans cet état, pour compenser les quatre-vingt-dix-neuf millions, on aurait donc : 1° trente-cinq millions de régularisations; 2° vingt-huit millions de bons de la caisse d'amortissement; 3° les atténuations que des vérifications exactes ou des compensations pourront opérer. Il ne paraîtrait donc pas impossible de faire face à tout avec

vingt-huit millions de nouveaux moyens effectifs. C'est au ministre des finances à s'en occuper. Il faut qu'il réunisse chez lui les chefs de comptabilité des différents ministères, qu'il fasse tenir un procès-verbal des séances qu'il ouvrira pour recueillir, discuter et approfondir les déclarations qui lui seront faites sur la situation réelle de chaque ministère. Le ministre des finances tiendra, chaque semaine, une pareille séance, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à bien connaître ce qui est effectivement dû à chaque ministère pour chaque année jusqu'à l'an XIV exclusivement, ce qui est définitivement liquidé, ce qui peut être encore à régulariser, ce qui reste à liquider, ce que les atténuations sur les liquidations à faire peuvent promettre, et tout cela par article de budget ministériel.

Le crédit de l'an XIII était de six cent quatre-vingt-quatre millions. La loi du mois d'avril 1806 a admis cet exercice au partage du fonds commun de soixante millions de bons de la caisse d'amortissement. Cet exercice doit donc être réuni et assimilé aux exercices antérieurs. On doit lui rendre communs, non-seulement le fonds de soixante millions, mais même les seize millions provenant de l'annulation de plusieurs crédits antérieurs. On est porté à penser que ce fonds de soixante et seize millions devrait suffire seul pour éteindre entièrement ce qui sera dû sur les années IX, X, XI, XII et XIII. Il ne serait pas cependant impossible, ni peut-être inutile d'ajouter encore à ce fonds commun de soixante et seize millions un supplément de dix millions applicable au même exercice; par exemple, la caisse d'amortissement pourrait être mise en état d'émettre une septième série de bons pour y concourir.

Voici comment cette idée pourrait se réaliser : le crédit primitif de l'an XIII étant de six cent quatre-vingt-quatre millions, les crédits supplémentaires, pour tous les exercices antérieurs à l'an XIV, se trouvant portés à quatre-vingt-six millions, ainsi qu'il vient d'être dit ci-dessus, l'Empereur ayant déjà mis vingt millions sur ces quatre-vingt-six millions à la disposition de l'an XIII, Sa Majesté peut en joindre encore dix par l'émission d'une 7e série; alors le crédit primitif de l'an XIII, se trouvant porté de six cent quatre-vingt-quatre à sept cent quatorze millions, serait augmenté de trente millions; ce qui paraîtrait devoir suffire pour solder l'an XIII.

MOYENS D'EXÉCUTION ET DE PAYEMENT.

Il paraît que la recette a été, au lieu de six cent quatre-vingt-quatre millions, de six cent quatre-vingts; de sorte que l'addition de trente millions en bons de la caisse d'amortissement élève les res-

sources à sept cent dix millions. Il y a quatre millions de différence pour que les moyens de payement soient au niveau des crédits ci-dessus. Ces quatre millions pourront être prélevés sur les bons de la caisse d'amortissement attribués aux exercices antérieurs à l'an XIII, qui aura trente-quatre millions. Dans cette combinaison, quatorze millions seront encore à donner pour remplir le nouveau crédit de sept cent quatorze millions ; et, si ce dernier crédit lui-même restait encore définitivement insuffisant, rien n'empêcherait un nouveau prélèvement subsidiaire de dix millions sur le fonds commun de soixante et dix millions des mêmes bons, tel qu'il serait fixé dans sa nouvelle consistance. Telle serait alors la part de l'an XIII : il lui est attribué seize millions; il aurait le produit de la nouvelle création de dix millions, et, sur les vingt-huit millions qui restent à distribuer, on lui en accorderait encore dix ; total trente-six millions. Cette manière d'opérer aurait l'avantage de mettre les ressources au niveau des besoins les plus pressants ; et, comme les ministres trouveront toujours des prétextes pour employer tout l'argent qu'on leur donnerait, si on leur donne peu, ils payeront d'autant mieux ce qui sera effectivement dû et réclamé par urgence.

Il sera nécessaire, au surplus, de consacrer ces diverses dispositions par une loi et plusieurs décrets. Un premier décret pourrait ordonner ce qui suit.

PREMIER PROJET DE DÉCRET.

ARTICLE 1er. — Le crédit de soixante et seize millions réglé par le décret du 5 mai 1806 sera augmenté de dix millions de plus en bons de la caisse d'amortissement créés en vertu de la loi du budget de 1807. Le crédit total se trouvera ainsi élevé à quatre-vingt-six millions, et sera réparti entre les cinq exercices ainsi qu'il suit :

An IX	4,000,000 francs.
An X.	3,000,000
An XI	10,000,000
An XII	39,000,000
An XIII.	30,000,000
Total.	86,000,000

ART. 2. — Les trente millions attribués à l'an XIII joints aux six cent quatre-vingt-quatre millions de crédit primitif porteront le crédit total de cet exercice à sept cent quatorze millions.

DEUXIÈME PROJET DE DÉCRET.

ARTICLE 1ᵉʳ. — Les soixante et dix millions de bons de la caisse d'amortissement seront distribués de la manière suivante entre les cinq exercices antérieurs à l'an XIV :

Une somme de quarante-six millions en ces bons est définitivement attribuée à l'an XIII ; elle se compose des seize millions déjà donnés par le décret du 5 mai, des dix millions de nouvelle création, de vingt millions à prélever sur les vingt-huit qui sont à émettre. Et le crédit de sept cent quatorze millions attribué à cet exercice par le décret ci-dessus se trouve garanti et couvert, 1° par les six cent soixante-huit millions de recettes faites sur cet exercice, y compris les régularisations ; 2° par les quarante-six millions qui forment la part définitive de l'an XIII dans les soixante et dix millions de bons de la caisse d'amortissement.

ART. 2. — Les vingt-quatre millions de bons de la caisse d'amortissement restant disponibles seront distribués entre les autres exercices, et le complément de moyens qui leur sera nécessaire pour balancer leur crédit se composera du restant libre en crédit sur domaines nationaux, lesquels seront convertis en produits de décomptes d'acquéreurs de domaines nationaux, pour la plus grande célérité du recouvrement.

OBSERVATIONS.

Il est bon d'observer que, si les décomptes d'acquéreurs de domaines substitués aux produits de ventes de domaines donnent en effet vingt millions de plus, il ne serait pas impossible, si leur réalisation était prochaine, de les abandonner à la caisse d'amortissement, qui pourrait donner en échange vingt millions de plus en ses bons, dont l'émission totale serait alors de quatre-vingt-dix millions. Cette mesure demande au surplus un sérieux examen ; mais, en l'admettant, on pourrait donner à l'an XIII une part de seize millions sur quarante-six millions dans ces nouveaux bons conventionnels, et laisser les quarante-quatre autres millions, dont quatre en bons nouveaux, en échange des décomptes aux exercices antérieurs. Il ne reste plus qu'une objection : c'est que le ministre des finances porte 7,600,000 francs comme rentrés sur la vente des domaines ; il est question de savoir si ces 7,600,000 francs font partie des cinquante-cinq millions qui forment le total des crédits employés en domaines. Si ces 7,600,000 francs sont au delà et ont été donnés aux fournisseurs, alors, au lieu de vingt millions de crédits en domaines ou en décomptes d'acquéreurs, il n'en resterait que douze.

PROJET DE LOI DONT LES DEUX DÉCRETS CI-DESSUS SERONT LA CONSÉQUENCE.

ARTICLE 1ᵉʳ. — L'an XIII sera soldé de la même manière que la loi d'avril 1806 l'a prescrit pour les années IX, X, XI et XII.

ART. 2. — L'an XIII participera au fonds de soixante millions de bons de la caisse d'amortissement créés par la loi d'avril 1806 et au crédit de seize millions provenant de l'annulation de plusieurs crédits dans les années antérieures.

(La caisse d'amortissement devant émettre une 7ᵉ série, ne conviendrait-il pas de dire : « Le fonds commun porté de soixante millions à soixante et dix millions par la création d'une 7ᵉ série? »)

ART. 3. — Les douze ou vingt millions restant à solder sur l'an XIII, sur les crédits en domaines, seront soldés en décomptes d'acquéreurs de domaines.

TROISIÈME PROJET DE DÉCRET.

TITRE 1ᵉʳ.

ARTICLE 1ᵉʳ. — Le crédit de l'an XIII est porté à sept cent quatorze millions. A cet effet, il sera joint au crédit de vingt millions, ouvert par le décret du 5 mai 1806, celui de dix millions, qui vient d'être créé par la loi de cette année.

TITRE II.

ARTICLE 1ᵉʳ. — Les six cent soixante-deux millions reçus au trésor public sur l'an XIII, les six millions de régularisations, les seize millions de bons déjà accordés à cet exercice, les dix millions qui vont être créés, les douze millions de décomptes d'acquéreurs et un prélèvement de huit millions sur les vingt-huit millions d'anciens bons de la caisse d'amortissement qui restent à émettre, forment la somme totale de sept cent quatorze millions, nécessaire pour solder cet exercice.

ART. 2. — Il reste, pour le service antérieur, trente-six millions de bons de la caisse d'amortissement, dont vingt millions sont encore à émettre.

ART. 3. — Les douze millions de décomptes seront abandonnés à la caisse d'amortissement qui donnera en échange des bons sur elle, dans la forme de ceux créés par la loi du mois d'avril. Il sera fait un traité avec elle pour lui assurer garantie des intérêts.

NAPOLÉON.

Archives des finances.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13078. — A L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Saint-Cloud, 26 août 1807.

Monsieur mon Frère, je remercie Votre Majesté des sentiments qu'elle m'exprime dans sa lettre du 23 juillet.

Elle sera instruite des affaires de Danemark. Aussitôt que je les ai apprises, j'ai fait expédier un courrier à Madrid pour faire connaître ces événements à l'ambassadeur de Votre Majesté, et pour l'engager à conseiller à son amiral, lorsqu'il passera à Cadix, d'y rester avec son escadre et d'attendre là l'issue des événements. J'espère que Votre Majesté verra dans ce conseil mon désir d'être agréable à son service.

Je suis impatient d'apprendre ce que Votre Majesté compte faire pour secourir le Danemark et forcer le roi de Suède à faire cause commune avec lui, comme il y est tenu par son plus vrai intérêt, l'indépendance de la Baltique.

Dans tous les cas, Votre Majesté peut compter sur moi. J'ai une armée réunie à Hambourg. J'attends avec impatience des nouvelles de Votre Majesté sur ces événements, priant Dieu qu'il la veuille avoir, Monsieur mon Frère, en sa sainte et digne garde.

NAPOLÉON.

Comm. par S. M. l'empereur de Russie.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13079. — AU GÉNÉRAL SAVARY.

Saint-Cloud, 26 août 1807.

Les Anglais ont débarqué le 16 devant Copenhague. Ils bombardent cette ville. Je suis dans l'opinion que la Russie doit faire marcher une armée contre la Suède pour l'obliger à faire cause commune avec le Danemark. L'empereur n'a qu'à me dire là-dessus ce qu'il désire, et je ferai ce qui sera nécessaire; j'ai une armée assez considérable à Hambourg.

Je pense également que, si les Anglais continuent ainsi, il faut leur fermer tous les ports de l'Europe, même ceux de l'Autriche, faire chasser du continent tous les ministres anglais et même faire arrêter les individus. Si l'empereur est de cet avis, nous ferons ensemble une déclaration à l'Autriche, qui sera bien obligée de s'y conformer.

Vous profiterez de cette ouverture selon la position des affaires où vous êtes.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13080. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 26 août 1807.

Monsieur de Champagny, vous pouvez faire connaître, mais légèrement, au ministre de Saxe, qu'il est assez inutile que le roi de Saxe charge ses finances de tous les employés prussiens qui étaient dans le duché de Varsovie, qui, pour la plupart, se sont mal conduits, et qui, d'ailleurs, trouveront des ressources en Prusse.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13081. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 26 août 1807.

Monsieur de Champagny, il n'y a pas de doute que la dépense de la fête qu'a donnée M. Bourgoing doit lui être remboursée. Vous ferez connaître à ce ministre qu'il doit presser le roi de Saxe de se rendre le plus tôt possible à Varsovie pour y organiser tout et y faire régner le bon ordre.

Vous me ferez un rapport sur la lettre de la chambre de Wetzlar, et sur ce que je puis faire pour elle.

Vous ne manquerez pas de faire connaître par extrait au maréchal Soult ce qu'il doit réclamer des états prussiens, en l'invitant à tirer des mémoires de M. Daru.

Faites-moi un rapport sur la lettre du Landamman, que je n'ai pas ouverte, et faites finir cela.

Je désire que les pièces relatives à la *Gazette de Barcelone* soient mises dans *le Moniteur*.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13082. — NOTES POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Saint-Cloud, 27 août 1807.

Vous voudrez bien prendre vos mesures de manière que demain, à midi, le marché se tienne au marché des Jacobins, de sorte qu'après-demain il n'y ait plus de marchands d'herbages dans la rue Saint-Honoré et rues adjacentes.

S'occuper de la bibliothèque impériale, d'abord pour l'organiser. Il faut un chef en tout. Ce chef sera mon bibliothécaire à moi. Il empor-

tera à la bibliothèque les livres nouveaux qu'il m'aura mis sous les yeux. Et ensuite cela m'évitera bibliothèque sur bibliothèque.

Avoir soin qu'on ne dilapide point la bibliothèque du Tribunat.

Il faudrait pour les bibliothèques une forte administration, un homme d'administration qui eût sous ses ordres le nombre d'hommes convenable. Faire connaître ce qu'il faut pour la mettre à jour. J'ai donné, il y a un an, 200,000 francs.

Donner le droit de faire revenir des autres bibliothèques ce qui manque à la Bibliothèque impériale, et envoyer à celles-ci les doubles inutiles.

Enfin, distinguer les médailles et les gravures, qui n'ont rien de commun avec la bibliothèque, pas plus que les statues et les tableaux.

Préparer le travail pour les archives. Mon intention est de les mettre toutes au Louvre. J'ai fait connaître le local à l'architecte. Les réunir ; faire un rapport général ; débarrasser le palais législatif. Quand passent les papiers aux archives?

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13083. — A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 27 août 1807.

Monsieur Mollien, mes premiers calculs me conduisent au résultat porté dans l'état ci-joint. Pour couvrir le déficit de cent treize millions, il n'y a que le restant en caisse ; mais il faut le dépouiller avec habileté, afin de ne rien comprendre de ce qui serait une perception par anticipation, comme les obligations.

Il ne faut pas comprendre les trente-six millions des bons de la caisse d'amortissement qui appartiennent à l'an XII et années antérieures. Quant à ces exercices, ils ont trente-huit millions en recettes et trente-huit millions en dépenses ; c'est pourquoi l'on n'en parle pas.

On a porté cinquante-deux millions à recouvrer, en conséquence du travail d'aujourd'hui, c'est-à-dire :

12,000,000 de récépissés d'acquéreurs de biens nationaux;
10,000,000 de création de nouveaux bons ;
6,000,000 de régularisations ;
et 24,000,000 d'anciens bons de la caisse d'amortissement.

52,000,000

Il me semble que cette manière de présenter les états répond à toutes les questions, qu'il n'y a pas de double emploi, et qu'il ne s'agit plus que de mettre les chiffres exactement. Pour avoir une manière

conforme aux écritures du trésor, il convient de porter peut-être les régularisations comme des recettes à faire.

Comme je suppose qu'on doit avoir au moins cent cinquante millions en caisse, je me trouverai avoir quarante-cinq à cinquante millions de profit.

Par cette manière de faire les écritures, le ministre peut porter de nouveaux soins à l'an XIV et à l'an 1806. Tout l'arriéré, quoi qu'il arrive, ne peut influer en rien, puisqu'on lui donne son lot en bons et en régularisations, avec lesquels il doit se contenter.

NAPOLÉON.

	MONTANT DU BUDGET.	BESOINS. Payé avant le 1er juillet 1807.	BESOINS. Restant à payer.	OBSERVATIONS.
An XIII....	714,000,000	688,000,000	26,000,000	
1806......	894,000,000	817,000,000	77,000,000	
1807......	720,000,000	267,000,000	453,000,000	
TOTAUX...	2,328,000,000	1,772,000,000	556,000,000	
		FONDS SPÉCIAUX.		
An XIII....	»	»	»	Les états du ministre du trésor ne sont pas exacts. Dans l'un il est porté 61,000,000, dans l'autre 65,000,000. Il y a là des choses à rectifier.
1806......	65,000,000	51,000,000	14,000,000	
1807......	31,000,000	11,000,000	20,000,000	
TOTAUX...	96,000,000	62,000,000	34,000,000	
		TOTAL des besoins.	590,000,000	

	MONTANT DU BUDGET.	MOYENS. Rentré au trésor.	MOYENS. Reste à rentrer.	OBSERVATIONS.
An XIII....	714,000,000	662,000,000	52,000,000	
1806......	894,000,000	868,000,000	26,000,000	
1807......	720,000,000	340,000,000	380,000,000	
TOTAUX...	2,328,000,000	1,870,000,000	458,000,000	
		MOYENS DES FONDS SPÉCIAUX.		
1806......	69,000,000	69,000,000	»	
1807......	31,000,000	21,000,000	10,000,000	
		TOTAL des moyens.	468,000,000	

BALANCE.

Les besoins sont de...............	590,000,000
Les moyens sont de.........	468,000,000
Déficit..........	122,000,000

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13084. — A M. MOLLIEN.

Saint-Cloud, 28 août 1807.

Monsieur Mollien, je vois dans votre compte, à la page 43, que j'avais mis un million en bons de la caisse d'amortissement pour solde arriérée de la guerre, et que 426,000 francs seuls ont été mis à la disposition du ministre, lesquels 426,000 francs n'étaient pas encore ordonnancés.

Je vois dans le livret d'août, à l'article des dépenses faites pour l'exercice an VIII et années antérieures pendant le mois de juillet, que vous avez dépensé 3,000 francs en argent. Comment cela est-il possible, puisque depuis longtemps vous ne devez pas dépenser d'argent pour ces exercices?

Je vois que vous avez payé cinq millions pour l'exercice an XII et années antérieures. Je ne comprends pas davantage cela, puisque cet exercice doit être soldé en bons de la caisse d'amortissement.

NAPOLÉON.

Comm. par Mme la comtesse Mollien.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13085. — A M. FOUCHÉ.

Saint-Cloud, 28 août 1807.

Il s'imprime à Paris un journal italien intitulé *Il Corriere d'Italia*. Faites-moi un rapport sur l'entreprise de ce journal et sur son rédacteur. Il mérite d'être encouragé et il faut lui donner la meilleure direction. Gênes, le Piémont, la Corse et même les royaumes de Naples, d'Italie, d'Étrurie, Rome, peuvent en tirer un grand parti. Il y a peu d'entreprises littéraires plus importantes. Il faudrait le répandre avec profusion et même par les estafettes qui vont tous les jours à Milan et à Naples. Causez de cela avec M. de Lavallette.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13086. — A L'EMPEREUR DE RUSSIE[1].

Saint-Cloud, 28 août 1807.

Monsieur mon Frère, j'ai écrit, il y a peu de jours, à Votre Majesté sur les affaires de Copenhague. Dans ce moment, je reçois des lettres du 21 août qui m'apprennent que cette ville est assiégée

[1] Cette pièce, qui se trouve parmi les minutes, est placée dans une feuille de papier sur laquelle on lit : « *En suspens — Saint-Cloud, 28 août* 1807; » — puis au crayon : « *Russie. Projet de lettre.* »

en règle. Je ressens une grande indignation de cet horrible attentat, et j'éprouve un grand désir d'en faire repentir le gouvernement anglais. Il me semble que ce qu'il y aurait à faire serait d'abord de forcer la Suède à se déclarer contre l'Angleterre, ensuite d'obliger l'Autriche à chasser le ministre anglais de Vienne et à fermer le port de Trieste à l'Angleterre. Si Votre Majesté partage ces sentiments, il ne s'agira que d'envoyer des instructions à son ministre à Vienne, et alors nos deux ambassadeurs demanderont de concert une conférence au ministre des affaires étrangères d'Autriche, et s'efforceront de lui persuader que l'intérêt de toutes les puissances est de n'avoir aucune communication avec une puissance qui foule aux pieds ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes. Si, après quelques conférences, la cour de Vienne reste récalcitrante, ils déclareront qu'ils ont ordre de quitter Vienne si, dans un terme fixé, le ministre d'Angleterre n'a lui-même quitté cette résidence. Je suppose que l'Autriche ne s'exposera pas à une guerre combinée de nos deux États; si elle le faisait, elle aurait bientôt lieu de s'en repentir.

Quant à la Suède, je ne puis concevoir que le souverain actuel puisse être indifférent à ce qui se passe à Copenhague. On n'en peut trouver l'explication que dans le caractère de ce prince. Dans tous les cas, il est difficile qu'il reste neutre. S'il fait cause commune avec les Anglais, il me semble que Votre Majesté m'a dit que ses traités l'obligeaient à secourir le Danemark. Pour moi, je lui donnerai tout secours, et l'armée que cette puissance a en Norwége pourrait faire une diversion à l'attaque que Votre Majesté ferait contre la Suède.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13087. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 28 août 1807.

Monsieur de Champagny, il est convenable que vous remettiez à M. de Metternich une note conçue à peu près en ces termes :

« La guerre qui avait éclaté sur le continent étant terminée, et les affaires du continent étant arrangées, Sa Majesté, qui désire pouvoir désarmer et se livrer avec sécurité à tous les biens de la paix, ne peut le faire cependant que lorsqu'il n'y aura plus aucun sujet de craindre que cette paix puisse être troublée. La reconnaissance des rois de Naples, de Hollande et de Westphalie, déjà reconnus par les autres puissances, est une question d'une telle importance que, si l'empereur d'Autriche ne s'expliquait pas autrement là-dessus, Sa Majesté ne pourrait se considérer que dans une position douteuse

envers cette cour, et dès lors ne pourrait point regarder la paix comme assurée. Le soussigné est donc chargé de demander la reconnaissance de ces trois princes, ainsi que les ont reconnus la Russie et la Prusse. S. M. l'empereur d'Autriche avait fait connaître qu'il reconnaîtrait le roi de Naples dès que quelque autre puissance l'aurait reconnu, et il avait témoigné le désir de n'être point le premier à le faire. Il ne peut plus y avoir de difficulté aujourd'hui que l'Espagne, la Prusse et la Russie l'ont reconnu. »

Cette note demande à être rédigée avec plus de détails et avec tout le soin possible. Vous en enverrez la copie au général Andréossy, pour qu'il négocie cette affaire. Vous lui ferez sentir qu'il m'est difficile d'abandonner les provinces limitrophes d'Autriche, si tout cela n'est pas fait.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13088. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 28 août 1807.

Monsieur de Champagny, je vous renvoie votre portefeuille. Vous répondrez à mon consul à Cagliari que, s'il ne reçoit point de satisfaction sur l'affaire des quatre bâtiments français, il ait à quitter Cagliari et à se rendre en France.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13089. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 29 août 1807.

Monsieur de Champagny, faites-moi un projet de réponse à la lettre du duc de Saxe-Cobourg. Répondez à la lettre de la régence de Baireuth.

Assurez M. de Dreyer qu'aussitôt que le Danemark m'aura fait connaître en détail sa position politique et militaire, je m'empresserai de lui fournir tous les secours dont il aura besoin, mais que je conserve l'espoir que Copenhague résistera. Une ville populeuse et fortifiée ne sera pas prise en deux mois de temps, et les glaces donneront les moyens de la secourir.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13090. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 30 août 1807.

Monsieur de Champagny, vous témoignerez mon mécontentement à M. de Beauharnais de ce que, le jour de ma fête, il a porté la santé de l'empereur de Russie, lorsque son devoir était de porter celle du roi d'Espagne. Vous ajouterez que le nom de l'empereur de Russie n'avait rien à faire dans cette circonstance en Espagne; qu'il y a dans cette conduite de la jeunesse et de l'enivrement; que nous n'avons, d'ailleurs, aucune raison de chercher à augmenter le crédit des Russes en Espagne; que vous ne pouvez donc que lui témoigner votre mécontentement sur cette inadvertance.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13091. — A M. GAUDIN.

Saint-Cloud, 30 août 1807.

Je vois dans votre compte que les canaux affermés n'ont rendu que 194,000 francs dans le courant de l'année : cela me paraît fort extraordinaire. Celui du Loiret seul aurait dû rendre 500,000 francs. Je vois que les dix pour cent sur l'octroi n'ont rendu que quatre millions; ils auraient dû en rendre six.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

13092. — AU MARÉCHAL BERTHIER.

Saint-Cloud, 30 août 1807.

Mon Cousin, donnez l'ordre au 5e régiment d'infanterie légère et au 19e de ligne, qui sont à Stralsund, de partir sans délai pour Hambourg, où ils feront partie de la division Dupas. Donnez l'ordre au régiment des troupes de Paris, qui est à Hambourg, de se diriger sur Paris. Par ce moyen, la division du général Dupas sera composée des 4e et 5e régiments d'infanterie légère et des 15e, 58e et 19e de ligne.

Donnez ordre au bataillon des marins de la Garde, lorsqu'il ne sera plus nécessaire à Stralsund, de se rendre à Hambourg.

Donnez ordre au maréchal Mortier de ne pas évacuer un pouce de la Silésie avant qu'il en reçoive l'ordre signé de moi, et de ne point s'en référer à la convention passée avec le maréchal Kalkreuth.

Faites-lui connaître que j'ai vu avec peine qu'il ait permis qu'on célébrât la fête du roi de Prusse, ce qu'on n'a pas fait à Berlin, et ce qu'il était très-inutile de laisser faire en Silésie.

Recommandez-lui de maintenir une bonne discipline, de bien faire nourrir les troupes et de faire payer toutes les contributions.

NAPOLÉON.

Dépôt de la guerre.
En minute aux Arch. de l'Emp.)

13093. — A M. DE CHAMPAGNY.

Saint-Cloud, 31 août 1807.

Monsieur de Champagny, écrivez à M. Alquier qu'il doit avoir vu par vos dépêches que je me refusais à recevoir M. Litta; que sa dernière lettre, du 19 août, me fait connaître encore davantage combien peu on doit se fier à la cour de Rome, puisque sa pensée n'est pas de donner des pouvoirs entiers à son envoyé pour terminer les objets en litige, et que mon intention, cependant, est d'en finir d'une manière ou d'autre avec la cour de Rome; que ces discussions sont de deux natures : 1° le temporel : l'Empereur se fera raison par les armes; 2° les affaires spirituelles : comme roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin, l'Empereur en appellera à un concile contre l'ineptie et la mauvaise foi de la cour de Rome et pour arranger les affaires d'Italie et d'Allemagne. Quant aux affaires spirituelles de France, elles ne donnent lieu à aucune discussion avec la cour de Rome. Si dans la cour de Rome on ne prend pas de moyen d'accommodement, et si l'on n'envoie pas au légat des pleins pouvoirs pour tout terminer, mon intention bien positive est de me faire droit moi-même. Vous réitérerez à M. Alquier que, sa présence étant inutile à Rome, il peut y laisser un chargé d'affaires et s'en revenir tout doucement à Paris.

NAPOLÉON.

Archives des affaires étrangères.
(En minute aux Arch. de l'Emp.)

13094. — AU MARÉCHAL VICTOR, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE BERLIN.

Saint-Cloud, 31 août 1807.

Je reçois vos lettres du 22 août. Les régiments provisoires ne doivent être dissous qu'au fur et à mesure que les corps passent l'Oder et l'Elbe. A mesure seulement que les corps passent ces fleuves, les hommes qui leur appartiennent, et qui font partie des

bataillons de Küstrin, Stettin, Magdeburg, Spandau, Wittenberg et Glogau, doivent les rejoindre. Ainsi tout ce qui fait partie du 1er corps et de la division Dupas doit déjà les avoir rejoints.

NAPOLÉON.

Archives de l'Empire.

FIN DU QUINZIÈME VOLUME.

TABLE

DES PIÈCES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.





